This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

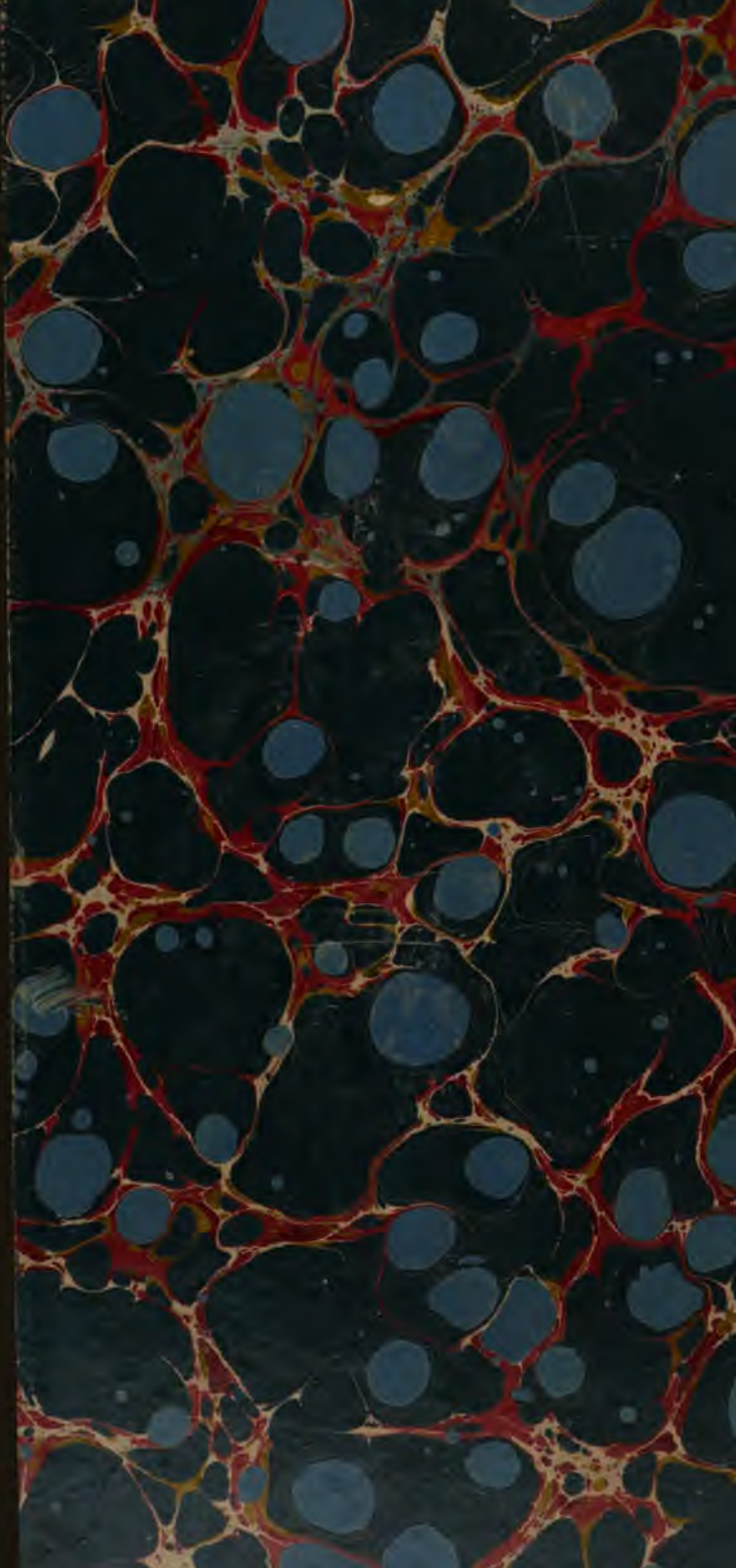

Ia 4 J. 23. 10

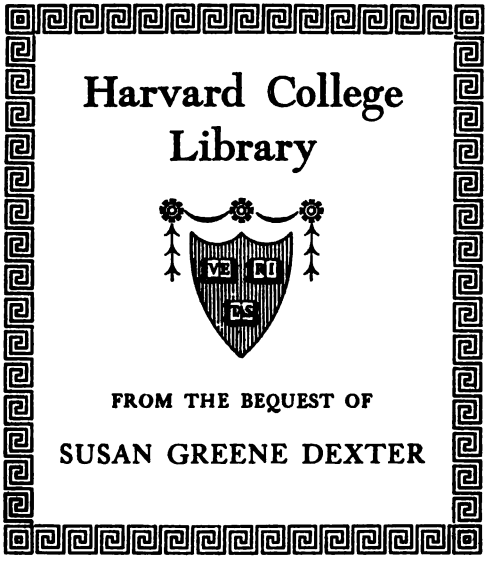
Harvard College
Library
VE RI
TAS
FROM THE BEQUEST OF
SUSAN GREENE DEXTER

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE

DU GARD.

ANNÉE 1863-1864.

NIMES

DE L'IMPRIMERIE SOUSTELLE,

BOULEVART SAINT-ANTOINE, 9.

1864.

Δ

ir 40.23.10

✓

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEXTER FUND
May 21, 1921
(1869-79)

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

Séance du 7 novembre 1863.

Après la lecture des procès-verbaux de la séance du 22 août et de la séance publique du 29 du même mois, qui a clos la précédente année académique, le secrétaire donne communication de la correspondance.

Le président dépose les ouvrages, mémoires et publications reçus du 22 août jusqu'à ce jour, et qui ont été, soit adressés par les Sociétés correspondantes en échange, soit offerts par les auteurs en hommage. L'Académie remarque parmi ces derniers : *Recherches sur les maladies des vers-à-soie*, par M. le docteur G. Brouzet ; — *Murviel, Ruines d'un oppidum des Volces-Arécomiques*,

par MM. A. de Montgravier et Ad. Ricard ; — *Noologie, ou Philosophie de l'intelligence humaine*, par E.-J. Pérès (d'Alais), 2 vol. in-8° ; — *Rapport du lieutenant-colonel J.-D. Graham, ingénieur topographe des Etats Unis, sur la ligne de Mason et Dixon*. Chicago, 1862 (en anglais, avec une carte) ; — *Notice sur les Archives communales de la ville de Toulon*, par M. Octave Teissier. Ces trois derniers ouvrages sont confiés à des membres qui se chargent d'en rendre compte.

Un exemplaire du volume des *Mémoires de l'Académie du Gard* est remis par le président à chacun des membres présents.

M. Pelet, qui s'est occupé, dans ces derniers temps, de réunir et de résumer, dans une œuvre d'ensemble, les diverses études qu'il a faites à l'occasion des Bains romains de Nimes, donne lecture du premier chapitre de son ouvrage. Dans ce chapitre, intitulé : *Faits préliminaires*, le savant auteur commence par recueillir avec soin les passages des auteurs anciens et les textes épigraphiques, qui établissent l'antique notoriété de notre Fontaine et des Bains magnifiques qu'Auguste et plusieurs de ses successeurs y firent construire. Passant ensuite à la description des fouilles de 1738 :

« Ces découvertes, dit-il, excitaient tellement la curiosité publique, qu'on fut obligé de placer des troupes aux avenues, afin de repousser la foule et protéger les travaux. Le déblaiement était exécuté par cent cinquante ouvriers, partagés en divers ateliers, et, chaque jour, de nouvelles richesses étaient exhumées. De somptueux édifices, des colonnes, des statues, des marbres, des porphyres, des inscriptions sans nombre, étaient le résultat des recherches de la journée.

» Dans le principe, tous ces fragments étaient transportés à l'Evêché par les soins de Monseigneur (1) ; mais la quantité en devint si considérable qu'on finit par les recueillir avec indifférence, puis l'on n'en fit aucun cas ; enfin, on se fatigua de fouiller, l'argent manqua, les travaux furent interrompus, repris ensuite, l'année d'après. Les savants déclarèrent que c'étaient là des restes d'anciens bains. Dès ce moment, ces fouilles n'inspirèrent plus aucun intérêt. Il parait même qu'on ne s'occupa nullement d'étudier ces intéressantes ruines ; car, si l'on veut aujourd'hui se procurer quelques détails sur ces fouilles, il faut les chercher dans les manuscrits de l'époque ou bien dans ce qu'en a dit, plus tard, l'historien de Nimes.

» Enfin, deux ans après ces belles découvertes, les propriétaires des moulins ayant été dépossédés, on s'occupa sérieusement de projets de restauration ; trois concurrents se présentèrent. Clapier, Mathieu et Guiran. Le premier proposait de faire table-rase de tout ce qui était antique ; la mort de l'auteur fit justice de ce vandalisme. Les deux autres, plus heureusement inspirés, voulaient, au contraire, faire continuer les fouilles, embellir les abords de la Fontaine, et conserver, comme une antique ruine, le monument qu'on découvrait. Ce beau projet, d'une exécution facile et peu dispendieuse, devait, par cela même, être rejeté : il le fut en effet. Une restauration en harmonie avec le goût de l'époque fut proposée par M. Philippe Maréchal, unanimement adoptée et exécutée telle qu'on la voit aujourd'hui.

» Architecte de fortification, M. Maréchal renferma dans de grands fossés les eaux limpides de

(1) Mgr J.-C Prudent de Becdelièvre.

notre fontaine ; il éleva des terrasses en forme de bastions et crut, sans doute, faire beaucoup pour l'art, en établissant les nouvelles constructions sur les bases antiques des monuments découverts. Ainsi ce fut par arrêt du 26 octobre 1744 que : *Cet architecte patenté, juré et assermenté obtint l'autorisation de dégrader, avec discernement et le choix du mauvais goût, un des plus beaux monuments de l'antiquité, en substituant à sa simplicité majestueuse les chicorées et les chérubins bouffis du siècle de Louis XV* (1). De là ces constructions étranges qu'on appelle aujourd'hui *La Fontaine*, où l'artiste cherche vainement les bains de *Nemausus*.

» A l'occasion de ces fouilles, un homme auquel la nature avait imprimé le sceau du génie de l'antiquité, Winckelman, écrivait de Rome, en 1758, à son ami Clérisseau la lettre suivante, dont l'application peut malheureusement être faite à toutes les époques (2) :

« Combien je regrette, mon ami, que vous ne
» soyez pas arrivé à Nimes avant la restauration
» qu'on a faite des anciens bains ; vous auriez pu
» faire voir ce monument en entier d'après tout ce
» qui restait, maintenant il vous sera presque im-
» possible. Oh ! barbarie ! on a détruit ces restes
» précieux, on a renversé, avec de la poudre, ces
» masses anciennes que le temps avait respectées;
» et pourquoi ? Pour les revêtir à la française ; la

(1) Victor Hugo, *Notre-Dame de-Paris*.

(2) « Quand une restauration n'est pas indispensable, elle est funeste, parce qu'elle altère toujours plus ou moins le caractère des monuments et viole, en quelque sorte, le sceau que le temps leur a imprimé ». (*Rapport de la commission de l'école d'Athènes à l'Académie des inscriptions.* Beulé, *Acropole d'Athènes*, vol. 2, p. 370)

» fureur de détruire l'emporte encore sur celle de
» faire de nouvelles constructions. Nation frivole !
» change à ton gré tes productions légères, mais
» laisse au moins respecter les beautés que tu ne
» veux point imiter ! Pardon, mon ami; mais je ne
» puis m'empêcher de gémir sur ce malheur trop
» fréquent que nous rencontrons partout et qui em-
» poisonne les plaisirs que nous avons à fouiller
» dans la nuit des temps; la peine, la fatigue ne
» sauraient nous décourager, mais l'ignorance aveu-
» gle est notre plus cruel fléau...»

» La vie matérielle des anciens, l'usage de ne porter sur le corps que des vêtements de laine, faisaient considérer les bains comme des objets de première nécessité; aussi, dans le principe, ne cherchait-on que la commodité dans ces sortes d'établissements, *Balnea*. Ils n'étaient faits que pour le peuple, l'entrée ne coûtait qu'un *quadrans* (1), les enfants ne payaient rien ; la construction de ces établissements était alors de la plus grande simplicité.

» Après Auguste, les bains devinrent au contraire des bâtiments somptueux, dans lesquels toutes les délices de la vie des anciens se trouvaient réunies. Les empereurs y établirent même leur demeure et ces édifices surpassèrent tous les autres par leur magnificence et leur étendue ; ce qui faisait dire à Ammien Marcellin qu'il fallait les comparer, sous ce rapport, à des provinces entières : *Lavacra in modum provinciarum exstructa*.

» On verra que c'est dans la catégorie des monuments de cette période qu'il faut classer les bains de Nîmes. Selon nous, ils renfermaient, dans leur

(1) C'est par allusion à cet usage que Sénèque appelait les bains *rem quadratam*.

enceinte, non-seulement l'espace qu'occupe actuellement notre promenade appelée *la Fontaine*, mais aussi tout le quartier du Cours-Neuf, à l'extrémité duquel on voyait naguères l'ancien *cirque romain*, compris probablement lui-même dans le vaste établissement des Thermes. Au moyen-âge, on utilisa les rudiments de ce cirque pour en faire un *jeu-de-mail*, qu'on traça en le rapetissant, mais en conservant, toutefois, la forme et l'emplacement(1).

»Ainsi, c'est bien à Octave que l'on doit attribuer les premiers travaux exécutés à notre Fontaine dans le but de construire des bains publics ; mais le vaste édifice que les fouilles ont exhumé à Nimes ne peut être rapporté qu'à une époque postérieure, comme semble, d'ailleurs, l'indiquer l'ordre composite qui décorait certaines parties de ce monument. Si nous avions à émettre une opinion à ce sujet, nous comprendrions les Thermes de *Nemausus* parmi les édifices nombreux qu'Adrien fit construire dans tout l'empire et dont il voulut faire graver la liste sur le sol du célèbre Panthéon qu'il érigea à Athènes (2).

» L'étude particulière que nous avons faite de ce monument, tant par les beaux restes qui servent de base aux constructions modernes que par les publications des plans et manuscrits de l'époque où il fut découvert, nous ont mis à même d'exécuter, à l'échelle d'un centième, un relief de ces fouilles,

(1) Voyez Clérisseau ; — et J. Teissier (*Confidences du dieu Nemausus.*)

En 1829, il existait encore, vers le centre du Jeu-de-Mail, une partie de l'antique enceinte du cirque romain. On appelait ce vieux reste la *Tourmagnette* ; une grande quantité d'inscriptions athlétiques, grecques et latines, furent trouvées dans les fouilles des bains.

(2) Spartien, *Vie d'Hadrien.*

telles qu'on les voyait en 1742. C'est sur ce relief, actuellement à l'école des Beaux-Arts, à Paris, qu'a été prise, par M. Questel, la vue pittoresque publiée dans le grand ouvrage de M. le baron Taylor, et dont j'ai l'honneur de mettre le premier exemplaire sous vos yeux.

» Cette vue, rapprochée du plan que nous allons décrire en détail, donnera une idée de ce qui constituait particulièrement les bains, au milieu de cette agglomération d'édifices dont l'ensemble composait ces vastes établissements publics auxquels les Romains donnaient le nom de Thermes (1) ».

M. H. Révoil annonce à l'Académie une découverte archéologique importante, qui vient d'avoir lieu à Arles. En faisant des fouilles dans une cour du collége de cette ville, on a retrouvé une partie assez considérable d'un monument circulaire qui paraît dater du IIIe siècle. M. Révoil met sous les yeux de ses confrères les dessins qu'il a relevés et qui donnent une idée exacte des parties découvertes. Il en lit ensuite la description que voici :

« Le 22 septembre 1863, dit M. Révoil, je reçus, de M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, l'ordre d'aller reconnaître les restes d'un monument romain que des fouilles dirigées par M. l'architecte de la ville venaient de mettre au jour, dans la cour du collége d'Arles. Voici la description sommaire des restes que ces fouilles ont mis à découvert.

» Cet édifice important, de forme circulaire, est construit en pierre calcaire tendre des carrières d'Arles. L'épaisseur de ses murs, en appareil de

(1) Dans le principe, on allait aux *Thermes* pour suer et aux *Bains* pour se laver ; mais, sous les empereurs, ces établissements furent réunis.

grande dimension, est d'un mètre. Le diamètre intérieur, d'après l'arc de cercle de la partie dégagée, serait de 20 mètres.

» A l'extérieur, une grande porte est ouverte sur l'axe principal : ses jambages monolithes sont ornés de moulures formant chambranle. Un grand stylobate, qui s'amortit contre ce chambranle, supporte des arcatures séparées par des pilastres ornés de chapiteaux composites. Le fût de ces pilastres, sans bases, repose directement sur ce soubassement.

» Les archivoltes des arcatures sont ornées de raies-de-cœur. Une architrave circulaire, d'ordonnance corinthienne, couronne cette suite d'arcatures. En avant de cette grande porte, on aperçoit une sorte de perron arrondi à ses extrémités.

» A l'intérieur, la décoration change; elle se compose de niches carrées, comme plan, et couronnées d'une archivolte circulaire ornée de raies-de-cœur (1). Ces niches sont séparées entre elles par des colonnes isolées du mur, dans lequel elles pénétraient au moyen d'une entaille circulaire. Ces colonnes, qui ont disparu, reposaient sur des piédestaux encore en place.

» En avant du chambranle intérieur de la porte, s'élève une grande colonne à base attique. Un fragment de corniche, trouvé dans les fouilles, semblerait appartenir à ce fût corinthien.

» Serlio, dans son *Traité d'architecture* (liv. III, pag. 92 et 93), nous donne la description et les plans de deux édifices circulaires consacrés à Bacchus, qui sembleraient avoir quelque analogie,

(1) Un précieux manuscrit de M. Véran, conservé dans les archives de la ville d'Arles et traitant de l'état de tous ses monuments connus dans le siècle dernier, signalait les parties intérieures de ce temple antique, sous la dénomination de Panthéon.

par leur forme et leur ordonnance, avec le monument nouvellement découvert à Arles. Mais, privés encore de documents qui permettent d'établir une conjecture sérieuse, nous devons attendre, et espérer que la continuation de ces fouilles nous apprendra plus tard quelle était la destination de ce curieux édifice ».

M. Pelet communique encore une note sur trois inscriptions, dont deux inédites, qu'il a recueillies pendant les vacances :

« A un kilomètre environ de l'octroi du chemin de Saint-Gilles, sur celui qui s'appelle aujourd'hui le chemin de *Coudoou* (Codol), il existait jadis une ancienne chapelle qui portait le même nom, et dont on retrouve, sous le sol, des traces, dans une terre appartenant à M. Albert Meynier. Les moëllons d'appareil, dont se composent généralement les murs des terres voisines, doivent faire supposer qu'ils proviennent de la démolition de cette ancienne chapelle.

» Dans le mur oriental d'une propriété appartenant à M. Agénor Moline, sur le chemin de *Coudoou*, on trouve la partie supérieure d'une double inscription encore inédite, mais connue, puisqu'elle est sur un chemin public et qu'elle a été depuis longtemps estampée par notre savant confrère M. Germer-Durand.

» On y lit, en caractères qui ne nous paraissent pas antérieurs à la fin du IIIe siècle :

D M	D M
L. MELLI MY	MELLIA I-E
RISMISIVEM	LENE ET
PONI QVI VIXIT	SCOTTA

» Le nom de Melius se trouve, écrit avec une seule L, dans plusieurs inscriptions de nos contrées :

Melius Honoratus, au Nymphée.
L. Melius Paternus C. F., —
C. Melius Sedatus C. F., au Musée
C. Melius Trophimus, en 1758, maison Bouchard, archidiacre.
Sex. Melius Honoratus, sur une inscription aujourd'hui perdue, trouvée, en 1810, dans l'Amphithéâtre de Nimes.

» Nous sommes portés à croire que les personnages mentionnés dans l'inscription ci-dessus appartiennent à la classe des affranchis ; ils avaient pris, selon l'usage, le nom de leur maître Lucius Mellius, suivi de leur dénomination servile de *Myrismus* et de *Héléné* ; ce dernier nom se retrouve sur des poteries du Musée de Lyon.

» Les lettres SIVEM PONI, tracées sur deux lignes différentes, nous semblent ne devoir former qu'un seul mot, indiquant un nom de localité. Nous proposons donc (toutefois avec la plus grande réserve) d'interpréter notre inscription de la manière suivante :

Aux dieux Mânes de Lucius Mellius Myrismus de Sivempone (?) qui vécut.....	Aux dieux Mânes de Mellia Héléné et Scotta.

» S'il en était ainsi, nous aurions, par cette inscription, un nouveau nom de localité dont l'emplacement pourra être indiqué un jour par suite de nouvelles découvertes.

» Dans un manuscrit de 1656, Guiran a fait connaitre quelques inscriptions antiques de la ville de Nimes, parmi lesquelles se trouve celle que nous transcrivons ci-dessous, que Ménard, en 1758,

indiquait à Nimes, dans la maison de M. d'Arbaud; elle est gravée, dit notre historien, sur une table de marbre carrée et épaisse de deux pouces.

» Depuis cette époque, cette inscription était considérée comme perdue. En montant sur les toits du château de Blauzac, M. l'abbé Th. Blanc, curé de Domazan, a retrouvé cette pierre, faisant partie d'un tuyau de cheminée; il l'a transcrite lui-même, et l'indique comme portant :

D M
BELLIA SECVN
DILIA. T. IVLIO. CAL
LIMORIO. LIB
PIENTISSIMO

» Elle ne diffère de celle que donne Ménard, page 419, que par le prénom de Julius qui, d'après lui, serait indiqué par le sigle L au lieu du T, copié par M. l'abbé Blanc.

» A Blauzac, on a aussi découvert un cippe funéraire qui servait jadis à supporter le bénitier de l'église. Sa hauteur est d'un mètre et sa largeur de 50 centimètres; M. l'instituteur Guilly a bien voulu nous en transmettre un estampage, sur lequel nous avons pu lire, en caractères d'une bonne époque :

D M
P. FRONTII
FRONTONIS
PIL DIT

» Nous avons engagé M. le Maire de Blauzac à faire transporter ce cippe à la mairie ».

Séance du 21 novembre 1863.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de la précédente séance, le secrétaire communique : 1° Une lettre de M. l'abbé Th. Blanc, curé de Domazan, qui offre à l'Académie un recueil de poésies intitulé : *Odes et Elégies* ; 2° une lettre de M. Victor Meunier, rédacteur scientifique et industriel du journal *l'Opinion nationale*, qui demande l'envoi des publications de l'Académie en échange du *Courrier de l'Industrie*, journal scientifique hebdomadaire dont il est le directeur ; 3° une lettre de M. Sausse-Villiers, qui fait hommage d'un exemplaire de ses *Annales de Vauvert* ; 4° les programmes des prix proposés par la Société dunkerquoise et par la Société académique de Saint-Quentin.

Le président dépose les ouvrages suivants reçus depuis le 8 novembre : — *Bulletin des séances de la Société d'Agriculture de France*, t. XIII, n° 10; — *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. II, septembre 1863 ;— trois numéros de l'*Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, 1er, 8 et 15 novembre 1863 ;—*Lettre d'un Bénédictin*, 3e partie, XVe, XVIe et XVIIe lettres;— *Bulletin de la Société de la Sarthe*, 2e série, t. IX, 1863-64;— *Mémoire de la Société d'émulation de Montbéliard*, 2e série, t. I ; — *Société académique de Saint-Quentin*, 3e série, t. IV 1862-63;— *Bulletin de l'Union des Arts* (Marseille) t. I, 15e livraison ;— *Vie de S. Savin, anachorète du Lavedan*, par Joseph Abadie, curé de la paroisse de Saint-Savin (Hautes-Pyrénées), in-12, Tarbes, 1861; —*Détails historiques et archéologiques sur l'église et le monastère de Saint-Savin,*

par le même, Tarbes, 1861, in 12; — *Priviléges et franchises de Balaruc, d'après les textes inédits du Cartulaire de Maguelone*, par A. Germain, doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier, br. in-4°, 1863; — *L'œuvre de la rédemption des captifs à Montpellier*, par le même, br. in-4°, 1863; — *Histoire parlementaire de France, recueil complet des discours prononcés dans les chambres de 1819 à 1848*, par M. Guizot, t. IIIe, IVe, Ve et dernier; — *Odes et Elégies*, par l'abbé Th. B.; *précédées d'une épître en vers par Jules Canonge*, 1 vol., in-8°, Nimes, Soustelle, 1863; — *Annales historiques, religieuses et biographiques de la ville de Vauvert*, par Sausse-Villiers, 1 vol. in 8°, Nimes, Clavel-Ballivet, 1863.

M. Pompée, directeur de l'Ecole professionnelle d'Ivry-sur-Seine, ancien lauréat de l'Académie, et auteur d'un travail important sur l'éducation professionnelle, dont M. Deloche a rendu compte, dans la séance du 18 juillet dernier, est nommé membre correspondant.

M. Pagézy, après une introduction verbale, dans laquelle il réclame, avec une délicate modestie, l'amicale critique de ses confrères, au sujet de l'essai qu'il va leur communiquer, donne lecture de la première partie d'une étude intitulée : *Du progrès contemporain*.

Il commence par examiner la valeur intrinsèque de certains mots qui exercent aujourd'hui une influence d'autant plus grande qu'ils sont moins précis et moins clairs : et d'abord le mot *Progrès*, si populaire et qui semblerait devoir être si bien compris; puis les mots *Patriotisme*, *Opinion publique*, *Civilisation*; il recherche ensuite à quelles époques et sous l'empire de quels courants d'idées ces expressions sont entrées dans la langue usuelle, et termine en montrant que, sous ces mots vagues,

élastiques et plus commodes pour égarer les discussions que pour les éclairer, chacun voit ou met le sens qui lui convient.

L'Académie écoute, avec l'intérêt le plus soutenu, cette lecture, que M. Pagézy promet de continuer dans une prochaine séance, et qui comprend encore trois grandes divisions, dont l'auteur traitera successivement : 1° des intérêts matériels ou de la puissance productive ; 2° des intérêts civilisateurs ; 3° des intérêts politiques.

M. Aurès lit une *Note sur la lieue gauloise* dans laquelle il établit :

1° Que l'ancienne *lieue gauloise* est aujourd'hui connue avec une précision très-suffisante, par suite des recherches de M. Pistollet de Saint-Ferjeux ;

2° Que la longueur de cette lieue correspond exactement à 1,500 pas, ou (en d'autres termes) à 7,500 *pieds gaulois*;

3° Enfin, que ce *pied gaulois* est précisément le même que notre *pied-de-roi*.

Séance du 5 *décembre* 1863.

Le procès-verbal de la précédente séance lu et approuvé, le secrétaire lit une lettre de MM Décembre Alonnier et Dupray de la Mahérie, l'un rédacteur en chef et l'autre directeur-gérant de *la Décentralisation littéraire et scientifique*, Moniteur des sociétés savantes ; et une lettre de M. J.-B. Ancelin, ex-instituteur de la commune de

Jonquières-et-Saint-Vincent, réclamant la médaille qui lui a été décernée par l'Académie, dans sa séance du 11 avril dernier.

Le secrétaire est chargé de faire parvenir à M. Ancelin le jeton d'argent qui lui a été voté, et de faire savoir à cet honorable instituteur que, s'il n'a pas été invité à venir le recevoir en séance publique, c'est par suite d'un oubli résultant de l'absence du secrétaire, au moment où cette solennité a eu lieu.

Le président dépose les ouvrages suivants, reçus depuis le 22 novembre : 1° *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1862, 1 vol. in-8°, Nancy, 1863 ; — 2° *Documents pour servir à la description scientifique de la Lorraine* (publication de l'Académie de Stanislas), 1 vol, in-8°, Nancy, 1863 : — 3° *Revue des sociétés savantes*, 3e série, t. II, octobre 1863 ; — 4° *Annales de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, t. XXIV, 1861 ; — 5° *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles lettres de l'Eure*, 3e série, t. VII, années 1860 et 1861 ; — 6° *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXXV, 1861-62, nos 1 et 2 ; t. XXXVI, 1861-62, nos 3 et 4 ; — 7° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1862, 1er semestre ; — 8° *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*, nos 78, 79 et 80, juin, juillet et août 1863 ; — 9° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, t. IX, no 10, octobre 1863 ; — 10° *Brevets d'invention pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844*, t. XLV, 1 vol. in-4° ; — 11° *Catalogue des brevets d'invention pris en 1863*, nos 2, 3, 4 et 5 ; — 12° *Bulletin de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, 15e année, t. XVI, no 10, octobre 1863 ; — 13° *Séance générale publique de la*

Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn) tenue le 5 juillet 1863; — 14° *Bulletin de la société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer*, n° 22, octobre 1863; — 15° L'*Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, 1er décembre 1863; — 16° *Publications de la Société archéologique de Montpellier*, n° 30, août 1863, in-4°; — 17° *La décentralisation littéraire et scientifique*, *Moniteur des sociétés savantes*, par Dupray de la Mahérie, 3e livr., 16 novembre 1863; — *Episode de l'année 1852. Justin Giroux, dernières confidences d'un vieillard de 33 ans*, par Emile Causse, in-8°, Nimes, Roger et Laporte, 1863.

M. DE LA FARELLE lit le rapport suivant :

« L'histoire du peuple romain, de ce peuple-roi qui a conquis tout l'univers connu de son temps, qui lui a imposé son souverain cachet et qui a eu tant d'influence sur les destinées de toutes les nations modernes, cette histoire sera l'éternel sujet d'études propres à intéresser et passionner les esprits sérieux. Après tant d'autres travaux dont elle a fourni la matière, voici un travail nouveau qui est l'œuvre de l'un de nos concitoyens. M. Hippolyte Soulier, juge de paix d'Anduze et docteur en droit, a fait dernièrement, à l'Académie des sciences morales et politiques, une lecture dont il vous offre l'hommage, et vous m'avez chargé de vous en rendre compte. C'est une tâche que j'ai entreprise avec plaisir et dont je viens m'acquitter aujourd'hui.

» Après Niebuhr, Am. Thierry, Creuzer, Lanzi, Ottfried Muller, Friedler et notre grand Montesquieu, et avec le secours de leurs savantes investigations, l'auteur a recherché, à son tour, les origines de la Ville éternelle, les éléments dont était composé le peuple qui l'a fondée, les premières formes de son organisation politique, civile, militaire, religieuse, la nature, enfin, de la société

romaine et de son régime intérieur. Il a de nouveau agité et s'est efforcé de résoudre tous les problèmes auxquels ce régime a donné lieu. Il a courageusement réagi contre les systèmes un peu hasardés que l'un de ses prédécesseurs, le docte et ingénieux Niebuhr, a émis, et a mainte fois substitué la solution du bon sens, du sens pratique, aux solutions raffinées et un peu laborieusement cherchées du profond penseur allemand. A-t-il toujours réussi ? A-t il porté la lumière de l'évidence dans ces énigmes historiques qui sont le sujet d'inépuisables controverses parmi les archéologues anciens ou modernes ? Je n'oserais l'affirmer, messieurs, mais ce que je puis bien attester, c'est qu'il a constamment apporté la bonne foi, l'érudition et la clarté dans cette discussion, et n'a négligé aucun effort pour la débarrasser de tout ce que l'imagination savante de ses prédecesseurs y avait introduit de doutes, d'incertitude et d'obscurité.

» Sept cent cinquante-trois ans avant J.-C., l'Italie centrale était occupée par trois peuples, ou confédérations de peuples : les Latins, les Sabins, les Etrusques. Une bande de trois mille hommes a-peu près, ou proscrits, ou exilés, ou sortis spontanément du sein de ces peuples, mais particulièrement composée de Latins, fonda la ville de Rome, sous le commandement de Romulus. Bientôt les Sabins apportèrent à la colonie naissante le concours de leurs caractères sérieux et de leurs habitudes agrestes ; les Etrusques y apportèrent, un peu plus tard, celles de leur génie industriel et de leur antique goût pour les beaux-arts. Tels furent les premiers éléments du peuple romain. Son régime intérieur emprunta sa première forme à la discipline militaire. Rome, à son origine, ne fut rien de plus ni de moins que le camp d'une troupe de guerriers, toujours prêts à combattre pour défendre leurs nouveaux foyers ou étendre les limites de

leurs premiers établissements. Les trois peuples qui constituent sa population, voilà la source de sa première division en trois tribus ; puis elle se subdivise en trente curies, de cent hommes chacune ; puis enfin en décuries ou *gentes*. Tout romain, tout membre de la *gens* était donc essentiellement soldat. Cette qualité était la source et la mesure de ses droits civiques ; sur cette qualité reposait toute l'organisation sociale.

» Mais qu'était-ce donc que ce premier groupe, cette première molécule constituante de tout le système ? Qu'était-ce, en un mot, que la *gens* romaine ? Grande et difficile question, la plus débattue, sans contredit, de toutes celles qu'a fait naître ce sujet. Etait-ce originairement la famille, dans le sens que l'on donne à ce mot aujourd'hui ? Etait-ce la réunion des parents par le sexe masculin, des agnats ? Les membres de la *gens*, les *gentiles*, étaient-ils tous les descendants d'un même ascendant ? Evidemment non. Tous les *gentiles* portaient sans doute le même nom et étaient unis par un lien social très-étroit. Mais quel était ce *lien ?* Cicéron, dans ses *Topiques*, définit les *gentiles* : *Qui inter se eodem nomine sunt.* Mais il ajoute : *Non est satis ; — qui ingenuis oriundi sunt; —ne id quidem satis est ;— quorum majorum nemo servitudinem servivit ; — abest etiam nunc, qui capite non sunt deminuti ; —hoc fortasse satis est; — nihil enim video Scævolam pontificem ad hanc definitionem addidisse.* Porter le même nom, descendre de parents ingénus, n'avoir, dans son ascendance directe, aucun esclave, n'avoir perdu aucun des droits qui constituent la personne civile ; voilà les conditions exigées pour être *gentilis* ; mais cela ne nous apprend pas à quel titre on était appelé à porter le même nom. L'histoire nous enseigne que la même *gens*, celle des Claudius *patriciens*, contenait les Marcellus *plébéiens*.

» Le *princeps* de la *gens* était-il tel par droit d'origine ou par droit d'élection ? Autre mystère : les *principes* de toutes les *gentes* n'avaient-ils pas été d'abord les membres du Sénat ? Cela est assez probable ; mais c'est encore une énigme sur laquelle discutent les auteurs. Enfin les familles des *principes* ne furent-elles pas aussi les familles patriciennes ? La division des sénateurs en pères, *patres majorum gentium*, *et patres minorum gentium*, ne tient-elle pas à ce que les seconds furent appelés au Sénat, *conscripti*, à une époque postérieure ; lors, par exemple, que les étrangers furent admis à en faire partie. Les *celeres*, hommes de la cavalerie, qui, au nombre de 300, furent la garde du roi, ne sont-ils pas la source de l'ordre des *chevaliers* ?

» Toutes ces questions se perdent un peu dans la nuit des temps. M. Soulier les examine et les traite avec compétence. Il est assez souvent de l'avis de Niebuhr, mais pas toujours ; et, quoiqu'il ait beaucoup contribué à les élucider, nous n'oserions pas le dire, et lui-même n'a pas la prétention de les avoir définitivement résolues. Tout ce que nous savons, c'est que le Sénat était d'abord composé de cent *pères, qui ex auctoritate patres, ob ætatem senatus vocabantur ;* qu'il fut augmenté de cent Sabins, lors de la fusion des deux peuples ; enfin, que Tarquin l'Ancien en porta le nombre à 300 ; c'est alors que, en assemblée, ils furent appelés *patres et conscripti*, dénomination qui devint plus tard *patres conscripti*. C'est du moins ce que nous apprenons de Plutarque et de Tite-Live.

» Pendant 220 ans, Rome fut en monarchie, c'est-à-dire qu'elle eut un roi à la tête de son gouvernement; mais il ne faut pas imaginer que ce fût un état monarchique du genre de ceux de l'Orient, état où le prince exerçait un pouvoir absolu et où

il n'y avait aucuns droits à l'encontre des siens. Ce n'était rien moins qu'une société où le monarque fût réputé le maître des personnes et des choses. Non, Rome était, à son origine, une troupe de soldats élisant un chef pour les conduire au combat et qui lui obéissaient, en réservant la liberté et la dignité de chacun. Tout porte à penser que c'était une véritable démocratie où les droits civils et politiques étaient égaux, mais avec une véritable organisation militaire. Peu à peu l'inégalité du mérite et de la fortune s'introduisit dans cette association, avec les circonstances ordinaires qu'elles enfantent nécessairement, et l'inégalité des fonctions politiques en fut la suite naturelle. Les *principes gentium* devinrent les patriciens, le *populus romanus* conservant la souveraineté ou du moins la partageant avec le Sénat : *Senatus Populusque Romanus*, suivant la formule consacrée ; et la royauté eut pour principale attribution le commandement militaire, l'exercice du pontificat religieux, les mesures d'administration, la proposition des lois. Quant au *populus romanus*, il devint en quelque sorte le corps de la bourgeoisie, auquel le vote *par centuries*, tel qu'il fut organisé par Servius Tullius, attribue, par le fait, toute la réalité du pouvoir constituant ; tandis que la *plebs*, la fameuse classe des *producteurs d'enfants*, devint tout-à-fait étrangère à la conduite des affaires et conserva une souveraineté purement nominale.

« Comment Rome, dès les premiers temps de son existence, avait-elle pu atteindre à un régime politique qui semble le fruit nécessaire d'une civilisation avancée, voilà ce que se demande M. Soulier, et voici comment il répond à la question qu'il s'est posée :

« On ne peut se défendre d'un sentiment d'admi-»ration à ce spectacle d'un peuple parvenu, après

» deux siècles seulement d'existence, à un état social
» et à une forme de gouvernement conciliant, à un
» tel point, les plus nobles prérogatives de l'homme,
» ses plus légitimes aspirations, et les conditions
» propres à assurer le maintien d'une société et son
» développement prospère. On comprend que cer-
» tains esprits, frappés de ce qu'un pareil fait offre
» de surprenant, se soient refusés à croire à sa réali-
» té et aient voulu n'y voir qu'une ingénieuse fiction,
» réunissant, sur une seule tête et par un enchaîne-
» ment arbitraire, l'œuvre discontinue accomplie
» çà et-là dans toute une région. Une semblable ex-
» plication, plus en harmonie peut-être avec la mar-
» che ordinaire des choses, me semble pourtant une
» de ces hypothèses purement gratuites, justifiées
» seulement alors que l'on ne peut trouver, dans les
» faits réputés constants, un moyen naturel de s'en
» rendre compte. Or, il est loin d'en être ainsi pour
» ceux qui nous occupent.

» Rome parvint, il est vrai, de plain-pied, à
» une forme politique qui paraît ne pouvoir être le
» partage que d'une civilisation déjà avancée. Mais
» la société romaine ne fut point une agglomération
» d'hommes primitifs, sans notions acquises sur les
» principes de l'état social, et devant passer par tous
» les degrés de l'expérience personnelle pour atteindre
» à l'intelligence de la condition humaine, et
» de ses conséquences nécessaires, dans la vie en
» société. C'étaient des hommes émanés des sociétés
» anciennes, en qui l'être naturel était déjà refondu
» dans une figure acquise, et qui portaient plus ou
» moins l'empreinte du milieu où ils avaient vécu.
» Froissés et comprimés jusque-là dans leurs incli-
» nations, ils apportaient, dans leur situation nou-
» velle, un désir véhément d'indépendance et d'éga-
» lité, mais aussi la connaissance de la hiérarchie
» sociale; et les chocs, produits par leur penchant
» commun à l'indiscipline et à la violence, leur en

démontraient journellement la nécessité. L'unité de direction qu'exigeait leur entreprise les trouvait prêts à la recevoir. Leurs instincts, et non leurs mœurs, répugnaient à l'organisation ».

« L'expulsion de Tarquin-le Superbe n'eut pas d'abord les conséquences graves que l'on pouvait en attendre. Ce roi voulait transformer l'Etat romain en une monarchie asiatique. Il prétendait au pouvoir absolu, et son ambition était servie par une portion de l'aristocratie romaine ; en chassant la royauté, on se borna à la remplacer par un pouvoir partagé et renouvelable tous les ans. Ce ne fut donc pas, comme le pensent certains esprits superficiels, le passage de la monarchie à l'état républicain avec les conséquences politiques et sociales que nous attacherions, de nos jours, à une semblable révolution : ce fut, tout au contraire, le maintien de l'antique organisation de la cité, avec substitution du Consulat d'abord, et plus tard de diverses autres fonctions : la censure, la questure, le prétorat, l'édilité, à l'autorité d'un chef unique et à vie : toutes les autres conditions du régime intérieur de Rome restèrent debout. Mais bientôt commencèrent à paraître les points vulnérables de la constitution romaine. Les inégalités qui s'étaient insensiblement établies entre les citoyens et qui avaient amené les distinctions dont nous avons parlé, introduisirent dans la société *des intérêts distincts et susceptibles d'entrer en lutte.*

» Deux questions principales s'offrent à nous, comme ayant été le champ de bataille ; et l'on remarque, avec M. Soulier, que les attributions politiques du corps privilégié, c'est-à-dire des patriciens, y restent tout à fait étrangères. La première de ces questions, source de nombreuses divisions intestines, est celle des dettes et de l'intérêt de l'argent prêté, *usura*. Le droit *quiritaire*, le droit de la lance (c'est ce que signifie le mot *quiris*)

laissait une complète latitude aux conventions des parties à cet égard. Le *plébéien*, par suite du trouble que les nécessités du service militaire apportaient à ses travaux agricoles, comme aussi par le souverain mépris que l'état d'artisan lui inspirait, s'était vu obligé d'emprunter, avait laissé les intérêts s'accumuler, et avait engagé sa propre personne en paiement de sa dette. Son corps, en cas de non paiement, devenait le gage et (qui plus est) la propriété de son créancier ; de là, une première source de plaintes, d'aigreur, de révoltes de la part de la plèbe, non pas précisément contre les patriciens, mais contre les riches, parmi lesquels figuraient, en général, les membres de l'ordre privilégié.

» La seconde question, cause de la lutte entre les deux classes, était celle des terres conquises, que les puissants, en dépit du droit, s'étaient appropriées et qu'il était fort difficile de leur arracher, après qu'ils en avaient pris et longtemps gardé la possession. M. Soulier entre, sur ce double terrain, dans un exposé et une discussion où nous ne pouvons le suivre, mais qui prouvent une étude approfondie et lumineuse de l'histoire romaine. Il explique surtout très clairement la question des lois agraires, et il ressort d'une manière victorieuse de son examen, que les droits du peuple, à l'origine, sur les biens conquis étaient inattaquables ; mais qu'il y aurait eu une énorme difficulté à lui donner satisfaction, quand une possession paisible et quasi séculaire était venue consacrer les droits opposés. Reste seulement que la loi agraire n'était nullement ce qu'on a cru dans des temps modernes, savoir : la dépossession de toute une classe de propriétaires légitimes au profit de ceux qui se trouvaient sans propriétés. Si la *plebs* n'obtint pas satisfaction quant au partage des terres conquises, elle eut, au contraire, un triomphe complet pour

le *nexus*, ou lien corporel, qui fut aboli comme garantie des dettes contractées.

» Ces deux intérêts, de nature sociale et non politique, étaient bien la cause réelle des luttes qui se produisirent au sein de la société romaine, pendant les deux premiers siècles de la république ; ils étaient bien les seuls qui pussent agiter les masses ; mais ils firent naître d'autres besoins, d'autres désirs ambitieux, parmi les chefs de la *plebs*. Les anciennes bases de la constitution furent donc ébranlées ; les antiques priviléges de l'ordre des patriciens furent successivement attaqués et renversés ; tous les emplois furent partagés entre eux et les plébéïens. Le tribunat prit naissance, et avec lui le peuple marcha de conquête en conquête; mais deux siècles entiers furent employés à obtenir ce résultat. Les patriciens défendirent leurs droits pied à pied ; et, si l'élément démocratique finit par envahir la république, ce ne fut qu'après la défense la plus opiniâtre et la plus prolongée.

» Aujourd'hui que les révolutions les plus radicales, des révolutions bouleversant et renversant tous les rangs, toutes les positions, tous les droits, ne sont plus que l'affaire d'un coup de main, on demeure abasourdi de la lenteur que la démocratie romaine mit à s'emparer de toute l'influence, et l'on se demande comment ce put être l'œuvre d'un travail aussi long et aussi patiemment soutenu. M. Soulier s'efforce d'expliquer ce fait par des considérations du plus grand intérêt, qu'il finit par résumer ainsi :

« C'est par ces causes que la *plebs* romaine dut
» employer tant d'efforts et de temps pour obtenir,
» pièce à pièce, ce qu'une nation factieuse eût pu
» arracher d'un seul coup, sous un régime popu-
» laire. Spectacle admirable que celui de cette
» époque où l'amour de la patrie, le respect de la

» loi, la force des principes l'emportèrent à ce
» point sur les passions violentes que déchaînait
» la discorde intérieure ; où une nation énergique
» et guerrière se forma en partis ardents, et dont
» la lutte fut si longue et si vive, sans qu'aucun
» d'eux cherchât son triomphe dans la force et le
» renversement des lois ; où la violence des fac-
» tions ne prévalut jamais sur les grands devoirs
» du citoyen et son attachement aux libertés pu-
» bliques ».

» Au milieu de ces luttes, soit sociales, soit politiques, un autre changement notable, une autre révolution se produisit à Rome : l'établissement d'une loi écrite vint remplacer un droit purement coutumier.

» M. Soulier entre dans quelques détails sur la formation et le contenu de la fameuse loi des Douze Tables. Encore cette fois, nous ne pouvons le suivre dans ses développements, et c'est avec regret ; car il y déploie une érudition de bon aloi. Il se demande si, en effet, cette loi fut copiée d'une législation étrangère, comme on le croit généralement, ou si elle fut rapportée par des ambassadeurs envoyés en Grèce. Sa réponse à cette question est franchement négative. La loi des Douze Tables lui paraît une œuvre essentiellement et purement nationale : elle est même, au point de vue des peuples étrangers, *du genre le plus exclusif*. Elle constitue la famille, l'état des personnes, l'esclavage, la propriété, l'héritage, etc., etc., à un point de vue tout-à-fait romain ; elle n'attribue et ne suppose aucun droit à l'étranger, car l'étranger n'est à ses yeux qu'un ennemi, *hostis*. Cette loi ne lui paraît donc autre chose que la formule par écrit d'une ancienne jurisprudence, austère, sévère même, et seulement un peu adoucie en faveur de la *plebs*. Elle n'apporta aucune modifica-

tion dans le régime politique de Rome, qui fut seulement suspendu par la tyrannie temporaire des décemvirs chargés de la rédiger. Sept de ces décemvirs étaient patriciens, et trois plébéiens. Revenant ensuite à l'ordre politique, M. Soulier fait observer que la *plebs* avait fini par obtenir le droit tout-à-fait exorbitant de rendre, à elle seule, des lois obligatoires pour les deux ordres, droit qu'elle exerçait dans des assemblées tenues, non plus par centuries, mais par tribus, c'est-à-dire sans aucune des garanties imposées par la constitution à l'influence démocratique. Seulement, à titre de contrepoids contre l'abus des plébiscites, on accorda un droit semblable au Sénat, et ses décisions, sous le nom de *sénatus-consultes*, furent aussi obligatoires pour tous. Ce fut une transaction ménagée par Hortensius qui, selon la paraphrase de Théophile, *apaisa les dissensions près de renaître, en persuadant à chaque parti de recevoir les décisions de l'autre et de s'y conformer.*

» En même temps que le régime intérieur de Rome se développait et prenait une tendance de plus en plus démocratique, sa puissance au-dehors allait grandissant toujours. En guerre avec ses voisins, Rome les absorbait l'un après l'autre, n'abusait pas trop de la victoire et leur accordait des droits, ce que l'on a appelé *jus Latinitatis*, ou *jus Latii*, qui fut plus tard transformé en *jus italicum*, lorsque la péninsule tout entière eut subi la conquête.

» C'est ici que M. Soulier termine cette première étude. Il a pris Rome à son origine et l'a suivie jusqu'à ce qu'elle est devenue la capitale d'une confédération de tous les peuples italiques. Vous avez vu, messieurs, comment il a abordé et élucidé tous les problèmes historiques que soulèvent sa constitution et ses annales, pendant cette période de plus

de cinq siècles. Il a fait preuve, j'ose le dire, d'une grande érudition, de beaucoup de recherches et d'un remarquable bon sens. C'est donc une étude sérieuse et digne de la savante académie à laquelle elle a été présentée, et où elle a obtenu, nous le savons, tout le succès qu'elle méritait. Je ne doute pas que vous n'y ajoutiez aussi votre suffrage ».

A la fin de la séance, M. Auguste Pelet donne lecture de la note suivante :

« Vers le milieu du mois dernier, M. Coutelle, propriétaire à Calvisson, a découvert, dans l'une de ses terres, à 50 centimètres du sol, un cippe funéraire, ayant 1m 20 de hauteur, sur 0m,50c de large et 0m,30c d'épaisseur. On y lit :

D M
T. IVL. AVITI
VICINAR
ANDVNIC
P O S

» On reconnait, dans cette inscription, tous les caractères de la lettre romaine, au beau temps épigraphique de nos contrées. Cette conjecture se trouverait appuyée par un denier romain découvert sur le même emplacement, denier que les numismates rapportent à l'an 841 du Capitole (1) ; on y lit :

IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. P. M. TR. P. VIII, autour de la tête de l'empereur Domitien couronnée de lauriers.

» Et au revers : IMP. XIX. COS. XIIII. CENS. P. P. P. Pallas casquée, debout sur une proue de navire,

(1) Mezzabarbe, p. 136.

tient de la main droite un javelot et de la gauche un bouclier ; elle a une chouette à ses pieds.

» Une médaille semblable, cataloguée sous le n° 2546, existait à la bibliothèque de Nîmes, à l'époque où sa belle collection fut si misérablement dilapidée.

» J'ai rappelé au propriétaire de l'inscription ci-dessus que l'Académie du Gard était dans l'usage d'accorder, dans sa séance publique, une de ses médailles d'argent au bon citoyen qui, comprenant l'importance d'un momument historique, en confiait la conservation au musée de Nîmes. Tout me porte à penser que ces considérations ne seront pas sans effet auprès de M. Coutelle et que bientôt deux nouveaux noms romains viendront enrichir nos annales épigraphiques ».

M. Pelet est autorisé à offrir un jeton d'argent à M. Coutelle.

Séance du 19 *décembre* 1863.

Le président communique une circulaire par laquelle M. de Caumont, directeur de l'*Institut des provinces*, demande que l'Académie du Gard délègue trois membres au moins pour la représenter au congrès dirigé par cet institut et dont la session annuelle doit avoir lieu, le 15 mars 1864, à Paris. L'Académie désigne six de ses membres honoraires ou non-résidants qui habitent à Paris ou non loin de Paris.— Le secrétaire lit une lettre de M. J.-B. Ancelin, de Jonquières-et-Saint-Vincent,

remerciant l'Académie du jeton d'argent qu'il a reçu.

Le président dépose les ouvrages ou les brochures dont voici la liste : 1° *Recueil des travaux de la société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 2e série, t. 1er ; — 2° *Bulletin de la société d'agriculture, industrie, sciences et arts du dép. de la Lozère*, t. XIV, septembre-octobre 1863 ; — 3° *Bulletin de l'Union des Arts* (Marseille), t. 1er, 16e livr. ; — 4° *L'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, 8 décembre 1863 ; — 5° *Essai sur les anciens thermes de Nemausus et les monuments qui s'y rattachent*, par A. Pelet, inspecteur des monuments historiques du Gard, 1 vol. in-8° de 198 pages et VI planches, Nimes, Roger et Laporte, 1863; — 6° *Description de la Franche-Comté, par Gilbert Cousin, de Nozeroy* (*année* 1550), *traduite et accompagnée de notes*, par M. Achille Chéreau (publication de la Société d'émulation du Jura); — 7° XVIIIe et XIXe *lettres d'un Bénédictin*, 3e partie ; — 8° *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. XVII, 1863, 3e trimestre ; — 9° *Règlement de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente* ; — 10° *Annales de la société d'agriculture etc. de la Charente*, t. XLV, n° 3, juillet, août et septembre 1863 ; — 11° *Mémoires de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, année 1862 ; — 12° *Annuaire du département du Gard pour l'année* 1863, publié par MM. Ernest et Charles Liotard, 47e année, 1 vol. in-12, Nimes, Clavel-Ballivet, 1863.

M. C. LIOTARD lit un rapport sur le poème de *Valdésie*, par M. Alexis Muston, pasteur à Bourdeaux (Drôme). L'auteur, vaudois d'origine, comme il nous l'apprend lui-même dans sa préface, s'était d'abord proposé de célébrer le retour des Vaudois dans leurs vallées natales, d'où ils avaient été chassés

par Victor-Amédée II, duc de Savoie, et où ils rentrèrent, les armes à la main, en 1689. Le poème examiné par M. Liotard, et qui se compose de près de 11,000 vers, n'est qu'une première partie, destinée à faire connaître les mœurs et le pays des Vaudois et les événements par suite desquels ils avaient été bannis. Deux autres poèmes, « que l'auteur n'espère pas avoir le temps d'écrire », raconteraient l'un les tristesses et les vicissitudes de l'exil, l'autre le retour des exilés dans leur patrie.

Le rapporteur, après une rapide revue des diverses tentatives épiques, plus ou moins malheureuses, faites au XVIIe siècle, apprécie ainsi l'œuvre de M. Muston : « Ce poème se distingue, dit-il, par la modestie du titre et la simplicité du ton au début; mais l'intérêt s'y maintient jusqu'au bout, soutenu par la dignité de la pensée et par le charme de la diction ; tandis que je défie le lecteur le plus intrépide d'achever un chant de Chapelain ou de Scudéry.

» Que veut dire *Valdésie*, et que faut-il entendre par cette désignation ? *Valdésie*, comme qui dirait *Valdensia*, signifie tout uniment qu'il s'agit des Vaudois.

» Gardez-vous de croire que M. Muston ait en vue ces hérétiques du XIIe siècle, dont la poursuite et la destruction ont rempli de pages sanglantes l'histoire du comté de Toulouse. — L'auteur n'a voulu parler que de ces agrestes peuplades qui occupaient paisiblement, au XVIIe siècle, les vallées occidentales de la province de Pignerol soumise à la France, et qui durent, en exécution des ordres signifiés à Victor-Amédée II par le rigorisme inintelligent de Louis XIV, abandonner pour un temps leur chère patrie et se réfugier, sous le feu de la persécution et à travers les périlleux passages du Mont-Cenis, dans

quelques cantons de la Suisse, pour y attendre des jours meilleurs.

» L'auteur nous dépeint, dans cette première partie, la vie pastorale et patriarcale de la colonie vaudoise dans ces poétiques solitudes, ses tentatives de résistance contre des ordres injustes et oppresseurs, le pénible départ et les souffrances du voyage semé de traverses de toute nature, et l'arrivée aux portes de Genève des quelques familles qui purent échapper aux périls du chemin.

» Cette première partie d'une œuvre immense, dont l'auteur laisse désirer la continuation et la fin, révèle un sentiment vif et vrai de la belle nature alpestre; elle contient une série de tableaux naïfs et touchants de la vie de famille à la campagne; elle nous peint la douceur et la résignation d'un peuple froissé, mais non ébranlé dans sa foi, parce qu'elle est assez vivace pour se maintenir constante et ferme sous les atteintes d'une aveugle persécution.

» Assurément, M. Muston est né poète; mais je ne serais pas étonné qu'il fût peintre aussi, à la manière dont il décrit, tantôt des scènes d'intérieur ravissantes de fraicheur et de grâce, tantôt de splendides paysages, tour-à-tour sévères et gracieux, sauvages et fleuris.

» Le sujet du poème est simple et grand tout à la fois; il est digne et dignement traité. Ayez le courage de surmonter cette première et fatale impression dont on a peine à se défendre à l'aspect d'une volumineuse versification, et vous serez amplement récompensé par le charme des scènes où l'auteur promène délicieusement l'imagination et le cœur.

» Le poème épique en général rassemble, autour d'un héros dominant, les divers incidents d'une histoire ou d'une fable considérable. Il n'existe

pas, dans *Valdésie*, de personnage principal; on serait tenté tout d'abord de voir, dans cette circonstance, un défaut de composition. — Je n'ai pas trouvé cependant, à la lecture, que l'intérêt se divise d'une manière fâcheuse entre les divers personnages, *Janavel*, *Arnaud*, *Avondis*, *Rostagnol*, *Chanforan*, austères chefs de famille, liés intimement par la communauté de sentiments, la communauté d'action ; c'est ce qui constitue ici l'unité du poème.

» Ces sentiments, qui font toujours honneur à l'humanité, expriment successivement les douceurs du foyer domestique, les joies de la famille, la fermeté dans la foi, l'amour du sol natal, le dévouement, le sacrifice. Il est impossible cependant que, sous les étreintes de l'injustice et des traitements cruels, l'âme humaine ne se révolte pas, par moment, et n'exhale pas ses plaintes en termes acerbes ; mais ees instants sont courts dans le livre. A part ces passages où le peuple vaudois répond, par une lutte acharnée, à la sauvagerie de l'agression, c'est l'humilité chrétienne et la résignation qui dominent dans le cours de l'épopée ; et c'est dans la peinture de ces derniers sentiments que l'expression se rencontre surtout émue, tendre et particulièrement touchante.

» Le style se colore, suivant les circonstances.

» Il affecte, dans la description de certaines scènes, la forme dialoguée et le caractère des Bucoliques, comme dans certains passages qui rappellent, par ses bons côtés, la manière de Delille.

» Il ne faut pas croire que cette plume douce et caressante soit inhabile à retracer les scènes vigoureuses et les terribles épisodes de la guerre. J'ai dit que M. Muston doit être peintre comme poète ; il chargera au besoin sa palette des tons

les plus hardis et les plus chauds. (Voyez l'*Orage*, pag. 230 ;— le *Combat*, pag. 138, 139.)

» Mais c'est dans les images simples et douces que je préfère suivre mon auteur ; par exemple, dans les épisodes du départ attristé, où il emprunte à l'élégie sa teinte pâle et son mélancolique sourire.

» Dans ce poème, le rhythme change avec les situations. Faudrait-il voir encore, dans ce système, une faute de composition consistant dans l'abandon momentané du sévère et monotone alexandrin ? Mais où sont aujourd'hui les règles absolues du poème épique ? et qu'importent les conditions d'exécution, pourvu que la forme adoptée concorde avec la pensée et qu'elle répande dans le poème une agréable variété ?

» Je ne voudrais pas vous donner à croire, sous l'impression des tableaux d'une beauté gracieuse ou sévère que je viens de passer en revue, que je considère le poème de M. Muston comme une œuvre parfaite.

» Il y a bien, par-ci par-là, quelques rimes négligées; d'autres formées d'adjectifs d'un usage trop commode; tels que : *contemplatif*, *méditatif*; — *craintives*, *agressives*; —*fantastiques*, *hypothétiques*. (pag. 86). Je n'approuverai pas la rime univoque obtenue avec *bronze* verbe et *bronze* substantif (pag. 230).

» Je pourrais faire remarquer la licence qui consiste à compter le mot *acuité* pour trois syllabes (pag. 267); —le verbe *hésiter* suivi plusieurs fois de la préposition *de*.

» Je ne louerai pas, dans tous ses détails, l'épisode d'une troupe d'histrions qui rencontrent à Chambéry une colonne de proscrits et qui font une collecte pour leur venir en aide. Quelques parties de la mise en scène sont empreintes d'une trivialité, volontaire et cherchée sans doute, en

raison de la qualité des acteurs, mais qui n'est pas d'un goût irréprochable (p. 279.)

»Je pourrais bien aussi chicaner M. Muston sur le personnage d'une jeune fille qu'il appelle *Aladine*, enfant trouvé appartenant par son origine à la secte des Vaudois, et qui occupe, à la cour de Victor-Amédée, en qualité d'Egérie, une position un peu équivoque, quoique son intervention ne se manifeste que pour atténuer la rigueur des édits.

» Il est un autre personnage chargé d'un rôle odieux, courtisan hypocrite, conseiller tortueux, assez malheureusement comparé à Tartuffe, et dont le caractère faux et méchant est traduit par le nom de *Miéline de Sougriffe*. — Cette qualification me paraît rentrer par trop dans les procédés de la comédie burlesque et de la parodie.

»L'esprit de secte perce bien aussi sur quelques points, comme dans ces deux passages :

C'était presque un légat, tant il était méchant.
(pag. 13.)

Et pour le mal qu'ils font plus ténébreusement,
Quelques inquisiteurs valent un régiment.
(pag. 15)

»Il y a là évidemment un souvenir du XIIe siècle et du sac de Béziers.

»Tout cela n'est pas irréprochable; mais quelle est l'œuvre de longue haleine où l'on peut se flatter de ne pas rencontrer quelque imperfection de fond ou de forme?

»Et, d'ailleurs, combien sont rachetés ces termes regrettables et très-rares, par les nombreuses expressions empruntées au langage de la concorde et de la fraternité chrétienne! (Voy. pag. 124, 125, 142, 297.)

»Vous me rendrez la justice de reconnaître que je n'ai pas voulu surprendre une approbation fondée sur des documents incomplets. J'ai voulu tout dire et n'ai pas négligé de relever les imperfections en regard des parties les plus méritantes, afin de donner plus de poids à mon jugement largement favorable au poète que j'avais à vous faire connaître.

»Je n'aurais pas fini ma tâche, si je ne m'arrêtais un moment, suivant une mauvaise habitude dont je m'accuse, à faire la chasse aux mots :

»Je rencontre, dans ce genre d'investigation, quelques termes neufs, qu'on chercherait vainement dans le Dictionnaire de l'Académie, mais que je ne reprocherai pas à l'auteur, au contraire, parce qu'ils contribuent à donner à certains passages une couleur locale très-marquée, et qu'ils sont généralement flatteurs pour l'oreille ; tels sont : *Alpage*, pâturage dans les Alpes, *Alpager*, *Alpagère* :

Les troupeaux sont montés même avant les moissons,
Ils ont atteint l'*alpage* où l'été les rassemble.
(page 55.)

»*Estivage* me paraît devoir être accueilli, aussi bien qu'*hivernage*, son contraire (page 55).

»*Ramière* est très-gracieux, à propos des vers-à-soie :

Heureux qui les verramonter sur les bruyères,
Vifs comme des oiseaux qui nichent aux *ramières*.
(page 30 et *passim*.)

Siégée, séance à table :

Là, de la grande hache il écarte les bancs
Qu'après chaque *siégée* on accote à ses flancs.
(page 226.)

»*Erme*. Voici un mot qui sonnera bien aux oreilles de tout familier de nos garrigues :

Puis marchant côte à côte en l'*erme* bocagère.
(page 26.)

»Le Nimois pur-sang dit: *Armas*; il appelle *Armassiers*, en son patois, ceux qui essaient de fertiliser nos collines dénudées.

Congère, pour amas de neige, est loin de me déplaire :

Puis un ciel de frimats, par les vents déchaîné,
Veut effacer la route où s'égarent les guides
Dans la neige épaissie en *congères* perfides.
(page 264.)

»*Gel*, pour glace, me semble moins heureux :

Des groupes convulsifs, qui, saisis par le *gel*....
Altérée, immobile et les pieds dans le *gel*.
(pages 265, 266, 292.)

»*Suppliance* me paraît un peu hardi :

L'effroi, la suppliance et la timidité
Luttaient avec l'espoir sur leur charmant visage.
(page 123.)

»Je tolèrerais difficilement :

Des arbres *colossals*, témoins des temps antiques.
(page 120.)

»A *crépiné*, je préfèrerais *crépelé* :

Un lichen chevelu, *crépiné* par la brise.
(page 30.)

»Un mot de l'édition, et je finis en regrettant l'incorrection qui dépare, à chaque instant, les

pages de ce livre remarquable : le nom de M. Hachette, placé en tête du volume, ne m'avait pas fait pressentir cette négligence de l'exécution matérielle ».

M. J.-C. Bousquet, chargé de l'examen des *Odes et Elégies* de M. l'abbé Th. Blanc, s'exprime ainsi :

« La poésie est d'inspiration divine ; ne lui demandez rien de faux ou d'impur, elle ne saurait répondre à ce qui n'est point de son essence.

» L'auteur des *Odes et Elégies* dont j'ai à vous rendre compte, le savait bien, et c'est parce qu'il est venu à elle conduit par la vérité, qu'il en a été bien reçu.

» C'était justice : M. Blanc est un homme d'étude et de talent. Initié de bonne heure aux beautés de nos livres saints, c'est sous leur influence qu'il a écrit. Je suis loin de m'en plaindre ; il n'a pas de page où l'on ne trouve l'empreinte d'un sentiment élevé.

» Célèbre-t-il nos soldats toujours prêts à donner leur sang à la France ? Ces missionnaires qui vont porter jusqu'au désert la vie et la lumière ? Glorifie-t-il ces nobles filles, au nom si doux de « sœurs », qu'on voit partout où il y a une douleur à consoler ?

» Il s'élève et reste au niveau du sujet. Ses chants, joyeux ou plaintifs tour-à-tour, sont ce qu'ils doivent être ; si bien qu'on se prend à les écouter, à se réjouir ou à s'attrister avec le poète.

» Quelques-uns de ces chants sont connus ; ils ont trouvé plus d'un écho dans nos feuilles publiques ; mais parmi ceux qui viennent de paraître, permettez-moi de signaler celui qu'il a dédié à notre excellent confrère, M. l'abbé Azaïs, et

qui a pour titre : *Arrivée à Nîmes de Mgr Cart*, cet Evêque de si sainte et si chère mémoire.

»Ce tableau, je l'ai pris comme au hasard dans ceux qui le précèdent ou qui le suivent ; je n'avais que l'embarras du choix : *l'Abattement*, *le Choléra*, *la Cueillette des olives*, *la Mort du jeune lévite*, etc., sont de la même touche; ils se prêtent un mutuel appui ; et de leur ensemble est résultée une œuvre d'une valeur véritable. Disons-le cependant, la critique ne manquera pas de faire remarquer qu'un peu plus de concision, un peu moins d'uniformité dans la couleur ne lui aurait pas nui; nous en convenons sans peine. Mais, en littérature, une beauté rachète plus d'un défaut; or, ces derniers sont rares, dans le livre de *Odes et Elégies*, et les beautés nombreuses; d'où vous conclurez, j'espère, à la sincérité de l'éloge.

»Encore un mot : M. l'abbé Blanc ne fait pas seulement de bons vers. Il est peu de sciences qu'il ne cultive ; les *Annales de philosophie chrétienne* et divers autres recueils littéraires s'enrichissent, depuis vingt ans, de ses travaux.

»On a tant abusé de la poésie, qu'il est bon d'encourager, de récompenser celui qui se montre un de ses dignes adeptes ».

M. Ollive-Meinadier rend compte, à son tour, d'un opuscule de M. René Deloche, ingénieur des ponts-et chaussées, intitulé : *Note sur une ferme dans l'ancien lac de Harlem*.

« M. René Deloche, dit le rapporteur, fait d'abord remarquer que le desséchement du lac de Harlem (Hollande) était une de ces opérations qui ont eu le privilége d'attirer l'attention publique. Malgré les gigantesques entreprises auxquelles nous a habitués l'industrie moderne, on ne comprenait pas qu'on pût concevoir et surtout exécuter

un projet si grandiose. — Dessécher une mer de 18,000 hectares de superficie et de quatre mètres de profondeur moyenne; mettre Amsterdam, Harlem et d'autres villes, à l'abri de ces vagues qui, soulevées par le vent, menaçaient chaque année de les engloutir; rendre à la culture des terrains immenses qui étaient forcément improductifs; placer des fermes, des habitants, des troupeaux là où des flottes avaient manœuvré; tel était, en effet, le programme qu'il s'agissait de réaliser.

» Un pareil programme soulevait des questions importantes qu'il fallait résoudre préalablement à toute opération. Ne fallait-il pas songer à mettre le lac de Harlem à l'abri des inondations d'une mer dont le niveau est constamment plus élevé que celui des terres qu'elle baigne? Ne fallait-il pas imaginer un système de pompes assez puissant pour élever toutes les eaux accumulées dans ce grand bassin, et celles que les pluies y déposent annuellement? Ne fallait-il pas, enfin, chercher une machine motrice plus forte et plus régulière que les moulins-à-vent, si généralement employés en Hollande, plus économique et plus simple que les anciennes machines à vapeur?

» Toutes ces questions, à la solution desquelles il était difficile de croire, ont été abordées et résolues avec succès. Il n'entre point dans le plan de M. Deloche de faire connaître l'ensemble des dispositions ingénieuses qui ont été adoptées, et qui ont amené, en douze ans, le complet desséchement du lac. Il lui suffit de dire qu'en 1840 le lac de Harlem menaçait d'engloutir la Hollande, et qu'en 1852 il était complètement à sec; qu'en 1856 toutes les terres *conquises* étaient vendues, et qu'en 1861, on y voyait des exploitations agricoles du plus grand intérêt, telles que Badhoeve,

propriété de M. Amersfoort, qui fait le sujet de son travail.

» *Badhoeve* (ferme des bains) est située à une petite distance d'Amsterdam, à un endroit où, comme son nom le rappelle, il était d'usage de venir se baigner. Sa proximité d'Amsterdam, et surtout la réputation agricole de son propriétaire, lui ont attiré de nombreux visiteurs, qui, toujours parfaitement accueillis, à quelque nation qu'ils appartinssent, recevaient, chacun dans sa propre langue, les renseignements qu'ils venaient recueillir. Quelques-uns de ces visiteurs se sont hâtés de publier les résultats merveilleux qu'ils avaient pu constater, et, indépendamment des communications faites au public, le consul général de France à Amsterdam a envoyé, au mois de mai 1861, un rapport très-détaillé dans lequel il a fait connaître au gouvernement français les procédés suivis par M. Amersfoort, ainsi que les résultats qu'il a obtenus. M. Deloche espère que son étude, quoique venant après tant d'autres, aura néanmoins son intérêt, parce qu'elle renferme des indications, si non plus complètes, au moins plus récentes, et qu'elle compare les résultats obtenus à Badhoeve avec ceux des fermes anglaises et écossaises les plus renommées.

» Mais, avant d'entrer dans les détails de l'exploitation de la ferme de Badhoeve, l'auteur croit indispensable de rappeler, en quelques mots, la topographie de la Hollande.

» Tout le monde sait que le sol de la plus grande partie de la Hollande est à un niveau notablement inférieur au niveau moyen de la mer, et qu'il disparaitrait sous les eaux sans les puissantes digues qui le protègent. Il résulte de cette situation que les eaux répandues annuellement sur la contrée par les pluies ou les sources, n'ont aucun écoulement naturel. Une portion s'évapore sous l'action

des vents qui soufflent fréquemment dans cette immense plaine. L'autre est élevée au moyen de pompes mues par le vent et s'écoule vers la mer, suivant des pentes artificiellement créées. De sorte que, comme le disait très-justement un Hollandais, il ne tombe pas en Hollande une seule goutte d'eau que le vent ne soit chargé d'enlever.

» Pour l'application de ce mode de desséchement, il a fallu construire de nombreux canaux, dont les uns recueillent les eaux pour les conduire aux pompes, et les autres les reçoivent, quand elles en sortent, pour les faire écouler vers la mer. Beaucoup de ces derniers sont larges et assez profonds pour porter des bateaux et desservir une navigation active.

» Les deux systèmes de canaux se retrouvent nécessairement dans le lac de Harlem. Le sol est découpé en longs rectangles par de nombreux fossés, dont les dimensions sont plus ou moins grandes suivant le volume d'eau qu'ils sont appelés à débiter. Une fois recueillies dans les points bas, les eaux sont élevées par les machines à vapeur, qui remplacent ici les moulins-à-vent. Le Ringsvaart (canal circulaire), qui forme comme une ceinture autour de l'ancien lac, les reçoit alors et les conduit jusqu'à la mer.

» Le Ringsvaart a une largeur de 20 mètres environ et une profondeur de 3 mètres ; il porte de nombreux bateaux, et constitue, sinon l'unique, au moins l'une des principales voies de communication de la contrée.

» La propriété de M. Amersfoort est située dans l'angle de deux alignements consécutifs du Ringsvaart. Elle a une étendue de 214 hectares, dont 44 hectares sont loués à des fermiers, et 20 hectares sont plantés de bois. Il en reste ainsi 150 en exploitation, sous la direction même du propriétaire.

» Le terrain cultivé a la forme d'un rectangle d'environ 1,600 mètres de long et 900 mètres de large, dont tous les côtés sont garnis de fossés de 3 à 4 mètres de largeur, que longent des chemins d'exploitation d'environ 6 mètres de large. Ce grand rectangle est divisé en deux tronçons égaux par un autre fossé de même section que les précédents.

» Indépendamment de ces fossés principaux, M. Amersfoort en a fait creuser d'autres, moins larges et écartés seulement de 100 mètres. Par ces deux systèmes de canaux, le sol se trouve divisé en rectangles de 800 mètres de long, 100 mètres de large, et par conséquent de 8 hectares de superficie.

» Malgré ce grand développement de fossés, M. Deloche nous apprend que le dessèchement du sol n'allait pas assez vite au gré de M. Amersfoort. Aussi s'est-il hâté de drainer avec des tuyaux toute l'étendue de sa propriété.

» Les lignes de drains sont dirigées parallèlement au petit côté des rectangles. Elles sont éloignées les unes des autres de 10 à 12 mètres et présentent deux pentes dont le point culminant est situé vers le milieu de leur longueur. De cette manière, les eaux sont conduites moitié d'un côté et moitié de l'autre.

» Chacune de ces lignes de drains se rend directement dans les fossés, et leur bouche n'est munie d'aucun regard, d'aucune grille, contrairement à l'usage adopté en France.

» Il est évident d'ailleurs que, dans le cas de Badhoeve, ces précautions ne sont point nécessaires. Plusieurs fois par an, les eaux des fossés sont assez élevées pour pénétrer dans les drains et y circuler librement. Si ce lavage naturel ne suffisait pas pour les nettoyer, il serait facile, au moyen de simples planches, d'élever le niveau de l'eau dans

l'un des fossés où se rendent les lignes de drains et de produire ainsi, dans les tuyaux, une chasse dont on pourrait, à son gré, augmenter la puissance. En fait, les tuyaux ne se sont pas encore engorgés, et on n'a pas eu à se préoccuper du moyen à prendre pour les remettre en état.

» Les drains ont été placés, dans le principe, à une profondeur 1m 10. Par suite du dessèchement, le sol s'est affaissé, et les drains ne sont plus qu'à une profondeur moyenne de 0m 80. Cet affaissement paraît s'être fait d'une manière assez uniforme pour ne point disloquer les lignes de tuyaux. Mais il est probable qu'avant peu on sera obligé de recommencer toute cette opération, pour remettre les tuyaux à une profondeur telle que les racines des plantes cultivées ne puissent les atteindre. On est donc conduit à se demander si M. Amersfoort ne s'est pas un peu hâté d'effectuer un drainage qu'il sera un jour inévitablement obligé de recommencer. Mais quand on réfléchit, dit M. Deloche, à la fertilité que cette opération a développée dans le sol, et aux produits qu'elle a permis de récolter dès l'origine de la culture, on est obligé de reconnaître que les frais du premier drainage sont aujourd'hui amortis, et qu'il n'y a pas à regretter de l'avoir effectué si tôt.

» Tous les détails qui précèdent témoignent d'un grand empressement à se débarrasser des eaux qui imbibent le sol de Badhoeve, et cet empressement est bien justifié par les cultures que le dessèchement profond permet d'effectuer. Mais il y a des récoltes qui, à certaines époques de l'année, ont besoin d'être irriguées, parce qu'elles prennent dans l'eau un principe de développement. Or telle est la situation admirable du sol, que les canaux qui servent au dessèchement peuvent devenir des canaux d'irrigation ; et, pour produire cette trans-

le sous sol, avec la tourbe qui, en certains endroits, la recouvre.

« ... Une des causes les plus ordinaires de dépenses sur les fermes, réside sans contredit dans les transports, toujours si considérables, qu'il faut effectuer, et qui sont d'autant plus coûteux que la ferme est plus étendue et les bâtiments plus éloignés du centre des transports. Il a été déjà dit que le Ringsvaart permet d'apporter, à des prix minimes, les engrais et les diverses denrées dont on doit s'approvisionner au marché d'Amsterdam. M. Deloche y ajoute des détails sur les transports dans l'intérieur de la ferme.

» Le sol, constamment mou et humide, rend excessivement difficile l'emploi des tombereaux. M. Amersfoort y a renoncé et a substitué à ce mode, sinon inapplicable, au moins très-dispendieux, un système de chemins de fer très-économiquement construits, faciles à démonter et à déplacer et sur la construction desquels M. Deloche donne quelques détails.

» Les rails sont formés de pièces de bois ayant 0 m. 10 c. d'équarissage, armés à l'angle d'un fer à cornière. Ces rails sont retenus à une distance de 0 m. 80 c. l'un de l'autre, au moyen d'une entretoise en fer plat. Avec ces rails, on compose des cadres ayant environ 3 mètres de long, et qu'on peut placer bout à bout au moyen d'un assemblage à charnière et à clavette.

» Les transports s'effectuant parallèlement aux canaux du deuxième ordre, on n'a, sur une longueur de 1,600 mètres, qu'un seul canal à traverser. Ce passage s'effectue au moyen d'un ponton qui oscille avec le niveau de l'eau dans le canal. Quand l'eau est haute, il faut monter sur le ponton ; quand l'eau est basse, il faut y descendre, mais l'écart entre ces positions extrêmes n'est jamais assez considérable pour nuire à la régularité

de la marche des trains. Ce ponton est réuni par des plans inclinés à charnières avec le dernier cadre de la voie ferrée qui a été décrite, et, par le jeu de ces charnières, le ponton se trouve constamment en rapport avec les deux tronçons de la voie.

» Enfin, tout chemin de fer exige des voies de garage. Sur le chemin de fer de Badhoeve, la voie de garage est ouverte ou fermée au moyen d'une seule aiguille que l'on dispose à volonté. Ce système d'aiguille n'est pas peut-être à l'abri de toute critique; mais, avec les vitesses dont on fait usage dans les fermes, son emploi n'expose à aucun inconvénient sérieux, tandis que sa construction a l'immense avantage d'être très-économique.

» Ce système de voie ferrée ne coûte environ que sept francs le mètre courant; cependant M. Amersfoort songe à le remplacer, lorsqu'il sera hors de service, par un système encore plus économique, du prix de 5 francs le mètre. Ce nouveau système sera complètement en fer, et les rails seront formés par une simple barre de fer méplat.

» Un chemin de fer fixe, construit avec des lames du même métal, règne dans toute l'étendue des bâtiments de la ferme. Pour raccorder des voies à angle droit, on n'a pas employé le procédé dispendieux des plaques tournantes : on a fait construire de vrais tournants en fer. Sans doute, au moment où le waggon tourne, les boudins des roues d'un même côté roulent sur la plaque de tôle qui porte les rails; mais, là encore, il faut comparer le prix de ce procédé avec celui d'un système meilleur, et ne pas oublier le service qu'il rend, malgré ses imperfections... »

Le rapporteur décrit ensuite, d'après la brochure de M. René Deloche, les bâtiments considérables dont se compose la ferme de Badhoeve : les ateliers

et logements des ouvriers de diverse espèce, le manége, la bergerie, l'étable à vaches, la laiterie, le logement du propriétaire, etc., et donne, en terminant, quelques détails sur les recettes et les dépenses de cette vaste et magnifique exploitation.

M. Aug. Pelet communique la note suivante, contenant cinq inscriptions ou fragments d'inscriptions, dont quatre inédits, mais estampés, dès l'année 1851, par MM. Ach. Colson et Germer-Durand.

« Dans le *Courrier du Gard* du 25 octobre 1861, je signalais, comme se trouvant dans la maison de M. L. Roux, place de la Belle-Croix, quelques inscriptions considérées comme perdues.

» La première, portant :

D. M.
IVL. ANTISTIAE
THYMELAE SORORI
PIISSIMAE

Avait été indiquée par Ménard (pag. 350), comme se trouvant alors dans la maison de M. P. Novi, chanoine, place de la Belle-Croix.

» Les trois suivantes, inédites, se trouvent dans les manuscrits de Séguier.

.... P. CAECILIA M
....VIR
.. POMPEIO
...TYRONO

...SEX.FIL
...VLIANI·
...VG.NEM
...ORIS

» Cette dernière est en marbre blanc, en caractères de la belle époque, avec points triangulaires séparant les mots.

» La maison dans laquelle se trouvaient ces quatre inscriptions vient d'être réparée à neuf, et le propriétaire, M. L. Roux, a saisi cette circonstance pour offrir ces monuments à M. le Maire, qui les a immédiatement fait transporter au Musée, où ils seront catalogués sous les nos 274 à 277.

» Je réclame, pour M. L. Roux, la médaille que l'Académie accorde, dans sa séance publique, aux bons citoyens qui enrichissent nos collections épigraphiques.

» Une nouvelle inscription, encore inédite, vient de m'être indiquée par M. l'abbé Th. Blanc, curé à Domazan, comme ayant servi de borne dans le hameau de Sagriès, commune de Sanilhac. M. Blanc n'est pas plus étranger à l'archéologie qu'aux inspirations harmonieuses du poète. On lit sur ce monument, recueilli par l'auteur des *Odes et Elégies* :

....SIRICO
.....TAMENTO.

Séance du 2 janvier 1864.

A l'ouverture de la séance, M. E.-J. Pérès (d'Alais), admis à faire une lecture, est introduit et présenté par le Président.

Le secrétaire communique une lettre de M. Lionel d'Albiousse (d'Uzès), juge au tribunal de Castellane (Basses-Alpes), qui fait hommage à l'Académie de la brochure qu'il a publiée dans le but de provoquer l'établissement, dans tous les greffes

des tribunaux, de casiers de l'état-civil. M. de La Farelle veut bien se charger de faire un rapport sur cette brochure.

Le Président dépose les ouvrages reçus du 19 décembre 1863 jusqu'au 2 janvier 1864. En voici la liste :

1° *Bibliothèque et Cours populaires de Guebwiller*, par J.-J. Bourcart ;—2° *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, 2e série, t. XVIII, n° 11, séances des 5, 12, 19 et 26 août 1863 ; — 3° *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 6e série, t. Ier ; — 4° *De l'établissement, dans tous les greffes des tribunaux de première instance, de casiers de l'état-civil et des objets divers*, par Lionel d'Albiousse, juge à Castellane (Basses-Alpes), br. in-8° ; — 5° *l'Etincelle*, journal littéraire, de Bordeaux, 5e année, n° 168, 22 décembre 1863 ; — 6° *De l'Esprit judiciaire, d'après Daguesseau*, discours prononcé par M. E. Connelly, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Rennes, 1863, br. in 8° ; —7° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, t. IX, n° 11, nov. 1863 ; — 8° *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, n° 23, nov. 1863.

La Compagnie procède à l'élection de MM.

Philippe EYSSETTE, ancien maire de Nimes, président au tribunal de Largentière, membre-titulaire résidant de l'Académie de 1836 à 1852, membre-correspondant depuis lors, et qui a été présenté, dans la séance du 6 décembre 1863, pour le titre de *Membre-titulaire non-résidant* ;

Le baron Ernest DE CHABAUD-LA-TOUR, général de division du génie, membre du comité des fortifications, associé-correspondant depuis 1854, présenté, dans la même séance, pour le titre de *Membre-titulaire non-résidant*;

Hippolyte SOULIER, juge de paix à Anduze et docteur en droit, auteur d'un ouvrage intitulé : *De la nature de la société romaine et de son régime intérieur*, présenté, dans la même séance, pour le *même titre*.

Le scrutin dépouillé, MM. Eyssette, de Chabaud-La-Tour et Soulier sont proclamés membres-titulaires non-résidants. — Le secrétaire est chargé de les informer de cette nomination.

L'Académie exprime ses profonds regrets au sujet de la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. le chanoine *Jean-Pierre Privat*, membre-titulaire résidant depuis le 14 mars 1840, décédé le 1er janvier 1864.

L'Académie procède ensuite au renouvellement de son bureau. D'après le résultat du scrutin, le bureau, pour l'année 1864, est ainsi constitué :

MM. J.-C. BOUSQUET, *président*;
L'abbé AZAÏS, *vice-président*;
NICOT, *secrétaire-perpétuel*;
A. DUMAS, *secrétaire-adjoint*;
E. GERMER-DURAND, *id.*;
A. PELET, *trésorier*;
E. GERMER-DURAND, *bibliothécaire*.

En l'absence de M. Bousquet, M. l'abbé Azaïs est appelé au fauteuil. Sur sa proposition, l'Académie vote des remercîments à M. Ollive-Meinadier, président sortant, pour le dévoûment qu'il n'a cessé d'apporter dans l'exercice de ses fonctions.

La parole est donnée à M. E.-J. Pérès, qui expose oralement l'esprit du système sur l'entendement humain, dont il est l'auteur, et qu'il vient de publier sous le titre de *Noologie*.

« Tous les phénomènes de l'intelligence se résument en un fait unique dont la physionomie se retrouve dans toutes les variétés de l'espèce, manifestant, par l'universalité de ce rapport, l'existence d'une loi qui régit notre nature intellectuelle, la loi du concept.

» La détermination de cette loi est pareille à celle des lois régissant les phénomènes physiques, en ce qu'elle se manifeste dans la discussion, dans la comparaison des faits, par un rapport qui relie toutes les variétés de l'espèce.

» Ainsi tous les mouvements sidéraux peuvent être représentés par celui d'un mobile animé de deux forces agissant sur lui dans le même plan et obliquement l'une à l'autre; par exemple la pierre obéissant à l'impulsion qu'elle a reçue de la main du frondeur et à l'attraction terrestre.

» Ainsi le phénomène de la combustion, généralisé par la chimie, a fait se produire la loi de l'équivalence, régissant l'affinité qu'ont les substances matérielles les unes pour les autres; découvrir ces êtres que les philosophes de l'antiquité avaient imaginé, sous le nom d'*atomes*; réaliser cette autre chimère d'un fluide universel, résoluble aussi en atomes, rêvé par l'antiquité sous le nom d'éther et qui a été reconnu pour être l'agent immédiat des sensations de la lumière et de la chaleur.

» Sous l'éclat de ces hardies généralisations, l'immense règne de la matérialité nous est apparu peuplé d'êtres essentiellement actifs, comme le

sont ceux des trois règnes organiques ; dès lors, il a cessé d'être le domaine de l'inertie.

» La noologie, devenue l'émule des sciences physiques, montre comment sont constituées les créatures de l'humanité, en ramenant au fait de la *représentation* tous les phénomènes de la pensée, régis uniformément par la loi du concept. La pensée est la manifestation la plus éclatante de l'existence de l'âme en nous, quoiqu'elle ne soit pas la seule. Par la considération de cette sorte d'effets, la noologie en fait estimer la cause, sans négliger toutefois le phénomène de l'embryogénie et de la physiologie, absolument comme la chimie, aidée de la physique, a manifesté l'existence et la nature des individualités atomiques, en présentant le tableau de leurs opérations.

» La noologie fait mieux encore. En montrant, par la détermination de la loi du concept, à quelles conditions se produit l'acte de connaissance, et en mesurant la portée de cet acte, cette science légitime l'induction en vertu de laquelle nous pouvons croire à la simplicité, à l'immortalité de l'âme et à l'existence d'une substance unique, la spirituelle, étoffe commune de tous les êtres de la création, s'y produisant à l'état fini, infinie chez le Créateur.

» La loi noologique, dont l'application est si féconde en brillants résultats, se manifeste dans un phénomène quelconque de la sensibilité chez un sujet adulte.

» A l'origine de la personnalité, ce phénomène n'est que la sensation.

» La sensation n'est pas un acte de connaissance, mais elle est susceptible de le devenir sous l'empire de la loi du concept.

» La sensation est une simple appréciation faite, par le sujet, de la convenance ou de la disconvenance d'une qualité objective pour lui ; une appré-

ciation le déterminant—à accueillir l'objet, au premier cas, —à le repousser, au second, mais machinalement, en vertu de l'instinct ; force que la personnalité possède en commun avec les êtres de la nature organique.

»La sensation est déjà la manifestation d'un principe de vie, distinct du corps, que la personnalité porte en elle ; car la sensation est totalement différente des actions mécaniques qui y donnent lieu, mécaniques au dehors de l'organisme de la personnalité, mécaniques au dedans. Des expériences de vivisection ne permettent plus de douter que les organes de la sensibilité sont insensibles, à l'exception de la moëlle allongée, laquelle peut être réduite à l'état d'insensibilité par l'action des substances anesthésiantes, sans que le phénomène de la pensée cesse pour cela d'exister dans l'intimité du sujet où il s'est d'abord produit.

» Les sensations arrivent donc à la conscience à suite des excitations organiques, produites elles mêmes par des excitations extérieures; il y a autant d'espèces de sensations que d'espèces d'organes et autant de sensations que de qualités. Ce n'est pas seulement par cinq qu'il faut compter les espèces, mais par six, en joignant aux sensations externes celles de la *motilité*, et par sept, en y ajoutant les sensations *affectives*, qui, avec les *motiles*, forment le genre des sensations internes.

» Mais pour que les sensations nous fassent connaître et le dehors et le dedans, et manifestent le principe de la personnalité à lui même, elles doivent subir l'action du concept, se lier entr'elles de manière à devenir excitables l'une par l'autre et représenter à la conscience du sujet l'effet de la qualité; reproduire l'effet résulté de sa présence avec les conditions sous lesquelles cet effet s'est produit.

» Tel est le phénomène de la représentation, dû au concept, intervenant pour relier entre eux les éléments de la notion objective. La pensée est la reproduction de ce phénomème de représentation sous une foule d'aspects différents.

» Le sujet en qui les sensations se sont ainsi associées de manière à produire des notions, est devenu capable de perception et de sentiments : il est devenu intelligent.

» A la naissance, il était incapable de tels actes.

» L'expérience l'a montré, par l'exemple de sujets nés incomplets, qui ont acquis l'usage de la vue et de l'ouïe, grâce à des opérations chirurgicales. Dès lors l'analogie nous autorise à croire que les autres sens, bien moins actifs que ceux-là, sont frappés de la même impuissance native.

» La perception est le fruit d'une éducation acquise par la pratique du concept.

» Et l'exercice du concept est une autre face du phénomène de la sensibilité, puissance dont l'âme est douée et qu'elle exerce directement par la sensation et indirectement par la reproduction des sensations qu'elle a liées entre elles, qu'elle a rendues excitables les unes par les autres.

» La conscience est la sensibilité en acte : en un cas, directe ; en l'autre, réflexe.

» Ainsi l'intelligence est adventive, puisqu'elle consiste en l'organisation, dans l'âme, de notions dont les éléments sont disposés par le concept de manière à représenter au sujet la raison d'être des choses : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu, ne intellectus quidem, qui, vi animæ, rerum causas cognoscendi cupidæ, sensationum conceptu abortus, se animæ etc.*»

Il restait à montrer comment les idées et les sentiments qui animent ou constituent la personnalité, résultent uniquement de la pratique du concept

s'exerçant sur les données de la sensibilité. Le temps n'ayant pas suffi, cette exposition a été renvoyée à la séance suivante de l'Académie.

Séance du 16 janvier 1864.

A l'ouverture de la séance, M. Bousquet, en prenant place au fauteuil, remercie ses confrères du témoignage de haute confiance qu'ils viennent de lui donner, en l'appelant à la présidence annuelle ; il ne doute pas que leur constante bienveillance ne lui rende facile et doux l'accomplissement de ses devoirs.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Président fait part d'une lettre de M. Léonce Destremx de Saint-Christol, membre non-résidant, qui lui envoie, pour l'Académie, un exemplaire d'une *Notice nécrologique sur J.-P. Cazeing* (de Saverdun), brochure in-8°, dont il est l'auteur. — Le Secrétaire communique une dépêche de M. le Préfet du Gard, accompagnant l'envoi de trois livraisons du *Catalogue des Brevets d'invention* (nos 6, 7 et 8.)

Le Président, outre ces deux envois, dépose encore les ouvrages suivants :

1° *L'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, 5e année, nos 169 et 170, 1er et 9 janvier 1864 ;

2° *Le Mémorial diplomatique*, journal international, politique, littéraire et financier, 2e année, no 1, dimanche 3 janvier 1864 ;

3° *Deux Histoires vraies*, par M. l'abbé de Cabrières, 1 vol. in-18;

4° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1863, n° 3;

5° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 3me série, tom. II, nov. 1863;

6° *Les voies romaines, en Gaule. — Voies des itinéraires; — résumé du travail de la Commission de la topographie des Gaules*, par M. Alexandre Bertrand. (Extrait de la *Revue archéologique*, br. in-8°);

7° *Carte de la Gaule, sous le proconsulat de César*, par le général Creuly, br. in-8°.

On procède à l'élection de trois *Membres-Correspondants* proposés dans la séance du 19 décembre dernier. Ce sont MM. :

L'abbé Th. Blanc, curé de Domazan (Gard), auteur d'un recueil de poésies intitulé : *Odes et Elégies*;

Alexis Muston, pasteur à Bourdeaux (Drôme), auteur du poème de *Valdésie*;

René Bellochi, ingénieur des ponts et-chaussées à Chambéry, auteur d'une brochure intitulée : *Note sur une ferme dans l'ancien lac de Harlem (Hollande.)*

Ces trois candidats sont élus, et proclamés aussitôt par le Président *Membres-Correspondants*. — Le Secrétaire leur fera connaître cette nomination et expédiera les diplômes.

M. E.-J. Péaks continue, dans une seconde exposition orale dont voici le résumé, la théorie de l'entendement humain. Il la reprend à l'endroit où il l'avait laissée : à la composition des notions de toutes sortes, qu'il considère comme étant l'étoffe unique dont l'intelligence se fait en toutes personnes.

« Par ce terme, il faut entendre une association d'éléments plus ou moins complexes, mais tous résolubles en des sensations ; une association telle que, par l'excitation d'une partie, l'autre se produise en la conscience, indépendamment de l'action directe par l'effet de laquelle elle y était d'abord arrivée.

» Le phénomène résultant de cette association entre des sensations toutes provenues des actions organiques et des actions des objets sur les organes, consistera en ce que l'action objective de l'une des parties étant sentie *(esthétique)* l'autre partie sera trouvée *(euristique)*.

» Et ainsi sera reproduit l'effet de présence tout entier, résulté des relations du sujet avec l'objet, mais de manière à avertir la conscience et lui faire distinguer l'euristique de l'esthétique.

» Tel est le phénomène de représentation auquel toute perception peut servir d'exemple. En ce fait se résument toutes les variétés de la pensée.

» Il est dû à la préexistence de la notion chez le sujet.

» Mais la notion n'est pas arbitrairement composée de sensations recueillies au hasard par le sujet dans ses relations extérieures : elle est constituée de manière à ce que, l'une des parties représentant la qualité objective, l'autre en représente la raison d'être, la forme, si l'on aime mieux.

» Si nous gardions le souvenir de notre première éducation, de celle qui se fait au sortir des langes, les exemples de la formation des notions ne nous manqueraient pas; mais, à défaut de cette expérience, nous avons celles qui se font, depuis tantôt un siècle, dans les institutions des sourds-muets.

» Pour procurer à ces sujets incomplets, à ceux même privés à la fois de la vue et de l'ouïe, une notion abstraite quelconque, celle de l'inclusion,

par exemple, on leur fait voir ou toucher le même signe appliqué à une série plus ou moins longue de variétés de cette disposition, où un objet quelconque est contenu dans un milieu quelconque. De même, pour l'acquisition de la notion, fort abstraite aussi, de la qualité spécifique, l'instituteur présente au sujet divers congénères auxquels il applique le même signe.

» Ce signe graphique, vu ou touché, fait, en la conscience du sujet incomplet, la même fonction que les sons articulés en celle du sujet complet : il fixe en elle le rapport de qualité qui s'est offert sous une forme commune à toutes les variétés de l'espèce.

» Mais cet élément de la notion, en raison de son origine aux organes de la motilité, a une propriété fort remarquable et peu remarquée, celle d'introduire dans la conscience la distinction de la représentation d'avec l'effet de présence. S'y reproduisant dans le repos des organes de la motilité, de l'action desquels il est résulté, il témoigne au sujet de l'existence, en lui, du concours de son action personnelle avec l'action objective et de l'antériorité de l'une dans l'actualité de l'autre.

» Là est l'origine des distinctions de temps qui se font en toutes perceptions et auxquelles est dû l'acte de connaissance, sans lesquelles les effets de sensibilité nous sembleraient toujours nouveaux; car toute sensation chasse l'antécédente et est chassée par la subséquente, ne laissant naturellement après elle d'autre trace de son existence que celle résultant de son association avec d'autres et notamment avec celles de la motilité.

» Le langage, qui nous sert à communiquer nos pensées à autrui, nous procure surtout le moyen de les former, de composer les notions d'où résultent les représentations, les perceptions, la pensée en un mot.

» Ce qui se passe aux institutions des sujets incomplets, se passe dans la famille, où l'enfant, entendant appeler du même nom des objets divers, s'habitue à en concevoir la qualité commune sous des traits communs.

» Et le sujet continue cette éducation, de lui-même, sans l'aiguillon de cette nécessité de fixer la forme des qualités auxquelles il s'intéresse et d'en garantir les notions par le signe qui lui fait reconnaître dans le présent les traces du passé, qui lui fait retrouver, pour ainsi dire, les qualités d'abord goûtées.

» Ces expériences ne diffèrent pas de celles que font les physiciens pour déterminer les conditions des phénomènes : dans les deux ordres d'observations, il se produit une notion abstraite dont les parties révèlent, par leur liaison, un rapport qu'il est important de remarquer, le phénomène constant du concept.

» Le concept n'est qu'une des variétés du phénomène si connu, depuis que Condillac en a fait faire la remarque, de la liaison des idées ; mais une variété digne de servir de type à l'espèce, puisqu'elle est la raison d'être de l'idée elle-même, de la notion qui est le seul instrument de l'esprit.

» En adoptant ce terme pour signifier l'union des deux parties de la notion, de l'euristique à l'esthétique, on ne fait qu'étendre à la cause, par métalepse, la dénomination de l'effet ; car, dans notre langue, concept est synonyme de notion.

» Le concept est la raison de l'existence de toute notion, et il se trouve en toutes, même dans celles des objets métaphysiques.

» Cet exemple de la formation de la notion du concept en vaut mille autres, pour montrer comment se composent les idées les plus sublimes ; car son objet est de nature essentiellement métaphysique.

» Quel que soit le phénomène intellectuel qui se passe en nous, s'il nous intéresse par sa qualité et qu'il se reproduise dans des circonstances fixes et déterminables, le concept interviendra pour composer, avec les matériaux de la sensibilité, une notion telle que l'une des parties représentera la qualité et l'autre la raison d'être.

» Or, le sentiment diffère de la notion objective, seulement en ce qu'il entre, dans sa contexture, des sensations affectives. Mais la reproduction de ces sensations est soumise à une forme dont les traits ont été recueillis dans les circonstances au milieu desquelles elles se sont produites et reproduites. Cette forme, unie à la partie affective par le concept, compose avec elle un instrument de représentation pareil à la notion de la qualité objective.

» En cette matière, les exemples abondent; quiconque est versé dans la littérature dramatique, dans celle du roman, se convaincra, en y réfléchissant, que les sensations affectives se reproduisent en nous sous des conditions aussi fixes que le sont celles des qualités physiques. Certains romanciers les connaissent si bien que l'exercice de leur art est pour eux un travail mécanique.

» Ces écrivains, et l'orateur lui-même, ne disposeraient pas, comme ils le font, des sympathies d'autrui, si leur public ne vivait pas avec eux dans un milieu commun, où les sentiments se composent, dans les consciences individuelles, comme s'y forment les notions physiques, par l'association des caractères de la qualité et de la raison d'être.

» Ces milieux sont : la famille, la société, les moyens, l'autorité, la nécessité, les circonstances, etc. Par la facilité avec laquelle se contractent les affections au milieu de circonstances fortuites, on peut juger de l'influence qu'exercent des conditions fixes sur la formation de tels concepts. On en

trouve des exemples dans la vie des philosophes eux-mêmes, chez Descartes, chez Rousseau et autres.

» Sans doute les notions affectives se transmettent, comme celles discrétives des qualités physiques, par l'exemple, par l'enseignement. Le bagage scientifique de l'humanité est, en très-grande partie, pour chacun de ses membres, un héritage. Il ne faut pas confondre l'acquisition avec l'origine. Cet héritage s'est composé pièce à pièce, dans la suite des temps, par la pratique des choses et l'exercice du concept : les phases si diverses de la civilisation ne permettent pas de douter de l'universalité de cette origine.

» Pour des créatures constituées, comme nous le sommes, d'une manière tellement analogue que certains zoologistes en font un genre de l'animalité, vivant dans une nature soumise à des lois fixes, il n'est pas étonnant de voir se former, il serait même fort extraordinaire qu'il ne se formât pas, en nos consciences, des notions communes à tous.

» C'est à l'unité d'objet et à l'unité de la loi du concept, à laquelle sont soumises toutes les intelligences, qu'est due l'unité de pensée qui s'étend de plus en plus, malgré les diversités qu'on remarque dans la manière de sentir de tant de sujets divers.

» C'est à la fixité des lois de la nature que sont dues ces vérités nécessaires que les utopistes font descendre du Ciel ou croient voir germer en nos âmes, comme la semence en terre.

» Si la création n'était pas établie sur l'étendue, le livre d'Euclide serait un roman et les concepts de l'espace de vraies chimères.

» Il n'y a donc rien dans l'intelligence qui n'ait passé par les sens ou, pour mieux dire, par la conscience; et même il ne devrait rien s'y trouver

qui n'y eût pénétré par cette voie : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu.*

» L'intelligence tout entière y a passé, puisqu'elle consiste dans l'habitude que l'âme a acquise de la pratique du concept, pour se représenter par des notions la raison d'être des choses : *Ne intellectus quidem, qui, vi animæ, rerum causas cognoscendi cupidæ, sensationum conceptu abortus est.*

» La puissance de représentation qui se manifeste par le concept est en l'âme, comme s'y trouve celle de convertir en sensations les excitations organiques.

» En se rompant à cet exercice, l'âme devient raisonnable. L'humaine raison n'est que la représentation des conditions sous lesquelles les choses existent. Elle est soumise à la même condition que les choses : l'être, en qui un phénomène tel que le concept puisse se produire. C'est la condition interne. Et l'externe est encore des êtres, dont les actions soient soumises à des lois fixes, susceptibles d'être représentées par des notions.

» Ainsi, en se procurant une intelligence, l'âme arrive à la connaissance d'elle-même : *Se sibimet præbet.*

» L'analogie, unie aux témoignages que se prêtent des créatures telles que nous, douées de la parole, manifeste à chacune d'elles cette même raison d'être d'autrui ; l'intelligence parle des autres, à chacun, comme de soi : *Alias personas præbet.*

» Elle nous représente les animaux et les végétaux comme des êtres tendant chacun à sa fin, comme chacun de nous y tend : *Alia entia præbet.*

» Elle nous en fait voir des myriades dans l'immense règne de la matérialité, actifs et tendant aussi à leurs fins, comme dans les règnes supérieurs. Pour les voir à l'œuvre et se débarrasser du préjugé de l'inertie, où la cause a été envelop-

pée dans la même disgrâce que l'effet, il suffirait d'observer l'œuvre de la composition d'un cristal, exécutée par les molécules du genre, sur le champ élargi du microscope solaire, si la chimie, aidée de la physique, ne déroulait des notions scientifiques qui ne laissent aucun doute sur l'activité des individualités atomiques.

». Si les atomes sont impérissables, comme la chimie l'atteste, notre entéléchie, bien mieux douée qu'eux, doit l'être. Quelle haute idée ne devons-nous pas nous faire de l'activité de l'humaine entéléchie, en qui et par qui se produit le phénomène de la pensée, nourri de représentations par des concepts d'une rigueur scientifique ; de la pensée telle que l'a exercée le génie de Newton, de Laplace, de Cuvier, de Napoléon ?

» Enfin, par le même procédé noologique, l'intelligence qui, en se produisant à l'âme, lui a fait faire connaissance avec elle-même, avec les autres personnalités, avec les autres êtres de la création, l'intelligence l'élève à la connaissance du Souverain-Etre, le lui offrant comme la condition du phénomène de coordination que présente le monde et dont la plupart des coopérateurs n'ont pas même la conscience : *Deum quoque præbet*. Il n'y a donc pas de notion qui ne soit adventive et qui ne consiste en une association d'éléments réductibles en sensations et représentant, par leur ensemble, la qualité et la raison d'être.

» Cette théorie noologique se résume en une phrase que le laconisme de la langue latine permet de composer ainsi : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu ; ne intellectus quidem, qui, vi animæ, rerum causas cognoscendi cupidæ, sensationum conceptu abortus, se animæ, et per quem anima se sibimet, alias personas, entia alia, Deum quoque præbet* ».

Séance du 30 janvier 1864.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le secrétaire donne lecture : 1° des lettres de remercîment de MM. Eyssette, de Chabaud-la-Tour et Soulier, nommés *Membres non-résidants* dans la séance du 2 janvier, et de M. Muston, nommé *Membre-Correspondant* dans celle du 16 du même mois ; — 2° d'une lettre de M. Paul.-Ern. de Rattier de Survalon, rédacteur de l'*Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux.

Le Président dépose les ouvrages dont suit la liste et dont la plus grande partie a été adressée au secrétariat par l'intermédiaire de la légation de Suède et de Norwége :

1° *Det kongelige Frederiks Universitets Halvhundredaars-Fest.* (Fête du 50e anniversaire de l'Université royale frédéricienne de Norwége). Christiania, 1862, br. in-8° ; — 2° *De vi logicæ rationis in describenda philosophiæ historia.* (De l'importance de la logique dans l'histoire de la philosophie), par M.-J. Monrad. Christiania, 1860, brochure in-8° ; — 3° *Grammatik for Zulu-Sproget, forfattet af H.-P.-S. Schreuder.* (Grammaire de la langue Zoulou, composée par H.-P.-S. Schreuder, prêtre-missionnaire dans l'Afrique du Sud ; avec des remarques par C.-A. Holmboe, professeur de langues orientales à l'Université frédéricienne de Christiania. Christiania, 1850, 1 vol. in-8° ; — 4° *Al-Mufassal* (Grammaire arabe d'Aboul-Kasem Mahmoud Ben-Omar Zamœchschar). Publié sur les manuscrits par J.-P. Broch,

candidat en théologie. Christiania, 1859, 1 vol. in-8° ;— 5° *Beitrœge zur lateinischen Grammatik. I.* (Essais de grammaire latine) par L.-C.-M. Aubert, professeur de philologie latine à l'Université royale de Norwége. Christiania, 1856, brochure in 8° ; — 6° *Det kongelige norske Frederiks Universitets Stiftelse.* (Fondation de l'Université royale frédéricienne de Norwége) par M.-J. Monrad. Christiania, 1861, 1 vol. in-8° ; — 7° *Det kongelige norske Frederiks Universitets Aarsberetning for Aaret* 1861. (Compte-rendu annuel des travaux de l'Université royale frédéricienne de Norwége, publié par le secrétaire de cette Université.) Christiania, 1862, 1 vol. in-8° ; — 8° *Aslak Bolts Jordebog.* (Livre des revenus de l'archevêché de Nidaros, dressé sous l'archevêque Aslak Bolt, de 1432 à 1449). — Publié, d'après le manuscrit original sur parchemin des archives royales de Norwége, par A.-P. Munch, professeur d'histoire à l'Université de Christiania. Christiania, broch. in 8°, 1852 ; — 9° *Ueber die geometrische repraesentation der Gleichungen zwischen zwei veraendlichen, reellen oder komplexen Groessen.* (De la représentation géométrique des équations entre deux quantités variables, réelles ou complexes), par C.-A. Bjerknes. Christiania, broch. in-4°, 1859 ; — 10° *Norsk og Keltisk. Om det norske og de keltiske sprogs indbyrdes laan.* (Norwégiens et Celtes. Analogies de la langue norwégienne et de la langue celtique), par C.-A. Holmboe, professeur de langues orientales à l'Université de Norwége. Christiania, 1854, broch. in-4° ; — 11° *Norske Vaegtlodder fra fjortende Aarhundrede.* (Poids publics de la Norwége, depuis le XIVe siècle, décrits par C.-A. Holmboe). Christiania, 1863, broch. in-4° ; — 12° *Index scholarum in Universitate regia fridericiania, centesimo ejus semestri.*

(Programme des cours qui auront lieu, à l'Université royale de Norwége, pendant le 1er semestre 1863). Signé Chr. Holst, secrétaire de l'Université. Christiania, 1863, broch. in-4° ; — 13° *Index scholarum..... centesimo primo ejus semestri.* (Programme... pour le 2e semestre 1863) ; — 14° *Karlamagnus Saga ok Kappa hans.* (Roman de Charlemagne et de ses champions, publié, d'après les manuscrits, par C.-R. Unger, professeur des langues germaniques et romanes à l'Université de Christiania. Christiania, 1860, 1 volume grand in-8° de CV et 566 pages, avec un *fac-simile* ; — 15° *Souvenir de l'Exposition de Nîmes.—Beaux-Arts et Industrie*, par Ernest Roussel ; 1 volume in-18, Nîmes, Clavel Ballivet ; — 16° *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, tome XIV, novembre 1863 ; — 17° *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts et agriculture de la Somme*, 2e série, tome III, 1863 ; — 18° *Bulletin de l'Union des arts* (Marseille), tome 1er, n° 17 ; — 19° *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*, n° 81, novembre 1863 ; n° 82, décembre 1863 ; — 20° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, tome XVI, n° 11, novembre 1863 ; — 21° *Le Progrès, tableaux de mœurs contemporaines*, par un Clérical, 1 vol. in-8°, Bagnols (Gard), veuve Broche, 1863 ; — 22° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, tome IX, n° 12, décembre 1863 ; — 23° *Lettres d'un Bénédictin*, 3e série, XXe lettre.

M. Alph. Dumas, pour son tribut académique, communique à ses confrères quelques pages, écrites par lui peu après la chute du gouvernement provisoire de 1848, et où il fait équitablement la part des fautes commises et des services rendus.

M. Serre, d'Alais, membre non-résidant, entre-

tient verbalement l'Académie d'une opération chirurgicale rarement tentée jusqu'ici (*l'ovariotomie*), et qu'il vient d'exécuter récemment avec succès.

M. Jules Salles donne communication d'une note sur la statue de César-Auguste, découverte récemment à Rome, dans le quartier de *Prima-Porta*. Il commence par dire quelques mots sur les fouilles entreprises, par notre armée, dans les terrains achetés par l'Empereur des Français sur le mont Palatin, et qui ont mis à découvert les fondations de ce splendide palais des Césars sur lequel le pape Paul III avait planté les jardins Farnèse, et aussi les murs de l'ancienne Rome, la Rome primitive, la *Roma quadrata*. Ces travaux dirigés par les Français ont eu un autre heureux résultat, celui d'exciter l'émulation du gouvernement pontifical; et c'est dans une fouille faite par ce dernier sur la voie flaminienne, à 7 milles environ de la *Porte du Peuple*, qu'a été trouvée, le 20 du mois d'avril dernier, la statue qui fait le sujet du travail de M. Salles.

« Cette statue, dit-il, représente en grandeur plus que naturelle, l'Empereur César-Auguste: elle est dans un état de conservation si parfaite que, dans la tête, il n'a pas manqué même le bout du nez, partie si fragile et si souvent restaurée dans la plupart des marbres antiques. Il est vrai que le bras droit et la partie inférieure des jambes ont été cassés; mais tous les fragments se sont retrouvés et l'on n'a eu qu'à les appliquer et à les ajuster. D'ailleurs, des fers restés dans ledit bras et dans la jambe gauche prouvent que déjà ces parties avaient été rompues et raccommodées une première fois. Il est même probable que, le bras étant étendu, l'artiste n'aura pu le trouver dans son bloc de marbre; il l'aura sculpté à part et attaché ensuite au moyen d'un

crampon, ainsi qu'il y en a tant d'exemples dans la statuaire ancienne et moderne.

» L'Empereur, représenté à l'âge de 40 ans environ, tient la tête un peu inclinée à droite : elle est découverte ; les pieds sont nus aussi ; ce qui, en considérant l'armure dont est revêtu le reste du corps, donnerait à croire qu'Auguste n'aurait pas voulu être divinisé. Néanmoins, l'artiste a eu soin de rappeler, par un symbole, l'origine de sa famille. La figure d'un petit amour à cheval sur un dauphin ne peut vouloir signifier autre chose, sinon que sa généalogie remontait à la déesse Vénus : *Clarus Anchisæ Venerisque sanguis*, comme l'appelle Horace dans ses vers immortels. Il porte une cuirasse décorée de très-beaux bas-reliefs qui appelleront tout-à-l'heure notre attention, et sous laquelle pendent les bandes ornées de franges qui accompagnent les armures antiques : ces mêmes bandes reparaissent sur l'épaule, où une agrafe, avec un sphynx en relief, vient rattacher les parties antérieures et postérieures de la cuirasse. Notons, en passant, que ce sphynx n'est pas un simple ornement choisi par l'artiste, puisqu'on le retrouve aussi dans l'anneau qui servait de seing à l'Empereur. Outre cette cuirasse, le costume se compose encore de la tunique et d'un léger manteau jeté en guise d'écharpe qui s'enroule à la partie inférieure du torse et vient se replier sur le bras pour retomber ensuite vers le sol. Enfin, un sceptre, probablement en métal, et supporté par la main gauche, complète l'ensemble de ce travail, un des plus beaux, des plus saisissants que nous ayons jamais vus dans les collections d'antiques.

» Pour bien apprécier la valeur de cette découverte, il faut la considérer sous le double point de vue de l'art et de l'histoire.

» Sous le rapport de l'art, nous ne craignons pas de l'avancer, et vous pouvez en juger vous-

mêmes, Messieurs, par la photographie que nous avons mise sous vos yeux, c'est là un des plus beaux spécimens de la statuaire romaine, ou plutôt de l'un de ces ciseaux grecs qui étaient venus mettre au service des Empereurs les traditions immortelles du siècle de Périclès.

» On n'a pas voulu nous montrer le jeune et cruel Octave, le terrible vengeur de César, l'auteur des proscriptions sanglantes, qui fit décapiter Brutus et massacrer trois cents Sénateurs sur l'autel de César, celui auquel Antoine adressait ces paroles dédaigneuses : « Ton aïeul maternel était » africain, ta mère faisait aller le plus rude moulin » d'Aricie, ton père en remuait la farine d'une » main noircie par l'argent qu'il maniait à Néru- » lum » ; mais bien le fils du sénateur Octavius, le neveu de César, qui, parvenu à la dignité consulaire avant d'avoir atteint sa vingtième année, éleva lui-même le premier trône du monde sur lequel il se fit chérir pendant quarante-deux ans. L'histoire dit qu'il était petit, délicat, et fut jugé trop faible pour suivre César dans la guerre d'Espagne contre le fils de Pompée. Il est dès lors probable qu'avec les années sa constitution physique se raffermit, se développa et qu'il ne conserva de sa frêle jeunesse que cette volonté forte, ce cerveau puissant, cette âme énergique qui devaient dicter des lois au peuple romain et au monde entier.

» Tel, du moins, il nous est représenté dans la statue que vous avez sous les yeux. On y reconnaît l'homme dont on a dit « qu'il aurait dû ne jamais vivre ou ne jamais mourir », mot qui résume admirablement les deux parties d'une vie si pleine et si habile. Mais ici, le sanguinaire Octave a disparu, il ne reste plus que le *Père de la patrie*, celui qui ferma jusques à trois fois le temple de Janus, qui sauva l'Enéide des flammes, qui, ayant reçu une ville de briques, laissa une Rome de marbre,

l'homme enfin qui eut le triple bonheur d'avoir Agrippa pour lui gagner des batailles, Horace pour chanter les douceurs de son règne et Virgile pour l'immortaliser en le divinisant. Vous le voyez montrant du doigt le chemin de la victoire et protégeant de son bras étendu les nombreuses nations qu'il a soumises à sa loi. Le geste, la pose du corps, la noblesse de la tête concourent également à exprimer la pensée de l'artiste, dont le ciseau s'est élevé à la hauteur du modèle qu'il avait à représenter et de la villa somptueuse qui devait lui servir de piédestal. Aussi, d'un bloc de marbre inerte a-t-il fait sortir un personnage qui vit, qui marche, qui parle et semble avoir été touché par le rayon céleste qui anima l'œuvre de Pygmalion.

Après ce premier coup-d'œil donné à l'ensemble de l'œuvre sculpturale, M. J. Salles en décrit minutieusement tous les détails, depuis les parties nues jusqu'à cette belle cuirasse ornée de bas-reliefs, jusqu'à ce manteau-écharpe, drapé avec un art merveilleux auquel feu Pradier, si habile dans l'agencement des étoffes, eût payé un large tribut d'admiration ; comme Michel-Ange dans sa vieillesse, il se fût délecté à promener aussi la main sur les ondulations moëlleuses du marbre antique.

A propos de quelques traces de couleurs qui apparaissent encore sur certaines parties de la statue, M. J. Salles se livre à une digression sur la sculpture polychrôme dans les temps anciens. Malgré le respect que l'on doit avoir pour les belles œuvres de la Grèce et de Rome, il ne craint pas d'avouer que cette association du marbre avec la couleur ou la dorure n'a jamais été de son goût ; « car, dit-il, le Paros et le Carrare sont assez beaux par eux-mêmes pour se passer d'ornements accessoires ; on n'a jamais regretté le manque de coloration dans la Vénus de Milo, ni dans l'Apollon

Pythien; et combien de statues, par contre, où l'on voudrait pouvoir retrancher les couleurs dont les a déparées un imprudent artiste !

Puis M. J. Salles analyse avec le plus grand soin tous les ornements de la cuirasse sur laquelle sont représentés en bas-reliefs des figures symboliques ; il cherche à les expliquer, en s'étayant de l'opinion d'un savant archéologue qu'il a connu à Rome et avec lequel il a étudié, dans toutes ses parties, la statue nouvellement exposée aux regards des amateurs.

» On voit d'abord, sur la partie supérieure de la poitrine, la représentation du ciel, figuré, comme d'ordinaire, par un vieillard à barbe majestueuse qui soutient sur la tête son manteau gonflé pour symboliser la voûte céleste. Des nuées entourent la partie inférieure de son corps qui reste cachée aux yeux.

» Au-dessous de lui, nous observons, à droite, un quadrige de magnifiques chevaux pleins de feu ; le conducteur, vêtu d'une longue robe, maintient les coursiers qui se cabrent. C'est sans doute le dieu du Soleil, à en juger par les deux figures de femme qui volent au-devant du char. L'une, avec des ailes vraiment grandioses qui se déploient sur les beaux plis d'un vêtement ondoyant, relève un peu sa robe de la main droite et tient de la gauche une petite amphore : l'autre porte un grand voile pendant derrière la tête ; son visage est tourné vers le char du Soleil ; le reste du corps disparait presque entièrement derrière sa compagne, laissant apercevoir seulement une main qui porte un flambeau. Il n'est pas douteux que ces deux figures personnifient l'Aurore et la déesse de la Rosée qui précèdent l'arrivée du Soleil.

» Dans la partie inférieure de la cuirasse, on remarque, vers le milieu, la déesse Tellus ; elle est

assise et presque couchée, revêtue de longs habits et la tête couronnée d'épis et de roseaux ; son corps est incliné sur la gauche ; de la main droite, elle tient une corne d'abondance qui repose sur son sein ; à côté d'elle, jouent deux petits enfants qu'elle se dispose sans doute à allaiter. Près de ses pieds, on distingue deux ornements assez difficiles à expliquer : l'un est un objet rond en forme de disque, qu'on pourrait prendre pour un tympan, l'autre a quelque ressemblance avec un pavot colossal.

» Derrière la déesse de la Terre, à l'angle droit de la cuirasse, Apollon, tenant la lyre en main, est assis sur un griffon ailé ; et, comme pendant, la chaste Diane, avec le carquois sur l'épaule, est montée sur un cerf qu'elle caresse de la main. Ces deux figures sont d'une beauté exquise, autant sous le rapport de la composition que sous celui de l'exécution.

» Enfin, la place intermédiaire entre la représentation du ciel et de la terre est occupée, à gauche, par un barbare, à tête barbue, vêtu du pantalon et de la tunique à manches, et portant l'enseigne des légions romaines avec le S.P.Q.R et surmontée de l'aigle aux ailes déployées. Vis-à-vis de lui, on voit un général romain, chaussé du cothurne et revêtu d'une riche armure : d'un bras, il soutient son épée : l'autre est tendu vers le barbare qui porte l'oiseau de Jupiter. En plaçant un chien à ses pieds, l'artiste aurait-il voulu représenter le symbole de la fidélité ? — C'était l'opinion de M. Henzen, lequel voyait aussi, dans le barbare armé d'un carquois et porteur de l'aigle, un de ces Parthes qui avaient conquis les enseignes romaines dans la déroute de Crassus et d'Antoine, enseignes plus tard restituées à Auguste par le roi Phraates. Cette opinion peut s'appuyer sur les monnaies de l'an 734, qui furent

frappées en l'honneur de ce fait et sur lesquelles on lit la légende *signis receptis*.

» La composition de cette riche cuirasse est complétée par la figure d'un jeune homme assis dans une attitude triste et pensive, qui a pour écho, de l'autre côté, un autre jeune homme à-peu-près semblable. Ainsi que son compagnon, il est entièrement vêtu. Sa tête est ceinte d'une espèce de turban ; d'une main, il tient le fourreau d'une épée, de l'autre, un long instrument de musique sur lequel il repose la tête. Près de lui et sur un plan un peu plus élevé, se trouve un sanglier. Ce sont là sans doute des prisonniers barbares figurant les provinces conquises, ainsi qu'elles ont été symbolisées sur les autres monuments d'Auguste : comme aussi la représentation du sanglier et de semblables instruments de musique sur les monnaies gauloises donnent à croire que le jeune homme de gauche peut avoir trait à cette province. »

De l'explication de ces divers bas-reliefs on doit conclure, d'une manière à-peu-près sûre, que cette statue d'Auguste aura été érigée en l'année 737, à l'occasion des jeux séculaires rétablis par cet Empereur, ou du moins dans les environs de cette époque.« Quoi qu'il en soit, dit M. J. Salles en terminant, ce marbre peut être classé, sous le rapport de l'art, parmi les plus belles pièces qui furent enfouies dans le sol romain et qui composent aujourd'hui la collection du Musée du Vatican; et, sous le point de vue archéologique, sa découverte a fixé, d'une manière définitive, le site d'une des plus célèbres villas impériales. Notre seul regret est que cette belle statue n'ait pas été trouvée dans les terrains achetés par le gouvernement français et ne soit pas venue augmenter les richesses du Louvre ».

Séance du 13 février 1864.

Le Président donne lecture d'une lettre dans laquelle le colonel Pagézy, empêché par l'état de sa santé de se rendre à la séance, le prie de l'excuser auprès de ses confrères et regrette de ne pouvoir déposer son vote dans l'élection qui va avoir lieu.

Le secrétaire communique : 1° les lettres de remerciement de MM. l'abbé Th. Blanc, curé de Domazan, et René Deloche, ingénieur des ponts-et-chaussées à Chambéry, nommés *membres-correspondants* dans la séance du 16 janvier 1864 ; —2° Une lettre de M. Alex. Besset de Lamothe, ancien élève de l'école des Chartes, archiviste du département du Gard, qui offre en hommage à l'Académie un volume et une brochure ; — 3° Une dépêche de M. le préfet du Gard, accompagnant l'envoi du 46e volume des *Brevets d'invention et* d'un numéro du *Catalogue des brevets.*

Le président dépose les ouvrages suivants, reçus du 30 janvier au 13 février 1864 :

1° *Brevets d'invention, pris sous l'Empire de la loi de* 1844, t. XLVI, 1 vol. in-4° ; — 2° *Catalogue des brevets d'invention*, 1865, n° 9, br. in-8° ; — 3° *Mémoires d'un déporté à la Guyane française*, par Alex. de Lamothe, 5e édition, Paris, 1862, 1 vol. in-18 ; — 4° *Souvenirs d'une excursion bibliographique en Russie*, par le même, br. in-8°, Paris, 1861 (Extrait de la *Revue nationale et étrangère*) ; — 5° *Grand dictionnaire universel du* XIXe *siècle*, etc. par M. Pierre Larousse, ancien

instituteur. Fascicule-spécimen (A—ACCÉLÉRATION), Paris, 1864; — 6° *L'Union des arts, nouvelles des beaux arts, des lettres et des théâtres*, journal hebdomadaire (M. A. de la Fizelière, rédacteur en chef), Paris, n° 1, 30 janvier 1864; — 7° *Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-mer*, décembre 1863; — 8° *Revue de l'instruction publique, de la littérature et des sciences, en France et à l'étranger* (journal hebdomadaire publié par la maison Hachette), 23e année, n° 44, 28 janvier 1864; — 9° *L'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, 5e année, nos 173 et 174, 1er et 8 février 1864; — 10° *Le Progrès, Echo de Paris*, (journal hebdomadaire, politique, littéraire et financier,) 1re année, n° 2, 31 janvier 1864; n° 3, 7 février 1864; — 11° *Bulletin de la Société médicale d'émulation* (Paris), année 1863; — 12° *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*.

On procède ensuite à l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. le chanoine Privat, décédé. M. Antoine Bigot, déjà membre correspondant depuis le 1er janvier 1861, est élu à l'unanimité des suffrages et proclamé par le président *membre titulaire résidant*.

M. de Daunant, devenu, par suite du décès d'une personne de sa famille, possesseur d'un buste de M. François Guizot, notre président honoraire, offre de s'en dessaisir en faveur de l'Académie. Ce don est accepté avec empressement, et il est décidé que ce buste sera exposé, sur une console, dans l'une des salles occupées par l'Académie.

M. Bretignère ayant quitté Nîmes et étant devenu, par ce seul fait, membre non-résidant, le fauteuil qu'il occupait est déclaré vacant. Il y aura lieu, par suite, à une élection de membre résidant. Cette élection est fixée à la prochaine séance.

M. l'abbé AZAÏS, chargé d'examiner un ou-

vrage de M. l'abbé Anatole de Cabrières, intitulé : *Deux histoires vraies*, lit le rapport suivant :

« Simples et touchantes, comme tout ce qui vient du cœur, ces deux histoires ne sont pas de pures fictions, elles appartiennent à la vie réelle ; elles sont *vraies*, comme l'indique le titre, et c'est là ce qui leur donne un caractère et un intérêt qui manquent aux créations les plus merveilleuses de nos romanciers. L'auteur lui-même déclare qu'il n'a pas voulu écrire l'esquisse d'un roman. « J'ai seulement réuni, dit-il, dans une trame unique, les fils épars de mes souvenirs, auxquels j'ai tâché de conserver leur naïveté et leur vérité ». Avec ses souvenirs, M. l'abbé de Cabrières a écrit des pages pleines de sentiment et de poésie, d'une pureté exquise et d'une haute portée morale.

» La première de ces deux histoires, *Bénédicte*, est celle d'une jeune fille à l'âme généreuse, au cœur dévoué, qui renonce aux douces joies du foyer domestique et à une brillante alliance pour se consacrer entièrement à Dieu. C'est là une de ces histoires comme il en arrive souvent, dans les familles chrétiennes ; et la plume de l'auteur n'a fait que retracer le récit émouvant d'une vocation religieuse.

» La scène s'ouvre par un tableau d'intérieur plein de charme : « Un soir d'hiver, (c'est un prêtre qui parle) j'étais rentré fort tard..... » (pages 5-7.) Cet homme, c'est le père de Bénédicte, lord Hacton, qui vient confier au vieux prêtre, l'ami de la famille, les inquiétudes que lui cause la santé de sa fille, et qui lui demande des prières pour conserver les jours si chers de cette unique enfant.

» Le lendemain, le prêtre voit à l'église la pieuse Bénédicte qui vient, elle aussi, demander des prié-

res, mais dans une pensée bien différente de celle de son père. « Deux larmes avaient coulé sur ses » joues, et rien ne saurait rendre l'expression de » cette figure si pure, si noble, où le recueille- » ment, la douceur, l'énergie, l'humilité se lisaient » en caractères saisissants ».

» Ces larmes silencieuses avaient leur source dans les combats intimes de cette noble enfant, entre son affection filiale et la voix secrète et puissante de Dieu, qui l'appelait à lui. Il lui faut lutter contre la tendresse paternelle, et aussi contre l'inclination naissante d'un cousin que le père destine à continuer le nom de sa famille.

» Le bon et vieux prêtre, tour-à-tour confident des projets de lord Hacton et des luttes secrètes de sa fille, fait entendre des conseils pleins de sagesse, et cherche à modérer les ardentes et pieuses aspirations de Bénédicte. Il lui rappelle le souvenir de ce père bien-aimé que cette résolution suprême va frapper au cœur. A ce nom si cher, la jeune et tendre fille baisse la tête et fond en larmes. Mais, triomphant bientôt de son émotion, et repoussant le projet de mariage que nourrit la pensée de son père : « Si j'avais épousé Hen- » ry, dit-elle au prêtre, je l'aurais beaucoup » aimé, et peut-être cette affection si tendre au- » rait-elle dominé celle que je dois à mon père ». Page 35.

» Une âme aussi résolue devait triompher de tous les obstacles. Le père, après quelques jours de luttes orageuses, se laisse vaincre, et la noble fille de lord Hacton devient religieuse et se fait, dans un hospice, l'humble servante des pauvres.

» Telle est, dans sa simplicité touchante, cette histoire, qui se renouvelle souvent dans les familles, sans qu'il se rencontre toujours une plume, gracieuse et poétique comme celle de M. l'abbé de Cabrières, pour la retracer. Bénédicte n'est pas

pour nous une étrangère. Elle nous est depuis longtemps connue. C'est la fille des grandes familles, c'est aussi la fille du peuple, qui quitte le toit paternel pour entrer dans la grande et généreuse famille de ces femmes dévouées qui se consacrent au soulagement des misères humaines. Bénédicte, c'est la fille de la charité, au chevet des malades dans nos hospices; c'est la sœur qui sert de mère aux pauvres orphelins, et qui, dans nos écoles, élève les enfants du peuple. C'est aussi la petite sœur des pauvres. Chacune de ces vocations, comme celle de Bénédicte, a eu ses épreuves, ses luttes intimes contre la puissance des affections domestiques, et c'est pour cela que l'histoire de Bénédicte est d'une vérité si émouvante, et que plus d'un lecteur attendri croit y retrouver le souvenir et comme l'image d'une sœur ou d'une fille bien-aimée qui, comme la fille de lord Hacton, s'est donnée tout entière à Dieu et aux pauvres.

» La seconde histoire, intitulée: *Une Sœur*, nous introduit, comme la première, dans le sanctuaire de la famille. C'est l'histoire d'un frère ramené au devoir par le vertueux ascendant de sa sœur. Unis par une vive affection fraternelle, deux orphelins, Edgard Farell et sa sœur Cécile, sont séparés par toutes les habitudes de la vie. Le frère est à Paris, livré à toutes les séductions de la capitale, tandis que la sœur vit obscure et isolée à la campagne, dans le château de ses pères, auprès d'une tante infirme dont elle soigne les vieux jours.

» Il y a entre les deux absents un échange de lettres pleines de tendres épanchements, de conseils affectueux du côté de la sœur, trahissant l'embarras et le trouble du côté du jeune homme et portant l'empreinte des fièvreuses agitations de son âme. Peu à peu les lettres de la pieuse sœur

réveillent l'âme endormie du frère et lui inspirent le désir de s'arracher à cette vie dissipée et à ce vide qui ne laisse qu'un sentiment d'ennui au fond de son cœur, et d'aller se retremper dans l'atmosphère pure et sereine où vit Cécile. Mais il ne se sent pas le courage de rompre des chaînes qui lui plaisent, « et, comme autrefois Augustin, aux heures de ses » combats, il remet son retour à la vertu au temps » où, la fièvre des passions calmée, il n'aura plus » de sacrifices à faire ».

» C'est avec ces pensées qui agitaient son âme qu'il se rendit un jour au quartier Latin, chez un peintre de ses amis dont les plaisanteries un peu légères l'avaient autrefois amusé.

» Mon bienveillant confrère, M. Jules Salles, me permettra de citer, sur l'atelier d'un artiste, une page qui peut lui paraître empreinte d'une trop grande sévérité et par trop exclusive, mais où il reconnaîtra, avec le goût si éclairé qui le distingue, un vrai peintre chrétien de l'école de Fra Angelico, un disciple fidèle d'Owerbek. « C'était un Allemand.... » (Pag. 81).

» Un semblable langage ébranle l'âme d'Edgard, mais ne peut rompre le charme qui le fascine ; il flotte longtemps encore, indécis et irrésolu, entre le devoir et les entraînements du monde. Une de ses lettres à sa sœur trahit les tristes hésitations de son cœur.

« Voilà déjà longtemps, ma chère amie, que » je cherche le temps de te donner de mes nou- » velles... » (Pag. 124).

» La réponse de Cécile respire toute la bonté de son âme. « Merci, mon cher ami, de ta dernière » lettre... » (Pag. 129, 130).

» Enfin Edgard, cédant à un mouvement d'affection quitte soudainement Paris et reprend le chemin du château de ses pères, tendrement impatient de revoir sa sœur. Combien elle était changée

depuis son départ ! Ce n'était plus Cécile dans tout l'éclat et la fraîcheur de la jeunesse et de la santé. « Courbée en deux par une phthisie opiniâtre, qui » avait peu à peu ruiné ses forces, la pauvre enfant » n'avait guère plus de vie que dans le regard, rendu » encore plus vif par l'ardeur de la fièvre. Son teint, » d'un blanc mat, faisait involontairement songer à » ces vases d'albâtre dont une flamme intérieure, qui » se consume vite, montre la transparence et aussi la » fragilité ». Les forces de la jeune malade déclinent tous les jours et elle voit la mort s'avancer avec tout le calme et toute la sérénité de la vertu. A son heure dernière, prenant dans sa main défaillante la main de son frère, elle lui fait promettre de revenir enfin à Dieu.

» Ce vœu suprême d'une mourante retentit dans le cœur d'Edgard et y provoque un mouvement généreux de retour et de conversion. Mais ce n'est pas assez pour lui de devenir chrétien. Son âme aspire à quelque chose de plus élevé. Tous les liens qui pouvaient le retenir dans le monde sont désormais brisés par la mort de sa sœur, et il va, désenchanté du siècle, s'enfermer au séminaire de Saint-Sulpice. Il y fait admirer une vertu forte et solide, et il y meurt diacre, allant, à trois ans de distance, rejoindre sa sœur dans un monde meilleur, et lui montrant, sur son front purifié, l'ébauche du signe sacré qui distingue le prêtre.

» Il me semble, en lisant ces pages où se révèle une émotion profonde, que l'auteur a vu passer sous ses yeux, au séminaire de Saint-Sulpice, la figure pieuse et résignée d'Edgard, et que, dans l'épanchement d'un entretien intime, il a surpris le secret de sa conversion. Oui, il a dû être le confident d'Edgard, et c'est pour cela que sa parole a un accent si ému et si pénétrant. Une sœur qui offre à Dieu le sacrifice de sa vie pour sauver l'âme d'un frère tendrement aimé, et un frère à son

tion. Cette colonne indique le VIIme mille de Nimes à Beaucaire ; mais la rugosité de la pierre ayant fait disparaître les deux derniers chiffres, il en est résulté que Grasserus, en copiant l'inscription, l'a indiquée comme se trouvant sur le Ve milliaire. Or, on connaissait déjà, sur cette même route, une autre colonne itinéraire du même empereur, portant la même indication ; alors Astruc n'a rien trouvé de mieux que d'inventer deux routes, l'une de Nimes à Beaucaire, l'autre de Nimes à Arles, se bifurquant entre le IVe et le Ve milliaire ; de sorte que les deux V^mes^ milliaires se sont trouvés à la même hauteur, mais sur deux routes différentes (1).

» En géographe consciencieux, Bergier, hésitant sans doute à admettre ce même chiffre sur deux milliaires différents, écrivait de Rheims, le 16 avril 1621, à son ami Peiresc de lui transmettre la copie de cette inscription (2), et Bergier n'y indique pas le chiffre V (3).

» Quelque disposé que nous soyons à nous incliner devant l'opinion des érudits qui se sont occupés de l'étude des voies romaines de la Gaule, nous persistons à croire qu'aucun de ces savants n'a étudié notre localité avec la persévérance que nous mettons à découvrir la vérité sur un terrain qui est le nôtre. Nous persistons à dire : qu'il n'y a jamais eu d'autre voie romaine, conduisant directement de Nimes à Arles, que le *Pons-Ærarius*, le seul sur lequel la voie Domitienne traversât le Rhône, quand on allait de Narbonne à Lyon ou en Italie ; que ce pont n'était point à Bellegarde, mais à *Ugernum*, et que c'était par cette dernière

(1) Astruc, pag. 238.

(2) Astruc, pag. 238.

(3) *Histoire des grands chemins*, pag. 359, num. 3.

ville que l'on passait pour aller de Nimes à Arles. S'il en était autrement, pourrait-on raisonnablement admettre que, lorsqu'on retrouve, sur la voie Domitienne, d'*Ugernum* à *Substantio*, soixante milliaires presqu'encore sur leurs emplacements primitifs, il n'en fût pas resté un seul sur cette prétendue route de Nimes à Arles? C'est que cette route n'existait pas.

» Il est un fait qui nous parait dominer tous les autres : c'est que les divers itinéraires ne font nullement mention de cette voie, et que les distances y sont indiquées de la manière suivante, avec les identifications proposées par la commission :

Arelate	VIII	Arles	Civitas
Pons Aerarius	VIII	Bellegarde (pont de)	Mutatio
Nemausum	XII	Nimes	Civitas
Ambrussum	XV	Saint-Ambroix (1)	Mutatio
Sextantio	XV	Substantion	Mutatio

» Nous ferons remarquer à l'honorable Commission que l'identification d'*Ambrussum* avec Saint-Ambroix est inadmissible, attendu que cet antique *relais* existe encore, par son enceinte et par ses ruines, à la hauteur de Galargues, sur la rive droite du Vidourle, ainsi que le pont romain sur lequel on traversait cette rivière; pont qui s'appelle aujourd'hui : *Pont d'Ambrussum*, distant de XV milles de *Substantio*, emplacement exact du village de Castelnau, sur la rivière du Lez, dans lequel on découvre, tous les jours, une foule d'antiquités gallo-romaines qui justifient l'origine de cette localité.

» L'on doit regretter que des hommes, d'un mérite incontestable d'ailleurs, s'engagent aussi facilement dans l'erreur.

(1) Petite ville des Cévennes, arrondissement d'Alais.

tour qui se relève converti de la tombe où repose sa sœur, qui se donne à Dieu sans partage et qui meurt sur les marches du saint autel où il aspire à monter ; n'est-ce pas là une histoire d'une beauté simple mais saisissante comme tout ce qui touche au plus intime de l'âme, et en faut-il davantage pour captiver et pour attendrir ?

» Le nom de M. l'abbé de Cabrières, auteur de *Deux Histoires vraies*, n'est pas étranger à notre Société. Il a été inscrit deux fois avec honneur dans les annales de l'Académie. En 1684, Jean-Claude Roverié de Cabrières, avocat au présidial, fut nommé directeur-semestre (président) de notre Société naissante, et y lut des *Remarques sur la 10e et la 11e lettre de Voiture* et sur la *Traduction de Tacite par d'Ablancourt*.

» Un siècle plus tard, en 1752, un autre aïeul de l'auteur de *Deux Histoires vraies*, Jean-Jacques-Maurice Reynaud de Génas, aussi conseiller au présidial, fut élu directeur-semestre de l'Académie, lors de sa reconstitution. A cette époque, il y avait des discours de réception, et le nouveau président fut appelé à prendre, jusqu'à huit fois, la parole, pendant qu'il occupa le fauteuil de la présidence, pour répondre aux discours des récipiendaires. Tous ces discours sont insérés dans nos procès-verbaux. M. de Génas fut choisi à trois époques différentes pour remplir les fonctions de président ; il composa plusieurs discours sur les *Avantages de l'étude de l'histoire*, et laissa des *Observations sur les remarques de Voltaire au sujet des Pensées de Pascal*. Je dois aussi mentionner un mémoire, rédigé, en 1754 pour engager Messieurs de l'Hôtel-de-Ville à fonder des prix pour l'Académie.

» Quand on écrit avec autant de goût que M. l'abbé de Cabrières, avec cette pureté, cette grâce poétique qui distinguent les *Deux Histoires vraies*

nous, devait porter le chiffre VIII, s'est presque changé en certitude par une découverte faite au mois de septembre 1861.

» Voici ce que nous disions à ce sujet, dans le *Courrier du Gard* du 23 septembre de cette année-là :

« Nous avons eu l'occasion de démontrer combien les empereurs romains tenaient à constater » la part qu'ils avaient prise aux travaux exécutés » sur les grandes voies militaires de l'empire ; ils » élevaient, à cet effet, des colonnes qui indiquaient » la date de leurs travaux, en respectant toutefois » les milliaires établis sur le même point par leurs » prédécesseurs.

» Ce fait vient d'être constaté, pour la troisième » fois, sur le tronçon de la voie Domitienne qui conduisait de *Nemausus à Ugernum*.

» Sous le pavé de la vieille église qu'on démolit » en ce moment au village de Manduel, on a trouvé » un milliaire d'Antonin portant le chiffre VII, » comme celui de Tibère, découvert, il y a quelques années, au village de Redessan, son emplacement primitif, à côté d'une colonne de l'empereur Claude (1).

» Le milliaire nouvellement découvert est d'une » conservation si parfaite, qu'en style de médaille » on pourrait dire de lui qu'il est *à fleur de coin*. » Il a 3 mètres 14 c. de hauteur, en y comprenant » la base carrée qui servait à le fixer dans le sol ; » le fût a 1 mètre 45 de circonférence et porte, » comme tous ceux que nous connaissons déjà de

(1) Nous avons remarqué que, sur tout le parcours de la voie que nous traçons, les modernes, dans la construction de leurs églises, s'étaient servis des milliaires les plus rapprochés pour en supporter les voûtes.

» ce même empereur, une inscription encadrée
» dont les lettres n'ont pas souffert la moindre altération, on y lit :

IMP. CAESAR.
DIVI. HADRIANI. F.
T. AELIVS. HADRIANVS
ANTONINVS. AVG. PIVS
PONT. MAX. TRIB. POT
VIII. IMP. II. COS. IIII
P. P. RESTITVIT.
VII

» Ce milliaire viendra, *il faut l'espérer*, comme
» ceux qui sont encore à Redessan et deux autres
» d'Auguste et de Claude, qu'on dégage en ce mo-
» ment des murs de l'église de Milhaud, enrichir
» nos belles collections épigraphiques et fournir
» de nouveaux éléments au dictionnaire géographi-
» que dont M. le ministre de l'instruction publi-
» que s'occupe en ce moment avec tant de sollici-
» tude ».

M. Germer-Durand prend la parole pour appuyer l'opinion de son honorable confrère relativement à à l'une des erreurs que celui-ci a signalées (*Ambrussum*, Saint-Ambroix) ; erreur qui l'avait également frappé, à lecture de la brochure de M. Bertrand; mais il pense que, la Commission de la topographie des Gaules faisant appel, par cette brochure même, aux recherches des sociétés locales, il serait convenable de répondre à cet appel par un travail collectif qui serait adressé, au nom de l'Académie du Gard, à M. le ministre de l'instruction publique.

Un membre propose de nommer dans ce but une commission qui soumettrait son travail à la compagnie. Cette commission est immédiatement nom-

mée. Elle se composera de MM. Pelet, Aurès et Germer-Durand.

M. Aurès termine la séance par la lecture du chapitre Ier et des conclusions du chapitre IIe d'un nouveau travail dans lequel il fait l'application de sa théorie métrologique à l'étude de la porte d'un temple antique d'Agrigente.

Séance du 27 février 1864.

Le procès-verbal de la dernière séance lu et adopté, le secrétaire donne lecture : 1° d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique annonçant une réunion générale des Sociétés savantes, qu'il se propose de présider et qui sera précédée de trois jours de lectures publiques, les 30-31 mars et 1er avril 1864, et demandant à l'Académie de lui faire connaître les noms de ceux d'entre nous qui se proposeraient de donner lecture, à l'une des trois sections du comité (Philosophie-Histoire, Archéologie, Sciences), de notices ou mémoires inédits ; 2° d'une circulaire de M. de Caumont, président du Comité d'organisation du Congrès central des délégués des Sociétés savantes; — 3° d'une circulaire signée du secrétaire-général de la Société protectrice des animaux, annonçant, pour le 16 mai prochain, une séance solennelle et publique pour la distribution de médailles et autres récompenses « à toutes personnes ayant fait preuve, » à un haut degré, de bienveillance, de bons trai- » tements et de soins assidus envers les ani- » maux ».

Le président dépose les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance : 1° *Lettres d'un Bénédictin*, 4e série, lettre 1re ; — 2° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 2e et 3e trim. 1863, n° 43 ; — 3° *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. VI, année 1863; — 4° *Revue de l'Instruction publique*, publiée par la maison Hachette, n° 45, 4 févr. 1864 ; — 5° *l'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, nos 175 et 176, 15 et 22 février 1864 ; — 6° *Revue critique et bibliographique*, publiée sous la direction de M. Ad. Hatzfeld ; 2e livr., février 1864 ; — 7° *Etudes de mœurs. Nouvelles observations sur les fourmis, les rats, les grillons. Histoire d'une volière*, par le docteur Ebrard. Genève, 1864 ; — 8° *l'Union des Arts*, n° 2, Paris, 6 février 1864 ; — 9° *l'Union des Arts* (Marseille), 2e année, janvier 1864 ; — 10° *Des travaux collectifs que pourraient entreprendre les Sociétés savantes des départements*, par M. Julien Travers, br. in-8°, Caen, 1864 ; — 11° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1863, n° 4 ; — 12° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 2e série, t. IX, 1863-64 ; — 13° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. XVI, 1861 ; — 14° *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, nouv. série, t. III, 1862, 2e semestre (contenant le *Cartulaire de Sauxillanges*, publié par M. H. Doniol).

M. Ch. Liotard lit un rapport sur un recueil de satires, déposé dans la séance du 31 janvier, et intitulé : *Le Progrès, tableau de mœurs contemporaines*, par un clérical.

« Sous cette qualification un peu significative, dit-il, se cache un homme de bien, obéissant à la

plus louable inspiration : celle de présenter aux sottises et aux abus de nos jours le miroir d'un nouveau Lucile ; de mettre en relief et de tourner en ridicule, dans une série de tableaux piquants, une partie des vices qui sont le caractère de notre époque, où le mot de *Progrès* retentit constamment et trop complaisamment à nos oreilles : Progrès des idées, Progrès des lumières, Progrès dans les sciences, Progrès dans l'industrie, Progrès dans les mœurs.

» Je suis clérical avec l'auteur, ou plutôt je suis de l'avis de ce clérical, en tant qu'il s'efforce de prouver que ce prétendu Progrès est trop souvent un leurre, un mot vague et élastique, qui abrite une foule d'erreurs, de préjugés, de scandales et de mécomptes; quand il passe en revue, à l'appui de sa thèse, le culte de l'argent, l'adoration du succès et l'innocence du fait accompli, les présomptions et l'impiété de la jeunesse, la manie du déclassement et les aspirations des populations rurales vers les vaines jouissances des grandes cités, les excentricités d'une littérature en délire, les aberrations de la fausse science, les audaces des libres-penseurs, et lorsque, dans un tableau final, il nous montre la Croix debout et lumineuse, dominant le gouffre où se sont engloutis et confondus, dans le même écroulement, les biens mal acquis, les fausses doctrines et les vanités monstrueuses, enfin toutes les statues aux pieds d'argile.

» Oui, je suis pleinement de son avis lorsque, pour combattre et guérir tous ces maux nés de la vanité et de l'ambition, il fait appel à la foi pure et à l'humilité chrétienne.

» Voilà le bon côté de l'œuvre que j'examine ; je lui dois, pour le but qu'elle poursuit, mes plus chaleureuses sympathies, mes vœux les plus ardents et les plus sincères, et je souhaite au bon

prêtre les plus éclatants succès dans sa noble croisade.

» Mais si de l'homme et du prêtre je passe à l'écrivain, au poète, alors mon approbation ne va pas sans réserves.

» Je demanderai au poète, et surtout au poète satirique, non pas cette modération dont il prétend se faire un mérite, mais le *nerf* et la pointe acérée qui sanglent et piquent jusqu'au sang ; et, à ce point de vue, je ne sais s'il n'aurait pas quelque bonne leçon à puiser dans les diatribes dont nous gratifie, de temps en temps, le *vieux Bénédictin*. Je ne crains pas, dans la satire, les *haines vigoureuses* d'Alceste et la *mordante hyperbole* de Juvénal. Je ne sais pas si la guêpe que j'aperçois en vignette sur le titre du volume exprime une intention ou n'est qu'un ornement de hasard ; mais je ne crains pas de dire que son aiguillon mollit, quand il devrait s'enfoncer profondément et produire une blessure cuisante et salutaire. En un mot, l'auteur me paraît frapper plus juste que fort.

»J'ajouterai que ses tableaux manquent d'ampleur et de développement ; que, dans ses scènes écourtées, l'expression trahit souvent la pensée et que l'obscurité de la phrase accuse l'inexpérience de l'écrivain.

» Puis, si chaque siècle a eu ses travers, chaque siècle a eu ses censeurs ; et combien de censeurs ont dit et mieux dit les mêmes choses !

» Chacun de vous a pu remarquer ces mêmes pensées attribuées au savant M. Biot.

» Permettez-moi de vous rappeler ici ses paroles, qui formaient la conclusion du spirituel discours de M. Viennet, à la réception de M. de Carné, dans la séance de l'Académie française du 4 février dernier. M. Viennet dit, en parlant de M. Biot :

« Il prédisait avec douleur que l'insatiable besoin »de nouveauté jetterait bientôt les esprits dans mille »routes inconnues qui les égareraient ; que l'enflure »serait prise pour le sublime, le maniéré pour la »grâce, la niaiserie pour la naïveté, les écarts de »l'imagination pour les hardiesses du génie.

» Il nous disait, enfin, un mois avant sa mort, »que la plus grande impertinence des novateurs »était de donner le nom de progrès à une décadence »aussi manifeste, et que le merveilleux de cette »audace était de l'avoir fait croire à leur siècle ».

» Le monde vieillit ; l'humanité se renouvelle ; mais l'homme reste toujours le même être, imparfait et présomptueux.

» Les défauts que notre clérical veut mettre en lumière sont un peu trop ceux de tous les temps, ceux qui ont été frondés avec la finesse et la profondeur de Labruyère, avec la solide et droite raison de Despréaux, avec la bonhomie spirituelle de Lafontaine ; avec le pessimisme froid et incisif de La Rochefoucault. A chaque reproche formulé par notre clérical, pourrait répondre le même reproche tombé d'une bouche plus éloquente et surtout d'une plume plus correcte.

» J'arrive ainsi au défaut capital de son livre, l'incorrection. Un critique le disait, un de ces jours, à propos de l'œuvre monumentale de M. Littré : « Tout homme qui tient une plume, aujourd'hui, doit connaître et respecter la grammaire ».

M.... . la viole trop souvent ; et (je ne crains pas de le dire) je suis sans pitié pour ce défaut :

» Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin...

» Je n'achève pas, le mot serait trop dur.

» A l'appui de cette appréciation, je citerai la pièce intitulée : *Le Déclassement*, satire III, pag. 32.

» Pour me résumer sur le jugement de ce livre :

» La pensée ne manque pas d'élan, l'allure des vers est facile, vive et régulière; mais l'expression faiblit souvent et pèche par l'exactitude.

» Que l'auteur poursuive son œuvre. Il a la fibre poétique; qu'il se préoccupe un peu plus de la clarté de la phrase et de la correction grammaticale, et il aura droit, dès lors, à mieux que des encouragements ».

La parole est ensuite donnée à M. de La Farelle, pour un rapport sur le traité de *Noologie* de M. E.-J. Pérès, d'Alais. Après un coup-d'œil sur les divers systèmes philosophiques qui, depuis les temps historiques, ont eu pour but d'étudier et de faire connaître l'origine de nos idées, leur nature, leur développement, le rapporteur continue ainsi :

« Voici, toutefois, à la suite d'Aristote et de son école, à la suite de la plus grande partie de la philosophie scolastique du moyen-âge, à la suite de Locke, de Condillac, d'Helvétius, Destutt de Tracy, Cabanis, Broussais, etc., etc., voici un psychologiste contemporain, M. Pérès, qui vient déclarer, lui aussi, que la sensation est l'unique source de nos idées; mais il nous présente sa théorie avec des modifications qui en font, en quelque sorte, une théorie nouvelle; car, s'il professe le sensualisme le plus absolu, il n'est pas pour cela (et bien s'en faut) ce que l'on a coutume d'appeler un philosophe sensualiste, c'est-à-dire matérialiste; au contraire, il est essentiellement spiritualiste, trop spiritualiste peut-être: bien plus, il est philosophe chrétien, dans toute la force du mot.

» Comme, d'ailleurs, il a consacré dix années d'une vie laborieuse à l'étude et à la méditation de

son sujet ; comme il est consciencieux, intelligent, instruit de toutes les nouvelles découvertes de la physique, de la chimie, de la biologie, de la minéralogie, et qu'il s'efforce de les appliquer à sa science favorite, la noologie, en même temps que la méthode mathématique dont il est le fanatique partisan ; nous devons, je ne crains pas de le dire, nous devons au moins quelques heures d'une attention patiente, soutenue et bienveillante à son œuvre si longuement et si patiemment élaborée. Ecoutons-le donc, avec toute la bonne volonté possible, afin de le comprendre et de saisir sa véritable pensée ; bien sûrs que nous n'y trouverons rien que de pur et d'élevé ; bien sûrs que l'examen de ses doctrines, sans nous convaincre peut-être de leur vérité, nous laissera plus instruits des mystères de l'intelligence et plus convaincus des grands principes de la philosophie.

» C'est une grande erreur, dit M. Pérès, de croire qu'il y ait plusieurs méthodes pour construire les différentes sciences ; il n'y en a qu'une seule, applicable à toutes les branches de la connaissance humaine. Cette méthode est l'analyse, c'est-à-dire l'expérience appliquée avec attention et passant toujours du connu à l'inconnu, pour en induire la vérité.

» Dans la noologie ou théorie de l'intelligence humaine, comme dans toutes les sciences physiques ou mathématiques, tous les faits qui les constituent, l'expérience nous l'apprend, se résument en un fait unique et capital dont la physionomie se retrouve dans toute les variétés de l'espèce et qui forme essentiellement *la loi* de tous ces faits subordonnés.

» Ainsi, par exemple, tous les mouvements sidéraux sont soumis à la loi d'un fait universel, observé et proclamé par Newton, la *gravitation*. La loi de l'équivalence régit les sciences chimiques

etc.,etc. Sous l'éclat de ces hardies généralisations, cette immense multitude d'objets dont se compose l'univers nous apparaissent comme autant d'êtres essentiellement actifs, et cette règle s'applique aux minéraux et aux végétaux aussi bien qu'aux objets du règne animal lui même.

» Ce principe créateur et dominant de chacun d'eux peut être appelé,en lui appliquant une expression d'Aristote, *Entéléchie*.

» Ceci posé, la noologie, devenue l'émule des sciences physiques, cherche à connaitre le fait général, universel, qui sert de principe et de loi à tous les êtres humains. Et elle ne tarde pas à se convaincre que ce fait dominant et universel n'est autre chose que le *concept*.

» Le concept, ayant pour objet la représentation du monde extérieur dans le moi humain, et, par conséquent, la formation ou constitution de la personnalité humaine, le concept est, en effet, la source unique et exclusive de la connaissance chez l'homme.

» Mais que faut-il entendre par là ? Qu'est ce que le concept ? C'est le fait de l'association, de l'enchainement des sensations, de leur action réciproque l'une sur l'autre; et il faut d'abord remonter à ce phénomène primordial, la sensation, qui est en définitive l'élément de la connaissance, sans être encore la connaissance elle-même.

» La sensation est de deux natures : externe ou interne. La sensation externe est produite en nous par les objets extérieurs, qui agissent sur nos sens par leurs *qualités diverses* ; et nous avons autant de sens que ces objets ont eux-mêmes de qualités.

» Ainsi les êtres extérieurs sont : 1° résistants, c'est le sens du toucher qui nous met à même de leur reconnaitre cette qualité ; ils sont 2° colorés, nous avons le sens de la vue pour le constater ;

3° ils produisent des sons, l'ouïe est chargée de nous en informer ; 4° des parfums, l'odorat nous en instruira ; 5° du goût, notre bouche, notre palais, notre langue, sont là pour nous l'apprendre. Et c'est toujours par le *contact* que ces informations nous sont transmises, soit directement comme par le toucher ou le goût, soit indirectement par des fluides divers, tels que l'air pour les sons et les parfums ou l'éther pour la lumière et les couleurs.

» Outre ces cinq sens extérieurs, il y en a encore un et même deux autres, que l'auteur appelle la *motilité* et la *sensation affective*, qui nous donnent *la sensation intérieure* ou *interne*.

» Remarquons-le bien, jusqu'ici la sensation, externe ou interne, n'est autre chose qu'un fait mécanique produit par l'action, par le contact des objets sur nos sens et fidèlement transmis par eux au cerveau ; mais, à la suite de ces divers mouvements, voici un phénomène bien différent, un phénomène qui ne saurait être ni palpé, ni entendu, ni flairé, ni vu, ni goûté, un *phénomène de représentation*, qui se produit dans le moi.

» Et toutefois, pour que les sensations nous fassent connaître le dehors et le dedans, pour qu'elles manifestent le principe de la personnalité à lui-même, c'est-à-dire pour qu'elles produisent la connaissance, elles doivent préalablement subir l'action toute puissante du concept : elles doivent se lier entr'elles de manière à devenir excitables l'une par l'autre et à enfanter tous les différents phénomènes de mémoire, de comparaison, de jugement, de raisonnement ; bref, elles doivent, pour parler le langage de l'auteur, se transformer *en notions*.

» M. Pérès procède ensuite à des analyses très-sagaces et qu'il appuie sur des expériences multipliées, pour établir comment notre intelligence tout entière, c'est-à dire tout l'ensemble des notions qui la constituent, est le résultat de l'action du

concept sur nos sensations. C'est ce qu'il appelle leur *conceptualisation*. Nous ne saurions évidemment le suivre dans cette opération, et nous devons renvoyer à l'ouvrage lui-même, pour y voir comment se font, selon lui, les concepts d'espace, de temps et toutes les autres notions que nous nous représentions, nous, comme produites par l'abstraction, la généralisation, la raison proprement dite. On y trouvera encore de quelle manière l'auteur entend faire dériver, de la conceptualisation des sensations, les sentiments et les principes. Tout ce travail nous a paru aussi subtil que spécieux, et nous regrettons vivement que le temps qui nous est accordé ne nous permette pas de le reproduire.

» Mais M. Pérès ne se borne pas à prétendre que toutes nos connaissances sont le fruit du concept agissant sur les sensations; il n'aurait fait en cela que confirmer ce que nous avait déjà révélé toute l'Ecole sensualiste, notamment Locke, Condillac, Laromiguière, etc., et nous pourrions dire de cette analyse, du reste fort habile, fort délicate : *mutato nomine, de te fabula narratur*.

» Non, M. Pérès va plus loin : d'après lui, nos facultés elles-mêmes sont le produit de la conceptualisation.

» Tel est, dit il, le phénomène de la représentation dû au concept, intervenant pour relier entre eux les éléments de la notion objective; la pensée est la reproduction de ce phénomène de représentation sous une foule d'aspects différents.

» Le sujet, en qui les sensations se sont ainsi associées de manière à produire des notions, est devenu *capable de perception* et *de sentiment*; il est devenu *intelligent* : à sa naissance, il était *incapable de tels actes*, *la perception est le fruit d'une éducation acquise par la pratique du concept*; et l'exercice du concept est une autre face du phénomène de sensibilité, *puissance* dont

l'âme est douée et qu'elle exerce, directement par la sensation, indirectement par la reproduction des sensations qu'elle a liées entre elles, qu'elle a rendues excitables les unes par les autres.

» La conscience est donc la sensibilité en acte : en un cas, directe ; en l'autre, reflexe.

» Ainsi l'intelligence est *adventice* ; c'est-à-dire qu'*elle se fait elle-même*, puisqu'elle consiste dans l'organisation des sensations, produite par le concept, *au moyen d'une certaine force ou énergie dont l'âme humaine est douée.*

» Tels sont, en abrégé, les principes fondamentaux de la noologie ou science de l'intelligence humaine, que nous allons essayer d'apprécier en peu de mots.

» *Amicus Plato, magis amica veritas.* Mon savant et ingénieux ami, M. Pérès, apprécie trop la vérité de cet aphorisme philosophique, pour trouver mauvais que je le lui applique. Qu'il me permette donc de dire ici toute ma pensée sur son intéressant ouvrage. A vrai dire, je crains qu'à force de contempler son sujet, de le regarder de près, *intus et in cute*, de le tourner et retourner dans tous les sens, d'en fouiller les replis les plus cachés, il n'en soit venu à produire, devant les yeux de son esprit, une sorte de mirage dont cet excellent esprit aura été la dupe.

» Qu'il ait mieux vu certains détails de l'œuvre intellectuelle que beaucoup de ses prédécesseurs, qu'il ait mieux disséqué les opérations de l'intelligence, et que, les connaissant mieux, il leur ait appliqué des noms plus expressifs, c'est ce que je lui accorderai sans peine. Mais, en fin de compte, n'a-t-il pas cru, de très-bonne foi, avoir trouvé une nouvelle théorie de l'entendement humain, tandis qu'il n'avait trouvé qu'une nouvelle et plus exacte nomenclature de ses produits, une nouvelle et plus savante terminologie? L'association des sen-

sations entre elles, leur excitabilité réciproque, leur réveil soudain est très-heureusement généralisé dans le mot, *concept* devenu le fait principal et dominant de tout le système de M. Pérès. Mais est-ce chose bien nouvelle, au fond? Tous les physiologistes, et particulièrement Condillac, n'avaient ils pas déjà insisté sur le merveilleux effet de la liaison des idées et décrit toute la portée de ce phénomène?

» M. Pérès, s'appropriant l'aphorisme de toute l'école sensualiste et l'*outre-passant*, affirme que non-seulement tout ce qui est dans l'intelligence a d'abord été dans les sens; mais il ajoute que cela est vrai de l'intelligence elle-même.

» L'intelligence est adventice, dit il; elle se sent elle-même, par une certaine force de l'âme humaine. Entendons-nous : que signifie, dans votre vocabulaire, le terme *intelligence*? Entendez-vous par là, purement et simplement, l'ensemble des notions qui constituent l'esprit? Je conçois cela; mais c'est convenu et accepté de toutes les écoles, même de celle qui admet les idées innées, lesquelles naissent d'elles-mêmes dans notre intelligence et sans y avoir été apportées du dehors, *innatæ*, nées au dedans. Mais voulez-vous prétendre, au contraire, que l'homme se dote lui-même de son intelligence, de sa faculté d'avoir des sensations, des concepts, des notions? La chose est tout autrement difficile à comprendre. Et cependant, si nous prenons vos propres paroles, elle ne sera guères plus nouvelle. L'homme accomplit ce prodige, selon vous, par *une certaine force de son âme : Vi animæ, causas rerum cognoscendi cupidæ.*

» Qu'importe, je vous le demande, que le principe actif de la pensée chez l'homme soit appelé raison ou âme, qu'il soit placé dans la seconde plutôt que dans la première? C'est toujours un

principe qu'il ne s'est pas donné lui-même, qu'il a apporté en naissant ; c'est la dot qui lui a été constituée par son créateur et père. Vous vous efforcez d'expliquer toute l'intelligence par l'action du concept sur les sensations, et vous en concluez que cette intelligence dérive tout entière de ces sensations ! Oui, mais à condition que l'âme aura l'*énergie suffisante* pour produire de tels résultats. Avez-vous fait autre chose que reculer la difficulté d'un degré ?

» Le monde, dites-vous encore, est un ensemble de forces : une force est le principe de tout être, soit minéral, soit végétal, soit animal. Seulement cette force est douée d'une énergie variée, et croissante, à mesure que s'élève l'échelle de la vie propre à laquelle cet être est destiné par le Créateur. Le principe du minéral, par exemple, c'est l'affinité chimique ; celui du végétal, outre l'affinité, la faculté de se développer, de croître, de végéter ; celle de l'homme, enfin, outre les facultés subordonnées du minéral et du végétal, la faculté de vivre et de penser.

» Vous appelez ces forces, qui sont, pour la puissance divine, *des instruments de création*, des *entéléchies*, expression empruntée d'Aristote. Soit, mais cela nous empêcherait il d'y reconnaitre les monades de Leibnitz ? Et si, pour éviter le dualisme trop absolu, tant reproché à cet illustre métaphysicien, et ne pas subir son moyen de conciliation tant attaqué, l'*harmonie préétablie*, vous allez jusqu'à nier la *réalité* de la matière, vous vous serez sans doute lavé du reproche de matérialisme, mais nous vous accuserons d'être spiritualiste à l'excès ; car vous voilà retombé dans la théorie de Spinosa, l'*unité de substance*. Et, que cette substance unique soit matérielle ou immatérielle, les conséquences ne sont-elles pas absolument les mêmes ? Ne choquent-elles pas

également les appréciations et les jugements de tous les hommes, comme la décision du sens commun ? Le sens commun n'a-t-il pas établi et consacré cette grande distinction des choses de ce monde : les phénomènes matériels, que l'on peut toucher, voir, entendre, sentir, goûter ; et les phénomènes intellectuels, dont notre âme seule a conscience ?

» Je m'arrête, Messieurs, et je me hâte d'arriver à une conclusion : l'ouvrage de M. Pérès, sa *Noologie* ou science de l'intelligence humaine, est incontestablement le fruit de longues et consciencieuses études ; c'est un livre plein de détails du plus haut intérêt, et d'analyses profondément ingénieuses.

» Jamais peut-être la formation de l'intelligence humaine n'avait été soumise à un examen plus subtil, plus complet ; jamais encore on n'y avait appliqué plus fidèlement toutes les découvertes nouvelles des sciences accessoires. On y apprend beaucoup de choses, parce que l'auteur en sait lui-même beaucoup, et l'on regrette vivement, après l'avoir lu, de ne pouvoir partager la conviction de son auteur ; tant cette conviction apparaît entière, ferme, sereine. C'est une *foi* dans toute la force du terme, une foi qui mérite sans contredit le respect de tous, même de ceux-là qui ne peuvent s'y associer dans toute sa plénitude ».

Le secrétaire lit, au nom de M. Révoil, la note suivante relative à deux ponts bâtis par les Romains, l'un sur le Rhône, d'Arles à Trinquetailles, l'autre sur le Petit-Rhône, à Fourques :

« Dans notre dernière séance, dit-il, des doutes ont été émis sur l'existence de ponts construits à Arles par les Romains, pour établir une communication entre cette ville et le territoire des Volces

Arécomiques. J'avais, à cet égard, des souvenirs qui n'étaient pas assez précis pour me permettre d'affirmer, comme je puis le faire aujourd'hui, qu'il reste encore des traces évidentes de ces ponts.

« Je me suis donc rendu à Arles, j'ai revu ces précieux débris, et j'ai été assez heureux pour compléter ces recherches par des documents inédits et des plus intéressants, que je mets à la disposition de la commission nommée, dans la dernière séance, pour vérifier les assertions de la Commission de la carte des Gaules, en ce qui concerne la partie des itinéraires romains relative au territoire des Volces Arécomiques.

» Il existait deux ponts à Arles de construction romaine.

» Le premier, établi sur le grand Rhône, était placé obliquement par rapport au lit actuel de ce fleuve, et communiquait de cette ville à la pointe de la Camargue. En voici le tracé sur le plan que je mets sous vos yeux.

» Au pied de la machine qui élève les eaux dans la ville, on reconnaît les premiers voussoirs d'une arche et les assises d'une culée de ce grand pont. En face et sur le rivage de Trinquetailles, et dans la direction de cette arche, à la tête d'une chaussée antique qui rejoignait le Petit-Rhône, restent encore debout des blocs de maçonnerie et une sorte de grande caisse, qui formaient l'autre entrée de ce pont.

» Malheureusement, ces restes précieux sont menacés d'être ensevelis : du côté d'Arles, sous les remblais des chaussées de défense aujourd'hui en construction, et rasés, du côté de Trinquetailles, pour l'établissement du talus de ces chaussées. On m'a assuré que l'habile ingénieur qui dirige ces grands travaux était disposé à entourer d'une sorte d'hémicycle la culée en pierre de taille. Lui sera-t-il

possible de le faire ? Pourra-t il également laisser saillir les grands blocs de maçonnerie de la pointe de Trinquetailles ? Ce serait vraiment désirable.

» J'ai dû, dans l'intérêt de la conservation des monuments historiques d'Arles, qui m'est confiée, adresser, à ce sujet, un rapport à S. Exc. M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.

» Maintenant, Messieurs, il me reste à vous dire qu'il existait un pont de pierre, bâti par les Romains, sur le Petit-Rhône, au point même où se détache ce bras du grand fleuve. Cette fois, ce n'est pas un témoignage *de visu* que j'apporte ; ce sont des preuves écrites, d'une authenticité incontestable. M. Pierre Véran, secrétaire-général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, écrivait, en l'an XI de la République française, dans ses *Essais historiques*, manuscrit curieux conservé dans les archives de la ville d'Arles, les lignes suivantes :

« Tibère fit construire une voie publique qu'on » appela *voie Aurélienne*, qui partait de Rome » et conduisait en Espagne, en passant par Arles » et Tarascon ; mais comme il y avait, aux envi- » rons d'Arles, plusieurs branches du Rhône à » traverser, sur la première, qui était dans l'en- » droit que nous appelons aujourd'hui le *Pont de-* » *Crau*, il avait été construit un aqueduc et pont; » sur la deuxième, il y avait un pont de tables. » Il fallut pour traverser la troisième, qui est celle » que nous appelons maintenant le *Petit-Rhône*, » un autre pont. L'empereur Tibère ordonna en » conséquence sa construction.

» Les vestiges de neuf piles en pierre, que l'a- » baissement des eaux du Rhône fit voir en 1639, » firent connaître que c'était précisément à l'endroit » où les eaux se séparent pour former la branche

» du Petit-Rhône et celle d'Arles, que ce pont fut
» construit.

» Je trouve, dans les annales manuscrites de la
» ville, que chaque pile avait environ une toise en
» tout sens, et 4 toises de l'une à l'autre. Au con-
» traire, le sieur Charles Tassy, homme de soixante
» et dix ans, m'a assuré en avoir vu quelques-
» unes, en 1750. Il dit qu'elles avaient environ 2
» toises en tout sens et 5 toises de l'une à l'autre» (1).

» Vous voudrez bien remarquer que je n'ai cité que les faits relatifs à la construction de ce pont du Petit-Rhône ; je n'ai pas suivi l'auteur de ce manuscrit dans ses dissertations historiques. Il appartient, en effet, à la commission, à laquelle je confie ces documents, de discuter les suppositions de M. P. Véran, et de donner son avis, si elle le juge à propos, sur le mérite des preuves qu'il fournit ».

Conformément au vœu exprimé par M. Révoil, ces documents sont remis entre les mains de la commission nommée, dans la dernière séance, pour étudier les voies romaines dans le Gard.

M. Bigot termine la séance par la lecture d'une pièce de vers intitulée : *Mariette*. Sur la proposition du secrétaire, l'Académie, encore sous le charme de cette lecture, décide que la pièce sera réservée pour la prochaine séance publique.

(1) En ce temps-là, près des deux tiers des eaux du Rhône passaient par les bas-fonds de Bellegarde et du Pont-de-Crau.

Séance du 12 mars 1864.

Le Président lit une lettre de notre confrère M. Jules Canonge, membre honoraire, accompagnant l'envoi de deux nouveaux volumes et par laquelle il demande qu'il soit donné lecture à l'Académie de l'avant-propos (p. VII—XII) de l'une de ces publications, la 3e édition de sa *Notice historique sur la ville des Baux*. Lecture est faite de ces quelques pages, où nous remarquons le passage suivant : « Tandis que MM. Joanne et Ferrand, » dans le *Guide de Paris à la Méditerranée*, tandis que Mistral, dans les notes de *Mireille*, » mentionnaient ma notice, en citaient des passages et faisaient connaitre le nom de l'auteur, » d'autres, sans rien en dire, puisaient largement et quelquefois même textuellement, soit » dans ma description, soit dans mon récit.... Si » j'en dis ici quelque chose, c'est uniquement afin » de ne pas risquer d'être accusé moi-même de » plagiat par ceux qui rencontreront, dans cette » notice, quelque souvenir de leurs précédentes » lectures ».

Le Président dépose ensuite les ouvrages arrivés du 27 février au 12 mars :

1° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. XIII, 1859 ; t. XIV, 1860 ; t. XV, 1861 ; — 2° *Journal de D. Lépaulard, religieux du monastère de Saint-Crépin-le-Grand, de Soissons, sur la prise de cette ville par les Huguenots, en* 1567, édité aux

frais et par les soins de la Société historique, archéologique et scientifique de Soissons ;— 3° *Congrès scientifique de France*, XXXIe session, qui s'ouvrira à Troyes, le 1er août 1864 (programme de la session), broch. in-4° ; — 4° *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère*, t. XIV, décembre 1863 ; — 5° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, t. X, n° 1, janvier 1864 ; — 6° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1863, 4e trimestre ; — 7° *Bulletin de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, 2e série, t. XIX, nos 1 et 2 ; — 8° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 3e série, t. II, décembre 1863 ; — 9° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société de Valenciennes*, t. XVI, n° 12, décembre 1863 ; — 10° *L'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, nos 177 et 178, 1er et 8 mars 1864 ; 11° *Le Libérateur, revue mensuelle des bonnes œuvres*, rédigée par M. l'abbé Cloquet, 2e année, n° 15, 1er mars 1864 ; — 12° *Lettre d'un Bénédictin*, 4e série, ERRATUM à la 1re lettre ; lettres II et III ; — 13° *Suite à l'éloge de la folie d'Erasme*, par le même ; — 14° *Souvenances*, poésies nouvelles, par M. Jules Canonge, 1864, 1 vol. in-18. Nimes, Soustelle ; — *Notice historique sur la ville des Baux, en Provence et sur la maison des Baux*, 3e édition, par Jules Canonge, 1 vol. in-32, Nimes, Roger et Laporte, 1864.

M. COURCIÈRE, professeur de physique au Lycée de Nimes, et déjà *membre-correspondant* de l'Académie, est élu, à l'unanimité, *membre-titulaire résidant*, en remplacement de M. Bretignère.

M. l'abbé DE CABRIÈRES, grand-vicaire honoraire de Mgr l'Evêque de Nimes, et

M. Auguste Bosc, sculpteur,

Sont nommés *membres correspondants*, également à l'*unanimité*.

M. Alph. Dumas lit le rapport suivant sur un ouvrage de M. *Alex. de Lamothe*, qui avait été confié à son examen et qui a pour titre : *Mémoires d'un déporté à la Guyane française.*

« Cette histoire d'un déporté à la Guyanne est, dit-il, un excellent ouvrage populaire, qui, placé dans les mains des ouvriers des campagnes et des villes, peut exercer sur leur esprit une très-salutaire influence.

» Il leur montre, en effet, sous une forme dramatique, simple et parfaitement à leur portée, les mécomptes et les malheurs où les entraînent, en temps de révolution, les excitations politiques qui ne manquent jamais de s'adresser à eux ; car les chefs des partis violents, pour atteindre leur but, ne peuvent se passer de leur actif concours, s'inquiétant aussi peu de les conduire à leur perte en cas de revers, que de leur tenir parole au jour du succès. Eussent-ils d'ailleurs l'intention de réaliser le sort fortuné qu'ils promettent, comment y réussiraient-ils, alors qu'ils sèment en tous lieux l'agitation et le désœuvrement, cause certaine de misère et de ruine?

» Qu'on le sache donc bien : l'aisance et le bonheur ne pourront jamais naître que d'une vie régulière et laborieuse.

» Cette utile vérité ressort à chaque page de l'intéressant récit de M. de Lamothe, et il la met assez en saillie pour qu'elle frappe les moins clairvoyants de ces hommes honnêtes, mais faibles, si aisément crédules aux beaux discours des ambitieux ou de leurs agents de haut et bas étage.

» Je me permettrai toutefois une observation : c'est que l'auteur aurait donné plus de vraisem-

blance aux égarements de Pierre, son héros, et, par conséquent, plus de poids encore à la leçon tirée des maux qui viennent l'accabler, si, dès le début, il lui eût prêté l'une ou l'autre de ces funestes dispositions d'esprit ou de caractère, qui plus tard, développées par les circonstances, mènent de chute en chute aux derniers degrés du vice ou du crime.

» Or, dans la première partie de l'ouvrage, le cultivateur Pierre est dépeint sous des couleurs presque assez aimables et poétiques pour rappeler l'idylle : « Telle qu'elle était, notre chambre nous plaisait, dit-il, se trouvant encore sous le charme d'un récent mariage; le bonheur ne consiste pas dans les superfluités qui nous entourent, il est tout dans le cœur de l'homme ».

» Mais, après la Révolution de Février, et sous les influences du club, voici bien un autre langage dans la même bouche : « Du vin et de la viande, m'écriai-je.— Je n'ai pas autre chose.— Alors, de l'argent. — Je n'en ai pas, murmura Henriette d'une voix suppliante. — Je renversai la table d'un coup de pied, et m'avançai furieux vers elle. — Veux-tu me donner de l'argent ou je te tue. — Elle tomba à genoux. J'écumais de rage. — De l'argent, te dis-je, mauvaise femme, ou .... et je levai le poing pour la frapper ».

» Sans doute les contrastes sont des moyens à effet, mais il n'en faut point abuser; et, quand on veut opposer un homme à lui-même, on doit s'attacher à ménager les transitions. Il est néanmoins facile de comprendre que, dans un cadre aussi restreint, l'espace fasse défaut au développement naturel du caractère et des passions; et c'est, après tout, justice de dire que de l'ensemble du tableau, à la fois moral et politique, se tire sans effort cette conclusion ainsi formulée : « Le bonheur est dans

l'accomplissement du devoir ; partout ailleurs, il n'y a que déception, misère et remords ».

» On ne peut que recommander et chercher à répandre une telle publication, tout en félicitant l'auteur de ses bonnes et louables intentions, comme aussi du bien qu'il ne peut manquer de faire en éclairant les classes ouvrières sur leurs véritables intérêts et leurs véritables amis.

» Elève distingué de l'école des Chartes, M. de Lamothe a plus d'une fois communiqué au public savant les résultats de ses travaux historiques ; et c'est comme délassement, qu'il a déjà composé plusieurs de ces écrits moins sérieux, accueillis avec empressement et faveur, ainsi que le témoigne la cinquième édition à laquelle est parvenue celui dont je viens d'avoir l'honneur d'entretenir l'Académie ».

M. le président Bousquet fait un rapport verbal sur quelques publications de M. *Ernest Roussel*, et insiste principalement sur l'ouvrage intitulé : *Souvenirs de l'Exposition des Beaux-Arts*.

M. L. Maurin lit, au nom d'une personne étrangère à l'Académie, mais qui lui a déjà plusieurs fois communiqué ses ouvrages (M. *Eugène Brun*, avocat), un morceau de prose qui a pour titre : *Souvenirs de Rome*. Nous en détachons le tableau suivant de la décadence romaine :

« ..... Dès ce moment, Rome déchut de sa puissance. Comme un soldat fatigué de combattre, et qui n'a plus d'ennemis à vaincre, elle aspira aux douceurs du repos. Le luxe l'amollit. Les richesses la corrompirent. Les arts voluptueux de la Grèce y développèrent les appétits sensuels. La diversité des cultes célébrés en l'honneur de cette foule de divinités étrangères, auxquelles par poli-

tique elle avait donné asile, y engendra l'incrédulité. Le droit de cité, qu'elle accorda aux peuples conquis, y amena une multitude d'individus de tous les pays qui apportèrent avec eux les mœurs et les habitudes particulières des lieux d'où ils venaient. Un nombre considérable d'esclaves affranchis s'y étaient mêlés par des mariages avec la classe libre et lui avaient inoculé, avec leur sang, la bassesse de sentiments qu'ils tenaient de leur ancienne condition. Quelques-uns d'entr'eux, qui s'étaient enrichis par l'industrie et le commerce, s'étaient ouvert les rangs de la noblesse et l'avaient discréditée. Le peuple romain ne formait plus qu'un faible noyau dans cette masse confuse de nouveaux citoyens, entre lesquels il n'existait aucune communauté d'origine. Quelques hommes conservaient seuls encore le dépôt des anciennes vertus dans le débordement de la corruption générale. Tout le reste n'était qu'une troupe de libertins, de lâches et d'efféminés, qui étaient prêts à faire le sacrifice de la liberté, pourvu qu'on leur garantît la paisible jouissance des richesses qu'ils avaient acquises. Des dictatures tyranniques s'étaient élevées par intervalles, qui avaient accoutumé insensiblement le peuple romain à la servitude ; les partis, que la guerre avait forcés d'interrompre leurs querelles, les reprirent avec une nouvelle animosité : Rome tourna ses armes victorieuses contre elle-même. Elle seule pouvait se vaincre. Elle versa son sang le plus pur dans les guerres civiles et tomba expirante aux pieds de la tyrannie. Les lettres suppléèrent seules à l'éclat pâlissant de sa gloire militaire. Mais hâtons-nous d'ajouter, à l'honneur de la liberté, que des écrivains célèbres de cette époque avaient déjà commencé à fleurir sous la République, et que ceux des époques suivantes parurent sous le règne d'empereurs magnanimes, qui rendirent à Rome une ombre de sa liberté ancienne. Sa dé-

cadence ne fut qu'une longue agonie. Le génie de quelques-uns de ses empereurs retarda seul sa ruine. Ses anciennes institutions étaient abolies. Son Sénat était sans autorité, son Consulat n'était qu'un titre nominal. Ses comices populaires étaient fermés. La République était dégénérée en une espèce de démocratie militaire, la pire des démocraties. Les armées élisaient les empereurs. Une insurrection militaire triomphante les élevait et les renversait tour-à-tour. Ils se succédaient presque sans intermittence, comme les personnages changeants d'une pièce de théâtre. L'empire était le jouet des caprices de la soldatesque. Il tomba dans un tel discrédit qu'il fut mis à l'encan. La plupart de ces empereurs furent des insensés, des scélérats et des impudiques. Leur histoire n'est qu'un tissu de crimes et d'infamies. Ils ont laissé derrière eux un nom odieux, qui est resté le symbole de la tyrannie, le *Césarisme*. Peu d'entre eux moururent dans leur lit. Ils périrent presque tous assassinés. C'étaient des bêtes féroces que, pour s'en défaire, on était réduit à étouffer dans leur propre sang. Ils n'eurent pour ministres que des eunuques et des favoris, vils instruments et instigateurs de leurs attentats. On tendait lâchement par crainte le cou au fer de leurs satellites. On cherchait à les adoucir par les plus basses flatteries. Une adulation sacrilége eut l'audace de mettre au rang des dieux des monstres qui n'étaient pas même dignes du nom d'homme. Ils étaient continuellement en butte à des conspirations secrètes qui les rendaient ombrageux. Tous les mérites leur étaient suspects. La vertu leur semblait une protestation muette contre leurs vices, l'indépendance une hostilité déguisée, la gloire une ambition dangereuse. Le fantôme ensanglanté de l'ancienne liberté se dressait sans cesse dans leur imagination et leur montrait derrière lui une armée vengeresse

de conjurés. Ils étaient entourés d'une bande d'avides délateurs, qui faisaient métier d'inventer des complots et en chargeaient auprès d'eux les individus dont ils convoitaient les richesses, pour se les faire adjuger en récompense de leur zèle. Sur le moindre indice, ils égorgeaient sans pitié ceux qu'ils soupçonnaient d'être leurs ennemis. Les plus illustres familles de la noblesse furent décimées sous prétexte de machinations ténébreuses tendantes au rétablissement de l'ancienne République. Le peuple, que ces excès de la tyrannie n'atteignaient pas à cause de son obscurité, y applaudissait en haine de ce fier patriciat qu'il accusait de l'avoir opprimé et auquel appartenaient la plupart de ceux qui en étaient frappés.

« On n'était jamais sûr du lendemain. Des révolutions continuelles bouleversaient l'Etat. La servitude abrutissait les âmes. Les consciences étaient démoralisées. On ne croyait plus à aucune religion. Tous les cultes étaient confondus dans un mépris commun. On se précipita dans les jouissances matérielles. Les appétits grossiers se déchaînèrent. Le libertinage ne connut aucune borne. On se gorgea de festins. On dégrada la nature humaine par toute sorte d'orgies. On inaugura cette honteuse époque de saturnales que l'histoire a flétrie du nom de Bas-Empire. On semblait se hâter de jouir d'une vie précaire que le caprice d'un tyran pouvait à chaque instant vous ravir.

« L'Etat s'obéra par de folles dépenses. Il fallait nourrir le peuple affamé, que la fin de la conquête du monde avait laissé dans le désœuvrement et qui, pendant les longues guerres pour le conquérir, s'était déshabitué du travail de la terre. Il fallait l'amuser pour lui faire oublier son ancienne liberté. On lui faisait des distributions gratuites de grains. On le réjouissait par des spectacles gratuits. On faisait venir en masse des tigres, des lions, des

panthères du fond des déserts de l'Afrique. C'étaient tous les jours des courses de chars, des représentations théâtrales, des combats de gladiateurs et de bêtes féroces. On bâtissait des cirques, des théâtres et des amphithéâtres. On creusait des lacs pour faire des naumachies. Tous les empereurs, à leur avènement, ne manquaient pas, pour se rendre plus populaires, de renchérir sur les largesses de leurs prédécesseurs. Ils se construisaient eux-mêmes des palais fastueux. Ils repaissaient de richesses leurs innombrables créatures. Ils achetaient la fidélité des légions. On pressura les peuples. On établit des impôts nouveaux et on aggrava les anciens. On imposa les plus viles matières. On employa, pour se procurer de l'argent, les moyens les plus odieux que l'esprit de tyrannie puisse suggérer. On vendit les emplois. On arracha par la menace des testaments au bénéfice des empereurs. On fabriqua des complots pour dépouiller de leurs biens ceux qu'on en accusait arbitrairement. Une insatiable fiscalité épuisa toutes les sources du revenu public. L'Etat s'appauvrit. Les terres, impuissantes à nourrir leurs possesseurs, furent laissées sans culture. De vastes contrées devinrent désertes. La population diminua. On fut obligé de lever des soldats parmi les esclaves , à défaut d'hommes libres, pour composer les armées. On en vint à introduire dans l'empire, pour le défendre, les barbares mêmes qui le menaçaient. Sa division entre l'Orient et l'Occident lui avait porté un coup de mort. Il n'était plus soutenu que par ses ennemis les plus dangereux. Les Barbares du dedans en ouvraient clandestinement les frontières aux Barbares du dehors. Constantinople, devenue son siége principal, en concentrait toutes les forces pour sa seule défense et laissait Rome exposée sans secours à leurs coups. Ils la prirent, la saccagèrent, la brûlèrent et la ruinèrent de fond en comble. Elle

expia sa fière domination par les humiliations les plus cruelles. La plupart de ses monuments furent détruits. Ceux qui furent épargnés sont aujourd'hui dégradés par le temps. Ses lieux historiques présentent un aspect différent, qui les rend presque méconnaissables, et le voyageur qui vient la visiter en souvenir de son ancienne grandeur, y retrouve à peine quelques traces qui la lui rappellent ».

M. Em. Teulon fait part à la Compagnie de quelques fragments traduits du poème de Lucrèce, et entre autres d'un passage du VIe chant : *Les tremblements de terre*. L'Académie y retrouve avec bonheur les qualités qu'elle a toujours applaudies dans les morceaux du même genre que M. Teulon lui a précédemment communiqués : la vigueur et l'éclat du style, la fermeté et la correction de la versification.

Les tremblements de terre.

Maintenant quelle cause étrange, quel mystère
Bouleverse le globe et fait frémir la terre ?
Constatons-le d'abord : du sol où nous vivons
Le dessous est pareil à ce que nous voyons :
Il enferme en ses flancs des cavernes obscures,
Des gouffres que le vent remplit de ses murmures
Des pierres et des lacs, et des fleuves hardis
Qui roulent dans leurs flots des rochers engloutis ;
Car la terre est la même à sa superficie
Et dans ses profondeurs, la raison le publie.

Ce principe nous mène à d'autres notions.
Du sol on voit trembler les hautes régions,
Quand le temps de sa faux attaque les murailles
Des abîmes nombreux cachés dans ses entrailles.
Alors des monts entiers tombent en un moment,
En propageant au loin ce long écroulement.
Faut-il s'en étonner quand, au bord de nos routes,
Pour que nos monuments tressaillent sous leurs voûtes,
Il suffit d'un seul char, bien que d'un léger poids ?

Quand les coursiers ardents, dociles à ta voix,
Sous les orbes de fer du quadrige qui vole
Ébranlent les parois du sacré Capitole ?

Quelquefois, dans le creux des vastes cavités
Que les profondes eaux couvrent de tous côtés,
Des masses de grands blocs tout à-coup sont jetées,
Et le bouillonnement des ondes agitées
Fait vaciller le sol, comme un vase fervent
Suit l'oscillation du liquide mouvant,
Tant qu'à l'intérieur l'essence contenue
Persiste à balancer sa vague irrésolue.

Quand l'ouragan, couvé dans des lieux souterrains,
Tente un dernier effort et brise tous ses freins,
Quand il fond sur un point et tombe en avalanche,
Vers où le vent la presse alors la terre penche.
Les monuments bâtis sur un sol orgueilleux,
S'inclinent avec elle et s'affaissent aux yeux ;
Plus ils sont élevés, plus leur chûte est certaine ;
Vers la destruction leur pente les entraîne ;
Les poutres, du danger comme pour avertir,
S'allongent en avant, prêtes à s'engloutir.
En voyant s'abîmer ces gigantesques masses,
On craint que les effets ne suivent les menaces,
Que la nature enfin ne veuille en même temps
Exterminer le monde et tous ses habitants.
Et si les vents parfois ne reprenaient haleine,
Rien ne pourrait garder hélas ! l'espèce humaine
De courir à la mort. Mais, sans être lassés,
Toujours provocateurs et toujours repoussés,
Ils passent tour-à-tour du repos à la lutte.
Aussi, lorsque le globe est voisin de sa chute,
Une vaine terreur est tout ce qu'il ressent.
Il se courbe d'abord, et puis se redressant,
Après avoir rasé le néant qu'il côtoie,
Par sa pesanteur même il retrouve sa voie.
C'est ainsi, Memmius, par toutes ces raisons
Que l'on voit chanceler les murs de nos maisons,
Et le balancement, au sommet plus visible,
Au centre est plus léger, à la base insensible.

De ces convulsions la cause est bien souvent

L'impétuosité de quelque horrible vent
Accouru du dehors et né dans le mystère,
Ou peut-être enfanté dans le sein de la terre.
Le tourbillon s'engouffre aux noires cavités,
Envahit en tout sens ces antres sans clartés,
En affreux grondements fait éclater sa rage ;
Puis, lorsque sa fureur force enfin le passage,
Aux profondeurs du globe il fuit en vagabond,
Et s'échappe en creusant des abîmes sans fonds.
Ainsi fut autrefois Sidon bouleversée,
Ainsi fut, dans la Grèce, Egine renversée,
Subissant l'une et l'autre, en des climats divers,
L'affaissement du sol, l'inclémence des airs.
Combien d'autres cités, et leurs hautes murailles
Rentrèrent sous la terre, en ses vastes entrailles !
Et que d'autres encore, au sein des flots amers,
Avec leurs citoyens engloutirent les mers !

Quand la force du vent ne peut trouver d'issue,
Sa masse turbulente alors se distribue
Dans les pores du globe, et voulant en jaillir
Il produit un frisson qui le fait tressaillir.
C'est ainsi que nos corps, saisis d'un froid extrême,
Sont contraints de trembler en dépit de nous-même.
D'une double terreur les hommes agités,
Redoutent à la fois, dans ces calamités,
Et le sol qui les porte et le toit qui les couvre.
Ils craignent que, brisant la terre qui s'entr'ouvre,
La nature soudain, par ces déchirements,
Ne replonge au chaos les tristes éléments,
Et, pour combler enfin cet effroyable vide,
N'y jette les débris dont le monstre est avide.
Vainement ils diraient à l'aspect du trépas :
« Le globe est immortel, il ne périra pas ».
En voyant le danger si terrible apparaître,
L'aiguillon de la peur dans leurs âmes pénètre :
Ils sentent sous leurs pas le sol se dérober ;
Dans le gouffre infernal ils tremblent de tomber,
Et que le monde entier, sapé dans ses racines,
Ne soit plus qu'un amas de confuses ruines.

Séance du 26 mars 1864.

Le président communique à l'Académie une lettre, datée de Nice, dans laquelle M. Nicot, tout en annonçant son prochain retour à Nimes, persiste à demander la vétérance, l'état de sa santé ne lui permettant pas, dit-il, de remplir ses obligations de secrétaire-perpétuel ni même d'académicien. Sur la proposition d'un membre, l'Académie, après en avoir délibéré, décide que le nom de M. Nicot restera inscrit en tête de la liste des membres titulaires et que son titre de secrétaire-perpétuel lui sera maintenu, lors même que, après son retour à Nimes, il ne pourrait remplir les fonctions attachées à ce titre. Elle charge son président de faire connaître à M. Nicot cette décision et d'être auprès de lui l'interprète des sentiments de reconnaissance qu'elle lui a voués.

Le secrétaire donne lecture : — 1° d'une dépêche de M. le préfet du Gard, accompagnant l'envoi du n° 10 du *Catalogue des Brevets d'invention* ; — 2° d'une lettre du secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Colmar, accusant réception du volume de nos *Mémoires* (1862) ; — 3° de la lettre de remercîment de M. l'abbé *de Cabrières*, élu membre-correspondant dans la dernière séance.

Le président dépose les ouvrages suivants, qui lui sont parvenus du 12 au 26 mars :

1° *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Caen*, année 1863 ; — 2° *Il ne faut jamais dire : Fontaine...*, proverbe en un acte et en vers, par M. Louis Chalmeton ; — 3°

Sonnets. — Voyages. Fantaisie. Sentiment. Descriptions. Réflexions. Variétés. Histoire, par M. A. de Flaux. 1 vol. in-8° ; — 4° *L'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, n° 179, 15 mars 1864 ; — 5° *Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer*, n° 1, janvier 1864 ; — 6° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des Animaux*, t. x, n° 2, févr. 1864 ; — 7° *Annales de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire*, t. vii, année 1863, 3e livr., juillet-août-septembre ; — 8° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, t. xvii, n° 1, janvier 1864 ; — 9° *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1e série, t. v, comprenant les années 1853, 1854 et 1855 ; 2e série, t. ii, comprenant l'année 1861-1862 ; — 10° *Catalogue des Brevets d'invention*, année 1863, n° 10 ; — 11° *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, par M. Fr. Guizot, t. vi.

M. L. Alègre, de Bagnols membre non-résidant, assiste à la séance et lit les deux notes suivantes, sur des objets d'antiquité récemment découverts aux environs de Bagnols. Tous ces objets sont reproduits dans des dessins fort bien faits, que M. Alègre met sous les yeux de l'Académie.

« Sur le territoire de la commune de *Saint-Michel-d'Euzet*, au quartier du *Bec*, le nommé Borrély voulut, pour occuper ses journées d'hiver, déblayer quelques pans de mur, dans l'une de ses terres, il se fit aider par L. Dupoux, son compatriote. On savait depuis, plusieurs années, qu'il pouvait exister là des traces de vieilles constructions. La tradition populaire désigne, sur le monticule voisin, l'emplacement d'une ancienne bourgade. Et en effet, des restes de bâtisse, des fragments de

poterie et la configuration même des lieux feraient supposer qu'il y eut là des habitations réunies.

» C'est à environ 20 mètres (ouest)du monticule, et sur la partie où s'arrête la déclivité du sol, que le soc de la charrue rencontrait, presque à fleur de terre, un obstacle dont les curieux campagnards voulurent connaître la cause. Trois journées de deux hommes ont mis à découvert le monument dont nous donnons ici le dessin. C'est une espèce de bassin rectangulaire, de 3 mètres 10 centimètres de longueur sur 2 mètres de large. Sa hauteur est de 1 mètre 30 centimètres. Les parois et le fond, faits en béton mêlé de briques rouges concassées, ont plus de 45 centimètres d'épaisseur. L'intérieur, enduit d'un espèce de mastic qui résiste au choc des pieux, offre une surface lisse, correcte et qui présente un mètre 25 centimètres de large sur 2 mètres 45 centimètres de long.

» Que pouvait être ce monument de l'époque gallo-romaine ?... Nous serions tenté de croire que c'était un bassin (*cisternium*). On sait que les anciens construisaient ainsi des réservoirs artificiels. Varron et Columelle mentionnent des citernes recouvertes de tuiles et établies, comme celle que nous voyons au *Bec*, même à fleur de terre. Je hasarde ici cette opinion, mais je sollicite l'avis des savants archéologues du Gard, qui s'intéressent à tout ce qui touche à la science et à l'histoire locale.

» La planche, jointe à cette note, retrace quelques fragments de vases, anses et *tegulæ*, trouvés dans la même terre du sieur Borrély. Il y a encore une pierre qui, selon la naïve interprétation des paysans, est percée de deux trous pour y *poser les bases d'une enclume*; cette pierre a 60 centimètres sur 56, et 25 d'épaisseur.

» Le nommé Mercier, autrefois propriétaire du champ au milieu duquel se trouve le monument

que nous venons de décrire, avait, il y a environ 30 ans, déblayé l'*intérieur* de ce bassin, et il nous a assuré avoir trouvé là *un boisseau* de vieilles pièces qu'il appelait des *deniers*. Ces pièces se sont perdues depuis, et quelques-unes, disait-il, ont longtemps servi à sa femme, comme moules à boutons, que l'on perforait facilement au milieu.

» En venant m'aviser de leur découverte, les sieurs Borrély et Dupoux m'ont chargé d'en donner connaissance à l'administration supérieure. Ils désirent savoir si on doit abandonner ce vieux débris des temps anciens, et remettre les lieux dans l'état où ils se trouvaient naguère, afin de les rendre de nouveau à la culture ».

Voici la seconde note :

« Un paysan vient de découvrir, dans la commune de Tresques, à la partie du territoire appelée *Bouyas*, quelques objets antiques dont nous donnons ici le dessin. Ces objets, que nous avons recueillis avec soin, étaient sous de grosses pierres de taille irrégulières, déposés à environ 1 mètre 50 cent. sous le sol sablonneux. Ils portaient tous des traces profondes d'incinération; et la seule médaille qui aurait pu préciser une date certaine de l'époque où ces objets ont été enfouis est presque entièrement comme carbonisée. Aucune inscription n'a été encore mise au jour; mais il est à remarquer que les granges voisines et la route même se trouvent sur l'emplacement d'anciennes habitations. Des bassins en béton, des objets en bronze et une fort belle pierre gravée représentant une Cérès antique ont été recueillis ou trouvés au même endroit.

» Tout nous a paru digne d'intérêt. L'élégance des deux coupes cannelées, la légèreté des vases de verre, la forme de cette espèce de mortier en mar-

bre blanc, peu profond et dans lequel a été trouvée encore une pierre arrondie comme destinée à écraser ou des parfums ou des sels.

» Il nous est agréable, messieurs, de vous signaler cette découverte, comme aussi de vous assurer de toute la sollicitude de votre humble confrère pour ce qui se rattache aux antiquités de notre pays.

Liste des objets trouvés et dessinés.

1 Vase en bronze de 30 cent. de diamètre (bol ou bassin). (*Patina*).
2 Deux coupes cannelées de 20 cent. (*Patera*).
3 Candelabre de bronze, haute tige (25 cent.)
4 Anses en bronze, 10 cent.
5 Deux vases en poterie, de 20 et de 12 cent.
6 Deux vases en verre, de 18 et 12 cent.
7 id. (*Ampullæ*).
8 id. aplatis par le feu.
9 Poterie, verre, tuiles, etc.
10 Marbre, 26 cent. de diamètre.
11 Silex, 4 cent.

M. Léon Alègre joint à ces communications le *fac-simile* de l'inscription suivante, existant dans la vieille église rurale de *Saint-Saturnin*, commune de Gaujac, et qui lui a été indiquée par M. Dupuy, instituteur de cette commune :

D. M.
L·TACITI·SEVERI
L·TACITVS·IANVARIS
L·TACITVS·SEVERINVS
L.TACITVS·SEVERVS
FILI·PATRI
OPTIMO

C'est-à-dire : « Aux dieux mânes de Lucius Tacitus Sévérus ; Lucius Tacitus Januarius, Lucius

Tacitus Sévérinus et Lucius Tacitus Sévérus, ses fils, au meilleur des pères ».

M. le docteur Ph. Boileau de Castelnau donne lecture de la première partie d'un mémoire intitulé : *Des enfants naturels, devant la famille et devant la société.*

L'auteur de ce mémoire pose en principe que « chacun doit nourrir ses enfants. La nature et le bon sens le disent, avec la loi romaine : *Unusquisque sobolem nutriat.* (De Infant. exp.).

» Qu'est-ce qu'un enfant naturel ? — Un enfant né hors du mariage, hors des conditions légales qui le régissent.

» Quelle position se fait celui qui enfreint les lois ? — Il est exposé à être poursuivi, il est passible de pénalité et de dommages envers la partie lésée.

» Le père et la mère d'un enfant naturel ne peuvent, parce qu'ils ont violé certains articles de la loi, se mettre à l'abri des devoirs qu'elle impose dans d'autres.

» Le mariage est une institution établie pour réglementer l'entretien de l'espèce humaine, assurer aux enfants la vie morale et matérielle, et pour garantir à la société le fonctionnement de l'être nouveau.

» Les parents doivent élever leurs enfants, les nourrir, les vêtir ; ils sont responsables de leurs actes jusqu'à la majorité. (Code Nap., art. 203).

» La société qui a mission de protéger les individus, qui prend fait et cause pour les offensés, qui a la tutelle de tous ses membres, ne peut refuser son action aux enfants naturels. — *Homo res sacra homini.* Elle a pour devoir de les mettre à la charge de leurs parents, aidés, en cas d'indigence, par l'assistance publique.

» Le nouveau-né, lorsqu'il est survenu hors du mariage, constitue le corps d'un délit. Il est lui-même le corps d'un dommage occasionné à lui-même; il est la propriété et propriétaire de la propriété endommagée, de sa propriété la plus précieuse, la plus importante, la plus réelle, celle qui lui appartient incontestablement: sa vie et ses attributs; il est corps et victime d'un délit.

» Plus ses parents, ou l'un d'eux, sont bien placés dans le rang social qui l'a vu naître, plus est grave la nuisance occasionnée à l'enfant, et plus est grave le délit qui le prive de cet héritage. Il est plus grave, parce que ceux qui occupent un rang social élevé ont (ou devraient avoir) une éducation suffisante pour les garantir d'une infraction aux lois de la nature, à celles du sentiment religieux et à celles de l'Etat.

» Ces lois sont bien connues.

» Un père et une mère sont tenus de prendre soin de l'éducation de leurs enfants, soit naturels, soit légitimes, et de leur fournir des aliments jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur vie. (Merlin, *Répert.*, art. *Enfant.*)

» Les pères et les mères et les autres ascendants doivent des aliments à leurs enfants et petits-enfants, jusqu'à ce qu'ils puissent s'en procurer par le travail (Code civil, art. 203).

» L'éducation, c'est l'action de pourvoir à la nourriture d'un enfant, à son habillement, à son logement et à son instruction (Merlin, *Répert.*, art. *Education*).

» Regardons la position de l'enfant naturel non reconnu, celle de l'enfant trouvé: « Tous les fils qui l'attachaient à son père ou à sa mère, à ses ascendants et à ses collatéraux, sont rompus. Tous les rapports que sa naissance avait établis entre lui et ses parents, sont détruits; la chaîne généalogique qui les unissait est brisée; l'ouvrage même

de la nature, ses droits sacrés, ses droits imprescriptibles, tout a disparu. Cet enfant existe; mais, ne connaissant point son origine, il est placé comme par le hasard sur la terre ». Le jurisconsulte Loiseau, à qui ces paroles sont empruntées, aurait dû ajouter : « ...sur la terre, dont il ne peut jouir, à laquelle il ne peut toucher, qu'il n'a pas le droit d'embellir, de perfectionner par son travail, à laquelle il ne peut demander le fruit de ses sueurs, parce que des parents criminels l'ont privé de sa portion ».

» Aussi, continue le même auteur, tous les » législateurs ont-ils porté des peines sévères » contre les parents qui abandonnent leurs enfants. » Ils ont frappé d'anathème ce père cruel, cette » mère barbare qui livrent leur postérité à la » commisération des autres, quand eux-mêmes » sont sans pitié et sans commisération ».

» A Rome, l'exposition d'un enfant a toujours été considérée comme un crime révoltant. C'était commettre un assassinat et même un parricide : *Necare videtur, non tantum et qui partum præfocat, sed et is qui abjicit, et qui alimonia denegat, et qui publicis locis, misericordiæ causa, exponit, quam ipse non habet* (Paul. Digest., 25, 3, 4).

» L'exposition était assimilée à l'homicide et même au parricide. Selon la moralité de l'action, l'auteur de l'exposition subissait la peine portée contre les assassins, lorsque l'enfant était abandonné dans un lieu désert, où il devait mourir de faim (Loiseau, *Traité des Enfants naturels*).

» Ce n'est pas trop de comparer l'abandon de l'enfant au parricide. Examinez le crime depuis son origine jusqu'à ses conséquences. L'enfant naturel est soumis à une série de souffrances morales et physiques. Cette position est pareille à celle des gladiateurs qui s'entre-tuaient, ou combat-

taient les bêtes féroces pour l'amusement du peuple-roi, et à celle des esclaves goudronnés qui éclairaient les orgies des débauchés de ce grand peuple.

» L'enfant est mort vivant. Il est mort dans la société où il est jeté ; il est mort par la privation de tous les avantages qu'elle donne ; il est mort pour les garanties qu'elle assure à tous ceux qui sont nés dans son sein. Il n'a personne à qui réclamer le lait qui doit nourrir ses premiers jours, ses premières heures ; il est plus mal placé que le produit de l'animal domestique, que l'on élève le mieux possible pour profiter de son travail. Est-ce que le travail de l'homme n'est pas aussi précieux?

» L'enfant abandonné est plus mal placé que le produit de l'animal sauvage, qui a la liberté de pâture sur toute la terre, et que le propriétaire ne peut tuer sans en acheter le droit.

» Sous l'ancienne législation française, les tribunaux ont toujours regardé l'exposition comme un crime ; ils ont constamment infligé à ses auteurs des châtiments d'après la gravité du fait et des circonstances. (Loiseau, et le *Répert.*)

» Quant à leurs droits civils, l'ancienne législation française prêtait aux bâtards l'assistance ; mais, pour défendre les intérêts de la famille, il ne pouvait hériter, selon l'ancienne maxime : « Batard » ne succède pas ».

» Les coutumes de quelques contrées les appelaient à la succession de la mère. Ils ne pouvaient non plus disposer de leur bien. — S. Louis leur permit d'aumôner ses établissements. Il leur permit aussi d'acquérir des immeubles ; faculté qui leur était interdite antérieurement.

» Cette législation voulait que l'obligation de fournir des aliments fût réciproque entre l'enfant naturel et ses parents. Au nom de la morale, et pour prévenir la procréation illégitime, il aurait

été équitable de priver les ascendants des secours procurés par des enfants de cette catégorie.

» L'enfant naturel avait le droit de contraindre le père et la mère de le reconnaître. Il est vrai que la législation imparfaite conduisit à des abus scandaleux, contre lesquels Daguesseau s'éleva. Le souvenir de ces abus a jeté nos législateurs modernes dans un extrême opposé, et les a portés à refuser à l'enfant naturel le droit de rechercher son père, alors qu'il peut invoquer les preuves les plus évidentes et les moins équivoques ; « ce qui (dit un auteur de nos jours) est à la fois un déni de justice pour l'enfant, et une immunité scandaleuse pour son père » (1).

» Lorsque les deux parents étaient libres des liens du mariage, les Décrétales déclaraient que la légitimation des enfants était la conséquence nécessaire du mariage subséquent, sans qu'il fût besoin du consentement des époux. Aujourd'hui, il faut une déclaration expresse.

» D'après la jurisprudence constante du royaume, le bâtard, dont l'éducation avait été négligée et qui n'avait point appris de métier, pouvait répéter les aliments, pendant toute sa vie, à son père et à ses héritiers (Arrêts du parlement de Paris, 19 juillet 1752, et 9 juillet 1765).

» Les filles recevaient une dot, lorsqu'elles se mariaient sans profession (Loiseau). Aussi existe-t-il une foule d'arrêts qui ont condamné le père naturel et, à défaut, la mère à fournir des aliments à leur bâtard.

» Il est à remarquer, ici, que le père était poursuivi, en premier lieu ; et, seulement à son défaut, la mère supportait les charges de l'enfant.

(1) Fern. Desportes, *Essai hist sur les enfants naturels*. Paris, 1857.

» Henri II, consultant le principe de la conservation de l'enfant et de la responsabilité de la mère, obligeait la femme non mariée à déclarer sa grossesse, sous peine d'être considérée comme infanticide et punie de mort, si l'enfant ne naissait point vivant (Ordonnance de Henri II, février 1556). L'ordonnance de 1670 accordait à la fille trompée de porter plainte en *gravidation*, de poursuivre son séducteur par voie criminelle, de demander des dommages-intérêts, l'avance des frais de gésine, ceux des mois de nourrice et la fourniture des aliments à l'enfant.

» L'on a eu tort de dire : « Les incapacités qui frappent l'enfant naturel lui sont imposées, dans l'ordre civil, par la morale et par la saine politique ». (Fernand Desportes.)

» C'est le contraire qu'il fallait dire : il y a immoralité à laisser sans subsistance, sans éducation, sans secours, un être que l'on a engendré; il y a eu immoralité à séduire la mère. Et c'est rendre facile la séduction, si aucune responsabilité ni aucune charge ne sont imposées à ceux qui l'exercent.

» C'est aussi une faute de s'être laissé séduire par elle. Car la mère est souvent partie active, presque toujours partie attractive; jamais elle n'oppose une résistance morale ou physique suffisante. La responsabilité doit être partagée.

» La politique est le résultat synthétique de la moralité des individus et du bon ordre des familles. C'est un pseudo-bon ordre que celui qui n'est qu'à l'extérieur.

» L'exclusion absolue de l'enfant naturel n'est qu'un ordre fictif, apparent et même négatif ; en ce sens qu'il favorise le désordre dans les familles, à cause (dirons-nous sans cesse) de la facilité qui résulte de la non-responsabilité des actes du père et de la mère ».

L'auteur du Mémoire examine ensuite les moyens pris pour empêcher la procréation des enfants naturels et en discute la valeur ou plutôt en montre l'impuissance. Il retrace les dispositions législatives en faveur des enfants naturels, dispositions qu'il trouve insuffisantes et encore trop exclusives.

« C'est dans l'intérêt des familles, dit-on, c'est pour conserver leur honneur et maintenir le respect dû au mariage que l'on repousse le bâtard.

» Naguère aussi, le droit d'aînesse, sacrifiant les cadets, *quorum pars magna fui*, était regardé comme nécessaire à l'intérêt, à l'honneur et à la conservation des familles. Ce droit a été détruit partiellement; et la famille, au lieu d'être réduite à un seul représentant, en a plusieurs; au lieu d'une seule branche pour la soutenir, la continuer, il y en a un plus grand nombre.

» L'instruction étendue à tous les enfants a accru l'activité humaine. Les grands travaux ont été entrepris, ils ont embelli la terre et augmenté sa force, autrement que ne l'ont fait le droit d'aînesse et les guerres.

» Cette amélioration imprévue, inconcevable alors, indique ce qu'obtiendrait la société relevant la dignité des bâtards; car les cadets étaient considérés comme des bâtards, au moins comme des suppléants de l'aîné : privation du patrimoine ou réduction à un *minimum* d'existence, obligation de prendre une position qui les forçait au célibat. Après avoir supporté les charges de l'Etat, versé leur sang sur les champs de bataille, s'ils en revenaient, ils retournaient chez leur frère aîné ou chez l'aîné de leurs neveux, reporter la petite légitime qui leur était allouée; et ils devenaient les premiers serviteurs dans leur ancienne maison paternelle.

» Le père, en parlant de l'aîné, disait : « Mon fils » ; les autres étaient appelés par leur prénom.

Cet usage existe encore dans les campagnes. L'oncle disait : « Mon neveu », en parlant de l'ainé ; pour les autres, il suivait le même usage que le père.

» La société a trouvé la famille toute faite ; elle s'est basée sur elle. La loi l'a réglementée, lorsque des lésions des facultés affectives ou du sens moral y ont introduit la perturbation.

» Rendre inégales les conditions d'êtres créés par les mêmes parents, était une atteinte portée à la famille, par conséquent une lésion des sentiments naturels et fondamentaux d'où elle émane.

» Les institutions qui lui ont porté atteinte par le droit d'aînesse ont eu rudement à en souffrir. Les cadets, ces bâtards de convention, sont rentrés dans la famille. Donnons aux enfants naturels un sort meilleur, ils accroîtront le bien-être des nations.

» Le premier Consul l'a dit dans le conseil d'Etat : « Vous recherchez toujours l'intérêt des héritiers. Il n'y a pas de comparaison entre l'intérêt pécuniaire de quelques individus et l'existence d'un enfant. L'Etat gagnerait un bon sujet, un bon citoyen, au lieu d'un membre vicieux, parce qu'on l'aurait flétri ».

Séance du 9 avril 1864.

Après la lecture du procès-verbal, M. Courcière, élu *membre-résidant* depuis le 12 mars, offre ses remercîments pour le nouveau titre qui vient de lui être conféré et qui le rattache plus intimement encore aux travaux de la Compagnie.

Le Président lit la lettre suivante, qu'il a reçue de M. Nicot, en réponse à celle par laquelle il lui avait fait part de la décision prise dans la dernière séance :

« Nice, le 31 mars 1864.

» Monsieur et cher Président,

» Je m'empresse de répondre à votre bonne lettre » qui m'annonce la récente délibération de l'Académie. Cette délibération me flatte et me touche » même si profondément que, malgré mon vif désir » de passer dans un entier repos et dans un complet oubli les quelques jours douloureux qui me » restent encore, je sens que je ne puis décliner le » nouveau témoignage d'indulgente amitié que me » donnent mes excellents confrères. Je conserverai » donc le titre et je m'en honorerai toujours. Dites-le leur bien, en attendant que j'aille leur offrir » moi-même l'expression de ma gratitude, de » mes regrets et de mon dévouement.

Nicot ».

Le secrétaire communique la correspondance :

1° La lettre de remercîment de M. *Auguste Bosc*, sculpteur, élu *membre-correspondant* dans la séance du 12 mars; — 2° une circulaire de l'Académie de Mâcon, annonçant qu'elle ouvre pour 1864 un concours de poésie sur le sujet suivant : *Vercingétorix* ; — 3° un accusé de réception du volume des *Mémoires* de 1862 de la part de la Société des Antiquaires de la Morinie; — 4° une lettre de M. de La Farelle, actuellement à Anduze, et qui renvoie au secrétaire de l'Académie, avec prière d'en donner lecture en séance, la lettre suivante qu'il a reçue de M. Pérès, au sujet du rapport fait par lui (séance du 27 février) sur le traité de *Noologie* :

« Alais, 6 avril 1864.

» Mon cher ami, je viens de lire dans l'*Opinion du Midi* le compte-rendu de la séance de l'Académie du Gard où vous avez manifesté l'idée que vous vous êtes faite de ma *Noologie*. Je ne mérite pas tous les éloges que vous faites de moi et je ne les accepte que comme un nouveau témoignage de la bonne amitié qui nous unit depuis si longtemps. Je ne suis donc pas satisfait; car je tiens tout autant à votre conviction qu'à votre estime. Je tiens beaucoup aussi à celle de vos collègues. Et j'en poursuivrai l'acquisition avec la force de volonté que vous me connaissez, une volonté castillanne allant vers sa fin jusqu'à y avoir abouti.

» J'ai défini la sensation en montrant, par l'expérience, qu'elle est une traduction opérée par l'âme elle-même, en des modes de son activité, de l'effet purement physiologique produit sur ses organes par la qualité objective, médiatement ou immédiatement. Un tel phénomène, s'il n'était métaphysique, ressemblerait à ces créations, qu'opère la chimie, de mixtes en qui on ne découvre aucune des qualités que possédaient les agents de leur composition, manifestant des qualités contraires à celles de leurs éléments. La cause de cette transsubstantiation n'est donc pas un être isolé, une monade (μονάς); car il est, au contraire, comme je l'ai dit mainte fois, tout portes et tout fenêtres. Il n'y en a pas de tels dans la création. Effectivement l'âme agit sur son extérieur aussi bien qu'elle en subit l'action. L'embryogénie nous la montre se construisant un organisme, et la noologie nous la fait voir s'acquérant une intelligence, en mettant en jeu l'organisme qu'elle s'est donné.

» Cette dernière œuvre, toute merveilleuse qu'elle est, je l'ai fait voir par l'analyse d'une foule de faits, consiste à associer les sensations conco-

mitantes de l'effet de qualité, dans le but et avec le résultat d'obtenir la représentation de la qualité par celle de sa forme; d'où résulte une notion qui prend droit de cité chez le sujet pensant, y vit de sa vie et y subsiste à la manière de sa cause, sans y avoir de lieu. Elle n'a de place que dans le temps, mais elle en est encore indépendante; car elle en donne la représentation au sujet : elle concourt à faire le temps et elle n'en est pas faite.

» Ce phénomène de conceptualisation est analogue à celui de la liaison des idées, si souvent remarqué depuis Condillac ; mais il en diffère essentiellement en ce qu'il constate la manière d'être de la qualité spécifique, abstraction faite de toutes les diversités d'objet, de temps, de lieu, etc. Ainsi se forment les notions des phénomènes de l'intérieur aussi bien que de l'extérieur ; des qualités affectives comme des objectives : sentiments et perceptions entrent par la même porte, celle de la conscience, moyennant l'intervention du concept.

» Sans doute la notion n'est qu'un moyen de représentation ; mais elle a cette vertu de nous faire acquérir, avec toute la force de persuasion inhérente à la sensation, cette conviction qu'il y a, hors de nous, dans les objets, une condition qui rend la qualité inséparable de sa forme.

» Cette condition ne peut être manifestée que par l'expérience. C'est la fixité des lois de la nature qui fait la solidité de l'humaine raison. La science d'Euclide ne jouit d'aucun privilége sur les autres : s'il plaisait au Créateur de faire subsister ses créatures et de les faire communiquer entre elles sans l'étendue, le livre du géomètre grec ne serait plus qu'un roman. Vous comprenez que la philosophie expérimentale ne peut se payer d'une métaphore : la notion de loi implique l'existence de sujets qui y obéissent. En ce cas-ci, c'est la rectitude de l'ac-

tion des sujets qui donne lieu à la conception des lois naturelles.

» C'est sur cette considération que je me suis appuyé pour acquérir la certitude de l'existence, hors de nous, d'êtres, analogues à l'âme humaine, exerçant et subissant des actions, comme elle, par contiguité, plus ou moins au loin, moyennant des intermédiaires. Si Leibnitz eût été physicien et chimiste, il n'eût pas rêvé la monade.

» La chimie nous a fait connaître la nature de ces êtres appartenant au règne inférieur. Ce sont des substances essentiellement actives, ne se manifestant que par leur action, par les effets de leurs qualités, créant l'étendue par l'exercice de leur activité, en ce qu'ils éloignent les autres êtres de leurs lieux respectifs ; d'ailleurs invisibles, impalpables, indivisibles. Tels sont les atomes. Nul chimiste ne doute aujourd'hui de leur existence, parce qu'ils la lui font peser et nombrer, qu'ils prêtent leur réalité aux formules de l'équivalence, qu'ils en subissent la loi.

» C'est à ces êtres et à leurs analogues, répandus dans les règnes supérieurs, que j'applique le nom d'*entéléchie*, parce qu'ils justifient pleinement par leurs allures la valeur étymologique de ce terme grec. Chacune tend à sa fin avec plus ou moins de rectitude, suivant qu'elle est douée de proportions plus fortes d'instinct pour une quantité moindre d'intelligence. La raison est destinée à compléter, en nous, l'insuffisance de l'instinct. En ceci consiste notre liberté ; d'où dérive notre responsabilité.

» Oui, sans doute, l'âme est une entéléchie, (un atome, si vous voulez,) de même nature que celle du règne animal, du règne végétal, du règne minéral. Et elle préside à tous les phénomènes de la vie végétative, de la vie animale et de la vie subjective en nous. Ainsi elle est dans le corps,

mais elle n'est logée dans aucune des parties : à toutes elle fait leur place, comme la fait le dignitaire aux personnes de son cortége, mais il ne la reçoit pas d'elles. Probablement l'endroit où l'âme exerce son action sur l'organisme et en subit la réaction est à la commissure du cerveau, du cervelet et de la moëlle allongée. Là est le vrai nœud vital. Quiconque y toucherait produirait instantanément la mort, immédiatement, et non pas consécutivement à l'asphyxie, comme au cas de la lésion du nœud vital signalé par M. Flourens.

» C'est en cet être infinitésimal, les expériences de vivisection et d'éthérisation ne permettent pas d'en douter, c'est en cet être que se passent tous les phénomènes de la sensibilité, que prennent naissance ces notions en nombre infini, impérissables comme la substance en qui elles se forment, représentant en elles le monde extérieur, réalisant ainsi fort naturellement, sans miracle, le phénomène de l'harmonie du microcosme et du macro cosme, que Leibnitz avait cru être préétablie : par le simple phénomène de la conceptualisation des sensations. Quelle grandeur dans un être dépourvu d'étendue, pétri seulement d'activité !

» Et pourtant la sensation n'est pas la connaissance. Ce rapport entre l'intérieur et l'extérieur subjectif s'établit, en la conscience, par la vertu du concept qui, rappelant en elle des effets de présence antécédents, indépendamment de l'action de la qualité qui les a produits, fait naître en la conscience cette conviction qu'il a existé un moment antécédent à cette actualité et que ce moment a été marqué par une action analogue, pareille ou identique à l'action objective actuelle.

» La source des distinctions de temps est là dans la distinction de l'effet du concept d'avec l'effet objectif. Là est aussi la cause de cette conscience du moi que toute personnalité produit en elle à

chaque moment de son existence. Cette conscience et la notion de personnalité qui en résulte, sont aussi acquises. Le sujet apprend à se connaître comme à connaître autrui par l'effet du développement de sa sensibilité. Je crois avoir poussé cette manifestation jusqu'à l'évidence, en analysant le concept du temps.

» Et, en analysant celui de l'espace, j'ai montré que toutes les formes de l'étendue et celles du vide consistaient dans la représentation des sensations de motilité. Pourrait-on en douter, quand on voit un sujet aussi incomplet que Laura Brigman, n'ayant que le sens du toucher et de la motilité, posséder les notions de l'espace et en user comme le sujet complet, à moins qu'on ne croie aux idées innées ? Permis à chacun de s'illusionner.

» Mais en traitant des phénomènes de l'hérédité naturelle, j'ai montré quelle était la source de cette illusion. La cause de la résistance que rencontre ma doctrine, de la part des consciences étrangères, est dans la difficulté assez naturelle de distinguer les tendances natives de l'âme d'avec ses acquisitions noologiques.

» Rien d'inné en nous, si ce n'est l'âme et ses tendances, les unes émanées de sa propre activité, les autres imprimées par ses auteurs, par ses parents, et je pourrais dire ses *parrains ;* car nulle créature n'est capable de création.

» L'intelligence est adventive : la meilleure est celle qui a de plus larges bases au-dehors.

» En comparant les phénomènes du dehors entre eux et avec ceux du dedans, on voit clair partout : aussi bien dans les profondeurs de notre être que dans l'immensité, et dans chaque créature en particulier, en raison des rapports que la fixité des lois de la nature fait régner partout.

» Et cette manière de connaître la nature *intus et in cute*, dans son immensité, par voie d'induc-

tion, n'en impose pas au noologiste, qui se garde bien de confondre la représentation avec la chose représentée.

» Le rapport de qualité qui, régnant partout, d'un confin à l'autre des quatre règnes, manifeste l'existence d'une même nature, ne fait pas accroire au noologiste qu'il existe une seule substance, animant toutes les créatures, ce polype, ce monstre panthéistique : non, il ne peut pas le croire, puisque c'est dans l'observation de myriades d'êtres divers qu'il a composé cette notion. Objet et notion sont deux choses fort distinctes pour lui. Jamais il ne commettra cette erreur qui a donné naissance au polythéisme, d'attribuer une existence substantielle à la notion. Les panthéistes sont les polythéistes de la philosophie.

» Il y a des myriades d'êtres dans la création, tous distincts et indépendants les uns des autres. Mais leurs fins sont si bien coordonnées qu'ils s'entre-soutiennent, sans le savoir pour la plupart, et tous sans le vouloir. Cette loi du soutien réciproque est, dans le règne supérieur, celle de la société du genre humain, régissant la civilisation, mais sans violenter le libre arbitre de l'homme. Vous savez, cher ami, comment je la formule en *cœnologie*, cette science qui est, pour moi, ce qu'est, pour bien d'autres, l'économie politique : le service impersonnel des besoins de chacun par le concours des facultés d'autrui.

» Là est l'assiette de la grande idée du Dieu Créateur et du Dieu Conservateur.

» Même substance en lui qu'en ses créatures.

» Aussi bien distinct d'elles qu'elles le sont entre elles.

» Mais — et cette nouvelle différence est capitale — quand il est infini de qualités et de nature, ses créatures n'ont que l'infini de nature et sont finies de qualités.

» Fi donc de la matérialité ! Ce n'est pas sur la matière que le Créateur immatériel, infini de substance et de qualité, a assis sa création.

» La matière n'est qu'un phénomène résultant naturellement de l'exercice de l'activité des entéléchies du règne inférieur : un phénomène d'équilibre qui substitue le repos au mouvement et fait naître le nombre de la multiplication de l'unité.

» Si l'on en doute, que l'on s'adresse aux réactifs de la chimie, à l'électricité surtout, qui rompt tous les liens. Sur quelque mixte que tombe l'étincelle, les atomes rentrent en action et grouillent comme le feraient les animalcules des polypiers, s'ils n'étaient pas morts en les construisant.

» Mais les entéléchies de la matérialité ne meurent jamais.

» Comment les âmes mourraient-elles ?

» Je confie ces réflexions à votre excellente judiciaire, cher ami : c'est de l'histoire. J'en ai recueilli les faits durant un demi-siècle d'existence. Tels sont les fondements de ma foi en mon système de noologie. Je voudrais bien vous l'inoculer ».

Après avoir écouté, avec l'attention la plus sympathique et la plus soutenue, la lecture de cette lettre, l'Académie décide que, conformément au vœu exprimé par M. de La Farelle, elle sera publiée dans le bulletin des séances.

Le président dépose sur le bureau les ouvrages dont voici la liste :

1° *Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. —Extrait des Procès-Verbaux*, 1re livraison (1844 1857) ; 2e livraison (1858) ; — 2° *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, année 1862 ; — 3° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 12e année, 47e et 48e livraisons, juillet-

décembre 1863; — 4° *Catalogue du Musée de Narbonne et notes historiques sur cette ville*, par M. Tournal; — 5° *Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer*, 1864, n° 2, février; — 6° *Mémoire sur les travaux de M. Piroux, directeur fondateur de l'Institution des Sourds-Muets de Nancy*, accompagné de pièces justificatives. Paris et Nancy, 1864, brochure in-4° de 84 pages; — 7° *Institution des Sourds-Muets et enfants arriérés de Nancy*. 35e année. Distribution des prix, 30 août 1864; — 8° *Bulletin de l'Union des Arts* (Marseille), tome II, 2e livraison, février 1864; — 9° *L'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, n° 181, 1er avril 1864.

M Révoil, au nom de M. *Crespon*, photographe, fait hommage à l'Académie d'un exemplaire d'un magnifique portrait, grand format, de notre éminent confrère, M. Jean Reboul. M. Révoil est chargé de transmettre à M. Crespon tous les remerciements de l'Académie et de faire encadrer ce portrait, qui sera suspendu dans une des salles.

On passe à l'élection de deux membres-correspondants, dont le nom est inscrit, depuis le temps voulu, au tableau des présentations,—MM. *Ernest Roussel* et *Eugène Brun* sont élus *Membres-Correspondants*.

M. Aug. Pelet lit une *Notice sur la légende de S. Baudile et sur quelques inscriptions trouvées dans les ruines du monastère qui porte ce nom*.

L'Académie, vivement intéressée par cette lecture, rend hommage à l'excellent esprit qui a dicté ce travail.

La *Notice* de M. Pelet, publiée dès le 10 avril sous forme de brochure, et donnée le lendemain par un journal de la localité, ayant ainsi reçu une double publicité, nous n'avons point à l'analyser ici.

M. Germer-Durand met sous les yeux de l'Académie l'estampage d'un fragment d'inscription monumentale, tout récemment découvert dans les démolitions du *Moulin-Magnin*, autrefois appelé *Moulin à eau de M. de La Cassagne.*

« La pierre qui porte, dit-il, ce fragment d'inscription, tracé en magnifiques caractères de la plus belle époque, mesure aujourd'hui 1 mètre de hauteur sur 40 centimètres de largeur et autant d'épaisseur. On voit qu'elle a été brisée sur la face latérale droite. L'autre face latérale a encore son parement intérieur parfaitement lisse et intact; ce qui montre qu'elle faisait partie d'un série de pierres de mêmes dimensions, sur lesquelles se développait une inscription monumentale, dont il ne reste plus que le fragment suivant :

.....V S.....
.....B·MI....
.....·FLA.....
.....ROMA.....
.....NNIAN....

» La cinquième ligne est bien la dernière; car immédiatement après venait une moulure, dont on voit que la saillie a été abattue par le marteau, lorsqu'on a voulu employer cette pierre dans la construction des bâtiments du moulin ».

M. Germer-Durand pense que ce fragment est trop incomplet pour permettre de tenter, en l'état, un essai quelconque de restitution.

M. Aurès, à qui M. Germer-Durand a communiqué son estampage, fait remarquer que la hauteur des lettres et la largeur des intervalles qui séparent les lignes peuvent s'exprimer en nombres de *doigts* qui ont entre eux des rapports réguliers, et que la

largeur des intervalles augmente à mesure que diminue la hauteur des lettres.

M. Germer-Durand a engagé l'entrepreneur *Auméras*, adjudicataire des matériaux provenant de cette démolition, à faire transporter au Musée cette pierre, ainsi qu'un couvercle de tombe chrétienne primitive avec ornements et symboles gravés en creux, trouvé au même endroit, et qui paraît provenir, aussi bien que l'inscription romaine, des masures de l'ancienne église rurale de *Sainte-Perpétue*, située non loin de là dans la plaine. M. Auméras a, en effet, donné à la Ville ces deux pierres qui sont aujourd'hui déposées dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée. M. Germer-Durand demande pour ce généreux citoyen la médaille que l'Académie accorde d'ordinaire en pareil cas. Il est décidé qu'un jeton d'argent sera décerné, en séance publique, à M. Auméras.

M. le Président Bousquet termine la séance par la lecture d'une pièce intitulée : *Hussein-Dey* ou la *Conquête d'Alger*, dans laquelle l'Académie remarque avec bonheur les sentiments les plus patriotiques exprimés en beaux vers.

Séance du 23 avril 1864.

M. *Eugène Brun*, nommé *membre-correspondant* dans la dernière séance, vient en personne remercier l'Académie du titre qu'elle lui a conféré et assiste à la séance.

Le secrétaire communique : 1° la lettre de remer-

cîment de M. *E.-J. Pérès*, d'Alais, nommé *membre non-résidant*; — 2° celles de MM. *Alex. de Lamothe*, *Alb. Puech* et *Ernest Roussel*, nommés *membres-correspondants*.

Le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du dévartement du Var*, 30e et 31e années, 1862-63; — 2° *Lis Oubreto en vers de Roumanille, em'un avans-prepaus de M. de Pontmartin, tresenco edicioun*, 1 vol. in-12, 1864; — 3° *L'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, nos 182 et 183, 8 et 15 avril 1864; — 4° *Nouveaux Mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin*, t. II, 2e fasc., 1863; — 5° *Bulletin de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, 2e série, t. XIX, no 3 (6, 13, 20 et 27 janvier 1864); — 6° *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*, nos 83 et 84, janvier et février 1864.

On procède à l'élection d'un membre-correspondant; M. *Edouard Tribes*, docteur-médecin, est élu et proclamé *membre-correspondant*.

M. l'abbé Azaïs lit le rapport suivant sur une nouvelle monographie de M. Germain, intitulée : *L'Œuvre de la Rédemption des captifs à Montpellier*.

« Le savant auteur de l'*Histoire de la commune de Montpellier*, M. Germain, poursuit avec ardeur ses recherches historiques, et fouille, avec la patience et l'érudition d'un bénédictin, dans le riche dépôt des archives de cette ville, pour faire con-

naître les institutions civiles, politiques et religieuses de son passé. De là ces nombreux mémoires, accueillis avec tant d'intérêt et qui révèlent, avec la science de l'habile écrivain, quelque nouveau côté de la physionomie du Montpellier du moyen-âge (1). Grâce à ses études persévérantes, la cité revit tout entière avec les coutumes, les anciennes franchises, les priviléges et les institutions de son glorieux passé.

» Le Mémoire dont je viens rendre compte nous rappelle une de ces puissantes institutions du moyen-âge où se déploie tout l'héroïsme de la charité, l'OEuvre de la Rédemption des Captifs. On connaît l'inspiration généreuse qui porta Jean de Matha, né à Faucon, en Provence, en 1169, d'une famille illustre, à se consacrer à la délivrance

(1) *Hist. du commerce de Montpellier*, 2 vol. in-8° ; — *Une émeute populaire à Montpellier, sous Charles V ; — De l'organ. admin. de Montp. au moyen-âge ; — Anc. monnaies de Melgueil et de Montp. ; — Villeneuve-lez-Maguelone ; — Chronique inéd. de Maguelone ; — Catherine Sauve ; — Etude hist. sur les comtes de Maguelone, de Substantion et de Melgueil ; — Monnaie mahométane attribuée à un évêque de Maguelone ; — Le Consulat de Cournon Terral ; — Not. sur une bague d'or du Musée archéol. de Montp. ; — le Couvent des Dominicains de Montp. ; — Nouvelles rech. sur la secte des Multipliants ; — Notice sur un cartul. seigneurial inédit ; — De la charité publ. et hospitalière à Montp., au moyen âge ; — Une vie inédite de François Bosquet ; — Charles de Grefeuille et sa famille ; — La paroisse à Montp., au moyen-âge ; — Nouv. charte inéd. de Marie de Montpellier ; — Les Inscriptions de l'ancienne Université de médecine de Montp ; — Le président Jean-Pierre d'Aigrefeuille, bibliographe et antiquaire ; — Priviléges et franchises de Balaruc ; — La chandelle de Notre-Dame de Castelnau ; — Un feuillet inédit de l'histoire de Charles VI ; — Statuts inédits des Repenties du couvent de Saint-Gilles, de Montpellier* ; etc., etc.

des captifs. Il s'associa un cœur aussi dévoué que le sien, Félix de Valois, de la famille royale de ce nom, et tous les deux, mettant en commun leur charité, fondèrent cet ordre de Trinitaires qui brisa les fers d'un si grand nombre d'esclaves. Après avoir parcouru l'Europe et recueilli, au milieu de fatigues bien rudes, et quelquefois de refus plus durs encore, d'abondantes aumônes, les religieux Trinitaires se rendaient sur les côtes d'Afrique, dans cette contrée si justement appelée la Barbarie, à Alger, à Bougie, à Oran. Là, ils débattaient la rançon des captifs, luttaient contre les fraudes et les avanies des Barbares, obligés souvent d'ajouter au prix convenu leur liberté et même leur vie. Mais n'importe; comme on l'a si bien dit, leur zèle croissait avec les outrages et se fécondait par l'avanie. On a calculé que, de 1198, date de leur institution, à 1787, c'est-à-dire dans un espace de six siècles, ils rachetèrent neuf cent mille esclaves : dépouilles opimes conquises sur l'infidélité et la barbarie, qui n'avaient coûté qu'à eux seuls des sueurs et du sang.

» La charité est contagieuse de sa nature. Quelques années après leur fondation, les Trinitaires eurent des rivaux, ou plutôt des auxiliaires, compagnons de leur zèle et de leur charité ; ce furent les Frères de la Merci.

» En 1215, un autre Français — car cette œuvre de la Rédemption est éminemment française — Pierre Nolasque, né dans un bourg du Lauragais, à une lieue de Castelnaudary, résolut, lui aussi, de vouer aux esclaves chrétiens sa fortune et sa vie. Parmi ses premiers compagnons, nous remarquons Guillaume de Bas, seigneur de Montpellier, et son cousin Arnaud de Carcassonne. Ils se lièrent par un vœu de prendre la place des captifs, s'ils n'avaient d'autre moyen de les racheter. S. Pierre Nolasque, le glorieux fondateur de cet ordre

connu dans l'histoire sous le nom de Notre-Dame de la Merci, racheta à lui seul plus de quatre cents esclaves. Cette noble institution se propagea rapidement ; elle délivra plus de trois cent mille esclaves en Barbarie ; et plus tard, comme si l'Afrique ne suffisait pas à sa charité, elle fonda des établissements en Amérique, sur cette terre que souille encore aujourd'hui l'esclavage.

» Nous voyons, de nos jours, d'étranges ovations décernées à ceux qui passent pour avoir affranchi un peuple. Je salue, je l'avoue, avec plus d'admiration et d'amour ces religieux de la Trinité et de la Merci qui se dévouent, au prix de tant de fatigues et de périls, à l'affranchissement des esclaves. Ceux-là sont les vrais libérateurs des malheureux et des opprimés, et leur héroïsme, qui ne répand d'autre sang que le leur, vaut bien celui que d'autres déploient sur un théâtre bien différent. Voici le portrait que Châteaubriand, dans son *Génie du christianisme*, a tracé de ces hommes dévoués : « Le Père de la Rédemption, dit-il, s'embarque à Marseille; où va-t-il, seul ainsi avec son bréviaire et son bâton ? Ce conquérant marche à la délivrance de l'humanité, et les armées qui l'accompagnent sont invisibles. La bourse de la charité à la main, il court affronter la peste, le martyre et l'esclavage. Il aborde le dey d'Alger, il lui parle au nom du Roi céleste, dont il est l'ambassadeur. Le Barbare s'étonne, à la vue de cet Européen qui ose, seul, à travers les mers et les orages, venir lui demander des captifs ; dompté par une force inconnue, il accepte l'or qu'on lui présente, et l'héroïque libérateur, satisfait d'avoir rendu des malheureux à leur patrie, obscur et ignoré, reprend humblement à pied le chemin de son monastère ».

» La ville de Montpellier a eu le rare privilége de posséder un couvent de chacun de ces deux ordres. L'importance de cette cité au XIIIe siècle

et son activité commerciale y attirèrent, dès leur origine, une colonie de religieux Trinitaires et des Pères de la Merci. Les fondateurs des deux ordres appartenaient au Midi par leur naissance, et l'un d'eux, S. Pierre Nolasque, du Languedoc, avait créé son institut sous les auspices et avec le concours du roi d'Aragon, Jayme Ier, seigneur de Montpellier. Nous avons vu un enfant de Montpellier de haute origine, Guillaume de Bas, figurer parmi les treize gentilhommes qui reçurent, dans la cathédrale de Barcelonne, les insignes de la congrégation naissante. Guillaume de Bas succéda, comme général de l'ordre, à S. Pierre Nolasque, et il dut s'empresser de doter sa ville natale d'une maison de son institut. L'établissement des Trinitaires, comme celui des Pères de Notre-Dame de la Merci, à Montpellier, remonte au commencement du XIIIe siècle. Il y eut, entre les deux ordres, une pieuse émulation de zèle et de charité, et on les vit, pendant six siècles, affronter tous les dangers pour aller briser les fers des esclaves.

» M. Germain signale deux époques distinctes dans leur existence : la première s'arrête au XVIe siècle. C'est l'époque de la ferveur et des grands travaux. Les documents relatifs à l'histoire de ces trois siècles ont malheureusement disparu dans les guerres de religion.

» L'œuvre de la Rédemption des captifs, un moment interrompue par les luttes sanglantes qui ont désolé nos provinces du Midi, se releva au commencement du XVIIe siècle, et les religieux de la Trinité et de la Merci reprirent le poste où les avait placés la charité chrétienne. Les archives de Montpellier ont fidèlement conservé le souvenir de cette seconde phase de leur existence, et M. Germain, à l'aide de ces précieux documents, nous fait connaître la mission libératrice de ces religieux. Nous reproduisons ici le compte-rendu que ces pères nous ont

laissé d'une de leurs courses. Il est de nature à nous initier à tout ce que leur tâche si difficile présentait d'ardu et de périlleux.

« La France, y est-il dit, ayant fait la paix avec les républiques d'Alger, Tunis et Tripoli, p. 19.»

» Lorsque les religieux avaient rempli leur mission, ils reprenaient le chemin de la France, ramenant avec eux, comme un glorieux cortége, les captifs qu'ils avaient rachetés. Dès qu'ils avaient touché terre, ils étaient accueillis par les joyeuses démonstrations de la foule qui se précipitait au devant d'eux, saluant, avec leurs libérateurs, ces pauvres esclaves rendus à la liberté et à leur patrie. M. Germain raconte l'ovation que la ville de Montpellier fit, en 1720, aux Trinitaires et aux captifs qu'ils ramenaient avec eux. « Six valets de ville, un pour chaque consul, ouvraient la marche, page 28. »

» Dans le catalogue des captifs délivrés, en 1671, par les Pères de la Merci, je remarque deux habitants de Sérignan, près de Béziers, un de Frontignan et trois marins des Martigues, près d'Arles. Plusieurs de ces infortunés gémissaient depuis longtemps dans l'esclavage, et il y en avait qui comptaient jusqu'à quarante années de captivité.

» Quel a été le nombre des chrétiens rachetés par l'œuvre de la Rédemption ? D'après des documents dignes de foi, les Trinitaires, seuls, ont racheté neuf cent mille esclaves européens. Depuis 1218 jusqu'à 1632, le nombre de ceux qui durent leur délivrance aux Pères de la Merci s'élève à près de cinq cent mille. Les listes de rachat de cet ordre ne vont pas au delà de la première moitié du XVIIe siècle. C'est donc au moins quatorze cent mille esclaves chrétiens rachetés par ces deux ordres religieux. Un tel chiffre n'est pas sans gloire pour ces généreux libérateurs.

»Et quel était le prix de la rançon ? Elle variait

suivant le prix de la vente, l'âge, la force, les aptitudes de l'esclave, et souvent aussi suivant la cupidité du maître. Certaines relations des Rédempteurs de la Merci nous montrent des esclaves rachetés moyennant une somme de quatre cents livres, d'autres au prix de douze cents livres. Mgr Pavy, évêque d'Alger, a eu sous les yeux les tableaux officiels des rançons opérées dans cette ville en 1787. Il y en a plusieurs de cinq mille, d'autres de dix mille francs. Celle de Michel Cervantes, en 1580, avait coûté vingt-cinq mille francs aux Pères de la Merci. L'illustre captif acquitta noblement sa dette par les ouvrages célèbres dont il enrichit la littérature espagnole. Ajoutez au prix de rachat des droits considérables à payer, les avanies, les dépenses de retour pour les Pères et pour les esclaves délivrés, et vous arriverez en moyenne, pour chaque rançon, au prix de six mille francs de notre monnaie actuelle, dit Mgr Pavy, qui a fait d'intéressantes recherches sur ce sujet. Donc, le rachat de quatorze cents mille esclaves serait le produit de huit milliards quatre cents millions d'aumônes, recueillies et distribuées par les Pères de la Trinité et de la Merci. Tel est le magnifique impôt de la charité fourni par l'Europe chrétienne, et voilà ce qu'ont fait quelques pauvres moines pour la liberté de leurs frères !

» Pour suffire à ces énormes dépenses, les religieux de la Trinité et de la Merci se faisaient mendiants et parcouraient toutes les contrées de l'Europe, demandant l'aumône pour racheter les captifs. Je lis, dans l'*Histoire de Nîmes* de Ménard, qu'en 1496, par un accord fait devant la sénéchaussée de Beaucaire, en présence de Guillaume de Montcalm, juge-mage de la sénéchaussée, de Jean de Vols, licencié ès-lois, juge royal d'Uzès, et de Gabriel Rouverié, bachelier ès-lois de Nîmes, les religieux de la Merci de Sainte-Eulalie de

Montpellier furent seuls, à l'exclusion des Trinitaires, autorisés à faire des collectes dans les diocèses de Nîmes et d'Uzès. Le procès-verbal des délibérations de l'assiette générale du diocèse de Nîmes, dont je dois la communication à l'obligeance de M. de Lamothe, notre nouveau collègue, porte que le 27 avril 1646, sous l'épiscopat d'Hector Ouvrier, « sur la requête présentée par les » RR. PP. Jean Douleaux et René Rouleau, religieux réformés de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité et Rédemption des Captifs, à ce qu'il plaise » à l'assemblée de vouloir aider par charité de » quelque subvention pour employer au rachat des » pauvres chrétiens français détenus dans la ville » d'Alger et autres lieux de la Barbarie ; l'assemblée a accordé par charité, en aumônes auxdits » religieux, la somme de trois cents livres pour » employer audit rachat ».

» Le diocèse de Nîmes, qui s'associait à l'œuvre de la *Rédemption des Captifs*, avait déjà vu fleurir dans son sein l'ordre de la Trinité. La ville de Saint-Gilles, si importante à l'époque des croisades, possédait, à l'ombre de sa glorieuse abbaye, à côté des Templiers, des Hospitaliers de Saint-Jean, de la Léproserie de Saint-Lazare, une maison de Trinitaires. Ces religieux s'embarquaient sur les navires qui apportaient à Saint-Gilles, aux jours de sa prospérité, les produits des contrées étrangères, et ils allaient, pieux trafiquants de la charité, demander aux plages inhospitalières d'Afrique les captifs qui gémissaient dans les fers. L'ordre suivit les vicissitudes de la cité ; il déclina avec elle et il disparut entièrement au XVIe siècle, lorsque Saint-Gilles fut saccagé par les bandes du duc de Rohan.

» Les Trinitaires de Saint-Gilles donnaient, d'un côté, la main aux Pères de la Trinité et de la Merci de Montpellier, et de l'autre, aux Trinitaires éta-

blis à Arles et à Avignon ; et ces établissements religieux, échelonnés le long de la Méditerranée, en face des côtes barbaresques, formaient comme l'avant-garde de la charité contre la barbarie. De ces couvents, comme d'autant d'observatoires, les religieux de la Trinité et de la Merci prêtaient l'oreille aux bruits des chaînes que portaient les esclaves chrétiens sur une plage inhospitalière, aux cris de douleur que leur arrachait la cruauté de leurs maîtres, à ces appels lointains que semblait leur apporter chaque vague qui venait expirer sur nos rivages; ils répondaient, par un mouvement de sympathie généreuse, à ces grandes souffrances, et on les voyait aller, sur un frêle esquif, au péril de leur liberté et quelquefois de leur vie, briser les fers des pauvres captifs ».

M. l'abbé Azais, après avoir montré la mission de dévouement accomplie, pendant six siècles, en faveur des esclaves, par les Pères de la Trinité et de la Merci, met en regard ce qu'ont fait les gouvernements chrétiens de l'Europe pour arracher leurs sujets à cette dure captivité. La plupart des Etats payaient une redevance à la barbarie, pour obtenir la liberté des mers. Deux fois, sous Louis XIV, la France envoya ses flottes devant Alger pour venger l'honneur de notre pavillon insulté. Le premier consul Bonaparte, au retour de l'expédition d'Egypte, menaça le bey d'Alger de débarquer à la tête d'une armée de quatre vingt mille hommes et de détruire la Régence.

« Cette menace de débarquement, ajoute M. Azaïs, que faisait le général Bonaparte, a été glorieusement accomplie par la Restauration; et la conquête d'Alger que nous a léguée la Royauté, en 1830, en partant pour l'exil, est le magnifique couronnement de l'œuvre de la Rédemption des Captifs. La France en a été l'instrument, l'univers en recueille les fruits ; et l'épée victorieuse de nos soldats, achevant l'œuvre

libératrice des Pères de la Trinité et de la Merci et renversant cet odieux repaire de la piraterie, a ajouté une page de plus à ce livre glorieux, écrit, à travers les siècles, avec l'héroïsme et le sang de la France : *Gesta Dei per Francos* ».

M. le docteur Ph. Boileau de Castelnau continue et achève la lecture de son mémoire : *Des enfants naturels devant la famille et devant la société.*

Il se demande à qui incombe l'éducation d'un enfant abandonné, et montre que, « dans l'opinion des jurisconsultes, lorsque l'enfant est légitime, il n'y a pas de doute : le père ou la mère, ou le survivant doivent les garder à leur charge, même lorsqu'ils sont indigents, en se faisant aider par la charité publique ». Sans cette mesure, « il serait à craindre, dit Loiseau, que les habitants pauvres de la campagne ne se permissent trop aisément d'abandonner leurs enfants aux soins des seigneurs de chaque lieu ».

« A cette époque, les seigneurs pourvoyaient à la sûreté et à la subsistance des enfants exposés ; on leur réservait leur recours contre tous ceux que pouvaient concerner les charges de la nourriture et de l'entretien de l'enfant ».

» Venant ensuite au mode d'assistance, M. de Castelnau en distingue deux : 1° le tour d'exposition, auquel il attribue de grands inconvénients et qui, selon lui, est définitivement condamné par l'expérience ; — 2° une assistance rationnelle appliquée à l'enfant.

» Les partisans du tour d'exposition, dit M. de Castelnau, veulent séparer complètement l'enfant de la mère et du père.

» Les partisans du mode rationnel d'assistance veulent, au contraire, conserver les lois de la na-

ture, sur lesquelles doivent être établies celles des hommes ; ils accueillent la mère ; ils sont indulgents pour sa faute, l'invitent à se garantir d'y tomber encore ; ils regardent comme un devoir absolu, pour la mère, de conserver son enfant ; et, si son travail ne suffit pas à l'entretien de celui-ci, et que le père ne puisse être atteint pour y contribuer, la société le remplacera auprès de son enfant.

» Par des démarches charitables et prudentes, parce qu'il faut aller avec prudence même envers les auteurs des actes répréhensibles, ils agissent auprès du père pour qu'il légitime son produit. Si la légitimation est impossible, ils demandent son aide pour l'éducation physique et morale de l'enfant.

» Ces mêmes personnes ne négligent pas les parents de la mère, et, en leur montrant que leur incurie a laissé surprendre leur fille, elles leur font comprendre le devoir de soutenir sa faiblesse ; elles leur font voir qu'ils doivent prendre leur part dans la responsabilité des actes de la mère, et, en conséquence, donner à l'enfant les soins qui lui sont nécessaires et auxquels lui ont donné le droit de prétendre ceux qui l'ont engendré.

» Le *Moniteur* du 14 décembre 1862 publie une circulaire où M. le ministre de l'intérieur fait connaître les résultats heureux obtenus par ce mode d'assistance, par le secours accordé à l'enfant naturel pauvre, resté au domicile de sa mère. La moralité de la mère, la conservation de l'enfant, dont les chances de mortalité ont diminué considérablement, le budget de l'assistance publique, y ont gagné.

» Aussi le ministre désire-t-il que ce mode d'assistance soit principalement employé, et que l'admission à l'hospice soit l'exception.

» L'abandon d'un enfant, sous quelque forme que

ce soit, exposition ou délaissement, est un crime et une lésion du sens moral, provenant de l'aberration de l'amour de la progéniture, lésion dont la manifestation la plus légère est la négligence et le manque de soin ; cette lésion monte progressivement aux mauvais traitements, à l'abandon, à l'exposition, à l'infanticide, exercé avec plus ou moins de cruauté ; lésion que nous avons signalée, dans notre travail sur la *Misopédie*.

» Chacune de ces maladies a ses caractères ; la plus légère peut, par son accroissement, passer à un degré supérieur. Il y a des spécialités dans les modes de nuire au nouveau-né ; la personne qui est atteinte d'un ordre de lésion ne commettrait pas l'un des autres actes répréhensibles ».

L'auteur voyant, dans cet abandon de l'enfant, « une lésion du sens moral », étudie les causes de cette aberration et cherche les moyens de les prévenir. « La société, dit-il, ne peut éteindre les besoins physiques et moraux de l'humanité ; elle doit les diriger. Elle y parviendra, en donnant à chacun une puissance, une force active, capable de résister à toutes les impulsions instinctives qui poussent hors de la voie tracée par les conditions sociales. — Cette force, c'est l'éducation.

» Par elle, l'homme sait résister aux impulsions les plus pressantes, lorsqu'elles se font sentir dans d'autres circonstances que celles prévues par le réglement social. Mais l'abus de ces résistances conduirait à des chocs dans la société, parce que, comme le dit Grotius (1), le droit naturel doit l'emporter sur toutes les conventions qui lui sont contraires.

» Que faut il donc faire ? Faire parvenir tous les individus humains à un degré moral convenable,

(1) Hugues de Groot.

où les instincts organiques, les besoins matériels, pour la conservation de l'individu et de l'espèce, ne soient satisfaits que dans des conditions de nécessité, de convenance à l'individu et à l'espèce, de manière à ne nuire, ni à soi-même, ni aux autres.

» Il y a peu de temps, un homme d'Etat disait : » S'il y a encore des gens assez timides et assez étrangers aux nécessités du temps pour redouter l'instruction libéralement répandue parmi les ouvriers, qu'ils regardent autour d'eux. Partout éclatent entre les peuples civilisés des luttes pacifiques, dans lesquelles ils se disputent la supériorité et la conquête des marchés.

» Instruisez-vous, puisque l'intelligence féconde le travail et révèle à l'homme sa propre dignité ». (Min. des trav. publics, réunion de l'association polytechnique. *Moniteur*.)

» Il n'y a donc pas à s'effrayer de l'instruction ; l'ignorance seule est dangereuse.

» L'instruction ne doit pas se borner à l'intelligence, elle doit atteindre les sentiments et le sens moral.

» L'humanité est un être composé d'organes — l'homme — de tout sexe et de tout âge.

» Ces organes fonctionnent tous en vue de la conservation d'eux-mêmes et des autres.

» Si un ou plusieurs organes sont incapables de remplir leurs fonctions, le corps humanitaire souffre, comme le corps individuel souffre, lorsque les viscères ou les membres fonctionnent mal.

» L'homme ignorant le but de ses sentiments, la direction à leur donner pour l'atteindre ; — celui qui ne sait employer son intelligence pour faire servir à ses besoins et à ceux d'autrui la matière qui l'entoure, est un organe humain incapable de fonctionner fructueusement dans la société ;

c'est un membre du corps humanitaire qui est malade.

» Si, ni dans la société du passé, ni dans celle du présent, l'on ne trouve l'harmonie normale, c'est parce que bon nombre d'organes de la société sont mal dressés à leurs fonctions; parce qu'elle vit selon une loi qui n'est pas la sienne, qui n'est pas basée sur celle de la vie; qui n'est pas fondée sur celle de l'organisme dans ses rapports avec le monde extérieur.

» Sans nous arrêter au mode d'éducation complète, chose qui ne peut être établie que progressivement, disons ce qu'il y a à faire immédiatement, pour prévenir la lésion misopédique.

» Une femme, un homme qui abandonnent leur enfant, ne l'aiment pas et ne pensent pas que jamais une main étrangère l'élèvera aussi affectueusement.

» Ne pas aimer son enfant est une lésion du sens moral; c'est une aberration de la loi de la nature sur la progéniture. Celui et celle qui sont atteints de cette lésion doivent être soumis à un traitement spécial.

» L'éducation générale consiste à maintenir l'homme dans sa destinée, à le rendre utile à lui-même et à autrui, sans laisser prédominer l'une ou l'autre de ces dispositions. L'on pense que ce sera l'égoïsme qu'il faudra diriger le plus souvent.

» Néanmoins, l'altruisme amène l'égarement de plusieurs personnes, surtout des jeunes gens.

» Ces moyens préventifs généraux consistent dans une éducation commune à tous, et, en particulier, à chaque enfant, à chaque adulte.

» Comme nous l'avons dit dans d'autres travaux, la première éducation doit commencer au foyer domestique. — Mais, hélas! beaucoup de familles ne donnent qu'une éducation subversive.

» Appelés dans une école commune, les élèves y sont, comme les malades dans une salle d'infirmerie.

» Les règles générales d'hygiène sont prescrites pour tous ; arrivé au lit de chaque malade, le médecin fait à chacun une prescription appropriée à son affection morbide.

» Dans l'école, l'instituteur donne des leçons générales de morale, partie du principe d'amour proclamé par toutes les religions : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ; tu feras aux autres ce que tu voudrais qu'il fît pour toi ; et tu ne feras pas ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait ».

» Tournez et retournez sans cesse autour de ce principe ; gravez-le, incarnez-le par des exemples continuels, commémoratifs ou actuels.

» Comme le médecin dans son infirmerie, l'instituteur a remarqué la prédominance nuisible ou la faiblesse anormale d'une faculté affective ou intellectuelle ; il s'applique à les ramener dans l'état hygide. Dans ce but, il met en usage les moyens psychiques, et, au besoin, requiert la thérapeuthique médicale.

» Tantôt le cerveau, directeur des facultés intellectuelles et morales, a besoin d'influence modératrice ; tantôt cet organe, se laissant dominer par l'influence spéciale d'un système chargé des fonctions animales, a besoin d'être ramené à son action normale autocratique.

» Le cerveau sera relevé par les agents de l'ordre matériel et de l'ordre immatériel ; les organes dont les fonctions sont trop actives, seront modérés, en relevant des fonctions antagonistes ou par la thérapeutique ».

Cette lecture terminée, M. Germer-Durand demande à faire des observations et des objections au sujet de plusieurs passages, soit de la première

partie de ce mémoire (séance du 26 mars), soit de celle dont il vient d'être donné lecture.

Le Président déclare l'ordre du jour épuisé, et lève la séance.

Séance du 7 mai 1864.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le secrétaire donne lecture : — 1° de la lettre de remerciment de M. le Dr *Ed. Tribes*, nommé *membre correspondant* dans la dernière séance ; — 2° d'une lettre de M. *P.-Ern. de Rattier de Survallon*, rédacteur du journal *l'Etincelle*.

Le président dépose les ouvrages suivants, arrivés dans la quinzaine :

1° *Lettres d'un Bénédictin*, 4e partie, 4e lettre ; — 2° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, t. x, n° 3, mars 1864 ; — 3° *Bulletin de la Société de médecine pratique de Paris* ; — 4° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 3e série, t. III, janv.-fév. 1864 ; — 5° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1863 ; — 6° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, t. XVII, n° 3, mars 1864 ; — 7° *L'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, n° 184, 22 avril 1864 ; — 8° *Le Breviari d'Amor de Matfre Ermengaud*, publié par M. Gabriel Azaïs, secrétaire de la Société de Béziers, 3e livraison ; — 9° *Documents relatifs à*

la construction de l'église de Saint-Maximin (Var) et au sculpteur Lieautaud, par M. le chanoine Magl. Giraud, broch. in-8°.

M. Nicot demande la parole pour remercier encore une fois la compagnie de la décision si honorable et si flatteuse pour lui, prise dans la séance du 26 mars dernier. — Le président, répondant à M. Nicot, se fait l'interprète des sentiments qu'inspire à l'Académie tout entière le retour, si longtemps différé, de son vénérable doyen et secrétaire-perpétuel.

M. Pagézy qui, dans la séance du 21 novembre dernier, avait soumis à l'Académie l'*Introduction* à ses études sur le *Progrès contemporain* (premier chap.) a commencé aujourd'hui son sujet en traitant d'abord des *intérêts matériels des peuples*, lesquels ont pour base, dans l'ordre naturel et d'ancienneté, l'*Agriculture*, l'*Industrie* et le *Commerce*.

« Mais comme, dans l'occident de l'Europe surtout, la puissance manufacturière joue maintenant le plus grand rôle, c'est afin de mieux apprécier l'influence de ce mouvement si remarquable de notre époque, que M. Pagézy traite d'abord de l'industrie, et que, dans la 1re *section* (2e chapitre), intitulée : *de l'origine de l'Industrie moderne*, il a cherché à déterminer les causes premières de l'immense développement du travail manufacturier.

» Il a fait d'abord remarquer qu'en général les grandes transformations des intérêts de l'humanité s'opèrent, le plus souvent, par les bases des sociétés bien autrement que par le sommet ; ainsi, c'est des classes moyennes que sortirent, au xve et au xvie siècles, les hommes de génie et de courage, qui agrandirent alors le monde connu, et qui ou-

vrirent de nouvelles et fécondes voies à la civilisation moderne.

Après ce mémorable exemple, M. Pagézy, arrivant au XVIIIe siècle et aux premiers temps du XIXe, fait monter des bords du ruisseau un ouvrier mécanicien qu'on appelle *Watt*, un barbier ayant nom *Arkwright*, le douanier *Smith* et le vitrier *Thomas Grey ;* le premier, en maîtrisant la vapeur; l'autre, en filant le coton; le troisième, en divisant le travail ; et le dernier, en créant le premier chemin de fer, sont devenus, sans s'en douter, les plus grands révolutionnaires, en produisant, par les œuvres matérielles de leur génie, les véritables points de départ de l'industrie moderne et de l'irrésistible mouvement qui, auxiliaire de la politique, entraîne, en ce moment, la vieille Europe vers des destinées inconnues.

Enfin, M. Pagézy fait connaître que c'est pendant les derniers jours du XVIIIe siècle et les premières années du nôtre, que la Grande-Bretagne profita, la première, de toutes ces découvertes, pour multiplier ses produits, et comment la France, dès la paix de 1814, entra dans la même voie, prit part à ce mouvement et est devenue, après l'Angleterre, la puissance industrielle la plus productive du continent.

C'est dans la 2e section de son second chapitre, que M. Pagézy appréciera, prochainement, l'industrie manufacturière dans l'intérêt de sa progression, dans celui de la richesse publique, et plus particulièrement à l'égard des classes ouvrières.

M. Ch. Liotard, chargé par l'Académie d'appeler l'attention de M. le maire de Nimes sur la convenance qu'il y aurait à acquérir, pour la bibliothèque de la ville, un manuscrit de l'antiquaire nimois, *Gaillard Guiran*, qui faisait partie de la bibliothèque de M. le conseiller Bourguignon de

Fabregoul, récemment mise en vente à Aix, fait connaître que M. le Maire s'est empressé de donner des ordres pour l'acquisition de ce manuscrit, qui fait désormais partie des collections de la ville. M. Liotard fait, en quelques mots, l'histoire de ce manuscrit qui, commencé en 1629 par Guiran, à Manduel, *dum Nemausum gravis pestilentia vexaret*, passa, — en 1680, dans la bibliothèque de l'érudit nimois *François Graverol*, l'un des fondateurs de l'Académie de Nimes,—en 1706, dans celle de l'antiquaire Mahudel, associé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres,—et fut acheté, en 1744, par Ménard, qui s'en est servi pour la partie épigraphique de son septième volume. A partir de la mort de l'historien de Nimes (1767), on en perd la trace. — L'Académie se félicite de voir cet important recueil enrichir nos collections, remercie M. Liotard de son active et intelligente intervention et le charge de faire parvenir à M. le Maire l'expression de sa reconnaissance.

M. Germer-Durand fait remarquer que ce manuscrit est extrêmement précieux pour l'épigraphie locale, même après ce que Ménard en a tiré : 1° parce que beaucoup des inscriptions que Guiran a eues sous les yeux ont été depuis perdues ou de nouveau enfouies;— 2° parce que, de 1680 à 1694, Fr. Graverol, devenu possesseur de ce recueil, y a ajouté les inscriptions découvertes à Nimes ou dans les environs et venues à sa connaissance. Le même membre signale l'existence, à la bibliothèque impériale de Vienne, d'une copie du manuscrit de Guiran, vendue, en 1715, par un membre de la famille Guiran, au littérateur hollandais Albert-Henri de Sallengre, achetée en 1724 par le baron de Hohendorff et qui passa, du cabinet de ce savant, dans la bibliothèque publique de Vienne.

M. Courcière lit un compte-rendu d'un travail du lieutenant colonel J.-D. Graham, ingénieur-topographe des Etats-Unis, intitulé : *Rapport sur la ligne de Mason et Dixon.*

M. Aug. Pelet communique la note suivante : *Sur quelques milliaires transportés à la Porte-d'Auguste* :

« C'est avec une grande satisfaction que nous voyons se réaliser, de nos jours, ce vœu formulé par nous depuis si longtemps, dont l'exécution était si vivement désirée par ce préfet artiste qui dota la cité de deux nouveaux monuments romains.

» M. de Chanal s'était proposé de réunir, dans l'enceinte de la Porte-d'Auguste, tous les milliaires épars dans les villages voisins de l'antique voie Domitienne, entre le Vidourle et le Rhône. Secondé par l'autorité supérieure, nous avons pu rassembler jusqu'à présent, dans ce nouveau musée lapidaire, neuf de ces monuments que les empereurs romains croyaient être faits pour l'éternité, sur lesquels ils se faisaient gloire de graver leur nom, leurs titres et l'année de leur puissance tribunitienne, à l'époque où ces grands travaux étaient exécutés par eux. Ce sont là, on le voit, autant de pages de notre histoire locale, et des données certaines pour étudier et comparer les diverses époques de l'épigraphie romaine.

» Notre collection vient d'être enrichie, ces jours derniers, de trois nouveaux milliaires, qui ne sont point inédits, mais qui, par la position où ils se trouvaient, n'étaient connus que d'un petit nombre d'adeptes. Deux étaient presque cachés dans les murs de la vieille église paroissiale de Milhaud ; la construction d'une nouvelle église a provoqué la démolition de l'ancienne ; et, par les soins de M. H. Révoil, architecte, ces deux milliaires ont été transférés à la Porte-d'Auguste.

» L'une de ces colonnes se rapporte à Auguste ; elle est, comme toutes celles qui se rapportent à ce prince, cylindrique sur toute sa hauteur, sans ornements ni moulures, imitant, en cela, ces colonnes de la république que Polybe avait vues décorant, de huit en huit stades, la même voie, plus d'un siècle avant l'arrivée d'Auguste à l'empire; mais ces dernières, œuvre du peuple romain, étaient sans légende, tandis que le nouveau chef de l'Etat tenait à faire savoir à la postérité que :

« L'empereur Auguste, fils du divin César,
» Grand Pontife, consul pour la XIIe fois, désigné
» pour la XIIIe, proclamé *Imperator* pour la XIIIIe
» fois, avait, pendant la XXe année de sa puis-
» sance tribunitienne, fait exécuter de grands
» travaux sur la voie Domitienne ».

» Cette inscription appartient bien, en effet, à la belle époque de l'art romain ; elle est large, d'un bon goût ; il règne, dans sa disposition générale, dans son style, dans la forme et l'exécution de ses caractères, une certaine élégance qui ne se retrouve plus après le règne d'Auguste.

» Sur les milliaires de ce prince, l'indication des milles n'y est point exprimée, et leurs inscriptions ne sont point encadrées.

» Le second milliaire, qui vient également de l'église de Milhaud, où l'on ne pouvait voir que la fin des lignes, porte une inscription, d'ailleurs bien conservée, mais qui annonce déjà, d'une manière bien sensible, la décadence de l'art épigraphique; elle est entourée d'un cadre avec moulure ; les caractères sont peu soignés dans l'exécution ; leur espacement y est si mal observé que le graveur, pour terminer trois de ses lignes, a été forcé de placer leur dernière lettre en dehors du cadre ; la grande échancrure qu'on voit au dessous

fut pratiquée pour appliquer et consolider la chaire placée sur ce point.

» Toutes les colonnes qui se rapportent à Claude sont cylindriques comme celles d'Auguste ; l'inscription est dans un cadre et se termine, sur toutes, par le mot REFECIT. Elle ne porte pas non plus d'indication numérale.

» Leur inscription nous apprend que :

« Tibère Claude, César, fils de Drusus, Auguste, » Germanique, Grand-Pontife, consul pour la se- » conde fois, proclamé deux fois *imperator*, l'a » rétabli, la première année de sa puissance tribu- » nitienne ».

» M. Robert, propriétaire à Saint-Césaire, a aussi donné à notre musée le fragment d'un milliaire de Claude sur lequel il ne reste malheureusemt que la première ligne, mais très-bien conservée.

» La famille Huguet, de Saint-Césaire, possède, depuis plus d'un siècle, un milliaire d'Antonin portant le chiffre III ; Mme veuve Huguet, qui a très-bien compris l'importance que ce monument pouvait avoir, s'il était placé dans le musée que nous consacrons aux colonnes itinéraires, n'a pas hésité à l'offrir à M. le maire de Nimes, qui l'a accepté avec reconnaissance ; de sorte que nous pourrons voir bientôt, dans le même sanctuaire, les 1er, 2e et 3e milliaires de l'empereur originaire de la cité qui lui est redevable de ses monuments, et à la mémoire duquel elle va bientôt rendre un hommage (un peu tardif à la vérité), en décorant l'une de ses places de sa statue en marbre, exécutée par notre jeune sculpteur Bosc.

» L'inscription du milliaire donné si gracieusement par Mme Huguet porte :

« L'empereur César, fils du divin Hadrien, Titus » Aelius Hadrianus Antoninus, Auguste, Pieux,

» Grand-Pontife, la VIIIe année de sa puissance » tribunitienne, ayant été proclamé deux fois *im-* » *perator*, étant consul pour la IIIe fois, père de » la patrie, l'a rétabli, RESTITVIT ».

» Mme veuve Huguet possède aussi, dans son jardin, une pierre tumulaire, connue depuis longtemps (Ménard, t. VII, page 333), et qu'elle a bien voulu joindre à son cadeau. On y lit :

D . M
PRIMVLI.GRATI.F
TITVLLA.MATER

» Le bonnet gravé au-dessous de l'inscription était, comme nous avons eu l'occasion de le dire, le symbole de l'affranchissement d'un esclave.

» J'ai l'honneur de réclamer pour Mme veuve Huguet le jeton que l'Académie est dans l'usage d'accorder aux bons citoyens qui contribuent à enrichir nos collections épigraphiques.

» Un autre M. Robert, courtier en vins, qui n'est point celui dont nous venons de parler, possède, à Saint-Césaire, une inscription romaine que nous lui avons vainement demandée ; cette inscription, entourée d'une frise de feuillages, est entièrement illisible ; cependant, en nous y mettant à quatre, nous sommes parvenus à lire :

D ' M
L.IVLIAE
DVBITATAE
···IVLIVS
HONORATVS
MATRI.OPT

» Nous avons fait dresser les milliaires que nous possédons sous la voûte qui couvre le petit arceau du nord de la Porte-d'Auguste, en ayant soin de suivre, dans leur disposition, non-seulement l'ordre chronologique, mais aussi en les plaçant sur deux rangs, dont l'un comprend les milliaires trouvés sur la partie de la route située entre Nimes et le Vidourle, et l'autre sur la portion de la même voie qui conduisait de Nimes à la rive droite du Rhône ».

M. Aurès informe l'Académie que deux autres milliaires provenant de la partie de la voie Domitienne entre *Nemausus* et *Ugernum*, et qui se trouvent actuellement, l'un à Redessan, l'autre à Manduel, sont exposés à toutes sortes de dégradations, si l'on ne se hâte de les faire transporter dans une des collections épigraphiques du chef-lieu. Pour démontrer l'urgence de cette mesure, M. Aurès met sous les yeux de l'Académie l'estampage pris par lui, ces jours derniers, de l'inscription du milliaire n° VII, trouvé sous le pavé de la vieille église de Manduel, démolie en 1861 et si heureusement remplacée par un petit chef-d'œuvre de style roman dû à notre confrère, M. Révoil. Ce milliaire, que plusieurs membres de l'Académie ont vu, à l'époque où il fut découvert, et qui était alors dans un parfait état de conservation, est aujourd'hui tellement dégradé, par suite des coups de pierre qu'il a reçus, que l'inscription a presque disparu et ne donne sous le tampon qu'un estampage à peu-près illisible. Les démarches faites par M. Aurès auprès des maires des deux communes étant demeurées infructueuses, il demande à l'Académie d'intervenir, par une démarche officielle, auprès de M. le Préfet.

L'Académie consultée décide à l'unanimité qu'une lettre sera écrite par son président à M. le Préfet

du Gard pour le prier d'interposer son autorité, afin que les maires des communes de Redessan et de Manduel laissent transporter à Nimes les deux milliaires dont il s'agit.

Séance du 21 mai 1864.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne communication d'une lettre-circulaire de *M. Gatien-Arnoult*, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, accompagnant l'envoi des deux Tables générales des Mémoires que cette Académie a publiés, depuis sa fondation jusqu'à ce jour: la première se rapportant aux 16 tomes parus de 1746 à 1854; et la seconde, aux 12 volumes de la période décennale 1854-1864. M. Gatien-Arnoult émet le vœu que notre Compagnie fasse aussi une table ou des tables générales de ses publications.

L'Académie, prenant en considération l'idée émise par M. Gatien-Arnoult et les motifs d'utilité invoqués dans sa lettre, engage la commission de publication, nommée dans la séance du 5 décembre 1863, et dont le mandat annuel n'est point expiré, à préparer les éléments et à étudier le plan de cette publication.

Le Président dépose les ouvrages dont voici la liste :

1° *Les derniers travaux d'Archéologie grecque et romaine, en France et à l'étranger*, par par M. Gaston Boissier, broch. in-8° de 40 pages (Extr. de la *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1864); — 2° *Derniers rapports sur les Entretiens familiers d'agriculture et d'horticulture, de M. Lefèvre-Bréart*, broch. in-8° de 28 pages; — 3° *Lettre d'un Bénédictin*, 4e partie, 5e lettre; — 4° *Recherches sur l'existence des Juifs en Chine, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par M. A. Wylie, trad. de l'anglais, par M. l'abbé Th. Blanc, et annoté par M. G. Pauthier (Extr. des *Annales de Philos. chrétienne*, févr. et mars 1864), broch. in-8° de 33 pages; — 5° *Bulletin de la Société des Sciences naturelles et historiques de l'Ardèche*, 1861-1862; — 6° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, XVIIe année, 1863, 4e trim.; — 7° *Société des Sciences de l'Yonne. — Rapport sur le concours pour le prix Crochot* (*Eloge historique du maréchal Davoust*), par M. Challe, président, broch. in-12 de 27 pages; — 8° *Bulletin de l'Union des Arts* (Marseille), 2e année, t. II, mars 1864; — 9° *Table alphabétique des matières contenues dans les* SEIZE PREMIERS TOMES (1re, 2e et 3e séries) *des Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse, suivie de la table générale des auteurs*, broch. in-8°, 1854; — 10° *Table alphabétique des matières contenues dans les* DOUZE DERNIERS TOMES (4e et 5e séries) *des Mémoires* de la même Société; — 11° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1864, n° 1; — 12° *Rapport sur le concours ouvert par la Société des Antiquaires de Picardie sur l'Histoire de Doullens*, lu en 1863 par M. J. Garnier; — 13° *Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie pendant l'année* 1861-62, par M. J.

Garnier, secrétaire ; — 14° *Rapport sur les travaux de l'année* 1862-63, par le même ; — 15° *Notice sur une découverte d'objets romains faite à Saint-Acheul-lez-Amiens*, en 1861, par le même ; — 16° *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, année 1863 ; — 17° *l'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, nos 186 et 187, 8 et 15 mai 1864 ; — 18° *Bulletin agricole*, journal mensuel du comice de Lons-le-Saulnier et des instituteurs du Jura, 8e année, n° 5, 15 mai 1864.

On procède ensuite à l'élection d'un membre non-résidant et d'un membre-correspondant. — M. *Adrien Jeanjean*, de Saint-Hippolyte-du-Fort, avocat, secrétaire du comice agricole du Vigan et lauréat de l'Académie (concours de 1861 : *la Pébrine*), a été nommé, à l'unanimité, *membre non-résidant*.— M. *Joseph Roumanille*, de Saint-Remy, auteur du recueil de poésies provençales intitulé : *lis Oubreto*, a été élu, aussi à l'unanimité, *membre-correspondant*.

M. Ch. Liotard rend compte d'une heureuse circonstance qui a mis la ville de Nimes en possession d'une collection de lettres de Jean-François Séguier, au nombre de 103, toutes adressées au savant médecin et naturaliste Ch. Allione, à Turin. — Une communauté de goûts et d'études avait rapproché ces deux hommes célèbres, qui furent mis en relation par un M. Cerati, pendant le long séjour que fit Séguier chez le marquis Scipion Maffei, à Vérone :

« L'Académie royale des sciences de Turin, qui possède les 103 lettres originales adressées par Séguier à Allione, a désiré connaître celles d'Allione, qui figurent à la bibliothèque de Nimes, dans le volumineux ensemble de la correspondance étrangère qui forme l'article 13,816 du catalogue.

» M. Gazay, conservateur de notre bibliothèque, a copié de sa main les 45 lettres que nous possédons d'Allione à Séguier ; et, en échange de l'envoi fait à l'Académie des sciences de Turin, la ville de Nimes a reçu, en un volume élégamment relié, la copie des 103 lettres de Séguier.

» Cette collection comprend 99 lettres écrites dans l'intervalle du 23 novembre 1748 au 28 mars 1775, et 4 lettres sans date.

» Les 45 lettres d'Allione adressées à Séguier appartiennent à la même période, elles sont datées du 10 décembre 1748 au 13 octobre 1774 ».

M. Liotard, après avoir fait remarquer la régularité, l'exactitude et la correction matérielle de ce manuscrit, entre dans le détail de la correspondance et passe en revue presque toutes les lettres qui la composent, en faisant ressortir ce que chacune d'elles présente d'intéressant, tant au point de vue des recherches scientifiques qu'au point de vue des renseignements biographiques relatifs à notre illustre devancier.

« Dès la première lettre, écrite en français, Séguier propose à son docte confrère, qui va devenir son intime ami, de s'entretenir avec lui dans sa langue maternelle, et en effet, à partir de sa seconde lettre, Séguier écrit en italien, dans un style facile et coulant, qui devait lui être familier, puisqu'il vécut, de 1732 à 1755, pendant vingt-trois ans, avec Maffei, dans une intimité constante que la mort seule de ce dernier put faire cesser.

» Dès ce moment, la correspondance signale un échange continuel de communications scientifiques, des achats et des envois réciproques de livres et de curiosités naturelles. Nous vivons ainsi, au jour le jour, de la vie du savant absorbé dans la contemplation de la nature et de ses merveilleux secrets.

» Nous voyons ainsi se former et se développer cette superbe collection minéralogique et géologique que la ville de Nimes doit à la munificence de Séguier, et dont une grande partie provient de l'achat du cabinet de l'archevêque Spada.

» Nous suivons Séguier dans ses explorations botaniques au monte Baldo, au monte Sumano, sur les bords de l'Adriatique, où il recueille les précieux échantillons qui ont formé son herbier de près de 10,000 plantes ; il complète son ouvrage spécial sur les plantes du Véronais, et fait fouiller le monte Bolca, appartenant à Maffei, pour en extraire les nombreux spécimens de poissons fossiles qui seront une des parties les plus curieuses de son cabinet.

» Il continue à entretenir des relations scientifiques avec les naturalistes célèbres de l'Europe ; il sert d'intermédiaire obligeant aux savants français qui veulent correspondre avec l'Italie.

» Il achète ou fait acheter tout ce qui se publie de livres touchant l'histoire naturelle ou les antiquités.

» Il interrompt un moment ses recherches botaniques en 1753, pour se livrer exclusivement à celles des inscriptions qui servirent à composer son *Index inscriptionum antiquarum*, que nous a ravi la Bibliothèque Impériale de Paris ; *gran faccenda che ho intraprese, che è immensa.*

» Il se désole, à tout instant, de la lenteur et de la difficulté des communications, soit de France en Italie, soit de Vérone à Turin ou à tout autre point de l'Italie où il veut faire parvenir ses envois ; il faut 1 mois 1/2 pour le trajet de Vérone à Milan, sans compter les négligences de certains commissionnaires; c'est bien une autre affaire pour passer les monts et faire parvenir ses lettres et paquets aux amis Réaumur et d'Argenville, à Paris. Quand Allione les a reçus à Turin, il faut les

acheminer par une occasion sur Lyon, et là les confier au courrier qui part, deux fois la semaine, de Lyon pour Paris ».

Séance du 4 juin 1864.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre datée du 3 juin, dans laquelle M. Moriau fils, docteur en médecine à Uzès, transmet à l'Académie l'expression des regrets que son père, en ce moment malade à Uzès, a éprouvés de n'avoir pu se rendre à Nimes, lundi dernier, pour assister, avec ses confrères, aux obsèques de M. *Jean Reboul*.

Le Président dépose les ouvrages arrivés depuis le 21 mai et dont voici la liste :

1° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 3e série, t. III, mars 1864 ; — 2° *Les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon*, par M. l'abbé J. Corblet, brochure in-8° de 22 pages. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien)* ; — 3° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, t. X, n° 4, avril 1864 ; — 4° *L'Etincelle*, journal littéraire, par M. E. de Rattier de Susvalon, n° 188, 22 mai 1864 ; — 5° *Organisation de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, 5e édition, Troyes, 1864 ; — 6° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 4e trimestre de 1863 ; — 7° *Introduction au Breviari d'amor de Matfre Ermengaud*, par

Gabriel Azaïs, Béziers, 1864 ; — 8° *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, t. XV, 1864, janvier-février-mars ; — 9° *Les Muses du Midi*, recueil poétique, publié à Carcassonne, par M. Cazenove, archiviste, 1re livraison, septembre 1863 ; — 9e livraison, mai 1864.

M. Pagézy, comme témoignage des regrets profonds et unanimes qu'inspire à la Compagnie la perte récente de notre illustre confrère, M. *Jean Reboul*, propose de laisser son fauteuil vide jusqu'à la première séance de la prochaine année académique (5 novembre 1864). — Cette proposition est adoptée avec empressement.

Rappelant ensuite les nombreuses marques d'intérêt données par les maires de Nîmes à l'Académie du Gard, et insistant particulièrement sur l'intelligente et généreuse initiative prise par M. *F. Paradan*, à l'occasion des obsèques de notre confrère *Jean Reboul*, le même membre propose d'offrir à ce haut et digne fonctionnaire le titre de *Vice-Président d'honneur* de l'Académie. — Adopté par acclamation.

M. Pagézy continue la lecture de ses *Etudes sur le Progrès contemporain*.

Il traite, cette fois, de l'*Industrie manufacturière et de ses ouvriers*. Dans la première partie, l'auteur démontre comment, par l'influence de la division du travail, de la vapeur, de la mécanique et de l'esprit d'association, l'industrie s'est élevée, de nos jours, à la perfection des produits, à leur multiplicité, et a déterminé ainsi un grand progrès dans ce fécond élément de la fortune publique.

Dans la seconde partie de sa lecture, M. Pagézy fait connaître la situation des ouvriers industriels,

et combien, sous divers rapports, leur bien-être laisse encore à désirer ; attendu que le capital et le salaire se trouvent par trop séparés. Aussi a-t-il dit, en terminant, d'après un célèbre économiste : Voilà pourquoi « on se demande s'il faut s'applaudir ou s'inquiéter d'une richesse qui traîne à sa suite tant de misères, qui multiplie les hôpitaux et les prisons autant que les palais. Voilà le grand problème du XIXe siècle ».

« Nous y croyons, dit M. Pagézy ; et, pour chercher à le résoudre, nous examinerons, dans un prochain chapitre, si le commerce doit le restreindre ou l'agrandir ».

M. Ch. Liotard continue et achève l'analyse de la correspondance échangée entre Séguier et le botaniste turinais, Charles Allione. Les lettres qu'il étudie, cette fois, vont de 1755 à 1775, époque à laquelle se termine cette correspondance.

« La mort de Maffei, en 1755, ramène enfin Séguier dans sa ville natale, qu'il a quittée en 1732 pour parcourir l'Europe en compagnie du marquis.

» Après avoir assuré, non sans de grandes appréhensions, l'expédition de 21 caisses de riches collections d'Italie en France par voie de terre (il redoute en mer les naufrages et les pirates), il fait enfin connaissance avec la personne d'Allione; ils n'avaient encore communiqué que par lettres. Il reçoit un charmant accueil dans la famille d'Allione à Turin; et de retour à Nimes, vers le milieu de novembre 1755, il s'empresse de donner de ses nouvelles à son ami et le prie de continuer à lui écrire.

» Sa première lettre datée de Nimes est la 69e de la collection. La correspondance continue donc, un peu moins active cependant; elle éprouve des temps d'arrêt dont Séguier se plaint quelquefois. Un moment, il a cru à la mort d'Allione, qui est resté muet

pendant 2 ans, de 1761 à 1763. Enfin, il apprend qu'une inflammation aux yeux, dont Allione a beaucoup souffert, est la cause de ce long silence ; il redoute pour son ami l'excès de travail dans sa double carrière de médecin et de professeur à l'université de Turin; il lui fait de fréquentes recommandations pour qu'il ménage sa santé. Il parle fréquemment de ses propres souffrances, il est tourmenté de fortes coliques et d'un rhumatisme : *fructus belli*, dit-il, c'est-à-dire résultat de ses explorations botaniques.

» Appelé par des affaires de famille à Saint-Ambroix, Séguier a profité de la proximité pour faire une tournée d'herborisation dans la Lozère (en septembre 1756).

» En 1761, sa santé a subi une plus forte altération, on lui conseille un séjour dans les Cévennes. Il s'y transporte, en effet, et c'est une occasion pour faire une excursion scientifique à l'Espérou.

» Ses dernières lettres sont le plus souvent confiées à des touristes de distinction qui vont visiter l'Italie et qui lui ont demandé quelques lignes de recommandation : le comte de Zenzendorf, le comte de Castelbourg, M. de La Tourette, de Lyon, etc.

» A la fin de l'année 1771, Séguier annonce qu'il fait bâtir une maison, où il sera à demeure ; elle aura trois chambres destinées à recevoir ses collections ; il comptait employer la dernière moitié de l'année 1772 à mettre tout en ordre ; mais nous apprenons qu'au printemps de 1774 il est loin d'avoir terminé cette classification.

» Jusqu'à ce moment nous ne l'avons vu guère occupé que de plantes sèches, destinées à enrichir l'herbier du *Botaniste* (*il mio hòrto sicco*) ; sa nouvelle habitation ayant un jardin attenant, il va devenir *horticulteur*, il demande des graines et des plantes pour garnir ses plates-bandes.

» La correspondance d'Allione et de Séguier finit, comme je l'ai dit, avec l'année 1775, sans qu'on en comprenne le motif ; on ne peut pas supposer que des lettres se soient égarées, puisque les missives d'Allione à Séguier, dont nous avons avons à Nimes les originaux, s'arrêtent à la même époque. Et pourtant Séguier prolongea jusqu'en 1784 sa verte vieillesse, et Ch. Allione vécut jusqu'en 1804.

» On lira avec un intérêt soutenu cette longue correspondance, toute consacrée aux matières qui ont trait aux sciences naturelles et à l'archéologie. Elle ne contient que des détails familiers, point de spéculations philosophiques ; elle se renferme strictement dans les spécialités d'une science un peu sèche ; mais elle révèle de la part de Séguier une activité prodigieuse d'esprit, une profondeur et une variété de connaissances qui ne se retrouvent plus guère de notre temps ».

M. A. Bigot termine la séance par la lecture d'une charmante élégie intitulée :

L'Hirondelle.

Pourquoi partir, quand au vallon
Vient la brume ? et que l'Aquilon
Dépouille la forêt ombreuse ?
Malgré la bruine et l'autan,
D'autres oiseaux restent pourtant.
Où vas-tu, brune voyageuse ?

Ton nid touche à notre foyer
Que ton doux cri vient égayer ;
Tu peux y réchauffer ton aile.
L'enfant même n'oserait pas
Chercher à causer ton trépas :
Pourquoi partir, folle hirondelle ?

— Je sais bien que l'homme bénit
A la fois mes jours et mon nid,
Dit l'oiseau dans un doux murmure;
Ce qui me fait quitter vos toits,
Non, ce n'est pas le deuil des bois,
Ni la bruine ou la froidure...

Une fois, la bise soufflait;
Malgré le ciel qui se voilait,
Je laissai partir mes compagnes;
Je restai, je vis vos hivers;
Mais j'aime mieux passer les mers
Et franchir les hautes montagnes.

Là-haut, sous le toit en auvent
Qui couronne le vieux couvent
Aux murs labourés de lézardes,
Je m'étais blottie, et de là
Mon aile errante se colla
Souvent aux chassis des mansardes.

Je vis le pauvre en son réduit
Souffrir le jour, souffrir la nuit,
Sans feu ni pain; — et les rafales
Lancer la neige aux flocons blancs
Sur le grabat où les enfants
Se pressaient, frémissants et pâles.

J'ai, dans l'ombre, ouï sanglotter:
J'ai vu le vieillard grelotter;
Et la mère et la jeune fille
De leurs larmes mouiller parfois
Les haillons où leurs maigres doigts
Avaient peine à planter l'aiguille.

J'ai vu le père au désespoir,
Les mains vides, rentrer le soir;
J'ai vu de douces espérances
Se changer en rudes douleurs;
Et j'ai vu couler bien des pleurs,
Et j'ai compté bien des souffrances.

J'ai souffert en voyant souffrir;
Voilà pourquoi je veux partir.
Dieu fait fleurir d'autres campagnes

Où les jours passent moins amers :
Laissez-moi traverser les mers
Et franchir les hautes montagnes !

Séance du 18 juin 1864.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté, après une légère modification. — Le secrétaire donne lecture de la lettre de remercîment de M. *Adr. Jeanjean*, de Saint-Hippolyte, nommé *membre non-résidant* dans la séance du 21 mai, et communique quelques passages d'une lettre privée, à lui adressée par M. *Jos. Roumanille*, poète provençal, nommé *membre-correspondant* à la même date, lettre dans laquelle l'aimable et spirituel félibre le charge de se faire, auprès de la Compagnie, l'interprète de sa vive reconnaissance.

Le président dépose les ouvrages suivants : — 1° *Bulletin de la Société archéologique d'Orléans*, n° 44, 4e trim., 1863 ; — 2° *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, année 1862-63, 1re et 2e parties, 2 vol. in-8° ; — 3° *Recueil de l'Académie des Jeux floraux*, année 1864 ; — 4° *Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne sur-Mer*, n° 4, avril 1864 ; — 5° *Ysopet*, recueil de fables, par M. Alfred de Martonne, 1864 ; — 6° *Séance publique annuelle de la Société centrale d'agriculture de France*, broch. in-8° de 160 pages, 1864 ; — 7° *Bulletin des séances de la même société*, t. XIX, n° 4, 3 — 10 — 17 — 24 février 1864 ; — 8° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1864, 1er trimestre ; —

9° *L'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, nos 189 et 190, 1er et 8 juin 1864.

Le Secrétaire annonce qu'un mémoire sur la question mise au concours (*Du mouvement de la propriété terrienne depuis* 1789), lui est déjà parvenu. L'Académie nomme, en conséquence, une commission qui sera chargée d'examiner ce mémoire et ceux qui, jusqu'au 1er juillet, pourraient encore arriver au secrétariat. Cette commission sera composée de MM. L. Maurin, Ollive-Meinadier, Pagézy, Viguié et de Clausonne, du Président et du Secrétaire.

M. Nicot, rendant compte de deux livraisons (1re et 9e) du recueil intitulé : *Les Muses du Midi*, commence par signaler « l'extrême faiblesse de certaines pièces, aussi dépourvues de pensée que de style ». Après avoir appuyé, par quelques citations, ce jugement qui d'abord pouvait paraître sévère, l'honorable rapporteur ajoute qu'il a remarqué de l'esprit et de la facilité, dans la fable déjà signalée par le Président. « J'ai trouvé aussi, dit-il, des vers bien faits dans des stances intitulées : *Une heure à Nazareth*, dont l'auteur est M. Firmin Jaffus. Elles prouvent que l'auteur, qui ne nous était pas inconnu (il est lauréat et maître ès-jeux floraux), sait versifier avec facilité, force, harmonie, et quelquefois est assez heureux pour dire avec élégance, pour condenser la pensée, la marquer par une image vive, un trait acéré qui pénètre ».

Résumant sa pensée sur le recueil des *Muses du Midi*, M. Nicot approuve et loue hautement le but que cette publication se propose, de répandre le goût de la poésie et d'ouvrages attrayants et moraux que le père de famille puisse confier à sa femme et à ses enfants ; mais il est d'avis que, pour atteindre un si noble but, il faut n'insérer

que des compositions capables de ramener au culte du beau et du vrai.

M. Lenthéric, de Montpellier, membre-correspondant, reprend et complète l'exposition qu'il avait commencée l'an dernier (séance du 9 mai 1863) des diverses théories de la géométrie moderne.

M. le président Bousquet soumet au jugement de ses confrères une fable intitulée : *Le Soleil et les Singes*. L'Académie applaudit aux spirituelles allusions de cet apologue.

Le Soleil et les Singes.

De singes un aréopage,
Faute de mieux, voulut savoir
Pourquoi l'astre au grand front, en s'éclipsant, le soir,
Des bois brunissait le feuillage,
Et nous forçait ainsi de dormir sans y voir.
Contre un pareil abus, triste legs d'un autre âge,
Que de *tolle !* L'on ne s'entendait pas ;
Mais, d'accord sur le fond, qu'importaient les débats ?
Il fut délibéré par la gent souple-échine
Que, du soleil pour arrêter les pas,
Il faudrait l'enchaîner sur la ronde machine ;
Et l'on se mit à l'œuvre, au milieu des hurrahs.
Singes sont vifs au désir qui les gagne ;
Ils avaient reconnu le point de la montagne
D'où s'élance le jour ; et voici qu'un réseau
S'élève, s'arrondit, pour couvrir son berceau.
Mais vanité ! d'un rayon de sa face
Le dieu brisa ces rêts injurieux ;
Et, comme d'un brouillard, sorti victorieux,
Il n'en suivit pas moins son parcours dans l'espace.
Ce qu'on ouït alors de rires, de bons mots,
Je ne le dirai pas ; ce serait inutile.
Nos Arius, dans leurs assauts
De cet autre soleil qui s'appelle Evangile,
Se sont chargés d'en être les échos.

Séance du 2 juillet 1864.

Le Secrétaire donne communication : — 1° d'une lettre de M. *Juillac-Vignolles*, secrétaire-archiviste de la Société de Toulouse, réclamant un volume de nos *Mémoires*, qui manque dans la collection dont il est chargé ; 2° une lettre de M. *J.-D. Fonvieille*, pasteur, à Nîmes, sur deux découvertes en physique qu'il croit avoir faites et qu'il communique à l'Académie ; — 3° une lettre-circulaire de M. *Arsène Thévenot*, d'Arcis-sur-Aube, demandant des renseignements sur les Sociétés savantes et littéraires qui existent dans notre pays, les revues et publications périodiques, etc., « attendu qu'il se propose de traiter, au prochain congrès scientifique de France, qui doit se tenir à Troyes, au mois d'août prochain, l'importante question de la décentralisation intellectuelle et des progrès des Arts, des Sciences et des Lettres en province ».

Le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, t. XVII, n° 5, mai 1864 ; — 2° *Mémoires de la Société académique de la Loire-Inférieure*, année 1863. 1er et 2e sem. ; — 3° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, t. X, n° 5, mai 1864 ; — 4° l'*Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, nos 191 et 192, 15 et 21 juin 1864.

Le Président rappelle aux membres de la Commission de publication (MM. *L. Maurin*, *de Dau-*

nant, Alph. Dumas, Ollive-Meinadier et *Viguié*) qu'ils ont été chargés d'étudier les questions relatives à la confection et à la publication de tables générales de nos *Mémoires* et les engage à se réunir prochainement.

Une commission est nommée pour choisir le sujet du concours de 1865. Elle se compose de MM. *Nicot, Deloche, L. Maurin, Ch. Liotard, Bigot*, du Président et du Secrétaire.

M. Nicot annonce que, suivant sa promesse, il a écrit à M. le baron Ch. d'Hombres pour lui réclamer son Bulletin météorologique de l'année 1863, mais qu'il ne l'a pas encore reçu.

M. le Dr Fontaines lit le rapport suivant sur deux *Bulletins de la Société de Médecine pratique de Paris*, années 1862 et 1863 :

« Indépendamment de l'Académie impériale de Médecine, composée des hommes les plus éminents et les plus en renom, il existe à Paris plusieurs Sociétés médicales, non officielles, mais très studieuses et très aptes, par leurs nombreux et utiles travaux, à agrandir le domaine de la science. Parmi celles-ci, la *Société de Médecine pratique* occupe l'un des premiers rangs. Cette Société, fondée en 1808 par le professeur Chaussier, n'a jamais interrompu ses travaux, depuis sa création. Elle se réunit régulièrement une fois par mois et publie, à la fin de l'année, un cahier contenant le bulletin du procès-verbal de chaque séance.

» Malheureusement, ces bulletins sont très-succincts et ne donnent qu'une analyse incomplète des lectures et des discussions qui ont occupé les séances. Je serai donc obligé, dans ce rapport, de passer sur un grand nombre de sujets, seulement indiqués dans les deux bulletins dont j'ai à vous

rendre compte. Mais il en est plusieurs qui ont plus particulièrement fixé mon attention et qui m'ont semblé pouvoir vous offrir quelque intérêt.

» De ce nombre est une communication de M. le docteur *Legrand de Saulle*, sur les *Inconvénients de la lecture en chemin de fer*. Chacun sait, en effet, que cette lecture est rendue pénible, difficile, fatigante, à cause des vibrations du wagon qui impriment au livre un mouvement incessant. De cette instabilité et de cette attention soutenue des yeux, il résulte souvent, avec de la céphalalgie, de véritables souffrances orbitaires et une légère congestion de la rétine, facile à constater par l'ophthalmoscope.

» Il y a plus, dit M. Legrand, lorsque l'habitude de lire en chemin de fer est invétérée ; qu'elle se reproduit fréquemment et que les individus sont avancés en âge, cette céphalalgie et ces très minimes congestions si souvent renouvelées peuvent, dans quelques cas heureusement rares, déterminer, à la longue, une véritable congestion du cerveau ».

» Quant aux troubles fonctionnels que l'habitude de lire en chemin de fer peut amener dans l'appareil de la vision, M. le docteur Causserant en donne l'explication suivante, qui nous a paru parfaitement juste : « L'œil, dans l'état normal, est disposé de telle sorte que les rayons partis de l'infini viennent, sans efforts, converger sur la rétine même ; mais à partir de 65 mètres environ, suivant la conformation individuelle du globe de l'œil et à mesure que les objets se rapprochent, il s'opère, par les contractions des diverses parties qui constituent l'œil, des modifications dans leur forme, d'autant plus incommodes et plus fatigantes que les objets sont plus rapprochés et plus mobiles. Or, dans les wagons, la lumière, souvent insuffisante, oblige à rapprocher des yeux le livre

que l'on veut lire, et le mouvement continuel du livre par suite des oscillations du wagon varie, à chaque instant, la distance à laquelle doit s'exercer la vision distincte. De ces deux conditions défavorables, résulte une tension soutenue et forcée des puissances chargées d'établir l'accommodation. De là des lésions de nature congestive ; de là, enfin, des dommages très-réels dans l'exercice de la vision. Mais il est heureusement facile de se mettre à l'abri de tous ces dangers, sans renoncer à une satisfaction bien nécessaire pendant les ennuis du voyage; il suffit de ne se livrer à la lecture qu'avec un éclairage suffisant, de faire de courtes séances de demi-heure, une heure au plus, et de les séparer par un intervalle d'égale durée. Il faut surtout éviter de se servir de livres mal imprimés, malheureusement fort communs ».

» Messieurs, de toutes les maladies qui attaquent l'enfance, le croup est certainement la plus effrayante par sa gravité, par la rapidité de sa marche et surtout par la soudaineté de son invasion.

» Aussi, cette terrible affection a-t-elle été le sujet de travaux nombreux et utiles. Et si, comme on l'eût désiré, on n'a pas découvert de véritable *spécifique*, on est au moins parvenu, par des moyens généraux et locaux, à obtenir des guérisons incontestables, même dans des cas avancés. Ainsi, par l'émétique donné avec persévérance et discernement, on a réussi souvent à faire avorter la maladie et même à obtenir l'élimination de tubes pseudo-membraneux, dont la présence dans la trachée rendait la suffocation imminente.

» D'autres moyens ont été conseillés et surtout vantés par leurs auteurs ; tels que des sirops de toute sorte ; des préparations sulfureuses, mercuriales, iodées; en dernier lieu, l'acétate d'ammoniaque, le chlorate de potasse, le perchlorure de

fer et bien d'autres. Mais, mis à l'épreuve, ces remèdes, il faut bien le dire, ont été presque aussitôt abandonnés qu'expérimentés. A notre avis et à celui de la plupart des praticiens qui ont eu le plus souvent l'occasion d'observer cette triste maladie, le tartre stibié, administré le plus tôt possible et d'une manière continue, est, de tous les remèdes internes, celui (et peut-être le seul) sur lequel on puisse réellement compter.

» Parmi les remèdes externes ou chirurgicaux, les principaux sont :

» 1° Le cathétérisme laryngien, recommandé par MM. Green, Loiseau et Bouchat ;

» 2° La cautérisation des plaques par le nitrate d'argent, solide ou dissous; le beurre d'antimoine, le sublimé, le sulfate de cuivre, le perchlorure de fer ;

» 3° La trachéotomie.

» La première de ces opérations, le *cathétérisme*, est, je crois, tout-à-fait abandonnée, soit à cause des difficultés et des inconvénients qu'elle présente dans son exécution, soit à cause de son insuffisance dans le but que l'on veut atteindre.

» La *cautérisation*, à la faveur de laquelle on détruit les productions anormales et l'on modifie les sécrétions diphthériques, est parfaitement indiquée et toujours utile.

» Quant à la troisième de ces opérations, la *trachéotomie*, M. Guersant nous donne, dans le *Bulletin de* 1863, une statistique de laquelle il résulte que, sur 960 opérations pratiquées dans l'espace de 17 ans, soit par lui, soit par les internes à l'hôpital des enfants ou en ville, 224 ont réussi, c'est-à-dire à-peu-près une réussite sur 4 insuccès.

» Ce résultat, messieurs, ne me paraît pas très-encourageant, si l'on admet que ces opérations ont

dû être pratiquées dans la 2e période de la maladie et avant qu'elle se soit généralisée ; c'est-à-dire dans les conditions où l'on obtient, par l'emploi de l'émétique et par la cautérisation, des succès au moins aussi nombreux. Du reste, avant de tirer des inductions de cette statistique, il est juste de se demander si, dans un si grand nombre d'opérations, 960, les règles de l'opportunité ont été toujours scrupuleusement observées et si l'opération elle-même n'a pas été quelquefois compromise. N'est-il pas à craindre, en effet, que plusieurs de ces opérations, et peut-être la plus grande partie, confiées à des élèves empressés de manœuvrer, n'aient été pratiquées ou trop tard ou trop tôt ? Et que, dans ces cas, les malades n'aient dû ou succomber par l'opération, ou guérir malgré elle ?

» De toutes ces considérations, messieurs, il faut conclure que le médecin ne saurait être trop prudent, trop circonspect, trop attentif et en même temps trop résolu à l'égard d'une opération dangereuse par elle-même, incertaine par ses conséquences, et cependant dernier espoir de salut.

» Dans une des séances de l'année 1863, M. *Corlieu* présente à la société une production cornée, de 12 centimètres de long sur 2 ou 3 de circonférence, qu'il a trouvée placée sur le frontal d'une femme âgée. Il pense, avec raison, que ces productions, se developpant d'ordinaire sur des parties où se trouvent des follicules sébacés, sont dues à une hypersécrétion, qui se transforme en matière dure et se développe progressivement, de manière à prendre cette forme bizarre.

» Je saisis cette occasion, messieurs, pour mettre sous vos yeux, comme curiosité, une de ces cornes que j'ai enlevée, il y a une vingtaine d'années, sur le milieu du front d'une femme déjà avancée en âge.

Cette corne avait mis, autant que j'ai pu m'en assurer, 5 à 6 ans à se produire.

» Messieurs, j'ai dû, à regret, pour ne pas abuser trop longtemps de votre bienveillante attention, passer sous silence la plus grande partie des travaux indiqués dans ces bulletins. Mais il est de mon devoir de vous dire, en terminant, que tous ces travaux sans exception offrent un grand intérêt, soit par leur originalité, soit par leur importance, soit même par leur variété. J'ai donc l'honneur, messieurs, de proposer à l'Académie d'adresser à la *Société de médecine pratique* des félicitations sur l'importance et l'utilité de ses travaux, ainsi que des remercîments pour avoir bien voulu nous les faire connaître ».

L'Académie adopte ces conclusions et charge son secrétaire de les porter à la connaissance de la *Société de médecine pratique* par une lettre adressée au président de cette société.

M. *Ernest Roussel*, membre correspondant, donne lecture de la première partie d'une *Etude sur Giacomo Meyer-Beer*.

Après avoir rappelé la perte encore récente du grand compositeur et les honneurs funèbres qui lui ont été rendus, l'auteur jette un coup-d'œil sur l'histoire de la musique dramatique en France, depuis ses origines au XVIe siècle, et conduit rapidement cette revue jusque vers la fin du XVIIIe siècle, se réservant d'apprécier, dans une nouvelle lecture, l'école de musique dramatique fondée au XIXe siècle par Meyer-Beer.

M. Pelet communique la lettre suivante, adressée par M. l'abbé Rat, curé de Saint-Pons-la-Calm, à M. l'abbé Azaïs, et que celui-ci a transmise à M. Pelet :

Monsieur et cher confrère, j'ai l'honneur de vous informer que, en démolissant notre église, les maçons ont trouvé, à la hauteur de la voûte et dans l'épaisseur du mur, une pierre tumulaire que les constructeurs du moyen-âge y avaient placée. Je vous donne ci-dessous la forme de cette pierre et l'épitaphe païenne qui y est gravée. L'église de Saint-Pons, au dire des connaisseurs, date du XIIe siècle.

Faut-il dire : « Aux dieux mânes de Maria Sévéra, fille de Sénilis »? ou bien : « Aux dieux mânes de Maria Sénilis, fille de Sévéra » ? Ici les sentiments sont partagés. A vous et à vos doctes confrères de l'Académie de trancher la question.

Le nom d'une Maria païenne surprend.

Agréez, etc. P. RAT, *curé*.

La pierre a de hauteur 80 centimètres sur 42 centimètres de largeur et 7 centimètres d'épaisseur.

M. Pelet répond comme il suit aux questions posées dans la lettre de M. le curé de Saint-Pons-la-Calm :

« Il faut lire : *Aux dieux mânes de Maria Sévéra, fille de Sénilis.*

» Cette inscription m'a déjà été donnée, cette année, comme étant chez M. Dupin, instituteur à

Gaujac, village où elle aurait été découverte dans la voûte de l'église.

» Le nom de *Maria* est assez connu sur les inscriptions païennes :

Maria Quinta, *Quinti filia*, au village de Baron, chez M. Richard ;
Maria, à Alais, à l'Hôtel-de-Ville ;
Maria Secundilla } à Saint-Chapte, chez M.
Maria Severina } Brueys.

» Il conviendrait que notre confrère, M. Azaïs, voulût bien prier M. le curé de Saint-Pons de veiller à la conservation de ce document inédit.

» *Sénilis* est un nom d'affranchi ».

M. Germer-Durand informe à son tour la Compagnie que les démolitions du *Moulin-Magnin*, connu, au moyen-âge, sous le nom de *Moulin de la Reynette*, et, au XVIIIe siècle, sous celui de *Moulin-à-eau de M. de La Cassagne*, ont amené au jour, il y a environ deux mois, une seconde inscription romaine qui, malheureusement, ne complète pas le beau fragment inédit trouvé, au même endroit, à la fin de mars 1864 et dont il a présenté l'estampage à l'Académie, dans la séance du 9 avril dernier.

« L'inscription que porte la pierre récemment découverte, ou plutôt retrouvée, a été connue de Rulman, de Guiran, de Séguier et de Ménard; mais aucun de ces auteurs ne l'a rapportée exactement, aucun n'a essayé de l'interpréter. Nous pouvons aujourd'hui en donner une lecture complète et la traduire à-coup-sûr.

» La pierre a 1 m. 40 c. de longueur sur 40 c. de hauteur et 30 d'épaisseur. Elle devait être surmontée d'un fronton triangulaire, portant la formule D. M. (*Dis Manibus*). On y lit, en regard l'une de

l'autre, les deux inscriptions funéraires que voici, tracées en beaux caractères :

M. COLIO	M. COLIO
ENNAEI. L. PAL	FAVSTI. L. PA[L]
FAVSTO	ATTICO

C'est-à-dire :

« A Marcus Colius Faustus, de la tribu Palatine, affranchi de M. Colius Ennæus ».

« A Marcus Colius Atticus, de la tribu Palatine, affranchi de Marcus Colius Faustus ».

» Nous avons-là les noms de trois affranchis, *Ennéus*, *Faustus* et *Atticus*, qui ont pris leur nom et leur prénom d'un *Marcus Colius*. Les *Colius* étaient une branche fort ancienne de la *gens Coelia*, qui avait gardé le C dur dans l'orthographe de son nom. La forme primitive en était COILIVS, comme le prouvent d'anciens deniers consulaires ; elle se transforma, d'un côté, en COLIVS, de l'autre en COELIVS. Cette famille était inscrite dans la tribu Palatine, l'une des quatre tribus urbaines. *M. Colius Faustus* et *M. Colius Atticus*, qui moururent tous deux à Nimes, étaient donc nés à Rome ».

M. Aurès met sous les yeux de ses confrères une carte dressée par M. Minard, inspecteur en retraite des ponts-et-chaussées, et qui, par des couleurs différentes, constate, d'une manière sensible à l'œil, les différences de la circulation du coton en 1858 et en 1863. Déjà l'an dernier (V. séance du 18 juillet 1863), M. Aurès avait présenté à l'Académie une carte du même auteur, établissant les différences de circulation de cette matière première en 1858 et en 1862. — M. Aurès soumet également une autre carte du même auteur, con-

que dans le même système, destinée à montrer dans quelles proportions certains départements contribuent à l'approvisionnement des marchés de Paris en viande de boucherie.

Séance du 16 juillet 1864.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le secrétaire donne communication : 1° d'une lettre par laquelle M. le ministre de l'Instruction publique accuse réception du Mémoire relatif au tracé de la Voie Domitienne, rédigé par la commission nommée dans la séance du 13 février, et de la carte qui y était jointe ; — 2° d'une dépêche de M. le préfet accompagnant l'envoi du XLVIIe volume des *Brevets d'invention*, et du 12e numéro (année 1863) du *Catalogue des brevets ;* — 3° d'une lettre de M. Emile Galichon, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, secrétaire de la commission qui vient de se constituer dans le but d'ériger un monument par souscription à la mémoire d'*Hippolyte Flandrin*, le grand artiste, auteur des peintures murales des églises de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris ; d'Ainay, à Lyon ; de Saint-Paul, à Nimes, et de tant d'autres beaux ouvrages.

Le Président dépose les ouvrages suivants : 1° *A travers Pologne et Russie. Notes trouvées dans le carnet d'un voyageur inconnu* (par Al. Bessot de Lamothe), in-18 de 88 pages, Nimes, Clavel-

Ballivet, 1864 ; — 2° *Du but moral et social dans les œuvres d'érudition*, par M. Ch. de Ribbes, Aix, 1864 ; — 3° *Catalogue des brevets d'invention*, année 1863, n° 12 ; — 4° *Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet*, tome XLVII, 1864, 1 vol. in-4° avec planches ; — 5° *Relation inédite concernant le complot de Nimes et de Montpellier de 1705*, par A. Germain, broch. in-4° ; — 6° *Les commencements du règne de Louis XIV et la Fronde à Montpellier*, par le même, broch. in-4° ; — 7° *Le bureau de bienfaisance de la ville de Bourg* (Ain), par le dr Ebrard, Bourg, 1864, broch. in-8° ; — 8° *De la durée moyenne de la vie et du mouvement de la population en France*, par Em. Enjubault, in-8°, Clermont-Ferrand, 1864 ; — 9° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère*, tome XV, mai 1864 ; — 10° *L'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, n° 194 8 juillet 1864 ; — 11° *Maître Jacques*, journal populaire d'agriculture, juin 1864 ; — 12° *Tribune artistique et littéraire du Midi*, n° I, juillet 1864 ; — 13° *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, 1862-63, n°s 1 et 2 ; — 14° *Lettres critiques à M. Michel Chevalier*, par M. Carey ; — 15° *Lettres d'un Bénédictin*, 4e partie, VIe et VIIe lettres.

Sur la proposition du Président, l'Académie décide qu'elle souscrit, en corps, pour une somme de 300 fr. au monument qu'on se propose d'élever à la mémoire de Jean Reboul.

M. Nicot fait un rapport verbal sur le dernier volume (année 1863) des *Annales de la Société académique de Nantes*.

« Ce recueil renferme, dit-il, un grand nombre de discours et de morceaux intéressants. Ceux qui

m'ont le plus frappé sont : 1° une correspondance de Louis XIV avec le marquis Amelot, son ambassadeur en Portugal, publiée par M. le baron de Girardot ; 2° un voyage à Rome et dans quelques villes d'Italie, par M. l'abbé Fournier ; 3° une analyse critique, par M. Eugène Lambert, d'un livre intitulé : *la Philosophie de la cour d'assises* ; 4° quelques observations sur la nauscopie, par M. Huette. La *nauscopie* est une faculté particulière de l'organe de la vue, qui permet à ceux qui en sont doués d'apercevoir, à l'œil nu, à de grandes distances, les navires qui sont en mer. On conçoit que cette faculté, quand elle existe à un degré exceptionnel, peut être appelée à rendre d'importants services. Les récits de plusieurs faits cités par le commandant d'un navire de commerce de Nantes nous ont paru le démontrer suffisamment. M. Nicot mentionne enfin un remarquable rapport sur les travaux de l'année, par M. le docteur Calloch, où il a trouvé cité le passage suivant dû à M. Ménard, membre distingué de cette société, notre active correspondante. C'est un suave et délicat portrait de la femme :

« Il est près de nous, sur la terre, un être dont » on ne sait comment prononcer le nom, lorsque » cet être est digne de le porter. Nos larmes tom- » bent dans nos syllabes, et nos bras qui s'ou- » vrent, nos genoux qui fléchissent achèvent seuls » le doux nom commencé. Penché devant nos ber- » ceaux encore vides, cet être nous aime avant » notre vie : penché sur nos tombes fermées, cet » être nous aime après notre mort. Soumis par » nous à tous les modes de l'être, cette soumission » ne suffit pas à sa tendresse, il implore le sacri- » fice. Vierge, il a toutes les puretés, tous les » parfums, toutes les espérances ; et tous ces tré- » sors, qui lui sont donnés pour nous, il nous les » apporte, en les ignorant. Epouse, les réalités

» sont pour lui des dévouements ; il les accepte, et
» son bonheur est de nous bénir. Mère, il dépose
» sa vie dans celle de son enfant ; c'est désormais
» son enfant qui la vivra. Et, lorsque sa vénérable
» tête, s'élevant au-dessus des horizons de la terre,
» touche à l'éternité et se repose dans le giron de
» Dieu, il se baisse encore et nous murmure,
» dans un dernier sourire : Je vous bénis, je vous
» attends ».

M. Viguié, chargé de rendre compte d'une intéressante publication de M. Vivien de Saint-Martin intitulée : *L'Année géographique* (1re année) s'attache surtout à faire connaître les succès qui ont couronné les dernières tentatives faites en vue de découvrir les sources du Nil. Voici son rapport :

« La géographie était une nomenclature, elle est devenue une science. Cette transformation, que nous voyons s'accomplir de nos jours, a sa cause et sa raison d'être dans le mouvement général des esprits au dix-neuvième siècle. Ce coup-d'œil synthétique, ces vues d'ensemble, ce besoin de lier et d'expliquer l'un par l'autre les éléments différents qui se trouvent dans des domaines séparés, sont un caractère de notre temps. Tout se tient, il y a une unité dans la création ; il est impossible de méconnaître ces actions réciproques que les parties de l'universel organisme exercent l'une sur l'autre. Voilà ce que notre génération a compris. Certainement connaître la position des lieux, avoir exactement dans la mémoire une série considérable de noms de villes et de rivières, savoir la hauteur des montagnes et la longueur des fleuves, c'est nécessaire, mais cela ne nous suffit plus. Il y a entre la terre et l'homme des liens mystérieux et étroits. Suivant que la surface de notre globe se hérisse de pics et de cimes, se creuse de vallées profondes, s'étend en plaines immenses, elle offre

aux regards, aux besoins et aux énergies de la création vivante des éléments différents. La terre influe sur le développement de l'homme. Désormais l'histoire des civilisations ne saurait se passer de la géographie. Elle jette, comme l'archéologie, comme la philologie comparée, des lumières nouvelles sur la marche progressive des races humaines; et l'ordre politique, et (j'ose dire) l'ordre moral ne sauraient désormais demeurer indifférents aux données de cette science; car la géographie, ainsi entendue, est une véritable science.

» C'est l'Allemagne qui a la première érigé la géographie à cette dignité. Avec les Humboldt et les Carl Ritter, une école géographique s'est élevée, pleine de grandeur et d'avenir; elle a ses livres, ses journaux qui excitent l'admiration des savants de toutes les contrées. L'Angleterre a suivi l'Allemagne; et, avec ses hardis pionniers, ses explorateurs infatigables, elle apporte son riche tribut au fonds commun. La France veut entrer aussi dans cette voie féconde; elle est en arrière sans doute, mais il faut avoir toujours d'elle bon espoir. On cite souvent ce mot de Goëthe à Napoléon : « Sire, ce qui distingue les Français, ce n'est point leur société policée, leurs sciences, l'éclat de leurs victoires, c'est qu'ils ne savent pas la géographie ». J'ignore comment le vainqueur d'Iéna prit cette manière si vive, si altière, quelques-uns diraient presque impertinente, de caractériser une nation par son ignorance. En tout cas, si le mot n'est pas authentique, il était bien l'expression des sentiments de nos voisins sur notre manque de connaissances géographiques. A cette époque, ces sentiments avaient un réel fondement; aujourd'hui j'estime que le sévère jugement de Goëthe n'est plus l'expression de la vérité. Les Français comprennent la géographie en tant que science, et un mouvement marqué se produit en ce sens. Hier encore, M. Duval présentait à la Société de géogra-

phie de Paris un mémoire intitulé : *Des rapports entre la géographie et l'économie politique.* Divisé en deux parties, le mémoire traite, dans la première, des rapports naturels entre la terre et l'homme, et montre que, même dans cet étroit territoire de France, la vie est différente suivant que l'homme habite une anse de la Bretagne, le pied d'un glacier, les grasses terres de la Brie ou le delta du Rhône. La seconde partie expose les relations entre les situations géographiques et les faits économiques, tels que la population, l'émigration, le travail, la colonisation, le paupérisme, l'esclavage. L'auteur conclut ainsi : « Des considérations qui précèdent, ressort, avec l'autorité des faits, la démonstration de l'utilité de la géographie pour l'étude de l'économie politique ; à titre de connaissance matérielle et morale des lieux, elle mériterait donc d'occuper dans l'éducation, dans les bibliothèques, dans la presse, dans les cours publics, plus de place qu'il ne lui en est donné ; elle n'est qu'estimée, tandis qu'elle devrait être populaire ».

» Un effort a été tenté pour rendre cette science populaire ; un journal, *le Tour du Monde*, sous la direction de M. Charton, offre à de nombreux lecteurs, et sous les formes les plus attrayantes, les résultats des découvertes géographiques ; et le succès du *Tour du Monde* est une preuve que le public français veut s'intéresser à ces hautes questions.

» Il faut signaler aussi la tentative digne de tout éloge de M. Vivien de Saint-Martin. Sous le titre de *L'Année géographique*, ce savant géographe expose, tous les ans, dans un ouvrage considérable, les principaux faits qui se sont produits dans le vaste champ des investigations du globe. L'Académie a reçu le premier volume (1863) et m'a prié d'en rendre compte. Ce qui frappe, dans ce livre, c'est le talent d'exposition sans doute, mais c'est

avant tout, ce me semble, la science et la conscience. C'est une belle œuvre, digne de tout intérêt. Comme *L'Année scientifique*, comme *L'Année historique*, *L'Année géographique* fera pénétrer, au sein du public de notre pays, la connaissance si précieuse de la science du globe et contribuera à l'élévation intellectuelle et morale de notre génération. *L'Année géographique* passe en revue les faits les plus importants qui se sont produits, dans la connaissance des diverses parties du monde, en Europe, en Amérique, en Océanie, en Asie. Mais c'est surtout l'Afrique qui attire l'attention de l'écrivain. C'est aussi vers cette contrée, puisqu'il me serait impossible d'ailleurs de vous parler avec quelque profit de toutes les autres, que je voudrais diriger vos regards; et, dans cette contrée, encore pour nous si inconnue, je désirerais prendre un point spécial, qui a eu, de tout temps, le privilége d'intéresser les esprits curieux : je veux parler des sources du Nil. — M. Vivien de Saint-Martin n'a pu rendre compte que du commencement d'une expédition qui était à ses débuts. Depuis lors, l'expédition est terminée; le capitaine Speke a publié le *Journal de ses découvertes*, et le problème des sources du Nil paraît avoir trouvé sa solution.

» *Chercher les sources du Nil* était, dans l'antiquité, une expression proverbiale qui voulait dire : poursuivre l'impossible. L'imagination des peuples a été frappée de tous temps des mystères de ce fleuve, qui est l'âme de tout un pays et de toute une civilisation — car le Nil c'est l'Egypte —, dont la largeur est immense et dont les origines se perdent dans les profondeurs de contrées inconnues. Bien des tentatives furent faites, dans les temps anciens, pour explorer les sources du Nil : aucune n'aboutit. Une seule doit être mentionnée, c'est l'expédition des envoyés de Néron (65 ans après Jésus-Christ), qui, partant de Méroé,

s'avancèrent jusqu'à 1,200 kilomètres vers le 9e degré de latitude nord, jusque vers ces marais de plus de 80 lieues d'étendue et au milieu desquels les eaux du fleuve s'alourdissent et se traînent comme à regret. C'est là la grande expédition sérieuse de l'antiquité. Il faut arriver aux temps contemporains pour retrouver la pareille. En 1840, commencèrent ces recherches passionnées et savantes, dont l'initiative appartient à Méhémet-Ali. Ce prince aspirait à la gloire d'une découverte qui ajouterait un nouveau lustre à son nom. L'expédition s'organisa et fut relativement heureuse. Il est bon ici de fixer nos souvenirs par quelques indications précises. Khartoum est la capitale du Soudan égyptien ou de la Haute-Nubie; elle est située par 15 degrés 1/2 de latitude nord. A Khartoum, le Nil, le grand Nil se forme de la réunion de deux rivières, le Nil bleu (Bahr-el-Azrek) et le Nil blanc (Bahr-el-Abyad). Le premier est un affluent qui sort de l'Abyssinie; l'autre, le Nil blanc, est, comme le disent les indigènes et toutes les traditions, le corps du fleuve. C'est donc le Nil blanc dont on s'est avant tout justement préoccupé. L'expédition égyptienne de Méhémet-Ali s'avança jusqu'aux marais que les envoyés de Néron avaient découverts, et que nul depuis eux n'avait revus. Elle traversa ces marais, au 9e degré de latitude, et remonta en avant vers le sud jusqu'au 4e degré. Les eaux basses, les rapides, les barrières de rochers ne permirent pas d'aller au-delà. Mais un grand pas avait été fait. On connaissait le fleuve jusqu'au 4e degré. A ce point extrême de découverte, on fonda une mission catholique, Gondokoro. Les expéditions ultérieures n'ont point franchi ce point, mais elles ont fait mieux : au lieu de partir seulement du nord, de Khartoum, elles sont parties du sud; elles ne veulent pas remonter le Nil, elles veulent le redescendre; elles le prennent par derrière, et ont eu pour but de cer-

ner, par leur rencontre avec les expéditions du midi, le dernier espace où se trouvent nécessairement les sources du Nil.

» Depuis 1860, deux Français se sont illustrés dans ces expéditions, — M. Lejean, qui n'a pas dépassé, il est vrai, le point extrême des reconnaissances européennes, mais dont les investigations sur la Haute-Nubie offrent un si notable intérêt, — et M. le docteur Peney, médecin en chef de l'établissement médical de Khartoum, qui explora savamment les contrées riveraines, s'avança jusqu'à un demi-degré au-dessus de Gondokoro, et mourut martyr de son dévouement à la science.

» Depuis quelques années, les renseignements fournis sur les contrées du haut Nil sont des plus intéressants et des plus précis. De hardis négociants, attirés par le commerce de la gomme et de l'ivoire, comme MM. Petherick, Brun-Rollet, les deux frères Poncet, ont fourni sur le pays du Soudan des informations très-riches. La station missionnaire de Gondokoro, fondée en 1851 et abandonnée en 1860, a donné à la science, dans un petit livre du R. P. Kaufmann, des éléments pleins d'intérêt. M. Vivien de Saint-Martin nous en en offre les principaux et essentiels résultats, p. 24, et suiv...

» Le problème des sources du Nil devant être résolu d'un autre côté, une rapide mention des découvertes faites depuis une vingtaine d'années, par l'est et le sud, nous mettra à même de comprendre l'importance des expéditions qui viennent d'aboutir.

» Au-dessus de Zanzibar, près de la ville de Mombaz, il s'est formé, en 1843, une mission protestante, dont les hommes principaux ont été MM. Krapf, le fondateur de la mission, et Rebmann, qui arriva, en 1846, dans ces parages orientaux de l'Afrique. Ces deux hommes, aussi remarquables par le zèle évangélique que par la

forte intelligence et l'ardente intrépidité, s'avancèrent dans l'intérieur des terres et vers le nord, sur une étendue de 3 degrés jusqu'à eux inéxplorés. La philologie, les idiômes comparés, l'ethnologie sont redevables au docteur Krapf de découvertes précieuses ; et la carte de l'Afrique, qui était en blanc dans ces régions, s'est couverte de noms de fleuves et de tribus importantes. Mais de toutes les découvertes des deux missionnaires, la plus considérable est celle qui se lie à la recherche des sources du Nil et qui a donné lieu aux expéditions dernières. Deux montagnes couronnées de neiges éternelles furent aperçues par les deux savants; l'une appelée Kilimandjaro, entre les 3° et 4° degrés de latitude, l'autre appelée Kénia, de deux degrés environ plus rapprochée de l'équateur, dans la direction du nord-ouest.

» Or, c'était la tradition générale, depuis Ptolémée, que le Nil devait sortir de grands lacs ; et ces grands lacs devaient naturellement se trouver au pied des hautes montagnes désignées sous le nom de montagnes de la Lune. Cette croyance populaire, confirmée par les découvertes des missionnaires, mit sur la voie de chercher les sources du Nil par cette région. Ces pics neigeux, de 14,000 à 15,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, d'après l'estimation de MM. Rebmann et Krapf, n'étaient-ils pas la ceinture qui entourait les grands lacs, et ces grands lacs ne recélaient-ils pas les sources du Nil?

» Les hommes de science et de dévouement étaient conviés à ces explorations glorieuses par les découvertes des missionnaires anglais. M. Burton s'offrit pour l'entreprise : jeune, déjà célèbre, réunissant à un haut degré l'intrépidité, le savoir, le sang-froid, il partit avec son coopérateur M. Speke, et arriva, au milieu de décembre 1856, à Zanzibar. Les deux voyageurs s'avancèrent parallèlement à la côte du Zanguebar et en inclu-

nant dans l'intérieur des terres, à travers des populations noires, sans civilisation, gâtées de plus par les Arabes, fourbes, rapaces, au fond peu intéressantes, mais alors à travers un pays d'une richesse admirable et de ressources au-delà de toute attente. Parmi les innombrables tribus que les voyageurs visitèrent, celle qui fixe le plus l'attention est celle des Ouniamézi, qui ont une certaine industrie et un centre commercial, le plus important de l'Afrique australe, appelé Kazeh, où les Arabes envoient des caravanes et ont un résidant à demeure. Entre Kazeh et la côte de Zanguebar, la distance est de six degrés, et la route parcourue par les voyageurs fut estimée par eux à environ 200 lieues. A l'ouest de Kazeh, après avoir marché environ 75 lieues dans un pays où vivent cinq ou six peuplades, Burton atteignit une ligne de hauteurs où il fit halte. De là, à travers le feuillage, se dessinait une ligne brillante : « Quelle est cette lumière » ? demanda le capitaine Burton.— « Je crois que c'est l'eau », dit le guide. Tout ému, Burton avança vivement, et un spectacle s'offrit à lui, qui le remplit de surprise et d'admiration. A ses pieds était le grand lac. Il faut mettre ce jour mémorable dans les documents scientifiques : c'était le 13 février 1858. Il y avait déjà deux ans de fatigues, mais tout fut oublié en un instant.

» Le lac s'appelle Tanganyika, d'après les nègres ; Burton et Speke le visitèrent sur une frêle embarcation, mais il fut impossible d'atteindre le point extrême. Le lac est immense, il a une forme ovale allongée ; il est distant de la côte d'environ 280 lieues, à-peu-près le tiers de la largeur du continent africain ; à cette latitude Burton et Speke explorèrent avec soin le littoral, et, après onze semaines, reprirent le chemin de Kazeh.

» Cependant les indigènes parlaient d'un autre lac plus considérable encore peut-être que le Tan-

ganyika ; il était nécessaire de l'explorer. Burton, brisé par la fatigue et par la fièvre ardente, laissa son compagnon aller à la découverte. — Après vingt-cinq jours de marche, Speke arriva, en effet, sur les bords d'un vaste lac, que les indigènes appellent simplement Nyanza (l'eau), et que Speke appela Victoria-Nyanza. Le capitaine ne put en faire le tour ; le lac s'étendait, disaient les habitants, jusques au bout du monde. Speke était obligé de rejoindre Burton ; il le retrouva à Kazeh, en état de se remettre en route ; mais le vaillant investigateur se promit bien de retourner autour du Nyanza, pour fixer définitivement les sources du Nil ; et c'est l'expédition qu'il vient d'accomplir, de 1860 à 1863.

» Le voyage aux grands lacs, de Burton et Speke, est une vraie conquête scientifique. Désormais la configuration de l'Afrique n'est plus un mystère ; des régions sont connues que nul Européen n'avait visitées ; la philologie s'est enrichie de nouveaux idiômes ; l'ethnologie connaît de nouvelles peuplades, qui viennent confirmer les précédents résultats acquis sur la race noire ; des contrées immenses, riches et fécondes, peuvent enfin s'ouvrir à l'activité des Européens.

» M. Speke, secondé par la Société de géographie de Londres, a pris de nouveau, par le Cap, la route de Zanzibar. En compagnie du capitaine Grant, son compagnon dans l'armée de l'Inde, il quittait Zanzibar, en octobre 1860. Il avait pris ses mesures pour que Petherick, qui réside à Khartoum, vînt à sa rencontre, sur le fleuve blanc, jusqu'à Gondokoro.

» L'expédition est terminée, elle a duré trois ans. M. Speke en a publié la relation dans un journal écrit régulièrement, plein de faits, d'imprévu et de mouvement. Je viens de lire cet attachant ouvrage, dont une traduction inédite a paru dans les derniers numéros du *Tour du Monde*. Je

n'essaierai pas de vous faire partager les émotions, les étonnements, les admirations que provoque une pareille lecture ; je ne le pourrais pas : on sort de là tout remué, rêveur, avec des perspectives nouvelles, des horizons agrandis, des préoccupations étranges sur les destinées humaines. Je renonce à vous montrer le capitaine Speke et son fidèle ami, dans ce voyage héroïque, affrontant tous les périls, bravant des fatigues inouïes, explorant avec un zèle infatigable toutes ces contrées, au point de vue des mœurs, de la langue, de la production du sol. Je renonce à vous décrire ces paysages, ces scènes naïvement féroces, ces tyrannies odieuses et absurdes, ces peuples sauvages et rapaces, cette nature admirable et incomprise et dédaignée par ceux qu'elle nourrit ; tout cela est d'un effet nouveau, vivant, saisissant. Me renfermant dans les limites du sujet, je me contente de vous montrer Speke arrivant enfin au but de son expédition, après trois années de souffrances, et je le laisse parler lui-même. (V. le *Tour du Monde*, p. 231).....

.....

» Le problème des sources du Nil paraît donc maintenant résolu, grâce à ces hardis et intelligents géographes. — Je termine ici ce rapport par cette double réflexion :

» Nous ne serions pas Français, si nous n'estimions pas très-haut la valeur et l'éclat de la gloire militaire et si nos cœurs ne manifestaient des transports de joie, à la nouvelle ou au souvenir des succès de nos armes. Je n'y contredis pas ; mais j'estime qu'il est bon, qu'il est rationnel, et j'espère qu'il est aussi français, de réserver une bonne partie de notre admiration et de notre sympathie pour ces soldats de la science, qui s'immolent à une idée ; qui, le plus souvent, meurent martyrs pour elle, et qui montrent au monde un courage, un calme,

une persévérance indomptables. Cela est admirable à contempler. Que si ces conquêtes fécondes sur la barbarie et sur les ténèbres ne sont pas appréciées ailleurs, qu'ici du moins elles aient des partisans sincères ; et, si ces héroïques explorateurs du globe sont méconnus ou inconnus d'un public frivole, qu'ici du moins ils trouvent de chauds et sympathiques admirateurs.

» Dans de pareilles études, et c'est ma dernière pensée, tous les problèmes se soulèvent. Que le progrès est lent ! Cette terre est restée sauvage comme l'homme. Rien n'égale la fécondité et la beauté de ces contrées orientales de l'Afrique ; la race qui les habite ne s'en est pas aperçue. Que l'Européen y arrive, qu'il y porte son énergie intelligente, comme dans les solitudes de l'Amérique et de l'Australie, et tout changera. Cette race noire serait-elle donc déshéritée ? Serions-nous les privilégiés de la création ? Ces malheureux sauvages ne peuvent-ils donc rien sans nous ? Mais, si l'Européen va sur cette terre, que deviendront les races aborigènes ? Sont-elles destinées à périr par la civilisation ? Quel est donc le dessein de Dieu sur l'humanité ? En nous poussant vers ces contrées nouvelles, que veut-il de nous ? Redoutables questions qui font rêver, rêver de l'infini, de l'infinie débilité de l'homme et de l'infinie puissance de Dieu ».

Séance du 30 juillet 1864.

Après la lecture et l'approbation du procès verbal, le secrétaire communique : 1° Une lettre de M. le baron *Charles d'Hombres*, membre non-résidant, en réponse à celle qui lui avait été adressée

pour lui demander le bulletin de ses observations météorologiques destinées au volume de 1863 ; 2° Un billet de M. *Ernest Roussel*, membre-correspondant, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, où il devait achever la lecture de son étude sur Meyer-Beer ; 3° une lettre-circulaire de M. le baron Taylor, président d'une commission organisée dans le but d'élever, par souscription, un monument à Béranger.

Le président dépose les ouvrages arrivés dans la quinzaine : 1° *Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer*, nos 5 et 6, mai et juin 1864 ; — 2° *Bulletin de la Société d'Agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, t. XV, avril 1864 ; — 3° *Bulletin de l'Académie delphinale* 2e série, t. III, 1re partie, 1862-63 ; — 4° *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1862, 2e, 3e et 4e trimestres ; — 5° *Discours de M. Pagézy, député de l'Hérault au Corps législatif, dans la discussion du budget* (extrait du *Moniteur* du 25 mai 1864), broch. in 8° ; — 6° *L'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, nos 195 et 196, 15 et 22 juillet 1864 ; — 7° *L'Echo des Cévennes*, journal de l'arrondissement du Vigan, 29e année, n° 1466, 2 juillet 1864 ; — 8° *Lettres d'un Bénédictin*, 4e partie, 8e, 9e et 10e lettres ; — 9° *Le Moniteur des bons livres*, publié par Napoléon Chaix, n° 1, mai 1864 ; — 10° *Catalogue des livres de numismatique et d'archéologie* qui se trouvent chez MM. Rollin et Feuardent, juillet 1864.

M. l'abbé Azaïs donne lecture de l'*Eloge de M. le chanoine J.-P. Privat*, qu'il doit prononcer en séance publique.

M. Germer-Durand lit la note suivante :

« Les excavations pratiquées, en ce moment, en amont du *Moulin-Magnin*, dans le lit du canal de

fuite de la Fontaine de Nimes, en vue de détourner ce canal et de le transformer en un aqueduc voûté qui rendra possible le nouvel alignement du quai Roussy, ont mis à découvert plusieurs pierres antiques d'assez grande dimension.

» La plus grande (elle mesure près de 2 mètres 50 cent. en hauteur) est à peine dégrossie, et présente toutes les apparences de la partie inférieure d'un menhir. Elle a été trouvée à plus de deux mètres de profondeur.

» Les autres portent toutes des traces évidentes de travail romain. Sur l'une d'elles, rencontrée à un mètre de profondeur sous le lit du ruisseau, nous avons pu estamper l'inscription inédite suivante, qui y est gravée en beaux caractères et qui paraît appartenir à la même époque que les deux incriptions précédemment trouvées dans les démolitions du *Moulin-Magnin*. (Voir les *Procès-Verbaux* de cette année, séances du 9 avril et du 2 juillet). Elle est malheureusement fragmentaire comme elles. On y lit :

[DIS·M]ANIBVS
[. . . . .] SP·L·EROS
[IIIII VI] R·AVG
[. . . . . CE] NSORI

» Comme on le voit, c'est une inscription ayant appartenu à un monument funéraire élevé par un Nimois du nom d'*Eros*, affranchi d'un *Spurius*, et qui avait été honoré des fonctions de sévir augustal.

» A la différence des deux *pierres écrites*, précédemment trouvées au *Moulin-Magnin* et qui avaient été apportées là de main d'homme, pour être employées dans les constructions, celle ci doit avoir été amenée par quelque inondation, antérieure peut-être à celles dont l'histoire locale a enregistré le souvenir. Bientôt recouverte par le gravier et les noires immondices que charrie ce

petit cours d'eau, véritable égoût collecteur de tous les ruisseaux de la ville, la pierre dont je parle a dû être originairement enlevée à la voie Domitienne (ancien chemin d'Avignon), qui était pour le Nimes romain ce qu'était à Rome la voie Appienne, c'est-à dire le cimetière de la ville. Employée sans doute dans la construction de l'*Ecluse* qui se trouvait sur ce cours d'eau, près de la place qui en a gardé le nom, au point où il est franchi par la route actuelle d'Avignon (rue Notre-Dame), elle aura été arrachée par la violence de quelque inondation, et portée, il y a plusieurs siècles, là où elle vient d'être trouvée.

» Cette pierre a été transportée, par les soins de l'autorité municipale, dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée ».

M. Aunès fait passer sous les yeux de l'Académie deux nouvelles cartes qu'il a reçues de M. Minard, inspecteur des ponts-et-chaussées en retraite.

L'une est une Carte figurative et approximative des quantités de viandes de boucherie envoyées sur pied par les départements et consommées à Paris. Ces consommations sont les moyennes des huit années de 1845 à 1853 inclusivement ; elles sont extraites de la Statistique des consommations de Paris de M. Husson.

L'autre est une Carte figurative des grands ports du globe. Les tonnages des ports sont les tonnages de jauge des navires entrés et sortis dans une année.

La prochaine séance sera consacrée à entendre la lecture du Compte-rendu des travaux de l'année par le Secrétaire-Perpétuel, et le Rapport sur le Concours de 1864 par M. L. Maurin.

NIMES, TYP. SOUSTELLE, BOULEVART ST-ANTOINE, 9.

coll ohne Inhalt.

ACADÉMIE DU GARD

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE

DU GARD.

ANNÉE 1864-65

NIMES

IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET ET Ce

1865

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE

DU GARD.

Séance du 5 novembre 1864.

Les travaux sont repris sous la présidence de M. J.-C. Bousquet, président.

Le secrétaire donne lecture :— 1° du procès-verbal de la dernière séance ordinaire de l'année académique 1863-1864 (13 août); — 2° de celui de la séance publique qui a clos cette même année. Ces deux procès-verbaux sont approuvés.

Communication est faite de la correspondance reçue pendant les deux mois de vacances. Elle se compose : — 1° d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 12 août 1864, informant l'Académie

que, par arrêté du 5 du même mois, il lui a attribué une allocation de 350 fr., comme encouragement à ses travaux ; — 2° d'une circulaire du même ministre, en date du 7 octobre, demandant à l'Académie du Gard son concours pour la propagation des lectures publiques du soir ; — 3° de deux dépêches de M. le préfet du Gard (18 août et 5 septembre) annonçant l'envoi des numéros 2 et 3 de l'année 1864 du *Catalogue des Brevets* ; — 4° de la lettre de la Chambre de commerce de Lyon, informant l'Académie qu'elle offre d'ajouter 300 fr. au prix proposé sur le canal Saint-Louis ; — 5° d'une lettre de M. le baron de Rivière, qui adresse à l'Académie huit exemplaires d'une brochure intitulée : *L'Etang de Berre et le Bas-Rhône* ; - - 6° d'une lettre de M. Moriau, membre titulaire résidant, qui, « ne pouvant, à cause du mauvais état de sa santé, remplir aucune des obligations qu'impose le titre d'académicien », demande la vétérance ; — 7° d'une lettre de M. Hugues, pasteur, signalant deux assertions erronées qui seraient gravées sur le piédestal du cosmographe érigé sur l'Esplanade.

Une commission, composée de MM. Fontaine, Maurin, Azaïs et Viguié, du président et du secrétaire, est nommée pour étudier la question soulevée par la circulaire de M. le ministre relative aux lectures publiques du soir.

Une autre commission, composée de MM. Plagniol, Deloche, Aurès et Courcière, est chargée de vérifier si les erreurs signalées par M. Hugues sur le cosmographe de l'Esplanade ont été réellement commises, afin que,

s'il y a lieu, l'Académie en informe l'autorité municipale.

Le président engage les membres de la commission de publication de l'année dernière, chargés de dresser les Tables analytiques des *Mémoires*, à se réunir le plus tôt possible et à faire un rapport à la prochaine séance.

Appelée à délibérer sur la demande faite par M. Moriau du titre de vétéran, l'Académie prie son président de faire auprès de M. Moriau une démarche pour l'engager à retirer sa demande, espérant que l'amélioration de sa santé lui permettra de venir encore prendre part à ses travaux.

Le président dépose les ouvrages dont suit la liste :

1° *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. VIII, 1863; — 2° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, n° 45, 1er et 2e trim. 1864; — 3° *Revue agricole, scientifique, industrielle et littéraire de Valenciennes*, t. XVII, n° 6, juin 1864; t. XVIII, n° 1, juillet 1864; — 4° *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*, nos 85, 86, 87 et 88, mars-juin 1864; — 5° *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, t. XV, juin 1864; — 6° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, t. X, nos 7, 8 et 9, juillet, août, septembre 1864; — 7° *L'étang de Berre et le Bas-Rhône, immenses ports de refuge*, par M. le baron de Rivière, broch. in-8°, Nimes, Soustelle, 1864; — 8° Cinq *Discours prononcés à l'audience solennelle de rentrée de la cour royale ou impériale de Nimes* (années 1846, 1851, 1853,

1857, 1860), par M. Liquier, avocat-général, 5 broch. in-8°; — 9° *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Loire*, t. VII, 4e livraison, octobre, novembre, décembre 1863; t. VIII, 1re et 2e livr., janv. — juin 1864; — 10° *Actes de l'Académie impériale de Bordeaux*, 25e année, 3e série, 1863, 3 et 4e trim.; 1864, 1er trim.; — 11° *Catalogue des Brevets d'invention*, 1854, nos 2 et 3; — 12° *Question du chemin de fer de Rodez à la Méditerranée*, par M. Tr.-Brun (du Vigan), broch. in-8°, 1863; — 13° *Canal et port Saint-Louis* (par M. Hippolyte Peut), 1 vol. in-8°, Paris, 1864; — 14° *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. XXXVI, 1864; — 15° *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes tenues les* 8, 9 *et* 10 *avril* 1863, Histoire, Philologie et Sciences morales, 1 vol. in-8°; Archéologie, 1 vol. in-8°; — 16° *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, 1863, t. V, avec cartes et plans; — 17° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 2e série, t. IX, 1863; — 18° *Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer*, mai, septembre 1864; — 19° *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXIV, 1864, 1re partie; — 20° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. XVIII, 1er trim. 1864; — 21° *Revue des Sociétés savantes des départements*, avril, mai et juin 1864.

M. Auguste Pelet lit une notice où il propose une interprétation aussi ingénieuse que plausible de l'inscription d'un milliaire d'Au-

guste déposé au Musée de Narbonne, et dont (à notre connaissance) aucune explication n'avait été jusqu'à présent essayée.

Voici l'inscription de ce milliaire :

IMP. CAESAR
DIVI. F. AVGVSTVS. PP
PONTIF. MAXVM
COS. XIII. TRIBVNICIA
POTESTATE. XXXVII
IMP. XIIII
XX
IVLI. DCCCCXXI
CCCII
IB

« Les trois dernières lignes, dit M. Pelet, placées d'une manière insolite ; l'exemple, traditionnel peut-être, que fournissent nos modernes *curatores viarum*, me font supposer que le premier de ces nombres pourrait bien s'appliquer au point de départ de la voie Domitienne, et l'autre à son extrémité opposée. Or, si, comme le disent Varron, Pline et Tacite, les grands chemins de l'empire avaient eu, en effet, pour point de départ le *milliarium aureum* placé au centre du *Forum Julii*, le nombre DCCCCXXI devrait être alors l'expression de cette distance au milliaire que fit dorer l'empereur Auguste ; et le nombre CCCII indiquerait, à son tour, sur la route de Toulouse, une station quelconque où serait le terme de la voie romaine.

» Cependant, les objections partent de haut, et les faits semblent les confirmer ; Bergier dit : « Ce point de départ ne pouvait être unique ; il se rapportait à quelque bonne ville » métropolitaine d'où l'on commençait à compter les milles par une nouvelle suite de

» nombres et un nouveau rang de colon-
» nes (1) ».

» Mongès dit à son tour : « Il n'est pas pos-
» sible qu'il en soit autrement ; plusieurs villes
» célèbres interrompaient cette suite de nom-
» bres et comptaient leurs distances des unes
» aux autres par leurs milliaires particuliers ;
» encore moins cette suite de milles se mon-
» trait-elle depuis Rome jusqu'aux parties
» éloignées de l'empire, comme, par exemple,
» dans les Gaules, puisque l'on trouve plusieurs
» colonnes où le nombre n'est exprimé que
» par une petite quantité de milles, quoi-
» qu'elles soient éloignées de plus de cent
» lieues (2) ».

» Cette vérité est confirmée tous les jours par des faits qu'on ne saurait contester ; les milles se suivent de Narbonne à Nimes ; il y avait une nouvelle série de Nimes à Beaucaire, etc., etc. ; une course que je viens de faire chez nos anciens voisins les *Helvii* (habitants du Vivarais) m'a démontré que leur capitale *Alba-Augusta* (Alps) avait été le point de départ de tous les milles, sur leur territoire ; quatorze colonnes le prouvent encore, et, dans un espace de moins de quatre-vingts kilomètres sur la partie de la *voie Domitienne* qui traversait le territoire des *Arecomici*, j'ai décrit soixante-quatre de ces jalons qui témoignent en faveur de l'opinion émise par ces savants antiquaires.

» Mais, de même que les intéressantes et consciencieuses recherches de notre ingénieur

(1) Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire*, p. 733.

(2) *Encyclopédie méthodique*, verbo *Milliaire doré*.

en chef, M. Aurès, démontrent que Vitruve a été mal compris des modernes, ne se pourrait-il pas aussi que Varron, Pline et Tacite eussent été, à leur tour, mal interprétés, lorsqu'ils ont dit que « le milliaire doré était une colonne » dressée au centre du *forum romanum*, sur » laquelle étaient marqués les grands chemins » de l'Italie et leurs distances à Rome par » milles? »

» Cette colonne, qu'Auguste fit dorer, me semble avoir servi de modèle aux vases Apollinaires, et n'avoir indiqué que les distances des voies militaires seulement — de nos jours, routes impériales de première classe —, distances qu'on avait soin de rappeler, à certains intervalles, sur les milliaires mêmes.

» Ce nouveau point de vue, auquel m'a conduit, de proche en proche, le désir de répondre avec vérité aux renseignements demandés par la Commission de la carte des Gaules, m'ayant fait connaître le monument que je viens d'indiquer, je crois trouver, sur sa légende, le problème résolu par Auguste lui même. N'en serait-il pas ainsi, si, en effet, le nombre DCCCCXXI, gravé sur sa colonne, était l'expression de la distance où se trouve le milliaire doré au point où a été placé, dans le principe, le milliaire portant le nombre XX, sur la voie de Narbonne à Toulouse? »

« On sait, par Strabon, que la voie militaire était une d'*Empurias* à *Tarascon*; que là elle se divisait en trois embranchements pour franchir les montagnes : l'un, par les Alpes grecques; l'autre, par les Alpes cottiennes; et le troisième, par les Alpes maritimes.

» En comparant, sur les itinéraires connus, ces trois directions de longueurs différentes, j'ai pu facilement me convaincre que la voie

militaire d'Italie en Espagne suivait les Alpes cottiennes, et que cette route était précisément celle qu'avaient suivie, jusqu'à Narbonne, les malades partis de Cadix pour venir demander la santé aux nymphes Apollinaires, auxquelles ils avaient offert, en *ex-voto*, ces vases itinéraires en argent, devenus aujourd'hui les documents les plus vrais de la géographie ancienne.

» D'après l'addition gravée sur ces vases, le nombre de milles qui sépare Rome de Cadix s'élève, sur deux d'entre eux, à 1840 milles.

» Si, de cette somme, l'on déduit le nombre de milles indiqués par ces vases, de Cadix à Narbonne, qui est de.....	939
» Il restera, pour la distance de Narbonne à Rome.....	901 milles.
» Or, notre milliaire se trouvant placé à XX milles de la ville.....	20
» Il en résulte le nombre DCCCCXXI, que porte le milliaire.....	921 milles.

» Le hasard peut-il produire un résultat pareil ?

» Le P. Marchi, antiquaire romain, qui a donné une description détaillée des vases Apollinaires, a motivé les petites différences de détail qu'on remarque sur quelques stations de ces vases; nous les ferons connaître plus tard.

» Quant au nombre CCCII qui, selon nous, indiquerait le terme opposé de cette voie romaine, il ne pourra être déterminé qu'après

une étude particulière, attendu que la route, après la ville de Toulouse, se divisait en trois branches, dont je ne connais pas encore, d'une manière exacte, les distances partielles. Ce sera l'objet d'une recherche ultérieure.

» Si nos conjectures sont fondées, on peut établir, d'ores et déjà :

» 1° Que la route militaire d'Italie à Narbonne passait par les Alpes cottiennes;

» 2° Que les itinéraires indiqués sur les vases Apollinaires sont d'une exactitude rigoureuse;

» 3° Que les auteurs anciens ont pu, sans se tromper, considérer le *milliarium aureum* comme le point de départ de tous les milliaires sur les voies militaires de l'Empire;

» 4° Enfin, que ce n'est que sur le parcours de cette antique voie que l'on pourra retrouver les véritables identifications réclamées par la Commission de la carte des Gaules.

» Le problème, réduit ainsi à une seule inconnue, je n'ai eu, pour le résoudre, qu'à m'en rapporter rigoureusement à l'itinéraire tracé par la Commission de la carte des Gaules, sur la distance de Lyon à Dax, page 30.

» Celle de Narbonne à Saint-Bertrand-de-Comminges y est de	164 milles.
» Celle de Saint-Bertrand à Dax, exprimée en lieues, y est indiquée par LXXI, qui font, en milles romains	106
» De Dax à Roncevaux, sur les Pyrénées, XXXVI lieues gauloises, soit en milles romains.....	54
» En tout, de Narbonne aux Pyrénées (*Iberia*).....	324 milles.

Report.....	324 milles.
» A déduire pour l'indication numérale du milliaire.....	20
» Il resterait.....	304 milles.

» Différence de deux milles sur le nombre indiqué sur le milliaire, en supposant que les frontières de l'Ibérie ne fussent pas elles-mêmes à deux milles de Roncevaux ».

M. Germer-Durand entretient ensuite l'Académie d'une *Inscription relative aux constructeurs de la Basilique de Nimes*, trouvée en 1739 dans le bassin de la Fontaine, et déposée aujourd'hui dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée, sous le n° 40.

« Ménard, interprétant d'après *son texte*, pense qu' « un particulier, du nom de T. Bivius Hermès, préposé à l'inspection des ouvrages *publics*, et qui était, de sa profession, *ouvrier en marbre et tailleur de pierres*, a fait le *vœu* aux deux divinités, Jupiter et Némausus.

« Je donne aujourd'hui le texte véritable, d'après un estampage qui m'a été communiqué par M. Pelet, et qui, malgré le mauvais état de la pierre, ne laisse, après une étude suffisante, aucune lettre douteuse :

IOVI·ET·NEMAVS
T·FLAVIVS·HERM
EXACTOR·OPER
BASILICAE·MAR
MORARI·ET·LAPI
DARI·V·S

Iovi et Nemaus[o] T[itus] Flavius Hermes,

exactor oper[um] basilicae, marmorarii et lapidarii, v[otum] s[olvunt].

» C'est-à-dire : « Titus Flavius Hermès, » surveillant les travaux de la Basilique, les » sculpteurs sur marbre et les tailleurs de » pierre, accomplissent le vœu qu'ils avaient » fait à Jupiter et à Némausus ».

» Ménard nous apprend que cette pierre se trouvait, au moment de l'impression de son VIIe volume, c'est-à-dire vers 1756, « à l'hôtel de ville », et qu'elle avait « été trouvée, » en 1739, dans le bassin même de la Fon- » taine, près des gradins demi-circulaires » bâtis sur ses bords ». Il ajoute que « les ca- » ractères en sont assez bons; mais qu'ils sont » rongés par le sable et par les eaux, et à » demi effacés » ; ce que l'estampage ne prouve que trop.

» Nous apprenons donc, par cette inscription, qu'un vœu avait été fait : 1° par T. Flavius (et non *Bivius*) Hermès, surveillant des travaux de la Basilique (et non des *ouvrages publics*), et 2° par les *Marmorarii* et les *Lapidarii*, employés sous ses ordres à cette construction.

» Quel pouvait avoir été l'objet de ce vœu, sinon de demander aux deux divinités auxquelles il était adressé en commun — à la divinité suprême et universelle du monde païen, *Jupiter*, et à la divinité spéciale et topique, *Némausus*, — de préserver de tout accident, pendant la durée des travaux, les ouvriers qui se mettaient avec tant de confiance sous leur protection ?

» Ce vœu fut exaucé, et la construction de la basilique de Nimes, qui dura sans doute plusieurs années, eut lieu sans grave accident, ou tout au moins sans qu'il y eût mort d'hom-

me. Nous n'en saurions douter, puisque les auteurs de ce vœu vinrent un jour élever, sur les bords même de la source de Némausus, dans l'enceinte sacrée où on lui rendait un culte, le modeste monument de reconnaissance, dont la partie la plus résistante et la plus considérable par sa masse, la pierre portant notre inscription, a échappé aux ravages du temps et des hommes.

» L'autre partie, nous voulons dire l'objet offert et dédié par ces dévots adorateurs de Némausus, a disparu. La partie supérieure de la pierre est trop mutilée pour qu'on puisse y rien retrouver ; mais nous ne doutons pas qu'on n'y vît autrefois une entaille ayant reçu, ou gardant encore scellée, une tige en métal, destinée à supporter l'ex-voto offert à Jupiter et à Némausus par T. Flavius Hermès et par les ouvriers qui s'étaient unis à son vœu.

»Quel était cet ex-voto ? Ce serait sans doute s'engager trop avant dans le domaine de l'hypothèse que de vouloir répondre catégoriquement à cette question. Toutefois, l'analogie ne nous permet-elle pas de supposer que ce devait être un modèle ou, comme on dit, une *réduction*, en métal, et plus probablement en argent, de la basilique elle-même ?

» Ce qui serait plus intéressant à déterminer, si la chose était possible, ce serait l'époque à laquelle a été construite la basilique dont l'heureux achèvement a donné lieu à l'érection du petit monument votif qui nous occupe.

» L'inscription de T. Flavius Hermès et les circonstances dans lesquelles elle a été trouvée nous fournissent-elles quelques données à cet égard, ou du moins quelques éléments de conjecture ?

« Les caractères en sont assez bons », dit

Ménard. Ils sont tracés, en effet, d'un ciseau assez correct, sobre, légèrement archaïque, et qui n'a pas encore cette élégance souveraine, mais un peu molle, des lapicides de la belle époque, du temps des Antonins. Les nombreuses ligatures qu'on y remarque, commandées d'ailleurs par le peu d'espace dont le graveur disposait, sont elles-mêmes une marque d'antiquité. Rien donc, au point de vue des caractères, n'empêcherait, selon nous, de rapporter cette inscription au siècle d'Auguste.

» La place où cette pierre fut trouvée, en 1739, dans l'enceinte consacrée au culte de Némausus (« près des gradins demi-circulaires bâtis sur ses bords », nous dit Ménard), est évidemment la place même où cet ex-voto fut dressé dès l'origine. Or, par la double inscription à texte identique découverte, en 1742, dans cette même enceinte sacrée de Némausus, à quelques pas de l'endroit où, trois ans auparavant, s'était rencontrée celle de T. Flavius Hermès, on sait que cette partie de nos bains romains fut achevée pendant le neuvième consulat d'Auguste, c'est-à-dire l'an 729 de Rome, ou 25 ans avant l'ère chrétienne. Si, comme nous le pensons, l'érection de notre monument votif eut lieu dans les premières années qui suivirent la dédicace de cette enceinte sacrée, on pourrait en conclure que la Basilique, mentionnée dans notre inscription votive, fut achevée aussi vers cette époque. C'est sans doute à cette Basilique, dans la construction de laquelle le marbre fut employé, qu'il faut rapporter les magnifiques morceaux de sculpture en marbre classés au Musée sous les numéros 201, 202, 206, 207, 223, 231, et peut-être aussi le fragment d'inscription

...VIII. TRIB.PO..., trouvé en 1810 dans les Arènes. Ces belles frises, ces pilastres cannelés, ces chapiteaux, ces aigles d'un effet si grandiose, malgré les mutilations qu'ils ont subies, seraient dûs au ciseau magistral des *Marmorarii* dont notre inscription atteste la piété envers Jupiter et Némausus, mais dont elle ne nous a pas transmis les noms ».

Séance du 19 *novembre* 1864.

Le secrétaire communique la correspondance : 1° Une dépêche de M. le préfet du Gard, en date du 19 novembre 1864, accompagnant l'envoi du n° 7 du *Catalogue des Brevets* ; — 2° Une circulaire de M. de Caumont, président de l'Institut des Provinces, invitant l'Académie à se faire représenter par un ou plusieurs de ses membres à la séance générale qui doit s'ouvrir à Paris, le 30 novembre prochain ; - 3° Une lettre de M. A. Massé, homme de lettres, qui, s'occupant d'un travail sur « la Province littéraire au XIX° siècle », demande que l'Académie « mette à sa disposition le dernier volume de ses *Mémoires* » ; — 4° Une lettre de M. Hipp. Roch, ferblantier et poète languedocien, à Montpellier, qui sollicite la faveur d'être admis à présenter et à lire lui-même, au sein de l'Académie, un poème en dialecte languedocien, sur la mort de notre illustre confrère Jean REBOUL.

L'Académie, consultée sur la réponse à faire à cette dernière lettre, décide que M. Roch sera admis exceptionnellement à lire, à la prochaine séance, son poème sur la mort de Jean Reboul.

Le président dépose les ouvrages suivants :

1° *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube*, 2e série, t. XIV, nos 67 et 68, 3e et 4e liv. de 1863; — 2° *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*, année 1864 ; - 3° *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale de Rouen*, pendant l'année 1862-63 ; — 4° *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, année 1863; — 5° *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, t. VIII, 3e et 4e livr. de 1863 ; — 6° *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, 2e série, t. XIX, nos 6, 7, 8, 9, 10, avril-juillet 1864 ; — 7° *Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe*, 2e série, t. IX, 1er trim. 1864 ; — 8° *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 2e série, t. II, 2e liv. ; — 9° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1864, 1er semestre ; — 10° *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1864, 2e et 3e trim. ; — 11° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 49e et 50e liv., janv.-juin 1864 ; — 12° *Séance publique de l'Académie d'Aix*, 1864 ; — 13° *Le* Forum Voconii *au Luc en Provence*, par M. Frédéric Aube, broch. in-8°, Aix, 1864 ; — 14° *Etude sur la signification des noms de lieux en France*, par A. Houzé, 1 vol. in-8°, Paris, 1864 ; — 15° *Catalogue*

des brevets d'invention, nos 4 et 5 de 1864; — 16° *Description des Brevets d'invention pris sous le régime de la loi de* 1844, t. XLVIII, 1 vol. in-4°, impr. imp., 1864; — 17° *Bulletin de l'Académie delphinale*, t. III, 1re partie, 1862-63; — 18° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1864, n° 2; — 19° *Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente*, t. XLVI, n° 1, janv.-mars 1864; — 20° *Institution des sourds-muets de Nancy*, 36e année, broch. in-8°, 1864; — 21° *L'agriculture régularisée, pétition au Sénat*, par M. Emm. Pendariès, 1 vol. in-12, Toulouse, 1864; — 22° *Les dessins de J. Natalis*, par M. l'abbé J. Corblet (extr. de l'*Art chrétien*), broch. in-8°; — 23° *Discours de M. Vuitry dans la séance du Corps législatif du* 9 *mai* 1864 (extr. du *Moniteur*), broch. in-12; — 24° *Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes* (Nord), feuille 16, compr. les pages 183-198; — 25° *Tribune artistique du Midi* (Marseille), nos 2, 3 et 4, août, sept. et octobre 1864.

Le président, après avoir distribué à chacun des membres titulaires présents un exemplaire du volume des *Mémoires* pour l'année 1863, qui vient de paraître, rend compte de la démarche qu'il a été chargé de faire auprès de M. Moriau. — M. Moriau persistant à demander la vétérance, l'Académie, obligée de renoncer à l'espoir de le conserver dans ses rangs comme membre titulaire, décide que M. Moriau sera désormais inscrit sur la liste des vétérans.

L'Académie procède à l'élection indiquée par le bulletin de convocation. M. LIQUIER,

président de chambre, est nommé membre titulaire. — Il sera pourvu, dans la première séance de janvier 1865, à la nomination de deux membres titulaires, en remplacement de MM. Nicot et Moriau.

M. Viguié, rapporteur de la commission chargée de dresser les Tables analytiques de la collection de nos *Mémoires*, expose le plan proposé par la commission à l'adoption de la Compagnie. Ce plan n'est autre que celui d'après lequel l'un des membres de la commission, l'honorable colonel Pagézy, a déjà fait la table analytique des matières contenues dans le volume de 1806; seulement l'ordre alphabétique serait substitué à l'ordre chronologique. L'Académie adopte le plan ainsi modifié, et charge le président de la commission de remercier M. le colonel Pagézy des soins qu'il a apportés à ce travail et de le prier de vouloir bien le continuer.

M. le colonel Pagézy, empêché par l'état de sa santé de se rendre à la séance, a adressé au président la lettre suivante, dans laquelle il appelle l'attention de l'Académie sur le projet développé dans la brochure de M. le baron de Rivière intitulée : *L'Etang de Berre et le Bas-Rhône, immenses ports de refuge.* Le secrétaire donne lecture de cette lettre :

« Nimes, le 19 novembre 1864.

» Messieurs, comme, d'après l'article 51 de notre réglement, « les travaux de l'Académie doivent avoir *essentiellement* pour objet *l'utilité publique* », je crois me conformer à cette décision, à cette déclaration si digne d'éloges, en signalant à votre attention un projet qui est bien certainement en harmonie avec vos prin-

cipes dans l'intérêt général de la France ; car, il s'agit d'établir « d'immenses ports de refuge, ouverts à la grande navigation, dans le golfe de Fos, par l'approfondissement du canal naturel de Bouc aux Martigues et la création du canal Saint-Louis ».

» M. le baron de Rivière, à qui appartient cette haute et salutaire pensée, a bien voulu m'adresser le mémoire qui en contient le développement. Je l'ai lu avec d'autant plus d'intérêt qu'un noble et patriotique sentiment y domine, c'est-à-dire la volonté de multiplier les avantages matériels et sociaux de notre beau pays et d'agrandir, au point de vue maritime, les moyens de sa défense ; ce que je considère comme indispensable pour l'avenir, en pensant à la transformation que va subir, pour les affaires de toutes sortes, la Méditerranée, par l'ouverture du canal de Suez

» Comme je suis très peu compétent en ces diverses matières, je ne saurais continuer mes réflexions, je leur impose silence pour ne pas trop vous fatiguer ; mais fort heureusement j'y supplée, comme complément au mémoire qui vous est soumis, en vous lisant la copie d'une lettre du noble auteur, qui a bien voulu me remercier de n'être pas hostile. Il me dit donc :

Monsieur, — je suis heureux d'avoir obtenu votre suffrage pour des idées qui, aux yeux de bien des gens, sont un peu hasardées, dans la brochure dont vous voulez bien agréer l'hommage.

Peu de gens sont familiarisés avec l'idée de dessécher les marais, en y jetant les eaux d'un fleuve. Cependant ce procédé n'est pas nouveau ; il a été pratiqué, dès la plus haute antiquité, en Egypte ; il l'est, depuis bien longtemps, en Italie, et vous verrez, par le manuscrit qu'on vous remettra, qu'il a été proposé, il y a plus de cent

ans, par un des hommes qui ont le plus honoré le corps savant dont vous êtes membre.

Quant à l'idée de barrer le Rhône pour en maintenir les eaux au niveau nécessaire pour l'irrigation, c'est une opération qu'on vient de faire sur le Nil.

Les ports de refuge sont une idée à moi (au moins tels que je les conçois), mais que j'ai publiée dans les journaux, il y a plus de vingt ans. On commence à en comprendre l'utilité depuis quelques années, et je ne désespère pas de voir mon pays donner au monde l'exemple de cette mesure de prévoyance et d'humanité.

Je me suis permis d'en faire la proposition à M. le ministre des affaires étrangères, en commençant par le Bas-Rhône.

Je lui demande de déclarer cette vaste rade ouverte aux navires de toutes les nations, amies ou ennemies, comme refuge contre les tempêtes et contre les bâtiments hostiles; pour cela, de déclarer le golfe de Fos neutre, en faisant respecter par tous cette neutralité; ce qui serait facile, le port de Bouc et Berre devant incessamment être converti en arsenal et port militaire.

Je demande, de plus, que, sur tous les points du Rhône canalisé, qui seront aptes pour cela, le gouvernement fasse, aux puissances du nord-ouest de l'Europe, des concessions de terrain, dans le genre de celle que Victor-Emmanuel a faite à la Russie (à Villafranca), afin que toutes puissent y avoir des stations, des comptoirs, où elles seraient sûres d'aboutir, même en temps de guerre.

Par ce moyen, nullement compromettant pour le pays (puisque les navires ne pourront entrer dans cette rade, qu'en passant par le canal Saint-Louis qui sera convenablement fortifié), la France s'assurerait le transit de presque tout le commerce du Levant avec l'Angleterre, la Hollande, la Belgique, la Prusse, les villes anséatiques, le Danemark, la Suède et toute la partie nord-ouest de la Russie; car nulle part il ne pourrait se faire aussi sûrement, aussi promptement, aussi

économiquement, le Bas-Rhône communiquant avec toutes ces nations par voies ferrées et navigables.

C'est hier, seulement, qu'est partie ma lettre pour le ministre. Je ne sais s'il y donnera suite; mais, à son défaut, d'autres après lui le feront, je crois.

Je n'ai pas besoin de vous dire les avantages qu'en retirerait la localité, Nimes surtout : avoir, à 30 ou 35 kilomètres, un port où arriveraient les navires du plus fort tonnage de toutes les nations, qui y viendraient d'autant plus volontiers qu'elles y auraient des comptoirs sûrs et commodes, ce serait, pour cette ville, un immense progrès. Si son Académie, si son administration me secondaient, nous le réaliserions bien certainement; mais que peut une voix isolée?

Signé : Baron DE RIVIÈRE.

« Ce que vous venez d'entendre, messieurs me paraît renfermer des faits et des considérations très dignes de votre attention ; et cela d'autant plus que notre belle cité pourrait trouver de nombreux avantages dans la mise en pratique du projet. Ce qui me fait aussi très grand plaisir, c'est que notre Académie y trouverait également une place honorable, s'il est démontré que c'est un de vos illustres prédécesseurs, J.-Fr. Séguier, qui en a eu la première idée. Ce serait, ce me semble, chose fort utile, dans l'intérêt de la vérité, que l'Académie fît connaître ce fait ignoré au ministre compétent, attendu qu'à Paris, trop souvent, par un habile coloris, on proclame comme des idées nouvelles ce qui appartient aux temps passés et surtout à la province.

» Quoi qu'il en soit, messieurs, de vos convictions relativement au projet dont je viens de vous entretenir, veuillez croire que je les respecte, attendu que, en cette matière (j'aime

à vous le répéter), je suis très peu compétent. Aussi, voilà pourquoi, afin de suppléer à l'insuffisance de mes connaissances, et par conséquent de mon jugement, j'ose supplier l'Académie de nommer une commission qui nous ferait connaître ce que la Compagnie devrait faire en faveur d'une idée dont l'application me paraîtrait devoir agrandir les ressources de notre pays ».

A la suite de cette lecture, et conformément au vœu exprimé par M. Pagézy, l'Académie nomme une commission composée de MM. de La Farelle, Maurin, Abric et Aurès.

M. L. Maurin donne lecture de l'éloge académique de *Jean Reboul*, composé par M. *Nicot*, quelques jours avant sa mort, et qu'il comptait lire à la séance publique du mois d'août dernier. Cet éloge, où l'Académie reconnaît avec bonheur les brillantes qualités de cœur et d'esprit de son regrettable secrétaire-perpétuel, est réservé pour la prochaine séance publique.

M. Germer-Durand lit la notice suivante, intitulée : *Une nécropole gallo-romaine.*

Une église rurale, dont les ruines elles-mêmes ont aujourd'hui disparu, mais dont la place est encore marquée par une grande quantité de pierres romaines qui forment les limites du terrain où elle s'élevait autrefois, *l'église Sainte-Perpétue,* avait été bâtie presque tout entière avec les débris d'une nécropole gallo-romaine, qui occupait encore, au xe siècle, l'emplacement où cette église fut construite. Aussi les *Masures de Sainte-Perpétue* (c'est

le nom qu'on donnait aux ruines de cette église rurale) furent-elles, pendant plus de deux siècles (de 1567 à 1790), une véritable carrière, où les propriétaires des nombreuses métairies répandues dans le quartier de *La Magaille* (*Haute et Basse*), et les meuniers des divers moulins établis non loin de là sur le ruisseau de la Fontaine, venaient chercher les longues dalles, les grosses pierres de taille, les auges, les piles dont ils avaient besoin. C'est aussi des *Masures de Sainte-Perpétue* que provient la plus grande partie des *tituli* ou inscriptions funéraires que comptent, en si grand nombre, nos diverses collections épigraphiques. Mais les constructeurs du Moyen-Âge n'avaient employé comme matériaux que les tombeaux et monuments qui se trouvaient encore à la surface du sol ou enfouis dans la portion de terrain qu'ils creusèrent pour jeter les fondements de leur église. D'autres, non loin de là, avaient déjà disparu sous une couche de terre végétale. Ce sont ceux-là qu'on retrouve aujourd'hui, chaque fois qu'on creuse pour bâtir le long de ce chemin dit *des Amoureux*, qui commence à se border de maisons.

L'été dernier, M. Jacques Bigonet, propriétaire d'un champ situé derrière l'enclos des Dames de l'Assomption, et séparé de l'emplacement de l'ancienne église de Sainte-Perpétue par un sentier qui, se détachant du *Chemin des Amoureux*, se dirige vers la route d'Arles à travers le Champ-de-Mars actuel, trouva, à une profondeur de 50 à 60 centimètres, plusieurs tombes gallo-romaines composées de dalles taillées et assemblées avec soin, mais sans ornements, ainsi que deux sarcophages, formés d'une cuve monolithe et d'un couvercle également d'une seule pièce; et une

grande auge en pierre renfermant des ossements, un petit vase en terre et un moyen bronze du bas-empire, trop fruste à l'avers pour laisser distinguer la tête de l'empereur, mais dont le revers, moins oxidé, permet de le rapporter aux dernières années du IIIe siècle de notre ère.

Cette découverte m'a rappelé que, il y a une quinzaine d'années, en construisant une maison voisine de celle de M. Bigonet, on trouva deux tombes gallo-romaines, dont les côtés étaient bâtis en maçonnerie de petit appareil et dont le toit était formé par plusieurs tuiles à rebord rapprochées par le haut en dos d'âne. Ces fouilles mirent au jour, avec les ossements d'un homme d'assez haute taille, des bracelets en bronze, un anneau et une fibule en fer.

Tout dernièrement, M. Bigonet m'avertit que, en creusant pour planter une avenue d'arbres devant la maison qu'il a construite cet été, il venait de rencontrer, toujours à la même profondeur de 50 à 60 centimètres, d'autres sépultures plus intéressantes et deux inscriptions. Deux de ces tombes sont des sarcophages complets avec leurs couvercles. Une autre paraît être la tombe d'un enfant, peut-être de deux. Deux compartiments égaux sont creusés dans la même pierre ; l'un était exactement fermé par un couvercle en pierre entrant dans une feuillure, et l'autre par une simple dalle superposée. Dans tous les deux, se trouvaient des débris d'ossements incinérés ; mais, dans le premier, il y avait, en outre, une belle urne en verre de 20 cent. de haut sur 12 de large ; une de ces petites fioles appelées *lacrymatoires* ; deux jolis vases en verre, de 20 cent. de hauteur sur 8 de diamètre à la base, d'une forme assez rare et d'un galbe as-

sez élégant ; une toute petite lampe en bronze, supportée par un trépied de même métal, de 15 cent. de haut ; enfin une patère en bronze avec manche. Tous ces objets sont dans un état parfait de conservation.

Les deux inscriptions sont inédites. Voici le texte de la première. Les quelques lettres qu'une fracture (antérieure à l'enfouissement de la pierre) a fait disparaître, sont faciles à suppléer.

D. M.
L·IVL·HER
MES
LYCYDA[*e*
FRA·TR[*i*·*piis*
SI[*mo*].

D[*is*] *M*[*anibus*]. *L*[*ucius*] *Iul*[*ius*] *Hermes Lycydæ, fratri piissimo.*

« Aux Dieux Mânes. L. Julius Hermès à Lycidas, son frère bien-aimé ».

On remarquera, dans cette inscription, deux *lapsus* du graveur : à la deuxième syllabe du mot LYCYDA*e*, c'est un I qu'il fallait, et non un Y ; le point entre les deux syllabes du mot FRA·TR*i* est également une distraction, ou plus probablement une faute d'ignorance de l'ouvrier.

Le nom de *L. Julius Hermes* se rencontre déjà sur une pierre tumulaire extraite, en 1764, des Masures de Sainte-Perpétue, et dont le texte a passé des notes de J.-Fr. Séguier dans la *Topographie* de J.-C. Vincens et Baumes (p. 580, n° 91) :

D. M.
L·IVLI·HERME*tis*
T.F.I.

D[*is*] *M*[*anibus*] *L*[*ucii*] *Iuli*[*i*] *Herme*[*tis*]. *T*[*estamento*] *f*[*ieri*] *i*[*ussit*].

« Aux Dieux Mânes de Lucius Julius Hermès. En vertu d'une clause de son testament ».

Comme on le voit, L. Julius Hermès, après avoir fait élever à son frère Lycidas le tombeau dont l'inscription vient d'être retrouvée, mourut lui-même sans laisser un parent qui pût s'acquitter envers lui de ce devoir pieux. Aussi avait-il pris la précaution de pourvoir, par son testament, aux soins et aux frais de sa sépulture.

La seconde inscription est gravée sur une stèle assez grossièrement taillée de 60 cent. de hauteur sur 25 de largeur, arrondie par le haut. On lit, à la partie supérieure, en caractères gravés avec soin, quoique d'une main hésitante et inhabile :

QVINTVLO
Q F.ET'ALLIAE
CONIVGI'DVLCISV
ET'NEPOTI:QVINTINO

Quintulo, *Q*[*uinti*] | *F*[*ilio*], *et Alliae*, *conjugi dulcis*[*s*]*u*[*mae*], *et nepoti Quintino*.

« A Quintulus, fils de Quintus, et à Allia, son épouse bien-aimée, et à son petit-fils Quintinus ».

La formule *Dis Manibus* est absente. — Le nom de celui qui fit élever cette tombe ne se trouve pas dans l'inscription, qui cependant est complète. C'était vraisemblablement *Quintus* lui-même; mais Quintus n'est qu'un prénom, cet n'est pas un nom de famille. Ce soin de cacher son nom n'indiquerait-il pas

une tombe élevée par les mains d'un chrétien qui aurait survécu à son fils, à sa femme et à son petit-fils, qu'il ne désigne également que par leurs prénoms ? C'est la nécropole de Sainte-Perpétue qui a fourni déjà la seule inscription de martyre chrétienne que nous possédions à Nimes, celle d'*Attia Exoché* (1).

Séance du 3 *décembre* 1864.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Le Secrétaire donne lecture : 1° d'une lettre de M. *Arm. de Pontmartin*, membre non résidant, qui, appelé *dans nos murs* par ses fonctions de juré, regrette de n'avoir pu assister à la séance du 19 novembre, comme il se l'était promis ; — 2° d'une lettre de M. C. Souplet, membre de la Société académique de Saint-Quentin, demandant des renseignements sur l'ouvrage publié en 1842 par notre honorable confrère, M. de La Farelle : *Plan d'une réorganisation disciplinaire des classes*

(1) Voir, sur cette précieuse inscription, dont j'avais fait parvenir, en novembre 1855, un estampage au *Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, l'intéressant rapport de M. Léon Renier, *Bulletin du Comité*, t. III, 1855-56, p. 147-149.

industrielles en France, cette question étant sur le point d'être mise au concours par la Société académique de Saint-Quentin.

Le Secrétaire informe la Compagnie qu'il a remarqué, dans le catalogue d'une collection d'autographes, dont la vente aux enchères doit commencer à Paris le 6 décembre prochain, trois dossiers renfermant quelques lettres intéressantes d'anciens membres de l'Académie : *Alex. Vincens-Devillas*, *Jacques Vincens-Saint-Laurent*, etc.; et demande l'autorisation de donner commission, pour une somme déterminée, au libraire F. Vailète, par les soins duquel la vente doit avoir lieu. — 30 fr. sont votés pour cet objet.

Le Président dépose les ouvrages suivants :

1° *Lettres d'un Bénédictin*, 4e partie, 14e lettre ; — 2° l'*Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, n° 172, 22 janvier 1864, n° 193 ; 1er juillet 1864, nos 197 à 209, 1er août — 1er novembre 1864 ; — 3° *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 4e année, 1863 ; — 4° *Académie de la Rochelle. Section des Sciences naturelles. Annales*, n° VI, 1862-63 ; — 5° *Jarnac enferré par lui-même. Réponse à M. E. Levasseur*, par A. Humbert, broch. in-8°, 1864 ; — 6° *Annual report of the Smithsonian Institution for* 1862, 1 vol. in-8°, cartonné ; — 7° *Smithsonian Contribution to Knowledge*, t. XIII, in-4° broché ;— 8° *Smithsonian Miscellaneous Collections*, t. V, in-8° cartonné ; — 9° *Cambridge, Massachussets. Museum of Comparative Zoology*, in-8° ; — 10° *Tribune artistique et littéraire du Midi* (Marseille), 8e année, n° 5, nov. 1864 ; — 11° *Revue des Sociétés savantes des*

départements, 3e série, t. III, mai-juin 1864 ; — 12° *Nouvelle locale. Henri de Lamure, ou Mémoires d'un moine du couvent de Franquevaux, manuscrit de* 1811, par Emile Causse, in-8°, Nimes, Roger et Laporte ; — 13° *Annales de la Société éduenne*, 1862-64, 1 vol. in-8° ; — 14° *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 1863 et 1864, 2 vol in-8° ; — 15° *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, t. XV, juillet-août 1864 ; — 16° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, t. X, n° 10, octobre 1864 ; — 17° *Catalogue des Brevets*, 1864, n° 7 ; — 18° *Culte et iconographie de S. Jean-Baptiste dans le diocèse d'Amiens*, par M. l'abbé J. Corblet, broch. in-8° ; — 19° *Bulletin de la Société de médecine de Poitiers*, 4e série, n° 30, 1864 ; — 20° *Revue de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, juillet-août 1862.

La Commission de publication pour les *Mémoires* de l'année académique 1863-64 est nommée par scrutin de liste. Elle se composera de MM. L. Maurin, Aurès, Plagniol, Viguié, de Daunant, du Président et du Secrétaire.

M. Liquier, introduit dans la salle par M. L. Maurin, demande la parole pour offrir à l'Académie l'expression de la reconnaissance qu'il éprouve d'être admis dans son sein. Cet honneur le flatte d'autant plus, dit-il, qu'il associe son nom à celui des hommes distingués qui, dans notre cité, représentent le culte désintéressé des sciences et des lettres. Il ne se dissimule pas l'insuffisance de ses titres litté-

raires ; c'est pour lui un motif de remercier d'autant plus vivement ceux d'entre nous qui lui ont donné l'appui indulgent de leurs suffrages. — Il est heureux de rencontrer parmi nous d'anciens collègues auxquels l'unissent déjà des liens d'estime et d'affection formés ailleurs ; mais il regrette de ne plus trouver, dans les rangs de la Compagnie, cet illustre et modeste poète, grand esprit, cœur d'élite, ce Jean Reboul, dont la gloire n'a pas jeté moins d'éclat sur l'Académie, qui l'avait de bonne heure adopté, que sur la ville de Nimes et la France tout entière. M. Liquier regrette encore de n'avoir pu, en entrant dans cette salle où a retenti si souvent la parole vive et brillante de M. Nicot, serrer la main à cet éminent collègue, à cet académicien modèle, dont le sens exquis et l'atticisme aimable lui gagnaient l'estime et l'amitié de tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher, à cet homme excellent dont la mémoire vivra dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

M. Bousquet, président, remercie notre nouveau confrère des nobles sentiments qu'il vient d'exprimer si bien à l'Académie. Vous succédez, lui dit-il, à un homme qui était bien cher à la Compagnie et qui lui a fait le plus grand honneur. Mais ce n'est pas seulement le talent du poète qu'elle aimait en lui : c'était aussi la modestie, la loyauté, l'élévation des sentiments et des idées, la dignité de la vie. Ces précieuses qualités, vous les possédez, Monsieur, sans parler de vos talents oratoires, qui sont ici connus et appréciés. Aussi l'Académie tout entière est-elle heureuse et fière de vous dire avec moi : Soyez le bienvenu !

M. L. Maurin donne lecture de sa *Notice*

nécrologique sur J.-B-P. Nicot, secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard. — L'Académie décide que cette notice sera réservée pour être lue, en séance publique, devant les membres du Conseil général du département, au mois d'août 1865.

M. Aug. Pelet lit la note suivante sur une élégante mosaïque trouvée, au mois d'août dernier, rue des Chassaintes, et met en même temps sous les yeux de l'Académie un fac-simile, grandeur d'exécution, de la bordure de cette mosaïque.

« Messieurs, dit M. Pelet, dans l'espérance de pouvoir bientôt vous donner quelques détails sur plus de quarante mosaïques, découvertes à Nimes à diverses époques, nous nous bornerons aujourd'hui à vous faire connaître celle qui vient d'être trouvée, au mois de septembre dernier, à 50 centimètres au dessous du sol, dans le joli théâtre des Variétés, que M. Casimir Poujol a eu le talent de faire exécuter, dans l'espace de trois mois, dans la rue des Chassaintes, à Nimes.

» La longueur de ce pavé est de $8^{m}09$ du nord au midi, et sa largeur de $5^{m}53$ de l'est à l'ouest; le devant de la scène est rigoureusement établi sur son grand axe.

» Les cubes ont sept millimètres en tout sens; le fond de la mosaïque est entièrement blanc et forme néanmoins des losanges de 20 centimètres de côté, qui ne sont distingués que par la disposition différente des cubes dans chaque losange, disposition qui donne à la surface entière l'aspect d'un échiquier dont les carrés sont cependant tous de la même couleur; il n'y a point de cartouche dans le

milieu, mais, par contre, toute la mosaïque est circonscrite dans une élégante frise, admirable par sa simplicité ; et, comme il aurait été difficile d'en faire une description assez exacte pour en donner une idée juste, j'ai mis à contribution le bon vouloir de notre habile mosaïste, M. Mora, pour en obtenir le calque que voici.

» Nos neveux retrouveront un jour cette mosaïque parfaitement conservée, à la place que je viens d'indiquer dans ce but ».

M. Germer-Durand lit la note suivante sur la date de l'inscription fragmentaire... VIII· TRIB·PO..., trouvée en 1810, en déblayant l'Amphithéâtre.

« Conformément à la restitution de cette inscription, proposée, « toutefois avec beaucoup de réserve », par M. Pelet (*Mém. de l'Acad. du Gard*, 1862, p. 200), j'avais adopté, pour date de l'édifice auquel elle appartenait, l'an 727 de Rome (*Mém. de l'Acad. du Gard*, 1863, p. 58). Mais une étude plus attentive de la concordance chronologique des consulats, des impératoriats et des puissances tribunitiennes d'Auguste m'a démontré que ce prince prit la puissance tribunitienne, pour la première fois, l'an 731 de Rome (23 avant notre ère), c'est à dire pendant son onzième consulat et son huitième impératoriat.

» Dans notre inscription, le chiffre VIII, étant suivi de l'indication TRIB·PO... ne peut donc se rapporter au consulat, comme M. Pelet l'a pensé dans son essai de restitution. C'est celui de l'impératoriat. Or, la chronologie des impératoriats d'Auguste, telle qu'elle ré-

sulte des textes des historiens, des inscrip tions et des médailles, est celle-ci :

I. Auguste reçut le titre d'*imperator*, pour la première fois, en 711, après la victoire de Modène (Dion, XLVI, 38).

II. Il fut salué de ce titre, pour la deuxième fois, à l'occasion de la victoire de Philippes, en 712, comme nous l'apprend Suétone (*Ovans ingressus est Urbem, post Philippense bellum*. Aug., 22).

III. Pour la troisième fois, après la guerre de Sicile, en 716, au témoignage du même Suétone (*Post Siculum bellum*. Ibid.).

IV. La quatrième fois, à l'occasion de son triomphe sur les Suèves, en 719 (Dion, LI, 21).

V. La cinquième fois, pour son triomphe sur les Dalmates, en 721 (Dion, ibid.).

VI. La sixième fois, pour la victoire d'Actium et d'Alexandrie, dont le triomphe dura trois jours, 13, 14 et 15 août 725.

VII. La septième fois, bientôt après, dans l'automne de la même année, pour les victoires de M. Crassus en Mésie (Eckhel, D. N. V.).

VIII. La huitième fois, en 729, à propos de la victoire remportée par M. Vinicius sur les Germains (Dion, LIII, 26).

IX. La neuvième fois, en 735, à l'occasion de la restitution des enseignes prises par les Parthes sur Antoine.

» Le huitième *impératoriat* d'Auguste, le seul élément chronologique que nous offre l'inscription fragmentaire... VIII·TRIB.PO..., a donc pour limites les années 729-735 (25-19 av. J.-C.) Le chiffre de la puissance tribunitienne, si nous l'avions, nous permettrait seul de préciser davantage, et de dire dans laquelle

de ces six années fut achevé le monument auquel appartenait l'inscription dont nous ne connaissons que ce trop court fragment ».

M. Pérès, d'Alais, membre non-résidant, donne lecture de la conclusion de la seconde division (grammaire générale) de la partie pratique de sa *Noologie*, dont il achève actuellement la rédaction.

Il résout, par voie de conséquence, la question si souvent agitée, et récemment mise à l'ordre du jour par M. Renan, de l'origine du langage, en employant à cette solution les principes établis dans sa théorie noologique et la considération de la nature de l'élocution, qui fait l'objet des deux premières divisions de la partie pratique. Par cette considération de la nature de l'élocution, l'auteur de la *Noologie* explique l'origine du langage. Elle serait psychologique.

« Si le langage devient pour les hommes un moyen de se communiquer leurs pensées, c'est parce qu'il leur est indispensable pour les former. Rien n'entre dans l'intelligence que par le canal de la conscience, s'exerçant à convertir en sensations les excitations organiques. L'intelligence se compose uniquement de notions acquises, en la présence des qualités objectives, par la conceptualisation des sensations qui en sont émanées. Mais si les sensations, malgré leur fluidité, se convertissent en notions stables, en se solidarisant pour représenter les qualités sous les formes par celles-ci revêtues dans la nature, c'est grâce aux sons vocaux dont s'accompagne la formation des notions. Les sourds-muets, à défaut des éléments subjectifs, mêlent aux notions des éléments de même nature, provenus aussi

de l'exercice de la motilité, représentant les formes des qualités.

» Les oyants usent, comme les sourds, de ces moyens de soumettre leurs sensations au régime de la volonté, de les rendre pérennes en les rendant indéfiniment ressuscitables. On voit ces traits de la physionomie des qualités sortir de la conscience sous forme de gestes, se déposer, en forme d'écriture hiéroglyphique, sur les monuments primitifs des peuples, au temps où ils ne pratiquaient pas encore l'écriture de la parole. Les enfants les crayonnent sur les murs. Par leur moyen, l'instituteur du sourd-muet se met en relation avec son élève et lui enseigne le langage écrit des oyants.

» Mais l'élément vocal est le plus avantageux pour la formation et le maniement des notions. Quand le son vocal sonne à la conscience du sujet, dans le repos des organes d'où il est émané, il avertit celui-ci de l'exercice et même de l'existence de son activité; il la lui fait distinguer de l'activité étrangère à lui ; il lui donne la conscience de sa durée et de celle de la qualité, qui consiste à reconnaître l'antériorité de certains éléments de la perception parmi ceux de l'actualité.

» L'homme est donc forcé de parler, parce qu'il ne saurait penser sans employer, de préférence, les sensations émanées de ses organes vocaux. Et il parle des opérations de son esprit aussi naturellement que des choses, parce que ces actes ont des qualités spécifiques susceptibles d'être représentées par des notions.

» La linguistique a constaté que les peuplades de l'Afrique centrale et les hordes de l'Amérique septentrionale ont ou ont eu des langues plus riches en formes grammaticales que bien des peuples très avancés en civilisation.

» Après un trait de temps plus ou moins long, la proposition a jailli, composée de toutes les pièces essentielles, parce qu'elle représente une notion, et la période s'est développée, parce qu'elle n'est qu'une amplification de la proposition.

» Les éléments de la phrase se composent de la même manière que la proposition et que la période, sous l'influence commune des rapports perçus entre leurs éléments respectifs et l'objet de la pensée. Ordinairement ceux-là se soudent et peuvent devenir indiscernables par l'usage et l'abus même des syncopes, des synérèses, des contractions. Mais aussi, quelquefois, la langue laisse voir les éléments des parties du discours. En sanscrit, en basque, par exemple, les éléments communs des déclinaisons et des conjugaisons se déclinent et se conjuguent isolément, et ils représentent des notions ayant rang dans le dictionnaire.

» Au point de vue philosophique, où se place la grammaire générale pour apprécier la nature du langage, les formes des parties du discours elles-mêmes appartiennent à un paradigme, comme les déclinaisons et les conjugaisons. Si ce paradigme n'existe pas, il pourrait être composé, et il devrait l'être, pour l'intelligence du mécanisme du langage.

» Les formes grammaticales sont l'expression des fonctions qualificatives que remplissent, à l'égard les unes des autres, les notions employées par l'esprit pour déterminer la raison d'être des choses.

» Le langage est une création spontanée de l'esprit. Et l'on ne voit pas comment M. Renan, après avoir reconnu que le langage, dans sa forme, fut l'expression de la raison pure, a pu dire que cette création de l'esprit a eu pour

caractère, à son origine, l'exubérance des formes, l'indétermination, l'extrême variété, la liberté sans contrôle. Non, la nécessité de s'entendre a bientôt mis un frein à la liberté individuelle. Tout fait pareil à celui de la tour de Babel n'a pu avoir qu'un moment d'existence. Si la diversité existe entre les langues, l'unité règne dans chaque langue et dans chaque dialecte.

» A la formation d'un groupe nouveau de population, il s'est passé un fait pareil à celui de la Genèse. Nos premiers parents furent créés à l'état adulte. C'est indubitable : la raison, à ce sujet, est d'accord avec Moïse. Mais n'eussent-ils pas été créés parlants, ils se seraient formés à la parole en la présence des choses, comme s'y forment les enfants. Leur descendance s'y est formée de la même manière, par l'usage de l'onomatopée naturelle et artificielle et des autres formes de l'élocution communes à tous les peuples, retenant plus ou moins des éléments phonétiques légués par l'ascendance, finissant même par les éliminer en totalité ; mais conservant la forme essentielle, commune nécessairement à tous les membres de l'humanité, parce qu'elle leur est imposée par la loi qui régit l'intelligence humaine.

» Ainsi le langage est condamné à être toujours nouveau, malgré l'antiquité de sa forme. Les langues anciennes périssent, de nouvelles leur succèdent. Depuis longtemps, il ne reste rien de celle de nos premiers parents ; mais il nous reste, et il restera toujours à la postérité la plus reculée l'usage de la parole, nécessaire à l'usage de la pensée, et la manifestant par la proposition. Cet élément commun du discours est et sera toujours divisé en deux par-

ties pour l'expression, l'une du jugement de qualité, et l'autre de son motif, chacune subdivisée pour préciser et particulariser les expressions de la perception de la qualité et de la forme de celle-ci ».

Séance du 17 *décembre* 1864.

Après la lecture du Procès-Verbal, qui est approuvé, le Secrétaire communique la correspondance, qui se compose : — 1° d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique, en date du 1er décembre 1864, au Président de l'Académie, engageant celui-ci à se concerter avec ses confrères pour dresser une liste des ouvrages de littérature, de science, d'histoire, etc., présentant un caractère particulier d'intérêt pour les populations du Gard et de nature à être distribués par le Ministre aux bibliothèques des écoles primaires du département ; — 2° d'une circulaire du même Ministre, en date également du 1er décembre, informant l'Académie que la réunion des Sociétés savantes, pour la distribution des récompenses du concours de 1864, aura lieu dans les premiers jours d'avril 1865, et avertissant les membres qui voudraient prendre part aux lectures qui s'y feront, de se faire inscrire avant le

1er mars prochain; — 3° d'une dépêche de M. le Préfet du Gard accompagnant l'envoi du n° 6 du *Catalogue des Brevets*; — 4° d'une lettre de M. V. de Baumefort, membre non-résidant, en réponse à une lettre du Secrétaire de l'Académie, qui lui demandait des renseignements sur le dernier concours de la Société littéraire et scientifique d'Apt, dans lequel M. de Baumefort a obtenu la médaille d'or pour un mémoire sur *Le Caractère des Provençaux*; — 5° d'une lettre de M. Ern. de Rattier de Susvalon, rédacteur de l'*Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux.

Le Président dépose les ouvrages suivants, reçus dans la quinzaine :

1° *Mémoires de la Société littéraire de Lyon. Mélanges historiques*, 1864, 1 vol. in-8°; — 2° *Smithsonian Institution. Address of H. Exc. John A. Andrew to the legislature of Massachussets, together with accompagning documents*, 8 jan. 1864; — 3° *Journal de la santé du roi Louis XIV*, par J.-A. Leroy, 1864, 1 vol. in-8°; — 4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1864, n° 3; — 5° *Bulletin de la Société des sciences histor. et natur. de l'Yonne*, 1864, 2e et 3e trim.; — 6° *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France, publié par la Société d'Agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège*, 3e série, t. xv, juillet-août-sept. 1864; — 7° *Tribune artistique et littéraire du Midi* (Marseille), n° 6, déc. 1864; — 8° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, 1864, n° xi, nov. 1864; — 9° *L'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux. 6e année, nos 210, 212, 214, 8 et 22 nov., 8

déc. 1864; — 10° *Catalogue des Brevets*, 1864, n° 6; — 11° *Annuaire du département du Gard pour l'année* 1864, par MM. Ernest et Charles Liotard, Nimes, Clavel-Ballivet, oct. 1864, 1 vol. in-12, de 966 pages; — 12° *Recherches relatives à la géographie et aux antiquités, ou Dictionnaire topographique et Répertoire archéologique du canton du Beausset*, par l'abbé Magl. Giraud, Toulon, 1864. 1 vol. in-8° de 158 pages; — 13° *Lettres d'un Bénédictin*, 4e série, xve lettre; — 14° *Revue des Sociétés savantes des départements*, juillet-août 1864.

Afin d'être en mesure de répondre le plus tôt et le plus complètement possible à la demande du Ministre relative aux bibliothèques des écoles primaires, l'Académie décide que chaque membre dressera à part lui une liste des ouvrages d'intérêt local qui lui paraîtraient propres à être compris utilement sur le catalogue de ces bibliothèques. Ces listes seront remises au Président à la prochaine séance, et par lui transmises au Ministre.

Le Secrétaire annonce que la Commission de publication a tenu une première séance, et que l'impression du volume des *Mémoires* pour 1863-64 est commencée.

Il est décidé que, en réponse à la lettre du Ministre de l'Instruction publique demandant le concours de l'Académie pour la propagation des *Lectures publiques du soir* (V. le Procès-Verbal de la séance du 5 novembre), le Secrétaire fera connaître à S. Exc. que l'Académie est déjà représentée par l'un de ses membres, M. Courcière, professeur au Lycée, qui doit donner les quatre conférences de

Sciences physiques portées sur le programme de ces lectures, déjà commencées à Nimes; — et qu'en outre l'Académie a lieu de penser que quelques-uns de ses membres, titulaires ou correspondants, se proposent de donner des conférences libres sur des sujets de littérature, d'art, d'histoire, etc.

M. *Hipp. Roch*, de Montpellier, auteur d'un recueil de poésies languedociennes intitulé : *Lou Portafuïa de l'Ouvriè*, est introduit dans la salle et donne lecture d'une pièce de vers patois à l'éloge de notre poète Jean Reboul. — L'Académie, touchée de l'hommage rendu par M. *Roch* à la noblesse du caractère et des inspirations de l'illustre poète qu'elle a perdu naguère, applaudit les vers qu'elle vient d'entendre. Le Président remercie M. *Roch* et le félicite, non seulement de sa pièce sur la mort de Jean Reboul, mais aussi des beaux vers qu'il a remarqués dans *le Portefeuille de l'Ouvrier*. — M. *Roch* se retire, et la séance continue.

M. Ch. Liotard rend compte d'un volume de vers adressé à l'Académie par M. *Adrien Roux*, d'Uzès, et intitulé : *Etincelles*.

« *Ce sont de petits vers*, dit-il, qu'on aurait pu condenser sous un petit volume et qui ne sauraient être l'objet que d'un petit rapport.

» Je voudrais pouvoir ajouter : *Ce ne sont pas des vers tendres et langoureux*, mais malheureusement c'est là leur défaut : ils sont tendres et langoureux ; ils chantent l'amour, la désillusion et l'oubli. Ce sont les peccadilles ordinaires de la jeunesse dans son efflorescence.

» La première pièce, et la plus considérable (en vers alexandrins), intitulée : *Mariette*, peut se résumer ainsi : — Un jeune homme aperçoit une blonde jeune fille à sa fenêtre ! il l'aime, il s'en fait aimer, voilà tout.

» Viennent ensuite neuf ou dix petits sujets, la plupart rimés sur huit syllabes, imitation de Musset.

» Vous le voyez : au lieu et place d'Iris, d'Eléonore ou d'Elvire, nous avons ici Mariette, Ninette, reproduction constante de cette phase si connue de la vie de l'homme : — l'amour à vingt ans, un premier amour, etc.; — enfin la déception, qui en est la conclusion obligée, racontée dans l'élégie sous les titres : *les Morts*, *Tristesse*, *Décembre*, *De Profundis*.

» Tout cela donne lieu à une succession de vers faciles et gracieux, d'une correction à peu près irréprochable, d'une désinvolture dégagée et qui ne manque pas d'élégance ; fort supportables, en fin de compte, n'était la monotonie du fond et la reproduction trop fréquente de la même coupe et du même rhythme.

» Le volume porte en tête : *Etincelles*. Je veux croire que ce sont les étincelles d'un feu qui s'allume, et je les préfère à celles d'un feu qui s'éteint. L'auteur paraît jeune, et c'est la raison, sinon la justification, de son livre.

» Je l'accepte donc comme un présage et une promesse ; et vous, messieurs, veuillez aussi l'accueillir avec bienveillance, sous la réserve et avec l'espoir, toutefois, que, à la suite de ces fleurettes, le jeune poète nous apportera un jour des fruits savoureux et d'une parfaite maturité.

» J'étais disposé à me montrer plus sévère

au début de ce rapide compte-rendu, mais l'épilogue, intitulé : *le Roi de Prusse*, qui termine ce volume et qui ressemble au couplet final du vaudeville, à l'adresse du public, est un appel à l'indulgence et désarme ma rigueur. C'est peut-être une des meilleures pièces du recueil. La voici :

LE ROI DE PRUSSE.

Triolets.

Dans mon pays, à tout propos,
On vous parle du roi de Prusse.
Les gens d'esprit, comme les sots,
Le font venir à tout propos.
On ne peut pas dire deux mots
(Causerait-on avec un Russe)
Sans trouver de suite un propos
A l'adresse du roi de Prusse.

Quand j'écrivis mes premiers vers,
J'aimais une enfant blanche et rose.
Voilà bientôt trois longs hivers
Que j'écrivis mes premiers vers.
Bien des femmes ont le travers
De ne vouloir rien lire en prose.
Quand j'écrivis mes premiers vers,
J'aimais une enfant blanche et rose.

C'était vers le mois de janvier ;
J'invoquai la muse chérie.
Mon cœur brûlait comme un brasier,
Bien que nous fussions en janvier.
Le rimeur ressemble au ramier :
Aimer, chanter, voilà sa vie !
J'invoquai donc, en plein janvier,
La muse de la fantaisie.

.....

Un mien ami me dit alors :
« Tu chantes pour le roi de Prusse !
On ne réveille pas les morts ».

Voilà ce qu'on me dit alors.
« La douleur rend les hommes forts ;
Il fallait que tu la connusse ;
Mais, va, laisse dormir les morts :
Tu chantes pour le roi de Prusse » !

A mes lecteurs.

Soyez moins francs que mon ami,
Soyez meilleurs que ma maîtresse.
Si je ne vous plais qu'à demi,
Soyez moins francs que mon ami.
Ma lyre encore n'a frémi
Que pour célébrer la jeunesse.
Soyez moins francs que mon ami,
Soyez meilleurs que ma maîtresse.

J'ai le bonheur d'être Français ;
Je me moque du roi de Prusse.
Qu'il soit troublé, qu'il vive en paix,
Que m'importe : — je suis Français !
Dites que mes vers sont mauvais,
Que je parle moins bien qu'un Russe...
Mais n'accusez pas un Français
De chanter pour le roi de Prusse !

M. A. Viguié a la parole pour un rapport sur un mémoire manuscrit intitulé : *Coup-d'œil général sur les langues sémitiques*, dont M. *E. Arnaud*, actuellement pasteur à Crest (Drôme), naguère pasteur aux Vans (Ardèche), a fait hommage à l'Académie, dans le courant de l'an dernier.

« Ce travail, dit-il, est une exposition exacte et claire des résultats actuels de la science française sur cet important sujet. On sait qu'on appelle langues sémitiques les langues parlées dans les pays compris entre la Méditerranée, le Taurus, le Tigre et les mers qui baignent l'Arabie. Ce nom de langues *sémitiques* a été adopté par les savants et a remplacé le nom de langues *orientales*, jadis

en usage et répudié justement comme trop compréhensif et trop général. Il existe, en effet, en Orient, d'autres langues que les langues sémitiques. Cette appellation, introduite par Eichhorn dans le monde philologique, doit paraître suffisamment exacte, car la plupart des peuples qui parlaient ces langues étaient les descendants de Sem; il faut dire seulement qu'elle n'est pas parfaite, puisque les Phéniciens, par exemple, et d'autres tribus arabes qui parlaient aussi des langues sémitiques, sont désignés dans la Genèse comme des descendants de Cham.

» L'attention publique s'est dirigée avec une curiosité empressée vers ces sujets de philologie orientale. Le grand ouvrage de M. Renan : *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*, qui a introduit au milieu du grand public ces savantes études, en est aujourd'hui à sa quatrième édition. C'est surtout de ce livre considérable et de plusieurs autres ouvrages français que l'auteur du mémoire déposé s'est inspiré dans son exposition.

« Après quelques considérations, trop générales et trop rapides, sur les peuples sémitiques, M. Arnaud divise les langues sémitiques en trois branches principales : l'arabe, l'araméen et l'hébreu. A ces trois branches, l'auteur rattache encore l'assyrien des inscriptions cunéiformes de Ninive et de Babylone, découvertes par M. Layard, et cite, à l'appui de sa thèse, l'opinion du savant professeur de sanscrit, de Paris, M. Oppert, dans le rapport que cet orientaliste distingué a adressé au ministre de l'instruction publique et des cultes : « Le déchiffrement de la langue cunéiforme, d'après les grammaires et les dictionnaires de

la bibliothèque de Sardanapale, découverte et rapportée en Europe par M. A. Layard ».

« L'arabe, la première des grandes branches indiquées, se divise lui même : 1° en arabe ancien ; c'est l'arabe parlé avant Mahomet, soit qu'il porte le nom d'himyarite (arabe du sud), ou le nom de koreisck (arabe du nord) parlé dans l'Hedjaz, aux environs de la Mecque, par les Koreischites, la tribu d'où sortit Mahomet); 2° en arabe littéral, la langue classique, savante, riche de l'Arabie, à partir du VIIe siècle; 3° en arabe vulgaire, qui n'est que l'arabe littéral dépouillé de sa grammaire savante et de son riche entourage de voyelles. C'est l'arabe vulgaire qui est aujourd'hui la langue vivante de tous les pays où domine le mahométisme.

» La seconde grande branche des langues sémitiques est l'araméen, qui tire son nom d'Aram, fils de Sem. M. Arnaud entre dans de savants détails sur les origines de l'araméen et sur l'introduction de cette langue en Palestine par les Juifs après la captivité. Il distingue l'araméen proprement dit et le syriaque, et se range à l'avis des philologues allemands sur la nature des différences qui existent entre ces deux idiômes.

» Enfin, M. Arnaud s'étend volontiers sur la langue hébraïque ».

Le rapporteur donne ici lecture des pages 17-19 du mémoire de M. Arnaud, ainsi que des pages 23-24, qui contiennent la conclusion ; puis il ajoute :

« L'Académie peut juger, par ces fragments divers, que je me suis plu à mettre sous ses yeux, que l'auteur du mémoire est un esprit net, exact, cultivé et au courant des études

philologiques. Je me permettrai, au sujet de ce travail, d'exprimer un double regret. J'aurais désiré, puisque M. Arnaud présentait ce tableau des langues sémitiques, qu'il nous mît au courant des résultats scientifiques récents des orientalistes étrangers, et particulièrement des orientalistes allemands. La science n'a pas, à proprement parler, de patrie; et, à côté des ouvrages français qu'il a consultés, je voudrais voir aussi le nom des ouvrages remarquables qui ont paru hors de notre pays; la chose eût été facile à M. Arnaud, à qui, si je ne me trompe, les grandes langues vivantes sont familières.

» Le second regret que j'exprime est celui-ci : il eût été fort désirable que M. Arnaud, au lieu d'embrasser dans son ensemble un si vaste sujet, en eût traité un point spécial. Il intitule son mémoire : »Coup-d'œil général sur les langues sémitiques». Un coup-d'œil jeté sur un objet est bien quelque chose; mais c'est bien rapide, bien peu profitable, bien à la surface. Autrement salutaire et sérieuse est une contemplation lente, approfondie, attentive d'un point bien déterminé. Et que de sujets spéciaux pleins d'intérêt M. Arnaud aurait trouvés, surtout dans la branche de l'hébreu, et sur lesquels il était capable de porter une entière lumière!

» Ces regrets exprimés, je rends hommage au travail et à l'auteur. M. Arnaud est un travailleur infatigable. Il est déjà connu dans le monde religieux et littéraire par une traduction estimée du Nouveau Testament et par un Commentaire considérable sur cette partie des Livres saints. Ce qui me paraît être le caractère des travaux de M. Arnaud, comme aussi de son esprit général, c'est la recherche, l'exac-

titude, la netteté. Ces qualités sont bien précieuses, surtout quand elles sont appliquées sans relâche à des objets si dignes de l'attention de tous. J'ose dire aussi qu'il y a, dans la position de M. Arnaud et (pour généraliser) dans la position du prêtre ou du pasteur de campagne se livrant, avec opiniâtreté et sans excitation du dehors, aux rudes travaux de l'érudition, quelque chose qni a droit à toutes les sympathies de l'Académie.

» Cet esprit de suite dans les recherches, cette fermeté de volonté dans l'étude désintéressée, cette patience obstinée par laquelle on trace lentement, mais sûrement et profondément, son sillon dans le champ de la vérité, cette fécondité au milieu de la solitude intellectuelle, tout cela mérite nos respects et nos encouragements. Je comprends très bien l'ardeur, l'entrain, l'excitation du travailleur au milieu d'éléments qui le stimulent, le pressent et ne lui permettent pas d'être en repos. Mais, laissez-moi le dire, je rends un hommage tout autrement senti au travailleur isolé, loin de tout centre intellectuel, obligé de se suffire à lui-même et de puiser, dans son propre fonds, sans secours du dehors, au milieu de défaillances sans cesse renaissantes, le viril courage de poursuivre une tâche souvent ingrate et difficile ».

M. *Eug. Brun*, membre correspondant, donne lecture d'un poème intitulé : *Une noce à Pompéi. — Episode de sa catastrophe.* La scène se passe dans la maison de Salluste. Le poète suppose que Salluste marie son fils unique, Caïus, à la plus riche héritière d'Herculanum. C'est pendant le repas qu'a lieu l'éruption. L'Académie a remarqué, dans ce tableau,

la richesse de l'imagination, l'énergie de la couleur et parfois l'heureuse audace de l'expression.

Nous citerons la fin de cette pièce.

Dans un coin écarté, plaignant son triste sort,
Le jeune couple, seul, attend encor la mort...

— » Héléna, ma compagne pure,
Tu meurs ; penche ton front sur moi »
En l'embrassant Caïus murmure :
« Sous mes baisers, ranime-toi !

» Non, non, la Parque inexorable,
Le premier soir de nos amours,
Par une mort si misérable,
N'osera pas trancher nos jours !

» O Vénus ! toi dont le sourire
Dissipe la nue et les vents,
Qui ramènes le doux zéphyre
Sur la terre et les flots mouvants,

» Disperse ces nuages sombres,
Calme cet ouragan cruel;
Tire-nous du séjour des ombres;
Rends-nous la lumière du ciel !

» Un couple infortuné t'implore.
N'aurais-tu point pitié de lui,
Si jeune et dans sa fleur encore,
Toi qui des amants es l'appui ?

» Quelle douce main nous entraîne ?
Héléna, ne la sens-tu pas ?
J'aspire l'air pur de la plaine ;
Le gazon fleurit sous nos pas !

— » Oh ! comme la campagne est belle !
Quels parfums exhalent les prés !
Comme le soleil étincelle !
Comme les cieux sont azurés !

. . . . . .

« Est-ce toi, Caïus, qui m'appelles ?
J'accours des rives paternelles;

Me voici, mon beau fiancé ! »
Murmure d'une faible haleine
Héléna, respirant à peine,
Comme dans un songe effacé.

» C'est aujourd'hui qu'on nous marie !
Adieu, parents! adieu, patrie !
Soufflez, ô brises du matin !
Vogue sur la mer orageuse,
Vogue, nacelle voyageuse,
Qui portes mon heureux destin !

» J'entends partout des cris de joie.
On rit, on danse et l'on festoie.
Des concerts résonne le bruit.
Mais la lumière s'est éteinte :
Je suis seule dans cette enceinte.
Quelle silencieuse nuit !

» Mon sang se glace dans mes veines.
J'ai peur ; où suis-je ? terreurs vaines !
Caïus repose à mon côté
Sur notre couche nuptiale.
De sa bouche un soupir s'exhale.
C'est l'heure où s'endort la cité.

.....

» L'aurore a paru ; l'hirondelle
Bat la fenêtre de son aile.
L'orage d'hier s'est calmé.
Un soleil radieux s'élève.
La mer sommeille sur la grève.
Le ciel est pur, l'air embaumé.

» Suis-moi, Caïus, sur la prairie ;
Foulons des champs l'herbe fleurie.
Reposons-nous sous cet ormeau.
Entends le rossignol qui chante.
Sur la cîme du roc penchante,
Entends le son du chalumeau !

» Dans les campagnes verdoyantes,
Vois les semailles ondoyantes
Se balancer sur les sillons.
Vois l'oiseau percher sur les branches ;
Vois s'épanouir les pervenches ;
Vois voltiger les papillons !

» Entends, comme une tendre amante,
Palpiter la mer écumante
Sous les caresses du zéphir.
Vois le golfe de Parthénope,
Sous le beau ciel qui l'enveloppe,
Etinceler comme un saphir !

» Mais quel épouvantable rêve !
Le sol mugit et se soulève ;
La nature est tout en émoi.
Quel spectre affreux je vois paraître !
Ce prêtre sinistre, ce prêtre,
Oh ! repoussez-le loin de moi !

» De tous côtés, on fuit en foule ;
La maison brûle ; elle s'écroule.
Nous sommes plongés dans l'enfer.
Mon bien-aimé, comme je souffre !
J'étouffe, sors-moi de ce gouffre.
De l'air, ou j'expire ! de l'air ! »

Caïus l'entend gémir au milieu de l'orage,
Dans un dernier effort rassemble son courage :
Par des degrés obscurs et d'un pas chancelant,
L'emporte sur le toit de la maison croulant,
La suspend dans ses bras au dessus de l'abîme,
Pour que de l'ouragan le souffle la ranime ;
Et, parmi les débris du faîte consumé,
Ils retombent tous deux dans le gouffre enflammé.

Séance du 31 *décembre* 1864.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 décembre, qui est ap-

prouvé sans réclamations. Il communique ensuite deux circulaires de Sociétés savantes demandant l'échange des publications. La première est la *Société académique de Boulogne-sur-Mer*, tout récemment fondée, et qui nous adresse son règlement et le premier fascicule de son Bulletin. — La seconde est la *Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise*, qui nous annonce l'envoi, par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique, des 7e et 8e volumes de ses Mémoires.

Le Président dépose les ouvrages dont voici la liste :

1° *Statuts de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, 1864, broch. in-8°; — 2° *Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, année 1864, n° 1; — 3° *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, année 1863, 2e série, t. x; *Supplément au tome* x, *avec la table décennale*; — 4° *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai*, t. vii, 1861-63; — 5° *Poésies*, par M. Eusèbe de Salles, 1 vol. in-18; — 6° *Lettres d'un Bénédictin*, 4e série, xvie lettre; — 7° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 3e série, t. iv, sept.-octobre 1864; — 8° *Le Musée Napoléon à Amiens*, par M. l'abbé J. Corblet, broch. in-8° (extr. de la *Revue de l'Art chrétien*); — 9° *L'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, nos 215 et 216, 15 et 22 déc. 1864; — 10° *Le Nouveau-Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ*. Version d'Eug. Arnaud, pasteur de l'Eglise Réformée de France, publiée par la Société biblique protestante de Paris. 1 vol.

in-8°, Paris, 1865; — 11° *Examen des comptes de la Justice criminelle en France*, par M. Vingtrinier, Rouen, 1864, broch. in-8°; — 12° *Bulletin de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, séances d'août et sept. 1864; — 13° *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. VIII, 5e livr., 5e série; — 14° *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, t. IX, 1862-1864.

M. le baron DE DAUNANT informe l'Académie que Mlle Estelle Vincens-Saint-Laurent, fille de M. Jacques Vincens-Saint-Laurent, instruite que des lettres de son père et d'un autre membre de sa famille étaient en vente dans une collection d'autographes, avait donné commission pour les acheter, lorsqu'elle a appris du libraire Vallète, qu'elles avaient été déjà acquises au nom de l'Académie (V. le Procès-Verbal de la séance du 3 déc. 1864), à laquelle elle se proposait de les offrir. Elle désire, en conséquence, lui en rembourser le prix et a chargé M. de Daunant de ce soin. — Le Président, au nom de la Compagnie, prie notre honorable confrère de vouloir bien faire agréer à Mlle Vincens-Saint-Laurent les remercîments de l'Académie.

Le Secrétaire dit qu'il vient de recevoir à l'instant les trois dossiers pour lesquels il avait donné commission, et qu'il les déposera et les analysera à la prochaine séance.

Une commission avait été nommée, dans la séance du 5 novembre, pour vérifier ce que pouvaient avoir de fondé les assertions conte-

nues dans une lettre adressée à l'Académie par M. Hugues, ancien pasteur à Nimes, aujourd'hui pasteur et président du Consistoire de l'Eglise réformée à Bergerac, relativement aux indications astronomiques gravées sur le piédestal du cosmographe de l'Esplanade. Cette commission, par l'organe de M. Deloche, son rapporteur, déclare que les erreurs signalées par M. A. Hugues n'existent réellement pas ; tout au plus pourrait-on désirer une rédaction plus rigoureuse.

M. Ch. Liotard annonce que la collection de portraits photographiés des membres de l'Académie vient de s'augmenter de quatre portraits : ceux de feu M. *Charles Rey*, de M. *J.-B. Dumas*, membre honoraire ; de M. *Germer-Durand*, et du docteur *Serre*, membres ordinaires.

M. l'abbé Azaïs lit un rapport sur un morceau d'esthétique, intitulé : *Victor Orsel et Hippolyte Flandrin*, mémoire manuscrit et anonyme, déposé dans la précédente séance et confié à son appréciation.

« L'art chrétien, dit M. Azaïs, longtemps méconnu, rallie de nos jours de vives sympathies; et ses œuvres, grâce au génie de quelques hommes d'élite qui ont demandé leurs inspirations à la pensée religieuse, attirent une admiration légitime et commencent à devenir populaires.

» C'est à ce sentiment que nous devons l'étude sur *Victor Orsel* et *Hipp. Flandrin*, composée par une plume nimoise qui n'est pas étrangère à l'art (l'auteur a gardé l'anonyme) et qui a été lue dans un cercle de cette ville.

C'est un travail judicieux, impartial, incomplet, il est vrai, mais fait avec une véritable intelligence de la peinture chrétienne.

» La première partie, consacrée à Victor Orsel, est la plus achevée. Le *Correspondant* a publié, il y a quelques années, une étude très remarquable sur Orsel, dans laquelle un critique éminent, M. Lenormant, payait à ce noble talent le double tribut de son admiration et de son amitié. L'écrivain nimois s'est inspiré de ce beau travail, et je lui sais gré d'en avoir reproduit l'esprit dominant.

» V. Orsel naquit à Oullins, près de Lyon, en 1795. La Providence ne pouvait mieux placer son berceau qu'auprès de cette ville, une des plus chrétiennes et des plus artistes de l'Europe. V. Orsel, comme plus tard H. Flandrin, devait puiser, dans l'atmosphère religieuse de cette cité, si bien appelée la Rome des Gaules, la plus grande force de son talent. J'aime à rappeler, dans cette enceinte, le nom de son premier maître : ce fut Révoil, élève de David, directeur de l'Ecole des beaux-arts à Lyon. Son talent naissant faisait pressentir ce qu'il serait un jour ; il se révéla dans plusieurs compositions naïves et touchantes et dans quelques portraits, remarquables par la finesse du modelé et la pureté du dessin. Révoil envoya son brillant élève à Paris et le confia à Guérin. C'est dans cette ville que son talent grandit et se développa. Nous signalerons, parmi ses premières œuvres, l'*Enfant prodigue*, *Abraham et Agar* et *la Charité*. Il suivit à Rome Guérin, qui venait d'être nommé directeur de l'Ecole française, et il eut la bonne fortune de devenir l'ami d'Owerbeck, qui lui communiqua quelque chose du caractère mystique de son talent.

» Trois éléments constituent le talent d'Orsel : l'étude de la nature, de l'antique et de la foi chrétienne.

» L'art pour lui, nous dit l'auteur de ce travail, consistait dans ces trois conditions acceptées et vivantes dans l'âme. Au reste, avant de chercher à les développer nous-mêmes, écoutons à ce sujet l'interprétation du maître : « N'oubliez pas, écrivait-il à un de ses élèves engagé dans les ordres sacrés, n'oubliez pas d'étudier souvent l'antique, non comme esprit religieux, mais comme science de la forme et grand goût dans les ajustements. Les écrivains chrétiens étudiaient beaucoup les auteurs païens de la Grèce et de Rome; les artistes doivent agir comme eux, non pour faire des ouvrages semblables aux temples, aux statues ou aux peintures païennes, mais pour traiter d'une manière plus vraie et plus savante les sujets cherchés dans l'esprit religieux. Heureux les artistes qui, comme les grands écrivains chrétiens, les Pères de l'Eglise, ont su employer des armes païennes pour servir le christianisme, et qui, en étudiant le beau chez les anciens, s'en sont servis pour donner une belle forme aux sublimes pensées chrétiennes ! Lorsqu'elles passent par une bouche d'or, n'arrivent-elles pas plus sûrement à l'âme de ceux qui les écoutent » ! Et plus loin, il nous dit : « Au milieu de recherches produites par la méditation des anciens maîtres et de l'histoire, les ouvrages de Raphaël, du Poussin, de Lesueur me montraient que, dans un tableau, la vérité des gestes, l'expression des têtes, l'impression morale de la scène devaient l'emporter sur toutes les autres qualités, cette condition étant plus nécessaire encore aux sujets religieux qu'à tous les autres.

Pour arriver à posséder ces qualités, je compris qu'il fallait observer constamment la nature dans toutes les circonstances de la vie et s'habituer à la surprendre sur le fait, et cela indépendamment de l'étude sérieuse de chaque partie d'un tableau. Plus on sera naturel, plus on deviendra persuasif ».

» Voilà donc quel prix Orsel ajoutait à l'étude consciencieuse de la nature et de l'antique. Maintenant, il va nous dire lui-même de quelle façon il envisageait la tâche du peintre chrétien.

« Un de ses amis raconte qu'un jour, étant dans l'atelier d'Orsel, il aperçut une étude qu'il avait faite pour sa *Vierge* de Fourvières, qui lui parut fort belle, et il lui témoigna son étonnement du peu de cas qu'il paraissait en faire. La figure d'Orsel s'anima alors d'une expression particulière. « Cette étude, dit-il, n'a pas assez d'élévation dans le caractère de la tête; c'est pour cela que je l'ai abandonnée ». Puis il reprit : « Quand je me figure toute cette foule venant s'agenouiller devant ce tableau pour prier la sainte Vierge, je me sens électrisé, je redouble d'efforts pour que mon talent arrive à la hauteur du sujet ».

» C'est ainsi que, se croyant toujours indigne de la mission qui lui était confiée, il hâtait, par ses préoccupations et par des scrupules exagérés, une fin aussi regrettable que prématurée. Comment un pareil cœur n'eût-il pas atteint à la beauté si expressive, si sublime de la foi!

» La vérité, la noblesse, la chasteté, telles sont les trois conditions qu'Orsel jugeait nécessaires pour produire la forme appropriée au christianisme. « La vérité, raconte son ami, M. Lenormant, dans ce qu'elle a de plus

précis et de plus naïf, était le fondement sans lequel il ne se serait pas permis de bâtir ; pour lui, la composition elle-même dépendait de la vérité du geste et du mouvement ; et, tant qu'il ne l'avait pas trouvée, il suspendait toute décision. Unir l'idéal à la nature, tel a été le but des efforts d'Orsel ; entreprise difficile de nos jours, sur un sol asservi comme le nôtre, esclave de ses besoins et de son luxe.

» Aux yeux d'Orsel, l'art doit être une sorte d'apostolat, un enseignement moral. Aussi est-ce là le caractère dominant de ses compositions. Voyez son tableau du *Bien et du Mal*...

» Signalons deux œuvres magistrales entre toutes celles d'Orsel : ce sont ses peintures murales de l'église de Notre-Dame-de-Lorette et son admirable tableau du *Vœu de la ville de Lyon*.

» Orsel mourut le 6 novembre 1850, dans toute la force et l'éclat de son talent, laissant échapper le pinceau de sa main défaillante. avant d'avoir achevé les deux grandes compositions où se révèle, dans toute sa puissance, l'inspiration chrétienne de son génie. Son talent n'avait pas encore dit son dernier mot, et la mort ne lui a pas laissé le temps d'achever le monument de sa gloire. Jusqu'où ne serait-il pas monté, si la mort n'avait pas brisé son essor ?

» L'immortel héritier du pinceau d'Orsel, le continuateur de son œuvre religieuse, fut un autre enfant de Lyon, H. Flandrin. Il s'offre à notre admiration comme le type le plus élevé, le plus complet de l'art chrétien au dix-neuvième siècle. Je regrette que les pages que l'auteur de ce manuscrit a consacrées à ce grand maître soient plutôt une esquisse qu'une

appréciation complète de sa vie et de ses œuvres. Il les a composées bien avant la mort de Flandrin, et il n'a pas eu la pensée de les compléter comme un dernier hommage rendu à la mémoire de l'illustre artiste. J'aurais désiré plus qu'une simple mention des admirables fresques de notre église Saint-Paul. J'aurais aussi voulu un parallèle entre Orsel et son glorieux compatriote, pour mettre plus en relief les traits principaux de leur talent. Pourquoi encore ne pas même faire connaître les sources de l'inspiration de Flandrin et le caractère élevé de cet idéal chrétien qui plane sur ses œuvres ?

» Voulez-vous le programme de l'art de Flandrin ? Il est tout entier dans cette inscription que sa main a tracée sur la porte de son atelier de la villa Médicis : « Mon Dieu, mon cœur a été ravi par la beauté des œuvres de vos mains, et je passerai ma vie à célébrer mon maître ». Son pinceau n'a fait que traduire ces belles paroles sur la toile et les murs des églises.

» Le premier maître d'Hippolyte Flandrin, ce furent les catacombes de Rome. Depuis des siècles dormait, enseveli sous le sol de la campagne romaine, un art plein de saveur dont on soupçonnait à peine l'existence. La découverte de nouvelles catacombes, l'exploration plus attentive des catacombes déjà connues remirent cet art en lumière. On s'aperçut que les fresques peintes sur le tuf par les premiers artistes chrétiens portaient un caractère d'élévation et de grandeur incomparables. La tradition, qui s'arrêtait à l'école ombrienne et à l'école de Sienne, fut dépassée. C'est au berceau même du christianisme que l'on pouvait rattacher les origines de l'art chrétien. C'est

là que Flandrin puisa plusieurs de ses types et l'idée de ces pieuses théories qui se déploient le long des murs de notre église Saint-Paul.

» Après les catacombes, les mosaïques byzantines qui décorent l'abside des anciennes basiliques romaines lui transmirent les principes de l'art grec, purifié de ses séductions, et cherchant la grandeur dans les manifestations de l'âme, dépouillée de tout ce qui est terrestre. Les fresques du moyen-âge lui offrirent ces figures naïves dont l'archaïsme n'excluait pas la grâce. Les chefs-d'œuvre de la Renaissance eurent aussi pour lui leurs enseignements; et c'est de toutes ces influences, de ce contact du beau à toutes les époques, que naquit le génie chrétien de Flandrin.

» Mgr Plantier, dans une admirable lettre adressée à son clergé sur la mort de Flandrin, et M. Beulé, dans son beau discours prononcé à l'Académie des Beaux-arts, ont apprécié avec une élévation remarquable le talent religieux de l'immortel artiste, et leurs pages émues et chaleureuses sont un digne hommage rendu à sa mémoire, une glorification éloquente de son génie chrétien.

» Je me borne à rappeler les peintures murales de l'église Saint-Séverin à Paris, des trois absides de l'église d'Ainay à Lyon, de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-Germain-des-Prés à Paris. L'auteur de cette étude a fait ressortir d'une manière heureuse la beauté de ces grandes compositions, qui démontrent d'une manière si saisissante combien la peinture chrétienne relève nos monuments religieux.

» Suivons Hippolyte Flandrin à Nimes, où l'appela, en 1848, la décoration de l'église Saint-Paul. «C'est là, dit un de ses admirateurs,

M. Léon Lagrange, qu'il nous apparut, pour la première fois, dégagé des liens de l'école et rempli d'un esprit nouveau. Il ne s'agit plus ici de Giotto ni des Florentins, de Raphaël ni de M. Ingres. L'inspiration est directement puisée à la source des Catacombes et retrempée dans un sentiment personnel ; elle se traduit par des œuvres d'une incontestable originalité. Sans doute, les Byzantins avaient représenté, au fond de leurs coupoles, le Christ docteur, de proportions colossales, bénissant le monde ; mais ils n'avaient su placer autour de lui que des personnages debout, rigides et inertes. Sur les marches du trône d'où le Sauveur, assisté de S. Pierre et de S. Paul, domine l'humanité, Hippolyte Flandrin a jeté, dans une attitude d'adoration profonde, l'humanité elle-même, personnifiée dans ses types extrêmes : un esclave, un roi. Au dessus, une frise réunit les quatre grands Docteurs de l'Eglise latine et de l'Eglise orientale. Les absides des bas-côtés représentent, l'une le ravissement de S. Paul, l'autre le couronnement de la Vierge. S. Paul, vêtu de la blanche tunique que portent les Orantes des catacombes, s'élève au ciel par la seule puissance de la foi. Deux Anges agenouillés le regardent avec étonnement monter à des hauteurs qu'eux-mêmes n'ont jamais atteintes. Le couronnement de la sainte Vierge, qui a été gravé par Schneider, reproduit le groupe en quelque sorte consacré par la tradition du treizième siècle. Seulement, le regard profond du Christ, l'élégance du geste, le jet des draperies décèlent un sentiment tout moderne.

» Dans les grands morceaux qui accompagnent la chapelle de la Sainte-Vierge et la chapelle de Saint-Paul, l'art chrétien s'affirme

avec une supériorité singulière. Le peintre le plus puissant par la science et le style, le plus maître de sa pensée et de sa main, n'aurait pas osé ce que la candeur de la foi a inspiré à Hippolyte Flandrin. Il a rangé tout simplement, l'une à la suite de l'autre, d'une part six figures d'hommes, de l'autre six figures de femmes ; les hommes portent chacun une palme, les femmes une fleur, et les deux processions parallèles s'avancent vers l'autel, les hommes graves et doux, les femmes, ou plutôt les vierges, pures et ferventes, toutes deux pleines de l'amour divin. On peut aussi appeler ces fresques, comme celles de Saint-Vincent-de-Paul à Paris, les panathénées de l'art chrétien.

» Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir décrit devant vous les admirables peintures de Saint-Paul. C'est un hommage que j'ai voulu rendre à la mémoire du grand artiste qui nous a laissé une si belle part de son glorieux héritage ».

M. J. Salles fait connaître à l'Académie le nom de l'auteur de ce manuscrit : c'est M. *Emile Im-Thurn*. — M. Salles informe, de plus, ses confrères que Mme veuve Hippolyte Flandrin, étant dans l'intention de faire graver celles des œuvres de ce grand peintre qui n'ont pas encore été reproduites par le burin ou par le crayon, il a été chargé par elle de faire prendre des photographies des fresques laissées par ce maître sur les murs de notre église de Saint-Paul.

Séance du 14 janvier 1865.

Présents : MM. Bousquet, président; — Teulon, Pelet, Fontaines, Deloche, Maurin, de La Farelle, Ph. Boileau de Castelnau, Pagézy, Alph. Dumas, J. Salles, Aurès, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Fornier de Clausonne, Viguié, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier ; — Germer-Durand, secrétaire.

M. *Ern. Roussel*, associé-correspondant, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 31 décembre 1864 est lu et adopté.

Le Secrétaire donne communication, 1° d'une dépêche de M. le Préfet du Gard : en date du 13 courant, annonçant l'envoi du n° 9 du *Catalogue des Brevets ;* — 2° d'une circulaire de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse), demandant notre publicité pour le Programme du concours littéraire et scientifique, qu'elle ouvre pour les années 1865 et 1866 ; — 3° d'une lettre de M. J.-G. Ponzio (J. Guérin), d'Aiguesvives, qui fait hommage à l'Académie d'un exemplaire grand in-8° du recueil de poésies qu'il vient de publier sous le titre de *Chants du peuple.*

Le Président dépose sur le bureau les ouvrages arrivés dans la quinzaine.

1° *Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue, dans les temps anciens et modernes* (par H. de Barrau), t. I, 1853; t. II, 1854; t. III, 1857; t. IV, 1860; — 2° *Ordres équestres. Documents sur les ordres du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem en Rouergue*, 1861 (publications de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron; — 3° *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. II, 1839-40; — 4° *Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, recueil n° 1 (analyse des procès-verbaux des séances du 3 déc. 1836 au 8 sept. 1858); — recueil n° 4 (du 27 nov. 1862 au 13 mars 1864); — 5° *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, 30e année, 1863, et séance publique de 1864; — 6° *Mémoires de la Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise*, de 1861 à 1862, t. VII; — de 1862 à 1863, t. VIII; — 7° *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 3e série, 26e année, 1864, 2e trim.; — 8° *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, t. XV, sept.-oct.-nov. 1864; — 9° *Du rôle de la ville de Nimes dans le développement intellectuel de la France*. Disc. prononcé, le 21 déc. 1864, à l'inauguration des Confér. litt. et scient. de Nimes, par A. Germain, broch. in-8°; — 10° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, 16e année, t. XVIIIe, n° 4, oct. 1864; — 11° *L'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, n° 212, 1 déc. 1864; n° 217, 1 janv. 1865; n° 218, 8 janv. 1865; — 12° *La gastronomie contemporaine*, épître en vers, par M. Adrien

de Séguret, broch. in-8°; — 13° *Catalogue des Brevets*, année 1864, n° 9; — 14° *Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer*, année 1864, n°s 10 et 11, oct. et nov.; — 15° *De l'abolition de la misère*, par M. J. Fuix, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de la Somme, broch. in-8°; — 16° *Les Chants du peuple*, par J.-G. Ponzio, 1 vol. gr. in-8°, Nimes, Clavel-Ballivet, 1865.

M. A. Pelet, trésorier, dépose son livre de comptes avec les pièces à l'appui. — Une commission, composée de MM. l'abbé Azaïs, Fornier de Clausonne et Germer-Durand, est chargée de les examiner, et devra faire son rapport à la prochaine séance.

Au moment où l'Académie va procéder au renouvellement du bureau pour l'année 1865, M. le colonel Pagézy demande la parole, et donne lecture d'une proposition développée, tendant à provoquer, dans les formes indiquées par l'art. 89 du Règlement de l'Académie, des modifications à ce Règlement, et particulièrement à l'art. 4, relatif à la durée des fonctions du Secrétaire. M. Pagézy se réserve de préciser et de motiver ultérieurement les autres propositions qu'il compte faire relativement à la révision d'autres points du Règlement.

La proposition actuelle ayant été immédiatement appuyée et signée par deux autres académiciens, une Commission est nommée pour l'examiner et en faire son rapport. Cette commission se composera de MM. Teulon, Maurin, Pagézy, de La Farelle, Aurès, Azaïs, de Clausonne, Germer-Durand et Pelet.

On passe au renouvellement du Bureau par scrutin de liste. D'après le résultat de ce scrutin, le Bureau sera composé comme il suit, pour l'année 1865 :

MM. l'abbé Azaïs, *président*,

G. Fornier de Clausonne, *vice-président*;
E. Germer-Durand, *secrétaire*;
A. Pelet, *trésorier*;
E. Germer-Durand, *bibliothécaire-archiviste*.

M. Bousquet, en quittant le fauteuil, remercie ses confrères de l'appui bienveillant qu'ils lui ont prêté dans l'exercice de sa présidence. « Ce souvenir me restera toujours cher, dit-il, et sera l'un des plus doux de ma vie ».

M. l'abbé Azaïs, en venant prendre la place de M. Bousquet, déclare qu'il se fera un devoir de recueillir comme un précieux héritage, et de maintenir, dans ses fonctions de président, les traditions d'aménité et de bonne confraternité dont son prédécesseur lui a donné l'exemple.

On procède à l'élection d'un membre titulaire résidant, pour remplir le fauteuil laissé vacant par le décès du regrettable M. Nicot. Quatre candidats sont inscrits.

Aucun des candidats n'ayant obtenu les deux tiers des voix, il est fait un second, puis un troisième tour de scrutin. Ces deux derniers étant aussi demeurés sans résultat, il est décidé que, conformément à l'art. 30, un scrutin de ballottage aura lieu, à la prochaine séance, entre les deux candidats qui ont réuni le plus de voix.

M. Germer-Durand entretient l'Académie des quatre lettres autographes acquises à la vente du libraire Vallète. Il en donne lecture, en tout ou en partie, et y ajoute quelques renseignements biographiques sur les auteurs ou les destinataires de ces lettres.

Il signale d'abord, comme intéressante à plusieurs égards, une lettre de Mme *Verdier-Allut* adressée « A Monsieur Dampmartin, Capitaine au régiment Royal-Cavalerie ; à Vesoul ».

Anne-Henri de Dampmartin, né à Uzès, le 30 juin 1755, mort à Paris le 12 juillet 1825, était entré, en 1770, au séminaire de Paris, pour obéir au vœu de sa famille, qui le destinait à l'Eglise ; mais, ne se sentant pas de vocation pour l'état ecclésiastique, il en était bientôt sorti pour embrasser la carrière des armes. Entré, comme sous-lieutenant, en 1772, au régiment de Limousin-Infanterie, nous le trouvons, en 1785, capitaine au régiment Royal-Cavalerie. Dampmartin avait alors trente ans. Il n'avait encore publié aucun des nombreux ouvrages qui l'ont fait connaître plus tard ; mais, doué d'un esprit vif et curieux, il consacrait une partie des loisirs de sa vie de garnison à l'étude et aux lettres.

Mme Verdier (Suzanne Allut), née à Montpellier le 16 janvier 1745, établie à Uzès par suite de son mariage avec M. Verdier, négociant d'Uzès, qu'elle épousa en 1769, avait quarante ans, à l'époque où elle écrivit la lettre que voici, et elle était veuve depuis neuf ans.

Uzés, ce 6e juin, 1785.

coEn vérité, Monsieur, je ne sais si vous rennoitrez mon écriture, tant j'ai tardé à vous

répondre ; mais, c'est que j'ai fait beaucoup de choses, depuis que je ne vous ai écrit ; trop fatiguée des plaisirs nombreux et variés de nôtre Uzés, j'ai été m'en délasser à Montpellier, où j'ai passé le mois de may avec ma sœur et mes enfants. Vous sentez qu'il est bien doux de se retrouver dans son païs et parmi les amis de son enfance ; c'est ce plaisir qui m'a occupée toute entière, et qui m'a réellement fait suspendre toutes mes correspondances ; je voulois vous écrire avant mon départ, des occupations rélatives à mon voyage m'en empêcherent, et je n'ai pû trouver un moment à Montpellier ; j'en suis de retour depuis jeudy ; je n'ai encore vû personne, et je me suis enfermée pour écrire des lettres, et pour soigner un rhume que j'ai rapporté de mes courses, car on gagne souvent bien des maux à courir le monde ; heureusement, je n'ai eû que celui-là. Comme vous êtes aussi grand admirateur de M. Necker que moi, il faut que je vous dise que je l'ai vû à Montpellier ; vous jugez assés combien cette visite m'interressoit ; je l'ai donc vû, j'ai vû aussi Mme et Mlle Necker, j'ai été fort fâchée qu'ils partissent deux jours après mon arrivée ; j'aurois tâché de faire un peu plus de connoissance avec eux. M. Necker a plutôt l'air de la bonté que du génie, Mme Necker (1) est fort aimable, quoique malade et souffrante, quant

(1) Suzanne Curchod, fille d'un ministre du pays de Vaud, née en 1739, morte près de Lausanne en 1794, avait épousé le financier Jacques Necker, à Paris, en 1764. Au moment où Mme Verdier la vit à Montpellier, elle avait quarante-six ans. C'était une femme lettrée, dont le salon réunissait tous les beaux-esprits de la dernière moitié du XVIIIe siècle. Elle faisait mieux encore : elle était charitable. Sept ans auparavant, elle avait fondé à Paris l'hospice qui porte son nom. Marmontel en a fait, dans ses *Mémoires*, un délicieux portrait, et qui doit être ressemblant. Elle a laissé d'assez nombreux écrits.

à la demoiselle (2), elle a, dit-on, plus d'esprit que son père et sa mère ensemble ; vous voyez qu'elle n'en doit pas manquer.

Dites-moi à présent ce que vous êtes devenu, pendant que je passois à Montpellier des moments si agréables? Vous aviez sans doute des plaisirs plus vifs, et, ne vous en déplaise, moins innocens ; car je sais bien que votre maladie est incurable ; aussi je ne me mêle plus de la guérir. Je ne vous dis rien d'Uzés, je ne me suis point encore reconnuë ; je crois qu'il est toujours aussi aimable qu'à l'ordinaire, et digne du profond attachement que vous avez pour lui. N'y viendrez-vous pas cet hiver? Souvenez-vous que votre place est toute prête et nos oreilles très disposées à écouter vos contes, et vos confidences. En attendant, recevez les compliments de ma sœnr (3), de mon frère (4), de MM. Rafin,

---

(2) Anne-Louise-Germaine Necker, plus connue sous le nom de Mme de Stael, depuis son mariage avec Eric Magnus, baron de Stael-Holstein, diplomate suédois, qu'elle épousa l'année suivante, avait alors 19 ans.

(3) Mme Verdier veut parler ici de la sœur de son mari, Mlle N. Verdier, « à peu près de son âge, à qui elle était unie par l'amitié la plus étroite ». — V. *Notice sur Mme Verdier-Allut*, par Mme Fornier de Clausonne, sa fille, en tête des *Géorgiques du Midi*, Paris, M. Lévy, 1862.

(4) Antoine Allut, « son frère chéri, le compagnon de son enfance, de ses études, qui avait avec elle une parfaite conformité de goûts et un tel attachement, qu'il avait quitté le lieu de son domicile pour venir vivre auprès de sa sœur. Ce frère périt victime de la Terreur... Membre de plusieurs sociétés savantes, ami de M. de Buffon, député à l'Assemblée législative en 1792, Ant. Allut fut envoyé à l'échafaud par le tribunal révolutionnaire, en 1793». — V. la même *Notice*, p. 17.

et songez que vous ne devez pas régler vôtre exactitude sur la mienne ; je serois privée trop longtemps du plaisir d'avoir de vos nouvelles.

ALLUT-VERDIER.

Cette lettre porte encore un cachet armorié, en cire rouge, où l'on distingue, dans une couronne de feuillage, deux écus accolés, surmontés d'une couronne, et ayant pour supports un lion à droite et à gauche un oiseau ; l'écu de gauche est d'azur, à une croix d'or ; celui de droite, de gueule à 3 étoiles en chef, plus une pièce qu'on ne peut plus distinguer.

M. Germer-Durand analyse ensuite une lettre datée de « Nismes, le 10 oct. 1782 » et signée « Vincens de Villas le fils ». Elle est de Jean-César Vincens, fils aîné d'Alexandre Vincens-Devillas (auteur, avec Baumes, de la *Topographie de Nismes*), né à Nimes, le 16 septembre 1755, et qui y mourut en 1801. Cette lettre, qui porte pour suscription : « A Monsieur de St-Amans, premier consul, à Agen », ne s'occupe que de botanique. J.-C. Vincens travaillait alors à des « Tables universelles » des plantes, et M. de Saint-Amans lui avait fourni « des renseignements très détaillés », dont il le remercie. Il est question, dans cette lettre, du baron de Servières, l'un des associés-correspondants les plus actifs de l'Académie de Nimes, l'un de ceux qui contribuèrent le plus à y faire prévaloir, sur les études littéraires, la culture des sciences physiques et naturelles, pour lesquelles il avait une véritable passion. J.-C. Vincens n'appartenait pas encore, en 1782, à notre Académie ; il n'y fut reçu que l'année suivante.

Viennent ensuite deux lettres de Jacques Vincens-Saint-Laurent, frère puîné du précé-

dent, né à Nimes, le 9 janvier 1758, mort à Paris, le 6 mai 1825. Jacques Vincens Saint-Laurent fut un des membres les plus distingués de l'Académie du Gard, où il remplit même, pendant quelques années, les fonctions de secrétaire. Après la réaction de 1815, il transporta son domicile à Paris, où il ne s'occupa plus que de littérature.

L'un des autographes dont viennent de s'enrichir nos archives est le brouillon d'une pétition au ministre, pour lui demander « un exemplaire des *Monuments antiques* que viennent de publier MM. Grangent et Durant ». Cette pétition est datée de « Paris, 23 décembre 1819 », et signée « Vincens de Saint-Laurent, rue Bleue, n° 27 ».

L'autre, à la date du 8 février 1821, est une lettre de remercîment adressée « A Monsieur le Chevalier d'Hombres Firmas, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Alais », qui avait envoyé à son savant confrère le premier volume de la troisième édition du *Dictionnaire Languedocien* de l'abbé de Sauvages, en même temps qu'une provision de châtaignes des Cévennes. « Vos châtaignes sont excellentes et le Dictionnaire Languedocien est encore meilleur. Pour un exilé comme moi, les produits du sol natal sont d'un prix inestimable ».

M. Liquier, après avoir réclamé l'indulgence de l'Académie pour la pièce de poésie qu'il va lui soumettre, et qu'il appelle modestement « son obole académique », donne lecture d'une élégie intitulée :

La Mère et l'Enfant

ou

LA PRIÈRE EXAUCÉE.

La pâleur de la mort gagne à chaque moment
Les traits inanimés de l'angélique enfant

Qu'un long mal rend l'objet des plus vives alarmes.
Sa paupière est sans mouvement,
Et sa mère, qui fond en larmes,
Sent que son cœur bat faiblement.
Dans une anxiété cruelle :
« Mon Dieu, mon Dieu ! s'écriait-elle,
Prenez pitié de ma douleur !...
C'est mon unique enfant ; lui seul fait mon bon-
A ma tendresse maternelle [heur...
Ne le ravissez pas, Seigneur !...
O Christ ! ma suprême espérance,
Divin Sauveur en qui j'ai foi,
Mon cœur navré vers vous s'élance ;
Soyez touché de ma souffrance...
Sauvez mon fils ; secourez-moi !...
De Jésus ô mère chérie !
Quand pour nous, sublime martyr,
Sur la croix il donnait sa vie,
Témoin de sa lente agonie,
Que ne dûtes-vous pas souffrir !...
Vos tourments sont les miens, bonne Vierge Marie!
Pour son fils qu'elle adore, une mère vous prie...
Voudrez-vous le laisser mourir » ?...
D'où vient ce rayon de lumière,
Sur ce front ranimé tout à coup descendu ?
Quelle invisible main rouvre cette paupière ?
Le cri de ta douleur du ciel est entendu...
Sèche tes pleurs, heureuse mère,
Ton enfant vit ; il t'est rendu !..

M. J. Salles lit un rapport sur une *Etude sur Michel-Ange*, offerte à l'Académie par M. *Albert Meynier*, de Nimes.

Après avoir esquissé un rapide portrait de cet étonnant génie, qui posséda à un égal degré les trois branches des beaux-arts : architecture, sculpture et peinture, et semble être la personnification la plus complète de ce XVIe siècle qui vit briller et s'éteindre prématurément tant de talents divers, le rapporteur continue ainsi :

« Ce n'est pas précisément la vie de Michel-Ange que l'auteur de ce manuscrit s'est proposée pour but : sans cela, nous lui aurions reproché d'avoir négligé certains épisodes qui eussent donné un plus grand intérêt à son récit, tout en le complétant ; mais une étude sur les œuvres les plus importantes de l'artiste florentin, étude dans laquelle il joint, à des appréciations personnelles, certains parallèles pleins d'intérêt avec les grands hommes qui l'ont précédé ou accompagné dans la carrière.

» Il commence par combattre l'erreur de Vasari, qui considère Michel-Ange comme un homme tombé du ciel, génie unique que rien n'aurait précédé et préparé, et qui se serait créé lui-même, de sa seule et toute-puissante inspiration. D'après cela, il ne faudrait donc tenir aucun compte des hommes illustres qui, depuis Cimabuë et Giotto, avaient frayé la voie, aussi bien dans la peinture que dans la sculpture et l'architecture. Sans les ouvrages immortels d'un Masaccio, d'un Fra-Angelico, d'un Orcagna, d'un Ghiberti, d'un Brunelleschi, d'un Savonarole, Michel-Ange se serait-il élevé si haut ? Il est permis tout au moins d'en douter. S'il a pu, au moyen des brillantes qualités dont la nature avait été si prodigue envers lui, s'approprier, en quelque sorte, la science de ses devanciers, il savait, du moins, leur rendre justice, alors qu'au moment de quitter Florence pour entreprendre son grand œuvre de Saint-Pierre, il jetait un dernier regard sur la coupole de *Santa-Maria dei Fiori*, en s'écriant :

Io farò la sua sorella
Più grande, già, ma non più bella ;

et il a dit plus vrai qu'il ne pensait peut-être. Il ne faut donc pas tomber dans cet écueil si

glissant et si ordinaire, qui consiste à détracter les devanciers pour grandir la gloire de son héros. Michel-Ange n'a pas besoin de ces petits artifices : n'est-ce pas assez de dire qu'il a été le dernier terme d'un vaste accomplissement, et qu'après lui, aucun imitateur de sa manière n'a pu seulement approcher de ses puissantes conceptions ?

»Nous ne suivrons pas l'auteur de cette étude dans les divers jugements qu'il porte sur les plus belles œuvres de ce grand génie, sinon pour vous dire que nous nous sommes trouvés en parfaite conformité d'appréciation. Comment pourrait-il se rencontrer deux manières de voir, quand on analyse avec attention des œuvres comme le *Jugement dernier* et la voûte de la Sixtine, le *Moïse* qui devait orner le tombeau de Jules II, et ces étonnantes statues du Jour et de la Nuit, destinées au mausolée des Médicis ; la coupole de Saint-Pierre enfin, qui devait être le couronnement et l'auréole d'un vie si bien remplie, et dont l'érection fut précédée de cette phrase orgueilleuse d'un génie conscient de sa force : « Vous avez bâti le Panthéon sur des fondements terrestres, architecte de l'empereur Agrippa, eh bien ! moi, je veux le transporter dans les airs, à 450 pieds d'élévation » !

» Mais tout en esquissant à grands traits les travaux les plus importants de l'artiste florentin, M. Meynier sait y joindre des appréciations personnelles qui montrent un esprit déjà mûri par la réflexion, les études et les voyages. Permettez-nous de vous lire une page qui vous fera connaître la manière et la plume de l'auteur :

« Dirai-je une impression toute personnelle ? Je n'ai jamais mieux compris la différence des

génies de Michel-Ange et de Raphaël qu'en traversant la Toscane. D'un côté, une admirable et belle campagne, un ciel splendide, des collines riantes et gaies, des vallons remplis d'arbres, que de gracieuses guirlandes de vignes relient entre eux ; partout l'image de la joie et du bonheur. — De l'autre, Florence et Sienne, Sienne surtout, aux palais sombres et sinistres, crénelés, prêts à la lutte ; aux églises dont les assises alternatives de marbre blanc et noir, semblent vouloir éterniser le souvenir de leurs divisions et de leurs haines. — Tel est ce contraste, dont l'esprit le plus indifférent doit être frappé. Ne peut-on pas dire, avec quelque apparence de vérité, que Michel-Ange et Raphaël ont pris là les teintes diverses qui caractérisent leurs talents ? Tous deux étaient épris de cette idéale beauté qui, depuis Dante, remplissait le cœur de tout Italien, et qui s'était appelée tour à tour Béatrice, Laure ou Fiammetta, avant le jour où le peintre d'Urbin la rendit sensible sous les traits divins de la madone ; mais tous deux l'envisageaient sous des aspects différents. L'un, à l'âme douce et tendre par dessus tout, habitant des sereines hauteurs, d'où l'on voit d'un œil tranquille les luttes et les combats du vulgaire, ne devait être frappé que de cette nature belle et gracieuse. L'autre, âme mâle et vigoureuse, mêlé dans son enfance à toutes les agitations de son époque, souvent abattu, souvent découragé, mais se relevant de ses désespoirs et de ses tristesses pour monter toujours plus haut, devait attacher peu de prix à toutes ces douceurs et ne retenir que les côtés sombres et sévères de son pays. — Aussi bien suffit-il de se rappeler les paysages éthérés dont Raphaël orne ses tableaux, tandis que,

pour Michel-Ange, la figure humaine est tout ».

» Un côté moins connu dans la vie de Michel-Ange est celui de ses poésies : tous ceux qui ont fait le voyage d'Italie n'ont, en général, conservé que le souvenir de ses œuvres matérielles, si je puis ainsi dire : ils n'ont pas pénétré dans les replis d'un cœur rempli d'amour et d'enthousiasme. Or, la main puissante qui faisait voler le marbre en éclats et ne trouvait aucune muraille assez vaste pour contenir ses compositions savait parfois quitter la palette et le maillet pour les cordes de la lyre et exprimer, dans la mélodie rhythmée de sa langue harmonieuse, les sentiments d'ineffable tendresse qui débordaient de son cœur. Le fougueux, le dur, l'austère Buonarotti aima, lui aussi, une femme, mais il la choisit dans un rang et dans une condition où sa passion ne put jamais avoir de triste lendemain. Sa pensée planait dans des sphères trop élevées pour qu'un amour vulgaire et sensuel pût trouver accès auprès de lui. Aussi ne cite-on, dans le cours de sa longue existence, aucune de ces défaillances comme celles du beau et sensible peintre d'Urbin. Mais, s'il ne s'est pas rencontré de Fornarina sur son chemin, est-ce à dire que son âme ne pouvait éprouver le besoin de s'épancher dans le sein d'une amie ? Comme Dante avec Béatrix, Pétrarque avec Laure, Michel-Ange fut entraîné vers la belle marquise de Pescaire, plus connue sous le nom de Vittoria Colonna, par cet aimant mystérieux auquel un grand artiste ne saurait résister et qui sert à le compléter plutôt qu'à l'anéantir.

» Je voudrais pouvoir vous lire quelques-uns de ces sonnets qui peignent, tantôt les défail-

lances et les tristesses de son cœur, tantôt les élans de son amour idéal, et puis enfin ses larmes et son désespoir, quand une Parque cruelle eut tranché les jours de son amie. Il eut la douleur de lui survivre pendant seize années et s'éteignit lui-même, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, en laissant un testament dont la noble simplicité était digne de sa grande âme : « Je laisse mon âme à Dieu, mon corps à la terre, mes biens à mes plus proches parents ».

«Je voudrais aussi pouvoir m'arrêter sur un rapprochement que l'auteur de cette étude fait entre Phidias, Dante et Michel-Ange, et aussi sur l'influence qu'a eue Savonarole sur le développement de l'artiste florentin; mais je craindrais d'outrepasser les bornes d'un simple rapport, et je crois vous en avoir dit assez pour vous montrer le mérite de ce travail, qui aurait demandé peut-être un peu plus de développement, surtout dans l'appréciation du plafond de la chapelle Sixtine, la page la plus vaste et la plus étonnante dans l'histoire de la peinture murale.

» Permettez-moi d'ajouter que l'auteur de ce manuscrit n'est pas à son coup d'essai et qu'un travail antérieur de sa plume sur Rivarol a été fort apprécié par la Commission que vous avez nommée pour juger le concours de 1860 ».

Séance du 28 janvier 1865.

Sont présents : — M. l'abbé Azaïs, président ; — MM. Teulon, Plagniol, Pelet, G. de

Labaume, Fontaines, Deloche, Maurin, Pleindoux aîné, de La Farlle, baron de Daunant, Ph. Boileau de Castelnau, Pagézy, Alph. Dumas, J. Salles, Aurès, Ollive-Meinadier, Bousquet, G. Fornier de Clausonne, Viguié, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier; — Germer-Durand, secrétaire.

MM. *Eug. Brun* et *Ern. Roussel*, associés-correspondants, assistent à la séance.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est approuvé. Il communique ensuite la correspondance : 1° une circulaire écrite au nom de M. le comte Achmet d'Héricourt, auteur de l'*Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'Etranger*; — 2° une lettre de M. Ch. Jeannel, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier, faisant hommage à l'Académie de trois mémoires par lui publiés.

Le Président fait le dépôt des ouvrages reçus. En voici la liste :

1° *La Loi. — Premières leçons du Cours de Philosophie morale, professé à la Faculté des lettres de Montpellier*, par Ch. Jeannel. Montpellier, J. Martel aîné, 1858, in-8° de 115 pages; — 2° *Le Progrès est-il illimité ?* Disc. prononcé à la séance de rentrée des Facultés, le 15 nov. 1860, par M. Ch. Jeannel. Montpellier, J. Martel aîné, 1860, br. in-8° de 34 pages; — 3° *Existe-t-il un principe de vie distinct de l'âme ?* par L.-Ch. Jeannel, prof. de Philos. à la Fac. des lettres de Montpellier; broch. in-4° de 96 pages, Montpellier, Boehm et fils, 1862; — 4° *L'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, n°

219, 15 janv. 65 ; n° 220, 22 janv. 1865 ; — 5° *Annales de la Société d'agriculture de la Rochelle*, 1863, n° 28 ; — 6° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, t. XVIII, n° 5, nov. 1864 ; — 7° *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*, n°s 89, 90, 91 et 92, sept.-déc. 1864 ; — 8° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, déc. 1864 ; — 9° *Réponse de M. Trouessart, professeur de physique, à M. Coyteux*, broch. in-8° ; — 10° *Traité de la transcription hypothécaire*, par M. Fernand Verdier, 2 vol. in-8°, Nimes, Clavel-Ballivet, 1864.

Une commission, composée de MM. Teulon, Ch. Liotard, G. Fornier de Clausonne, du Président et du Secrétaire, est chargée de centraliser les listes de livres propres à être mis dans les bibliothèques des écoles primaires (V. le Procès-verbal de la séance du 17 déc. 1864).

On procède au scrutin de ballotage porté à l'ordre du jour. 26 membres sont présents. Le scrutin dépouillé donne 13 voix d'un côté et 13 de l'autre. Le Président n'ayant pas cru devoir user du privilége que lui confère l'article 31 du Réglement (double suffrage), il est décidé qu'un nouveau scrutin de ballottage aura lieu dans la séance du 25 février prochain, et que, dans cette même séance, on passera à l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. *Moriau*, admis à la vétérance.

M. Pélet lit une note sur une nouvelle inscription dédiée aux « Dieux Proxumes », dont voici le texte :

CALV
INA·P
SVIS
V·S·L·M

« Elle est gravée, dit-il, sur un petit autel votif trouvé, au mois de décembre dernier, près d'une carrière du chemin d'Alais. J'ai offert de l'acheter pour le Musée de la ville ; on ne m'a fait encore aucune réponse.

» C'est un vœu adressé à ses *Proxumi* par Calvina.

» Ce petit monument inédit sur les *Proxumi* confirme les savantes observations dont le culte de ces divinités particulières avait été l'objet de la part de notre si regrettable confrère le commandant Ach. Colson (*V. Mém. de l'Académie du Gard*, année 1851, p. 42).

» Nous devons faire remarquer que, sur les quinze autels connus qui sont dédiés aux *Proxumi*, ce dernier est le seul sur lequel le nom de ces divinités n'est indiqué que par le sigle P. Mais la conformité parfaite de tous les autres détails avec les six spécimen que possède notre Musée ne peut laisser aucune incertitude sur l'interprétation de cette lettre».

M. Deloche lit, à son tour, le rapport suivant :

« M. Thomas de Saint-Laurent, membre non-résidant de notre Société, vous a adressé, Messieurs, pour son tribut académique, un mémoire sur une question d'algèbre. Quelques-uns d'entre vous ayant exprimé la crainte de n'être pas assez familiers avec le langage de l'analyse pour suivre sans effort la lecture de ce travail, l'Académie m'a chargé d'en faire un résumé qui fût, s'il était possible, entière-

ment dépouillé de formules et d'équations, c'est-à-dire qui fût traduit dans le langage de tout le monde. Je me suis acquitté de cette tâche du mieux que j'ai pu, et je vous apporte une traduction dans laquelle j'espère n'avoir jamais trahi la pensée de l'auteur, dans tous les changements que, pour obéir aux conditions que vous m'avez posées, j'ai dû faire subir aux termes et aux démonstrations dont il a fait usage.

» Le mémoire de M. de Saint-Laurent est intitulé : « Analyse mathématique des mélanges ou battements réguliers de cartes, et curieuses récréations mathématiques qui en dérivent ». C'est, autrement dit, la théorie mathématique des tours de cartes que M. de Saint-Laurent vous présente.

» Il ne faudrait pas s'étonner de voir notre savant confrère prendre, pour objet de ses méditations, ce qu'on serait tenté d'appeler des bagatelles scientifiques. Les jeux d'adresse, de combinaison et même de hasard sont des applications de la science du mouvement ou du calcul; et, à ce point de vue, ils ont eu de tout temps le privilége d'exciter l'intérêt des géomètres. Nous avons une théorie mathématique du jeu de billard, par M. Coriolis ; la marche du cavalier, dans le jeu des échecs, est un problème que Legendre a traité dans un cas particulier, et qui a été pleinement résolu par notre regrettable collègue, M. Thomas de Lavernède ; enfin, dans sa théorie des tours de cartes, M. Thomas de Saint-Laurent ne vient qu'à la suite de Monge et de l'auteur des « Annales mathématiques », M. Gergonne. On pourrait citer bien d'autres exemples. Je les passe sous silence, pour aller plus vite.

» Si vous voulez m'aider à vous expliquer

clairement de quelle manière se pose et se résout la question des tours de cartes, figurez-vous que vous avez un jeu de cartes entre les mains. Je suppose qu'après avoir fait tirer une carte hors du jeu et l'y avoir fait remettre à une place connue, vous vous proposiez de la retrouver, après qu'on aura mêlé toutes les cartes entre elles. Si le mélange est fait au hasard et avec la rapidité ordinaire, il est permis de croire que vous aurez bientôt perdu de vue la carte choisie, et que, le mélange terminé, il vous sera impossible de la découvrir. Pour qu'il en soit autrement, il n'y a qu'un moyen : c'est de ne pas livrer au hasard le mélange des cartes ou, du moins, celle que l'on veut retrouver ; et, pour atteindre ce but, il y a deux procédés. L'un consiste à maintenir à une place fixe, à l'aide d'une certaine dextérité des doigts, la carte à deviner, tout en faisant croire aux spectateurs qu'on l'abandonne à elle-même. L'autre procédé s'effectue en soumettant le mélange à un ordre régulier, dont les lois permettent d'assigner, à la fin du mélange, la place que la carte choisie occupe dans le jeu. Je n'ai pas besoin de dire que le procédé qui exige l'agilité des doigts et le prestige qu'elle fait naître n'est pas celui dont s'occupe le mémoire qui vous est offert, et que l'auteur, restant fidèle à son énoncé, n'a considéré que les « mélanges ou battements réguliers de cartes ». C'est, en conséquence, de l'étude de ces sortes de battements que j'ai à vous entretenir.

» *Battements par cartes alternatives.*—Le plus simple des battements réguliers est celui dont Monge s'est servi, et qu'on peut désigner sous le nom de *battement par cartes alternatives*. Rien de plus facile que de le concevoir

16, nous pouvons le dire des deux cartes n° 2 et n° 14, des deux cartes n° 3 et n° 12, et, en général, des deux cartes dont les numéros sont des termes de même rang de nos deux suites de nombres. Ainsi, quand on considère deux cartes dont les numéros sont des termes de même rang dans les deux suites de nombres qui représentent, la première, l'état primitif du jeu, et la seconde, son état après le premier battement, on est certain que la carte dont le numéro est dans la seconde suite succède toujours à l'autre après un battement de plus. Cette observation nous permet d'écrire immédiatement les numéros des cartes qui viennent successivement occuper la première place, la deuxième, la troisième....., lorsqu'on fait plusieurs battements successifs. A cet effet, on opère de la manière suivante : on écrit d'abord le nombre 1, qui est le numéro de la carte qui occupe la première place dans l'état primitif du jeu ; à la droite du nombre 1, on écrit le nombre 16, qui est le numéro de la carte qui remplace la carte n° 1, après un battement ; à la droite du nombre 16, on écrit le nombre 15, qui est le numéro de la carte qui remplace la carte n° 16 après un battement de plus ; à la droite du nombre 15, on écrit le nombre 13, qui est le numéro de la carte qui remplace la carte n° 15 après un battement de plus. On continue de la même manière jusqu'à ce qu'on arrive au nombre 1, qui est le numéro de la carte prise pour point de départ, et on forme ainsi la suite de nombres 1, 16, 15, 13, 9. Il est à remarqu'un battement de plus ferait succéder à la carte n° 9 la carte n° 1 ; qu'un battement de plus ferait succéder à la carte n° 1 la carte n° 16, et ainsi de suite; de sorte que les nombres

qui indiquent les numéros des cartes qui arrivent successivement à la première place composent une période de cinq termes, qui se reproduit indéfiniment. En procédant de la même manière à partir du nombre 2, on formerait la période 2, 14, 11, 5, 8 des termes qui sont les numéros des cartes qui arrivent successivement à la deuxième place. En partant du nombre 3, on formerait pareillement la période 3, 12, 7, 4, 10 des termes qui sont les numéros des cartes qui arrivent successivement à la troisième place. On n'a pas besoin de s'occuper de la période qui aurait pour point de départ le nombre 4; car elle se déduit de celle qui commence par 3 En effet, la période qui a 4 pour point de départ serait 4, 10. 3, 12, 7, puisque, dans la période qui commence par 3, 10 serait suivi de 3, 3 de 12, et ainsi de suite indéfiniment, si on continuait l'opération qui a fait obtenir cette période. Par la même raison, on n'a pas à chercher les périodes qui auraient pour point de départ 5, ou 7, ou 8..., c'est-à-dire l'un quelconque des nombres compris dans les trois périodes que nous avons formées. Le nombre 6 étant le seul nombre que ces périodes ne comprennent pas, on cherchera celle dont il est le point de départ, et on trouvera qu'elle ne se compose que du seul terme 6. Ainsi les quatre périodes 1, 16, 15, 13, 9 — 2, 14, 11, 5, 8 — 3, 12, 7, 4, 10 — 6, *indépendantes* les unes des autres, suffisent pour avoir toutes celles qui indiquent le numéro des cartes qui viennent successivement occuper la première place, la deuxième, la troisième..., quand on fait plusieurs battements successifs.

Quand on connaît le nombre des termes de toutes les périodes indépendantes, on peut fa-

et de l'exécuter. Tenez votre jeu de cartes de la main gauche, et faites passer dans la main droite d'abord la première carte ; puis, au dessus de celle-ci, la deuxième, et, au dessous, la troisième ; continuez à faire passer, au dessus du jeu qui se forme dans la main droite, chaque carte de rang pair, et, au dessous, chaque carte de rang impair. Quand il ne restera plus de cartes dans la main gauche, le battement par cartes alternatives sera terminé.

» Si le nombre des cartes est pair, la dernière, étant de rang pair, sera placée au dessus du jeu ; et, si le nombre des cartes est impair, la dernière, étant de rang impair, sera placée au dessous. Dans ce dernier cas, le battement se fera comme si, avant de le commencer, on eût mis de côté la dernière carte du jeu, et qu'après l'avoir fini on eût placé cette carte au dessous du jeu qui s'est formé. D'où l'on voit que, dans l'étude des effets produits par le battement que nous considérons, il n'est pas nécessaire d'examiner le cas où le nombre des cartes est impair, puisque ce cas se déduit si facilement de celui où le nombre des cartes est pair.

» Il est aisé de comprendre que le mécanisme du battement par cartes alternatives a pour résultat de faire passer, au dessus de la première carte du jeu primitif, la deuxième carte, la quatrième, la sixième, etc., c'est-à-dire toutes les cartes de rang pair, dans l'ordre naturel des nombres pairs, c'est-à-dire dans l'ordre : 2, 4, 6, 8..., et, au dessous, toutes les cartes de rang impair dans l'ordre naturel des nombres impairs, c'est-à-dire dans l'ordre : 3, 5, 7, 9... Par conséquent, lorsque le battement est fini, la première moitié du jeu se compose de toutes les cartes de rang pair du

jeu primitif, dans l'ordre inverse à l'ordre naturel des nombres pairs, et la seconde moitié comprend toutes les cartes de rang impair, dans l'ordre naturel des nombres impairs. Pour mieux fixer nos idées, admettons que notre jeu ait 16 cartes. Si nous donnons un numéro d'ordre à chacune des cartes du jeu primitif, ces cartes, avant le battement, se succèderont dans l'ordre de leurs numéros, c'est-à-dire comme se succèdent les termes de la suite des nombres :

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

» Après le battement, les cartes se succèderont dans l'ordre suivant :

16, 14, 12, 10, 8, 6, 4, 2, 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15.

» Ces deux suites de nombres représentent donc : la première, l'état primitif du jeu, et la seconde, son état après un battement par cartes alternatives. Si on les dispose l'une au dessous de l'autre, de manière que leurs termes de même rang se correspondent, on pourra en déduire l'état du jeu après tant de battements qu'on voudra. En effet, considérons d'abord les deux termes correspondants 1 et 16, qui occupent le premier rang dans l'une et l'autre suite. La correspondance de ces deux termes indique que la carte n° 16 succède, dans la première place, à la carte n° 1 après un battement, et l'on doit en conclure que, lorsqu'on fera plusieurs battements successifs, la carte n° 16 succèdera à la carte n° 1, dans toutes les places que celle-ci viendra successivement occuper ; car la carte n° 16 se trouve, après le premier battement, dans les mêmes conditions que la carte n° 1 dans l'état primitif du jeu. Ce que nous disons des deux cartes n° 1 et n°

» Maintenant que nous savons écrire la suite de nombres qui représente l'état du jeu après tant de battements qu'on voudra, et que nous pouvons déterminer le nombre de battements qu'il faut faire pour reconstituer l'état primitif du jeu, nous sommes en mesure de pratiquer la plupart des tours de cartes décrits par M. de Saint-Laurent sous le nom de *Récréations mathématiques*.

» *Première récréation.* — Chaque personne de la société choisit une carte dans le jeu, et prend, en même temps, un numéro d'ordre; puis le jeu est formé en suivant l'ordre de ces numéros, c'est-à-dire que la première carte est celle de la personne n° 1, la deuxième celle de la personne n° 2, et ainsi de suite. On bat ensuite le jeu autant de fois qu'on le veut, mais toujours *par cartes alternatives*, et celui qui fait le tour se charge de remettre à chaque personne la carte qu'elle a choisie. Voici comment il s'y prendra : sachant quel est le nombre des cartes du jeu, il fera son petit calcul pour former les périodes indépendantes ; et, quand il connaîtra le nombre des battements effectués, il déduira de ces périodes l'état actuel du jeu. Soit 16 le nombre des cartes, et 8 le nombre des battements, après avoir formé les périodes indépendantes comme il a été dit, il n'y aura qu'à compter 8 nombres ou, plus simplement, 3, à partir du second terme, dans chacune des périodes qui commencent par 1, par 2, par 3..., ou bien encore 2 nombres à partir du dernier terme, et en allant de droite à gauche. On formera, de cette manière, la suite de nombres :

13, 5, 4, 12, 14, 6, 3, 11, 15, 7, 2, 10, 16, 8, 1, 9.

» Cette suite de nombres étant écrite, celui qui fait le tour remettra la première carte à la personne n° 13, la deuxième à la personne n° 5, la troisième à la personne n° 4, et ainsi de suite.

» *Deuxième récréation.* — Un jeu de cartes est battu *par cartes alternatives* autant de fois qu'on le veut, et celui qui fait le tour devine chacune des cartes du jeu que ces battements successifs ont produit.

» Pour exécuter cette récréation, il faut connaître l'état primitif du jeu ; et, à cet effet, on dispose les cartes dans un ordre qu'on ne puisse oublier. On range, par exemple, les couleurs dans l'ordre : *cœur*; *carreau*, *pique* et *trèfle*, et, dans chaque couleur, on ordonne les cartes dans l'ordre : *as*, *roi*, *dame*, *valet*.

» Le nombre des battements étant connu, ainsi que le nombre des cartes, on écrit la suite de nombres qui représente l'état actuel du jeu; et l'on peut alors nommer chaque carte, en substituant à son numéro le nom auquel ce numéro se rapporte. Par exemple, si le nombre des cartes est 16 et qu'on ait fait quatorze battements, on comptera 14 nombres, ou plus simplement 4, à partir du second terme, dans chacune des périodes qui commencent par 1, par 2, par 3... ou bien encore un nombre à partir du dernier terme, et en allant de droite à gauche. On formera, de cette manière, la suite de nombres :

9, 8, 10, 7, 11, 6, 12, 5, 13, 4, 14, 3, 15, 2, 16, 1 ; et, en substituant à chacun de ces nombres le nom de la carte dont il est le numéro, on nommera successivement :

» L'as de pique — le valet de carreau — le roi de pique — la dame de carreau — la dame de pique — le roi de carreau — le valet de pi-

que — l'as de carreau — l'as de trèfle — le valet de cœur — le roi de trèfle — la dame de cœur — la dame de trèfle — le roi de cœur — le valet de trèfle — l'as de cœur.

» *Troisième récréation.* — On fait tirer une carte hors du jeu, et on l'y fait remettre à une place quelconque, mais différente de celle qu'elle occupait. Le jeu est ensuite battu autant de fois qu'on le veut, et il s'agit, pour celui qui fait le tour, de deviner la carte choisie.

» Pour cette récréation, comme pour la précédente, il faut disposer préalablement le jeu dans un ordre connu. Cette précaution prise, on peut, d'après le nombre des battements et le nombre des cartes, écrire la suite de nombres qui représente l'état actuel du jeu. Cette suite de nombres étant écrite, on peut reconstituer le jeu dans son état primitif; et, quand cela est fait, il n'y a qu'à ouvrir le jeu pour reconnaître qu'une carte manque en une certaine place et qu'elle est de trop dans une autre. Cette carte qui manque d'un côté et qui est de trop dans un autre, est évidemment la carte cherchée. Par exemple, le jeu étant de 16 cartes et le nombre des battements étant de 6, on formera, d'après la méthode connue, la suite de nombres :

16, 14, 12, 10, 8, 6, 4, 2, 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15 ; et, en prenant l'une après l'autre la 9e carte, la 8e, la 10e, la 7e, la 11e, la 6e, etc, on reformera le jeu primitif. Puis la récréation s'achèvera comme il vient d'être dit. On peut aussi rétablir l'état primitif du jeu sans écrire aucun nombre. On sait, en effet, qu'après le cinquième battement on retrouve cet état primitif; on n'a donc, s'il a été fait

six battements, qu'à en faire exécuter quatre de plus, et on aura l'état primitif du jeu, dont l'inspection permet de reconnaître la carte choisie.

» En se servant d'un jeu de 16 cartes, on peut se dispenser de disposer préalablement le jeu dans un ordre déterminé et même de s'enquérir du nombre des battements qui ont eu lieu. En effet, nous avons vu que, dans un jeu de 16 cartes, battu par cartes alternatives, la 6e reste toujours à sa place. Si donc on fait remettre à la 6e place la carte tirée hors du jeu, on est sûr de la retrouver la 6e, quel qu'ait été le nombre des battements. Dans un jeu de 22 cartes, battu par cartes alternatives, on a la période des deux termes 5 et 14 et la période du seul terme 8. On peut donc, avec un pareil jeu, se dispenser d'arranger les cartes d'avance. Si on fait remettre la carte choisie à la huitième place, on la retrouvera toujours la huitième du jeu. Si on fait tirer deux cartes et qu'on fasse remettre l'une à la cinquième place et l'autre à la quatorzième, on retrouvera toujours ces deux cartes, en prenant la cinquième et la quatorzième du jeu. Seulement, s'il faut distinguer la carte qui a été mise à la cinquième place de celle qui a été mise à la quatorzième, il sera nécessaire de savoir si le nombre des battements est pair ou impair. S'il est pair, chacune des deux cartes se trouvera à la place où elle aura été mise; et, s'il est impair, l'ordre de ces deux cartes sera interverti.

» Pour peu que l'on réfléchisse aux moyens employés pour exécuter les récréations que nous venons de décrire, on voit qu'ils dérivent tous d'une seule notion, celle de la suite de nombres qui représente l'état du jeu

après le premier battement. Une fois cette suite connue et placée au dessous de la suite naturelle des nombres, qui indique l'état primitif du jeu, on en déduit les périodes des numéros des cartes qui viennent successivement occuper chaque place du jeu. Ces périodes permettent d'écrire immédiatement la suite de nombres qui représente l'état du jeu après un nombre quelconque de battements, et elles font connaître, en outre, combien il faut faire de battements pour rétablir l'état primitif. Ces données suffisent pour exécuter les récréations que nous avons expliquées ; et, si parmi les périodes il y en a qui ne soient composées que d'un petit nombre de termes, celles-ci donnent lieu à des simplifications importantes dans le procédé qui fait deviner une, deux ou trois cartes choisies. Il suit de là que, dans l'étude des autres battements réguliers dont il nous reste à parler, il suffit d'indiquer le moyen de former la suite de nombres qui représente l'état du jeu après le premier battement. Nous allons passer rapidement en revue ces divers battements.

» *Battement par cartes alternatives, après le prélèvement d'un paquet.* — Le jeu étant tenu dans la main gauche, on fait passer dans la droite d'abord un paquet d'un nombre déterminé de cartes ; et puis, on procède *par cartes alternatives*, en faisant passer alternativement chacune des cartes qui restent dans la main gauche au dessus et au dessous du jeu qui se forme. Soit, par exemple, 16 le nombre des cartes du jeu et 5 celui du paquet prélevé. Le jeu, après le premier batement, se composera de trois parties, savoir : une

partie moyenne, formée des cinq cartes n° 1, n° 2, n° 3, n° 4 et n° 5; d'une partie supérieure, qui comprendra les cartes de rang pair, à partir de la sixième jusqu'à la seizième, et dans l'ordre inverse des nombres pairs, c'est-à-dire dans l'ordre 16, 14... 6; et d'une partie inférieure, qui contiendra les cartes de rang impair, depuis la septième jusqu'à la quinzième, dans l'ordre naturel des nombres impairs, c'est-à-dire dans l'ordre 7, 9, 11... 15. La suite de nombres, qui représente l'état du jeu après le premier battement, sera donc :

16, 14, 12, 10, 8, 6, 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 11, 13, 15.

» En mettant cette suite au dessous de la suite naturelle des 16 premiers nombres, on déduira de leur ensemble les périodes suivantes:

1, 16, 15, 13, 9, 3, 12, 7 — 2, 14, 11, 5, 8 — 4, 10 — 6,

» D'où l'on conclura que le nombre de battements nécessaire pour reconstituer le jeu dans son état primitif est de 40. Si, le nombre des cartes étant 16, le paquet prélevé était de 8 cartes, on trouverait trois périodes de cinq termes et une du seul terme 16. Dans ce cas, le nombre de battements nécessaire pour retrouver l'état primitif du jeu serait égal à 5.

» *Battement par paquets alternatifs.* — Ce battement s'exécute en procédant par paquets d'un nombre déterminé de cartes, comme on procède par cartes uniques dans le battement *par cartes alternatives*. Soit toujours 16 le nombre des cartes, et supposons qu'on fasse passer, de la main gauche dans la main droite, d'abord un paquet de trois cartes; puis, au dessus de ce paquet, un paquet de deux cartes; et, au dessous, un paquet de trois. En

continuant à faire passer, au dessus du jeu qui se forme dans la main droite, un paquet de deux cartes, et, au dessous, un paquet de trois, on finira par épuiser le nombre des cartes de la main gauche. Seulement, après avoir fait passer au dessus du jeu le dernier paquet de deux cartes, il ne restera qu'une seule carte pour le paquet de dessous. Après le battement il y aura, au dessus du paquet initial, composé des trois cartes n° 1, n° 2 et n° 3, les paquets de deux cartes n° 4 et n° 5 ; n° 9 et n° 10 ; n° 14 et n° 15; et, au dessous de ce paquet initial, se trouveront les paquets de trois cartes n° 6, n° 7 et n° 8; n° 11, n° 12 et n° 13, et enfin la carte seule n° 16. La suite de nombres, qui représente l'état du jeu, après le battement, sera donc la suivante :

14 , 15, 9, 10, 4 , 5, 1, 2, 3, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 16.

» En plaçant cette suite de nombres au dessous de la suite naturelle des 16 premiers, on déduira de leur ensemble les périodes suivantes :

1°, 14, 12, 8, 2, 15, 13, 11, 7 — 3 , 9 — 4, 10, 6, 5 — 16 ; et l'on conclura, du nombre des termes de ces périodes, qu'il faut 36 battements successifs pour rétablir le jeu dans son état primitif.

» *Battements par deux paquets séparés.* — Pour exécuter ce battement , on distribue les cartes dans deux paquets, en mettant, sur la table de jeu, d'abord une carte à gauche et une carte à droite ; puis une carte sur la carte de gauche et une carte sur la carte de droite ; puis une carte sur le paquet de gauche et une carte sur le paquet de droite. On continue ainsi jusqu'à ce qu'on ait épuisé les cartes du

jeu. On place enfin l'un des paquets sur l'autre, et l'on a le jeu que le battement a produit. Il est à remarquer que, comme il y a deux manières de placer les paquets l'un sur l'autre, puisqu'on peut mettre l'un des deux paquets au dessus ou au dessous du jeu, le battement que nous considérons se divise, à vrai dire, en deux battements distincts.

» *Exemple.*— Soit 16 le nombre des cartes. En opérant comme nous venons de le dire, le paquet de gauche sera composé des cartes de rang impair, dans l'ordre inverse à l'ordre naturel des nombres impairs, c'est-à-dire dans l'ordre : 15, 13, 11,... 1|; et le paquet de droite comprendra les cartes de rang pair, dans l'ordre inverse à l'ordre naturel des nombres pairs, c'est-à-dire dans l'ordre : 16, 14, 12... 2. Cela posé, si on place le paquet de gauche sur le paquet de droite, l'état du jeu, après le premier battement, sera représenté par la suite de nombres :

15, 13, 11, 9, 7, 5, 3, 1, 16, 14, 12, 10, 8, 6, 4, 2. Et si, au contraire, on place le paquet de droite sur le paquet de gauche, l'état du jeu, après le premier battement, sera représenté par la suite de nombres :

16, 14, 12, 10, 8, 6, 2, 15, 13, 11, 9, 7, 5, 3, 1.

» Dans le premier cas, nous aurons les deux périodes de huit termes : 1, 15, 4, 9, 16, 2, 13, 8 — 3, 11, 12, 10, 14, 6, 5, 7; d'où nous conclurons qu'il faut huit battements pour reformer l'état primitif du jeu.

» Dans le second cas, il y aura trois périodes de quatre termes, une de deux termes et deux d'un seul terme, savoir : 1, 16 — 2, 14, 5, 8 — 3, 12, 9, 15 — 4, 10, 13, 7 — 6, 11 ; et il

ne faudra que quatre battements pour reconstituer le jeu dans son état primitif.

» Le battement *par deux paquets séparés* peut être généralisé comme le battement *par cartes alternatives*, en commençant la formation de chacun de ces paquets par un paquet composé d'un nombre déterminé de cartes. Il peut aussi être généralisé, en formant chacun des paquets séparés, non de cartes successives, mais de paquets successifs.

» Par exemple, si nous commençons par mettre, sur la table de jeu, trois cartes à gauche et deux cartes à droite, et si nous achevons la formation des paquets de gauche et de droite par cartes successives, le jeu étant toujours composé de 16 cartes, le paquet de gauche contiendra d'abord les trois cartes n° 1, n° 2, n° 3; puis, au dessus, les cartes de rang pair à partir de la carte n° 6 jusqu'à la carte n° 16, et le paquet de droite sera composé d'abord des deux cartes n° 4 et n° 5, et, au dessus, des cartes de rang impair, depuis la carte n° 7 jusqu'à la carte n° 15. La suite de nombres qui représente l'état du jeu, après le premier battement, sera donc :

16, 14, 12, 10, 8, 6, 1, 2, 3, 15, 13, 11, 9, 7, 4, 5;

Ou 15, 13, 11, 9, 7, 4, 5, 16, 14, 12, 10, 8, 6, 1, 2, 3 ; suivant qu'on placera le paquet de gauche au dessus ou au dessous du jeu.

» Dans le premier cas, on obtiendra les périodes suivantes :

1, 16, 5, 8, 2, 14, 7 — 3, 12, 11, 13, 9 — 4, 10, 15 — 6 ; et le jeu ne reviendra à son état primitif qu'après 105 battements. Dans le second cas, les périodes seront :

1, 15, 2, 13, 6, 4, 9, 14 — 3, 11, 10, 12, 8, 16—5, 7; et il ne faudra que 24 battements pour rétablir l'état primitif du jeu.

» Si nous procédons *par paquets alternatifs* en mettant continuellement un paquet de trois cartes à gauche et un paquet de deux cartes à droite, le paquet de gauche sera composé du paquet des trois cartes n° 1, n° 2 et n° 3, au dessus duquel se trouveront successivement posés le paquet des trois cartes n° 6, n° 7, n° 8, le paquet des trois cartes n° 11, n° 12, n° 13 et la carte seule n° 16. Le paquet de droite comprendra d'abord le paquet des deux cartes n° 4 et n° 5, et puis, au dessus et successivement, le paquet des deux cartes n° 9 et n° 10 et le paquet des deux cartes n° 14 et n° 15.

» Si on place le paquet de gauche sur le paquet de droite, la suite de nombres qui représente l'état du jeu, après le premier battement, sera la suivante :

16, 11, 12, 13, 6, 7, 8, 1, 2, 3, 14, 15, 9, 10, 4, 5; d'où on déduira les périodes :

1, 16, 5, 6, 7, 8 — 2, 11, 14, 10, 3, 12, 15, 4, 13, 9; et l'on conclura, du nombre des termes de ces périodes, qu'il faut 30 battements pour reformer l'état primitif du jeu.

» Si le paquet de droite est placé au dessus du paquet de gauche, l'état du jeu, après le premier battement, est représenté par la suite de nombres :

14, 15, 9, 10, 4, 5, 16, 11, 12, 13, 6, 7, 8, 1, 2, 3, qui conduit aux périodes : 1, 14 — 2, 15 — 3, 9, 12, 7, 16 — 4, 10, 13, 8, 11, 6, 5 ; d'où l'on conclut qu'il faut 70 battements pour refaire l'état primitif du jeu.

» *Battement par trois paquets séparés.* — Ce battement est analogue au battement par deux paquets séparés ; il est seulement un peu plus compliqué, en ce qu'on distribue les cartes dans trois paquets, au lieu de les distri-

buer dans deux. Quand les trois paquets sont achevés, il y a six manières de les placer les uns au dessus des autres pour former le jeu que le battement produit; ce qui divise ce battement en six battements distincts. Pour former les paquets, on peut opérer *par cartes alternatives*. On peut aussi généraliser cette méthode, en commençant la formation de chacun des paquets séparés par un paquet composé d'un nombre déterminé de cartes. On peut encore la généraliser en procédant, pour former chacun des paquets séparés, par paquets alternatifs.

» Nous n'entrerons pas dans les détails de tous ces battements. Ce que nous avons dit à propos du battement *par deux paquets séparés*, nous paraît suffisant pour qu'on puisse facilement étendre ces considérations au cas de trois paquets, et même d'un plus grand nombre. Mais nous ne devons pas quitter ce sujet sans dire quelques mots d'une récréation mathématique assez curieuse qui se fait avec un jeu de 27 cartes, et à l'aide de trois battements successifs par trois paquets séparés.

» Cette récréation consiste à faire arriver telle carte qu'on veut à la place qu'on désigne. On obtient ce résultat en se faisant indiquer, à chaque battement, le paquet qui contient la carte choisie, et en donnant à ce paquet, dans le jeu que l'on forme, la place qui convient à la solution de la question. La règle à suivre pour déterminer le rang qu'il convient de donner au paquet désigné dans chaque battement, est facile à trouver. Cependant nous n'entreprendrons pas cette recherche, et cela pour deux raisons. D'abord parce que M. de Saint-Laurent, dont nous ne sommes que l'interprète, s'en est abstenu, et ensuite parce

qu'il nous faudrait poser une formule algébrique; ce que nous nous sommes interdit. Nous nous contenterons de faire connaître cette règle, dont voici l'énoncé : « Etant donné le » nombre qui indique la carte choisie, retran- » chez de ce nombre assez d'unités pour que le » reste soit un multiple de 3 ou 0; ajoutez à » ce reste assez de fois 3 pour avoir un multi- » ple de 9, et comptez combien il y a de fois » 9 dans ce multiple. Le nombre d'unités que » l'on retranche, le nombre de fois 3 que l'on » ajoute et le nombre de fois 9 que l'on obtient » sont les trois nombres qui assignent la place » que doit occuper, à chaque battement, le pa- » quet désigné comme contenant la carte » choisie ».

» *Exemple*. — On veut que la carte choisie soit la dixième du jeu. De 10, je retranche 1 pour avoir 9, qui est un multiple de 3; à 9 j'ajoute 3 fois 3 pour avoir 18, qui est un multiple de 9, 18 contient 9 deux fois. Le nombre 1 d'unités que j'ai retranché, le nombre 3 de fois 3 que j'ai ajouté et le nombre 2 de fois 9 que j'obtiens, nombres qui forment la combinaison 1, 3, 2, sont les places que le paquet désigné doit successivement occuper. Ainsi, pour faire arriver la carte choisie à la dixième place, je dois mettre le paquet désigné au dessus du jeu après le premier battement, au dessous après le second et au milieu après le troisième.

» *Autre exemple*. — La carte choisie est demandée à la deuxième place. De 2 je retranche 2, pour avoir 0; à 0 j'ajoute 3 fois 3 pour avoir 9, qui est un multiple de 9, 9 contient 9 une fois. Le nombre 2 d'unités que j'ai re-

tranché, le nombre 3 de fois 3 que j'ai ajouté et le nombre 1 de fois 9 que j'ai obtenu, nombres qui forment la combinaison 2, 3, 1, sont les trois places que doit successivement occuper le paquet désigné. Je ferai donc arriver la carte choisie à la deuxième place, en mettant le paquet désigné au milieu du jeu après le premier battement, au dessous après le second et au dessus après le troisième.

» On peut faire d'une manière inverse la récréation qui nous occupe. On place les paquets obtenus à chaque battement dans l'ordre que l'on veut ; puis, quand le jeu qu'a produit le dernier battement est formé, la personne qui a choisi la carte indique la place donnée, après chaque battement, au paquet qui la contient, et il faut assigner le rang que cette carte occupe dans le jeu.

» *Exemple*. — Si le paquet qui contient la carte choisie a été mis successivement à la troisième place, à la première et à la deuxième, voici le petit calcul qu'il faut faire pour trouver le rang qu'elle occupe dans le jeu :

» La combinaison qui indique les places successives du paquet en question étant, d'après ce qui vient d'être dit, 3, 1, 2, on prend deux fois 9 ou 18, on retranche de 18 une fois 3, ce qui donne 15 ; on ajoute à 15, 3 unités, ce qui fait 18, et 18 est le rang de la carte choisie. En effet, si de 18 on retranche 3, on obtient 15, qui est un multiple de 3, et si à 15 on ajoute une fois 3, on a 18, qui est un multiple de 9, lequel contient 9 deux fois. Le nombre 3 d'unités que l'on retranche, le nombre 1 de fois 3 que l'on ajoute et le nombre 2 de fois 9 que l'on obtient sont donc les trois nombres de la combinaison donnée 3, 1, 2, et,

par conséquent, 18 est le nombre indiquant le rang qui répond cette combinaison.

» Je viens, messieurs, de suivre pas à pas M. de Saint-Laurent dans tous les détails du sujet qu'il a traité, m'emparant de toutes les considérations qui s'accommodaient au genre de démonstration que j'ai adopté, et passant sur celles que je n'aurais pu reproduire sans le secours des symboles algébriques. Je crois avoir tenu la promesse d'exactitude que je m'étais faite ; mais il vous est facile de comprendre que je n'ai pu être complet. Ceux d'entre vous qui ont le goût des déductions mathématiques ne se contenteront pas de ce que j'ai exposé. Ils voudront aller plus au fond des idées de M. de Saint-Laurent. Ils le désireront d'autant plus qu'ils connaissent, par des œuvres antérieures à celles-ci, sa manière magistrale, qui rappelle celle de son oncle, M. de Lavernède, et qui est comme une qualité héréditaire dans cette famille. J'aurais voulu caractériser ce nouveau travail ; mais j'ai dû ne pas oublier que M. de Saint-Laurent est notre confrère, et que ce titre le soustrait à notre jugement et même à nos éloges. Je m'abstiens donc de toute appréciation, et je me refuse jusqu'au facile plaisir de préjuger la décision de votre comité de publication, auquel vous renverrez le Mémoire que je viens de résumer, si vous voulez bien accueillir le vœu manifesté par l'auteur ».

Séance du 11 *février* 1865.

Etaient présents : — M. l'abbé Azaïs, *président ;* — MM. L. Maurin, Ph. Boileau

de Castelnau, Alph. Dumas, J. Salles, Aurès, Ollive-Meinadier, Viguié, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, *membres-résidants*, — L. Alègre, *membre non-résidant*; — Germer-Durand, *secrétaire*.

M. *Ern. Roussel*, associé-correspondant, assiste à la séance.

Le Secrétaire donne lecture : 1° d'une dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 31 janvier 1865, informant l'Académie que « la distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes, à la suite du concours de 1864, aura lieu à la Sorbonne, le samedi 22 avril prochain », et que la réunion générale, présidée par lui, sera précédée « de trois jours de lectures publiques, les mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 avril »; — 2° d'une circulaire de M. Proust, maire de Niort, annonçant qu'une Exposition artistique, industrielle et horticole aura lieu à Niort, au mois de mai prochain, et demandant qu'il soit donné « la plus grande publicité possible » aux pièces dont un certain nombre d'exemplaires sont joints à sa circulaire.

Le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Meteorologische Beobachtungen aufgezeichnet auf Christiania's Observatorium* (Observations météorologiques faites à l'Observatoire de Christiania), 3e et 4e cahiers, 1848-1855, p. 281—448; — *Om de geologiske Forhold paa Kyststraekningen of nordre Bergenhus Amt* (Observations géologiques sur le littoral de la préfecture de Bergenhus du Nord) par MM. Irgens et Hiortdahl, broch. in-4°,

avec une carte, une planche de profils et des gravures sur bois dans le texte; — 3° *Om Sneebraeen Folgefon* (Sur les champs de neige ou glaciers du Folgefon), par M. S.-A. Sexe, broch. in-4°, avec une carte et des gravures sur bois dans le texte; — 4° *Det kongelige norske Frederiks Universitets Aarsberetning for Aaret* 1862 (Programme annuel de l'Université royale Frédéricienne de Norwége pour l'année 1862), publié par Chr. Holst, secrétaire de cette Université, broch. in-8°; — 5° *Index scholarum in Universitate regia fredericiana, centesimo secundo ejus semestri, anno MDCCCLXIV a b a. d. XVII kalendas februarias habendarum* (Liste des cours qui auront lieu à l'Université royale frédéricienne, pendant le premier semestre de sa 51e année, à partir du 16 janvier 1864), signé Chr. Holst, secr. de l'Université, Christiana, 1864, broch. in-4°; — *Index scholarum.... centesimo tertio ejus semestri, ab Augusto mense ineunte* ..... (Liste des cours du 2e semestre de la 51e année, commençant au 1er Août 1864), Christiania, broch. in-4°; — 7° *Annuaire de la Société philotechnique*, année 1864, 26e année, 1 vol. in-18; — 8° *Tribune artistique et littéraire du Midi* (Marseille), n° 8, févr 1865.

Après le dépôt des ouvrages, le Secrétaire annonce à l'Académie que, en parcourant l'*Annuaire de la Société philotechnique*, il a rencontré la mention d'un rapport sur les *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1863, fait à cette Société, dans sa séance du 12 avril 1864, par notre confrère M. *H. Roux-Ferrand*.

Au moment où l'on va procéder aux élec-

tions indiquées par l'ordre du jour, M. Ollive-Meinadier propose une interprétation de l'art. 31, au moyen de laquelle, dit-il, le scrutin de ballottage de la dernière séance, qui n'a point abouti, aurait donné un résultat positif. Il suffirait d'entendre ces mots : « le président aura double suffrage », dans ce sens que, lorsque les votants seront en nombre pair, le président mettra dans l'urne deux bulletins de vote. — Après une assez longue discussion, cette interprétation est adoptée.

Sont successivement élus *Associés-Correspondants* :

MM. *Eug. Arnaud*, pasteur à Crest (Drôme);
Dan. Grasset, censeur des études au lycée impérial de Nimes;
Emile Im-Thurn, membre de la Commission des Beaux-Arts, à Nimes;
Ch. Jeannel, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Montpellier;
Ch. Revillout, professeur de littérature française à la même Faculté.

M. Aurès propose à l'Académie de mettre à son ordre du jour l'étude de toutes les questions archéologiques relatives à l'amphithéâtre des Arènes, dont on restaure en ce moment le podium, et de nommer une Commission à cet effet. — Cette proposition est mise en discussion ; et l'Académie décide, à la majorité de 11 voix contre 4, qu'il n'y sera point donné suite.

M. J. Salles donne lecture de ses impressions de voyage en Espagne, sous ce titre :

L'Andalousie, l'art arabe et le peintre Murillo.

« De toutes les provinces d'Espagne, dit-il, l'Andalousie est celle qui offre le plus grand intérêt, antant pour le touriste vulgaire que pour l'historien, l'artiste, et surtout celui qui veut suivre, dans le passage d'une civilisation antérieure, les vestiges de cet art merveilleux qui marque d'un si puissant cachet les monuments construits sous la domination arabe. Mais tout originale que soit cette contrée, elle l'est moins encore par l'aspect des lieux et par ses produits naturels que par le caractère et les mœurs des habitants. Cette originalité tient à trois causes principales : le climat, la nature du pays et surtout le séjour de huit siècles qu'y ont fait les Arabes. De leur contact est resté, dans les coutumes, dans les habitudes, dans le sang même, un élément oriental qui a résisté, jusqu'à ce jour, aux empiétements de la civilisation moderne.

» Dans le cours du VIIIe siècle, à l'époque où les Arabes et les Maures pénétrèrent en Portugal et détruisirent l'empire des Goths, régnèrent trois genres d'architecture : l'*arabe*, formé d'après les anciens modèles grecs ; le *mauresque*, en Espagne, d'après les restes des monuments romains, et le *nouveau gothique*, dans le royaume des Wisigoths, qui tenait de l'arabe et du mauresque, et dont le règne dura depuis le XIe jusqu'au XIVe siècle. Les deux premiers genres diffèrent peu l'un de l'autre, cependant le *mauresque* se distingue de l'*arabe* par ses arcades formées d'un segment plus grand que le demi-cercle, ce qu'on appelle *arc en fer à cheval* ou *cintre outrepassé*. Mais le gothique, ou ancien allemand, offre beau-

coup plus de différence : les arcs gothiques sont aigus, tandis que les arcs arabes sont circulaires; les églises gothiques ont des tours droites et des flèches en pointe, tandis que les mosquées se terminent en coupole, ont çà et là des minarets élancés, surmontés d'une sphère ou d'une pomme de pin ; les murs arabes sont décorés de mosaïques et de stuc ; ce qu'on ne rencontre dans aucune église gothique. Celles-ci sont extraordinairement légères ; de grandes fenêtres les éclairent souvent, avec des vitraux peints de diverses couleurs. Dans les mosquées arabes, la plupart du temps le toit est bas, les fenêtres de grandeur médiocre et souvent couvertes de beaucoup de sculptures; de sorte qu'on en reçoit moins de lumière que par la coupole et les portes ouvertes. Les portes des églises gothiques avancent profondément à l'intérieur ; les murs latéraux sont garnis de statues, de colonnes, de niches et d'autres ornements; au contraire, les portes des mosquées et des autres bâtiments arabes sont plates et arrasées. Enfin, les colonnes gothiques sont souvent groupées plusieurs ensemble et l'une dans l'autre, tandis que les colonnes arabes et mauresques sont toujours solitaires.

» Tels sont les caractères principaux qui différencient les deux genres d'architecture ; nous les retrouverons en visitant la célèbre mosquée de Cordoue et cette ancienne résidence des monarques mahométans à Grenade qu'on appelle l'*Alhambra* ou *maison rouge*, et qui ressemble plutôt à un palais enchanté qu'à un ouvrage fait par la main des hommes ».

Pour faire connaître l'Andalousie avec quelques détails, M. Jules Salles a détaché de son album de voyage les pages qui ont trait à

Cordoue, Séville et Grenade, les trois plus belles perles de toutes les Espagnes.

CORDOUE.

« Patrie des deux Sénèque et du poète Lucain, Cordoue est bien loin aujourd'hui de sa splendeur d'autrefois. Si elle possédait, sous le calife Abd-er-Rahmman, un million d'habitants, d'immenses palais, 900 bains publics, plus de 600 mosquées, à peine pourrait-on y compter aujourd'hui 40,000 âmes, qui vivent silencieusement dans des rues où l'herbe croît et qui, privées de la civilisation de l'islam, sont bien loin de jouir des progrès de notre époque. Toutefois, la cité moderne porte encore avec dignité les lambeaux de sa richesse passée : elle vit avec ses vieux écussons ; et, comme le gentilhomme pauvre, supporte la faim sans rien demander à personne. C'est qu'elle cache dans son sein un joyau précieux envié par toutes ses rivales ; et ce joyau, c'est sa cathédrale, la plus belle peut-être qu'il y ait en Espagne, et, dans tous les cas, l'unique dans son genre, puisque cette cathédrale n'est autre que la *Mozquita*, c'est-à-dire la mosquée du calife Abdérame.

» Trois religions ont célébré leurs rites sur son emplacement. Ce fut d'abord un temple élevé en l'honneur de Janus. Plus tard, au temps des Goths, il fut consacré à S. Georges, et il appartint, dit-on, à un ordre de chevalerie institué dans le but de prêcher les Ariens et de les convertir à la foi catholique. Lorsque les Arabes s'établirent en Espagne, ils choisirent Cordoue pour leur capitale. Abd-er-Rahmman Ier, en s'y déclarant indépendant de la souveraineté des califes de Damas, résolut d'ériger, au centre de son empire, la plus belle

mosquée de l'Espagne, égale en richesse à celle de Damas, supérieure à celle que les Abbassides venaient d'élever à Bagdad. On assure qu'il donna lui-même le plan de cet immense ouvrage, et que, désirant beaucoup de le voir terminé, il y travaillait de ses propres mains une heure par jour, afin de donner aux ouvriers l'exemple de la diligence. Le temple de S. Georges fut rasé, et, sur ses ruines, s'éleva le nouveau monument, lequel, commencé en l'an 770, fut seulement terminé sous le règne suivant, dans l'année 795.

» Quand on songe qu'il y a mille ans, une œuvre si étonnante et de proportions si colossales était exécutée, en si peu de temps (25 ans), par un peuple tombé depuis dans la plus sauvage barbarie, l'esprit s'étonne et se refuse à croire aux prétendues doctrines de progrès qui ont cours aujourd'hui.

» L'édifice est un quadrilatère mesurant 207 mètres en longueur sur 147 en largeur. L'extérieur n'offre rien de bien remarquable; mais, aussitôt le seuil franchi, on s'arrête comme pétrifié par la surprise et l'admiration.

» Il n'y a rien, dans la cathédrale de Cordoue, qui ressemble à une église : ni voûtes élancées, ni les trois ou cinqs nefs traditionnelles, ni croisée, ni chœur, ni autels... du moins au premier aspect. L'œil s'égare dans une forêt de colonnes qui forment des allées s'entrecroisant et s'allongeant à perte de vue : ces colonnes, au nombre de 850, sont de marbres rares, de porphyre, de syénite et autres matières précieuses; elles n'ont pas plus de 50 centimètres de diamètre sur 4 mètres de haut. Leur chapiteau, d'un corinthien arabe, plein de force et d'élégance, rappelle moins l'acanthe de Grèce que le palmier d'Afrique. Chaque

deux colonnes porte un double étage d'arcs superposés, séparés, d'une clé à l'autre, par une distance de 1m50 environ, et concentriques dans la plus grande partie du temple; les douelles de ces arcs sont peintes alternativement en blanc et en rouge; ce qui donne à l'ensemble une teinte rosée qui repose agréablement les yeux et produit le meilleur effet.

» Les différentes nefs (on en compte 19 dans la longueur du temple et 36 dans sa largeur) sont voûtées en demi-coupoles d'un goût assez médiocre, et qui ont remplacé, dans les restaurations modernes, les anciens plafonds arabes avec leurs caissons, leurs losanges, toutes leurs magnificences orientales, construites et taillées dans le bois de mélèze et telles que nous les retrouverons dans l'Alhambra de Grenade et l'Alcazar de Séville. Il paraît que ce bois précieux, vieux de onze siècles, a été vendu des sommes considérables, et que l'industrie locale en a fabriqué des violes, des guitares et d'autres objets de marquetterie : *desinit in piscem* ! C'est ainsi que finissent presque tous les monuments élevés à grands frais, dans ces jalons de l'histoire marqués par le goût des arts et l'amour des grandes choses. Un siècle de décadence suffit pour détruire tout ce que le génie a amassé de gloire, croyant construire pour l'éternité. N'a-t-on pas vu, à Rome, des Pontifes qui ont laissé démolir le Colisée, pour employer les matériaux à la construction de leurs palais ou de ceux de leurs favoris » !

M. Salles met sous les yeux des membres de l'Académie un dessin qu'il a fait de la chapelle qu'on nomme le vestibule de *Mihrab*, l'endroit formidable et sacré où était déposé

le Coran et où le dieu de l'Islam révélait sa présence. Ce sanctuaire arabe a été conservé jusqu'à nos jours avec une scrupuleuse intégrité; mais il n'en est pas de même pour le reste du temple, qui dut être approprié aux exigences du culte catholique, lorsque le roi Ferdinand III chassa les Maures de la péninsule, en l'an 1236.

Théophile Gautier s'indigne contre cette profanation artistique, en stigmatisant les nouvelles constructions du nom de *verrue architecturale*. M. Salles se montre moins sévère, en reconnaissant que la partie consacrée au chœur, à l'autel et aux chapelles occupe peu de place dans l'immense nef, et n'empêche pas l'œil de s'égarer dans ce quinconce de colonnes, qui représente l'immensité en profondeur. Dailleurs, n'est-ce pas à la religion chrétienne que nous devons la conservation de tant de précieux monuments ? Combien de temples païens, surtout en Italie, dont il ne resterait plus de vestiges, si l'on n'avait fait respecter leur sanctuaire antique, en élevant un autel ou une croix, à la place même où avait coulé le sang des victimes ?

M. Jules Salles termine sa description de la mosquée de Cordoue par un épisode de touriste :

« Mon impression a été d'autant plus vive que le monument était complétement désert, bien que le jour où j'y entrai pour la première fois fût un dimanche ; mais les offices étaient terminés et la rare population de Cordoue était rentrée au logis ou garnissait les bancs des promenades publiques. Seul dans l'immense *Mozquita*, j'avais peine à maîtriser les élans de mon enthousiasme et me plaisais à égarer

mes pas dans le labyrinthe de colonnes qui s'entrecroisaient devant mes yeux. Je me croyais seul, lorsqu'un bruit et une odeur inusités dans un lieu saint attirèrent mes pas vers la *silleria* de la cathédrale ; et ce ne fut pas sans étonnement qu'à la place même où les chanoines chantent les offices du soir, assis dans ces admirables stalles qui sont elles-mêmes un objet de curiosité dans le temple, je vis le sacristain éteindre une cigarette et cacher un flacon qu'il était en train de vider avec un ami. Il s'avança de suite vers moi et m'offrit ses services pour visiter la cathédrale ; mais, voyant à mon sourire que j'avais surpris son occupation peu orthodoxe :

» — Les offices finis, me dit-il, l'église redevient mosquée et le sacristain cicérone.

» — Je ne vous reproche pas la cigarette, lui dis-je, car je n'oublie pas que nous sommes en Espagne ; mais vous oubliez que Mahomet défendait l'usage du vin ; et, si vous ne respectez l'autel, vous offensez également le prophète.

» Il se retira, moins confus de mon observation que désappointé de n'avoir pu empocher une piécette, et je repris ma promenade et mes rêveries qui se prolongèrent autant qu'un rayon de jour me permit de distinguer la riche ordonnance de cet étonnant édifice ».

M. Ern. Roussel, associé-correspondant, reprenant la suite de son *Etude sur Mayer-Beer* (Voir p. 188 des Procès-Verbaux de 1863-64), donne lecture de la troisième partie.

Séance du 25 février 1865.

Présents : — M. l'abbé Azaïs, *président* ; MM. Teulon, Plagniol, Fontaines, Deloche, Maurin, Ferd. Girard, de La Farelle, Ph. Boileau de Castelnau, Pagézy, Alph. Dumas, J. Salles, Aurès, Ollive-Meinadier, Bousquet, G. Fornier de Clausonne, Viguié, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, *membres-résidants*; — Serre, Pérès, *membres non-résidants*; — Germer-Durand, *secrétaire.*

MM. Eug. Brun et Ern. Roussel, *associés-correspondants*, assistent à la séance.

Le Secrétaire donne communication de la correspondance. Elle se compose : — 1° d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique au Président de l'Académie, le priant d'informer « ses collègues, MM. *Aurès*, *Germer-Durand* et *Alègre* que la Commission des lectures de la Sorbonne a inscrit leurs noms sur la liste des personnes qui voudront bien apporter leur contingent aux séances d'Avril prochain »; — 2° une dépêche de M. le Préfet du Gard annonçant l'envoi à l'Académie du n° 10 du *Catalogue des Brevets d'invention*; — 3° la lettre de remercîment de M. *Ch. Revillout*, nommé, dans la dernière séance, associé-correspondant.

Le Président fait le dépôt des ouvrages arrivés dans la quinzaine :

1° *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, année

1864; — 2° *Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente*, t. XLVI, n° 2, avril-mai-juin 1864; — 3° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, t. XVIII, n° 6, déc. 1864; — 4° *L'Echo des Provinces*, journal hebdomadaire, réd. en chef, M. Francisque Ducros, 1re année, n° 4, 12 févr. 1865; n° 5, 19 févr. 1865; — 5° *De l'Arianisme des peuples germaniques qui ont envahi l'empire romain*, par Ch.-J. Revillout, prof. d'hist. au Lycée de Grenoble, Paris, Ve Joubert, 1850, 1 vol. in-8°; — 6° *Note sur l'Inquilinat*, par M. Ch. Revillout, secr. de l'Acad. Delphinale de Grenoble (Extr. du *Rec. des Mémoires lus à la Sorbonne*, 1863), Paris, Impr. Impér., 1863, br. in-8°; — 7° *Note sur l'Eglise et les affranchis*, par M. Ch. Revillout, prof.-suppléant à la Fac. des Lettres de Montpellier (Extr. du *Rec. des Mém. lus à la Sorbonne*, 1864), Paris, Impr. Impér., 1864, br. in-8°; — *La Prose française avant le* XVIIe *siècle*, Discours prononcé à l'ouverture du Cours de littér. franç. à la Fac. des Lettres de Montpellier, par le même, Montpellier, J. Martel aîné, 1864, broch. in-8°; — 9° *Caractères et tendances du* XVIIe *siècle*, Discours prononcé à l'ouverture du même Cours, par le même, Montpellier, Gras, nov. 1864, broch. in-8°; — 10° *Catalogue des Brevets d'invention*, année 1864, n° 10; — *Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-mer*, année 1864, n° 2.

M. DE CASTELNAU, reprenant et élargissant une proposition déjà faite dans la dernière séance, demande qu'une commission soit nommée pour étudier toutes les questions rela-

tives aux monuments antiques du département du Gard. — Cette proposition n'étant pas appuyée, il n'y est point donné suite.

M. l'abbé Azaïs, président, après avoir rappelé la perte récente, faite par l'Académie, dans la personne de M. Auguste Pelet, décédé le 15 courant, se fait l'interprète des regrets de la Compagnie tout entière. — L'expression de ces regrets unanimes sera consignée au Procès-Verbal.

L'Académie décide que, dans la prochaine séance, aura lieu l'élection d'un trésorier, en remplacement de M. Pelet.

M. de Castelnau demande si l'Académie, à la mort d'un membre aussi distingué que l'était M. Pelet, ne devrait pas donner à sa mémoire quelque marque d'honneur spéciale. — Une commission est nommée pour étudier cette question. Elle se composera de MM. de Castelnau, Aurès, Viguié, du Président et du Secrétaire.

M. Ollive-Meinadier propose une nouvelle modification à introduire dans l'article 31 du Règlement. — Cette proposition ayant été appuyée par deux membres, elle est renvoyée à la Commission nommée, dans la séance du 14 janvier, pour préparer une nouvelle rédaction du Règlement et faire son rapport à l'Académie.

M. de Clausonne, au nom de la Commission nommée, daus la séance du 14 janvier, pour examiner les comptes du Trésorier, fait son rapport, et conclut à l'approbation de ces comptes, que la Commission a trouvés parfaitement réguliers.

On passe au scrutin de ballottage ajourné dans la séance du 28 janvier. D'après le dépouillement de ce scrutin, M. *Ed. Tribes*, docteur-médecin, associé-correspondant depuis le 23 avril 1864, est proclamé *membre-résidant* de l'Académie du Gard.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un autre *membre-ordinaire* en remplacement de M. *Moriau*, admis à la vétérance. — Le résultat du scrutin confère ce titre à M. *E. Gaspard*, professeur de rhétorique au lycée de Nimes, qui est proclamé par le Président.

M. Em. Teulon communique à l'Académie la traduction en vers de deux fragments du poème de Lucrèce, tirés l'un de la fin du premier chant, et l'autre du vrᵉ chant.

Séance du 11 *mars* 1865.

Présents : — M. l'abbé Azaïs, *président* ; — MM. Fontaines, Deloche, de La Farelle, baron de Daunant, Ph. Boileau de Castelnau, Pagézy, Alph. Dumas, J. Salles, Aurès, Ollive-Meinadier, Bousquet, G. Fornier de Clausonne, Viguié, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Ed. Tribes, E. Gaspard, *membres-résidants* ; — Germer-Durand, *secrétaire*.

M. Eug. Brun et Im-Thurn, *associés-correspondants*, assistent à la séance.

Le Secrétaire communique les lettres de re-

merciment de MM. *Ch. Jeannel*, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Montpellier, et *Eug. Arnaud*, pasteur à Crest (Drôme).

MM. *Ed. Tribes* et *E. Gaspard*, élus *membres-résidants* dans la dernière séance, sont introduits dans la salle et présentés à l'Académie par le Président.

M. Tribes, après avoir demandé et obtenu la parole, remercie l'Académie en ces termes :

« Monsieur le Président, — Messieurs, — Je me reprocherais de prendre rang parmi vous sans témoigner à l'Académie du Gard toute ma gratitude de ce qu'elle a bien voulu m'accueillir dans son sein et me permettre de partager ses travaux.

» Je me reprocherais surtout, messieurs, de vous taire le sentiment plein de respect qui s'empare de moi, au moment où j'approche du fauteuil que vous me destinez.

» Qui pourrait se défendre, en effet, d'une vive émotion, au souvenir de l'homme qui a été une de vos illustrations les plus pures et les plus complètes ? Qui pourrait oublier, je vous le demande, tout l'éclat jeté sur votre Compagnie savante, pendant près d'un demi-siècle, par une existence consacrée tout entière au culte du beau, du vrai, de tout ce qui, dans le vaste domaine de l'intelligence, peut élever l'âme et agrandir l'horizon de ses connaissances ?

» Vous m'en voudriez, messieurs, et à bien juste titre, si j'osais approcher de ce siége, sur lequel je vois planer l'ombre de l'honorable Secrétaire perpétuel que vous avez perdu, mais

que vous n'oublierez jamais; si j'osais, dis-je, m'avancer vers ce fauteuil à jamais illustre, sans vous rappeler une mémoire à vous tous si chère et sans donner à votre Nicot le témoignage de respect et d'admiration qui lui est dû.

» Il me semble voir encore là, et au milieu de vous tous, cette belle figure pleine de noblesse et de sérénité, dans laquelle se reflétaient, avec la flamme du talent et du génie, toutes les qualités d'une âme généreuse et pure, toutes les vertus du grand citoyen.

» Nicot possédait, en effet, et au plus haut degré, tout ce qui chez l'homme peut commander le respect et l'imposer. Age, distinction physique, élévation de sentiments, atticisme du langage, manières affectueuses et conciliantes, sûreté des rapports, commerce doux, facile, commandant la sympathie, rien ne manquait à cette nature d'élite; l'homme privé était tout aussi complet que le savant, que l'homme public.

» Avec plus d'autorité, messieurs, que je ne puis le faire, et surtout avec une parole et un accent bien plus dignes de vous et de votre illustre collègue, vous seront donnés tous les détails de cette vie laborieuse et si bien remplie ; mais je n'ai pu résister au devoir de vous dire quelques mots de celui qui, pendant si longtemps, a été comme l'âme de votre Compagnie savante et la personnification de toutes les qualités qui la distinguent.

» Alors que s'ouvrent pour moi vos rangs, alors que l'Académie se trouve encore tout émue par des pertes cruelles, et que la mort vient de lui ravir ses Reboul, ses Nicot, ses Pelet, elle pardonnera d'avoir évoqué l'ombre d'une de ces grandes figures, et d'avoir

essayé de lui payer ce tribut bien modeste, mais bien légitime, à celui qui, malgré la disproportion des mérites, reçoit de vous l'honneur de siéger à sa place ».

M. l'abbé Azaïs, répondant au récipiendaire, se félicite d'être appelé, par ses fonctions de président, à donner la bienvenue académique à un nouveau confrère dont le talent et le dévoûment sont connus et appréciés de tous ; à un médecin aussi distingué par sa science que par son zèle. « Moi-même, médecin de l'âme, ajoute-t-il, je suis heureux d'introduire dans cette enceinte un homme dont le ministère ouvre souvent la voie au mien. Prenez donc place dans nos rangs, Monsieur ; venez occuper le fauteuil de l'aimable et savant confrère auquel vous succédez et auquel vous venez de payer un si juste tribut d'éloges. Loin de nous faire oublier ses qualités, vous nous les rappellerez en les reproduisant. Comme lui, vous aimerez l'Académie ; comme lui, vous travaillerez ; et vos utiles et savantes communications trouveront toujours ici, soyez-en sûr, un sympathique accueil ».

Le Président dépose les ouvrages suivants :

1° *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, XXXVIIIe vol., année 1862-63, nos 3 et 4 ; — 2° *Des moyens d'élever, au sein des classes rurales, le niveau des connaissances agricoles*, par M. J. Durand (Mémoire couronné par l'académie de Mâcon), broch. in-8° de 40 p. ; — 3° *Le Breviari d'Amor, de Matfre Ermengaud, suivi de sa Lettre à sa sœur* (publié par la *Soc. archéol. de Béziers*, t. I, titre, 4e livr. du texte, comprenant les pages 463-557, plus huit planches ; — 4° *Bulletins*

de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trim. 1864 ; — 5° *Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. VIII, 1864, n° 4 ; — 6° *Tribune artistique et littéraire du Midi* (Marseille), 9e année, n° 9, mars 1865 ; — 7° *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, 2e série, t. XX, n° 1 (contenant les séances des 2, 9, 16, 23 et 30 nov. 1864) ; n° 2 (contenant les séances des 7, 14, 21 et 28 déc. 1864) ; — 8° *Suite à* l'Eloge de la Folie, *d'Erasme, ou Lettres d'un Bénédictin* (par le baron Sirtéma de Grovestins), 5e série, 1e et 2e lettres, janv. 1865 ; — 9° *Souvenirs de voyage. La Hongrie*, par M. J. de Séranon, br. in-12, Aix, 1865 ; — 10° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, t. XI, n° 1, janvier 1865 ; — 11° *L'Echo des Provinces*, journal hebdomadaire, 1e année, n° 6, 26 févr. 1865 ; n° 7, 5 mars 1865 ; — 12° *L'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, 7e année, 1er mars 1865 ; — 13° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 3e série, t. IV, nov.-déc. 1864 ; — 14° *Rapport à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des Antiquités de France*, par M. B. Hauréau (séance du 29 juillet 1864, broch. in-4°) ; — 15° *Géographie de la France et de l'Algérie, à l'usage des écoles primaires*, par M. Oct. Teissier, 1 vol. in-18, Toulon, E. Aurel, 1865 ; — 16° *Recherches critiques sur l'épître de Jude, présentant une introduction à l'épître et un commentaire sur chaque verset*, par Eug. Arnaud, pasteur, Strasbourg, Berger-Levrault, 1851, 1 vol. in-8° ; — 17° *Le Clergé chrétien dans les campagnes après la grande invasion*, par M. Ch. Revillout (Extr. du *Recueil des lectures faites à la*

Sorbonne en 1864), Paris, Imprim. impér., 1864, broch. in-8°.

Un scrutin secret a lieu pour l'élection d'un trésorier en remplacement de M. Pelet.

M. Ch. Liotard est élu, à l'unanimité, moins une voix donnée à M. Deloche.

Le fauteuil de M. Pelet est déclaré vacant ; l'élection du nouveau membre qui devra l'occuper est remise à deux mois (20 mai 1865).

Trois nouveaux associés-correspondants sont ensuite élus :

MM. *Maillet*, professeur de philosophie au lycée impérial de Nimes ;
E. Quesnault-Desrivières, proviseur du même lycée ;
Albert Meynier, avocat, à Nimes.

M. Ch. Liotard, rapporteur de la Commission chargée de centraliser les listes de livres propres à être distribués, par le Ministre de l'Instruction publique, aux bibliothèques des écoles primaires du département, donne lecture, de la liste générale arrêtée par la Commission, en motivant, au cours de cette lecture, les choix qui ont été faits. Cette liste est approuvée par l'Académie, et sera transmise au Ministre par le Président.

M. le colonel Pagézy, en son nom et au nom de MM. Aurès et Germer-Durand, lit une proposition motivée, relative à diverses modifications à introduire dans la rédaction du Règlement de l'Académie. Ces propositions sont renvoyées à l'examen de la Commission déjà nommée dans la séance du 14 janvier dernier pour examiner toutes les propositions

ayant trait à une nouvelle rédaction du Règlement.

Un membre fait remarquer que la mort de M. Pelet a privé cette Commission de l'un des membres qui la composaient. Le Président désigne M. *Viguié* pour remplacer M. Pelet.

M. Pagézy, comme ayant été adjoint à la Commission des Tables, rend compte, en ces termes, de l'état d'avancement de son travail :

« Messieurs, dans l'intérêt du passé de l'Académie et dans celui de son avenir, une Commission avait été chargée de déterminer la méthode à suivre pour résumer, dans une Table générale, tous les travaux de la Compagnie, depuis le commencement du siècle jusqu'à nos jours.

» Or, comme cette Commission me fit l'honneur de m'appeler à elle, en qualité d'adjoint, je m'empressai de lui soumettre un plan relatif à cette table. Il s'agissait, pour obtenir une heureuse classification des travaux, de se conformer tout simplement aux grandes divisions de l'Institut de France, à l'égard des lettres, des sciences mathématiques et physiques, des sciences morales et politiques et des beaux-arts ; et cela, attendu que, à Nimes, le corps savant fait comme l'Institut à Paris : il s'occupe des divers éléments des connaissances humaines, et cultive ainsi avec soin l'arbre encyclopédique que nous devons à Bacon, et qui, depuis lors, a tant grandi et tant produit.

» La Commission, d'après un échantillon où j'avais mis en pratique ma pensée, daigna accepter mon plan, du moins sous le rapport du principe ; mais elle l'a modifié fort heureuse-

ment, dans l'intérêt de la clarté et de la commodité, en le soumettant à l'ordre alphabétique.

» Après avoir approuvé ce projet, vous n'avez pas craint, messieurs, de me charger de le mettre en œuvre, et je dois vous en remercier ; car, bien qu'au premier aspect ce ne soit là, assurément, qu'un travail matériel de longue haleine, et même un peu fatigant, il n'en est pas moins vrai que j'y trouve un très grand plaisir, par la raison que, au lieu d'être un simple copiste des Tables annuelles, qui sont souvent, d'ailleurs, beaucoup trop brèves, je me plais à examiner avec détail tous les volumes de l'Académie ; ce qui enrichit ma mémoire et nourrit ainsi ma vieille intelligence, qui, malgré son extrême durée, sachant fort peu, a conservé, par là même, grand appétit.

» J'ai donc, avec empressement, obéi à la Compagnie ; mais comme il est très possible que la mise en œuvre de mon plan puisse renfermer des défauts et des erreurs, je viens vous soumettre, messieurs, la première période de ce travail avant d'aller plus loin, c'est-à-dire la statistique des travaux de l'Académie, de 1804 à 1822. Je le dois, d'ailleurs, d'autant plus que je me suis permis d'agrandir un peu la pensée que vous avez approuvée, en présentant, non seulement les travaux de la Compagnie par ordre alphabétique, mais, en même temps aussi, par ordre chronologique ; de plus, en les résumant dans un état numérique et en établissant un état synoptique des travailleurs, dans lequel sont indiqués la nature et le chiffre de leurs œuvres ; afin que, pour l'histoire de l'Académie, on puisse trouver, dans ces diverses nomenclatures, de très utiles renseignements. Ainsi, pour en donner la preuve, il suf-

fit, par exemple, de jeter un simple coup-d'œil sur l'état numérique pour acquérir la certitude d'un fait très remarquable, je dirai même étonnant : c'est que les progrès successifs des travaux de l'Académie ont eu lieu pendant les grandes guerres de l'Empire ; tandis que quand la victoire fut remplacée par la paix, la triste et grave influence de l'état politique de nos contrées et l'antagonisme des partis arrêtèrent pendant un assez grand nombre d'années une si louable et si utile progression.

» Voilà pourquoi il nous paraîtrait démontré qu'un tel travail serait quelque chose de plus qu'une simple Table générale ; car il est plus riche en renseignements. Par conséquent, s'il obtenait votre approbation, il serait très naturel de lui donner un titre qui constituerait, très probablement, un fait nouveau relativement aux Sociétés savantes ; car nous oserions nous servir d'un mot très à la mode et fort utile, c'est-à-dire qu'au lieu de *Table générale*, notre travail, composé de divers états nominatifs et numériques, constituerait, ce nous semble, la *Statistique des travaux de l'Académie du Gard, de* 1804 *à* 1822 ».

M. Pagézy met cette *Statistique* sous les yeux de ses Confrères. Ce document est renvoyé à la Commission des Tables.

M. Liquier lit le rapport suivant :

« Messieurs, il a été fait hommage à l'Académie d'un ouvrage de droit civil, en deux volumes, ayant pour sujet et pour titre : *Transcription hypothécaire. — Explication théorique et pratique de la loi du* 23 *mars* 1855 *mise en rapport avec la législation, la doctrine et la jurisprudence.*

» J'ai à vous rendre compte de cet ouvrage, dont l'auteur, M. Fernand Verdier, est membre du barreau de cette ville, et a appartenu à la magistrature du ressort, qu'il a quittée par une démission volontaire que nous déplorons, en en respectant les motifs. A raison, messieurs, de la nature et de l'étendue de l'œuvre dont j'ai à vous entretenir, ne vous préoccupez pas, je vous prie, de cette pensée que vous allez subir un rapport long, détaillé et fastidieux sur des matières peu attrayantes et qui ne sont pas familières à la plupart d'entre vous. Je sais très bien que les hommes spéciaux eux-mêmes se plaisent peu, hors du cercle de leur pratique, à entendre des dissertations sur ce qui a fait l'objet de leurs études professionnelles. Cette répulsion est encore plus naturelle de la part de ceux qui, par leurs connaissances, leurs habitudes ou leurs goûts, sont étrangers au sujet dont on les entretient, et particulièrement lorsque ce sujet est une théorie de droit.

» Aussi, messieurs, ne me suis-je pas proposé de vous présenter un compte détaillé de l'ouvrage étendu de M. Verdier ; ce n'est pas ainsi que je comprends la tâche dont j'ai à m'acquitter. Vous exposer, en aussi peu de mots que possible, ce qui en fait le sujet et vous faire part ensuite de l'impression générale que m'a laissée l'œuvre que j'ai à apprécier, voilà, ce me semble, tout ce en quoi doit consister le compte que j'ai à rendre à un auditoire tel que celui auquel j'ai l'honneur de m'adresser.

» J'ai une autre raison, messieurs, d'espérer que vous voudrez bien m'entendre sans impatience et sans beaucoup d'ennui. Cette raison, si je ne m'abuse, existe dans la matière même de l'œuvre à la connaissance de laquelle

j'ai à vous initier. Les lois intéressent plus ou moins tous les membres de la société, pour laquelle elles sont faites; et quant à la loi civile, particulièrement, nul n'est assuré d'être dispensé de la connaître et d'y recourir pour sauvegarder ses droits et ses intérêts. A la vérité, pour la plupart des matières de cette loi, de même qu'il est bon que le malade ne se traite pas lui-même et qu'il ait recours, pour un mal tant soit peu sérieux, à la science autorisée du médecin, il importe aussi, pour l'interprétation d'une loi tant soit peu incertaine et obscure, de recourir à ceux qui sont versés dans cette interprétation; mais il est cependant des matières tellement usuelles que tout homme ayant un esprit cultivé et une fortune quelconque à administrer, a le plus grand intérêt à les connaître par lui-même, sans recourir aux connaissances d'autrui, dont quelquefois il est bon, à divers points de vue, de pouvoir se passer.

» Telle est, messieurs, la matière qui fait le sujet de mon rapport; tel est, ce me semble, le titre auquel elle a quelque droit à l'intérêt de vous tous, sans distinction de ceux d'entre vous qui sont jurisconsultes par état d'avec ceux qui sont étrangers à l'étude et à l'application des lois. Quel est, en effet, le propriétaire ou le capitaliste, à quelque degré qu'il le soit, à qui il peut être indifférent de savoir si, aujourd'hui, par l'effet des lois nouvelles en cette matière, il peut placer son argent en prêts hypothécaires ou en achats de terres avec plus de sûreté qu'il ne pouvait le faire sous la loi précédente.

» Sous cette dernière loi, un auteur de mérite avait dit : « En l'état de notre législation » hypothécaire, quelques précautions que

» prenne le capitaliste qui veut acheter des » immeubles ou prêter sur hypothèque, il ne » peut être pleinement assuré de ne pas per- » dre son argent ».

» Cette effrayante perspective, si propre à entraver les transactions les plus communes et à ruiner un crédit qui alimente toutes les branches de la richesse publique, a, jusqu'à un certain point, disparu par l'influence salutaire de la loi de 1855, que M. Verdier a commentée. Cette loi n'est pas toute la réforme dont notre système hypothécaire est susceptible; mais elle est un premier et très grand pas fait dans la voie des améliorations qu'il réclame, et elle a bien amoindri la nécessité de ces améliorations, dont nous pouvons attendre aujourd'hui le complément sans impatience.

» Avec un optimisme que je ne partage pas et que M. Verdier paraît ne pas partager, quelques jurisconsultes ou économistes ont exprimé la pensée qu'il n'y avait rien de plus à faire pour perfectionner notre législation hypothécaire, et que cette importante partie de la grande œuvre napoléonienne n'avait plus désormais besoin d'être retouchée; moins optimiste, cependant, que ceux qui semblaient, dans le principe, considérer comme une espèce de sacrilége de porter la main sur cette arche sainte, type, à leurs yeux, de la suprême perfection, et qui, en conséquence, ne voulaient pas même des améliorations dont la loi nouvelle nous a mis en possession. Avec un esprit dégagé de toutes préventions de circonstance et avec les leçons de la pratique, on apprend, au contraire, à ne pas se méprendre sur ce qu'a encore de vicieux notre système hypothécaire et sur ce qui reste à faire pour y remédier.

» Je ne veux pas développer cette idée qui m'entraînerait trop loin et qu'il serait, d'ailleurs, hors de propos d'étendre ainsi qu'elle le comporterait; je me bornerai à dire à cet égard que, tant que ceux qui achètent des immeubles ou ceux qui prêtent leur argent pourront, d'après notre système hypothécaire, redouter de se trouver pris à des pièges cachés par leurs vendeurs ou leurs emprunteurs, ils ne jouiront pas de toute la sécurité qu'ils doivent désirer et que l'intérêt du crédit privé et des transactions qui l'alimentent rendent nécessaire. Or, tel est l'effet de l'action de notre code, qui met en dehors des conditions de la publicité certaines hypothèques, telles que les hypothèques légales des femmes et des mineurs subsistant sur les biens des maris et des tuteurs, indépendamment de toute inscription.

» Le progrès qu'inaugure la loi de 1855, dont nous nous occupons et que définit disertement M. Verdier, est d'imposer la nécessité de la transcription des actes d'acquisition à tout acquéreur d'immeubles ou de droits réels dans des registres publics, ceux du conservateur des hypothèques, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Sans cette transcription, dont il est facile de s'assurer, le même immeuble, les mêmes droits réels peuvent être transmis par le même vendeur à un second cessionnaire, qui aura fait transcrire son contrat, au préjudice du premier, qui aura négligé d'opérer cette transcription. En un mot, sinon par rapport au vendeur lui-même, vis-à-vis duquel la vente est parfaite par le simple consentement donné par lui dans l'acte de transmission, du moins par rapport aux tiers en général, la vente ou cession de droits

réels n'est censée exister qu'autant qu'elle a été transcrite dans les registres du bureau des hypothèques.

» La même transcription est exigée pour les jugements qui prononcent sur des droits réels; cette transcription est imposée aux avoués de la cause.

» Sous la loi hypothécaire telle que le code Napoléon et le code de procédure l'avaient faite, la transcription ne servait qu'au purgement des hypothèques qui n'étaient pas inscrites dans la quinzaine.

» Une autre amélioration, qui résulte de la même loi, c'est la soumission de l'action résolutoire de la vente d'immeubles ou de droits réels pour défaut de paiement du prix ou d'exécution des autres conditions convenues, aux mêmes formalités que le privilége du vendeur pour le paiement de son prix et aux mêmes causes d'annullation, c'est-à-dire à l'inscription au bureau des hypothèques dans les 45 jours de la transcription de l'acte de vente.

» Une troisième amélioration principale à signaler avec M. Verdier, c'est l'obligation imposée à l'hypothèque légale de la femme devenue veuve, ou du mineur devenu majeur, d'être inscrite au bureau des hypothèques dans l'année de la viduité survenue ou de la majorité acquise, sous peine de déchéance, tandis que, autrefois, ces hypothèques, dont rien ne révélait l'existence, subsistaient indéfiniment.

» Enfin, une quatrième amélioration, que je considère comme la plus contestable de toutes, c'est celle qui consiste dans l'effet, attribué à la transcription de l'acte de vente, de rendre inefficaces les inscriptions hypothécaires qui seraient prises à une date postérieure à la sienne pour des hypothèques créées antérieure-

ment; desorte, messieurs, qu'aujourd'hui veut-on acheter des champs ou des droits réels, ou veut-on se soumettre à une obligation hypothécaire, en prêtant de l'argent à leurs propriétaires, pour s'assurer si ces champs, si ces droits réels appartiennent au vendeur ou à l'emprunteur, et si un autre n'en est pas déjà devenu propriétaire, en vertu d'une vente transcrite ; ou pour s'assurer si la veuve du vendeur ou son pupille devenu majeur ont ou non conservé leur hypothèque légale sur l'objet de l'acquisition projetée, ou si un privilége de vendeur ou de co-partageant ou un droit de résolution n'a pas encouru déchéance pour n'avoir pas été inscrit dans les 45 jours de la vente ou du partage ; ou enfin si des hypothèques sont déchues des avantages de l'inscription pour n'avoir pas été inscrites avant la transcription de l'acte de vente de l'immeuble hypothéqué, il suffit de s'adresser au conservateur des hypothèques ; on est parfaitement sûr de n'être pas induit en erreur, et l'on achète ou l'on prête avec beaucoup plus de sûreté qu'autrefois.

» L'acquéreur et le prêteur auraient plus de sécurité encore si, comme sous la loi de brumaire an VII, les hypothèques légales des femmes et des mineurs étaient soumises, ainsi que les autres hypothèques, à la nécessité de l'inscription. Mais l'intérêt de la classe des acquéreurs et des prêteurs se heurte contre celui de l'autre classe des femmes et des mineurs, dignes, par leur faiblesse, de la protection de la loi, et qu'on a craint de sacrifier en étendant davantage le système de la publicité en matière hypothécaire, que la loi de 1855 a si notablement élargi. Et c'est pourquoi, après une longue discussion à l'Assemblée législa-

tive, un projet de loi qui rétablissait le sysme hypothécaire de la loi de brumaire an VII, n'a pu franchir une troisième lecture et a dû être provisoirement abandonné, à raison des grands antagonismes auxquels il avait donné lieu parmi les hommes les plus compétents et les plus autorisés en cette matière.

» Profitons, en attendant le dernier mot de la science et de la sagesse de nos législateurs sur ce point, des avantages actuels que la loi de 1855 nous a procurés.

» M. Troplong, à qui la science doit beaucoup et que la science à son tour a magnifiquement récompensé, avait déjà, dans un commentaire ayant suivi de près l'apparition de la loi nouvelle, signalé le bien qu'on devait en attendre. Il avait résolu, avec son érudition et sa sagacité bien connues, les principales difficultés d'interprétation auxquelles elle pouvait prêter. D'autres, après lui, avaient mis en regard de cette loi, pour faire ressortir les avantages des améliorations qui en résultent, et les modes symboliques aussi rudimentaires que possible créés par la loi romaine primitive, modes ressuscités par la loi du moyen-âge, pour la transmission des terres ou leur affectation, à titre de nantissement ou d'hypothèque, tels que la remise au cessionnaire d'une motte de gazon, d'un bâton, d'une branche d'arbre, ou la plantation d'un poteau ou d'une pierre sur le terrain engagé; et le mode de tradition par la saisine seigneuriale, qui succéda à ces premiers modes; et le mode ultérieur de tradition ou de nantissement occultes renouvelé de la loi romaine la plus récente, et résultant du simple consentement des parties pour la transmission, et d'un simple acte notarié pour l'affectation hypothécaire; et le mode de la loi de mes-

sidor an III qui, par la création des cédules hypothécaires, sorte d'obligations au porteur, mobilisait jusqu'à un certain point la propriété foncière, mode que (soit dit en passant) des novateurs ont essayé de faire revivre, dans notre société nouvelle, depuis 1848; et enfin le mode de la spécialité et de la publicité de toutes les hypothèques, ainsi que de la transcription obligatoire, que lui substitua la loi de brumaire an VII, dont, à certains points de vue, M. Troplong ne méconnaît pas la supériorité sur la loi du code Napoléon, et sur laquelle il approuve pleinement le retour qu'a fait la loi de 1855.

» Mais M. Troplong, quelles que soient sa sagacité et l'étendue de sa science, ne pouvait pas tout prévoir et tout dire sur une matière vierge encore de toute interprétation doctrinale; et divers commentateurs, qui ont repassé sur son œuvre en l'étendant laborieusement et en comblant les lacunes qu'elle présentait, ont encore laissé quelque chose à faire après eux.

» M. Fernand Verdier, devenu l'un des écrivains jurisconsultes de notre ressort, qui en compte, il faut le dire, un fort petit nombre, M. Fernand Verdier n'a pas craint d'entreprendre à son tour la même tâche, et il l'a fait avec un zèle et un courage vraiment exemplaires et qui lui font honneur, non moins que la sagacité avec laquelle il a entrevu plusieurs difficultés restées inaperçues pour les commentateurs qui l'ont précédé, et non moins aussi que la rectitude avec laquelle il a résolu ces difficultés.

» Quant aux questions au sujet desquelles il est entré en lutte avec des interprètes dont l'opinion différait de la sienne, on peut dire avec vérité qu'il s'est maintenu toujours honorablement sur le terrain qu'il avait choisi.

» Son œuvre, comprenant deux forts volumes in-8°, fait supposer des recherches laborieuses et une étude approfondie des matières qui en font le sujet. Nous avons particulièrement remarqué la partie préliminaire de l'ouvrage, portant le titre d'*Introduction*, comme présentant un tableau comparatif des législations étrangères en matière de transcription, d'hypothèque et de crédit foncier, tableau instructif et offrant de l'intérêt. Ce tableau est accompagné d'aperçus judicieux sur les améliorations qu'a introduites dans notre législation la loi de 1855 et sur leur corrélation nécessaire avec l'institution du crédit foncier, dont la France n'a été dotée qu'après d'autres pays où, soit dit en passant, cette institution fonctionne avec des avantages incontestés.

» Permettez-moi, messieurs, de vous mettre sous les yeux une partie du tableau dont je viens de vous parler :

« La comparaison avec les différents codes étrangers était encore un argument puissant à l'appui de la réforme. Toutes les nations qui, placées un instant sous notre domination et en subissant notre influence, avaient adopté le code Napoléon, l'avaient abandonné ou l'avaient modifié aussitôt que les événements de la guerre les avaient séparées de nous, et elles s'étaient hâtées de rétablir la publicité.

» Le code napolitain, celui du Piémont, le code bavarois, l'édit milanais, la législation génevoise, celle de la Hollande, ont institué une transcription ou une inscription plus étendue que celle de la loi du 11 brumaire an VII.

» La matière hypothécaire a également subi des modifications importantes dans les codes de la Louisiane, de Bolivie, de Grèce, de Malte, qui sont des copies littérales du nôtre.

» A toutes ces autorités, on peut en ajouter une autre plus importante, c'est celle de l'Allemagne. Ce pays était depuis longtemps en possession d'un régime qui a servi de modèle à celui que nous venons d'adopter. La France vient, en effet, de lui emprunter les institutions du crédit foncier; elle devait également lui emprunter la législation qui en a assuré le succès. Les principes sur lesquels repose le crédit foncier en Allemagne sont la publicité et la spécialité appliquées sur l'échelle la plus large. Ces règles n'y sont pas nouvelles, et l'on peut dire qu'elles approchent de la perfection, car une longue expérience les a consacrées. A vrai dire même, ces principes n'avaient jamais disparu de la législation de l'Allemagne, qui les avait conservés précieusement. C'est dans les antiquités du droit féodal, dans les formalités du nantissement, qui se sont maintenues là avec plus de tenacité que partout ailleurs, qu'il faut chercher l'origine de cette législation ».

« Cette lecture incomplète vous suffira cependant, messieurs, pour apprécier jusqu'à un certain point le travail méritoire dont M. Verdier vous a fait hommage, et nous proposons à l'Académie de lui en faire ses remercîments ».

Séance du 25 mars 1865.

Présents : — M. l'abbé Azaïs, *président* ; MM. Fontaines, Ferd. Girard, de La Farelle, de Daunant, Ph. Boileau de Castelnau, Alph.

Dumas, J. Salles, Aurès, G. Fornier de Clausonne, Viguié, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Tribes ; — Germer-Durand, *secrétaire*.

MM. Eug. Brun et Ern. Roussel, *associés-correspondants*, assistent à la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture : — 1° des lettres de remercîment de MM. *Daniel Grasset*, censeur des études au Lycée de Nimes, nommé *associé-correspondant* dans la séance du 11 févr. 1865 ; *Eugène Maillet*, professeur de philosophie au même lycée ; *E. Quesnault-Desrivières*, proviseur du même lycée, nommés *associés-correspondants* dans la séance du 11 mars ; — 2° d'une lettre d'avis de M. *Rispal*, secrétaire-général de la Société Havraise d'Etudes diverses, accusant réception du volume de nos *Mémoires* (année 1862) et nous informant qu'un des membres de cette Société a été chargé de l'examiner pour en faire le rapport ; — 3° d'une circulaire de M. *A. de Caumont*, relative à la prochaine session du Congrès des Sociétés savantes, qui doit avoir lieu à Paris du 20 au 27 avril.

Le Président dépose sur le Bureau les ouvrages suivants, arrivés dans la quinzaine :

1° *Album de l'étranger dans Nimes et les environs* (par L. Boucoiran), in-4° de 72 pages, avec gravures, Nimes, 1865, Roger et Laporte ; — 2° *Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille*, t. XXV (5e de la 5e série) ; t. XXVI (1er de la 6e série) ; — 3° *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*,

3e série, 26e année, 3e trim. 1864; — 4° *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt* (*Vaucluse*), 1e année, 1863-64; — 5° *Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente*, t. XLVI, n° 3, juillet-sept. 1864; — 6° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, 17e année, t. XIX, n° 1, janvier 1865; — 7° *Rapport sur les fouilles de Beuvraignes*, par M. l'abbé J. Corblet, associé-correspondant de l'Académie du Gard, broch. in-8°; — 8° *L'Écho des Provinces*, 1e année, n° 8, 12 mars 1865; — 9° *L'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, 8 et 15 mars 1865.

M. l'abbé AZAÏS, président, au nom d'une Commission nommée dans la séance du 25 février, fait le rapport sur les mesures à prendre pour obtenir qu'une marque d'honneur et de distinction soit accordée par la ville et le département à la mémoire de M. Aug. Pelet. La Commission a pensé que, en cette circonstance, l'initiative devait appartenir à l'Académie; que c'était à elle de rappeler les services rendus par M. Pelet aux études archéologiques, qu'il a cultivées avec tant d'ardeur et de dévoûment pendant plus de trente ans; aux collections de la ville que ses soins assidus, ses actives démarches ont enrichies de tant de bas-reliefs, d'inscriptions et de débris antiques de tout genre. En conséquence la Commission demande à l'Académie de l'autoriser à faire, auprès de l'autorité départementale et municipale, une démarche ayant pour but d'obtenir qu'un buste de M. Pelet soit exécuté par M. Aug. Bosc, notre confrère, et placé dans le Musée de la ville, et plus tard

Voir la
notice
Apt. [illegible]

(si certaines espérances se réalisent), dans une salle spéciale du futur Musée, où seraient exposés les modèles en liège des monuments antiques exécutés avec tant de bonheur par M. Pelet, et qui font l'admiration des étrangers. La proposition est votée à l'unanimité et la Commission autorisée à faire la démarche.

Le Président met en délibération la question de savoir s'il ne serait pas bon de tenir, cette année, une séance publique, au milieu de l'année académique, comme on l'a fait en 1860 et en 1863. Cette proposition est vivement appuyée, et il est arrêté que cette séance aura lieu le 1er mai prochain.

M. J. Salles continue la lecture de ses impressions de voyage en Andalousie. Après avoir décrit Cordoue et sa remarquable mosquée, il nous parlera aujourd'hui de Séville, sur laquelle on a fait ces deux vers :

Quien no ha visto a Sevilla,
No ha visto a maravilla.

Ces dictons populaires, si souvent chargés d'hyperbole, ont ici une juste application :

« C'est une vraie merveille que cette ville, avec ses rues tentées, ses maisons fermées par des portes en fer ciselé, d'un travail inconcevable, et dont les arabesques découpées à jour envoyent aux passants les émanations des orangers qui garnissent les cours intérieures : Séville, avec ses hommes chaussés de la guêtre en cuir jaune toute garnie d'aiguillettes ; ses femmes, coquettement drapées dans une mantille qui, sans rien enlever aux contours d'une taille flexible, encadre gracieusement le pur ovale du visage, s'harmonise avec

l'ébène de la chevelure et ne voile pas même l'ardeur d'une prunelle qui brille sous la frange longue et soyeuse d'une paupière humide. Oui, c'est une merveille que cette cité, avec sa splendide cathédrale, le temple le plus vaste de toute l'Espagne et le plus chrétien qu'il soit donné de voir ; sa tour de la Giralda, qui s'élance gracieusement dans les airs jusqu'à une hauteur de 121 mètres, construite de telle façon à l'intérieur qu'on pourrait y monter à cheval jusqu'au sommet, véritable *palladium* de la ville, auquel un vieux manuscrit adresse ces vers :

Tu, maravilla octava, maravillas
A las pasadas siete maravillas.
(Huitième merveille, tu émerveilles toi-même les sept merveilles antérieures.)

» Séville, avec son palais de l'Alcazar, digne pendant de l'Alhambra de Grenade, ses jardins San-Elmo complantés de dix mille pieds d'orangers (1), sa manufacture de tabacs où 4,000 femmes sont occupées à faire des cigares ou rouler le *papelito*, ses rues pleines d'animation, ses maisons avec leurs fenêtres grillées qui s'entrouvrent à la tombée de la nuit pour entendre de si douces conversations (*hablar à la réja*), interrompues par le chant des sérénades, sa tour de l'Or, crénelée à la mauresque, et dont le pied baigne dans le Guadalquivir, son cirque de taureaux, le plus grand de toute la péninsule, ses ravissantes promenades, ses 111 places, les 100 tours qui ornent ses murailles et son beau ciel bleu...; tout cela forme un ensemble vraiment enchanteur et fait comprendre l'orgueil anda-

(1) C'est là qu'habite le duc de Montpensier.

loux qui place sa capitale au dessus de toutes les autres cités espagnoles ».

Mais, pour un artiste comme M. Salles, Séville lui rappelle surtout le peintre Murillo, ce grand maître de la couleur, dont les œuvres sont disséminées dans tous les musées de l'Europe, et qu'il faut étudier, si l'on veut bien le connaître, au cœur même de sa patrie. C'est à Séville qu'il prit naissance; c'est le musée de cette cité, sa cathédrale, l'hôpital de la *Caritad* qui renferment ses toiles les plus remarquables. M. Salles en fait connaître quelques-unes, après avoir apprécié le caractère de l'art espagnol dans le passage suivant :

« A l'inverse de l'Italie, les églises d'Espagne ne brillent ni par le nombre ni par la qualité des tableaux. Sauf quelques rares exceptions, nous n'y avons jamais trouvé que des toiles fort médiocres et le plus souvent très mauvaises. L'art espagnol ne se fait pas remarquer par l'idéal, tant s'en faut; toutes les règles de son esthétique se résument dans un réalisme brutal. Ce peuple a besoin du vrai avant tout, et du vrai sous quelque forme qu'il se présente et quelque repoussant qu'il soit. Voilà pourquoi la sculpture, avec sa noble et belle simplicité, ne lui suffit pas; il lui faut des statues coloriées, des madones fardées, revêtues d'habits véritables et couvertes d'ornements et de bijoux.

» Jamais, à son gré, l'illusion matérielle n'est portée assez loin : les Espagnols sont passés maîtres dans ce genre hybride ; mais, avouons-le, malgré le talent incontestable de ceux de leurs artistes qui se sont consacrés à

la statuaire en bois, l'effet produit est plutôt celui d'un cabinet de figures en cire, et non l'impression que doit faire naître un art aussi noble que celui de la sculpture.

» Les églises d'Espagne sont remplies de ces statues en bois colorié, d'autant plus grotesques qu'elles affectent davantage de se rapprocher de la nature vivante. Quelques-unes sont repoussantes d'horreur, et, parmi celles-ci, l'image du Christ peut être citée en première ligne. En voyant ce cadavre ruisselant de sang et lacéré de plaies béantes que l'on offre à la vénération des fidèles, nous nous sommes souvent demandé comment l'on pouvait prier en présence d'aussi affreuses représentations de la divinité. Et cependant, ô bizarrerie de la nature humaine ! ce même peuple qui se ruait, comme vers une fête, pour voir des malheureux conduits au bucher et qui assistait sans pâlir aux tortures de l'inquisition, se sent vivement ému devant ces figures en bois peint qui grimacent la douleur, la souffrance ou la mort. Je me rappelle avoir rencontré, dans une des rues de Séville, une jeune femme arrêtée devant un magasin d'images et qui versait des larmes en regardant une mauvaise lithographie coloriée, représentant un cerf harcelé par des chiens. J'avais vu la même femme, la veille, à une course de taureaux, acclamer des cris les plus joyeux un de ces magnifiques animaux dont les cornes puissantes venaient d'éventrer un pauvre cheval qui traînait dans l'arène ses entrailles palpitantes. Bizarre organisation de ce peuple, chez qui la représentation de la douleur produit plus d'impression que la douleur elle-même ».

De toutes les œuvres d'Esteban Murillo, il

en est une que Théophile Gautier, l'éminent critique qu'il faut toujours citer en parlant d'un voyage en Espagne, met au dessus de toutes ses autres compositions : c'est le *S. Antoine de Padoue*, placé dans une chapelle de la cathédrale de Séville. M. J. Salles ne partage pas tout à fait la même opinion ; et, tout en rendant hommage aux éminentes qualités qui font du *S. Antoine* une œuvre tout à fait hors ligne, il lui préfère cependant le tableau de *Ste. Elisabeth de Hongrie lavant des teigneux*, qu'il a vu à Madrid. M. Jules Salles a eu le bonheur de faire une petite copie de cette composition si remarquable; il a pu, de cette manière, mieux apprécier toutes les qualités qui brillent dans ce tableau, qu'il fait connaître par la description suivante :

« Au milieu d'une belle ordonnance architecturale et sous les arcades d'un vaste et élégant portique, on entrevoit les apprêts d'un festin ; les convives sont déjà à table, quelques places restent vides cependant : ce sont celles de la reine de Hongrie et de ses suivantes, qui ont quitté le banquet pour aller donner leurs soins à de pauvres enfants dévorés par la teigne. On apporte une vaste aiguière d'argent, devant laquelle on voit une jeune et belle femme, portant sur le voile monastique une couronne royale, éponger délicatement la tête impure que lui présente un enfant déguenillé et couvert de lèpre. Vainement ses blanches mains voudraient se refuser à l'œuvre repoussante que leur impose la pitié, la touchante expression du sourire montre que la charité a vaincu le dégoût et que la religion triomphe. Et tout en lavant le pauvre souffreteux, elle porte un regard compatissant sur un de ses camarades qui se gratte la tête avec furie, et

auquel elle semble dire : « Ton tour viendra tout à l'heure ». La reine est entourée de ses femmes, dont l'une verse l'eau de son vase en or sur la tête du malade ; l'autre porte un plateau sur lequel sont posés des drogues et des parfums. Comme contraste à la richesse de leur costume, une vieille femme du peuple, assise sur les marches d'un escalier, suit de l'œil les mouvements de la reine et semble appeler sur elle les bénédictions célestes ; et, plus près encore du spectateur, sur le premier plan du tableau, un mendiant, l'un de ces mendiants espagnols comme Murillo seul savait les peindre, détache d'une jambe ulcérée la compresse appliquée sur sa plaie.

» Certes, le sujet de ce tableau n'est pas attrayant, et les éléments qui le composent semblent bien disparates entre eux ; il ne fallait rien moins que le talent du peintre et la magie de sa palette pour faire accepter une telle donnée, même par les plus délicats. Hâtons-nous de dire qu'il y a complétement réussi.

» Un tel sujet, en effet, réunissait merveilleusement les deux manières extrêmes de Murillo, savoir : la misère déguenillée et vermineuse de ses petits mendiants, et la noblesse à la fois simple et sublime de ses Saints. Ces contrastes se trouvent parfois dans la nature, mais le peintre ne peut les faire accepter sur la toile qu'en les harmonisant et les poétisant par son pinceau. Or, que d'élégance et de délicatesse dans la figure de sainte Elisabeth, et comme ses blanches mains indiquent bien la noblesse de race ! Cette tête et ces mains semblent avoir été peintes par Van Dyck, dont l'artiste espagnol aimait tant à s'inspirer. La jeune fille qui porte le plateau serait digne de Raphaël. Mais si le sentiment et le dessin at-

teignent ici le peintre d'Urbino, combien celui-ci est distancé par la magie de la couleur et ce *rendu* qui touche à ses dernières limites. Le mendiant du premier plan sort de la toile ; on croirait voir un personnage vivant, tant l'illusion est complète ; trop complète, car la plaie de la jambe est si vraie que le regard s'en éloigne bien vite pour se reporter sur la figure angélique de sainte Elisabeth, tellement belle, tellement séraphique qu'il est impossible de rêver une tête plus idéale.

» Et que dire, par contre, des pauvres enfants souffreteux qui donnent à cette œuvre son principal intérêt ? Celui qui se laisse panser a les traits de la face éclairés par le reflet du bassin d'argent; ce qui produit un merveilleux effet de couleur. Son camarade, qui se gratte en faisant une affreuse grimace et enfonce les ongles dans sa poitrine nue, rappelle le fameux *pouilleux* du même maître que possède le musée du Louvre. Enfin il n'est pas une seule figure, un seul accessoire de ce splendide tableau qui ne soit traité d'une manière magistrale. Nous y avons vainement cherché un point sur lequel pût s'exercer notre critique : nous n'en avons trouvé aucun.

» Pour résumer notre pensée, nous dirons que, dans la conception philosophique de son œuvre, Murillo a pu mettre en scène les deux extrémités que la religion rapproche et que la charité chrétienne réunit : le luxe et la misère, les haillons et la soie, la santé et la douleur. Dans son exécution, on trouve toutes ses manières réunies, depuis le réalisme de ses pouilleux jusqu'au spiritualisme de ses plus belles Assomptions. Et voilà pourquoi nous préférons ce tableau au *S. Antoine de Padoue*, et nous mettons cette œuvre en première ligne

parmi les plus éminentes du peintre de Séville ».

Après Cordoue et Séville, ou plutôt, préférement à ces deux cités si curieuses de l'Andalousie; c'est Grenade qui produit le plus d'effet sur les voyageurs en Espagne. « Grenade, dit M. Jules Salles, a laissé dans mes souvenirs deux impressions qui ne s'effaceront jamais : l'Alhambra et une soirée chez le roi des Gitanos ».

Nous ne suivrons pas le touriste dans la narration qu'il fait de cet intérieur bohémien, empreint d'une couleur locale des plus prononcées, où il a assisté à des danses qu'il compare à celle des almées, et auprès desquelles les danses espagnoles elles-mêmes paraîtraient froides et décolorées. Lors de son passage à Grenade, la reine d'Espagne elle-même a voulu être témoin de ces danses de la tribu nomade. Une telle scène de mœurs devait nécessairement trouver sa place dans les impressions d'un voyage dans le midi de l'Espagne, et l'artiste n'a pas craint de laisser courir librement sa plume pour dépeindre les jeunes beautés qui formaient la décoration de cette salle de bal improvisée pour la circonstance, et dans lesquelles se retrouvaient les différents caractères que l'on remarque dans les types andalous et gitanos.

M. Jules Salles termine sa lecture par la visite qu'il a faite au palais de l'Alhambra, « dans cette retraite mystérieuse où les rois maures goûtaient tous les plaisirs et oubliaient tous les devoirs de la vie, mot magique qui résume une histoire de huit siècles, avec ses mœurs, ses coutumes, sa religion orientales, et qui nous offrira, avec les plus curieux ves-

tiges de l'art du moyen âge, le plus beau modèle de l'architecture mauresque en Europe.

« On pénètre dans le palais en traversant un parc d'arbres à haute futaie. Vous venez de quitter un ciel d'azur, un soleil ardent, une atmosphère lumineuse et transparente, toute chargée de lueurs phosphorescentes, vous vous trouvez tout à coup dans une obscurité profonde, sous de vastes ombrages formés par des peupliers, des saules, des massifs d'orangers, de cyprès, de cerisiers et d'acacias qui donnent une fraîcheur délicieuse et laissent tamiser à peine quelques rayons de soleil. Ce demi-jour, la tranquillité qui y règne, troublée seulement par le chant des oiseaux qui saluent votre bienvenue, vous plongent dans une douce rêverie : on se recueille, on se rejette en arrière du temps présent; et, quand les premières tours de l'Alhambra s'offrent à vos yeux, on a déjà divorcé avec le XIXe siècle et la civilisation moderne pour se reporter au temps du malheureux Boabdil, le dernier des rois maures de Grenade ».

L'auteur décrit avec quelques détails les principales salles de ce palais somptueux, dans lequel l'art mauresque se développe avec toute sa richesse et sa capricieuse fantaisie : la tour de Comares, le mirador de la reine, la fameuse salle des lions et celle où tombèrent les trente-six têtes des malheureux Abencerrages attirés dans un piége par les féroces Zégris. Enfin, ce lourd palais que Charles-Quint fit élever à grands frais sur la démolition d'une partie de l'Alhambra.

Il ne peut se décider à quitter ces lieux enchanteurs sans nous faire assister au magnifi-

que panorama qui se déploie aux yeux des voyageurs qui montent sur la tour de la Vela.

« D'abord, au premier plan, l'Alhambra avec ses ruines, ses souvenirs, ses jardins, ses promenades et le palais inachevé de Charles-Quint, que l'on prendrait pour un cirque romain; plus loin le Généralife, cette maison des fêtes de l'Alhambra, avec ses eaux jaillissantes, ses cyprès séculaires et ses bosquets de myrtes et de lauriers-roses qui abritèrent les amours d'Abencérage et de la sultane Alfaïma; à l'ouest, la vallée du Paradis, couverte de nopals et de peupliers gigantesques; vers le nord, et comme contraste, la Sierra-Elvira, avec sa terre brûlée par les foyers volcaniques, d'où jaillissent des sources salutaires pour la santé; à l'horizon, la grande chaîne de Padul, au bas de laquelle s'étend la *Vega*, arrosée par le Génil et qui, selon l'expression d'un poète, ressemble à un manteau vert avec des passements d'argent; enfin à vos pieds, la ville, avec ses maisons étagées sur la pente du côteau, ce qui lui donne l'air et la forme d'une grenade entr'ouverte, et tout ce splendide paysage enveloppé par un ciel bleu d'une merveilleuse pureté, glacé de reflets blancs par la réverbération des neiges du Veleta; telle est l'impression que nous avons conservée de la dernière ville occupée par les Maures. En descendant de la tour de la Vela et en quittant l'Andalousie, nous comprenions le cri de ces pauvres Arabes qui, du fond des déserts qu'ils habitent aujourd'hui, chaque jour, au lever du soleil, les mains élevées, les regards fixés vers le nord, adressent leurs vœux à Allah et le conjurent de leur rendre Cordoue, Séville et Grenade ».

M. *Ern. Roussel*, associé-correspondant, termine la lecture de son *Etude sur Mayer-Beer*, par l'examen des admirables partitions de *Robert-le-Diable*, des *Huguenots*, du *Prophète*, de l'*Etoile du Nord*; il explique la froideur de l'accueil fait à la musique du *Pardon de Ploërmel* par la profondeur savante des combinaisons harmoniques, bien que cette partition soit, au jugement de M. Roussel, « celle où le compositeur a le plus affirmé sa manière ».

Séance du 8 *avril* 1865.

Présents : — M. l'abbé Azaïs, *président* ; — MM. Em. Teulon, Fontaines, Girard, de La Farelle, Ph. Boileau de Castelnau, Pagézy, Alphonse Dumas, J. Salles, Aurès, Ollive-Meinadier, Bousquet, G. Fornier de Clausonne, Viguié, Ch. Liotard, Bigot, Courcière, Gaspard; — Germer-Durand, *secrétaire*.

MM. Eug. Brun, A.-B. de Lamothe, Eug. Maillet, E. Quesnault-Desrivières, Albert Meynier, *associés-résidants*, assistent à la séance.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal, le secrétaire fait part de la correspondance, qui se compose : 1° d'une dépêche de M. le préfet du Gard envoyant à l'Académie

le XLIXe vol. de la *Description des Brevets d'invention pris sous l'empire de la loi de* 1844, et le no 11 (1864) du *Catalogue des brevets* ; — 2o d'une lettre de M. *J. Canonge*, membre honoraire, offrant un exemplaire du choix de ses œuvres qu'il vient de publier sous le titre : *Penser et croire* ; — 3e d'un billet de M. *Léonce Destremx*, membre non-résidant, accompagnant l'envoi de sa photographie ; — 4o d'une lettre de M. *Eugène Arnaud*, associé-correspondant, accusant réception de son diplôme et donnant communication d'une note rédigée par lui sur la découverte faite par M. Mariette d'une *Nouvelle table d'Abydos*.

Le président dépose les ouvrages suivants :

1o *La Fée des sables*, par A.-B. de Lamothe, Paris, Ch. Blériot, 1865, in-18 illustré ; — 2o *Catalogue des brevets d'invention*, 1864, no 11 ; — 3o *Description des machines et procédés pour lesquels des brevets ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet* 1844, t. XLIX, 1 vol. in-4o, Impr. Impér., 1865 ; — 4o *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, nouv. série, t. VI (37e vol. de la collection *des Annales*), 1864 ; — 5o *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XIV, 1864 ; — 6e *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, 1860-61-64, t. XXV, 2e vol. ; — 7o *Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort*, 1862-63 ; — 8o *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travux historiques et des Sociétés savantes, tenues les* 30, 31 *mars et* 1er *avril* 1864. *Histoire, Philologie et Sciences mo-*

rales. Paris, Impr. Impér., 1865, 1 vol. in-8° de XVII et 566 pages ; — 9° *Mémoires lus à la Sorbonne*....., 1864. *Archéologie*, 1 vol. in 8° de 282 pages ; — 10° *Tribune artistique et littéraire du Midi* (Marseille), n° 10, avril 1865 ; — 11° *Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente*, t. XLVI, oct.-nov.-déc. 1864 ; — 12° *Lettres d'un Bénédictin*, 5e série, 3e lettre ; — 13° *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, t. XV, déc. 1864 ; — *Penser et croire*, poésies choisies, suivies de *Le Tasse à Sorrente*, poème, par J. Canonge. Nimes, Soustelle, 1865, vol. in-32 de 260 pages.

M. de LA FARELLE a la parole comme rapporteur de la commission nommée, le 19 novembre 1864, pour examiner la proposition faite par M. Pagézy, à l'occasion de la brochure de M. le baron de Rivière : *L'Etang de Berre et le Bas-Rhône*. Le rapporteur fait ressortir l'importance du projet conçu par M. de Rivière et exposé dans sa brochure, et conclut en proposant à l'Académie d'en envoyer un exemplaire à M. le ministre des travaux publics, en l'accompagnant d'une lettre écrite et signée par le président au nom de l'Académie, et dans laquelle le projet en question serait recommandé à la bienveillante attention du ministre. M. de La Farelle donne lecture du projet de lettre au ministre que la commission l'avait chargé de rédiger.

Ce projet de lettre est approuvé, et il sera donné avis par le président à M. le baron de Rivière de la démarche faite auprès du ministre des travaux publics.

M. Ch. Liotard donne lecture d'un travail intitulé : *Observations grammaticales et philologiques*, où il s'est proposé de « relever certaines négligences de langage et impropriétés de termes qui déparent trop souvent les meilleurs écrits et affligent la conversation, dans notre France méridionale surtout ».

Ces observations peuvent se résumer ainsi :

M. Liotard n'a pas la prétention de réagir contre toute innovation ; mais il ne craint pas d'encourir l'épithète de pédant, en relevant les négligences et les incorrections qui déparent trop souvent les meilleurs écrits de notre langue ; s'il entreprend, à l'instar de Ménage et de Vaugelas, de *faire la chasse* au solécisme, c'est en se rappelant qu'on distinguait, au XVIIe siècle, les véritables précieuses des précieuses ridicules, et que les lettrés de l'hôtel de Rambouillet étaient les premiers à applaudir les vigoureux portraits de Cathos et de Philaminte, étalés sur la scène et empruntés par Molière à l'école du bon sens.

La première observation porte sur l'emploi abusif du passif qui n'est pas dérivé d'un actif correspondant. Sans s'arrêter à la langue des affaires, au style commercial, qui ne sont pas justiciables de la grammaire, et où l'on dit : Je vous *retourne votre traite*, où l'on écrit sur les casiers : *Lettres à répondre*, *Lettres répondues*, il blâme, malgré l'autorité de M. Thiers et d'Augustin Thierry, les formes suivantes :

Les réquisitions n'*étaient pas obéies* ;

La politique de la raison est la plus digne d'*être obéie*.

M. Ratisbonne, dans sa traduction de l'*Enfer*, écrit à son tour :

Et toi-même par qui sa *voix fut obéie*.

M. Jules Simon, en parlant de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, déclare que cette loi *fut très mal obéie* par les patrons.

Racine a bien fait dire à Iphigénie :

Mon père,
Quand vous commanderez, *vous serez obéi.*

« Malgré de très hauts et trop dangereux exemples, je m'inscris en faux, dit M. Liotard, contre ces formes de parler contraires au génie de la langue française. Les mêmes écrivains n'auraient certes pas écrit :

Il faut : obéir la loi,
obéir l'autorité,
obéir son père.

M. Jules Simon, cité plus haut, a ajouté en termes excellents cette excellente remarque :

«Rien n'énerve plus un pays que d'avoir des lois et de *leur* désobéir ». Et cependant, pour être conséquent, il aurait dû dire : « et de *les désobéir* ».

La même faute consiste à substituer *enseigner* à *instruire* avec un nom de personnne :

Mlle de la Loubère *enseigna les enfants.*
(Michelet.)

Impuissant à *enseigner son enfant.*
(Le P. Félix.)

Ces expressions, que je tolèrerais à la rigueur parce qu'elles reposent sur l'autorité du latin, qui emploie avec deux compléments directs le verbe *docere* :

Doceo pueros grammaticam,

ont l'inconvénient d'amener la forme regrettable : Cet enfant *a été mal enseigné.*

Georges Sand, écrivain si pur et d'une correction à peu près irréprochable, a laissé se

glisser une faute analogue dans le passage suivant :

« Elle avait besoin que je fusse auprès d'elle pour relever les mailles *qu'elle échappait*».

Ignoscenda quidem, sciret si ignoscere grammaticus.

Mais le grammairien ne se pique pas de galanterie.

Une forme plus intolérable encore est celle qui consiste à accompagner les qualificatifs *complet* et *parfait* d'un terme de comparaison.

Ici il faut ramasser à pleines mains : dans la grande comme dans la petite littérature, *plus complet*, *le plus complet*; *plus parfait*, *le plus parfait*, se rencontrent presque à toutes les pages de presque tous les écrivains.

Il est incontestable cependant que ces adjectifs rejettent la possibilité du plus ou du moins. Une chose est complète ou ne l'est pas. La perfection impose à l'esprit l'idée de quelque chose d'achevé, d'un point extrême qu'il est impossible de dépasser, et d'ailleurs la surcharge des adverbes *très*, *plus*, ou *le plus* n'ajoute rien à la force de la pensée.

Dites : *œuvres complètes* au lieu de *très complètes*;

Le *type parfait* du gentilhomme.

L'*image parfaite* de la charité ;

n'aurez-vous pas exprimé tout ce que vous voulez dire ?

Je n'admets pas davantage la nécessité, pas même la convenance de cette manière de parler du P. Félix :

«Pour offrir à la vie sociale son type *le plus achevé* et *le plus charmant* tout ensemble».

Toute expression qui est, par elle-même, un

superlatif doit rejeter l'adjonction des adverbes de quantité.

Et que direz-vous des formes :

Café *chantant* ,
Ecole *payante*.

Je dirai , moi , que je suis prêt à les admettre , si l'on veut convenir qu'elles signifient :

Café qui *chante* ,
Ecole qui *paie*.

Vous seriez révoltés d'entendre dire une *rue passante* pour une rue fréquentée ; mais je ne serais pas étonné si vous êtiez disposé à supporter :

Etoffe *voyante* ,
Académie ou musique *chantante*.

Tant il est vrai que l'oreille se familiarise , comme les yeux , avec les choses les plus révoltantes.

Je le reconnais, mais je le dis avec tristesse, en appliquant la conclusion du fabuliste :

Ce qui nous paraissait terrible et singulier
S'apprivoise avec notre vue,
Quand ce vient à la continue ;

et il est déplorable de constater que ce sont des circulaires ministérielles qui accréditent , qui inventent peut-être ces expressions abominables contre lesquelles on ne saurait trop fortement protester.

Et qu'on ne vienne pas me dire que l'usage les autorise. S'il fallait justifier par ce motif toutes les aberrations ou les procédés illogiques en fait de langage, autant vaudrait proscrire les règles. Les préceptes de nos rudiments ont , du reste , tant de correctifs que je m'attends à les voir bientôt étouffés sous la multiplicité des exceptions.

Que si je me vois forcé de subir ce joug de l'usage , que quelques-uns seraient portés à

transformer en abus, il ne me reste plus qu'à m'écrier, mais avec plus de raison que l'amateur de La Bruyère qui se désole de voir sa collection incomplète d'une médaille : *Cela est bien dur !*

On disait autrefois *montre*, *parade*, au lieu de *revue* d'un corps de troupes.

J'admets *revue*, comme *répétition*, quand il y a réitération d'une même opération. Mais quand il s'agit d'un corps dont le personnel est tout neuf, d'une œuvre de théâtre qui aborde pour la première fois l'épreuve de la rampe, pourquoi se servir abusivement des termes qui expriment le retour d'une inspection, d'une épreuve déjà faite.

Souci (sollicitude) implique l'idée d'anxiété, d'inquiétude : Je *me soucie*, je me *fais souci*.

Penses-tu, lui dit-il, que ton titre de roi
Me fasse peur ni *me soucie*.

Voilà qui est bien.

Je ne *me soucie pas* de vos présents, de votre opinion, c'est-à-dire je ne *m'inquiète pas*.

Mais n'y a-t-il pas un renversement d'idée, qui serait fort difficile à saisir pour l'étranger, dans les phrases suivantes :

«Dire à quelqu'un : μακρα χαιρειν (bien de la joie) cela signifie qu'on ne se *soucie pas* d'être avec lui (Talbot, *Traduction de Lucien*), c'est-à-dire qu'on n'a pas de plaisir.

«J'en connais qui ne parlent d'ordinaire que de leur chasse et des rares perfections de leurs chiens ou de quelque autre chose dont *nous nous soucions* aussi peu ».

«Dont nous nous soucions aussi peu», n'est-ce pas l'équivalent de *qui nous intéresse peu*, *qui ne nous fait aucun plaisir* ?

Il faut un certain effort d'esprit pour expliquer cette parole : je ne *me soucie pas* de telle chose, dans le sens de : je ne *me ferai pas de souci*, *de chagrin*, *si j'en suis privé*.

Pourvu qu'on s'entende, me dira-t-on. Et sans doute, on s'entend ; mais serait-on moins compréhensible en respectant la propriété des termes ? Il serait si facile, ce me semble, de dire mieux en disant autrement.

Et pourquoi appelez-vous *dessert* les mets légers, les friandises que vous faites *servir*, quand on a enlevé les aliments plus substantiels ?

Ce n'est pas au nom du beau langage, comme le fait le bon de Callières, dans son joli petit livre des *Mots à la mode*, mais au nom de la logique, que je proscris les formes : *servir le dessert*, *apporter le dessert*.

L'homme de cour que M. de Callières met en scène veut qu'on dise :

«On a servi les potages, on est aux potages» et non : On a servi les soupes ; « on est au fruit, on *a servi le fruit* » et non : On *a servi le dessert*.

Remarquez le motif de la condamnation : Le mot n'est pas d'usage à la cour.

Pour moi, je ne suis pas puriste à ce point, ou dans le même sens.

Qu'on donne aux pauvres *la desserte* de la table ; qu'en enlevant le potage, le rôti, on dise : on a *desservi*, à la bonne heure ! Je me borne à condamner, comme illogiques et choquant le bon sens les constructions : *apporter, servir le dessert* ; *qu'avons-nous pour dessert ?* un *dessert monté*, etc.

Puisque j'ai prononcé les mots de soupe et potage, notons en passant, pour l'instruction de quelques-uns, que le *potage* se boit, et là

soupe se mange. La soupe, une soupe, est, à proprement parler, la tranche de pain qui plonge, qui s'imbibe dans le bouillon. *Tremper la soupe* est très bien dit.

Après cette lecture, écoutée avec une attention soutenue, deux membres soumettent à leur confrère quelques observations. Tout en approuvant la sollicitude de M. Liotard pour la pureté d'une langue qui a servi d'interprète à tant de grands génies, ils pensent qu'il ne faut pas se montrer d'un purisme trop sévère. Sans doute, c'est aux académies surtout qu'a été confié le soin de veiller sur l'intégrité de l'idiome national ; mais toutes les académies du monde seraient impuissantes contre certaines locutions, contraires peut-être à la logique, à l'étymologie, mais qu'enfin l'usage, « ce maître souverain, ce tyran des langues », comme l'appelle Horace, a légitimées, et qui souvent même ont pour elles l'autorité de nos meilleurs et de nos plus corrects écrivains. . .

M. Viguié, appelé à rendre compte des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, donne une idée générale des travaux de la savante compagnie et s'attache à l'examen de deux études contenues dans le volume de 1864 : la première, *Un Dieu de trop dans la mythologie des Pyrénées*, a pour auteur M. Barry, professeur à la Faculté des lettres ; la seconde, *Lucilio Vanini*, a pour auteur M. Emile Vaisse, avocat.

Le rapporteur s'exprime en ces termes :

« Quelqu'un de vous, messieurs, aurait-il connaissance d'un certain dieu *Eteïoi* qui aurait eu son culte dans les Pyrénées ? Si oui,

je ne saurais l'en féliciter, car il devrait se hâter, d'après M. Barry, d'en perdre la mémoire et d'en oublier le nom ; ce dieu est de trop dans la mythologie pyrénéenne, et il n'aurait d'existence que dans l'imagination du docte archéologue, M. du Mége, le savant auteur de l'*Archéologie pyrénéenne*. Dans les Pyrénées, encastré dans les murs de la petite église de Géri, entre Marignac et Saint-Béat, fut trouvé, vers 1815, un autel en marbre blanc, qui n'était point anépigraphe comme la plupart des autels à images des Pyrénées centrales. Ce monument, bizarre et unique en son genre, présente une inscription latine disposée de telle sorte qu'elle peut être lue soit de gauche à droite horizontalement, soit de haut en bas d'une façon verticale.

« Je vais essayer de donner une idée nette du point de la désunion et de la divergence qui sépare M. du Mége et M. Barry. Ici, plus qu'en toutes choses, surtout pour nous, bien moins initiés que nos savants confrères, la clarté est de rigueur ; aussi bien j'estime qu'il faut se pénétrer plus que jamais, en toute matière, de cette pensée vraiment française de Vauvenargues, que « l'obscurité est le royaume de l'erreur ». Donc notre inscription est sur deux colonnes parallèles séparées par une espèce d'image : des arbres épanouis, des feuilles dressées en fer de lance, une représentation en miniature de petits temples de marbre, comme, au temps des Apôtres, en faisait à Ephèse l'orfèvre Démétrius? Peu importe, et les savants demeurent hésitants sur la nature de cette image. Quoi qu'il en soit, l'image est encadrée et comme pressée entre les deux parties de l'inscription composée de sept lignes. Ou mieux, figurez-vous sur une pierre

polie et droite trois bandes : sur la première, à gauche, il y a des caractères gravés ; sur la troisième, à droite, il y a des caractères gravés ; sur la bande du milieu, à peu près de même hauteur et de même largeur que les autres, il y a l'image en question, qui me paraît une façon d'arbre ou de feuillage. La question est de savoir s'il faut lire d'abord la première bande de haut en bas, verticalement jusqu'au bout, puis reprendre la lecture sur la troisième bande, toujours de haut en bas et verticalement ; ou bien s'il faut ne pas tenir compte de la bande du milieu et lire horizontalement de gauche à droite, en sautant l'image, et d'en agir comme si elle n'existait pas. La première manière, la lecture de haut en bas, est la manière de M. du Mége ; la seconde, la lecture de gauche à droite, est celle de M. Barry. Si on suit la première manière, la lecture sans unir les bandes, la lecture verticale, on trouve ces lettres ou mots : DEO ETEIOI sur la première colonne. Voilà, dit M. du Mége, le dieu auquel l'autel est dressé. Sur la seconde colonne, lue à part après l'autre, toujours de haut en bas, on trouve le nom tout nouveau aussi, de O.V.M.R.S.I.V.S, qui est évidemment le nom du *dédicant*. Quant à la dernière ligne, différente d'ailleurs des autres comme position, il n'y a pas de difficulté, les deux savants sont d'accord : il faut la lire de gauche à droite, c'est la formule officielle et sacramentelle V.S.L.M. *Votum solvit libens merito*. Ainsi, en lisant par colonnes séparées et successives, ce serait un certain Oumirasius qui aurait élevé cet autel au dieu Eteïoi. Le savant archéologue pyrénéen fait dériver le mot Eteïoi du grec. « Le nom du dieu inscrit » sur cet autel, paraît, dit-il, venir du mot

» ετειος, au datif singulier, et signifierait *an-*
» *nosus*, chargé d'années. » Le dieu Eteïoi ne serait pas alors sans ressemblance avec le Κρονος des Grecs ou le Saturne des Romains.

» M. Barry n'admet pas cette interprétation. Il y a dans son exposition une partie négative et une partie positive; il combat la doctrine de M. du Mége au nom de la philologie; car le mot ετειος, en supposant qu'il fût bien grec, et qu'un adjectif se transformât ainsi en substantif, devrait se prononcer et s'écrire en latin *etio* et point *eteïoi* et signifierait *annuus*, de l'année, plutôt qu'*annosus*, chargé d'années; au nom des habitudes de la lecture épigraphique, car les inscriptions d'ordinaire doivent se lire de gauche à droite et non verticalement; au nom enfin de la science et de l'histoire; car, en vérité, il est par trop étrange de voir ainsi surgir un dieu dont on n'avait jamais eu de nouvelles.

» La partie vraiment intéressante de l'œuvre de M. Barry est la partie positive. Il a détruit l'interprétation proposée; maintenant il construit la sienne, et voici comment :

» L'inscription doit se lire de gauche à droite, comme l'épigraphie locale l'autorise et semble le commander; car les *marmorarii* qui travaillaient sur le marbre de Saint-Béat ne tiennent point compte, ainsi que le montrent d'autres autels, des accidents, des images, des ornements, qui sont au milieu de la plaque, et ils enjambent sans façon le tout pour continuer leur légende : d'ailleurs, l'inscription se laisse lire si aisément et donne un sens si naturel, quand on la suit ainsi de gauche à droite. Voici le résultat :

» Tout d'abord DEO en toutes lettres. Mais

à quel dieu ? L'inscription donne O V. Nous reviendrons sur ces deux lettres énigmatiques. Continuons : ET, en toutes lettres, la conjonction. Quelle est la nouvelle divinité associée au mystérieux O V.? La légende donne MINERV. ; c'est le nom si connu, si populaire de Minerve. Après cela vient le nom du donataire. OSIVS, et enfin la formule obligée : V.S.L.M. *Votum solvit libens merito.* Le sens est clair : c'est Osius qui, par reconnaissance, élève cet autel à des divinités, d'abord au dieu O V., ensuite à la déesse Minerve. Mais quel est le dieu O V. ? Et comment faut-il se représenter la déesse Minerve ?

» La thèse hardie du savant professeur est que le dieu dont il est ici question est le dieu Mithra, dont le culte était populaire dans les villes d'Aquitaine, et que la déesse Minerve se confond avec la bonne déesse de Phrygie. L'inscription nous placerait donc en face des religions orientales qui, suivant M. Barry, « se substituaient silencieusement au polythéisme officiel, décrédité par degrés aux » yeux de ses adeptes eux-mêmes ». Le docte archéologue n'aurait aucun doute si, au lieu de O V., l'inscription portait O. M. ; car ces deux initiales sont les sigles ordinaires du dieu Mithra : *Omnipotenti Mithræ.* Qui sait même si le V ne serait pas mis là par une étourderie de graveur, ou bien si ce V n'est pas un M, dont les deux jambes auraient été effacées par le temps ? Mais laissons ces conjectures ; prenons les deux lettres O V. telles quelles : ces deux lettres peuvent aussi désigner Mithra. En effet, Mithra est la divinité solaire ; et, au IIIe siècle, il est fréquemment désigné sous le nom d'*Oriens*, le soleil levant, l'aurore ; il serait ainsi substantif. Quant au V, il serait

adjectif, épithète potentielle, *Valenti*, *Victori*, *Volenti*. Il faudrait lire alors : *Deo Orienti Valenti et Minervæ Osius votum solvit libens merito.*

Telle est l'interprétation ingénieuse de M. Barry. Elle est fort intéressante, fort belle. Jusqu'à quel point est-elle solide et justifiée ? Je n'oserais le dire (1) : parfois le commentaire est bien hardi, bien osé, bien cherché ; l'auteur l'avoue avec sincérité ; et certes, quand les données sont si énigmatiques, la science est une divination. Seulement, à cette occasion et pour justifier sa doctrine, l'auteur se livre aux plus hautes et alors aux plus solides considérations sur la décadence du paganisme, sur la transformation des anciennes divinités, sur ces besoins éternels de l'âme de croire au vrai autant qu'au bien, et, dans cette crise religieuse, sur le rôle important joué par l'école

(1) Nous osons, en toute humilité, proposer une autre interprétation à notre savant confrère de Toulouse : elle nous a été suggérée dans la séance même où ce rapport a été lu ; et plus nous y pensons, plus nous la trouvons simple et rationnelle. Que M. Barry considère de nouveau et attentivement l'autel en question, et surtout la position de l'O et du V à la seconde ligne. A gauche de l'O, ne manque-t-il pas une lettre, et à la droite du V, n'en manque-t-il pas une seconde ? Evidemment il y a là deux lettres effacées et ces deux lettres ne seraient-elles pas deux I ? Il faudrait lire alors tout naïvement : *Deo Jovi et Minervæ Osius votum solvit libens merito.* — N'est-ce pas clair, frappant, facile ? Nous soumettons ces observations au savant professeur. — Mais quoi ! De quoi nous plaignons-nous ? Si c'eût été si simple, nous n'aurions pas peut-être les pages exquises sur la transformation des vieilles croyances.

d'Alexandrie. Que ces deux petites lettres, relevées sur ce vieil autel, nous ont donc été profitables, puisqu'elles ont été l'occasion de si justes et si profondes pensées ! A propos de cette inscription, à moitié effacée par le temps, que d'aperçus pleins de vérité et d'élévation ! Est-ce un texte ou (pardon de mon irrévérence, mais on le demande quelquefois aussi pour d'autres que pour des archéologues) ou bien est-ce un prétexte ? N'importe, ces pages sont là, fortes et charmantes. Il faut les lire en entier pour en saisir l'esprit généreux et élevé ; sans contredit, là est le point capital de cette étude. A mon sens, c'est un morceau achevé d'histoire religieuse ».

Le rapporteur, après avoir donné connaissance des beaux passages qui l'avaient plus particulièrement frappé, termine ainsi :

« A ces mérites éclatants, l'auteur joint encore celui d'une modestie charmante. Il allait oublier, dit-il, qu'il n'est qu'un pauvre lecteur d'inscriptions sur les marbres antiques, et il demande presque pardon pour cette dissertation d'histoire. M. Barry n'a certes pas besoin d'excuse. Tous ses lecteurs auront au contraire à le remercier. C'est un bien rare privilége que d'allier ainsi à l'érudition la plus exacte une telle hauteur de vues et une telle sûreté de jugement ».

M. Viguié rend compte ensuite du travail de M. Emile Vaisse sur Lucilio Vanini :

« C'est, dit-il, par les efforts, par les déchirements, par les luttes sanglantes qu'un principe de justice et d'humanité conquiert d'ordinaire sa place au soleil de la civilisation. Nul principe peut-être n'a eu plus de peine à

s'asseoir définitivement au milieu de nous que celui de la liberté de conscience. Un auteur éminent, M. Dargaud, a retracé, il y a quelques années, l'histoire de cette marche pénible et agitée à travers les épreuves et les violences. M. Emile Vaisse se sent attiré aussi vers l'étude de cette *via dolorosa*. Le sujet qu'il traite, Lucilio Vanini, sa vie, sa doctrine, sa mort, l'intéressent non seulement comme penseur, mais encore comme membre de l'Académie de Toulouse. C'est, en effet, dans l'antique cité que le célèbre et infortuné Napolitain vint terminer son aventureuse existence. Or, en même temps qu'un dramatique épisode de l'histoire générale de la liberté de conscience, cette étude est un fragment de biographie locale. Après une introduction digne et émue sur le rôle trop important, hélas! que Toulouse a joué dans les persécutions, l'auteur aborde vivement son sujet et va présenter Vanini sous ces trois aspects : l'homme, le philosophe, la victime.

» Qu'est-ce que Lucilio Vanini ? C'est, à mon sens, le type complet, dans ses bons et dans ses mauvais côtés, de l'écolier de la Renaissance. Ce n'est qu'un écolier, et il l'est demeuré jusqu'à sa mort tragique. J'ai peur qu'on ne s'en soit pas assez souvenu et qu'en le traitant trop sérieusement, on ne l'ait traité trop sévèrement. Vanini est Napolitain d'origine ; il étudie d'abord dans toutes les universités de son pays, puis il part et va étudier dans toutes les académies en renom. Nous le trouvons non seulement à Naples, à Rome, à Padoue, mais dans toutes les contrées de l'Europe, en Hollande, en Belgique, en Angleterre, à Genève, à Lyon, à Paris. Comment vit-il ? Comme il peut, donnant des leçons

quand il en trouve, ayant faim quelquefois, froid souvent, mais tout est chaud, dit-il, dans ses *Dialogues*, pour ceux qui aiment : « N'avons-nous pas bravé les plus grands froids » de l'hiver, à Padoue, avec un méchant petit » habit, uniquement animé du désir d'appren- » dre » ? De quoi s'occupe-t-il ? *De omni re scibili*. En vérité, ces enfants de la science sont des encyclopédies vivantes ; ils veulent tout voir et tout connaître, rien ne les effraie ni ne les rebute : philosophie, théologie, astronomie, médecine, physique, droit canon, droit civil, lettres sacrées et profanes, sciences naturelles, ils apprennent tout, ils dévorent tout ; il n'est pas étonnant qu'ils ne puissent pas toujours se bien assimiler tant d'éléments si divers, si nombreux, parfois si contradictoires, et qu'ils ne tombent quelque peu malades au milieu de ces excès de nourriture intellectuelle. Je trouve qu'on est bien exigeant en demandant à de pareils esprits quelque chose de précis et de suivi ; il ne faut pas se formaliser si, dans leurs écrits, il y a du pêle-mêle, du trouble, du chaos. A ce point de vue, au point de vue de la logique et de la rigueur du système, il faut leur être indulgents.

» Quel est donc le système de Vanini ? Le marbre de la salle du Capitole, à Toulouse, qualifie le malheureux philosophe des mots *insignis atheus*. Vanini fut-il un athée ? Non, l'athéisme ne fut pas le système qu'il édifia et qu'il professa. M. Emile Vaisse, remontant aux sources mêmes, et s'éclairant des études déjà publiées à ce sujet et en particulier du célèbre travail de M. Cousin, me paraît avoir judicieusement apprécié ce philosophe, quand il dit que Vanini était panthéiste naturaliste.

A vrai dire, il est difficile de classer un pareil esprit. On peut tirer tous les systèmes de ses ouvrages, tout jusqu'à l'orthodoxie la plus complète ; car, en tant que prêtre, Vanini proclame à tout instant la soumission la plus plus absolue à l'autorité souveraine du Saint-Siége. Cet esprit est, en effet, par nature et par éducation, contradictoire et inconsistant ; bien souvent, il ne faut pas le prendre à la lettre et trop au sérieux : il est plutôt léger que sceptique ; car le scepticisme, s'il est sincère, est la suprême angoisse et la désillusion amère d'un esprit désolé. Ce n'est pas le cas pour Vanini : il est savant, osé, hardi, mais frivole. Que voulez-vous penser d'un homme qui répond à un interlocuteur lui demandant son opinion sur l'immortalité de l'âme : « J'ai » fait vœu de ne pas traiter cette question » avant d'être vieux, riche et Allemand » ? Il ne faut pas presser trop rigoureusement les paroles d'un tel écrivain ; c'est par l'ensemble de son œuvre qu'il faut le juger ; mais, en effet, le point de vue général qui se dégage de ces compilations sophistiques, c'est bien le panthéisme naturaliste

» Vanini a laissé deux ouvrages importants. Avec sa jactance italienne, il prétend qu'il en a écrit un bien plus grand nombre. Le premier, connu sous le nom de l'*Amphithéâtre*, est ainsi intitulé : *Amphitheatrum æternæ Providentiæ magnum christiano-physicum, necnon astrologo-catholicum, adversus veteres philosophos, atheos, epicureos, peripateticos et stoicos, auctore Julio Cæsare Vanino, philosopho, theologo ac juris utriusque doctore*. Il fut publié à Lyon en 1615. L'autre, connu sous le nom de *Dialogues de la nature*, est intitulé : *Julii Cæsaris Vanini, neapoli-*

tani, de admirandis naturæ, reginæ deæque mortalium, arcanis libri quatuor Il fut publié en 1616.

» Il y a une grande différence entre ces deux livres. Dans le premier, l'auteur est jaloux de justifier la Providence; il s'emporte contre tous ceux qui la nient, il se dépense en invectives, il est moins fort en arguments; mais toutefois le germe, l'indice de sa pensée panthéiste se révèle dans la proposition finale. « Enfin » Dieu est tout, hors de tout, dans tout, par» dessus tout, avant tout, et tout après tout ».

» Dans le second ouvrage, les *Dialogues de la nature*, Vanini affiche ouvertement le matérialisme. Déjà le titre, où il proclame la nature « reine et déesse des mortels », indique la direction de sa pensée; c'est là qu'il est railleur, frivole, se jouant des choses sacrées, alliant parfois le libertinage de la pensée au libertinage du langage.

» M. Emile Vaisse nous donne dans son travail une analyse de ces deux ouvrages, et il apprécie, à mon sens, d'une façon très saine les doctrines de Vanini. On a reproché à M. Vaisse (paraît-il d'après une note) une certaine âpreté dans la réfutation des opinions du philosophe napolitain. Je comprends l'impression de ces critiques amis, sans la partager. Il y a dans la manière, dans le jugement, dans le style de M. Vaisse quelque chose de net, d'arrêté, d'oratoire, de dramatique, dirai-je, qui saisit et qui entraîne. M. Vaisse accuse fortement sa pensée et la met en relief. Or, il n'ignore pas que chacun a les défauts de ses qualités. Rien d'étonnant alors à ce que notre auteur ne soit pas avant tout l'écrivain des nuances, des demi-teintes, des tons adoucis, des tempéraments. Un genre est exclusif de

l'autre. Il a le sien, qui est excellent tel qu'il le possède, et c'est en tenant compte de cette observation qu'on reconnaîtra certainement dans son étude la justesse et la modération du jugement.

« Dans Vanini, le sophiste, dit notre auteur, fait tort à la victime, sans contredit ; mais toutefois la victime est bien digne de pitié. Ce beau jeune homme, plein d'ardeur et de science, aux opinions inconsistantes et pour le moment bien fausses, c'est vrai, mais dont les pensées et les sentiments se seraient peut-être transformés sous de meilleures influences ; cet écolier errant, frivole, gai, frondeur, c'est vrai, mais qui, après tout, par amour de l'étude, devenait presque héroïque, et qui était estimé et aimé dans les grandes maisons où il demeura comme aumônier et précepteur, à Paris, chez le maréchal de Bassompierre, et surtout à Toulouse, chez le premier président Lemazurier ; ce pauvre accusé qui proteste de son innocence ; qui, sous l'inculpation d'athéisme, déclare qu'il adore avec toute l'Eglise un Dieu dont la nature démontrerait évidemment l'existence, et qui, au moment de son interrogatoire, apercevant à terre une paille, la relève et s'écrie : « Ce fêtu de paille me force à croire qu'il y a un Dieu » ; cet infortuné Vanini m'inspire toute compassion.

» Il vint à Toulouse en 1617 ; il entra comme précepteur chez le premier président ; il fut arrêté le 2 août 1618, parce que le parlement avait été « adverti de ses secrètes pensées et maximes damnables ». La procédure fut aussi atroce que le supplice. On fut impitoyable dans la poursuite de cette affaire. La jeunesse et le talent du prisonnier, disons mieux, la justice et l'humanité ne purent pas triom-

pher des passions, sincères sans doute, mais terribles. Je ne redirai pas les tristes détails de ce procès ; cela fend le cœur. Le 9 février 1619, la chambre criminelle du parlement de Toulouse, chambre de la Tournelle, condamna Vanini à être livré « ès mains de l'exécuteur de la haute justice, lequel le traînera sur une claye, en chemise, la hart au col, et le conduira devant la porte principale de l'église métropolitaine de Saint-Etienne; et demandera pardon à Dieu, au roi et à la justice desdits blasphèmes ; après l'admènera en la place du Salin, et, attaché à un poteau qui y sera planté, lui coupera la langue et le stranglera ; et après sera son corps brûlé au bucher qui y sera apprêté et les cendres jetées au vent ».

» Vanini mourut le jour même de sa condamnation. Il avait trente-quatre ans. « Il mourut, » dit le *Mercure de France*, avec autant de » constance, de patience et de volonté qu'au- » cun autre homme qu'on ait vu ». Le récit de son supplice fait frémir ; ces mutilations atroces, cette mort lente, révoltent le cœur. Les ennemis de Vanini, des hommes honnêtes, des religieux, des magistrats, des présidents à mortier, se complaisent dans ces peintures de sa dernière heure, se rient de sa souffrance et insultent même à son courage. « Ah ! disons- » le, s'écrie tout ému l'auteur de cette étude, » disons-le, à l'honneur de notre temps : un » homme de nos jours fût-il souillé de vingt » crimes, fût-il couvert de sang, devient sacré » dès que la loi l'a frappé de son empreinte. » Pour le condamné qui monte à l'échafaud, » nos âmes n'ont plus de colère, elles ont de » la pitié et des pleurs. A plus forte raison » serions-nous émus d'une sainte indignation, » si la victime n'était coupable d'autre grief

» que d'avoir professé des opinions philoso-
» phiques contraires aux doctrines officielles».

»M. Emile Vaisse, formule ainsi son jugement définitif :

« Tel fut Vanini... On doit, sur cette grande
» question historique, apporter autant de mo-
» dération que de prudence. Il faut, pour ainsi
» dire, diviser nos suffrages : le philosophe n'a
» droit ni à nos sympathies ni à notre admi-
» ration. Vanini écolier, Vanini prêtre, fut
» un panthéiste, peut-être un matérialiste,
» à coup sûr un franc sceptique. Pour moi,
» qui considère le spiritualisme comme la santé
» de l'âme humaine, qui regarde les doctrines
» divergentes, sensualistes et panthéistes,
» comme des affections pathologiques de l'es-
» prit humain, je refuse mon suffrage à un
» philosophe qui n'eut ni le sentiment de nos
» grandes destinées surnaturelles, ni la no-
» tion du devoir, ni (il faut l'ajouter) la di-
» gnité de caractère, indispensable auxiliaire
» de la conviction. Je n'admire point sa vie,
» je répudie ses doctrines. Mais quand je vois
» cet homme persécuté pour de simples opi-
» nions; quand je le vois monter sur l'échafaud
» pour des erreurs philosophiques, alors je me
» prends d'un intérêt passionné pour lui. Le
» prédicant, naguère indifférent ou même
» odieux, devient une victime sympathique à
» mon cœur; et dans Vanini, entouré de son
» auréole de flammes, j'entrevois et je salue
» avec respect un martyr de la liberté de cons-
» cience ».

» Nous souscrivons pleinement à ces éloquentes paroles. M. Emile Vaisse s'est déjà fait remarquer au sein de la savante Académie de Toulouse par des travaux entrepris dans le même esprit et d'après un plan depuis long-

temps conçu : son désir est de peindre les personnages importants qui, surtout dans l'antique capitale du Languedoc, ont été mêlés aux redoutables querelles du seizième siècle. Déjà il a fait revivre quelques figures intéressantes : l'évêque Arnaud Sorbin, le conseiller de Charles IX; Etienne Dolet, l'étudiant de Toulouse, et la victime de Paris; aujourd'hui Vanini. Qu'il poursuive cette œuvre avec la droiture de son esprit, la générosité de son cœur et le charme de son talent. Il est de ceux dont on est en droit de beaucoup attendre; et, si ces lignes tombent sous ses yeux, qu'elles lui disent de la part d'un ami un souvenir, une félicitation, une espérance ».

Séance du 22 avril 1865.

En l'absence de M. Azaïs, la séance est présidée par M. de Clausonne, vice-président.

Présents : — M. Fornier de Clausonne, *président*; — MM. Em. Teulon, Fontaines, Ph. Boileau de Castelnau, Pagézy, Alph. Dumas, Ollive-Meinadier, Bousquet, Viguié, Ch. Liotard, Bigot; — Germer-Durand, *secrétaire*.

MM. Eug. Brun et Albert Meynier, *associés-résidants*, assistent à la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture : — 1° d'une lettre de *M. Gustave Saint-Joanny*, avocat à

Thiers (Puy-de-Dôme), membre de l'Académie de Clermont-Ferrand, appelant l'attention de la Compagnie sur une lacune qui lui paraît exister dans le projet de loi actuellement soumis au Corps législatif, en vue de modifier la loi départementale du 10 mai 1838, et où l'entretien des archives départementales cesse de figurer parmi les dépenses obligatoires ; — 2° d'une lettre de M. *Jules Grassi*, consul d'Italie à Cette, accompagnant l'envoi d'un exemplaire de l'ouvrage de M. C. Negri, *sur les anciens Grecs et Romains* ; — 3° d'une lettre de M. *Ulysse Donzel*, membre du conseil d'arrondissement de Nimes, offrant à l'Académie une brochure sur une industrie nouvelle qui vient de s'établir dans notre ville ; — 4° d'une lettre de notre confrère M. *Ph. Eyssette*, membre non-résidant, faisant hommage d'un discours par lui prononcé.

Le Président dépose les ouvrages suivants :

1° *Poésies morales et religieuses* d'André Aubus, Uzès, H. Malige, 1865, 1 vol. in-18 de 235 pages ; — 2° *Memorie storico-politiche sugli antichi Greci e Romani*, di Cristoforo Negri, Turin, 1864, in-8° de 232 pages ; — 3° *Causeries et propos divers sur une nouvelle industrie à Nimes (Bougies stéariques du Val-de-Grézan)*, par Ulysse Donzel, membre de l'Académie nationale de Paris, Nimes, Soustelle, 1865, broch. in-8° de 40 pages (extrait de l'*Opinion du Midi*) ; — 4° *Discours d'installation de M. Eyssette*, comme président du tribunal de Largentière, Privas, Roure fils, 1862, br. in-8° ; — 5° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère*, t. XVI, janv. et févr. 1865.

L'Académie charge son secrétaire de ré-

pondre à M. Saint-Joanny qu'elle est d'avis que le nouveau projet soumis en ce moment au Corps législatif n'a point pour objet, et n'aura pas pour effet, d'abroger les dispositions de la loi de mai 1838 relatives à la conservation et à l'entretien des dépôts d'archives publiques, et que par conséquent l'existence de ces établissements n'est point menacée.

M. Pagézy, continuant ses études sur le *progrès contemporain*, à l'égard des intérêts matériels des peuples, a abordé l'importante question du commerce, lequel joue maintenant un si grand rôle en Europe et surtout dans son occident.

Ce troisième chapitre, à raison de son étendue et dans l'intérêt de la clarté, sera divisé en trois sections, savoir :

§ I. *Du commerce et de ses défauts* ;

§ II. *De la liberté commerciale et du monopole* ;

§ III. *Du commerce international et de la vie à bon marché.*

Ce qui constitue trois lectures. Dans la première, qui a eu lieu aujourd'hui, M. Pagézy a fait d'abord connaître que le commerce marche à l'inverse de l'industrie; qu'il n'est nullement producteur et que c'est pour cela que plus le marché s'agrandit et plus il y trouve son compte, tandis que l'industrie préfère la fixité et redoute fort l'étranger. Le commerce n'est donc pas une source directe de richesse, il est tout simplement l'habile intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs ; il déplace et distribue les produits selon les nécessités et surtout à raison de ses bénéfices. *Acheter le meilleur marché possible et vendre*

le plus cher possible, telle est la maxime peu morale qui fut proclamée, il y a vingt ans, à la tribune du parlement anglais par le premier ministre Robert Peel, et qui se trouve en complète harmonie avec l'avidité humaine. Aussi voilà pourquoi un tel axiome est aussi fort à la mode sur le continent; ce qui fait comprendre comment le commerce, bien qu'il ne produise rien, en donnant le moins possible aux industriels et en recevant le plus possible des consommateurs, possède ainsi, dans son intérêt, deux sources fécondes qui constituent sa marche progressive et ses prodigieuses fortunes, du moins pour le petit nombre. Tel est l'esprit commercial: il est partout le même, à Paris comme à Londres, à New-York comme à Hambourg; il est d'ailleurs essentiellement cosmopolite, il n'a qu'un but, c'est le profit, par conséquent l'intérêt personnel élevé à la plus haute puissance; tel est son type.

Voilà ce qui permet de penser que l'état moral du commerce ne peut être, par cela même, qu'en très vive décadence; et, pour en donner d'abord une première preuve, dans l'intérêt de tout le monde, M. Pagézy signale les fraudes que subissent maintenant les substances alimentaires. Ainsi, en France, dès 1855, il y avait presque autant de produits fraudés qu'il y en avait de purs; mais en Angleterre, le progrès était encore plus marqué: car il a été démontré par une enquête que pas une seule substance alimentaire n'a échappé à la sophistication; ce qui peut exercer une grave influence sur les populations.

Quant aux autres branches de l'industrie et du trafic, M. Pagézy démontre, par l'examen de diverses opérations commerciales, en

Angleterre, aux Etats-Unis et en France, que, dans de nombreuses circonstances, la probité sociale et politique est par trop souvent outragée; ce qui constitue, il faut le dire, le bien triste revers de la médaille du progrès; opinion qui se trouve justifiée, non seulement par les faillites qui, depuis 1851, ont progressé de 100 pour 100, mais par les comptes rendus de la justice criminelle en France; car le commerce *dominé*, ainsi que l'a dit un savant magistrat(1), *par une pensée absorbante de lucre, a recours à des moyens qui blessent la probité.* C'est ainsi qu'il a donné, en 1852, 531 accusés, alors qu'on n'en comptait pour la France entière que 7,096. Le commerce a donc constitué, il y a douze ans, le treizième de ce funeste contingent. Et maintenant c'est encore plus grave; car, en 1862, il en a formé près de la huitième partie; ce qui lui aurait donné une extrême supériorité en fait de criminalité, si le notariat n'avait compté 1 accusé sur 450 titulaires; et cela quand, dans la ville de Paris, qui, après celle de Londres, est le plus grand centre de tous les genres de dépravation, on ne compte cependant qu'un accusé sur 1,443 habitants, et tandis que, dans l'immense classe des propriétaires et des rentiers, il n'y avait alors qu'un seul accusé sur 150,000 personnes; ce qui fait, fort heureusement, que la probité domine en France.

M. Pagézy a exprimé le regret de signaler une telle situation morale à l'égard du commerce, attendu qu'il n'est nullement son adversaire et qu'il rend parfaitement justice aux nombreuses honorabilités qui en font partie; mais il a dû d'abord signaler ses défauts, afin

(1) M. Béranger.

d'apprécier ensuite beaucoup plus nettement ses qualités dans l'intérêt du plus grand nombre, et cela en présence du monopole, qui est, assurément, en grand progrès.

M. *Eugène Brun*, associé-résidant, communique à l'Académie un poème intitulé : *Rome à Baies*. L'auteur fait précéder ce morceau d'une intéressante notice sur le site célèbre qui en est le sujet.

« Comme commentaire de la pièce de vers que nous allons vous lire, il nous paraît utile de vous présenter une courte notice sur le site célèbre qui en est le sujet. Le golfe de Baies forme une espèce de demi-cercle qui s'étend entre le cap de Misène et la pointe du Pausilype. Il est entouré d'une chaîne de collines, d'un aspect très peu pittoresque et d'une assez maigre végétation. La médiocrité des agréments que présente aujourd'hui sa situation ne permet guère de s'expliquer l'engouement des anciens pour ce rivage, et encore moins l'enthousiasme d'Horace, qui le prônait comme le plus beau lieu de l'univers :

Nullus in orbe sinus Baiis prælucet amœnis.

« On sait, en effet, qu'il était le lieu favori de villégiature des riches Romains. Il est vrai que, depuis, les montagnes de nature volcanique qui l'entourent et qui firent donner à toute la contrée environnante le nom de *Campi phlegræi*, nom qu'elle conserve encore, ont été le théâtre de fréquentes éruptions, et que les modifications occasionnées par ces éruptions dans la configuration du sol ont bien pu contribuer à en diminuer les charmes. L'une d'elles, arrivée en 1538, a eu même pour résultat de faire surgir tout à coup une monta-

gne nouvelle à côté du lac Lucrin, fameux autrefois par ses huîtres, qu'elle combla sur une grande partie de son étendue et qui n'est plus aujourd'hui qu'un étang marécageux. Les villas étaient si rapprochées les unes des autres qu'elles se touchaient, et leurs ruines, incrustées dans le sol par ce ciment solide dont les Romains ont emporté avec eux le secret, opposent un obstacle invincible au développement de la végétation. Quelques touffes d'arbres rabougris croissent seules dans leurs interstices. Ce qui attirait surtout les Romains dans ce site de leur prédilection, c'était, d'une part, la placidité naturelle des eaux du golfe, protégé contre les vents par son enfoncement dans une ceinture de montagnes, qui le rendait éminemment propre à ce que nous appelons aujourd'hui les *bains de mer*, et, d'autre part, l'abondance de ses eaux thermales, où les maîtres voluptueux du monde venaient rétablir leur santé ruinée par la débauche.

«Baïes, d'après les auteurs latins, était, dans les derniers temps de la République et surtout sous l'Empire, un séjour de réjouissances et de libertinage, où retentissaient continuellement des chants d'ivresse. C'est le tableau que nous en fait Cicéron, dans sa harangue *pro Cœlio* : *Libidines, amores, adulteria, convivia, commissationes, cantus, symphonia, navigia jactant*. Ce qui n'empêchait pas notre orateur philosophe d'y avoir lui-même une belle villa, dont on croit reconnaître les ruines dans quelques arcades restées debout sur la colline de Cumes, la même que, quelque part dans ses écrits, il appelle sa *villa cumana*, où il se glorifie d'avoir reçu le jeune Octave. Properce nous peint encore plus énergiquement l'extrême licence de mœurs qui

régnait à Baïes, ce rivage ennemi, dit-il, de l'innocence des jeunes filles :

Littora quæ castis fuerunt inimica puellis.

» Sénèque, dans une de ses épîtres, parlant des plaisirs efféminés de Baïes, nous représente le golfe comme tout parsemé de roses, que répandaient sur leur passage les nombreuses barques pavoisées de guirlandes qui sillonnaient sa surface, *fluit autem toto lacu rosam*. On peut lire dans Suétone la description des scènes de dissolution et les saturnales dont Baïes était le théâtre sous le règne de Néron.

« Tel était l'entraînement des délices de Baïes qu'elles séduisaient les plus rigides personnages. Nous avons vu Cicéron venir se bâtir une villa dans ce séjour tumultueux de tous les plaisirs. Mais ce qui étonne encore plus, c'est que l'austère Caton et le stoïcien Sénèque ne peuvent se défendre eux-mêmes de la contagion. Il est vrai que les villas des plus graves personnages étaient situées sur la cime des montagnes, comme s'ils avaient voulu s'isoler dans une retraite morose, tout en cédant à l'irrésistible exemple de leurs compatriotes, et qu'elles étaient moins des maisons de plaisance que des forteresses, selon l'expression d'un auteur du temps, *non villas esse, sed castra*. Bientôt l'espace ne suffit plus pour la construction de tant de villas ; les terrains se vendaient à des prix exorbitants, et on finit par empiéter sur la mer, où l'on voit encore les substructions des édifices qui l'avaient envahie. La plus somptueuse de ces villas était celle de César, devenue plus tard celle d'Auguste, où Virgile lut à Octavie le passage célèbre de son *Enéide*, contenant l'éloge du fils de cette princesse : *Tu Marcellus eris*.

» Le rivage de Baïes a singulièrement expié la vogue dont il jouissait autrefois. Ce n'est aujourd'hui qu'une côte insalubre et solitaire, tristement dominée par un vieux château servant d'hospice à des invalides militaires. Tout le bruit qui l'animait autrefois s'est éteint dans un morne silence. Un hameau de pêcheurs, nommé Bauli, est le seul reste de son ancienne magnificence. Les innombrables palais qui le décoraient ne présentent plus que des ruines complètement méconnaissables. Trois ouvrages y attirent seuls l'attention par leur état de conservation relative. C'est d'abord un vaste réservoir creusé dans la montagne, dont la voûte est soutenue par des pilastres et qui servait à recevoir l'eau amenée par des aqueducs pour l'usage de toutes les villas environnantes. Une autre construction souterraine assez curieuse est celle qui est connue sous le nom de *stufe di Nerone*, étuves de Néron, où jaillissent, de puits profonds, des sources d'eaux thermales à la température de 55 degrés centigrades, dans lesquelles on peut faire cuire des œufs comme au temps de Pline. Le dernier de ces ouvrages est une espèce de labyrinthe, appelé les *cento camerelle*, les cent petites chambres, qui passe pour les celliers de cette villa sinistre de Néron, où ce fils abominable complota le meurtre de sa mère Agrippine, raconté en termes si éloquents par Tacite, et dont le drame horrible alla se dérouler, à quelques pas de là, sur le golfe.

» On sait que l'antre de la Sibylle de Cumes, chanté par Virgile, est situé à quelque distance du rivage de Baïes. On y arrive en traversant une chaussée élevée entre le lac Lucrin et la mer, dont la légende mythologique attribue la construction à Hercule pour y faire

passer les bœufs de Géryon, à son retour d'Espagne. On côtoie le lac Lucrin réuni à celui de l'Averne par un canal, ouvrage d'Agrippa, dont les restes sont encore visibles, pour faire un port de ces deux lacs réunis, sur lesquels il fit jouer un simulacre de la bataille d'Actium.

» Le lac Averne, que Virgile rend si terrible par la mystérieuse horreur des ténébreuses forêts qui l'entouraient,

... Tota lacu nigro nemorumque tenebris.

et d'où s'échappaient des exhalaisons méphitiques qui ne permettaient pas aux oiseaux d'en approcher, a perdu sa sombre majesté et ses émanations insalubres, depuis que, pour l'assainir, Agrippa fit abattre ses vieilles forêts, qui empêchaient la libre évaporation des gaz sulfureux condensés à sa surface. Il est bordé d'un magnifique amphithéâtre de verdure, et l'hirondelle se joue paisiblement au-dessus de ses eaux transparentes. Les montagnes qui environnent ce lac, ancien cratère de volcan, comme les nombreux lacs du voisinage, sont percées de curieuses cavernes symétriquement distribuées comme les loges d'un théâtre, dont l'origine et la destination sont perdues depuis bien des siècles. Homère les attribue aux antiques Cimmériens, qui les auraient creusées pour en faire leur demeure. Strabon, dans son récit des traditions poétiques relatives aux champs Phlégréens, traite de fable cette assertion d'Homère, sans lui substituer une autre explication. La plus vaste et la plus profonde de ces excavations passe pour être celle où Virgile place le sanctuaire de la Sibylle de Cumes. Elle est taillée comme les autres au ciseau dans les flancs du rocher, sur une longueur approchante de deux cents

mètres et présente une forme analogue à celle de nos tunnels modernes. Sur la droite, à quelque distance de son entrée, s'ouvre un étroit corridor, dont le sol incliné conduit à une petite chambre où l'on remarque quelques restes d'un pavé en mosaïque et où séjourne une flaque dormante. C'est là que, d'après une opinion fondée sur les caprices de l'imagination plutôt que sur des données réelles, la Sibylle aurait rendu ses oracles. Ne serait-il pas plus vraisemblable de voir là une ancienne salle de bains? O puissance merveilleuse de la poésie! Certes, cette grotte n'a rien de curieux par elle-même; et cependant, depuis l'antiquité, d'innombrables voyageurs de tous les pays viennent continuellement la visiter, attirés par le seul charme des souvenirs poétiques qui s'y rattachent! Ses parois sont toutes noircies par la fumée des torches qui ont éclairé une longue série de générations de visiteurs. On voit bien que la célèbre pythonisse en est absente et que la foule qui s'y pressait pour entendre ses oracles a depuis longtemps disparu. On n'y accède que par un étroit sentier frayé par les curieux qui la visitent et envahi par des plantes buissonnières de toute espèce. La même curiosité s'attache à tous les environs de Baïes, où l'on se rappelle que se passent toutes les scènes du vr chant de l'*Enéide*, comme si c'étaient des lieux réellement historiques. L'imagination de certains classiques, préoccupée de la réalité des brillantes inventions du poète, veut voir, dans les sites de ses environs, les diverses étapes de l'itinéraire d'Enée dans sa descente aux enfers. C'est ainsi que pour eux le lac Averne, c'est l'Achéron; le lac Lucrin, le Cocyte ou le Styx; le lac appelé *Mare morto*, entre Baïes et Misène, an-

cien port de la flotte romaine, le Tartare; le rivage de la mer en face des îles de Procida et d'Ischia, les Champs-Elysées, et le lac Aréthuse, aujourd'hui Fusaro, entre le littoral et la montagne de Cumes, le fleuve du Léthé.

»Nous nous sommes étendu complaisamment sur tous ces détails, bien qu'étrangers pour la plupart à notre sujet, à cause de la connexité qu'ils ont entre eux et de l'intérêt qui peut en résulter. Il nous a paru que les mœurs romaines, au temps de Baïes, ont avec celles de notre époque une certaine affinité de tendance. C'est la même ardeur de s'enrichir, la même soif de jouissances sensuelles, le même amour du luxe et des plaisirs; le même empressement à courir aux bains de mer et aux établissements thermaux, le même relâchement de toutes les forces morales. Seraient-ce là des symptômes de décadence? Nous nous plaisons à croire qu'il ne s'agit que d'un mal passager; mais ce n'est pas moins un fâcheux augure. C'est sous l'influence de cette idée qu'a été écrite la pièce que nous allons vous communiquer et qui nous a été inspirée par la mélancolique contemplation de ce rivage de Baïes, aujourd'hui si désolé, autrefois si resplendissant. Puisse-t-elle vous paraître digne de votre approbation, autant par son propre mérite que par le but moral qui nous l'a suggérée»!

Nous donnerons ici la seconde partie de ce poème.

Rome, épuisée de débauches et d'orgies, voudrait raviver en elle les sources de la vie:

Pour se purifier, mourante, elle se lave
Dans les eaux de la mer et dans les eaux de lave,
Colle en râlant sa bouche à tous les soupiraux
Des monts, pour aspirer le gaz des minéraux,
Et se creuse partout, pour assainir sa plaie,

Des piscines au pied des volcans de la baie.
Inutile remède ; elle souffre toujours
Et le mal qui la ronge empire tous les jours.
Son ardent appétit est glacé par la fièvre.
La coupe des festins s'échappe de sa lèvre.
Une ride précoce a flétri ses appas ;
L'image de la mort s'assied à ses repas
Et souille tous les mets que, d'une main savante,
Pour allécher son goût l'art culinaire invente.
Le cristal sur sa table à son pâle regard
Réfléchit en tout sens le squelette hagard.
Un sang tout corrompu roule dans ses artères.
Elle boit à longs traits le soufre des cratères.
Son empire est fini ; ses putrides lambeaux
Du fond de l'horizon attirent les corbeaux.
Des spectres irrités lui reprochent sans cesse,
Dans ses nuits sans sommeil, sa honte et sa bassesse
Tous ses anciens héros, sortant de leur cercueil,
Défilent devant elle en cortége de deuil,
Et foulant à leurs pieds son brillant diadème,
Sans pitié pour ses maux, lui jettent l'anathème.
Chaque nuit, de Baia vient visiter les bords
Et dans son sein coupable allume le remords
De l'austère Caton l'ombre républicaine
Se déchirant le flanc sur la plage africaine.
Elle pleure ses lois. César domine seul,
Et la liberté gît dans un sanglant linceul.
Ses plus nobles enfants sont tombés sous le glaive,
Qui sur tout front superbe incessamment se lève.
Elle maudit le jour où de Catilina
Sous un maître absolu la terreur l'inclina.
Le cirque est le seul lot de tout son héritage
Que, pour la consoler, on lui laisse en partage.
Elle sent maintenant combien le joug est dur
Et combien au forum on respire un air pur.
Ses prodigalités et ses folles largesses
De la terre opprimée ont tari les richesses.
Le maigre laboureur déserte les sillons,
Et les hordes du Nord fondent par tourbillons.

Sur ses destins futurs, dans sa pâle détresse,
De Cumes elle alla consulter la prêtresse.
« O toi qui lis dans l'avenir,

Dit-elle, prêtresse inspirée,
Rassure mon âme éplorée ;
Réponds : que dois-je devenir ?
Je sens s'affaisser tout mon être ;
Je sens s'échapper de mes mains
L'empire éternel des humains
Que tu prédis à mon ancêtre.
Par un retour cruel du sort,
Faut-il que dans sa fleur expire
Cet immense et superbe empire,
Qui semblait défier la mort ?
Connais-tu quelque heureux dictame
Qui soit apte à me rajeunir
Et puisse prolonger la trame
De mon règne prêt à finir ?
Si ton oracle est favorable,
Je te bâtirai, sur ma foi,
Un temple plus digne de toi
Que cet asile misérable ».

Mais à peine dans l'antre eut-elle mis le pied,
Que, d'un bond furieux, sautant de son trépied :
« Des Césars esclave impudique,
Fuis, lui vociféra la vierge fatidique !
De ton souffle pestiféré
Ne souille pas ce sanctuaire,
Que visita jadis ton vénérable père
Et que ses pas ont consacré.
Qu'as-tu fait de tes mœurs austères ?
De ton pieux courroux contre les adultères ?
Tu n'aimes plus la liberté,
Qui fait seule les grandes âmes ;
Tu n'aimes que le luxe et les plaisirs infames.
Pharsale abattit ta fierté.
Le ciel t'arma de son tonnerre,
Pour établir des lois le règne sur la terre
Et pour en épurer les mœurs.
L'or est ta seule jouissance.
Le destin te rejette et brise ta puissance.
Pourris dans la matière, et meurs !
Va panser tes honteux ulcères ;
Verse l'eau des volcans dans tes impurs viscères.
Creuse les monts en sens divers.

Dans les fontaines minérales,
Messaline aux abois, pour étouffer ton râle,
Roule tes flancs rongés des vers.
Que te sert le soufre des mines,
Pour soutenir tes sens qui tombent en ruines?
La santé ne se refait pas.
Toutes les sources de bitume
Ne pourraient te guérir du mal qui te consume.
Ton seul remède est le trépas.
Reprends ta bêche et ta charrue;
Respire l'air des champs et l'odeur de la rue.
Rase tous ces beaux monuments,
Où, pour t'opprimer, on te fête.
Rejette ces festons qui te parent la tête;
Déchire ces vils ornements!
La liberté patriotique,
Fille de l'indigence, habite un toit rustique;
Elle enfante les peuples forts.
Laisse les palais aux eunuques;
Le luxe est l'oreiller des nations caduques.
Le froid linceul des peuples morts.
Bannis les arts mous de la Grèce.
Sous les habits de luxe, il n'est pas de Lucrèce.
Rallume le feu de Vesta;
Bois des ruisseaux les pures ondes,
Sème du Latium les campagnes fécondes
Que la discorde dévasta.
Que ta main de labeur se gerce.
Le bras robuste, seul, lance le trait qui perce.
L'homme fort de bure est vêtu.
D'un pain noir fais ta nourriture.
Serre autour de tes reins une rude ceinture.
On n'est grand que par la vertu.
Le séjour de Baïa te souille.
César, en t'amusant, de tes droits te dépouille;
Il te corrompt pour t'asservir.
Fuis ce lieu de luxure immonde
Et reprends fièrement cet empire du monde
Qu'un coupable osa te ravir.
Est-ce pour te laisser abattre
Sous les pieds d'un tribun, que tu sus tant com-
Que tu chassas d'indignes rois; [battre;
Que, sur les monts et sur les seigles,

De l'aurore au couchant, tu promenas tes aigles
Et soumis la terre à tes lois ?
Subis la peine de tes crimes.
Les maîtres absolus sont les seuls légitimes,
Quand un peuple est dégénéré.
L'ère de ta grandeur s'achève.
Le dernier des Romains s'est percé de son glaive.
Déjà Néron est engendré.
Levez-vous, du Rhin à l'Euphrate,
O peuples asservis ! Lève-toi, Mithridate !
Sous les murs de Rome croulants,
Etouffe la rage féroce
Des tyrans débauchés, progéniture atroce,
Qu'elle couve au fond de ses flancs.
République, noble hécatombe,
Dors en paix ; que de pleurs couleront sur ta tombe !
Tes manes sacrés sont vengés.
Le règne des Césars commence.
Il n'est plus de justice, il n'est plus de clémence,
Et tous les droits sont abrogés.
Malheur aux races qui vont naître !
Un monstre déchaîné de la terre est le maître.
Il sème partout la terreur.
Le sang rougit tous les rivages.
Quittez tous vos trésors ; dans les antres sauvages
Sauvez-vous pour fuir sa fureur.
Mais quel sombre démon m'inspire ?
Dans un affreux fracas s'écroule tout l'Empire.
Tu n'as pas porté le flambeau
Des arts chez les peuples barbares,
O Rome ! et maintenant, au bruit de leurs fanfares,
Ils viennent creuser ton tombeau.
Dans une scène d'épouvante,
Déserte le banquet et fais-toi leur servante.
Des forêts grossiers nourrissons,
Dédaignant le vil gland des chênes,
Ils te chassent partout de ces fertiles plaines,
Dont tu gaspilles les moissons.
Ils mettent ta grandeur en pièces.
Ils détruisent tes arts, ils brûlent tes richesses;
Et, comme de fougueux autans,
Dispersant tes palais sous l'herbe,
Renversent, en un jour, cet empire superbe
Que tu mis à fonder mille ans ! »

Séance du 6 mai 1865.

En l'absence de M. l'abbé Azaïs, M. de Clausonne occupe le fauteuil de la présidence.

Présents : MM. Teulon, Plagniol, Fontaines, de La Farelle, de Daunant, Alph. Dumas, Aurès, Ollive-Meinadier, Bousquet, Viguié, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Tribes, Gaspard ; — Germer-Durand, *secrétaire*.

MM. Eug. Brun, Maillet et Alb. Meynier, *associés-résidants*, assistent à la séance.

Le secrétaire lit d'abord le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril, puis celui de la séance publique du 1er mai. Tous deux sont adoptés.

M. le président, après avoir donné lecture d'une lettre de *M. Marius Topin*, receveur de l'enregistrement à Aiguesmortes, qui offre à l'Académie deux brochures et sollicite le titre de correspondant, dépose sur le bureau les ouvrages dont voici la liste :

1° *Le cardinal de Retz, son génie et ses écrits*, ouvrage qui a obtenu le prix d'éloquence décerné par l'Académie française, le 23 juillet 1863, par M. Topin, Paris, 1864 ; — 2° *Aiguesmortes*, par le même, broch. gr. in-8° de 63 pages, Nîmes, Clavel-Ballivet, 1865 ; — 3° *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var* (*Toulon*), 32 et 33e années, 1864-1855 ; — 4° *Nouvelle locale. A. Dumonteil, ou les Mémoires d'un peintre*, publiés par M. Causse, Nîmes, Ro-

ger et Laporte, 1865, in-8° de 160 pages ; — 5° *Congrès scientifique de France*, 32e session, Rouen, 31 juillet 1865, broch. in-4° de 22 pages ; — 6° *Lettres d'un Bénédictin*, 5e série, 4e lettre ; — 7° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er trim. de 1865 ; — 8° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 2e série, t. IX, 1863-1864, 2e, 3e et 4e trim. ; — 9° *Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord)*, t. 1er, feuilles 17 et 18 ; le titre, la couverture et 6 planches ; — 10° *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, 2e série, t. XX, n° 3 (contenant les séances des 4, 11, 18 et 25 janv. 1865) ; — 11° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, 17e année, t. XIX, n° 3, mars 1865 ; — 12° *Rapport présenté au Comice agricole de l'arrondissement du Vigan, sur les éducations précoces de vers-à-soie*, par M. Adr. Jeanjean, l'un des secrétaires de ce comice.

M. Liquier communique à l'Académie une touchante et morale élégie, intitulée : *La Fête d'une mère*.

Le secrétaire, au nom de M. *Eug. Arnaud*, pasteur aux Vans, nommé récemment associé-correspondant, donne lecture d'une notice sur la *Découverte d'un nouvel exemplaire de la Table d'Abydos*.

»On désigne sous le nom de *Table d'Abydos* une inscription ou plutôt un tableau sculpté sur une des parois latérales d'un petit édifice en partie creusé dans le roc d'Abydos, et qui contient trois lignes superposées de cartouches

royaux, renfermant la liste des rois antérieurs à Sésostris, prince à qui le temple d'Abydos était dédié. Ce monument, devenu célèbre parmi les égyptologues, fut découvert, en 1818, par J.-W. Bankes, qui faisait exécuter des fouilles sur la rive gauche du Nil, pour dresser un plan des ruines d'Abydos, En 1822, un voyageur français, nommé Caillaud, vit à son tour ce monument et en envoya une copie à l'illustre Champollion le jeune, qui en tira un grand parti pour la classification chronologique des règnes des anciens Pharaons et l'intelligence des listes du célèbre annaliste égyptien Manéthon.

» Des trois lignes ou bandes de cartouches dont se compose, comme nous l'avons dit, la Table d'Abydos, aucune n'est intacte. La ligne inférieure, qui est la mieux conservée, contient 18 cartouches entiers, la seconde 18, la troisième 11 : en tout, 47 ; tandis que les savants estiment que chaque ligne devait contenir au moins 26 cartouches ; ce qui portait leur nombre à 78.

» Ces lacunes, infiniment regrettables pour la détermination précise des règnes des divers Pharaons qui ont occupé le trône d'Egypte avant Sésostris, viennent d'être comblées par la découverte d'un pendant de la Table d'Abydos. C'est à un égyptologue français bien connu des orientalistes, M. Mariette, spécialement chargé, par un firman du vice-roi d'Egypte, des fouilles opérées sur l'antique sol égyptien, que cette découverte est due. Voici en quels termes ce savant la rapporte dans une lettre adressée à M. Ernest Desjardins : « J'ai découvert à Abydos un magnifique pendant de la table de Saggarah. Séti Ier, accompagné de son fils, qui sera plus tard Ramsès II (Sé-

sostris), fait une offrande à 76 rois rangés devant lui, Ménès en tête (le premier roi de la première dynastie sur les listes de Manéthon). De Ménès à Séti Ier, cette liste passe à travers presque toutes les dynasties. Les six premières y sont représentées ; puis nous sommes introduits en présence de souverains encore inconnus, appartenant à cette période obscure qui suit la 6e dynastie et précède la 11e. De la 11e à la 18e, la nouvelle table suit les voies tracées, qu'elle ne quitte plus pendant les règnes des Thoutmès, des Aménophis et du premier Ramsès.

» Si tout, dans cette nouvelle liste, n'est pas absolument nouveau, du moins y trouvons-nous une éclatante confirmation de Manéthon; et, dans l'état de la science, c'est ce que nous pouvons espérer de mieux. Tout ce qui consolide Manéthon nous donne à nous-mêmes confiance en nos propres efforts ; tout ce qui le contredit infirme les résultats que nous obtenons. La nouvelle table d'Abydos est, du reste, le plus complet et le mieux conservé des monuments que nous possédions en ce genre. Elle est d'un style splendide, et pas un cartouche n'y manque. Elle a été gravée sur les murs d'une petite salle du grand temple d'Abydos, que nous déblayons encore en ce moment. — En face, une liste parallèle nous montre le même Séti faisant une offrande à 130 autres personnages qui, cette fois, personnifient les nomes et districts, ou divisions et subdivisions géographiques de l'Egypte. — Ainsi, d'un côté de la précieuse chambre que nos fouilles viennent de mettre au jour, est représentée l'histoire; de l'autre, la géographie».

» Puisque M. Mariette a prononcé le nom de Manéthon, nous dirons, pour l'intelligence

de nos auditeurs, que le célèbre annaliste a transmis à la postérité la liste de 30 dynasties égyptiennes, qui se suivent dans le texte, mais que les savants n'ont pas toujours considérées comme successives; car leur somme nous donnerait le chiffre de 5,332 ans, auxquels il faut ajouter 340 ans, qui se sont écoulés depuis l'époque de Manéthon jusqu'à Jésus-Christ. Nous obtiendrions ainsi le chiffre fabuleux de 5,672 ans pour la durée de la puissance égyptienne depuis Ménès, son premier roi, jusqu'au commencement de l'ère vulgaire. Les anciens avaient déjà pressenti l'impossilité de pareils chiffres, comme on le voit dans Eusèbe, qui émet le premier l'idée de la contemporanéité de plusieurs dynasties de Manéthon. Bossuet se rangea à cette manière de voir, et après lui Dorigny, Volney et l'Anglais Marsham. Abandonnée par notre première génération d'égyptologues, les deux Champollion, Letronne, Lenormant, Wilkinson, Bœckh, Bunsen, Barucchi, etc., qui tous ont regardé les 30 dynasties de Manéthon comme successives, elle a été reprise par les plus récents orientalistes, Lieblein, de Saulcy, etc., et défendue par eux avec succès. C'est un fait reçu à peu près universellement aujourd'hui que Manéthon, dans son histoire universelle de l'Egypte, a bien donné les dynasties successives et les dynasties contemporaines des rois d'Egypte, mais que ses compilateurs, ou tout au moins les copistes, les ont maladroitement placées les unes à la suite des autres, comme si elles avaient été toutes successives. Une étude attentive de ces livres elle-même fournit la preuve du fait; car, d'un côté, Manéthon dit que le royaume d'Egypte avait duré 3,555 ans, jusqu'à l'an 340 avant Jésus-Christ;

tandis que, d'un autre côté, la somme de toutes les trente dynasties s'élève à 5,332 ans. Il est donc bien certain que Manéthon n'a pas compté toutes les dynasties comme successives. C'est déjà une preuve assez satisfaisante de la contemporanéité des dynasties dans Manéthon ; et ce qui est encore plus concluant, c'est que, si l'on met à part les dynasties qui, d'après les monuments, sont contemporaines, on trouve précisément les mêmes 3,555 ans comme somme des dynasties successives. Mais, pour obtenir cet heureux résultat, il est nécessaire de prendre la meilleure rédaction, celle que nous a transmise Africain, et il faut compter les chiffres qui y sont donnés sans y rien changer ». Il est vraisemblable même que ces 3,555 ans doivent encore subir une réduction ; car les divers textes, hébreu, grec, samaritain, de la Genèse sont loin de nous fournir un laps de temps aussi considérable. Le texte des Massorètes compte, en effet, 292 ans du déluge à Abraham ; et les Septante, suivis par le Pentateuque samaritain, 942 ans. En y joignant les 2,000 ans environ compris entre Abraham et Jésus-Christ, on arrive pour le premier texte à 2,292 ans, et pour le second a 2,942 : ce qui nous éloigne étrangement des 3,555 de Manéthon, auxquels il faut ajouter les 340 ans écoulés de son époque à Jésus-Christ ; en tout 3,895 ans ; à moins toutefois que les Egyptiens, comme plusieurs autres peuples, n'aient compris dans leur histoire des rois antédiluviens. Dans ce cas, il serait remarquable que les 3,895 ans de Manéthon correspondissent presque exactement aux 4,000 ans que la chronologie ordinaire compte de la création du monde à Jésus-Christ. Même en admettant, avec un savant assyro-

logue, M. J. Oppert, professeur de philologie comparée à la Bibliothèque impériale, que les Massorètes ont diminué les générations postdiluviennes de 1,000 ans pour les rapprocher des nôtres, on n'arrive jamais à compter que 3,512 ans de Jésus-Christ au déluge. Espérons que l'intéressante découverte de M. Mariette permettra de parvenir à une classification plus raisonnable des dynasties de Manéthon, dont personne, du reste, à cette heure, ne conteste plus la bonne foi ».

Séance du 20 mai 1865.

Présents : — M. l'abbé Azaïs, *président* ; — MM. Teulon, Fontaines, Abric, de Castelnau, Dumas, Aurès, Bousquet, de Clausonne, Viguié, Liotard, Bigot, Courcière, Liquier, Tribes, Gaspard.

Assistaient également à la séance : MM. G. Guizot, Brun, Quesnault-Desrivières, Meynier, Bosc, *associés-correspondants*.

M Liotard est prié, en l'absence de M. Germer-Durand, de vouloir bien remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance es lu et adopté.

M. le président dépose la liste des ouvrages et publications diverses envoyés en hommage à l'Académie, dont suit la liste : 1° *Histoire de Fléchier, évêque de Nîmes*, d'après des documents originaux, par M. l'abbé Delacroix, vicaire à la cathédrale de Nîmes, 1 vol.

in-8°, Louis Giraud, Paris ; — 2° *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, 1865, Toulouse, impr. Douladoure ; — 3° *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1865, Le Blanc-Hardel ; — 4° *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, 1864, 2e semestre, impr. Mellinet ; — 5° *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 3e série, 27e année, 1864, 4e trimestre, Paris, Dentu ; — 6° *Société polymathique du Morbihan*, 2e semestre 1864, Vannes ; — 7° *Tribune artistique et littéraire du Midi*, revue mensuelle, n° 10, avril 1865, Marseille ; — 8° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 3e et 4e trimestres de 1864 ; — 9° *Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, tenue à l'occasion des fêtes agricoles du mois de septembre 1864 ; — 10° *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*, janvier, février et mars 1865 ; — 11° *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, compte-rendu mensuel, par M. Payen, secrétaire perpétuel, 2e série, t. xxe, Paris, février 1865 ; — 12° Discours prononcé par S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique à la réunion des Sociétés savantes, 22 avril 1865 ; — 13° *Fenicia, della politica ; Napoli*, 1865.

Il est donné lecture de deux lettres émanées de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Caen et de la Société académique de Nantes.

Toutes les deux demandent en échange de

l'envoi de leurs publications académiques, l'envoi, par réciprocité, des Mémoires de l'Académie du Gard.

Les deux demandes sont renvoyées au Secrétaire-Archiviste.

Une lettre de M. Cazalet, de Ganges, qui sollicite le titre d'associé-correspondant, est renvoyée à la Commission des présentations chargée d'apprécier les titres littéraires du demandeur.

M. le président annonce que la rédaction des tables générales des travaux de l'Académie depuis sa création, confiée par un mandat spécial à M. le colonel Pagézy, est terminée pour la période de 1804 à 1822.

M. Pagézy a reçu les remercîments de ses confrères, dont le bureau s'est fait l'interprète, pour l'accomplissement de cette tâche longue et délicate, qu'il offre de continuer en ce qui touche la période de 1833 à 1850, où l'Académie a publié régulièrement ses Mémoires.

Aucune publication analogue n'ayant paru de 1822 à 1833, le même relevé ne pourrait se faire qu'en compulsant les procès-verbaux des séances qui conservent la trace des travaux de la Compagnie.

L'Académie exprime l'espérance que M. Pagézy voudra bien aussi s'occuper de ce soin, d'autant plus que cette lacune comprend une publication de M. Pagézy lui-même, pour laquelle il fut proclamé lauréat d'un concours et qui lui valut son entrée dans la Compagnie.

On passe à l'audition des lectures portées à l'ordre du jour.

M. Ch. Liotard rend compte d'une excursion accomplie par lui pendant l'été de 1864

et dont les principales stations ont été, en Suisse : Fribourg, Berne, Thun, Interlaken, Lucerne, Zurich et Bâle ; en France : Mülhouse, Besançon et Dijon.

Voici quelques fragments de cette relation :

« Le bateau à vapeur nous déposa, le 24 août à midi, au port d'Ouchy, devant cette splendide villa qui mérite si bien son nom de *Beau-Rivage* ; et, après le coup d'œil obligé jeté des hauteurs de Lausanne sur la vaste nappe du Lac et sur le panorama des Alpes de Savoie, nous reprîmes la voie de fer jusqu'à Fribourg.

« Certaines gens maudissent les chemins de fer ; pour moi, je ne veux pas même en médire, quoique je convienne qu'ils ont gâté sur certains points le charmant pélerinage de la Suisse. Ainsi je me rappelais avoir, il y a vingt ans, parcouru, avec les anciens moyens de locomotion, la route accidentée de Bâle à Neuchâtel, par Lauffen et Delémont, suivant dans toutes leurs profondeurs les capricieuses cascades de la Birs. L'impérieux niveau des chemins de fer nous ravit les spectacles accidentés de ce genre et ne nous montre guère plus que des forêts de sapin éventrées ou des excavations souterraines. La ligne de Lausanne à Fribourg présente cependant un certain nombre de paysages assez variés d'aspect ; et puis, il faut le reconnaître et le déclarer, à la louange des chemins de fer suisses comparés à ceux de la Compagnie française de la Méditerranée, ils offrent au modeste voyageur des avantages incontestables : la modicité des tarifs ; l'installation confortable des waggons de 2e et 3e classe où

l'on est placé deux à deux sur des siéges commodes, avec un corridor de circulation sur toute la longueur du compartiment ; la grande dimension des fenêtres qui permet d'embrasser de vastes horizons ; l'introduction dans les voitures par une porte élevée que précède une large plateforme.

» On allait à Fribourg autrefois (j'entends avant 1834) pour y jouir des merveilleux aspects d'un paysage presque sans pareil pour sa splendeur, ses accidents variés et son étrangeté.

» Les gorges de la Sarine, la position escarpée de la ville, la haute tour de sa collégiale, composent toujours un merveilleux spectacle que l'on ne se lasse pas de contempler.

» Depuis 1834, l'accès de Fribourg était facilité, du côté du Nord, par la construction d'un pont aérien qui fut, un moment, sans rival, alors que n'existaient pas les ponts de Cubzac sur la Dordogne et de la Roche-Bernard sur la Vilaine. Je n'hésite pas à dire qu'aujourd'hui même ce pont suspendu de Fribourg s'appuyant à la terrasse de l'hôtel de Zoehringen et permettant de franchir la vallée de la Sarine à 60 m. d'élévation, le second pont encore plus élevé sur lequel on franchit le ravin à l'est, la masse des constructions qui surplombent au dessus des profondeurs et des anfractuosites de cette vallée, forment l ensemble le plus étrange et le plus saisissant. Mais ces merveilles de la nature et de l'art sont dépassées, aux yeux des Fribourgeois, par le travail prodigieux que vient d'accomplir le génie moderne, pour le passage du chemin de fer de Fribourg à Berne.

» C'est le viaduc de Granfey dont ils sont

fiers surtout et qu'ils signalent principalement à l'attention des curieux. Et de vrai, cette prodigieuse construction, par laquelle notre âge de fer a voulu marquer sa rude empreinte au milieu des verdoyants paysages de l'Helvétie, est une œuvre qui présente aussi un cachet exceptionnel et surprenant Le viaduc de Granfey est, comme les deux ponts suspendus, l'œuvre d'un ingénieur français. Notre usine du Creuzot a expédié, en 1862, pour la construction de ce pont monumental, 3 millions de kilogrammes de fonte de fer. Le tablier, qui a 362 m. de long, est élevé de 80 m. au dessus de la rivière et supporté par des colonnes de fer d'inégale hauteur : une seule repose sur le fond de la vallée à cette profondeur de 80 m.; les autres se raccourcissent successivement en raison de l'inclinaison que présente le talus naturel de la rive droite. La rive gauche forme un escarpement presque vertical, et c'est de ce côté que s'enfonce la plus haute des trois piles. Cette disposition, conséquence obligée de l'état des lieux, fait paraître ce monument boiteux, au lieu de lui donner l'aspect régulier du Pont du Gard et de l'aqueduc de Roquefavour, dont les arcades sont étagées, à partir du fond de la vallée, sur deux versants à peu près pareils d'inclinaison et d'étendue.

» Au dessous du tablier en fer du viaduc de Granfey, un plancher solidement établi, quoique les plateaux en soient largement disjoints, forme un passage où l'on introduit les curieux pour leur montrer la coupe intérieure du pont. Le regard se perd à contempler les myriades d'armatures qui s'entrecroisent en tous sens pour former ces énormes treillis de fer qui composent une masse homogène d'une sévère beauté.....

» J'ai revu pour la quatrième fois la ville de Berne, qui se montre toujours à mes yeux parée de grâces nouvelles. Je passerais des heures entières, ainsi qu'au bord de la mer, sur la terrasse de la cathédrale, à voir couler l'Aar.

» Parmi les grandes villes de la Suisse, Berne, à cause du caractère uniforme de ses maisons à arcades, est la seule qui ait conservé sa physionomie primitive. Bâle, Zurich et Genève ne se distinguent en rien de nos jolies villes françaises ; mais la grande rue de Berne, avec son large ruisseau qui la sépare en deux voies charretières, avec ses nombreuses fontaines, ses boutiques précédées de robustes arceaux servant d'étais aux étages supérieurs, ses fenêtres multipliées à l'excès, garnies d'accoudoirs et de coussinets recouverts d'étoffe rouge, d'où les citadins et riches bourgeois semblent toujours en observation comme dans les loges d'une salle de spectacle, avec son joyeux carillon, et même son grand Saint-Christophe, dont je tolère le mauvais goût en faveur de la couleur locale, la grande rue de Berne me fait épanouir d'aise et de contentement, chaque fois qu'il m'est donné d'y promener mes loisirs.

» Le chemin de fer a pourtant encore ici commencé sa révolution ordinaire. Les quartiers qui avoisinent la gare et le palais fédéral sont bâtis à la française ; mais cela ne change rien à la physionomie générale de la ville. Ce qui distingue, en outre, ces constructions neuves de Berne, comme celles de Fribourg et de Lausanne, c'est la couleur de la pierre de taille gris foncé et vert tendre, qui revêt les façades d'une teinte aimable et douce, bien préférable à la blanchenr trop vive de nos bâtiments du Midi de la France.

« Je noterai un autre changement produit par l'introduction de l'élément étranger dans les villes de Suisse, mais moins profond encore à Berne qu'à Lucerne, à Interlaken, à Zurich : c'est l'uniformité de ces grands caravansérails où se succèdent et s'engouffrent, en été, les fournées toujours croissantes de touristes. On logeait autrefois en Suisse (je remonte toujours à vingt ans d'ici) au Faucon, à l'Aigle d'or, à l'Ours noir. Ces bons vieux hôtels n'ont pas disparu sans doute, mais ils sont éclipsés par de vastes hôtels de construction moderne et d'un plan uniforme, qui ne se distinguent que par le plus ou moins de dépense qu'ils imposent aux visiteurs étrangers.

» Dans presque toutes les villes que fréquentent les promeneurs de l'été, on rencontre, depuis quelque temps, le même grand hôtel qu'on dirait créé, comme la maison des *cent mille paletots*, par une compagnie ou entreprise générale : c'est le *Schweizerhof*. On le retrouve à Berne, à Interlaken, à Lucerne. Celui de Zurich affecte cependant une forme plus originale ; il est bâti en pierre rose, et sa façade est étagée comme celles des anciennes maisons espagnoles de Bruxelles et d'Amsterdam ».

Après une station à Thun, à Interlaken et la visite obligée à l'admirable chûte de Giesbach, M. Liotard continue ainsi :

« Le trajet du débarcadère du Giesbach à Brientz s'effectue en cinq minutes, en traversant le lac dans sa largeur. Aucun intérêt ne justifiant le moindre séjour à Brientz, nous quittâmes promptement ce pauvre village pour nous rendre à Lucerne par les hauteurs de Brunig.

» Le chemin de fer n'a pas encore pu franchir le massif qui sépare l'Oberland du canton d'Unterwalden. Il faut recourir encore aux voitures de poste pour traverser ces hautes régions ; mais ne nous en plaignons pas trop, le service postal appartenant à l'Etat est si bien organisé en Suisse ! Il présente même un des avantages essentiels attachés au chemin de fer, en ce que, pourvu que l'on arrive avant l'heure du départ, on est toujours assuré de trouver une place. Le nombre des voitures confiées au conducteur est toujours en proportion du nombre de voyageurs à transporter ; et point de distinction de prix, soit qu'on occupe le devant d'une bonne berline ou le cabriolet qui s'élève derrière le compartiment principal, soit enfin qu'un tilbury soit mis en réquisition pour transporter un voyageur isolément.

» Grâce à cette commode organisation, qui place quelquefois quatre ou cinq voitures sous les ordres d'un seul conducteur, nous arrivâmes dans quatre heures à Alpnacht, au bord du lac des Waldstetten ou des Quatre-Cantons, où l'on débouche en sortant de la vallée de Sarnen Des hauteurs qui dominent cette vallée et que l'on met deux heures à escalader, on jouit longtemps du magnifique aspect de la Jungfrau et des cîmes voisines chargées de neiges éternelles.

» C'est près d'Alpnacht que se rencontrent, à la montée ou à la descente, les intrépides qui vont tenter l'ascension du mont Pilate, dont on aperçoit de ce point la masse imposante; tandis que c'est à Kusnacht, de l'autre côté du lac, dans le canton de Schwytz, que vont aborder ceux qui se disposent à l'ascension du Righi.

» Le bateau attendait à Alpnacht les voyageurs à destination de Lucerne, et nous déposa, deux heures après, sur les quais de cette gracieuse capitale.

» Ce qui distingue particulièrement Lucerne aujourd'hui, à part les délicieux paysages qui décorent les bords du lac, mais qui se retrouvent presque indistinctement les mêmes aux bords des lacs de Genève, de Thun, de Zurich, etc. ; ce qui distingue Lucerne, c'est la singularité de ses vieux ponts couverts ; le pont du Hof et le pont de Kapellbrück qui sont décorés d'une quantité considérable de tableaux triangulaires peints sur bois, des deux côtés, et attachés entre les chevrons qui soutiennent la toiture. Ces peintures n'ont peut-être pas un grand mérite, comme œuvres d'art : les sujets en sont empruntés, soit aux temps héroïques de l'Helvétie, soit à l'histoire sainte ; une suite de ces tableaux à double face représente une danse des morts en trente-six sujets, accompagnée de vieilles légendes. C'est là sans contredit une des singularités les plus étonnantes à signaler à l'attention des curieux.

» La Reuss s'échappe du lac de Lucerne, comme la Limmat du lac de Zurich, comme le Rhône du lac de Genève, avec une force d'impulsion et une impétuosité qui font plaisir à voir, quand on vient de quitter notre Bas-Languedoc, si pauvre en puissantes rivières.

» On admirera encore à Lucerne un fragment de vieille enceinte garnie de tours carrées d'un bel effet ; l'antique tour ronde au bord de l'eau, dont on attribue la fondation aux Romains et qui soutenait autrefois un phare, origine probable du nom de Lucerne. La cathédrale mérite d'être visitée, à cause

de la splendeur exceptionnelle de ses décorations rehaussées d'or et des riches marbres de ses autels. La galerie demi-circulaire qui entoure l'abside et qui sert de nécropole offre, à travers ses nombreuses arcades, des aspects admirables sur le lac.

» Zurich partage avec Thun l'honneur d'élever la jeunesse belliqueuse de la Suisse. L'école polytechnique, dont les bâtiments viennent d'être tout récemment élevés, domine la ville de sa masse imposante.

» C'est à Zurich que nous aperçûmes pour la première fois, depuis Genève, un corps de garde et un factionnaire : le corps de garde, sur le grand pont qui sert de marché aux fruits ; le factionnaire, devant la porte en marbre noir de l'hôtel de ville.

» Ce bâtiment, lourd et massif, est le seul, avec l'ancienne cathédrale transformée en temple protestant, qui attire l'attention par sa décoration originale. Les quatre façades sont couvertes de bustes des grands hommes de l'antiquité et de sentences morales.

» Ce qu'on ne peut s'empêcher d'admirer à Zurich, c'est sa situation à l'extrémité nord de son lac de forme allongée et sa coupure par les belles eaux de la Limmat. Les fabriques de soieries installées au beau milieu de la rivière au cours rapide trouvent sans peine des moyens de lavage qui seraient bien appréciés et enviés par nos fabricants Nimois, si mal partagés à cet égard ; mais, par contre, la municipalité de Zurich devrait bien supprimer les boucheries qui étalent trop complaisamment leurs dégoûtantes opérations sur le quai très fréquenté de la Limmat.

» On a quelquefois comparé Zurich à Venise, à cause de l'abondance des cours d'eau

qui traversent la ville et permettent d'y faire des promenades en bateau. Il est certain que les nombreuses embarcations qui sillonnent le soir en tous sens la surface du lac et qui accotent, soit sur les quais, soit contre la terrasse des marronniers, produisent un effet des plus ravissants.

» Je me retrouvai avec bonheur à Bâle, à vingt ans de distance, dans le vieil hôtel de la Cigogne, auquel on préfère généralement son brillant rival des Trois-Rois. Le propriétaire de cette hôtellerie ne se borne pas à mettre sur sa porte ses armes parlantes représentées par une cigogne empaillée, il nourrit dans sa cour deux de ces bonnes bêtes qui me parurent assez vénérables pour remonter à mon dernier passage à Bâle en 1842.

» Oh! la bonne et belle ville que cette vieille cité de Bâle qui montre avec orgueil, derrière la façade grotesquement badigeonnée de son hôtel de ville, la statue en bronze de son fondateur, Munatius Plaucus.

» Quel mouvement sur ce pont d'une largeur démesurée où des bancs sont établis pour permettre au flâneur d'admirer à l'aise et le cours majestueux du Rhin, et les tours rouges du vieux Münster, et les flots empressés de la foule qui, tant à pied qu'à cheval ou en voiture, circule dans les deux sens entre Bâle ville et Bâle campagne.

» J'y vis passer avec surprise, vers la fin de la journée, un certain nombre de petits garçons, les livres sous le bras, le sac au dos et le fusil sur l'épaule, qu'on aurait pris volontiers pour nos gardes mobiles de 1848.

» Je m'informai curieusement au sujet de cet attirail moitié civil, moitié militaire, et un passant m'apprit que les élèves de la plu-

part des pensions de la Suisse sont exercés, de douze à quinze ans, à la manœuvre du fusil. On m'assura même qu'à Zurich, ils font l'exercice du canon.

» Le lendemain, j'assistai, au devant de la caserne de l'arsenal, à une prise d'armes de la Landwehr, dont un bataillon, commandé par un lieutenant-colonel, se rendait à la manœuvre. Il me fut aisé de reconnaître que les habitants même de cette paisible contrée, qui essaie de se donner pour passe-temps un air martial, ne pouvaient s'empêcher de sourire de la tenue de fantaisie de quelques-uns de ces militaires improvisés, qui se distinguaient par une variété de coiffures et de bufletteries fort réjouissante.

« J'entrai, par occasion, dans une grande salle attenante à la caserne, et qu'on décore abusivement du titre d'arsenal, et je demandai à voir l'armure de Charles-le-Téméraire qu'on a longtemps conservée. Le gardien ne put me montrer qu'une cotte de mailles montée sur un pauvre mannequin, et m'apprit que les grandes villes de la Suisse avaient tenu à honneur de posséder chacune quelque dépouille de leur redoutable ennemi, et s'étaient partagé les diverses pièces de son armure.

» La porte Saint-Paul, à quelques pas de l'arsenal, dresse fièrement ses belles tours qui se rattachent aux restes d'une enceinte fortifiée. Elle mérite la sérieuse attention des curieux.

» Mais c'est surtout l'ancienne cathédrale, aujourd'hui affectée au culte protestant, qui réclame et justifie pleinement l'admiration des visiteurs. Indépendamment de son vaste vaisseau, dont la nudité fait encore plus ressortir les belles proportions et les sévères aspects, ce

monument renferme un curieux musée où sont soigneusement disposés et conservés des meubles et ustensiles de tous les temps, depuis l'époque romaine jusqu'au XVIe siècle. Ces intéressants spécimens des vieux usages, des costumes et des croyances des âges passés occupent, outre la salle du concile, une chambre basse où l'on descend par un escalier tournant.

» On serait bien déçu, si l'on se flattait de contempler à Bâle la célèbre danse des morts d'Holbein (Todtentanz), signalée daus toutes les descriptions de la Suisse. Elle est étalée, il est vrai, en dessins enluminés chez tous les libraires et marchands d'estampes ; mais les restes des peintures originales déposées dans la salle du concile, et qui sont des fragments informes de fresques rapportées, sur bois, ne peuvent donner qu'une bien faible idée de ce travail si vanté.

» On croit d'ailleurs généralement que ces fresques étaient peintes sur les murs du cloître, admirablement conservé, attenant à la cathédrale, tandis qu'elles proviennent des murs du cimetière de l'ancienne église des dominicains ».

M. Liotard complète sa lecture par quelques détails sur les villes de Mulhouse, Besançon et Dijon, et termine ainsi :

« Besançon et Dijon sont en possession d'eaux limpides et salubres dérivées des sources voisines. Je visitai avec intérêt les bassins d'arrivée de ces eaux qui fournissent à deux grandes cités de larges moyens d'alimentation.

» Le réservoir des eaux d'Arcier, à Besançon, est situé au pied de la citadelle ; les eaux

débouchent sous une arcade voûtée établie sur le côté d'une petite rue qui descend de la citadelle dans l'intérieur de la ville. La disposition des lieux ne permettait pas de décoration monumentale.

» Dijon a fait plus grandement les choses. Un château d'eau, de forme hexagone, modeste de proportions, mais d'une architecture élégante et gracieuse, reçoit les eaux du Rozoir. Il s'élève à côté de la gare dans l'axe de la porte et de la rue Guillaume, sur une petite esplanade qui précède la place Darcy. Le buste de l'ingénieur Henri Darcy (frère de l'ancien préfet du Gard) est placé sur la face du *castellum* qui regarde l'entrée de la ville, avec cette inscription :

A HENRI DARCY, LA VILLE DE DIJON
RECONNAISSANTE.

» Dix heures me séparaient de ma ville natale et de mon séjour habituel, où je rentrai le soir même du jour où j'avais quitté Dijon ; et faisant un triste retour sur mes derniers souvenirs à la vue de nos canaux desséchés, de nos promenades poudreuses et de nos plantations haletantes : Voilà, me dis-je, deux villes inférieures en importance et en richesse à la ville de Nimes, où s'est accomplie cependant, dans quelques années, l'œuvre capitale de l'adduction d'eaux supplémentaires ; toutes les cités notables qui nous entourent, Marseille, Montpellier, Cette, jouissent des mêmes avantages ; Avignon vient de fertiliser, par des moyens artificiels, le rocher des Doms ; et, depuis bientôt cent ans que la question des eaux est pendante à Nimes, la population en est encore réduite à de stériles désirs ».

M. Albert Meynier donne lecture d'une étude esthétique sur la sculpture en général et plus spécialement sur les travaux de Phidias comparés à ceux de ses devanciers.

Cette étude a été inspirée à son auteur par l'examen des fragments antiques reproduits et déposés au British Museum.

Séance du 3 juin 1865.

Sont présents : — M. l'abbé Azaïs, *président* ; — MM. Fontaines, Deloche, Maurin, de La Farelle, de Castelnau, Pagézy, Alph. Dumas, J. Salles, Aurès, Germer-Durand, Bousquet, Viguié, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Tribes, Gaspard.

MM. Guill. Guizot, Eug. Brun, Maillet, Quesnault-Desrivières, *associés-correspondants*, assistent à la séance.

M. Ch. Liotard, secrétaire provisoire, désigné par M. le président pour la dernière séance, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté. M. Révoil est prié de remplir les mêmes fonctions pour la séance de ce jour.

Après avoir lu une lettre de M. Germer-Durand annonçant qu'il se démet de ses fonctions de secrétaire, M. le président se fait l'interprète des regrets de l'Académie en apprenant cette détermination. Il offre à notre savant confrère l'expression des vifs remercîments de la Compagnie pour les services qu'il a rendus en remplissant, avec autant

d'habileté que de dévoûment, les difficiles fonctions qu'il abandonne.

M. Maurin demande la parole et se fait, à son tour, l'organe des hommages et de la gratitude de ses confrères.

M. le Président lit ensuite une lettre de M. le baron de Rivière, qui remercie l'Académie de la marque de sympathie qu'elle a bien voulu lui donner au sujet de son ouvrage sur le canal Saint-Louis. Une lettre de S. Exc. M. le ministre du commerce et de l'agriculture, écrite à M. le président, témoigne de l'intérêt que Son Excellence prend à ces travaux si impatiemment désirés.

M. le président fait connaître la liste des ouvrages offerts à l'Académie, dont suivent les divers titres :

1° *Cartulaire de l'Eglise d'Autun*, 1re et 2e parties, publié par M. de Charmasse, publication de la Société éduenne, Autun, Michel Dujussieu ; Paris, Auguste Durand ; — 2° *Esquisses littéraires et morales*, par Adolphe Cazalet ; Paris, Ledoyen, libraire ; — 3° *Heures poétiques*, par Adolphe Cazalet ; — 4° *Annuaire de la Société d'émulation de Liége pour l'année* 1865 ; — 5° *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France*, publié par la Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége, 3e série, t. XVI ; — 6° *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère*, 1865, mars et avril, t. XVI ; — 7° *Lettres d'un Bénédictin*, 5e série, lettre V.

M. le président propose à l'Académie, vu

la situation nouvelle où la place la démission de M. Germer-Durand, de renvoyer tout de suite à une commission *ad hoc* l'examen de la question du secrétariat, au lieu de différer au mois de novembre prochain, ainsi qu'il avait été décidé dans la séance du 13 mai.

Cette proposition est adoptée. MM. Deloche, Courcière, Gaspard et Pagézy sont nommés membres de la commission dont s'agit.

M. Pagézy a la parole pour rendre compte de la mission qui lui a été confiée de rédiger les tables des travaux de l'Académie : son travail s'arrête à 1850. Il propose d'ajouter la période de 1850 à 1865.

Sur la proposition de M. Aurès, il est décidé que la périodicité décennale sera adoptée de 1850 à 1860, de 1860 à 1870 et ainsi de suite.

M. Germer-Durand donne lecture du rapport suivant sur un ouvrage de M. Houzé, intitulé : *De la signification des noms de lieux en France.*

« Messieurs,

« Un de nos plus regrettables confrères, l'aimable et savant *Ach. Colson*, vous lisait, il y a quatorze ans, une curieuse dissertation intitulée : *Recherches sur l'étymologie des noms de lieu terminés en* ARGUES. Je ne sais pourquoi cet excellent morceau de critique et de linguistique n'a pas été inséré dans nos Mémoires, où il eût fait si bonne figure. Les deux premiers chapitres seulement ont reçu la publicité de nos Procès-Verbaux, et vous savez que cette publicité ne pouvait aller loin, puisqu'ils ne se tiraient alors qu'à cin-

quante exemplaires. — Colson fit imprimer à ses frais trois autres chapitres, et cent exemplaires de cette brochure furent distribués soit aux membres de la Compagnie, soit à des amis. L'existence de cette dissertation n'a été connue du monde savant que par l'insertion du titre et du nom de l'auteur dans le *Journal de la librairie* de l'année 1851. Cette mention a suffi cependant pour que, durant dix ans, l'imprimeur Ballivet et le secrétariat de l'Académie aient reçu de nombreuses demandes à ce sujet, demandes auxquelles on n'a pu satisfaire. Colson avait quitté Nimes au commencement de 1852. Une mort prématurée l'enleva bientôt aux chères études qui faisaient le charme et la passion de sa vie. Aujourd'hui son souvenir ne vit plus que dans le cœur d'un petit nombre d'amis; mais j'aime à le raviver ici, au moment où le 67e régiment, dans les rangs duquel il servait alors comme capitaine, vient de nouveau prendre garnison à Nimes. Je sais bien que, dans un intervalle de quatorze ans, le personnel des officiers du 67e a dû se renouveler en très grande partie. Hélas! celui de l'Acamie aussi. J'ai eu la curiosité de jeter un coup d'œil sur nos listes d'alors. Des trente académiciens qui ont entendu ou pu entendre les lectures qu'Ach. Colson a faites dans cette salle, pendant les années 1850 et 51, douze seulement survivent aujourd'hui.

» Heureusement, Messieurs, si les hommes passent, la science demeure et continue sa marche. Les études d'étymologie. topographique, dont Colson, obscur pionnier, donnait ici même le signal en 1851, ont fait depuis lors de grands progrès; et voici qu'un savant parisien, M. Ant. Houzé, vous adresse

en hommage un livre des plus intéressants : *Etude sur la signifitation des noms de lieux en France*. M. Houzé a connu l'existence de la dissertation de Colson, mais il n'a pu parvenir à s'en procurer un exemplaire. Colson, prenant pour point de départ le suffixe *argues*, si commun dans les départements du Gard et de l'Hérault, s'occupait surtout des noms de lieu qui se rencontrent le plus fréquemment dans le Midi ; M. Houzé, au contraire, sans négliger absolument les noms de lieu en *argues*, *orgues*, *ergues*. — *an*, *on*, — *ac*, *as*, *at*, — *anes*, a surtout étudié les finales *ay*, *ey*, *y*, *aie*, *euil*, *eux*, *ières*, etc. Mais la méthode est la même, la critique également savante et sûre dans les deux ouvrages. Seulement comme, en de telles recherches, toutes qualités égales d'ailleurs, l'avantage appartient nécessairement au dernier venu, M. Houzé, profitant des nombreux travaux de linguistique et de topographie publiés depuis quatorze ans, et surtout des études faites sur les dialectes celtiques, et des Dictionnaires topographiques de MM. Lucien Merlet, Max. Quentin et H. Lepage, publiés par le Comité des Sociétés savantes, — a pu aller beaucoup plus loin et pénétrer plus avant dans l'étymologie celtique d'un grand nombre de noms de localité.

» Je n'ai pas besoin de vous dire que, sur la finale *argues*, qui nous intéresse particulièrement, M. Houzé arrive à la même démonstration que Colson. Ecoutez-le se railler doucement de ce qu'il appelle « les ingénieuses suppositions » de Ménard. — « L'historien de la ville de Nimes, dit-il, séduit par la finale languedocienne de *Savignargues*, croyait que cette finale *argues* répondait au

mot latin *ager*, et que Savignargues signifiait le champ de Sabinus, comme *Domessargues* et *Caissargues* (*Domitii ager*, *Cassii ager*) la propriété de Domitius, de Sabinus. Il aurait bien dû, pendant qu'il était sur ce chapitre, nous expliquer par quel bizarre caprice ses chers compatriotes avaient imaginé de traduire Domitianicæ par Domessargues, ou de rendre Caissargues par Cassanicæ. Cela m'eût été très commode : *malim alios quam meipsum definire* » (p. 58).

» Combien de temps se passera-t-il, avant que les saines étymologies proposées et démontrées par MM. Colson et Houzé remplacent définitivement les billevesées des étymologistes des XVIIe et XVIIIe siècles? Je ne saurais le dire ; mais ce que je sais bien, c'est que, en étymologie comme ailleurs, il est plus facile d'accréditer une erreur que de la déraciner. J'ai été, je l'avoue, désagréablement surpris, l'autre jour, en voyant M. Marius Topin, l'auteur d'une brochure sur Aigues-mortes qui vous a été adressée en hommage, reproduire sans hésitation et donner comme le dernier mot de la science à cet égard l'étymologie *Domitii ager*, *Cassii ager*, etc.

» Le livre de M. Houzé a tout ce qu'il faut pour vulgariser les résultats incontestables acquis jusqu'ici par des études étymologiques sérieuses. Il n'est pas seulement savant et très savant, il est de plus clairement et spirituellement écrit ; et, malgré l'aridité de la matière, il se fait lire avec agrément. C'est une œuvre d'une érudition à la fois riche et discrète (deux qualités rarement réunies), exécutée avec soin et avec amour, par un homme d'esprit et de sens, par un écrivain habile et délicat.

» Ceux d'entre vous, messieurs, qui voudraient se faire une idée de la science et de la méthode de M. Houzé nous permettront d'appeler particulièrement leur attention sur la partie de la 3e lettre (car l'auteur a choisi la forme épistolaire) relative à l'explication du mot celtique *cair* voulant dire pierre, p. 28; sur la transformation romane du mot latin *oratorium* en *Lourdoueix*, p. 49; sur la métamorphose du mot latin *basilica* en *baroche*, p. 53; sur le suffixe celtique *magus*, p. 89, etc. Qu'ils lisent ces pages, et même les autres chapitres, et ils seront édifiés sur l'immense érudition que suppose ce mince volume de 128 pages, sur la méthode rigoureuse avec laquelle l'auteur procède toujours, se déterminant, non d'après des analogies capricieuses, mais d'après des principes positifs et scientifiques. Ils se convaincront que M. Houzé n'a puisé qu'à des sources saines, qu'il a étudié à fond tous les documents capitaux, qu'il a comparé les différentes formes des appellations locales dans les divers idiomes romans et même germaniques.

» Nous avons lu ce livre avec la plus scrupuleuse attention, et nous n'avons pas trouvé à formuler une objection sérieuse. Tout au plus nous permettrions-nous de poser timidement nos réserves au sujet de l'article *Chanteloup*, *Chantereine*, *Chantemerle*, etc., p. 17. Jusqu'à plus ample informé, nous tenons pour l'étymologie de l'abbé Lebœuf contre l'opinion de M. Houzé.

» Avec mes excellents confrères MM. Liotard et Bousquet, qui, comme moi, ont lu et apprécié cet ouvrage, j'ai l'honneur de propoposer M. Ant. Houzé pour le titre d'associé-correspondant. Les corps savants ne sauraient

trop applaudir aux efforts des érudits consciencieux qui se livrent à des études si pénibles et si peu récompensées par la renommée et la faveur publique. Jacob Grimm disait avec tristesse, en 1848, dans la préface de son *Histoire de la langue allemande* : « Je travaille, il est vrai, avec le même zèle, mais je travaille tout isolé, et ne reçois ni louange ni blâme, même de ceux qui, me touchant de plus près, peuvent le mieux me juger ». Montrons, Messieurs, qu'au milieu de l'indifférence trop générale du public, et en particulier de la presse parisienne, pour les travaux véritablement savants, il est encore, au fond de la province, des hommes qui les suivent avec un vif intérêt et une attentive sympathie ».

M. le Président expose que M. le maire de Nimes a promis à la Commission chargée de s'occuper du buste de M. Auguste Pelet, de demander au conseil municipal une somme de 1,500 fr. pour l'exécution de cette œuvre, qui serait confiée à notre compatriote et confrère, M. Bosc.

M. l'abbé Azaïs rend compte de l'*Histoire de Fléchier, évêque de Nimes*, que vient de publier M. l'abbé Delacroix, vicaire de la Cathédrale. Il s'attache à faire ressortir la parenté glorieuse qui unit notre compagnie à Fléchier et qui fait du savant prélat un de nos plus illustres ancêtres. Après avoir montré que si, dans Fléchier, l'écrivain qui a assoupli la langue française à l'harmonie du nombre et de la période est grand, l'évêque aux vertus exemplaires, à la vie laborieuse et active, à la charité douce et conciliante, l'est

encore plus, M. l'abbé Azaïs termine ainsi son rapport :

« Il y a deux figures touchantes que j'aime à évoquer et à placer à côté de la grande figure de Fléchier. D'un côté, c'est celle d'Agnès, sa bonne sœur, religieuse au monastère de Sainte-Claire, à Béziers, et de l'autre, celle de l'abbé Ménard, l'aimable prieur d'Aubord, près de Nimes. La sœur Agnès Fléchier était la pieuse confidente, le conseil et comme l'ange gardien de son frère, ainsi qu'il l'appelait lui-même. C'était une femme supérieure par l'esprit autant que par le caractère, qui, du fond du cloître, exerçait sur son frère l'ascendant de ses hautes vertus. Fléchier entretenait avec elle un commerce suivi de lettres où l'affection fraternelle se mêlait au langage de la piété ; et en voyant ces doux et pieux épanchements entre le frère et la sœur, on se rappelle cette autre sœur par l'âme autant que par le sang d'un illustre solitaire, sainte Scholastique, la sœur bien-aimée de saint Benoît, le célèbre fondateur de la grande famille bénédictine. Fléchier se plaisait à consulter sa sœur, à lui confier les préoccupations de son ministère, et à réclamer, dans les circonstances difficiles de sa vie, l'appui de ses conseils et le secours de ses prières. Il puisait des lumières et des encouragements dans cet échange de relations affectueuses avec elle, et la vertu si pure de la sœur Agnès répand sur l'épiscopat de Fléchier un rayon de lumière plus intime et plus douce.

» La figure du bon prieur d'Aubord, Ménard, parent du célèbre historien de Nimes, n'est pas moins touchante. C'était un prêtre

recommandable à la fois par sa science et par sa piété, auteur de quelques ouvrages estimés et qui avait obtenu des succès dans la chaire. A peine Fléchier l'eut-il connu, qu'il conçut pour lui une haute estime. « Il le reconnut, dit l'historien Ménard, pour un homme vrai, plein de candeur et qui agissait sans déguisement ». L'évêque et le prieur se lièrent d'une étroite amitié, que les années ne firent que rendre plus intime. L'abbé Ménard prenait plusieurs fois par semaine le chemin de l'évêché pour s'entretenir avec le savant prélat qui l'honorait de son affection. La littérature et les sciences sacrées faisaient le principal objet de ces causeries auxquelles le cœur ne restait pas étranger. L'absence ne refroidit pas ces douces relations. Lorsque le prieur fut obligé de prolonger son séjour à Paris, il y eut entre eux un affectueux échange de lettres, et c'est de ce cabinet de travail, qu'égaie un peu la vue du jardin, et qu'ont toujours occupé les évêques de Nimes, que Fléchier écrivait à son ami absent : « Enfin je vois mon parterre refleuri ; il ne me manque qu'à m'y promener avec vous ».

» Mes yeux s'arrêtent, en terminant cette étude, sur cette charmante résidence de Bousquéri, sur les bords du Vidourle, où Fléchier allait chercher le repos et la fraîcheur contre les brûlantes chaleurs de l'été. Là, sous ces beaux ombrages, tantôt il se livrait, au milieu d'un cercle d'amis choisis, à ces causeries littéraires auxquelles la beauté du paysage qui se déroulait sous les yeux ajoutait un charme de plus ; tantôt il prenait la plume pour continuer cette correspondance si étendue dont M. l'abbé Delacroix a découvert tant de pages inédites, ou pour achever quelque lettre pastorale adressée à son peuple.

« Quelquefois, franchissant le Vidourle, il allait visiter la maison d'Ursulines qui existe encore à Sommières. Il y trouvait des religieuses appartenant à la haute aristocratie de la province, qui joignaient à une solide piété la grâce de l'esprit et la distinction des manières. Fléchier leur apportait des conseils, des encouragements et tout le charme d'une parole non moins agréable qu'édifiante. C'est là qu'il connut Mlle de La Fare-Montclar, du diocèse d'Alais, que ses aspirations portaient vers la vie religieuse, et dont la vocation a été racontée par la plume élégante d'un de nos confrères, M. l'abbé de Cabrières. Fléchier l'éclaira de ses conseils et la dirigea longtemps avec une sollicitude toute paternelle. Après de longues hésitations, Mlle de La Fare alla frapper à la porte du monastère des Carmélites de Paris et se plaça sous la direction de l'illustre pénitente qui portait à Versailles le nom de Mme de la Vallière, et qui prit en religion celui de Louise de la Miséricorde.

« On raconte que Fléchier, pendant son séjour à Bousquéri, laissait souvent brûler toute la nuit la lampe qui avait éclairé ses veilles studieuses. Les gens qui allaient dès l'aurore se livrer aux travaux des champs, voyant cette lampe encore allumée, laissaient échapper ce cri d'admiration naïve : « Il n'est pas étonnant que notre évêque soit si savant ; il passe la nuit entière à l'étude « ! Messieurs, cette lampe qui avait éclairé les veilles savantes du grand évêque, et qui était comme le symbole des douces clartés que répandait son génie, était depuis longtemps éteinte, et l'ombre semblait descendre sur la gloire de Fléchier. On oubliait le talent de l'écrivain, et

on ignorait les douces et simples vertus de l'évêque. M. l'abbé Delacroix, en publiant l'*Histoire de Fléchier*, vient de rallumer pieusement cette lampe qui jette une nouvelle lumière sur une mémoire qui doit nous être si chère. Grâce à l'ingénieuse critique littéraire qu'il déploie dans les belles pages de son livre, l'écrivain, l'orateur sont plus justement admirés ; l'évêque surtout sera beaucoup plus aimé ; et, si Fléchier attend vainement de la reconnaissance de la cité de Nimes un monument digne de sa gloire, ce livre, qui retrace sa vie avec un vrai talent, est déjà un premier monument qui n'honore pas moins Fléchier que son historien ».

M. le Rapporteur demande que l'Académie vote des remercîments à l'auteur, en attendant qu'elle puisse lui décerner une autre récompense plus digne de son beau travail.

L'Académie procède ensuite à l'élection, comme associé-correspondant, de M. *Marius Topin*, lauréat de l'Institut et auteur d'un travail sur la ville d'Aiguesmortes, où il est aujourd'hui receveur de l'enregistrement. M. Topin est élu à l'unanimité.

La séance est levée.

Séance du 17 juin 1865.

Présents : — M. l'abbé Azaïs, *président* ; — MM. Teulon, Fontaines, Abric, Delo-

che, Girard, Pagézy, Aurès, Bousquet; Jules Salles, Germer-Durand, de Clausonne, Viguié, Liotard, Révoil, Courcière, Bigot, Gaspard.

M. Brun, *associé-correspondant*, assiste à la séance.

M. Révoil, désigné par M. le président pour remplir les fonctions de secrétaire dans la dernière séance, lit le procès-verbal de cette séance, qui est lu et adopté.

M. le président fait le rapport de la commission chargée, dans la dernière séance, de l'examen de la question du secrétariat. La commission, dit-il, a été d'avis qu'il était opportun de ne pas toucher de nouveau au réglement; et que ce résultat paraissait pouvoir être atteint, si on autorisait lesecrétaire-perpétuel et le secrétaire-adjoint à se partager le travail. Celui-ci pourrait être chargé, par exemple, des convocations, de la rédaction des procès-verbaux, de l'insertion des bulletins dans les journaux et autres détails courants, et le secrétaire-perpétuel ferait le reste. Pour faciliter cette combinaison, l'impression du volume annuel pourrait être confiée à M. le bibliothécaire-archiviste; ce qui a été accepté par M. Germer-Durand, titulaire actuel.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées à l'nnanimité. Il est procédé ensuite au scrutin secret pour la nomination du secrétaire-perpétuel et du secrétaire-adjoint.

Sur 18 votants, M. L. Maurin obtient 18 suffrages pour la première de ces fonctions,

Et pour la seconde, 17 suffrages sont donnés à M. de Clausonne et 1 à M. Révoil.

En conséquence, ces messieurs sont nommés, M. Maurin, secrétaire-perpétuel, et M. de Clausonne, secrétaire-adjoint. Celui-ci prend place immédiatement au bureau.

La nomination du président et du vice-président pour le 2e semestre de 1865, conformément à la délibération du 1er avril dernier, est fixée à la prochaine séance (1er juillet).

Il est donné lecture d'une lettre du secrétaire de la commission de la topographie des Gaules (ministère de l'instruction publique), accompagnée d'un envoi de tableaux à compléter et rectifier, pour servir à la confection de la carte spéciale dont la commission s'occupe en ce moment. L'Académie confie ce travail à une commission composée dé MM. Germer-Durand, Aurès, Révoil et Alègre.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, qui ont été adressés à l'Académie, depuis la dernière séance : 1° *Lettre* de la commission de la topographie des Gaules, à l'Académie ; — 2° *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, XLVe année, 1863-64, 2e série : lettres, sciences, arts et agriculture, Rousseau-Pallez, libraire de l'Académie impériale ; — 3° *Bulletin de la Société d'émulation de Paris*, nouvelle série, t. I. f. 3, Paris, 1865 ; — 4° *Bulletins de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var*, séant à Toulon, XXXIIe et XXXIIIe années, 1864-65 ; — 5° *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, établie à Toulouse en 1831, t. VIII, 6e liv., 5e série, 1865,

Paris, Victor Didron : Toulouse, Léopold Cluzon ; — 6° *Tribune littéraire et artistique du Midi*, revue mensuelle, n° 12, juin 1865, Marseille; — 7° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, t. XI, n° avril 1865; 8° *Catalogue des brevets d'invention*, année 1864, n° 12.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Auguste Pelet, décédé. Il est procédé, à cet effet, au scrutin secret. M. *Emile Causse*, vice-président du tribunal de première instance, ayant obtenu plus des deux tiers des voix des membres votants, est proclamé membre-résidant.

M. *Amédée Aillaud*, docteur en médecine à Beaucaire, lauréat de l'Académie en 1863, est ensuite élu membre non-résidant à l'unanimité.

M. Aurès donne lecture d'une étude sur l'usage, qui existait dans les théâtres et cirques antiques de répandre des parfums sur les spectateurs. Il croit avoir découvert, dans notre Amphithéâtre nimois, les canaux ou ouvertures par où ces aspersions étaient opérées.

M. Germer-Durand croit que les canaux indiqués par M. Aurès sont trop grands pour avoir servi à cet usage.

M. Révoil émet l'opinion que l'aspersion était faite au moyen de machines *ad hoc*.

M. Aurès offre à ses contradicteurs, et aux

autres membres que la question pourrait intéresser, de venir avec lui l'examiner sur les lieux.

M. Teulon lit une traduction en vers d'un fragment de la tragédie des *Perses*, d'Eschyle. Il a choisi la scène où l'ombre de Darius apparait à sa veuve Atossa et vient s'informer du sort de l'armée et de la flotte de son fils Xerxès. Il fait remarquer combien une telle représentation devait exciter d'enthousiasme chez les Grecs vainqueurs.

La séance est levée.

Séance du 1er juillet 1865.

Présents : M. l'abbé Azaïs, *président* ; MM. Plagniol, Abric, Fontaines, de Castelnau, Pagézy, Aurès, Bousquet, Viguié, Liotard, Révoil, Courcière, Bigot, Tribes, Causse ; Maurin, *secrétaire-perpétuel* ; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*.

MM. Brun, Quesnault-Desrivières, Maillet, *associés-correspondants*, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin est lu et adopté.

M. Causse, membre résidant, nommé dans cette séance, est introduit dans la salle et demande la parole pour remercier l'Académie de sa nomination. Il s'exprime de la manière suivante :

« Messieurs,

» Les premières paroles que je suis appelé à prononcer dans cette enceinte, doivent être des paroles de remercîment ; oui, je vous remercie de l'honneur que vous me faites en me recevant au milieu de vous, en m'accordant une de ces positions paisibles, éloignées du tumulte du monde, qui ne mènent point à la fortune, et qui pourtant, je suis heureux et fier de le proclamer bien haut, sont si généralement enviées. Pourrait-il en être autrement ? Quoi qu'en disent des détracteurs injustes, dans notre société vieillie, vouée au culte des intérêts matériels, il y a encore, grâce à Dieu, une large place pour l'intelligence, pour les arts, pour tout ce qui élève la dignité de l'homme !

» Je ne me fais point illusion : si vous avez daigné jeter vos regards sur moi, je ne le dois point à mon mérite personnel, à quelques productions légères, peu dignes peut-être de la gravité de vos travaux, que vous avez entourées de votre indulgence habituelle et que vous rehaussez aujourd'hui par vos bontés ; je le dois à l'archéologue éminent, auquel j'ai été uni par des liens si étroits et si doux, qui a été pendant quarante ans votre collègue, votre collaborateur, votre ami, dont la vie entière n'a été qu'un long dévoûment, une lutte opiniâtre et jamais interrompue contre les obscurités du passé. Vous avez voulu honorer la mémoire du père, en récompensant son enfant dévoué. Que tout ce qu'il y a de bien ici remonte à celui qui en est la cause première, s'élève jusqu'à lui dans les sphères inconnues où il habite, et où, sous l'aile d'un Dieu rémunérateur, il est désormais éternel-

lement à l'abri des agitations et des injustices d'ici-bas !

» En prenant place sur ce siége si récemment et si noblement occupé, je ne puis me défendre d'une émotion qui n'est pas sans quelque charme ; pourquoi faut-il qu'elle soit empreinte de tant de douleur et de si légitimes regrets ?

» Des fonctions absorbantes, plus lourdes pour moi que pour tout autre, ne me permettront pas de m'élever jusqu'à vous ; de concourir, dans une large mesure, à l'accomplissement de votre œuvre ; un passé, que je regrette, me fait craindre l'avenir. L'administration de la justice, si bonne en elle-même, si nécessaire à la stabilité, à la prospérité des empires, se concilie difficilement avec les habitudes littéraires et philosophiques ; mais je serai heureux d'applaudir à vos succès, je m'inspirerai de vos exemples, je m'efforcerai, pendant le peu de jours que j'ai encore à vivre, de perfectionner, à votre contact, ces nobles facultés qu'une providence miséricordieuse nous a données, de mériter ainsi, de plus en plus, l'estime de mes semblables, et, ce qui est plus précieux encore, les biens à venir ! »

M. le Président répond en ces termes :

« Monsieur et cher confrère,

» Vous dites vrai, avec une modestie qui nous touche : notre compagnie, en vous appelant à siéger dans son sein, a voulu sans doute honorer la mémoire de l'éminent archéologue qui a été, pendant quarante ans, un des membres les plus actifs et les plus la-

borieux de l'Académie du Gard, et qui a emporté dans la tombe, avec nos sympathies les plus vives, tous nos regrets. Comme vous, à ce souvenir qui lui est si cher, l'Académie ne peut se défendre d'un retour de légitime tristesse, et elle s'associe à votre émotion. Mais, permettez-nous de le dire, en honorant la mémoire du père dont vous invoquez avec un si touchant à propos le patronage, notre Compagnie veut aussi honorer le fils de son adoption, le magistrat consciencieux et intègre qui rend la justice avec impartialité, l'homme d'étude qui demande à la culture des lettres de douces distractions.

» Vous nous dites, Monsieur, que les fonctions absorbantes de la magistrature ne vous permettront pas de vous associer, dans une large mesure, aux travaux de notre société. Permettez-moi de vous opposer, comme une réponse éloquente, l'exemple des magistrats que nous possédons parmi nous. Ils continuent dignement, dans cette enceinte, les traditions littéraires de la magistrature française. Ils demandent aux lettres un agréable délassement à leurs travaux austères, et ils savent nous intéresser par d'attachantes lectures. Vous offrirez comme eux votre tribut à notre Compagnie, et vous y rencontrerez, soyez-en sûr, les vives et profondes sympathies qui entouraient M. Pelet, parce que vous nous apporterez la meilleure partie de lui-même, sa bonté, son empressement à obliger, sa franche et cordiale fraternité ».

M. Causse fait hommage à l'Académie en corps, et à chacun de ses membres en particulier, d'un volume dans lequel il a recueilli

les brochures éparses de M Pelet sur divers sujets archéologiques. Cette offrande est acceptée avec reconnaissance.

Il est donné lecture :

1° D'une lettre de M. *Amédée Aillaud*, docteur médecin à Beaucaire, qui remercie l'Académie de sa nomination comme membre non résidant;

2° D'une lettre de M. le secrétaire-archiviste de la Société d'agriculture de la Haute-Saône, annonçant l'envoi d'un volume des mémoires de cette société, et demandant en retour les mémoires de notre Académie, des années 1863 et 1864.

M. le président dépose les ouvrages suivants : — 1° *Annales de la Socité impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*, t. VIII, 1845, 3e et 4e livr. ; — 2° *Mémoires de la commission d'archéologie et des sciences historiques du département de la Haute-Saône*, t. IV, Vesoul ; — 3° *Lettres d'un Bénédictin*, Ve série, lettre VI ; — 4° *Notice sur quelques enseignes de pélerinage en plomb, concernant la Picardie*, par M. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie ; — 5° *Bulletin de l'Académie delphinale*.

Sur la proposition du bureau, une commission, composée de MM. Maurin, Bousquet, Liotard, Bigot et Gaspard, est chargée de procéder à l'examen et de faire le rapport du concours pour le prix de poésie.

L'ordre du jour appelle la nomination de dix *associés-résidants*, en exécution de la délibération du 1er avril dernier, qui a créé cette nouvelle catégorie.

Après communication d'un travail préparatoire présenté à cet effet par le bureau, il est procédé, au scrutin secret, pour cette élection.

MM. Quesnault-Desrivières, Grasset, de Lamothe, Ern. Roussel, Maillet, Eug. Brun, l'abbé Gareiso, Albert Meynier, Emile Im-Thurn, l'abbé de Cabrières, ayant obtenu le nombre de voix nécessaires, sont nommés *associés-résidants*; ce qui leur confère le droit d'être convoqués et d'assister aux séances avec voix consultative, d'y faire des lectures, de demander l'insertion de ces lectures, et de recevoir le volume annuel des mémoires. En retour, ils sont soumis à l'acquittement d'un demi-droit de cotisation annuelle. Il ne leur sera point délivré de jetons de présence.

A l'avenir, le titre d'associé-correspondant ne sera déféré qu'à des personnes domiciliées hors de Nimes.

M. Léonce Maurin donne lecture d'un mémoire sous ce titre : *Aperçu sur le système administratif et financier des travaux publics dans les provinces romaines.*

Cet essai est divisé en trois parties.

Dans la première, l'auteur soutient, à l'aide de divers textes empruntés à l'histoire et aux lois, que les monuments érigés dans les provinces romaines pour l'utilité locale, l'étaient par les soins et aux frais des *municipes* ;

Dans la seconde, il montre que, si quelques empereurs dérogèrent à cette règle, en construisant aux frais du Trésor impérial, lorsqu'il ne s'agissait pas de travaux d'utilité générale, ce ne fut qu'une exception ;

Enfin, dans la dernière, que ceux des ouvrages publics que l'on doit aux largesses des particuliers furent une exception plus restreinte encore.

En réservant l'œuvre principale aux municipes dans l'édification de monuments tels que nos Arènes et l'aqueduc d'Eure, qui avaient pour but de pourvoir aux besoins ou aux plaisirs de notre antique cité, M. Maurin croit néanmoins que les empereurs par leurs subventions, et les particuliers par leurs dons, purent venir au secours du Trésor municipal.

La séance est terminée par l'élection de M. le baron *de Rivière*, de Saint-Gilles, comme membre non-résidant, et par celle de M. *Houzé* comme associé-correspondant; et enfin par celle, faite à l'unanimité, de M. Pagézy, pour président de la Compagnie, et de M. Abric, pour vice-président, pendant le 2e semestre de 1865.

Séance du 15 juillet 1865.

Présents : MM. Pagézy, *président*; Abric, *vice-président*; Fontaines, Deloche, Aurès, Dumas, de Castelnau, Bousquet, l'abbé Azaïs, Ch. Liotard, Courcière, Révoil, Bigot, Tribes, Gaspard, Causse; L. Maurin, *secrétaire-perpétuel*, *membres résidants*.
M. Quesnault-Desrivières, *associé-résidant*.

Avant la lecture du procès-verbal, M. Pagézy prend la parole pour remercier l'Académ-

mie des votes unanimes qui l'ont ramené au fauteuil de la présidence, qu'il occupait il y a neuf ans ; et il aime à se rappeler qu'il appartient, depuis plus de quarante ans, à la Compagnie, qui l'admit dans son sein à la suite d'un succès qu'il obtint dans l'un de ses concours.

Immédiatement après qu'il a cessé de parler, le procès-verbal de la séance du 1er juillet est lu et adopté.

Cette lecture terminée, le secrétaire donne connaissance de diverses lettres adressées par M. le baron *de Rivière*, membre non-résidant; par M. *Topin*, associé-correspondant ; par MM. *de Lamothe*, *Quesnault-Desrivières*, *D. Grasset*, associés-résidants, qui remercient l'Académie de ses suffrages, et par M. l'abbé *Gareiso*, qui, tout en témoignant sa reconnaissance, s'excuse de ne pouvoir accepter le nouveau titre qui lui a été conféré, par les motifs qui l'ont déjà empêché d'accepter la qualité de membre-résidant.

Il est aussi donné lecture d'une lettre de M. le baron *d'Hombres*, qui promet à l'Académie l'envoi prochain du bulletin météorologique de l'année, et d'une lettre de M. le pasteur *J.-P. Hugues* accompagnant l'envoi d'un ouvrage qui a pour titre : *Histoire de l'Eglise réformée d'Anduze*.

M. le président dépose sur le bureau :

1° Le livre dont il vient d'être parlé ; — 2° le *Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer*, 1864, nos 1-4 ; — 3° celui de la *Société d'Agriculture de la Lozère, etc.*, t. XVI, mai 1865 ; — 4° celui de la *Société académique du Bas-Rhin* ; — 5° *Mémoires de la Société académique de Saint-*

Quentin, 3e série. t. v; — 6° *Etude sur Pline le Jeune*, par M. le conseiller Grasset, membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier; — 7° un prospectus de l'*Annuaire des Sociétés savantes*.

Sur la proposition de M. le président, M. *E. Causse* est chargé du rapport de l'ouvrage de M. Hugues; M. *Ollive-Meinadier*, du rapport sur les *Mémoires de la Société de Boulogne*, qui contiennent un travail sur la maladie des vers à soie, question dont ce membre a déjà eu à s'occuper; enfin, M. *Maurin*, du rapport concernant l'ouvrage de M. le conseiller Grasset.

L'examen de la question de savoir si l'Académie doit souscrire à l'*Annuaire des Sociétés savantes* est renvoyé à la prochaine séance.

M. le président remet à chacun des membres présents un exemplaire de la brochure sur l'agriculture dont M. le baron *de Rivière* a fait hommage à ses nouveaux confrères.

Il provoque la réunion et la délibération de la commission du concours de poésie. Il est arrêté que cette commission fera son rapport dans la prochaine séance.

Il propose la formation d'une nouvelle commission qui sera chargée de rechercher la question à mettre au concours pour l'année prochaine. Cette commission se composera des membres dont la désignation qui suit est agréée par l'Académie : MM. Aurès, Dumas, l'abbé Azaïs, Liotard et Causse.

M. le président Pagèzy lit de nouvelles et intéressantes observations sur nos tables.

Voici le plan définitif de cette œuvre qui lui a été confiée par l'Académie.

Elle aurait pour titre : *Statistique des travaux de l'Académie du Gard, embrassant deux périodes distinctes, l'une, de* 1804 *à* 1822, *l'autre, de* 1832 *à* 1850.

Elle se diviserait en trois sections ainsi dénommées :

1° Les travaux d'après l'ordre alphabétique et chronologique;

2° Récapitulation numérique de ces travaux par année ;

3° Etat synoptique des travailleurs, ordre et nature des travaux manuscrits de cette année.

Quand l'entreprise serait terminée dans les conditions qui viennent d'être énoncées, M. Pagézy la compléterait en comblant la lacune de nos publications de 1822 à 1831, à l'aide des procès-verbaux, manuscrits qui doivent se trouver aux archives de l'Académie.

L'Académie ne peut que se montrer reconnaissante des nouveaux efforts de M. Pagézy, et elle désire que ses remerciements lui servent de stimulant pour l'accomplissement d'une œuvre toute d'utilité pour elle, toute de patience et de dévouement pour lui.

M. Révoil donne lecture de quelques notes sur un poignard trouvé dans le petit Rhône, par M. l'ingénieur en chef Dombre, en creusant les fondations du pont de Saint-Gilles.

« Ce petit glaive, long de 0m44, tient encore, » par l'oxidation de sa lame, à la partie supé- » rieure et à l'extrémité de son fourreau de « bronze recouvert d'arabesques. Sa poignée, » également de bronze, terminée par un pom- » meau orné d'une feuille d'acanthe, est formée

» de côtes qui paraissent garnies de fili-
» granes. Sa garde, en forme de S, ayant
» à chaque extrémité une tête de génie ou
» d'ange ailée, est remarquable par une sorte
» d'anneau décoré du même ornement. Sa
» lance porte au milieu deux cannelures.

» Tels sont les caractères distinctifs de cette
» arme ».

Après avoir démontré qu'elle n'a aucune ressemblance avec les petits glaives ou poignards de l'époque romaine ni avec ceux du moyen-âge, notre confrère ajoute :

» Les traces d'arabesques du fourreau du
» poignard trouvé à Saint-Gilles sont assez
» bien conservées pour laisser reconnaître les
» marques certaines d'une ornementation re-
» naissance. Et c'est, en effet, à cette époque
» qu'il faut attribuer l'origine de ce poignard.

» Dans l'ouvrage du *Moyen-Age et de la*
» *Renaissance*, de Ferdinand Séré et Paul La-
» croix, on voit deux armes qui ressemblent
» beaucoup à celle-ci. L'une est une rouelle
» allemande, et l'autre, plus petite, une main-
» gauche de même origine. C'est dans cette
» dernière classe qu'il faut ranger le grand
» poignard de Saint-Gilles, dont le fourreau
» et la poignée, dans leurs détails, rappellent
» ce modèle.

» La partie de la garde que nous appelons
» aujourd'hui la *coquille* servait à appuyer la
» main gauche ; on devait sans doute aussi y
» passer une courroie pour retenir la lame,
» lorsqu'on montait à cheval, ou en toute au-
» tre circonstance, pour éviter que le contre-
» poids de la poignée ne laissât le glaive
» s'échapper du fourreau ».

A la suite de sa lecture, M. Révoil produit,

à l'appui de ses observations, divers dessins historiques, et notamment une charmante sépia de son père, dont les études spéciales sur le Moyen-Age et la Renaissance font autorité.

M. Maurin continue la lecture de son mémoire sur le système administratit et financier des travaux publics, dans les provinces de l'empire romain. Dans la première partie, il s'efforçait de démontrer cette proposition, qu'alors qu'il s'agissait de travaux d'utilité locale, c'étaient les municipes, à l'aide des ressources locales, qui les exécutaient. Dans la seconde et la troisième partie, il examine la question de savoir quel a pu être le concours du pouvoir impérial et des particuliers pour leur accomplissement.

Et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Séance du 29 juillet 1865.

Présents : MM. Pagézy, *président* ; Fontaines, Deloche, de Daunant, de Castelnau, Dumas, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Bousquet, Azaïs, Liotard, Bigot, Liquier, Gaspard, Causse ; Maurin, *secrétaire-perpétuel ;* de Clausonne, *secrétaire-adjoint, membres résidants.*

MM. Maillet, Quesnault-Desrivières, Dan. Grasset, E. Brun, *associés-résidants.*

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Tribune artistique et littéraire du Midi*, (Marseille), 9e année, n° 1, juillet 1865 ; — 2° *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, t. XIX, n° 5, mai 1865 ; — 3° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, t. XI, n° 5, mai 1865 ; — 4° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 1er trim. 1865 ; — 5° *Mémoires de la Société d'émulation de Montbelliard*, 2e série, p. 127-278, 1er vol. ; — 6° *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 13e vol. ; — 7° *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, in-4°, 25e v. de la collection (juin 1865) ; — 8° trois fables : *les Deux Réverbères*, *le Lézard et la Chauve-Souris*, *l'Equerre et le Marteau*, par Isaac Maurin, ouvrier cordonnier, à Nimes ; — 9° *le Pentateuque mosaïque*, par M. Eug. Arnaud, pasteur aux Vans ; — 10° *Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation du commerce, de l'industrie de la Seine-Inférieure*, 1863-1864 ; — 11° *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. XXVII, 2e de la 6e série ; — 12° *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*, avril et mai 1865, n°s 96 et 97 ; — 13° *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, séance générale du 14 juin 1865, broch. in 4°, Paris ; — 14° *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 27e année, 1865, 1er trimestre ; — 15° *Lettres d'un Bénédictin*, ve série, 8e, 9e et 10e lettres ; — 16° *le Port d'Aiguesmortes et les houilles du*

Gard, par M. Charles Lenthéric, ingénieur des ponts et chaussées, broch. gr. in-8° de 58 pages, Nimes, Clavel-Ballivet, 1865.

Après quelques observations de M. le président sur le choix des lectures à faire en séance publique, M. Gaspard présente le rapport de la commission chargée de rendre compte du concours pour le prix. Le sujet donné était, cette année, une pièce de vers sur le canal Saint-Louis, et le Port du Bas-Rhône. Un travail, qui n'est pas sans mérite, a dû être écarté, parce qu'il était écrit en prose. Il n'est resté que deux morceaux de poésie à examiner, dans chacun desquels la commismission a trouvé des traces de talent, mais dont aucun ne lui a paru cependant suffisamment digne d'obtenir le prix.

M. l'abbé Azaïs a ensuite la parole, au nom de la commission chargée de préparer le choix du sujet à mettre au concours pour le prix à décerner en 1866. Entre diverses propositions qui ont été faites, l'Académie a donné la préférence à celle d'une *Monographie ou Histoire d'un chef-lieu de canton ou de toute autre localité importante du département du Gard, qui n'aurait pas encore été l'objet d'un travail de ce genre.* Le programme plus développé sera porté à la connaissance du public, dans la forme ordinaire.

M. le secrétaire perpétuel soumet à l'Académie le compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1864-65, qui devra être lu à la prochaine séance publique. L'Académie remercie M. Maurin de la manière dont il a accompli cette tâche.

M. D. Grasset lit une pièce de vers où, après avoir commencé, à l'occasion d'un séjour récent aux environs de Vienne-sur-le-Rhône, à faire le rapprochement de la beauté permanente des sites de cette contrée et de la riche variété de leurs souvenirs historiques; il termine en retraçant l'emploi du temps d'une société d'amis réunis dans ce lieu à la campagne, et y trouve l'occasion de réflexions ingénieuses et d'une spirituelle et agréable satire, qui ont excité l'intérêt de l'Académie. Cette pièce sera réservée pour la prochaine séance publique.

M. l'abbé Azaïs termine la séance par la lecture suivante, sur l'établissement des bains de mer fondé au Grau-du-Roi, en faveur des pauvres, par feu Mgr Cart :

« Le *Moniteur universel* a publié, le 30 décembre 1863, par la plume d'un économiste distingué, M. Augustin Cochin, un article plein d'intérêt sur l'établissement des bains de mer, en faveur des enfants pauvres, que la ville de Paris a fondé sur la plage de Berck, à quelques kilomètres de Montreuil-sur-Mer.

» Cet hospice, construit entièrement en bois et couvert en ardoises, se compose d'un bâtiment central et de deux ailes plus hautes, perpendiculaires à la mer, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons. Il contient cent lits, et a coûté, y compris la route qui y conduit, 124,183 fr., soit environ 1,200 fr. par lit.

» L'établissement reste ouvert toute l'année, l'hiver comme l'été; et M. Cochin constate l'influence salutaire que le séjour de la mer exerce sur les enfants.

« Ce serait une grande joie, dit l'auteur de « cet article, si, dans la ville de Paris, rien de » ce qui sert à la santé des riches n'était refusé » à la santé des pauvres, rien au moins d'es- » sentiel et de vraiment salutaire. Grâce à « Dieu, il en est de plus en plus ainsi. Ce- « pendant, à Berck, il n'y a encore qu'une « maison en bois contenant cent lits. Quand « la maison sera-t-elle en pierre, et surtout » quand renfermera-t-elle cinq cents lits ? « Paris renferme des administrateurs intelli- « gents et des bienfaiteurs généreux qui se » chargeront de répondre ».

» Or, ce cri de la charité chrétienne avait reçu, dans la ville de Nimes, plusieurs années avant Paris, une magnifique réponse que je tiens à faire connaître. Notre cité est bien loin de posséder les puissantes ressources de l'assistance publique de la capitale, et cependant, avec les secours de quelques bienfaiteurs généreux, avec le dévouement des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, elle a fondé, au Grau-du-Roi, une œuvre qui laisse bien loin derrière elle l'œuvre de la capitale. Ce n'est pas une maison en bois ne renfermant que cent lits, c'est un bel hôpital en pierre, à plusieurs étages, contenant plus de deux cents lits, qu'elle a bâti sur le bord de la mer. C'est là une des plus belles pages de la charité moderne à Nimes, et je tiens à vous la présenter, soit comme un titre d'honneur, soit aussi comme un encouragement pour notre cité. Si je parle de l'établissement des bains de mer que dirigent les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, ce n'est pas que je méconnaisse la pensée généreuse qui a porté les protestants de Nimes à fonder au Grau-du-Roi une œuvre

semblable. Je me plais à rendre hommage aux inspirations de la charité partout où je les rencontre. Mais, comme l'établissement des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul a plus d'importance, qu'il a pour lui ce que j'appelle le droit d'aînesse, c'est celui que je veux faire connaître dans cette lecture. Vous reconnaîtrez ainsi qu'en fait de charité, la province fait quelquefois aussi bien et même un peu mieux que Paris.

» La fondation de l'hospice du Grau remonte aux dernières années de l'épiscopat de Mgr Cart, de chère et sainte mémoire. Le bon et charitable évêque, douloureusement préoccupé de l'état de langueur et de souffrance de tant de pauvres enfants de sa ville épiscopale, conçut le projet de les faire participer au bienfait des bains de mer, en fondant, pour eux et pour les nombreux infirmes appartenant à la classe pauvre, un établissement sur la plage d'Aiguesmortes. Il fit appel à la charité de quelques généreux habitants de la ville de Nimes. Des souscriptions furent organisées. Chacun voulut apporter sa pierre au monument. J'ai vu, entre les mains des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, le registre qui contient les noms de ces bienfaiteurs dévoués, qui ont fidèlement payé, pendant plusieurs années, l'impôt volontaire de la charité. Je ne redirai pas leurs noms ; ils sont écrits au livre de vie, et cela leur suffit (1). Un des membres de notre Compagnie fut un des promoteurs les plus actifs de cette œuvre, et consentit à être le rapporteur de la commission. Ai-je besoin d'ajouter que ses rapports lumineux, pleins

(1) *Vie de Mgr Cart.*

d'intérêt, contribuèrent puissamment au succès de cette noble entreprise ?

» Le successeur de Mgr Cart recueillit ce legs pieux de son prédécesseur, et eut la joie d'apporter à l'hôpital du Grau son dernier couronnement.

» L'établissement s'élève sur la rive droite du canal, en face de la mer, au milieu des dunes ; on dirait un grand nid d'alcyons sur la plage : c'est le nid de la charité chrétienne. L'horizon est large, la mer solennelle, le repos complet, et la voix imposante des flots berce mieux le sommeil des enfants que les bruits discordants de notre populeuse cité. L'air, la lumière, la brise rafraîchissante arrivent de toutes parts et apportent la vigueur et la santé.

» Qui ne comprend tout ce qu'il y a d'ingénieuse charité à faire participer les pauvres, et surtout les enfants des pauvres, à ce bienfait jusqu'ici réservé aux riches ? Qui de nous, en respirant sur la plage la brise de la Méditerranée, n'a pas tristement pensé à ces enfants frêles et chétifs des cités ouvrières qui ne respirent jamais l'air bienfaisant des rivages de la mer ? Les villes manufacturières, leurs ateliers, leurs logements insalubres, contribuent, on le sait, à la propagation de ces maladies organiques et scrofuleuses qui appauvrissent le sang et affaiblissent les races. De là ces enfants étiolés, ces créatures frêles et maladives, ces complexions malingres et rachitiques, ces infirmités précoces, cette dégénérescence sensible de l'espèce humaine dans nos usines, nos manufactures, nos grands centres de population. La science, l'expérience recommandent souvent la mer comme le médecin de

l'enfance souffrante. Mais comment faire pour étendre jusqu'aux enfants pauvres la puissance de ce bienfait de la nature ? Cette plage si belle qui s'étend sur nos côtes, à quelques lieues de Nimes, semblait convier tous ces pauvres infirmes à venir se plonger dans les flots qui la baignent, afin de puiser dans ses eaux une vigueur nouvelle. Mais où les recueillir, quel abri hospitalier leur donner sur ce rivage ? Comme ces paralytiques, ces infirmes dont parle l'Evangile, qui étaient couchés sur le bord de la piscine Probatique, attendant vainement une main bienfaisante qui les fît descendre dans ces eaux vivifiantes pour y recouvrer la santé, les enfants maladifs, les ouvriers épuisés, les pauvres visités par les infirmités, pouvaient dire avec tristesse : *Hominem non habeo*. Je n'ai aucune main amie qui me conduise sur cette plage où je puis trouver ma guérison, aucune institution charitable qui m'y offre un asyle et qui prenne soin de moi. La charité chrétienne a admirablement répondu à ce cri de détresse. A la voix de Mgr Cart, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ont tendu une main vraiment maternelle à tous ces pauvres déshérités des biens de la fortune ; et, tous les ans, elles les conduisent, comme une famille adoptive, dans ce bel établissement où les attend l'hospitalité la plus affectueuse et la plus touchante.

« Cinq cents personnes fréquentent tous les ans cet hospice. L'époque des bains est partagée en deux saisons égales. La première saison est pour les femmes et les jeunes filles. Que de mères épuisées, qui retrouvent dans ces bains la force et la santé pour aller reprendre les travaux du ménage ! Combien de

petites filles, qui ne connaissent encore de la vie que les infirmités et qui sont soulagées par ce traitement fortifiant ! Les tempéraments faibles et maladifs reprennent de la vigueur ; les membres déformés ou paralysés recouvrent leur souplesse, et les fraîches couleurs de la santé reviennent sur ces joues pâles et amaigries. Il suffit de quelques jours de ce régime vivifiant pour opérer une si merveilleuse transformation.

» La seconde saison est réservée aux hommes et aux petits enfants. Ce sont de pauvres ouvriers, des pères de famille, à qui l'épuisement ne permet pas le travail nécessaire pour gagner le pain de la maison, des convalescents dont les forces reviennent trop lentement, des hommes atteints de plaies invétérées, et enfin des enfants faibles et rachitiques atteints d'infirmités précoces. La mer devient le grand médecin de tous ces malades ; au contact de ses eaux salutaires, les poitrines débiles se fortifient, les plaies se cicatrisent. les tumeurs scrofuleuses se dissipent, et les petits enfants étiolés et languissants trouvent dans la vague bienfaisante comme un second berceau où ils puisent une nouvelle vie.

» Les vieillards qui sont atteints de douleurs rhumatismales et qui redoutent la fraicheur des eaux prennent des bains de sable. Ils étendent leur corps sur la plage brûlante, on les recouvre de sable. Après quelques moments de repos sous cette couche, ils se relèvent couverts de sueur, et cette transpiration abondante chasse peu à peu la douleur. Ainsi, pour ces nombreux malades, la santé leur revient de tout côté, des flots, du sable, de la plage, de l'air, du mouvement, du

repos, de tous les moyens que suggère une charité ingénieuse et vigilante.

»Sur les cinq cents baigneurs que reçoit tous les ans l'hôpital du Grau, on compte deux cent cinquante enfants des deux sexes. La plupart appartiennent à la ville de Nimes. On donne, dans le courant des deux saisons, plus de onze mille bains. Ainsi cinq cents infirmes, à charge à leurs familles, qui vont tous les ans reprendre aux bains de mer la force et la santé, quelle dîme prélevée au profit de la santé publique sur les souffrances des classes pauvres !

» Ce bienfait serait bien plus grand encore si on pouvait inaugurer, à l'hôpital du Grau-du-Roi, comme dans l'établissement de Berck, le service des bains de mer pendant l'hiver. Dans la maison que la ville de Paris a bâtie sur les bords de la Manche, les bains ne sont pas interrompus pendant l'hiver. C'est encore le seul établissement qui soit ouvert pendant cette saison rigoureuse qui semble si peu faite pour les bains, et les résultats qu'on obtient sont si étonnants que M. Cochin, d'accord avec plusieurs médecins, n'hésite pas à recommander le séjour à la mer pendant l'hiver comme le plus utile complément de la saison d'été.

» Me permettrez-vous maintenant de vous faire connaître les ressources avec lesquelles les Sœurs de Saint-Vincent-de Paul pourvoient à l'entretien de l'hospice du Grau ? Elles ont quelque chose de mystérieux comme tout ce qui tient à la charité. L'entretien de l'établissement, dans la saison des bains, coûte plus de sept mille francs. Or, pour atteindre ce chiffre, quels sont les moyens que possè-

dent les Sœurs ? Le bureau de bienfaisance leur alloue tous les ans une somme de mille francs. Une quête, faite par elles dans la ville de Nimes, produit sept ou huit cents francs. Où trouver le reste ? C'est le secret de la charité. Ce sont les bonnes Sœurs qui comblent ce déficit avec ces trésors de dévouement qu'elles ont dans leur cœur. Ce sont elles-mêmes qui donnent cette somme complémentaire de cinq mille francs pour suffire à l'entretien de cette œuvre.

» Je ne saurais passer sous silence le généreux concours que le conseil général du département et le conseil municipal ont apporté à cette belle institution. Le conssil général a alloué, pendant plusieurs années, une subvention destinée à contribuer à la construction de cet hospice. Le conseil municipal a voté, jusqu'à l'année dernière, une somme qui a eu la même destination. C'est avec ces diverses allocations et les souscriptions des deux évêques de Nimes, de plusieurs fonctionnaires de la cité, de l'administration des mines de la Grand'Combe, de Bessèges et des hauts-fourneaux d'Alais, de quelques membres du clergé et de plusieurs laïques de Nimes dont le concours ne fait jamais défaut à toute œuvre de charité ; c'est avec la coopération généreuse de tous ces dévouements qu'on est parvenu à fonder cet établissement, dont les frais de construction ont dépassé la somme de quatre-vingt mille francs. Voilà la part glorieuse qui revient aux bienfaiteurs de l'hôpital du Grau-du-Roi.

» La part des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul n'est pas moins belle. Les frais d'entretien de l'établissement, l'installation confor-

table, la nourriture des baigneurs, les soins donnés aux infirmes et surtout à ces jeunes enfants qui retrouvent de nouvelles mères, voilà l'œuvre des sœurs ; œuvre grande et laborieuse, et, pour y suffire, elles n'ont que la charité de leur cœur ; mais c'est là un trésor qui ne s'épuise jamais ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 12 août 1865.

Présents : MM. Pagézy, *président* ; Plagniol, de Castelnau, de Daunant, Dumas, Ollive-Meinadier, Aurès, Bousquet, Liotard, Liquier, Bigot, Causse ; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, — *membres-résidants*.
Brun, Grasset, *associés-résidants*.

Le procès-verbal de la séance du 29 juillet est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Revue des Sociétés Savantes des départements*, 4e série, t. 1er, janvier-février 1865 ; — 2° *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° 35, 10 juin 1865 ; — 3° *Conservatoire impérial des arts et métiers*, procès-verbal des expériences faites sur une machine à vapeur,

en octobre 1864, Paris, 1865; — 4° *Catalogue de livres anciens*, librairie de Mme veuve Frénoux, Paris; — 5° *l'Invention, journal mensuel de la propriété industrielle*, journal fondé par Cardinal, n° VII, juillet 1865; — 6° *Tables biographiques et bibliographiques des sciences, des lettres et des arts*, par M. A. Dantès; spécimen de l'ouvrage; — 7° *Des Paysans et de l'Agriculture en France au* XIX° *siècle*, par M. Romieu; — 8° *Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, n° VI, juin 1865; — 9° *Bulletin de la Société académique de Boulogne*, année 1865, n° 1; — 10° *Tribune artistique et littéraire du Midi* (Marseille), 9e année, n° 2, août 1865.

M. le président communique à l'Académie la lettre qu'il a reçue pour elle de M. le Préfet, portant invitation d'assister aux cérémonies religieuses qui seront célébrées, le 15 août, à la cathédrale et au grand temple, à l'occasion de la fête de Sa Majesté. L'assemblée délibère que chaque membre sera convoqué à domicile, et qu'on se réunira au lieu ordinaire des séances pour se rendre de là à la préfecture d'où le cortége doit partir.

M. le président communique une lettre de M. le maire, portant invitation d'assister à la distribution des prix des écoles communales de dessin, de fabrication et de musique, qui aura lieu demain 13 août, dans la cour du lycée.

La non-acceptation de M. l'abbé Gareiso laissant une place d'associé-résidant vacante, ainsi qu'il est constaté au procès-verbal de la séance du 15 juillet, il est décidé qu'il sera

pourvu au remplacement dans la première séance du mois de novembre.

Après l'adoption de quelques mesures d'ordre pour la prochaine séance publique et la fixation du programme des lectures qui y seront faites, M. Plagniol rend compte à l'assemblée d'une étude sur le magnétisme terrestre en continuation de celles qu'il avait déjà entreprises à Nimes.

Il avait déterminé expérimentalement, en mars 1854, la déclinaison magnétique pour notre localité. Depuis cette époque, l'aiguille aimantée n'a pas cessé de se rapprocher de la ligne méridienne. Il importait, non seulement en vue de la physique générale du globe, mais aussi de certaines applications, de reconnaître quelle est la variation que cette déclinaison a éprouvée.

Cette fois, sans recourir à l'observation directe, M. Plagniol s'est appuyé sur une loi dont la découverte est due aux travaux de Humboldt et de Gauss, et qu'il a cherché à confirmer par de nombreux exemples. A l'aide de cette loi, qu'il était désirable de voir rappeler à l'attention du monde savant, et en partant des observations faites à Paris et de leur comparaison avec celles de Nimes en 1854, il en a déduit que l'aiguille aimantée avait rétrogradé ici, en dix ans, de 1 degré 13 minutes, et que la déclinaison, en septembre 1864, devait être de 16 degrés 44 minutes. La diminution s'est opérée graduellement et suivant un chiffre qui a été en s'accroissant. A Paris, cette diminution avait été de 6 minutes et demie de 1860 à 1861; elle s'est élevée à 8 minutes et quart de 1863 à 1864. D'après la loi qui a été rapportée, pareille marche

doit avoir existé à Nimes, pour cet ordre de phénomènes.

M. Plagniol donne lecture d'un second mémoire sur une question d'agriculture pratique.

« La lutte, dit-il, de l'habitant des campagnes contre les obstacles et les difficultés qui l'entourent, a toujours existé ; mais elle est devenue plus pénible et plus fâcheuse, depuis un certain nombre d'années. Ainsi, en laissant à part ce qui se rapporte au fléau si redoutable qui est venu frapper une industrie agricole si prospère auparavant, celle de l'éducation des vers à soie, on a vu apparaître successivement la maladie de la pomme de terre, qui a fait de nombreux et durables ravages, et qui, sans disparaître entièrement, s'est du moins fort amoindrie ; ensuite l'oïdium de la vigne, qui se reproduit encore avec une certaine intensité, mais que l'emploi du soufre parvient à neutraliser temporairement.

» La vigne trouve encore d'autres ennemis. Divers insectes lui font la guerre (1). Un nou-

(1) Voici le classement des principaux insectes nuisibles à la vigne :

1° L'altise, coléoptère appartenant au genre de ce nom dans la tribu des chrysomélines, famille des cycliques ;

2° Le gribouri de la vigne ou écrivain, coléoptère qui fait partie du genre eumolpe, et non du genre gribouri proprement dit. Il est redoutable à l'état de larve ou ver et à celui d'insecte parfait ;

3° Le rynchite-bacchus, confondu sous le nom tantôt d'altelabe-bacchus, tantôt de charençon-

vel insecte, de l'ordre des coléoptères, vient de faire invasion dans les plantiers de vigne des environs de Quissac, où j'ai ma propriété. Il a déjà montré que son action est redoutable. Au mois de mai dernier, on vit cet insecte se multiplier tout à coup extraordinairement, et à tel point que, sur un seul plant de vigne, on pouvait compter jusqu'à 32 de ces insectes. Les bourgeons de vigne, alors encore très tendres, étaient dévorés et disparaissaient promptement.

L'insecte est de petite taille; il atteint à peine quatre à cinq millimètres. C'est un coléoptère tétramère. Les quatre articles du torse existent. Le pénultième, plus fort que les deux autres, est profondément bi-lobé. C'est entre les deux lobes que s'insère le quatrième article, qui est beaucoup plus mince que les autres et terminé par un ongle. Les jambes sont robustes et les cuisses en forme de massue. Le corselet est plus long que large. La tête est les deux tiers en longueur de celle du corselet. Elle va un peu en diminuant vers son extrémité; mais celle-ci se dilate brusquement. Les yeux sont très rapprochés du corselet.

» Les antennes ont moitié environ de la

bacchus, et désigné communément sous la dénomination de bèche ou lisette; il appartient au genre rynchite de la famille des rhynchophores;

4° Le charançon rouge du genre charançon, de la famille des rhynchophores;

5° La pyrale de la vigne, appartenant au genre pyrale, de l'ordre des lépidoptères. C'est la larve de ce lépidoptère qui produit de grands ravages.

longueur totale du corps. Elles s'insèrent dans une fossette noire placée vers l'extrémité de la tête. Elles sont coudées. Le premier article forme presque la moitié de la longueur totale de l'antenne. A cet article viennent se joindre sept autres articles, plus un dernier en forme de massue, présentant trois divisions ; ce qui constitue en tout onze articles. Le coude est après le premier article. Une fossette noire existe entre celles où les autennes prennent naissance.

» Les élytres recouvrent entièrement l'abdomen et sont d'un gris-brun très clair. Des bandes longitudinales, formées de points noirs, se montrent en outre sur les élytres. Sur la tête, on distingue aussi des bandes latérales formées de points noirâtres.

» D'après l'ensemble de ces caractères, l'insecte doit appartenir à la division des curculionites (charançonites) *gonatocères brevirostres*, et constituer une espèce faisant partie du genre otiorhynque.

» Quel moyen employer pour combattre ce nouvel ennemi ? Il n'y avait pas lieu de chercher à lui donner la chasse directement. Un pareil travail eût été trop dispendieux et certainement insuffisant. Je songeai alors à recourir au soufre.

» Je ne m'attendais nullement à ce que cette substance pût faire périr les insectes Le soufre n'agit que par son odeur, qui est faible, et, dans certains cas, par une action particulière, mais peu énergique, de contact. Je présumais toutefois que cette odeur et cette action suffiraient pour repousser l'insecte, qui, comme tous les êtres de la classe à laquelle il appartient, est très sensible à de pareils effets ; et

qu'il serait amené à abandonner le plant de vigne, lorsque ce plant aurait été soumis au soufrage. C'est ce qui s'est réalisé complétement.

» Je fis soufrer abondamment la jeune vigne. Dès le lendemain, tous les petits insectes étaient descendus du cep, pour ne plus y remonter. Le mal était donc arrêté. La végétation s'est ensuite rétablie dans les meilleures conditions. Il faut admettre que le soufre a non seulement chassé les insectes, mais que, suivant l'action stimulante qu'il exerce en général sur les plantes, il a aidé à réparer le dommage causé aux ceps en premier lieu. Quoi qu'il en soit, le procédé de préservation dont il s'agit est simple, facile et dans des conditions tout à fait pratiques. Aussi nous le recommandons avec confiance».

M. E. Braun fait une lecture qui a pour sujet Sorrente, par lui visitée dans un voyage récent. Il commence par exposer quelques souvenirs historiques qui se rattachent à cette ville, et continue ainsi :

« En arrivant à Sorrente, on trouve une plaine fertile, qui se termine brusquement à la mer par une ligne de côtes rocheuses et qu'entoure une chaîne de verdoyantes montagnes. Quand on débouche dans cette plaine, plantée d'orangers et de citronniers, on est embaumé des parfums qui s'en échappent. Les fruits de ces arbustes se suspendent, des deux côtés de la route, sur votre tête. C'est un véritable jardin des Hespérides. Les hivers y sont inconnus. Les montagnes qui l'environnent et la réverbération de la mer en font une terre tropicale.

» Sorrente a été, de tout temps, renommée pour la beauté de ses femmes. Leurs attraits, et sans doute aussi leur complaisance, firent donner à cette ville par les Grecs le nom de *Sirentum*, la ville des Sirènes, d'où lui est venu son nom moderne de Sorrente. C'est non loin de sa côte que sont situés ces groupes d'îlots de rochers appelés par Virgile *Sirenum scopuli*. Les perfides enchanteresses, dont ils portent le nom, attiraient de loin les navigateurs par leurs chants et les dévoraient, lorsqu'ils avaient l'imprudence d'en approcher :

.....Multorumque ossibus albos.

Fable ingénieuse, qui nous peint les habiles artifices employés par les belles femmes de ce pays pour dépouiller les étrangers captivés par leurs charmes. Ulysse fut assez heureux, grâce aux sages conseils de Minerve, pour échapper à leurs séduisantes embûches. Virgile connaissait sans doute ce site ravissant de Sorrente, lorsqu'il y a placé le séjour des Sirènes, contrairement à la tradition homérique, qui l'établissait sur les côtes de la Sicile; et le Tasse semble s'en être inspiré, dans sa description des jardins merveilleux d'Armide.

» La campagne de Sorrente est parsemée d'élégantes villas à-demi cachées sous les ombrages des bosquets qui les entourent. Elles se louent à de riches étrangers, qui viennent passer la saison d'hiver dans ce pays, à cause de la douceur de sa température. Les grands de Rome, par un reste des mœurs champêtres de leurs aïeux, aimaient trop les plaisirs de la villégiature pour ne pas avoir recher-

ché un site aussi agréable. Le poète Stace, dans ses Sylves, a chanté la belle villa que Pollius Félix, l'un des opulents personnages de son temps, y possédait, et sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui la villa Paolo.

» Heureux habitants de Sorrente! Quel beau ciel, quelle belle mer, quelle belle terre! Qui ne voudrait vivre et mourir dans un coin de ce beau pays? Comme il doit faire bon y vieillir! La vieillesse ne doit y être qu'une seconde jeunesse. Il semble qu'après avoir vécu dans un lieu si favorable au bonheur de l'homme, on a épuisé toute la mesure de bonheur dont notre nature est succeptible, et qu'on n'a plus à désirer une vie meilleure. Conçoit-on qu'on puisse s'expatrier d'une terre si bénie du ciel? Comme le Tasse expia durement le vain désir de gloire qui la lui fit déserter! »

Ici, l'auteur place un épisode relatif à la visite qu'il fit, à Rome, de la cellule du couvent de Saint-Onuphre, dans laquelle ce poète mourut, et où on a conservé quelques-uns des meubles qui servaient à son usage. Il reprend ensuite en ces termes :

« Sorrente est environnée d'un ravin profond où croissent les orangers et les citronniers qui l'enveloppent de leurs parfums. Elle est dominée d'une haute montagne, dont la base est occupée par des plantes tropicales et sur les flancs de laquelle s'échelonnent jusqu'au sommet tous les genres de productions naturelles qu'on rencontre sous les climats tempérés. Nous doutons qu'il soit ailleurs un point culminant du globe, d'où l'on découvre une plus belle et plus vaste perspective. En face, la mer et

ses profondeurs immenses ; derrière, l'amphithéâtre élevé des montagnes de la Calabre, que surmontent de gigantesques festons de neige ; à gauche et à droite, aussi loin que la vue puisse s'étendre, le magnifique rivage de la mer Tyrrhénienne, avec sa riche bordure de montagnes, de plaines, de golfes, et ses gracieux dessins d'arabesques. Le regard porte si loin qu'on aperçoit distinctement les deux cîmes de l'Etna et les extrémités de la Sicile.

» Nous nous assîmes, saisi d'admiration par ce merveilleux spectacle, pour en mieux jouir à notre aise. Que les œuvres de Dieu sont grandes ! Comme tout révèle la main du créateur dans cette machine savante de l'univers ! Que d'art dans ce désordre apparent des diverses parties qui la composent ! Quel aspect tristement monotone n'offrirait pas la surface plane de la terre, sans le relief pittoresque de ses montagnes et les points de vue variés qu'on découvre de leur cîme ! Comme elles élèvent l'âme ! Comme elles élargissent l'esprit ! Comme elles épurent le cœur des sordides passions qui le corrompent, en nous rapprochant du ciel, notre patrie supérieure ! L'homme, errant dans les plaines, n'aurait devant lui qu'un horizon borné et sa vue ne s'étendrait guère au delà du coin de terre qui peut le nourrir. Les ailes que la nature lui a refusées, les montagnes les lui fournissent. Chacune d'elles est un autel, où il sent plus particulièrement le besoin d'adorer Dieu. C'est pour cela que les anciens, comme les modernes, plaçaient de préférence leurs sanctuaires sur les hauteurs. C'est aussi le motif qui portait les fondateurs de monas-

tères à les bâtir sur quelque élévation. Toutes les manifestations de Dieu dans les scènes bibliques se sont accomplies sur une montagne. Oh ! nous comprenons, sans l'approuver, le sentiment de dévotion qui poussait de pieux solitaires, plus préoccupés de leur bonheur que de celui de leurs semblables, à se réfugier sur les montagnes, pour se mettre de plus près en communication avec le ciel. Mais les montagnes ne sont pas seulement destinées à orner le globe, elles ont aussi des influences salutaires sur les conditions vitales des êtres. Entre autres bienfaits, elles font naître les vents, qui assainissent l'atmosphère, et forment les rivières, qui rendent à la mer le superflu des eaux que la terre en a reçues, après qu'elles l'ont fertilisée. Et cette mer, qui nous effraie par ses terribles menaces, quelle source de méditations profondes! Quelle idée de l'infini elle suscite dans notre esprit par son immensité ! Comme elle nous manifeste la puissance du créateur ! Quel rapide chemin elle est devenue, depuis la découverte de la navigation, elle qui semblait être une barrière ! C'est de son sein que s'exhalent ces vapeurs qui se résolvent en pluies fécondes pour nos campagnes. On peut être sûr que, si quelque chose nous paraît imparfait dans les œuvres du Créateur, c'est que nous en ignorons la fin. Lorsque, par le progrès des temps et l'extension de nos connaissances, les hommes en seront arrivés à mieux comprendre le plan de la création, on sera étonné de voir que les vices qu'il semblait présenter n'étaient que l'effet d'une sage conception. Que de grâces, de contrastes saisissants, de sites grandioses ou charmants et de beautés de toute espèce

dans la nature ! Comme tout se rapporte au bonheur de l'homme, dans l'organisation de notre planète ! Malheureux que nous sommes ! Nous passons à nous combattre les quelques jours que nous avons à vivre sur ce globe qu'avait arrangé avec tant de soin pour notre bonheur la sagesse divine ! Et cette machine, qui dénote un si habile ouvrier, ne serait qu'une œuvre fortuite ! Les insensés, avec leurs molécules crochues qui auraient formé le monde en se combinant au hasard d'après leur convenance réciproque ! »

M. E. Brun lit ensuite quelques réflexions qui lui sont suggérées par la vue de Caprée, qu'il a sous les yeux. Il se demande, ému par les vices de Tibère et de ses successeurs, s'il est bien vrai que la république romaine n'eût pu subsister sans l'acte de violence qui la renversa. « Qu'aurait-il pu d'ailleurs arriver de pis, dit-il, que cette longue succession de despotes sanguinaires, débauchés et incapables, qui opprimèrent le monde, ruinèrent la fortune de l'empire et le livrèrent sans défense aux barbares ? L'éventualité la plus probable, c'est que les peuples, fatigués de leur oppression, se seraient révoltés et auraient reconquis leur indépendance. Les barbares auraient rencontré devant eux une masse compacte de fortes nationalités, qui auraient vigoureusement résisté à leur invasion, et la grande catastrophe sociale, qui termina l'agonie de Rome, n'aurait pas eu lieu. La transformation sociale, opérée par le christianisme, se serait paisiblement accomplie, et le monde n'aurait pas eu à passer par cette longue éclipse du moyen-âge, d'où il a eu tant de peine à sortir. »

M. Brun finit en jetant un rapide coup d'œil sur les divers sites du vaste littoral qu'il embrasse du regard, et en rattachant à chacun d'eux les principaux souvenirs historiques ou poétiques qu'ils rappellent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Nîmes.—Typ. Clavel-Ballivet et Cᵉ, rue Pradier, 12.

Coll ohne Inhalt

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE

DU GARD.

ANNÉE 1865 - 1866.

NIMES

DE L'IMPRIMERIE SOUSTELLE,

BOULEVART SAINT-ANTOINE, 9.

1866.

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

Séance du 4 novembre 1865.

Présents : MM. Pagézy, *président* ; Teulon, Fontaines, Abric, Deloche, Aurès, Ollive-Meinadier, Germer-Durand, abbé Azaïs, J. Salles, Liotard, Gaspard, Causse, Viguié : Maurin, *secrétaire-perpétuel*, de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres résidants; Eugène Brun, Bosc, associés-résidants.

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 août et de la séance publique du 25 du même mois sont lus et adoptés.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Sausse-Villiers, associé non-résidant, la seule qui soit arrivée pendant les vacances.

M. le président dépose les ouvrages suivants, qui ont été également adressés à l'Académie pendant les vacances :

1° Par ses membres ou par ses associés :

Cicéron et ses amis, par M. Gaston Boissier, professeur de rhétorique à Paris, membre non résidant, 1 vol. in-8° ;

Une *Notice sur les rentes et les biens de Saint-Servais, église de Maëstricht*, par M. Alexandre Schaepkens, associé-correspondant;

Une *Etude bibliographique sur Jean Reboul*, par M. Ernest Roussel, associé-résidant;

Considérations sur les instincts religieux des masses, par M. Rodier de Labruguière, membre non-résidant, 1 vol. in-12 ;

Deux *Discours* par M. Emile Causse, membre résidant, l'un relatif à son admission à l'Académie, l'autre prononcé par lui à la distribution des prix des écoles communales d'Aiguesvives;

Une *Notice sur la porte d'un temple d'Agrigente* par M. Aurès, membre résidant.

2° Du dehors :

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais. — 1er semestre de 1865 ;

Bulletins des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, par M. Payen. — v^e^ série, tom. 20, n°s 7, 8 et 9, 1865.

Bulletins mensuels de la Société protectrice des animaux. — Tom. XI; juin, juillet, août, sept. 1865.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-inférieure, — 1er semestre 1865. — *Catalogue* des radiaires, des annélides, des cirrhipèdes et des mollusques de la Loire-Inférieure.

Académie d'Arras, sujet mis au concours pour 1866-67.

Bulletins de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.—1865, 1er et 2me trimestres.

Société d'encouragement pour l'industrie nationale. — Résumé des procès-verbaux.

Journal d'agriculture pratique par la Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége. —Avril, mai, juin, juillet, août et septembre 1865.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne). —1864.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. — Juin 1865.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires, de France. — 1er trimestre 1865.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du département de la Charente. — n° 1, janvier, février et mars 1865.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. — 4me série, tom. 1, 1863.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. — 2e série, tom. 3, 3e livraison.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure. — 3e série, tom. 8, 1862 et 1863.

Mémoires de l'académie d'Arras, tom. 37.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. — 1865, 1er semestre.

Recueil des notices et mémoires de la société archéologique de la province de Constantine. 1865.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique. — 4me série, tom. 1, mars-avril 1865.

Distribution des récompenses aux sociétés savantes, le 22 avril 1865.

Rapport à l'Académie des incriptions et belles lettres, au nom de la commission des Antiquités de la France, par M. Hauréau. Séance du 7 juillet 1865.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar. — 5e année, 1864.

Lettres d'un Bénédictin. XI, XII, XIII.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — 2e trimestre de 1865.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. — Août 1865, n° 8.

Tribune artistique et littéraire du Midi. Septembre 1865.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences arts et belles-lettres du département de l'Aube, tom. 1er, 3e série.

Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, arts et lettres de la Loire. — Tom. IX, 1er, et 2e semestre, 1865.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de la Somme. — 2e série, tom. IV.

Description des machines et procédés : Brevets d'invention. — Tom. 50, in-4°.

Catalogue des brevets d'invention ; n°s 5, 6, 7.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. Sept, 1865.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. — 1865, tom. 3, in-4°.

L'Académie reçoit avec intérêt la communication suivante qui lui est faite par son président, relative à l'accueil qu'ont reçu les publications de quelques-uns de ses membres :

« D'après une décision du comité impérial relatif aux Sociétés savantes, le *Dictionnaire topographique du département du Gard*, de M. Germer-

Durand, qui fut couronné, sera publié aux frais du gouvernement ; et M. Henri Révoil devait être vivement remercié de sa magnifique publication sur *l'Architecture romane dans le midi de la France*.

» Dans la distribution des récompenses aux Sociétés savantes, on a fait l'éloge d'une notice de M. Alègre sur le camp dit *de César*, à Laudun, et le travail de l'ingénieur en chef, M. Aurès, relatif aux *Architectes grecs*, a été si parfaitement apprécié qu'on désire, dit-on, « qu'il donne, quelque » jour, un Vitruve dont il arracherait, comme de » mauvaises herbes, les leçons vicieuses ou les » commentaires erronés dont ce texte précieux a » été embarrassé par les erreurs d'éditeurs insuf- » fisamment préparés à l'intelligence de matières » aussi ardues, ou dépourvus des connaissances » théoriques et pratiques qui distinguent M. Au- » rès ».

Ce travail de M. Aurès et celui de M. Alègre doivent être publiés par ordre du ministre de l'instruction publique.

M. le président propose que, en exécution de l'article 64 du réglement, il soit nommé une commission qui serait chargée de s'occuper des propositions et des travaux d'un intérêt local. Vu l'absence de la plupart des membres indiqués par M. Pagézy comme pouvant faire partie de cette commission, la proposition est ajournée.

A la suite d'un rapport très-favorable de M. le président sur un mémoire de M. Ch. Lenthéric, ingénieur des ponts-et-chaussées, intitulé : *Le port d'Aiguesmortes et les houilles du Gard*, et attendu que le projet de M. Lenthéric, de faire un port houiller à Aiguesmortes, présente des avantages considérables pour la grande industrie des mines du département du Gard, et aussi pour le

commerce, l'Académie décide que ce travail sera adressé et particulièrement recommandé à M. le ministre des travaux publics dans l'intérêt de notre pays.

L'Académie déclare vacantes les deux places d'associé-résidants auxquelles avaient été nommés : MM. Maillet, professeur de philosophie du Lycée de Nimes, devenu professeur à Marseille; et l'abbé Gareiso, qui n'a pas pu accepter. Il sera pourvu au remplacement de ces deux membres dans la séance du 2 décembre.

Il sera procédé dans la même séance à l'élection d'un membre non-résidant.

M. Ollive-Meinadier rend compte d'un rapport présenté à la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, par M. Pereboullet, sur les éducations de vers-à-soie de mûriers, faites en Alsace pendant l'année 1864.

M. Ollive-Meinadier fait d'abord remarquer que, quoique s'appliquant spécialement à des éducations faites dans le Bas-Rhin, ce rapport renferme des observations qui peuvent donner lieu à de justes appréciations pour les autres localités où l'on est dans l'usage d'élever le ver-à-soie de mûrier.

« M. Pereboullet, dit le rapporteur, se propose de confirmer, par de nouveaux faits, la possibilité d'élever avec succès dans le Bas-Rhin cet insecte précieux; et, dans ce but, il présente les principaux résultats des éducations qui ont été faites par MM. Bès de Berc, directeur de l'asile de Stéphansfeld; Guimas, directeur de la colonie d'Ostwald; Jacquemin, professeur à l'école de pharmacie; Besson, professeur au lycée; Rudolph (Thiébaut), cultivateur à Plobsheim, et Mayküchel, farinier, à Strasbourg.

» Déjà M. le docteur Bès de Berc avait fait, en 1863, une éducation de vers-à-soie provenant de

graine obtenue à Stéphansfeld en 1862; et qui était elle-même issue de graine venue directement de Bukarest, l'année précédente.

» Cette première éducation avait parfaitement réussi, et il importait de continuer l'expérience pour voir si la qualité des produits ne dégénèrerait pas sous l'influence du climat de l'Alsace.

» La graine préparée par M. le docteur Bès de Berc a parfaitement réussi entre les mains des éducateurs que nous avons nommés, et le rendement a été satisfaisant; puisque, pour ne citer que ce qui est advenu dans l'éducation faité par M. Bès de Berc, 28 grammes de graine ont donné 23 kilogrammes 550 grammes de beaux cocons, dont la majeure partie a été appréciée dans le Midi comme étant de première qualité.

» Une circonstance particulière ajoute de l'intérêt à l'expérience entreprise par M. Jacquemin; l'éducation des vers a été faite sans l'emploi d'aucune chaleur artificielle. Les œufs ont été mis dans une chambre non chauffée, dont les fenêtres étaient fermées la nuit, et ouvertes pendant la plus grande partie de la journée. C'est à dessein que M. Jacquemin s'est abstenu de toute chaleur artificielle: il désirait montrer que l'uniformité de température n'est pas une condition indispensable à une bonne réussite, et que le climat de l'Alsace, malgré ses variations, n'est pas aussi contraire, que quelques personnes le prétendent, à l'éducation des vers-à-soie.

» Il résulte des faits qui précèdent que la graine originaire de Bukarest et reproduite à Stéphansfeld a conservé sa bonne qualité, et qu'elle peut être acceptée avec toute confiance par les sériciculteurs du Midi.

» Le rapport de M. Pereboullet relate, en outre, une expérience extrêmement intéressante, entreprise à la sollicitation de M. Guérin-Ménevillo sur

des graines étrangères adressées à la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, par l'intelligent et zélé directeur de l'établissement de Vincennes.

» Les échantillons envoyés par M. Guérin-Méneville, pour être expérimentés à Strasbourg et dans un certain nombre de stations échelonnées entre cette ville et Marseille, sont :

» 1° Graine de Kea-ting et de Pao-ning, localités montagneuses et renommées de la Chine, où les habitants des contrées voisines vont renouveler leur graine;

» 2° Graine de Chine, qui a traversé la Mongolie et la Sibérie exposée à un froid de 38° cent. :

» 3° Graine de Chine, qui a fait le même voyage, mais soigneusement emballée et préservée contre ce grand froid;

» 4° Echantillon d'une race élevée au Puy, et qui, depuis trois générations, n'a montré aucune trace de gattine;

» 5° Enfin, comme terme de comparaison, une certaine quantité de graine provenant d'une éducation fortement gattinée. « Cette graine, dit M. » Guérin-Méneville, dans sa lettre, peut donner » lieu à une expérience de grande importance. Il » s'agit de savoir si la nourriture fournie par les » mûriers sains du nord de la France peut amener » la guérison des races positivement malades ».

» Ces échantillons ont été confiés, pour la majeure partie, à M. Bès de Berc, les autres à M. Guimas. Mais les deux premières sortes de graine ont fourni un résultat complètement négatif. L'éclosion de la graine de Chine préservée du froid a aussi été à-peu-près nulle à Ostwald; quelques chenilles seulement sont sorties de leur coque et sont mortes peu de temps après.

» A Stéphansfeld, cette graine a fourni un certain nombre de vers qui ont suivi assez régulièrement leurs périodes, mais n'a donné qu'un produit dans la proportion extrêmement faible de 1 kilogramme 920 grammes pour 30 grammes de graine.

» La graine du Puy n'a fourni que 5 kil. 250 gr. par 30 grammes de graine. M. Bès de Berc présume que les cocons de cette provenance, à cause de leur nuance et de leur forme, dérivent primitivement de graine de Bukarest, et qu'ils peuvent être considérés comme étant de bonne qualité.

» La graine issue d'une éducation fortement gattinée a été expérimentée à Stéphansfeld et à Ostwald, mais elle a donné partout de mauvais résultats, malgré les feuilles parfaitement saines qui ont servi à nourrir les chenilles; ce qui semble démontrer qu'il ne faut pas chercher dans les feuilles de mûrier la cause de la maladie qui continue à ravager les éducations du Midi de l'Europe. Il faut regarder la maladie du ver-à-soie comme une affection miasmatique, une sorte de peste endémique et épidémique, favorisée et entretenue par l'encombrement, c'est-à-dire par des éducations faites sur une trop grande échelle, et dont on parviendrait peut-être à diminuer les effets par l'emploi des désinfectants, particulièrement du chlorure de chaux, à l'exemple d'un sériciculteur de la Lozère qui s'est bien trouvé de cette précaution.

» Mais, s'il est établi, dit M. Pereboullet, que les feuilles du mûrier ne sont pour rien dans la maladie du ver-à-soie, il n'est nullement prouvé qu'un changement de climat ne puisse pas, au bout de quelques générations, améliorer la race; et voilà pourquoi il serait intéressant de suivre l'expérience commencée à Stéphansfeld.

» Les faits consignés dans son rapport prouvent, d'après M. Pereboullet, de la manière la plus évi-

dente, que les variations de température ne constituent pas un obstacle à l'élève du ver-à-soie dans l'Alsace, et que les habitants des campagnes peuvent, en toute confiance, et sans porter aucun préjudice à leurs cultures et à leurs travaux ordinaires, se livrer à une industrie utile pour tout le monde et qui peut devenir lucrative pour eux, si, comme il est à désirer, ils destinent leurs produits au grainage.

» M. Pereboullet cite, en terminant, une note lue par M. Guérin-Méneville, à l'Académie des sciences, dans sa séance du 4 juillet 1864, dans laquelle il est dit que « les graines provenant de » localités où l'épidémie de gattine ne sévit pas, » peuvent donner de bonnes récoltes dans les pays » atteints ; tandis que la graine obtenue de ces » bonnes récoltes est infectée dès la première » génération. On est donc obligé de faire venir la » graine de pays étrangers où la maladie ne règne » pas ; ce qui fait sortir de France 17 millions de » francs environ tous les ans ».

» Après avoir cité plusieurs localités françaises où les races sont demeurées saines, M. Guérin-Méneville conclut « qu'il serait possible d'arriver à » nous affranchir de l'acquisition des 44,000 kilo- » grammes d'œufs de vers-à-soie à 400 fr. le ki- » logramme, nécessaires à notre consommation » annuelle.

» Une étude persévérante, quelques encourage- » ments distribués aux éleveurs et une grande pu- » blicité donnée à ces faits, suffiraient peut-être » pour ramener notre récolte de soie, réduite si » déplorablement aujourd'hui au sixième, à l'état » normal inconnu chez nous depuis plus de dix » ans et qui faisait la richesse de nos départements » méridionaux ».

M. L. Maurin fait un rapport sur un ouvrage que lui a adressé un magistrat distingué de la cour de Montpellier, M. Grasset, qui n'en est pas du reste à son coup d'essai en fait de publications intéressantes. Cet ouvrage a pour titre : *Pline-le-Jeune, sa vie et ses écrits*.

Il y a déjà quelques années que M. Maurin avait lu à l'Académie, sous le titre de *Calpurnia*, les fragments d'une étude du même genre, quoique à un point de vue plus restreint. Il a pris d'autant plus d'intérêt à la lecture du livre de M. Grasset, et se trouvait ainsi d'autant mieux préparé à en apprécier la valeur.

« C'est à-coup-sûr, dit M. Maurin, une œuvre d'érudition que cet ouvrage ; mais l'érudition n'embarrasse ni ne refroidit le récit. Elle en compose la trame solide, mais sans diminuer en rien la vivacité, le mouvement et la couleur qui lui imprime son cachet.

» Sous la plume fine mais animée de l'écrivain, on voit se réveiller du tombeau et se mouvoir devant soi cette figure de Pline-le-Jeune, aux aspects si multiples et si variés, on se sent en compagnie de son esprit et de son imagination.

» Or, opérer, si je puis ainsi parler, de ces sortes de résurrections morales, c'est la vraie manière, j'allais dire l'unique manière, de comprendre l'antiquité et de la faire comprendre aux autres. La rhétorique, j'entends par là l'art du rhéteur, consiste à peindre la nature morte ; elle avait, en un temps qui n'est pas si éloigné, abusé du modèle à tel point qu'elle avait rendu ses œuvres insupportables. De là, Messieurs, ce vers ingénieux, écho de l'opinion du monde :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ?

» Il était opportun de retourner à la nature vivante ; et depuis qu'on l'a fait, comme tout est

changé, comme on est revenu à ces anciens si discrédités, comme les sympathies se sont reprises à eux! C'est que, là où nous ne voyions que de vieux portraits, sans relation de ressemblance et sans affinité avec nous, nous avons retrouvé des figures de connaissance; sous l'expression de ces physionomies rendues à la vie, nous avons retrouvé une âme, sœur de la nôtre, éprouvant des sentiments qui ne nous sont pas inconnus et par conséquent indifférents.

La question ainsi envisagée, arrivons à Pline-le-Jeune, et demandons-nous quel est le caractère de ce visage souriant qui pose devant nous; et, avec l'aide de M. Grasset, essayons de pénétrer l'intérieur moral qui s'y révèle; car bien évidemment cet état n'est pas toujours le même et se ressent de l'influence des événements.

» Echappé aux proscriptions impitoyables et raffinées de Domitien, et échappé (suivant une très-fine observation de l'auteur) avec plus de dignité que Tacite, son contemporain et son ami, Pline-le-Jeune est un homme heureux dans toute l'acception du mot. On sait quels souvenirs de félicité laissa dans l'âme des Romains le règne de Trajan, trop grand pour éprouver ces ombrages qui, avant comme après lui, firent tant de victimes, et pour ne pas en imposer à cette soldatesque qui renversait et élevait le trône impérial, au grand détriment de la sécurité publique.

» C'est le sentiment de bonheur que lui fait éprouver cet état de sécurité si nouveau pour Rome, qui se manifeste chez Pline dans toute sa plénitude.

» Voilà ce qui éclate à toutes les pages de ses lettres, que M. Grasset analyse si bien et auxquelles il fait parfois des emprunts si heureux. On sent, en les lisant, son cœur qui se dilate de joie à l'idée que, à cette heure fortunée où l'on est si laborieu-

sement arrivé, on n'a plus qu'à se laisser vivre et à abandonner sa voile au vent, sans avoir à veiller au gouvernail. S'il fut, en effet, une époque malheureuse — et cela ne date pas de si loin — où la grande affaire c'était de vivre, aujourd'hui vivre n'est plus même une petite affaire. Cela va de soi.

» Avec ce fil conducteur, suivez maintenant Pline-le-Jeune à Rome, où tantôt il plaide, tantôt rend la justice ; dans ces sociétés de lettrés, où il entend les autres avec autant de plaisir qu'il se fait entendre lui-même ; au milieu de ces villas, dont il se plaît à décrire les agréments avec tant de complaisance ; dans son gouvernement de Bithynie, où il se montre possédé d'une noble ambition de satisfaire son souverain autant que les populations confiées à ses soins. Suivez-le dans son gynécée, où il retrouve cette femme aimable et spirituelle qu'il aime, et qui l'aime d'un amour si tendre et si chaste ; dans son exèdre, où il vit dans la compagnie de tout ce qu'il y a de plus élevé dans Rome par l'intelligence et par le cœur, Tacite en tête. Orateur applaudi au Sénat et au Prétoire, poète même accueilli avec faveur dans ces conférences littéraires qui étaient de mode alors, aimé de tout ce qui l'entoure et le connaît, estimé des provinces où son nom est placé à côté de celui de Tacite, sans jaloux, il le semble du moins, bien que cela puisse paraître extraordinaire, très-considéré de l'Empereur qui a pour lui une confiance illimitée, voilà ce qu'est Pline-le-Jeune. Que lui manque-t-il donc pour être un des heureux de ce monde ? Et comment le bonheur qu'il possède et qu'il apprécie si bien, en débordant de son âme, ne rejaillirait-il pas un peu sur les autres ?

» A Dieu ne plaise que, en m'exprimant ainsi, je veuille diminuer le mérite de ces qualités aimables que M. Grasset se plaît à louer avec tant d'ef-

fusion. Ce que je veux dire seulement, c'est que ces qualités peuvent se donner pleine carrière, sans rencontrer d'obstacle dans les préoccupations personnelles.

» Pline-le-Jeune est généreux, bienfaisant, désintéressé, encore que sa fortune ne soit pas considérable ; il est dévoué à ses amis, il est doux et humain pour ses esclaves. Tout cela lui est facile sans doute, mais tout cela ne lui ôte rien de son mérite; car il ne manque pas, même en ce temps où l'âme se repose en paix des terreurs auxquelles elle était naguère en proie, de ces égoïstes raffinés qui trouvent que c'est assez que leur bonheur soit assuré, sans avoir encore à s'occuper de celui des autres.

» Telle est la vraie physionomie de Pline-le-Jeune, telle qu'elle me paraît se dégager de ses écrits, éclairée par l'analyse si spirituelle de M. Grasset.

» Il me permettra seulement de faire une réserve, qui n'est pas du reste pour lui seul.

» Cette bienveillance, qui fait le fond du caractère de Pline, a-t-elle vis à-vis des chrétiens la portée qu'on lui attribue généralement ?

» Il me semble que non ; et je crois — je me trompe peut-être — qu'on a singulièrement exagéré les termes de sa fameuse lettre à Trajan, où il le consulte sur la conduite à tenir vis-à-vis des partisans du nouveau culte.

» M. Grasset cite, d'après l'historien italien Cantù, une tradition selon laquelle le proconsul de Bithynie se serait converti au christianisme. Il eût pu ajouter que, dans cette voie de tradition légendaire, le moyen-âge avait enchéri encore jusqu'à faire de lui un Martyr du nom de Secundus, Secundus étant un des noms de Pline.

» Bien évidemment, ce n'est pas de ces fables absurdes dont il pourrait être question, quand je dirai qu'il me paraît qu'il y a bien évidemment à

rabattre de la prétendue bienveillance de Pline pour les chrétiens.

» Cette bienveillance n'est véritable que lorsqu'il rend justice aux mœurs pures et inoffensives de nos ancêtres en croyance. Elle se traduit dans des termes dont l'accent de sincérité expansive est touchant ; mais ce sont des paroles, et les actes n'y répondent guère.

» Quand on y regarde d'un peu près, on ne voit guère chez Pline que le scrupule d'un juge délicat qui ne veut pas condamner sur information légère; mais ce juge n'hésite pas, quand la preuve est faite, quand les accusés surtout ne renient pas leur culte, à les envoyer au supplice. Il le déclare hautement à son maître, et ne craint pas même de lui apprendre qu'il croit devoir employer les tortures pour obtenir des aveux.

» A comparer sa conduite avec celle de Tacite, qui appelle le christianisme une secte exécrable, j'avoue que je ne suis pas tout-à-fait de l'avis de M. Grasset, qui trouve que l'avantage est du côté de Pline ; car les paroles de l'historien, si mauvaises qu'elles soient, ne tuent pas, tandis que les décisions du gouverneur de Bithynie sont meurtrières.

» Qu'après cela, il tienne les chrétiens pour de parfaits honnêtes gens, comme il le dit à Trajan, qu'importe ? si ce jugement, qui est à l'adresse de son maître, ne les rachète pas des condamnations homicides de son tribunal.

» Sans doute il obéissait aux préjugés de son temps en agissant au rebours de ses paroles ; mais pourquoi obéirions-nous au préjugé du nôtre, en lui prêtant un rôle qu'il n'eut pas et en oubliant le sang innocent versé sans remords ?

» Je l'ai dit, ce n'est pas contre une opinion particulière à M. Grasset que je m'élève, mais contre l'opinion dominante qu'il a adoptée. En compensa-

tion de ma critique, je le remercie de ses excellentes observations sur les combats intérieurs que devait se livrer l'âme de Trajan, à en juger par la réponse à son lieutenant, où il l'engageait à se montrer impitoyable pour la persévérance dans l'erreur. Il est impossible, à cette lecture, de ne pas songer à cet Olympe, ruiné dans la foi des peuples, en l'honneur de qui ces recommandations étaient faites, et d'oublier la place que devait y occuper l'empereur après sa mort, suivant le rituel de la chancellerie officielle.

» Le Panégyrique de Trajan, la correspondance d'Etat, la correspondance privée, voilà les principaux matériaux qu'a mis en œuvre M. Grasset pour la composition de sa remarquable étude; mais que de publications diverses touchant à Pline, aux hommes, aux choses de son temps, n'a-t-il pas consultées, et quelle immense lecture elle suppose ! Que de rapprochements solides ou ingénieux il a su trouver avec nos mœurs contemporaines, et quel vif intérêt ne ressort-il pas de ces rapprochements !

» La correspondance privée est surtout riche de détails sur la vie romaine du IIe siècle; et M. Grasset y a puisé abondamment, mais avec un choix habile, afin de satisfaire le vif sentiment de notre âge pour tout ce qui touche à l'art de restituer à l'époque qu'on étudie sa physionomie morale avec sa couleur vraie.

» On a souvent comparé la correspondance de Cicéron avec celle de Pline-le-Jeune, et bien évidemment ce n'a pas été pour donner la palme à celle ci. Il est vrai que celle de Cicéron a trait à de plus grandes affaires, aux luttes de la vieille constitution romaine expirante ; mais, si celle de Pline roule sur des sujets plus modestes, et pour cause, quel prix n'a-t-elle pas pour la curiosité historique en quête de détails sur la civilisation

d'une période des plus intéressantes et des moins connues peut-être de la vie romaine ? Combien il y a à puiser là de notions sur les hommes et sur les choses du temps, qui ne se trouvent pas ailleurs !

» Je ne saurais, Messieurs, avoir la prétention de vous donner une idée, par une sèche analyse, du mérite de l'ouvrage dont vous m'avez confié l'examen ; mais j'ai celle d'inspirer le goût de le lire à quelqu'un de vous.

» En attendant, je vous propose d'adresser des remerciements à son auteur et de lui conférer le grade d'associé-correspondant de notre Académie. Si ma proposition est agréée, je crois que nous aurons rarement fait un meilleur choix ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 18 novembre 1865.

Présents : MM. Pagézy, *président* ; Fontaines, Abric, Deloche, de Daunant, de Castelnau, Aurès, Ollive-Meinadier, Azaïs, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Causse ; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres résidants.

MM L. Alègre, membre non-résidant ; Bosc, associé-correspondant, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus dans la dernière quinzaine :

Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, tome I, mai-juin 1865 ; tome II, juillet 1865.

Société pour l'extinction de la mendicité dans la ville d'Anduze, compte-rendu présenté aux membres de la société par J.-P. Hugues, pasteur président (1er juillet 1865).

Mémoires de l'Académie impériale des sciences inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 6e série, tome III, 1865.

Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, 1865, nos 2 et 3.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, mai, juin, juillet, août et septembre 1865.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, tome X, 1865.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tomes 27 et 28.

Tribune artistique et littéraire du Midi, octobre 1865.

La Voce della natura.

Annuaire du département du Gard pour 1865, par MM. Ern. et Ch. Liotard.

Vie de Jacques, comte de Vintimille, conseiller au parlement de Bourgogne, littérateur et savant du XVIe siècle, par Ludovic de Vauzelles, conseiller à la cour impériale d'Orléans.

Des remerciements sont adressés à M. Ch. Liotard sur la part utile et considérable qu'il a prise à la rédaction de l'*Annuaire du Gard*.

M. Liquier est chargé de faire un rapport sur la *Vie de Jacques de Vintimille*, conseiller au parlement de Dijon, par Ludovic de Vauzelles, conseiller à la cour impériale d'Orléans.

M. Aurès expose: 1o Que, aux termes de l'article 1er d'un arrêté ministériel du 29 juillet 1864, un prix de 1,500 fr. doit être décerné en 1866 à la Société savante qui aura présenté le meilleur travail

d'*archéologie nationale*. Les mémoires doivent être déposés au ministère de l'instruction publique avant le 31 décembre 1865.

2° Que, aux termes de l'arrêté d'organisation du comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, du 28 février 1858, il doit être décerné deux médailles pour chaque prix, l'une de 300 fr. à la société qui a présenté le mémoire couronné, et l'autre de 1,200 fr. à l'auteur.

M. Aurès demande à l'Académie l'autorisation de se présenter sous son patronage à ce concours. L'objet de son travail d'archéologie nationale est un petit chapiteau portant une inscription celtique. Il est conservé à Nimes, dans le musée du Temple de Diane, et l'étude des dimensions de ce chapiteau lui a permis d'en induire la *détermination du pied Gaulois*.

L'Académie accueille avec empressement cette demande, et charge en conséquence son président d'adresser et de recommander le travail de M. Aurès à M. le ministre de l'instruction publique.

L'Académie décide la réimpression de son règlement, à cause des modifications dont il a été l'objet. Un crédit de 30 fr. est mis, à cet effet, à la disposition de M. le trésorier.

A la suite d'une communication de M. Ollive-Meinadier, l'Académie délibère que le procès-verbal contiendra l'expression des regrets que lui cause la perte de M. *Emile Boisson*, de Sommières, associé-correspondant.

M. le président dépose sur le bureau un portefeuille contenant :

1° *La statistique des travaux de l'Académie*, publiés de 1804 à 1860.

2° *Un compte rendu* de ce travail exécuté d'après les ordres de l'Académie.

L'Académie remercie son président de la tâche laborieuse qu'il vient d'accomplir, et renvoie à la commission speciale nommée pour cet objet l'examen de cette œuvre de statistique.

M. E. Causse lit une *Nouvelle* de sa composition, dont il a placé la scène dans la vallée de Begon, près d'Aubais. Son récit lui a fourni l'occasion de diverses descriptions empreintes d'une couleur locale, comme aussi de plusieurs réflexions sages et judicieuses sur divers sujets d'économie politique ou de morale.

M. Ch. Liotard présente le rapport suivant au sujet de quelques pièces de poésie communiquées par *M. Irénée Ginoux* à l'Académie :

« Dans la période de 1825 à 1830, on remarquait, à la tête de la jeune phalange universitaire, au Lycée de Nimes, deux brillants élèves dont j'entendis bien des fois les noms associés dans un commun triomphe. Possesseurs incontestés des premiers rangs dans les classes de philosophie et de rhétorique, à la clôture de l'année d'études 1830-1831, Jules Canonge et Irénée Ginoux se partageaient les couronnes et les bravos.

Ambo florentes ætatibus, Arcades ambo.

» Je me demandai souvent par la suite ce qu'allaient devenir, en prenant place dans un ordre de choses plus élevé, ces deux intelligences d'élite, qui avaient dominé leurs contemporains et émules dans les concours académiques. On dit fréquemment que les succès de collége, comme les succès de concert, chez les *enfants prodiges*, ne sont pas toujours une garantie certaine de la conquête d'une brillante et solide renommée dans l'avenir, et ces prévisions ne se réalisent que trop souvent. — Nos deux lauréats de 1830 n'étaient pas de ceux

qui ne tiennent pas les promesses du premier âge.

» L'un d'eux, qui nous appartient dès longtemps, s'est fait connaître par un beau poème (*le Tasse à Sorrente*), par de gracieux romans et par une foule de pièces poétiques, où se rencontrent et s'associent la pureté de la forme, la touche délicate et le riche coloris; sa réputation a franchi l'enceinte de sa ville natale, et la presse parisienne a bien des fois célébré ses mérites.—*Jules Canonge* a été, toute sa vie, homme de loisir et a pu par suite consacrer tout son temps au culte de la muse.

» Bien différent de son ancien émule au Lycée de Nîmes, M. Ginoux a dû de bonne heure embrasser un état qui a promptement absorbé presque toute l'activité de sa vie; et ce n'est qu'à ses moments perdus (perdus pour le travail lucratif, mais très-heureusement employés, vous le verrez, à un autre point de vue), ce n'est, dis-je, que dans les rares intervalles d'un travail ingrat, consacré à d'arides calculs, qu'il a pu se livrer aux délicates jouissances de l'esprit. — Tout le monde connaît à Nîmes l'aptitude extraordinaire et la sagacité que M. Ginoux apporte dans les investigations dont il est habituellement chargé par les tribunaux, et qui ont pour but et pour résultat de rétablir l'ordre et la clarté dans les situations commerciales les plus obscures et les plus embarrassées.

» Mais tout le monde ne sait pas que, en dehors de ses études obligées de comptabilité et d'économie politique, son esprit actif a su faire une place à des occupations purement littéraires. — Pour peu qu'on approche M. Ginoux, on ne tarde pas à voir poindre l'homme de lettres sous l'enveloppe de l'homme d'affaires.

» La première fois que s'est révélée pour moi cette seconde nature de M. Ginoux, c'était au mi-

lieu d'une joyeuse réunion, provoquée pour fêter le corps d'officiers du 65e de ligne, revenant de la campagne d'Italie. Un chant patriotique, relevé par une musique vigoureuse, passait en revue les triomphes successifs de nos armes à Montebello, à Turbigo, à Magenta, et l'auteur acclamé était *Irénée Ginoux*.

» Un autre jour, le rencontrant un volume de Musset sous le bras, je flairai le poète, et l'interpellant sur l'emploi de ses heures de loisir, j'en obtins l'aveu de ses études de prédilection.

» Amené enfin, par une communauté de travaux, à des relations plus intimes avec M. Ginoux, je pénétrai dans le cabinet du lettré et je le forçai à extraire de ses tiroirs une de ces œuvres, dont un petit nombre de discrets amis avaient seuls jusqu'alors reçu la confidence.

» Or ça, lui dis-je, ami, il faut mettre au jour ces travaux trop longtemps dérobés à la lumière ; et je vous préviens que je vous dénonce, si vous ne vous décidez pas à nous faire part vous-même de vos œuvres poétiques. »

» M. Ginoux a tenu la promesse que je lui imposai. Il nous explique aujourd'hui, en s'appropriant une des formules de Fourier, comment il a senti le besoin de mêler aux calculs et aux opérations commerciales, qui sont le fonds obligé de sa vie, l'étude des classiques de l'antiquité et des écrivains contemporains, qui en est le charme.

» La variété dans le travail, ce que Fourier appelle l'*alternat*, est en effet le meilleur moyen de repos. Mais, tout en se reposant, notre futur confrère (permettez-moi de lui donner par anticipation ce nom amical) a produit une série de compositions poétiques, dont vous apprécierez la valeur par les quelques spécimens que je suis chargé de faire passer sous vos yeux.

» C'est d'abord par des traductions d'Horace que M. Ginoux s'est essayé dans les joûtes poétiques : il vient, après de nombreux, trop nombreux devanciers peut-être, essayer à son tour de transporter dans notre langue les finesses, la grâce, la nerveuse concision du favori de Mécène ; tentative hardie, dangereuse, qui prouve, une fois de plus, combien est puissant l'attrait de ce charmant poète, dont la reproduction, en vers comme en prose, est si difficile à nos écrivains, n'ayant à leur usage qu'un idiome surchargé de particules gênantes, de termes accessoires et sans expression, en regard de la concision du latin, dont l'armure légère ne contient que des pièces utiles et où chaque mot est une image.

» C'est dans ses pièces originales qu'il serait bon de juger M. Ginoux, et surtout dans la satire des choses de nos jours, où il apporte la mordante expression, où il prodigue la causticité et le sel qui sont le caractère de ce genre de compositions.

» J'espère qu'il nous sera donné, plus d'une fois d'apprécier ce côté de son talent. Je n'ai, pour le moment, à ma disposition que quelques traductions d'Horace.

» Voyons donc comment, après tant d'autres, M. Ginoux s'est acquitté de cette tâche délicate.

FRAGMENTS DE LA PREMIÈRE SATIRE D'HORACE.

1er LIVRE.

O Mécène, d'où vient que nul n'est satisfait
Du sort que librement à lui-même il s'est fait,
Ou qu'il doit au hasard ? D'où vient qu'il porte envie
A la condition qu'un autre a poursuivie ?
Brisé par la fatigue et courbé sous les ans,
Le vieux soldat s'écrie : Heureux sont les marchands !
Quand l'autan déchaîné ballotte son navire,

Le marchand effrayé ne manque pas de dire :
Mieux vaut la guerre ! car, là du moins, on se bat ;
En un clin d'œil la mort enlève le soldat,
Ou bien, victorieux, la gloire le transporte.
Qu'avant le chant du coq un client à sa porte
Vienne frapper soudain : Oh ! dit l'homme de loi,
Le laboureur cent fois est plus heureux que moi !
Celui-ci, qu'un procès force à gagner la ville,
Trouve qu'on ne peut pas aux champs vivre tranquille.
De semblables travers à compter tous les cas
Le bavard Fabius serait dans l'embarras.

.....

Devenons sérieux : Celui qui s'évertue
A guider dans le sol sa pesante charrue,
Cabaretier fripon, soldat et nautonnier
Qui de courir les mers fait le rude métier,
Tous vous disent qu'ils n'ont qu'un but dans leurs fatigues :
Ramasser de quoi vivre, et se montrer prodigues
Envers l'âge où la force a déja pris congé ;
Comme fait la fourmi, c'est l'exemple obligé,
La petite fourmi, la grande travailleuse,
Qui, de l'hiver prochain trop sûre et soucieuse,
Prend tout ce qu'elle peut à son bec et, sans bruit,
Va grossir le grenier qu'elle-même a construit.
Du moins quand le Verseau, de sa triste présence,
Inaugure le cours de l'an qui recommence,
On ne la voit jamais s'exposer à malheur ;
En sage elle jouit du fruit de son labeur.
Toi, ton amour du gain devant rien ne recule ;
Tu braves tour-à-tour l'hiver, la canicule ;
L'eau, le feu, ni le fer ne sauraient t'arrêter,
Tant qu'un autre sur toi paraîtra l'emporter.
Tu vas d'un pied furtif, d'une main empressée,
Dans la terre enfouir ta richesse entassée.
Et que t'en revient-il ? — Le trésor entamé,
Comme un as sans valeur, est bientôt consumé ; —
Mais à moins d'en jouir pourrais-tu donc me dire

Quel bonheur te promet cet amas à construire ?

.....

— En plein tas il est mieux de puiser cependant.
— Pourquoi, si d'un petit je puis en prendre autant ?
Ton immense grenier sera-t-il préférable
A cet humble panier qui suffit à ma table ?
C'est comme si, n'ayant qu'une cruche à remplir,
Ou bien un verre d'eau, tu disais : Mon plaisir
Est d'aller au grand fleuve et non à la fontaine.
Eh bien ! voilà comment, d'une abondance vaine
Trop charmés, bien des gens, au rivage arrêtés,
Par l'Aufide en fureur se trouvent emportés.
Celui dont le désir se borne au nécessaire
Reste à l'abri des flots et puise une eau plus claire.

.....

Veiller à demi-mort de frayeur, jour et nuit
Redouter les larrons, l'esclave qui s'enfuit
Après avoir pillé, puis encor l'incendie,
Est-ce là ce qui fait le bonheur de ta vie ?
Puissé-je de ces biens rester pauvre toujours !
Ce n'est pas tout. As-tu, pour te porter secours,
Si quelque accident vient ou bien la maladie
Te clouer sur un lit, mettre en danger ta vie,
Quelqu'un qui prenne soin des breuvages prescrits,
Qui parle au médecin, attache quelque prix
A te mettre sur pied, te rendre à ta famille,
A tes enfants ? Mais non, voisin, garçon et fille,
Quiconque te connaît ne peut que te haïr ;
Ta femme ni ton fils ne voudraient te guérir.
Quand on place l'argent par dessus toute chose
L'amour que l'on inspire est à petite dose.

.....

Vous me conseillez donc d'imiter les abus
Qu'ont commis Ménius ou bien Nomentanus ?
— Quelle obstination de mettre en parallèle
Les extrêmes ! Quel est l'objet de ma querelle ?
Quand je veux modérer ta passion de l'or,

Est-ce afin de te rendre ivrogne ou pis encor ?
On peut à Tanaïs ne pas chercher à plaire,
Sans de Visellius imiter le beau-père.
D'une sage mesure il faut user en tout :
Ne pas franchir le but, mais aller jusqu'au bout,
Voilà la vérité. J'en reviens à mon texte :
L'avare à ses défauts toujours trouve un prétexte ;
L'homme le plus heureux voit plus heureux que lui,
Et se prend à vanter la fortune d'autrui.
Que de gens que l'on voit amaigris à la peine,
Quand la chèvre d'autrui porte mamelle pleine !

....

ODE V, LIVRE I.

A PYRRHA.

Couvert de parfums et de roses,
Pyrrha, quel est l'adolescent,
Qui, dans la grotte où tu reposes,
Se prodigue si caressant ?
Est-ce pour lui que, gracieuse,
Tu relèves tes blonds cheveux
En natte abondante et soyeuse ?
Oh ! que tu dois le rendre heureux !
Mais combien de larmes amères
Va lui coûter tout cet amour,
Lorsque ces heures éphémères
Auront disparu sans retour ;
Lorsque plaisir, bonheur, promesses,
Espoir trompeur, fidélité,
Jusqu'au parfum de tes caresses,
L'orage aura tout emporté !

....

Malheur à ceux que ton mirage
Aura conduits sur le rocher !

Quant à moi, timide nocher,
A peine échappé du naufrage,
Au dieu du perfide élément,
Dans son temple, avec ma prière,
Tout ruisselant de l'onde amère
J'ai suspendu mon vêtement.

M. Léon Alègre lit une note intéressante sur Nicolas de Maugras, 57e évêque d'Uzès. Une médaille d'un beau travail florentin, communiquée par M. Ricard, de Montpellier, lui a fourni l'occasion d'étudier la vie de ce Prélat, qui, après avoir été prévôt de la Cathédrale, occupa, pendant 20 années, le siége épiscopal et resta longtemps en mésintelligence avec la cour de Rome. La médaille présente, au revers, un écu orné de deux coquilles en chef, et en pointe une étoile flamboyante de 8 rais. La légende en est; *In umbrâ manûs suæ protexit me Deus.*

Notre confrère a retrouvé, à la chartreuse de Valbonne, les traces du passage de Nicolas de Maugras. L'écu qu'il a blasonné est deux fois appendu aux colonnettes des chapelles latérales de Valbonne, dont l'église a été reconstruite au XVIIe siècle. Il faut admettre la conclusion de M. Alègre. C'est donc par un évêque d'Uzès, c'est donc de 1453 à 1503 qu'ont été bâties ces deux chapelles, ajoutées à l'église romane du monastère que fondait, en 1204, Guillaume de Vénéjan, lui-même aussi évêque d'Uzès.

Il y a là une preuve de plus que, souvent, comme l'a dit un auteur moderne, la science héraldique est la clef de l'histoire de France.

M. Révoil annonce à l'Académie des découvertes intéressantes faites, en ce moment, dans la crypte de l'église de Saint-Gilles, par suite de fouilles toutes récentes. On a retrouvé le tombeau de S. Gilles

lui-même. Une communication plus détaillée sera faite à l'Academie, lorsque les objets découverts auront été mieux étudiés et mieux classés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 2 décembre 1865.

Présents : MM. Pagézy, *président* ; Teulon, Plagniol, baron de Daunant, Fontaines, Girard, Aurès, abbé Azaïs, de La Farelle, Ollive-Meinadier, Liotard, Bigot, Liquier, Gaspard, Causse, Maurin, *secrétaire-perpétuel* ; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants ;

Eugène Brun, Quesnault-Desrivières, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre est lu et adopté.

M. le ministre de l'instruction publique a écrit à l'Académie pour la remercier de l'envoi du mémoire de M. Lenthéric, relatif aux travaux à exécuter au Port d'Aiguesmortes, pour faciliter le développement du commerce des houilles du Gard.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus pendant la quinzaine :

Etudes parallèles et morales, par M. Jules-Benoit Pons, ancien magistrat, à Clermont-Ferrand. 1865.

Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. 1865. (suite du 1er semestre.)

Bulletin de la Société d'Agriculture, belles-lettres, sciences et arts, de Poitiers. Juin, juillet, août 1865.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts, du département de la Lozère. 1865, septembre et octobre.

Jean Reboul. Dernières poésies, précédées d'une notice biographique par M. l'abbé de Cabrières.

Ce dernier volume est accompagné d'une lettre de M. l'abbé de Cabrières, exprimant, en son nom et en celui de MM. Germer-Durand et A. Démians, le regret du retard involontaire qu'a éprouvé la remise de l'exemplaire destiné à l'Académie.

Enfin, M. Aurès a fait hommage à l'Académie d'une *Etude sur les ruines de Métaponte* au double point de vue de l'architecture et de la métrologie. Métaponte était une ville d'Italie, puissante et riche, du temps des Romains.

M. Aurès expose que de nouveaux renseignements qu'il a reçus sur la nature du concours institué par le ministre de l'instruction publique l'engagent à demander à l'Académie l'autorisation de retirer de ce concours son mémoire sur le chapiteau gallo-grec du Temple de Diane ; ce qui est accordé.

Le même membre dépose sur le bureau et communique à l'Académie une médaille en or, du poids de huit grammes, incontestablement gauloise, trouvée près de Brignon, sur la petite élévation connue, dans le pays, sous le nom de *Serre-de-Brienne*, et fait remarquer que cette nouvelle découverte constitue un argument de plus en faveur de l'opinion qui fixe, sur ce serre, l'emplacement

de l'oppidum gaulois que les inscriptions désignent sous le nom de *Briginn*.

Sur la nouvelle d'un accident et d'une maladie grave survenus à M. Ph. Boileau de Castelnau, l'un de ses membres, l'Académie charge M. le baron de Daunant de s'informer de son état et de lui porter l'expression de sa sympathie.

L'ordre du jour appelle l'élection :

1° D'un membre non-résidant,

2° De deux associés-résidants, en remplacement de M. l'abbé Gareiso et de M. Maillet,

3° D'un associé-correspondant.

Il est procédé successivement aux scrutins secrets prescrits par le réglement en pareil cas. Et, comme il y a plus de deux candidats sur les rangs pour les deux places d'associé-résidant, le bureau, conformément à la délibération du 1er avril dernier, s'acquitte de la tâche de rappeler à l'Académie les titres de chacun d'eux et de lui soumettre un ordre de présentation.

Le dépouillement des scrutins ayant donné plus des deux tiers des voix :

A M. l'abbé *Delacroix*, curé à Milhaud, comme membre non-résidant,

A MM. *Irénée Ginoux* et *Ch. Lenthéric*, ingénieur, comme associés-résidants,

A M. *Grasset*, conseiller à la cour impériale de Montpellier, comme associé-correspondant,

Ces Messieurs sont déclarés respectivement investis des titres divers qui viennent d'être mentionnés. M. le secrétaire-perpétuel est chargé de les informer de leur nomination et de leur adresser leurs diplômes.

M. Liquier fait le rapport suivant, dont il avait été chargé dans la précédente séance :

« Messieurs, l'Académie m'a demandé de lui rendre compte d'une œuvre biographique dont M. Ludovic de Vauzelles, conseiller à la cour impériale d'Orléans, lui a récemment fait hommage. J'ai accepté cette tâche avec empressement, d'autant plus qu'elle me procure l'occasion d'exprimer mes sentiments personnels à l'égard d'un magistrat distingué, qu'un remarquable discours judiciaire m'avait fait connaitre de la manière la plus avantageuse, avant que la lecture de quelques autres de ses œuvres m'eût fait apprécier tout son mérite littéraire (1).

» L'œuvre dont j'ai à vous entretenir, messieurs, a pour sujet la *Vie de Jacques comte de Vintimille*, littérateur, jurisconsulte et savant du XVIe siècle. Elle porte cette épigraphe empruntée à Philippe Robert, écrivain appartenant à ce siècle :

Vintmilius clarus proavis et stemmate regum,
Sed magis ipse suæ virtutis imagine fulgens.

» Ce sujet a été traité par M. le conseiller de Vauzelles, autant avec le cœur qu'avec l'esprit. La vie du vénérable Vintimille est liée aux traditions de l'ancienne famille de Vauzelles ; et c'est à l'aide de ces traditions, non moins qu'avec de patientes et laborieuses recherches, que M. de Vauzelles est parvenu à rassembler les traits, épars dans divers écrits, de la vie dont il s'est fait l'historien.

» La première partie de son œuvre fait connaitre la royale origine des Vintimille, qui comptaient parmi leurs ancêtres Paléologue-Dracosès, dernier

(1) M. Ludovic de Vauzelles, fils de feu M. de Vauzelles, premier-président de la cour impériale d'Orléans, est l'auteur d'une tragédie ayant pour titre : *Alceste* et d'un recueil de poésies fugitives.

empereur de Constantinople, et Lascaris II, troisième empereur de Nicée, l'un et l'autre renversés de leur trône par les armes de Mahomet II, en 1453.

» M. de Vauzelles fait succéder à cette esquisse généalogique l'émouvant tableau des orages au milieu desquels s'écoulèrent les premières années de Vintimille, et des tragiques événements qui laissèrent dans son âme de profonds et douloureux souvenirs ».

Ici M. Liquier rapporte, d'après M. de Vauzelles, comment le père de Vintimille, chassé de ses possessions d'Italie, vint s'établir dans l'île de Rhodes occupée alors par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, parmi lesquels ses frères étaient revêtus des plus hautes dignités ; qu'il se maria dans cette île avec l'arcondesse Senasti, descendante des Paléologues, et mourut au siége de Rhodes, entrepris en 1522 par Soliman, empereur des Turcs, en combattant avec les défenseurs de l'île.

» Qui ne sait, ajoute M. Liquier, le résultat lamentable de ce siége furieux, dans lequel, avec l'ardeur et la constance la plus héroïque, l'Ordre, composé de 600 chevaliers et appuyé par 4,600 soldats, soutint, pendant plus de six mois, les assauts réitérés d'une armée innombrable, dont les vides se comblaient incessamment ?

» Les actes de barbarie implacable exercés dans d'autres temps par les successeurs de Mahomet envers leurs ennemis abattus, durent faire craindre les mêmes vengeances pour les vaincus de Rhodes. Telle ne fut pas la conduite de Soliman dans cette circonstance, et le monde chrétien vit avec étonnement un prince réputé barbare témoigner son admiration au petit nombre de chevaliers survivant à la défaite de leur ordre et leur accorder généreusement une capitulation honorable.

» Mais les janissaires, aussi cruels que leur maître

s'était montré humain et généreux, sans respect pour ses ordres, se livrèrent, après la soumission des vaincus, au pillage et à d'affreux massacres. Ayant envahi le domicile de Mme de Vintimille, ils tranchèrent la tête à une de ses filles et la blessèrent elle-même d'un coup de cimeterre.

» L'un des chevaliers recueillit le plus jeune de ses fils tout sanglant, et fidèle aux recommandations du père de cet enfant, son intime ami, qui était mort dans ses bras sur le champ de bataille, il l'emmena en France, où il l'éleva avec un soin paternel.

» Ce généreux chevalier était Georges de Vauzelles, que le conseiller de Vauzelles compte parmi ses ancêtres. Cet enfant, qu'il avait adopté, était Jacques de Vintimille.

» La deuxième partie de l'œuvre de M. de Vauzelles montre Jacques de Vintimille acquérant, dans son adolescence, les connaissances les plus étendues et les plus variées, sous la paternelle direction de son protecteur; étudiant le droit à Pavie sous Alciat; puis suivant Charles-Quint dans son expédition contre Barberousse; et, revenu en France, où il se lia avec plusieurs savants et poètes, spécialement avec l'illustre Clément Marot, obtenant, par plusieurs écrits dont le mérite avait été remarqué, la faveur du chancelier de Lhospital et de François Ier.

» C'est à cette faveur que Vintimille dut successivement l'office de conseiller-clerc et celui de conseiller-laïc au Parlement de Bourgogne.

» Cette partie de la carrière de Vintimille est contemporaine des violentes agitations causées en France par la minorité de Charles IX et par les prétentions des princes de Lorraine au trône des Valois.

» Le Parlement de Bourgogne, comme presque tous les Parlements du royaume, avait embrassé

la cause des Guises et avait protesté avec énergie contre l'édit de 1562, qui, entr'autres avantages, autorisait l'exercice du culte réformé hors des centres de population.

» Dans cette délicate conjoncture, Vintimille eut le courage de se séparer de la majorité de sa compagnie, et cette noble conduite eut pour effet de le faire comprendre dans l'expulsion de 1,500 protestants et de quelques autres conseillers, qui, comme lui, s'étaient montrés favorables à l'enregistrement de l'édit, effectuée en vertu des ordres du lieutenant-général Gaspard de Tavannes, devenu depuis l'un des plus ardents instigateurs de la Saint-Barthélemy.

» A quelque temps de là, la situation était changée. La tolérance semblait l'emporter sur les efforts de l'ambition et du fanatisme. Un nouvel édit du 19 mars 1563, qui faisait au culte réformé des concessions beaucoup plus étendues, venait d'être publié, et les nouvelles remontrances du Parlement de Bourgogne demeuraient vaines. Il lui fut enjoint d'opérer l'enregistrement de cet édit et de laisser rentrer dans son sein les conseillers exilés. C'est en vertu de cette décision souveraine que Vintimille remonta sur son siége, qu'il ne quitta plus et où il jouit constamment parmi ses collègues de l'influence la plus étendue et la plus légitime ».

Après avoir rappelé divers autres événements intéressants de la vie de Vintimille, M. Liquier raconte, en les résumant, ceux que M. de Vauzelles a signalés comme ayant abreuvé d'amertume les derniers temps de cette vie, la mort de Mme de Vintimillle et celle d'un ami que Vintimille aimait comme un frère.

« Le chagrin que lui causèrent ces pertes, auxquelles il n'était pas préparé, lui firent chercher des consolations dans la religion. Il embrassa le

sacerdoce, sans abandonner, toutefois, son siége de magistrature, et devint dignitaire de l'Eglise à divers titres.

» Cette nouvelle carrière ne lui fit rien perdre de ses sentiments de tolérance et de conciliation, et le plus bel éloge qui puisse être fait pour couronner l'histoire de cette vie exemplaire, c'est de rappeler que, après avoir réuni, le 26 août 1572, un consistoire secret, auquel Vintimille prit part, avec toute l'autorité de son caractère et de sa renommée, le grand écuyer Chabert de Charny, qui commandait la province de Bourgogne comme lieutenant-général, se refusa hautement à ordonner les massacres de la Saint-Barthélemy qui lui avaient été commandés et préserva ainsi cette province des horreurs auxquelles tant d'autres furent livrées.

» Vintimille mourut, en 1582, à l'âge de 70 ans. Il eut, avant de quitter ce monde, la consolation d'apprendre la défaite éclatante essuyée, en 1571, par les ennemis des chrétiens dans le golfe de Lépante, et de voir ainsi sa famille vengée des maux dont ils l'avaient rendue victime.

» Outre le poème en latin qu'il composa sur cet événement mémorable, Vintimille est l'auteur de plusieurs écrits, auxquels le temps n'a pas fait grâce, et que M. de Vauzelles, avec un zèle qui l'honore, a pris à tâche d'exhumer de l'oubli, tels que l'*Apologie de Lysias sur le meurtre*, l'*Eratosthène, le Siége de Rhodes*, un poème intitulé : *Carmen saturnalitium*, une traduction en français d'*Hérodien*, etc., etc. Il prit aussi la part la plus active à la refonte de la coutume de Bourgogne.

» Nous devons louer M. de Vauzelles, dit en finissant M. Liquier, d'avoir, avec autant d'exactitude que de talent, réuni dans un cadre unique les traits de cette vie respectable, dont plusieurs écrivains s'étaient partagé les détails en les isolant, et d'avoir ainsi encore plus assuré les souvenirs de

la postérité au magistrat modeste qui unissait un profond savoir à un grand caractère.

» L'Académie doit aussi particulièrement savoir gré à M. de Vauzelles de l'avoir initiée dans les détails intéressants qu'il a rassemblés dans son œuvre biographique; et elle ne saurait mieux faire, je crois, pour répondre à l'hommage de cette œuvre, que d'admettre ce magistrat dans sa compagnie, avec le titre d'associé correspondant; c'est ce que j'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer ».

M. l'abbé Azais lit une notice sur Mgr Peschoud, évêque de Cahors, ancien aumônier au collége de Nimes :

« L'évêque éminent, dit-il, auquel je viens rendre devant vous un dernier hommage ne nous est pas complètement étranger. Il a passé dans notre cité trois des meilleures années de sa vie. Votre secrétaire perpétuel, M. Maurin, dans le bel éloge de M. Nicot qu'il a lu à notre dernière séance publique, rappelait, avec l'affection d'un ami, les souvenirs de science et de piété qu'a laissés M. l'abbé Peschoud dans le Lycée de Nimes. C'est de ses mains que j'ai reçu, il y a vingt-deux ans, cette aumônerie que sa vertu et son talent rendaient bien difficile à porter pour celui qui était appelé au périlleux honneur de lui succéder. Il a été le collègue bien aimé de quelques-uns d'entre nous dans l'éducation de la jeunesse, et il ne lui a manqué qu'un plus long séjour dans notre cité pour devenir un des membres les plus distingués de notre compagnie. Plusieurs, parmi vous, ont approché M. l'abbé Peschoud comme prêtre ; il en est qui ont reçu de ses lèvres le nom d'ami ; et quand, en 1843, il quitta ce collége où son rare mérite lui avait valu des sympathies si vives, il nous laissa le souvenir de la dignité de son caractère, de l'élévation de

son intelligence et de tout ce qu'il avait su mettre de cordialité franche et loyale dans ses relations. Il resta toujours nimois par le cœur, et, je le sais, sa pensée aimait à se reporter vers son ancien collége et ses amis de Nimes avec une affectueuse prédilection. Aussi permettez à celui qui a recueilli son héritage au lycée, qui l'a connu et aimé pendant vingt-cinq ans, et qui portera longtemps dans son âme attristée le coup prématuré de sa mort, d'essayer de faire revivre devant vous cette mémoire si chère et de chercher à vous associer à ses regrets.

» La vie de Mgr Peschoud a été partagée en trois périodes distinctes : le ministère des paroisses, l'éducation de la jeunesse et l'administration d'un diocèse. Tour-à-tour curé, aumônier et directeur de collége, évêque d'un siége important, il déploya partout, avec les qualités aimables du cœur, un zèle égal à ses lumières ; et nous aimons à saluer en lui, dans ces diverses fonctions, le vrai type du sacerdoce chrétien ».

L'auteur de la notice, après avoir raconté la naissance de Mgr Peschoud à Saint-Claude, dans le Jura, à l'ombre de cette antique abbaye d'où sortirent, au moyen âge, ces colonies de moines qui défrichèrent les vallées et les hauts plateaux de la Franche-Comté, et après avoir retracé le portrait de sa mère, femme forte et généreuse, qui, pendant les tristes jours de la Terreur, déploya un courage héroïque pour venir en aide aux victimes de la Révolution, nous montre le fils de cette courageuse mère au grand séminaire de Besançon, où il eut pour condisciple un jeune lévite dont on admirait la douce et attrayante vertu : c'était l'abbé François Cart, qui devait faire briller plus tard, sur le siége de Nimes, tout le charme de la douceur et de la piété aimable de S. François de Sales.

Nous voyons ensuite l'abbé Peschoud professeur de philosophie au petit séminaire de Vaud; puis simple curé de village, dans une humble paroisse de montagne; ensuite curé de Salins et principal du collége communal de cette ville.

C'est dans le collége de Salins, qu'il venait de relever, que l'Université le prit pour l'envoyer comme aumônier au collége royal de Nimes. C'était en 1840. « Ici, continue M. l'abbé Azaïs, d'autres voix pourraient raconter avec plus d'autorité que la mienne ce qu'il montra, dans ses nouvelles fonctions, de lumières, de mesure et de tact, de douceur insinuante dans ses manières et de charme dans son langage. J'ai retrouvé dans la chapelle du Lycée comme un écho de cette belle parole qui savait présenter, d'une manière si lumineuse et sous une forme si attachante, les hautes vérités du christianisme ; et j'ai souvent recueilli de la bouche de l'ancien Recteur de M. l'abbé Peschoud, qui fut aussi le mien, le regretté M. Nicot, et de celle des deux honorables proviseurs qu'il connut au collége et qui sont nos confrères, M. Moriau et M. Deloche, le témoignage de l'admiration et des sympathies que provoqua le rare mérite de ce prêtre éminent.

» Simple et modeste, l'abbé Peschoud vivait au Lycée comme dans un cloître, se répandant peu au-dehors, s'entretenant avec ses livres et formant, avec les chefs de l'établissement et quelques rares amis, ces relations intimes qui furent pour lui un des meilleurs souvenirs de son séjour à Nimes. Il vit deux proviseurs se succéder au collége, et tous les deux, je le sais, eurent une large part de son affection. Ils surent à leur tour apprécier les rares qualités du l'esprit et de cœur de leur cher aumônier, et leur amitié bienveillante chercha à remplacer auprès de lui la famille absente et à lui rendre plus agréable le séjour du collége.

» L'abbé Peschoud rencontra à Nimes Mgr Cart

qu'il avait connu au séminaire de Besançon. Le bon Prélat l'accueillit avec joie et reprit avec lui, dans un aimable abandon, le cœur et le langage d'un ancien condisciple ».

Après avoir rappelé les relations de M. l'abbé Peschoud avec le clergé de Nimes, qui admira son talent, M. l'abbé Azaïs, ajoute :

« Le séjour du nouvel aumônier au collége royal de Nimes, fut court : il n'y resta que trois ans. Mais il y laissa une trace profonde que le temps n'a pas effacée. Avant lui un autre aumônier que son mérite devait élever à l'épiscopat, l'abbé Galtier, dont le nom vénéré n'est pas oublié, avait gagné les cœurs des maîtres et des élèves par l'aimable ascendant de sa vertu. L'abbé Peschoud, à son tour, subjugua les esprits par l'autorité de la science. Il mit au service de l'enseignement religieux du collége les belles facultés de son intelligence, et il fit comprendre à ses élèves l'alliance qui devait exister entre la raison et la foi, la vraie philosophie et la religion. Ce fut là sa mission auprès de la jeunesse, et je sais avec quel succès il l'a remplie. Son nom, comme celui de l'abbé G. Goubier et de l'abbé Galtier, ses prédécesseurs, rappelle de précieux souvenirs de zèle et de dévoûment ».

M. l'abbé Azaïs suit l'abbé Peschoud au collége de Pontlevoy, où il déploya, pendant quatorze ans, toutes les qualités d'un administrateur ferme, actif et intelligent; au grand séminaire de Lons-le-Saunier, où il accepta les fonctions de directeur, et à Saint-Claude, où l'appela comme vicaire-général la confiance de deux évêques. Le biographe nous montre, enfin, Mgr Peschoud à la tête du diocèse de Cahors, où il n'a fait, hélas ! que passer, et où cependant il commençait à faire sentir par-

tout l'heureuse et vivifiante influence de son zèle et de sa haute intelligence.

» Le temps ne lui a pas permis de réaliser les projets qu'il avait conçus. Ses forces, épuisées par les fatigues de ses longues visites pastorales, ont trahi l'énergie de son âme; la vie lui a échappé avant l'heure; il succombe, comme son illustre compatriote, Mgr Cart, victime de son dévoûment; et il meurt en levant une dernière fois sa main défaillante pour envoyer une bénédiction suprême à son diocèse bien-aimé ».

M. l'abbé Azaïs, en se faisant l'interprète des regrets que cette mort prématurée a laissés à ceux qui avaient connu Mgr Peschoud à Nimes, a voulu rendre avec eux à la mémoire de ce Prélat distingué l'hommage le plus touchant, celui qui vient du cœur.

M. Teulon donne lecture de la traduction qu'il a faite d'une satire de Sulpitia, dame romaine de l'illustre famille des Sulpitius, représentée par par Martial comme le modèle de son temps par ses vertus conjugales et ses talents littéraires. Elle avait épousé Calénus; leur bonheur fut troublé par l'édit de Domitien, qui exilait de Rome tous les gens de lettres et tous les philosophes. Son indignation donna essor à sa verve, et c'est à cette occasion que fut composé le seul ouvrage qui nous reste de cette femme célèbre.

Voici la traduction de M. Teulon :

O muse, élève-toi jusqu'aux plus hautes cimes ;
Choisis le mode grave et les accents sublimes.
C'est à toi que je veux, ô muse, confier
Mes inspirations pour les fortifier.
Donne à ma poésie une forme sévère.
Je quitte le phalence à la marche légère,
Le trimètre iambique, et celui qu'autrefois

D'Hipponax irrité fit entendre la voix.
Bien plus : tous ces essais de satire nouvelle,
Où j'offrais, jeune encor, l'exemple et le modèle,
Et défiais les Grecs sans autre appui que moi,
J'y renonce à jamais pour m'attacher à toi,
A toi qui des neuf Sœurs es la plus éloquente.
Viens, descends et souris aux vœux de ta cliente.

A quoi songe, dis-moi, le souverain des Dieux ?
Veut-il bouleverser et la terre et les cieux ;
Retirer aux humains, aux jours de leur vieillesse,
Les arts dont il avait embelli leur jeunesse ;
Leur ôter le langage et même la raison ;
Les ramener au temps où, sans pain, sans maison,
Ils erraient en rampant, mornes, à l'aventure,
Cherchant le gland des bois et les sources d'eau pure ?
Ou bien, du monde entier protégeant les destins,
Frappe-t-il seulement la race des Latins ?

Car à quoi Rome enfin doit-elle sa puissance ?
Les lettres, les combats ont fait son existence.
Après avoir longtemps bravé mille périls
Contre les étrangers, dans les troubles civils,
Sur les mers, à Carthage elle porta la guerre,
Vainquit tous les Etats, soumit toute la terre.
Comme on voit un athlète immense, glorieux,
Sur l'arène resté seul et victorieux ;
Immobile en sa force et las de funérailles,
Ce peuple, n'ayant plus à livrer de batailles,
Aux rênes de ses lois enchaînant l'univers,
Fit des arts de la paix ses plaisirs les plus chers,
A la Grèce emprunta ses plus doctes usages,
Et le monde parut gouverné par des sages :
Tant cet ordre nouveau s'établit cimenté
Par la douce raison, les mœurs et l'équité !
C'étaient là ses appuis, et ce fut-là sa gloire.
Sans eux, de moins d'éclat eût brillé son histoire,
Et du grand Jupiter l'oracle serait vain,
Quand il promit à Rome un empire sans fin.

Et voilà qu'un tyran, fléau de la patrie,
Qu'ont vieilli les excès de la gloutonnerie,
Affaissé sous le poids de son ventre grossier,
Bannit des écrivains le peuple tout entier.
Que dis-je ? par l'effet de son délire extrême,
Il fait plus, il bannit la sagesse elle-même.
Déjà nous désertions les lointaines cités ;
Nos murs par leurs savants se voyaient visités.
Et maintenant, pareils aux Gaulois en alarmes,
Que Camille força d'abandonner leurs armes,
Nos vertueux vieillards persécutés, proscrits,
Sont contraints de brûler eux-mêmes leurs écrits
Pour conserver leur tête. Oh ! quelle faute immense
Tu commis, Scipion, toi, vainqueur de Numance,
Vainqueur des Africains, quand, disciple zélé,
Dans une école grecque on te vit installé !
Et vous tous, dont les noms ont conquis la louange,
De soldats orateurs immortelle phalange ;
Toi surtout, vieux Caton, homme chéri des Dieux,
Qui demandais souvent s'il ne valait pas mieux,
Pour que Rome à jamais fût grande, libre, stable,
Des maux et des revers qu'un destin favorable !
Ah ! ce sont des revers qu'il faut à nos guerriers.
Quand l'épouse, captive au sein de ses foyers,
Quand la patrie en deuil aux combats les excitent,
Unis, pressés alors, ils accourent, s'agitent,
Comme un essaim doré dont l'épais bataillon
Aux guêpes de ses dards présente l'aiguillon.
Mais le péril passé, l'abeille insouciante
Néglige ses rayons. Roi, foule confiante,
Dans un sommeil profond tous dorment à jamais.
Ainsi Rome se perd dans une longue paix.

Ce fut-là mon discours à l'aimable Immortelle ;
Et le moment venu de me séparer d'elle :
« O Muse, à qui je dois le charme de mes jours,
A ces infortunés prodigue tes secours,

Lui dis-je : inspire-les ; qu'ils sauvent leurs dieux Lares,
Tels que Smyrne autrefois à l'aspect des Barbares ;
D'émigrer, comme alors, qu'ils prennent le parti,
Ou bien suggère-leur un dessein plus hardi ;
Et du moins, en faveur de mon époux, abaisse
Sur Rome et sur Tibur un regard de tendresse ».

La Déesse répond à ces tristes accens :
« Pour mon culte bannis l'effroi que tu ressens.
Le tyran des forfaits a comblé la mesure,
Et sa mort doit venger une exécrable injure.
Nous n'avons point quitté les bosquets de Numa,
Et la source sacrée où son cœur se forma
Aux leçons de la Nymphe : un si vaste délire,
Crois-moi, ne peut en nous exciter que le rire.
Mais ta noble douleur assure ton renom,
Et je te le promets de la part d'Apollon ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 16 *décembre* 1865.

Présents : MM. Abric, vice-président, (M. Pagézy, président, empêché par un deuil récent) ; Plagniol, baron de Daunant, de La Farelle, Jules Salles, Aurès, abbé Azaïs, Germer-Durand, Ollive-Meynadier, Viguié, Liotard, Bigot, Courcière, Gaspard, Liquier, Causse, de Clausonne, secrétaire-adjoint, membres-résidants ;

Hippolyte Soulier, membre non-résidant ;

Emile Im-Thurn, Quesnault-Desrivières, D. Grasset, Irénée Ginoux, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants qui ont été reçus depuis la dernière séance :

Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, tom. II, août 1865.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, rédigé par M. Payen, 2e série, tom. XX.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, 17e année, tom. XIX, n° 10, octobre 1865.

Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux, tom XI, n° 10, octobre 1865.

Sujets mis au concours par la Société académique de Saint-Quentin pour 1866 et 1867.

Poésies, par M. Ludovic de Vauzelles.

Discours prononcé (par le même) *à l'audience de rentrée de la Cour impériale d'Orléans*, en 1860.

Alceste, tragédie, par le même.

Polyxène, tragédie, par le même.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1865.

Catalogue des inscriptions du Musée gallo-romain de Sens, par M. G. Sallins, secrétaire.

Quelques mots sur le libre échange et les grandes industries du Midi, par Amédée Béchard, administrateur des mines du Soulier et président du conseil d'arrondissement de Nimes.

M. le Président lit une note de M. Pagézy, qui signale ce dernier travail comme très-digne d'intérêt, par la manière dont y est traitée la question de l'influence que le libre-échange peut exercer, dans

certaines circonstances, sur les grandes industries du Midi. M. *Irénée Ginoux* est chargé de présenter un rapport sur l'ouvrage de M. Béchard.

Une autre note de M. Pagézy fait connaître à l'Académie une mention très-favorable, contenue dans le dernier numéro de la *Revue des Sociétés savantes* sur une collection de dessins de M. Révoil reproduisant les détails du cloître de Fréjus. La section d'archéologie a regretté de ne pouvoir publier ces dessins pleins d'intérêt et exécutés avec l'habileté ordinaire de M. Révoil ; mais elle a été d'avis de publier, dans la *Revue*, la lettre qui les accompagne, en raison des détails intéressants qu'on y trouvera sur ce monument.

Le même M. Pagézy a lu avec intérêt les tragédies de *Polyxène* et d'*Alceste*, par M. Ludovic de Vauzelles, celle-ci précédée d'une préface remarquable sur les tragiques des temps anciens.

M. Abric présente le rapport, dont il avait été chargé, sur le Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure pour les années 1863-1864. « Ce Bulletin, dit-il, contient un seul morceau de poésie ayant pour titre : *Chesterfield, Rivarol, Pie VII, et Chatterton*, et pour auteur M. Léon Vitet, membre honoraire de ladite Société. Composé dans un bon esprit, avec des idées justes, exprimées avec clarté, les vers en sont corrects et faciles. Quoique n'ayant rien de saillant, on les lit avec plaisir.

» Sauf les discours de reprise des travaux de la Société et d'ouverture des cours publics qu'elle patronne, le restant du volume se compose d'une suite de rapports plus ou moins développés, fort succincts pour la plupart, sur des sujets pouvant intéresser les industries de la Seine-Inférieure, mais entièrement étrangers à celles qui nous concernent.

»J'en excepterai cependant trois rapports : 1° sur l'exposition universelle de Londres au point de vue de la préparation comparée des produits chimiques en France et en Angleterre, et de leurs prix de revient respectifs ; 2° sur la falsification des huiles d'olive ; 3° sur les falsifications de la garance et de la garancine : les deux premiers, par M. E. Ducastel, secrétaire du bureau de la Société, et le troisième, par MM. Ducastel, Pimont, Muller et Benner ».

» Ces trois rapports, ayant trait à des produits de nos industries locales ou voisines, pourraient être consultés avec fruit par ceux qui s'en occupent ».

M. *Quesnault-Desrivières* associé-résidant, fait fait une lecture sur l'imagination. Il montre quels peuvent être les écarts de cette riche faculté, et indique les moyens à employer pour maintenir la mesure et l'équilibre entre elle et les autres facultés de l'intelligence. Ce travail, écouté avec un intérêt soutenu par l'Académie, aboutit à conseiller à l'imagination de chercher dans l'esprit scientifique un équilibre qui la préserve des écarts, et à la présenter comme destinée, lorsqu'elle est bien dirigée, à marcher de concert avec la droite raison et l'élévation du cœur.

M. Hipp. Soulier, membre non-résidant, donne lecture de la première partie d'une étude où il cherche à suivre les transformations de l'organisation sociale et politique de la nation française. Dans cette première partie qui présente un rapide aperçu de notre histoire depuis l'établissement jusqu'en 1789, il commence par tracer le tableau de la situation qu'amena la conquête, et des inclinations qu'elle développa dans la nation et dans la royauté.

Il expose ensuite le principe et la nature de l'organisation féodale, ses conséquences sociales,

son action sur le régime municipal, et passe à l'affranchissement des communes.

Il présente alors le spectacle de la couronne et de la commune s'appuyant l'une sur l'autre pour opérer cette réaction lente, mais incessamment progressive, qui mine insensiblement le système féodal, et il apprécie l'état du pays à la chute de ce régime.

Après quoi, il esquisse à grands traits les progrès de la royauté, les causes qui frappèrent de stérilité l'essai de représentation nationale par les Etats généraux ; et, parvenu à l'avénement de la monarchie absolue, il dit :

« Pendant que la nation française faisait ainsi la triste expérience de son impuissance politique, il s'accomplissait en elle un travail intérieur, désordonné dans ses allures, infécond dans ses résultats, mais qui la disposait à entrer, prête à y occuper la première place, dans le mouvement d'activité morale qui allait s'emparer des sociétés de l'Occident. Le XVIe siècle approchait, précédé par la renaissance des lettres, les découvertes de la poudre à canon, de l'imprimerie, le perfectionnement de la boussole, qui devaient exercer une si grande influence sur les rapports internationaux, déplacer le siége de la force, développer un commerce d'idées qui changerait la face du monde moral, et doubler le monde physique en y ajoutant un second hémisphère. L'esprit humain fut animé d'une nouvelle vie. En même temps que les richesses intellectuelles des anciens, ensevelies sous les ruines de la société antique et de l'empire de Charlemagne, lui étaient rendues et l'inondaient de torrents de soudaine lumière, le libre examen s'introduisait dans le monde avec la réforme religieuse, venant offrir à la raison de l'homme toutes les institutions sociales pour objet de ses investigations. Et, rap-

prochement remarquable, c'est au moment où le pouvoir absolu prévaut définitivement en France dans l'ordre politique, qu'y éclate ce déchaînement de la liberté morale contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel.»

Suivent les développements du pouvoir royal, à travers les troubles de la Ligue, de la Fronde, aboutissant à la puissante concentration réalisée par Louis XIV, peinture qu'il termine ainsi :

«Ces immenses moyens ne restèrent point inertes aux mains de la royauté. Elle éleva rapidement la France à un haut degré de puissance et de gloire. Dans l'industrie, dans le commerce, dans les arts de la paix et dans ceux de la guerre, ce siècle fut marqué par d'éclatants progrès. Le royaume s'accrut de provinces importantes ; l'ordre et la régularité pénétrèrent dans son établissement civil. Mais le vice inhérent au système ne tarda pas à se produire. Tout gravitait autour du monarque ; la suppression de toute entrave avait favorisé l'essor de son génie, elle le laissa sans frein pour ses passions et ses faiblesses. Dans un prince qui plaçait son trône si près de celui de la divinité, sans rien perdre néanmoins de la fragilité humaine, ses vices comme ses vertus lui paraissaient avoir droit au respect de son peuple. Il étala sur le trône l'immoralité de sa vie privée et voulut communiquer les honneurs royaux aux objets et aux fruits de ses adultères amours. La faculté d'user sans limites avait entraîné l'abus sans mesure. Des désastres militaires, les pertes causées au royaume par ces victimes qui allèrent expier loin de leur patrie le crime de ne point partager la foi religieuse de leur roi et portèrent à l'étranger leurs talents et leurs richesses, annoncèrent le déclin de ce régime épuisant. Sa splendeur n'eut pas même en durée la vie de son fondateur. L'Etat avait reçu de lui sa grandeur, il

partagea sa décadence. Lui-même put constater les tristes fruits de son système, en même temps qu'il se voyait vieillir. Le désarroi complet de ses finances, le déchaînement de l'Europe liguée pour le détruire, la mort frappant autour de lui des coups multipliés et ne laissant qu'un faible enfant pour recueillir son héritage, infligèrent à son orgueil les plus dures leçons, et il put pressentir avant sa mort la ruine de son œuvre ».

Enfin, cette revue historique est close par le tableau de l'état des diverses classes de la nation et de celui de l'esprit public dans cette période ; on y trouve les passages suivants :

« Des deux grandes classes dont se formait le Tiers-Etat, la première s'était progressivement décomposée en haute et basse bourgeoisie. Celle-là, après une mésintelligence passagère avec la royauté, s'en était de nouveau rapprochée et prenait de jour en jour une position plus élevée dans l'ordre nouveau qui se fondait. Elle peuplait les parlements, les corps administratifs et judiciaires, occupait fréquemment et non sans distinction les hauts emplois publics, s'enrichissait dans la gestion des finances, et formait, à côté de la noblesse de naissance, une aristocratie d'intelligence et d'argent qui grandissait à mesure que décroissait la première, et déjà leur niveau commençait à se rapprocher. Cette tendance était au reste favorisée par le nouvel esprit qui animait la royauté. Sous un maître commun, source unique des honneurs et de la puissance, les distinctions sociales ne peuvent que s'amoindrir ; auprès de sa grande figure, les autres inégalités perdent nécessairement leur relief. Il est d'ailleurs dans la nature du pouvoir absolu de tarir les sources qui font l'homme grand par soi même. La possession de certains offices conférait déjà la noblesse ; la royauté se plut à en décorer ses servi-

teurs. Elle favorisa les alliances entr'eux et les hommes de race qui recherchaient déjà celles des riches financiers. Le talent, la fortune, prirent de jour en jour plus d'importance, et malgré le dédain des vieux blasons pour les armoiries de fraîche date, la noblesse et la bourgeoisie, sans se confondre encore, se rapprochaient de plus en plus et commençaient à porter les mêmes signes extérieurs.

»... Cependant l'esprit de libre pensée qui s'était introduit dans la société française y faisait tous les jours de rapides progrès. A mesure que, dans les mains oisives où il était tombé, le pouvoir central se plongeait dans une inertie croissante, un irrésistible mouvement de vie intellectuelle se produisait dans le pays. Religion, morale, philosophie, politique, organisation sociale, tout ce qui touche à l'homme, à sa nature intime, au monde physique et au monde moral, aux institutions divines comme aux institutions humaines, devint l'objet de recherches avides, d'explorations dirigées en tous sens avec une fièvreuse activité... ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 30 *décembre* 1865.

Présents : MM. Pagézy, *président* ; de Labaume, Abric, Girard, de La Farelle, Salles, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Viguié, Liotard, Courcière, Liquier, Causse; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants.

Hipp. Soulier, membre non-résidant ;

E. Brun, Im-Thurn, associés-résidants.

Il est donné lecture :

1° De trois lettres de MM. l'abbé Delacroix, Ch. Lenthéric et Grasset, récemment nommés : le premier, membre non-résidant, le second associé-résidant, et le troisième associé-correspondant. Ces messieurs remercient l'Académie de les avoir appelés à concourir à ses travaux, chacun dans la qualité qui vient d'être énoncée ;

2° D'une lettre de la *Société française de numismatique et d'archéologie* pour exprimer le désir de recevoir, par le retour du courrier, les indications susceptibles de prendre place dans son annuaire de 1865, et celui d'entrer en échange de communications avec l'Académie. Il sera répondu que le temps manque pour satisfaire à la première demande, et que l'Académie s'empressera d'ailleurs d'envoyer son volume en retour de l'Annuaire de la Société ;

3° D'une lettre de M. Merfeld, professeur au Lycée impérial, accompagnant l'envoi d'un exemplaire de la Grammaire latine qu'il vient de publier.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest troisième trimestre de 1865 ;

Programme des prix proposés par la société académique de Nantes, pour l'année 1866 ;

Mémoires de la société impériale d'émulation d'Abbeville 1861, 1862, 1863, 1864 et 1865, première partie ;

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1865;

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie; documents inédits concernant la Province, t. 5, 1865, 1 vol. in 4° ;

Exposé de la situation de la commune de Montpellier fait au conseil municipal, par M. Jules Pagézy, maire, 1865 ;

Des évacuations sanguines dans les maladies fébriles, par M. le docteur Amédée Aillaud, de Beaucaire, mémoire couronné par l'Académie royale de médecine de Belgique en 1856.

Nouvelle Méthode pratique et facile pour apprendre la langue latine, par M. Merfeld, professeur au Lycée impérial de Nimes.

En suite de la présentation faite, il y a un mois, par M. Liquier et appuyée par MM. Causse et de Clausonne, il est procédé à un scrutin secret qui aboutit, à l'unanimité, à l'élection de M. Ludovic de Vauzelles, conseiller à la Cour impériale d'Orléans, comme associé-correspondant.

M. Hipp. Soulier donne lecture de la seconde partie de son étude (voir le procès-verbal de la séance précédente), dans laquelle il passe en revue les changements survenus successivement dans le gouvernement de la France depuis 1789, et prépresente plusieurs considérations importantes sur les diverses constitutions qui se sont succédé depuis cette époque, et sur les conséquences et l'enseignement pratiques à en tirer pour l'avenir du pays.

M. Liquier termine la séance par la lecture d'une traduction en vers de l'ode d'Horace à Mercure.

Mercure, dieu de l'éloquence,
Qui, des arts enseignant les lois
Aux humains charmés par ta voix,
Eclairas leur sauvage enfance;
Messager du maître des dieux,
Je chante ta gloire immortelle.
De la lyre, fille des cieux,
C'est toi qui donnas le modèle,
Et des larcins tu fais tes jeux.

Quand tu dérobas les génisses
Dont Apollon était pasteur,
Ce dieu te glaçait de terreur,
Enfant, pour que tu les rendisses.
Soudain, privé de trait vengeur,
Il sourit de tes artifices.
De Priam tu guidais les pas,
Lorsqu'il franchissait les barrières
Du camp des phalanges guerrières
D'Ilion hâtant le trépas.
Dans les demeures bienheureuses,
Cher aux dieux des lieux souterrains,
Tu conduis les âmes pieuses,
Et la verge d'or, par tes mains,
Des morts aux rives ténébreuses
Chasse les timides essaims.

Séance du 13 *janvier* 1866.

Présents : MM. Pagézy, *président* ; Plagniol, Fontaines, Abric, de La Farelle, de Daunant, Dumas, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Bousquet, Azaïs, Vigoié, Liotard, Révoil, Bigot, Liquier, Causse ; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants.

M. le baron de Rivière, membre non-résidant.

MM. Quesnault-Desrivières, Eugène Brun, Im-Thurn, Ir. Ginoux, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 30 décembre est lu et adopté.

M. le secrétaire transmet à l'Académie les remerciements de M. de Vauzelles, récemment nommé associé-correspondant.

M. le président donne lecture d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, du 7 janvier 1866, faisant connaître les dispositions par lui arrêtées relativement à la tenue de la cinquième réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, les 4, 5 et 6 avril prochain, pour les lectures publiques, et le 7, pour la distribution des récompenses.

Une autre lettre de Son Excellence informe l'Académie de l'allocation d'une somme de 300 fr. à son profit. Le secrétaire est chargé d'adresser à M. le ministre les remerciements de la Compagnie pour cette récompense donnée à ses efforts.

M. Michel, ancien élève de l'école normale, fait hommage à l'Académie d'un cours théorique et appliqué de langue italienne à l'usage des Français.

Ont fait hommage à l'Académie :

1° M. Causse, membre-résidant, d'une brochure intitulée : *Un drame ignoré, ou histoire de la famille Bégon*, lue dans une précédente séance ;

2° M. Ernest Roussel, associé-résidant, d'un *Rapport sur l'Exposition de* 1865 ;

3° M. l'abbé Corblet, associé-correspondant, d'un mémoire intitulé : *Exposition de peintures anciennes au Musée Napoléon, d'Amiens* ;

4° M. le docteur Mazel, d'un *Rapport sur le dernier choléra*.

M. Roux-Ferrand, membre honoraire, a fait envoi à l'Académie de l'*Annuaire de la Société philotechnique en* 1865. L'Académie remarque avec satisfaction qu'il y a rendu compte du dernier volume de ses Mémoires, et délibère qu'il sera compris dans la distribution annuelle des exemplaires.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Programme de la Société Batave de Philosophie expérimentale, de Rotterdam, 1865.

Revue des Sociétés savantes des départements, 4me série, tom. II, sept. et oct. 1865.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1865, 19e vol. 3e trim.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. Tom. 8, 3e partie.

Li Belugo d'Antounieto de Beucaïre. — Avignoun, 1865. Poésies patoises.

Actes de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, 2me trim. 1865.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un président et d'un vice-président pour le premier semestre de 1866. Le scrutin secret, auquel il est procédé à cet effet par dix-neuf membres présents, donne l'unanimité des voix moins une à

M. Abric, pour la présidence;

Et l'unanimité entière à

M. Deloche, pour la vice-présidence.

M. le trésorier dépose sur le bureau le compte-rendu des recettes et dépenses de l'Académie pendant 1865, avec les pièces à l'appui. L'examen de ces comptes est confié à une commission composée de MM. Maurin, Germer-Durand et de Clausonne.

M. le baron de Rivière a entretenu l'Académie de l'*Aquiculture*, mot nouveau, fort dur à l'oreille, mais science ancienne, fort en honneur parmi les gourmets de l'antiquité et encore aujourd'hui fort

cultivée par les Chinois et par les riverains du golfe de Venise.

Elle a pour but la mise en rapport de tous les sols que recouvre l'eau : ruisseaux, rivières, étangs, marais, lagunes, littoral de la mer.

Tous ces terrains, jusqu'aux fossés et aux moindres mares d'eau, mis en rapport en France, comme ils le sont en Chine, pourraient, selon M. le baron de Rivière, augmenter, chaque année, de plusieurs centaines de millions la production nationale de substances alimentaires, en végétaux aquatiques, en poissons, mollusques, crustacés et gibier, s'il en était fait une étude sérieuse ; si des fermes-écoles d'aquiculture, pour chaque nature d'eau, étaient organisées dans les diverses régions de l'empire.

M. de Rivière termine en faisant hommage à l'Académie de la première brochure sur la pisciculture, qu'il a lue, en 1840, à la Société centrale d'agriculture de Paris.

Ainsi qu'il en avait été chargé, M. Irén. Ginoux rend compte d'un opuscule de M. Amédée Béchard, administrateur des mines du Soulier, intitulé : *Quelques mots sur le libre-échange et les grandes industries du Midi.*

« Il félicite l'auteur de chercher, ailleurs que dans un retour aux errements du passé, la solution des hautes questions industrielles et commerciales qu'a soulevées le traité de commerce fondé sur le libre-échange. Il ne faut pas, dit-il, jeter l'anathème à la protection, parce qu'elle a fait son temps, ni désespérer de la liberté, parce qu'elle rencontre ses épreuves.

» Mais il n'ose pas espérer que les remèdes indiqués par M. Béchard rendront à l'industrie son ancienne splendeur. Il prétend que M. Béchard demande à la protection, mais sous une autre for-

me, ce qu'il ne faudrait réclamer, d'après lui, qu'à l'initiative personnelle des industriels, et que la liberté est encore le meilleur mode de protection à accorder à l'industrie nationale.

» M. le rapporteur examine ensuite, une à une, les solutions proposées par M. Béchard pour nous permettre non-seulement de lutter contre la concurrence étrangère, mais encore de réaliser des bénéfices, solutions qui consistent :

» 1° A établir des usines sur les lieux mêmes de production des matières premières, et par suite à supprimer les frais de transport ;

» 2° A compléter le réseau des chemins de fer, réduire les prix de transport, faire disparaître les tarifs différentiels et les remplacer par des tarifs proportionnels à la distance parcourue ;

» 3° A perfectionner et uniformiser les voies navigables, à supprimer les droits de navigation sur les fleuves, à les abaisser sur les canaux ;

4° A remplacer les droits d'octroi par une taxe directe locale.

» Ce sont-là, dit M. le rapporteur, quatre lettres de change tirées à trop longue échéance au profit de notre prospérité. Quelques-unes, d'après lui, sont même susceptibles d'être protestées, faute d'acceptation.

» On ne transplante pas, dit-il, une industrie comme on ferait l'arbre d'une pépinière ; comme pour l'arbre, la transplantation est d'autant plus difficile que l'industrie a dans le sol des racines plus vieilles et plus profondes ; que si, ajoute-t-il, notre impatience de jouir nous a poussés à transplanter des arbres séculaires, je suis encore de l'avis de ceux qui prétendent que les jeunes seulement plantent des arbres vieux, mais que les vieux plantent des arbres jeunes.

» M. le rapporteur énumère les essais infructueux qui ont été faits dans le sens qu'indique M. Béchard.

» Passant à la deuxième proposition de la brochure, M. Ginoux croit qu'elle contient deux termes qui s'excluent réciproquement.

» On ne peut pas compléter les chemins de fer et réduire les frais de transport, à moins que l'on n'exige ce sacrifice ou de l'Etat ou des grandes compagnies concessionnaires. Dans la première hypothèse, c'est une prime de circulation intérieure que l'on réclame, en remplacement de la prime d'exportation supprimée par le libre-échange ; dans la seconde, on fait payer par l'industrie privée le déficit que le libre-échange coûte à nos manufactures. On a à choisir entre une contradiction ou une injustice.

» A cet égard, M. le rapporteur signale la tendance fâcheuse qu'il y aurait à revenir sur des traités librement débattus, sous le prétexte que les éventualités ont fait meilleure la position de l'une des parties contractantes.

» Il faut, dit-il, vouloir pour tous la liberté et la justice. Prenons pour habitude de respecter les droits acquis, laissons l'aiguille du cadran marquer l'heure fixée pour la durée de ce droit. Sans cela, nous légitimerons toutes les usurpations, toutes les défaillances.

» Pour ce qui est de l'abaissement des droits sur les canaux, de leur suppression sur les fleuves, le dilemme, dit M. le rapporteur, est encore le même.

» Demander le sacrifice à l'Etat, c'est lui dire de se faire ouvrir d'autres bourses pour payer. Lesquelles ? Chacun prétend payer outre mesure. Nous voulons tous demander à l'Etat et lui accorder le moins possible. La solution sera longtemps difficile à trouver !

» C'est encore une substitution de l'impôt que réclame M. Béchard à propos des droits d'octroi, dit M. Ginoux, en abordant la quatrième solution de la brochure dont il rend compte.

» Il est possible, dit-il, que les octrois aient fait leur temps, je le crois même. Ils ont déjà contre eux d'être bien vieux, dans un pays où les choses vieillissent si vite. En outre, ils cessent de plus en plus d'être en harmonie avec la rapidité des communications. Mais on aurait tort de croire que certains produits seront affranchis des droits qui les frappent aujourd'hui. Dans le remaniement ou dans l'assiette de l'impôt, toutes les matières imposables à l'octroi le seront à la contribution directe.

» En quoi cette transformation de l'impôt donnerait-elle plus de puissance à l'industrie, pour lutter contre la concurrence étrangère? S'il y a dégrèvement pour elle, quels sont les produits qu'il faudra grever? Car il faudra toujours créer des ressources aux villes, en harmonie avec les besoins de la civilisation; il faudra toujours les éclairer, les paver, les doter de monuments et d'écoles, et surtout leur fournir les moyens de venir en aide à ceux, qui, par eux-mêmes ou par leur famille, ne peuvent pas subvenir à leur subsistance.

» Les conclusions du rapporteur sont qu'il faut laisser tant qu'on peut à l'initiative individuelle.

» Que chacun sache, dit-il en finissant, que c'est de lui surtout, de son activité, de sa persévérance, de ses recherches des meilleurs procédés, de son intelligence, de ses économies, qu'il doit attendre le succès. L'émulation a fait des prodiges, malgré les entraves; elle est appelée à en faire de nouveaux, secondée par la liberté. La vie est une lutte permanente contre la nature, l'industrie est un des combats de la vie! Laissons-la faire, laissons-la passer, et tout s'équilibrera, dans les forces

sociales ; de particuliers à particuliers, de nations à nations, tout rentrera dans l'ordre qu'avait assigné à chaque peuple, comme à chaque individu, le Régulateur suprême de nos destinées ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 27 janvier 1866.

Présents : MM. Abric, *président ;* Deloche, Maurin, Plagniol, de Labaume, de Daunant, Fontaines, Girard, de La Farelle, Ollive-Meinadier, Aurès, Germer-Durand, Jules Salles, Pagézy, Bousquet, Azaïs, Liotard, Bigot, Causse, Viguié, Tribes ; de Clausonne, *secrétaire*, membres-résidants ;

E. Brun, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier est lu et adopté.

La correspondance se borne à une lettre du secrétaire général de la *Société havraise d'études diverses*, accusant réception des *Mémoires* de l'Académie 1862-1863, et annonçant que M. Béziers, l'un de ses membres, a été chargé d'en faire le rapport à la Société.

M. Deloche a écrit à l'Académie pour lui adresser ses remerciments et son acceptation de sa nomination à la vice-présidence.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1° *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, tome XXVI, 1863;

2° *Mémoires d'Histoire naturelle*, tome Ier, plantes, poissons, oiseaux, du département de Saône-et-Loire, publiés par la Société Eduenne, 1865;

3° *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, XLVIe année, 1864-1865. Lettres, sciences, arts et agriculture;

4° *Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes* (Nord), tome II, 1866;

5° *Compte-rendu de la séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, 1865;

6° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du Comice agricole de l'arrondissement d'Orangé. — Compte-rendu des séances et travaux de la Société pendant l'année* 1865;

7° *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère*, tome XVI, 1865, novembre;

8° *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du département de la Charente*, tome XLVII, avril, mai et juin 1865;

9° *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France*, publié par les Sociétés d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége. Octobre, novembre et décembre 1865;

10° *A vingt ans*, pièce en un acte et en vers, par M. Evar. Carrance, de Bordeaux.

11° Diverses publications de l'Université royale frédéricienne de Norwége.

M. de Baumefort, membre non-résidant, a fait hommage à l'Académie d'un mémoire intitulé;

Du caractère des Provençaux, lequel a été couronné par la société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.

M. Aurès lit une note relative à la découverte d'un monument présumé celtique, faite, depuis quelque temps, près du hameau de Montésorgues ou Montusorgues (Gard), sur le faite qui sépare le Gardon de Mialet de celui de Saint-Jean. Le monument se compose d'une série de dalles rectangulaires très-exactement orientées de l'est à l'ouest et posées au milieu d'un champ. Elles paraissent avoir recouvert des tombes. M. Aurès dépose un plan des lieux sur le bureau.

Au nom de M. Amédée Aillaud, de Beaucaire, membre non-résidant, M. Germer-Durand donne lecture de la note suivante :

« Il est certains mots de la langue populaire, à Nimes, dont la prononciation offre à l'oreille quelque chose d'étrange et cependant de musical. Je ne sais si cette prononciation est en usage ailleurs que dans cette ville ; on ne la retrouve pas toutefois sur les bords du Rhône. Ces mots sont les suivants : pâle, drôle, sale... que l'on prononce *panle*, *dronle*, *sanle*.

» Pourquoi l'interposition de cet *n*, me suis-je parfois demandé, et quelle en est l'origine ?

» Il y a quelques années que, lisant le *Guide du voyageur dans Arles*, de M. Jacquemin, j'y trouvai la description d'une pierre milliaire que renferme le musée lapidaire de cette ville. Cette pierre, que le préfet du prétoire, Auxiliaris, avait fait placer au milieu du Forum, servait à compter le premier mille d'Arles à Marseille. L'inscription qu'elle porte, et qui en indique la destination, n'étant pas rapportée de la même manière par M. Jacquemin et par M. Clair, je suis allé sur les lieux en prendre la copie et en voici la teneur :

Salvti D D N N
Theodosio et
Valentiniano
P. F. V. ac trivm
semper Avg. XV
Cons vir inl
xiliaris Prae
to Gallia
Arelate ma
aria poni S
M P 1

»Le mot *inlustris* frappa mon attention. Voulant m'assurer si c'était là un cas unique, une espèce d'idiotisme, je fis quelques recherches dans l'ouvrage de Franç.-Eugène Cuasco, sur les *Inscriptions du musée capitolin* ; et, dans le tome premier, je trouvai deux inscriptions analogues à celle d'Arles. Ce n'était donc plus là une prononciation provinciale.

» Sur un autel de Vattius Agarius, autel à quatre pans portant chacun une longue inscription, on lit, à la cinquième ligne de la face postérieure (p. 110, inscr. n° 66) :

Patriam, Senatvm conjvgemque inlvminas.

» Voici le second exemple (p. 195, inscr. n° 111):

Inlvstri et divinæ Prosæ ::
Genitae et venerabili soror ::
D N Constantini Avg. et
Amitæ
:: DNN beatissimorvm co ::
DNFIVVI Constanti
(Flavii)

» Mais cette orthographe n'est-elle point propre à l'épigraphie ? En trouve-t-on des traces dans la langue usuelle ? Le *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis* renferme un certain nombre

de mots qui prennent indifféremment les deux orthographes. Ce sont les mots suivants : *inlecebrare* — *inlegalis* — *inliquiri* (1) — *inluster* (*illustris*) — *inlutibardus*...

» D'autres mots fournissent l'exemple de la même transformation ; en voici quelques-uns : *Conlateranus* — *conliberti* — *conlibrum* (2) — *conlisum*... Pour ceux-ci, portant le sens d'association et formés de la préposition *cum*, cette orthographe serait plus conforme à l'analogie ; néanmoins les mots correspondants, *collateranus* — *colliberti* étaient d'un usage plus général.

» Cet usage n'appartenait-il pas à la basse latinité et n'était-il pas un signe de décadence? Nullement ; car on en trouve des exemples dans Térence (3) :

1° Nonnunquam conlacrumabat. (*Andr.* Act. I. sc. I. v. 82 de la pièce)
2° D. — Adeon' videmur vobis esse idonei
In quibus sic inludatis? (*Andr.* Act. IV. sc. III. v. 759)
3° Inlusi vitam filiæ ! (*Andr.* Act. V. sc. I. v. 833)
4° ... Conloquetur : aderit una. (*Eun.* Act. II. sc. III. v. 367)

» Les exemples analogues ne sont point rares dans cet auteur ; mais en rencontre-t-on dans les écrivains appartenant à la bonne époque, au siècle d'Auguste ? Juvénal nous permet de répondre affirmativement :

Meliusne hic rusticus infans
Cum matre et casulis et conlusore catello
Cymbala pulsantis legatum fiet amici ? (sat. IX v. 63)

» A l'occasion du *conlacrumabat* de la Ire scène de l'*Andrienne*, le commentateur d'une édition im-

(1) «... *Cum sitiunt atque illis de cœlo nihil inliquitur* ». Symm., lib. 1, epist. 33.

(2) Espèce de monnaie.

(3) Edition plantinienne de 1602, collationnée sur d'anciens manuscrits par F. Lindenbruchius.

primée à Leipzig en 1738 renvoie au *Songe de Scipion* en citant ce passage : *Complexus me senex conlacrimavit.* Mon édition de Cicéron porte *collacrymavit.*

» Concluons de ces divers exemples, empruntés soit à l'épigraphie, soit à des auteurs de différents siècles, que les Romains mettaient parfois un *n* à la place du premier *l* dans les mots où cette dernière lettre est double. Or, n'y aurait-il pas, dans la prononciation nimoise, quelque lointain souvenir de cette orthographe et de cette prononciation romaines? Volontiers on l'admettrait, quand on se rappelle que c'est surtout dans les faubourgs de la ville, où les traditions du langage ont mieux résisté aux envahissements de la langue française, que se retrouve cette façon de prononcer les mots que j'ai signalés ».

M. Germer-Durand, à propos de deux inscriptions de Nimes, offrant le nom de la famille CASVRIA, dont une vient d'être trouvée tout récemment place du Château, et l'autre a été publiée par Ménard (tom. VII, page 264), lit une note sur les *Cognomina* donnés aux femmes chez les anciens.

Le *même membre* décrit ensuite un cercueil en plomb, trouvé au mois d'octobre dernier, en creusant une cave, rue de Condé, n° 6.

Au nom de son confrère M. H. Révoil absent, M. Germer-Durand lit la note suivante sur une importante inscription et un beau *clypeus* antique, récemment trouvés aux Arènes.

« Une découverte des plus intéressantes vient d'être faite aujourd'hui, dans mon chantier de restauration de l'Amphithéâtre de Nimes.

» En déblayant les grandes constructions qui se trouvent au milieu de l'Arène, on a mis au jour une

inscription des plus curieuses, en grands caractères d'écriture cursive. Elle est encastrée dans le mur occidental de ces constructions et placée à deux mètres environ en contrebas du sol.

» Elle est ainsi conçue :

T. CRISPIVS
REBVRRVS
FECIT

» En examinant l'appareil en moëllons smillés qui entoure cette pierre gravée, il est facile de reconnaître qu'elle occupe encore sa place primitive. Il paraîtrait donc certain que c'est là le nom de l'architecte, ou tout au moins du *Redemptor operum* de l'Amphithéâtre, qui a voulu laisser son nom dans les fondations de ce monument.

» Mon honorable collègue, M. *Germer-Durand*, a eu l'obligeance de me communiquer la note suivante :

« Les *Crispii* étaient une famille d'*artifices* » nimois. L'un d'eux avait pour *cognomen* Corin- » thius (*T. Crispius Corinthius*, Mém. t. VII, » p. 387.) — Un autre, fondeur de métaux, (*T.* » *Crispius Primigenius*), a laissé son nom sur plu- » sieurs gros tuyaux de plomb, trouvés à Nimes à » diverses époques : en 1745, au faubourg de la » Madeleine ; en septembre 1789, au Cadereau ; » en 1824, aux Arènes ».

» On vient également de trouver, dans ces déblais, un *clypeus* en marbre ; sur une des faces de cette plaque, qui affecte la forme d'un antéfixe, sont sculptées les deux têtes d'un faune et d'un

silène, en regard d'un petit autel. Sur l'autre face, dont la sculpture est très-saillante, un aigle, reposant sur un rocher, appuie une de ses serres sur un canthare, que lui présente un personnage aux formes juvéniles et efféminées. On peut donc supposer que ce charmant bas-relief, d'un très-beau travail, représente Ganymède offrant à boire à l'oiseau sacré de Jupiter ».

A la suite de cette lecture, M. GERMER-DURAND communique à l'Académie la première partie d'un travail intitulé : *Recherches sur le Cognomen* REBVRRVS.

M. *Eugène Brun*, fait un rapport sur deux ouvrages de M. Adolphe Cazalet, intitulés : l'un, *Heures poétiques*, et l'autre, en prose, *Esquisses littéraires et morales*, publié en 1853. Ils respirent tous les deux un véritable parfum d'honnêteté, mérite rare de nos jours en littérature. Le second a paru au rapporteur avoir une valeur réelle par la clarté et la netteté du style, et par certaines allures primsautières qui dénotent de la vigueur et de la verve. M. Brun propose de décerner à M. Cazalet le titre d'associé-correspondant.

M. A. VIGUIÉ lit un travail intitulé : *Du Panthéisme matérialiste*, à propos du livre: *La circulation de la vie* de Moleschott, traduit par le docteur Cazelles.

Après avoir constaté et admiré le progrès des sciences de la nature, M. Viguié ajoute :

« On aurait pu croire que l'étude d'une science particulière qui demande tant de soin, de persévérance et de tension d'esprit, inviterait le savant à se renfermer dans le cercle propre de ses investigations. Il semblait que le chimiste dût rester chimiste, le physicien physicien, l'astronome astronome, et qu'il n'y eût pas de sciences plus pro-

pres que les sciences exactes à produire des spécialistes. Le contraire a eu lieu. Sans doute les savants dont je veux parler en ce moment sont, chacun dans sa sphère particulière, des chercheurs et des initiateurs puissants ; mais ce qui leur donne peut-être un cachet plus original c'est que, partant de ce point particulier de la science qu'ils se sont donné la mission d'étudier, ils ont parcouru tous les autres domaines de la pensée et y ont apporté comme explication universelle la solution spéciale de laquelle ils s'étaient premièrement occupés. C'est sans doute un besoin de notre temps auquel nous ne pouvons pas résister que cette préoccupation, et je dirai volontiers cette passion de l'unité des choses : le courant panthéiste nous saisit et nous entraine comme malgré nous : le besoin de la synthèse nous gouverne et nous domine. Ceci est particulièrement remarquable chez le chimiste, quand il applique le résultat de ses recherches très-spéciales à la physiologie et à la biologie. Alors il reconstruit le monde, il donne la solution des éternels problèmes qui sont le noble tourment de l'humanité : la pensée, la volonté, la vie, la création, Dieu, rien ne demeure étranger à ce savant possédé du désir de la construction et de l'édification du monde. La science spéciale, agrandie par lui, devient une science générale, une politique, une morale, une religion. Enthousiasmé par les découvertes du laboratoire et surtout de la balance, il le prend de très-haut avec les profanes mortels ; il condamne, d'une façon sommaire, et toutes les religions et toutes les philosophies : il rend des arrêts, des oracles, il prophétise ; en vérité, c'est le délire et l'ivresse de la science, et toutes les questions sont parfois tranchées avec un dogmatisme effrayant.

» Cette tendance peut s'appeler le *panthéisme matérialiste* ou le *positivisme panthéistique*. Elle

apparaît partout, en France comme en Angleterre et en Allemagne : car aujourd'hui les barrières des nations sont renversées et les peuples vivent d'une pensée commune. Un des représentants les plus distingués de cette tendance est sans contredit M. Moleschott, aujourd'hui professeur à Turin, dont le livre allemand *Kreislauf des Lebens*, parvenu à sa quatrième édition, a eu un immense retentissement. Ce livre, écrit d'une façon savante, simple et vive, sous forme de lettres, est destiné à exposer au grand public les vues synthétiques de l'auteur. M. le docteur Cazelles en offre aux lecteurs français une traduction d'un mérite incontestable, et fait précéder son travail d'une préface pleine d'intérêt, où on s'aperçoit bien vite que celui qui l'a écrite est un esprit vigoureux et distingué, complètement initié à tous les secrets de la pensée contemporaine. Je ne crois pas que ma sincère et vive amitié pour M. Cazelles me fasse illusion sur son mérite. Il est de ceux dont on est en droit de beaucoup attendre. Il débute dans le monde littéraire par ce grand travail de traduction ; mais sa pensée se fera jour certainement bientôt dans des œuvres personnelles où il sera plus aisé de saisir le fond même de sa conviction.

» M. Cazelles est un positiviste; mais le positivisme, qui est plutôt une tendance et une méthode qu'une école proprement dite, abrite aujourd'hui bien des esprits qui ont entr'eux des écarts considérables. M. Cazelles prendrait-il à son compte tous les résultats de M. Moleschott et toutes les affirmations du savant anglais, M. Herbert Spencer, dont il cite avec complaisance quelques passages des *First Principles* ? Rien ne nous autorise à l'affirmer. C'est donc de l'œuvre de M. Moleschott, ou plutôt de la tendance générale dont elle est le signe que nous voulons exclusivement nous occuper ».

M. Viguié expose en détail et d'une manière impartiale la suite et l'enchaînement des idées de M. Moleschott. Le fond du système est le panthéisme matérialiste. Non-seulement la matière gouverne l'homme, mais la matière est la substance une et éternelle qui, par ses développements successifs et par ses combinaisons chimiques, produit tous les phénomènes et tous les êtres de l'univers, jusqu'à l'homme lui-même, et, dans l'homme, jusqu'à la pensée, qui n'est qu'un mouvement de la matière; jusqu'à la volonté, qui n'est que la résultante de certains états physiques antérieurs.

Passant à la critique du système, l'auteur, avant d'aborder le fond de la doctrine, suit M. Moleschott sur le terrain du sentiment et de l'appréciation subjective. Il ne saurait accorder que le monde, sans Dieu, sans liberté, sans espérance, fût, comme le prétend M. Moleschott, plus rempli de grandeur, de beauté et de poésie. Cette prétention de M. Moleschott parait une ironie cruelle à M. Viguié, qui réfute vivement cette affirmation du matérialisme.

Quant au système en lui-même, M. Viguié le déclare faux et impuissant. Il présente ses preuves à l'appui, en insistant particulièrement sur l'analyse de la pensée et de la volonté, en montrant que le système échoue dans sa tentative de montrer comment la matière devient esprit. Il conclut ainsi son travail :

« Il y a plus à dire contre le système pris dans son ensemble. Le positivisme panthéistique est la prétention d'expliquer le monde au moyen de la matière et de suffire ainsi à toutes les exigences de l'humanité. Cette prétention est mal fondée. Le positivisme est une mutilation de la nature humaine. Il méconnaît et il méprise tout un ordre de faits et de besoins aussi légitimes, aussi impérieux, aussi humains que ceux qu'il lui plaît de

considérer et de reconnaître d'une façon exclusive. Cette méthode est anti-scientifique, parce qu'elle est d'un flagrant arbitraire. De quel droit la science vient-elle me dire que les instincts supérieurs que je sens en moi ne sont pas positifs ? De quel droit les supprime-t-elle ? Pour que la science soit vraie, il faut qu'elle tienne compte de toutes les données fournies par la nature. Or, il y a dans ma nature des faits premiers, souverains, irrésistibles, des intuitions que l'expérience ne fournit pas, des évidences en dehors et au-dessus de la matière ; j'ai besoin d'aimer, de me dévouer, de m'élancer au-delà de ce monde, de croire en Dieu, de l'aimer, de l'adorer ; j'ai besoin d'espérer, de saisir la vie éternelle ; j'ai besoin de cela, tout au moins autant que j'ai besoin de manger et de dormir. Ce sont des aspirations qui me dominent, qui m'élèvent et que je ne puis pas étouffer. En vain la science nous dit que toutes ces chimères, qui nous hantent, nous quitteront ; que la terre nous suffit pleinement, que les exigences matérielles sont seules impérieuses et certaines, qu'il est bon de s'en tenir là. Il faut conter cela aux taupes, pour employer le mot d'un judicieux et spirituel contemporain. Et si nous nous sentons faits pour de meilleures et de plus grandes choses ! Que la science rende compte de ces faits ! Sans quoi, elle demeure arbitraire et étroite ; sans quoi, elle méconnaît les éléments positifs de la nature. Du reste, qu'elle le veuille ou non, l'humanité ne pourra jamais s'associer à la mutilation qu'on lui propose. Il en est de ces besoins supérieurs de l'âme, auxquels on oppose des négations ou des doutes, comme de ces grands fleuves auxquels on oppose des digues pour les arrêter. Irrésistibles, ils les emportent, et leur courant en est à peine ralenti. Quels que soient les conseils des positivistes matérialistes, l'humanité continuera (c'est une loi sou-

veraine) à vivre de ses religieuses aspirations, et à placer sa grandeur et son espérance dans ce qui est invisible et éternel.

» Après ces paroles, que je n'ai pas essayé de rendre moins vives, il ne m'en coûte pas de terminer par un remerciement et par un aveu. Les recherches du genre de celles dont je viens de m'occuper rendent un grand service à la philosophie spiritualiste; elles la forcent à approfondir les questions, à les poser sous une forme nouvelle et à rectifier au besoin ses solutions. Or, il y a un mal inhérent au spiritualisme classique; ce mal, c'est le dualisme dont il souffre depuis Descartes; d'un côté le corps, de l'autre l'âme, trop séparés, trop distincts, dont la division mettrait presque en péril l'unité de l'être. L'homme est avant tout une personne une, il n'est pas une âme plus un corps, ni un corps plus une âme, il est corps et âme à la fois; cette union, cette pénétration intime, la philosophie française ne l'a pas peut-être poursuivie avec assez de fermeté; or, il faut que ses efforts tendent à la conception de cette harmonie, de cette unité supérieure; c'est ce-à quoi nous convient et nous obligent par leurs recherches les partisans de la substance une et éternelle. Il n'en demeure pas moins vrai cependant que, si l'homme ne peut être sans le corps, si la pensée ne peut être sans le cerveau, le corps, au sens absolu, n'est pas l'homme, le cerveau n'est pas la pensée; tout au plus doit-il en être considéré comme l'instrument.

» Vous avez tous présent au souvenir cet immortel dialogue où Platon nous raconte les derniers entretiens de Socrate avec ses amis *(Le Phédon)*. Le sage, attendant la mort avec sérénité, parle à ses disciples de cette âme qui ne saurait mourir, et de cette vie future dont il entrevoit et espère la réalisation. Un de ses auditeurs, Simmias, élève

alors, comme scrupule et comme objection, cette pensée, qui est à-peu-près celle des positivistes contemporains : L'âme ne serait-elle pas semblable à l'harmonie d'une lyre? Sans doute l'harmonie n'est pas la lyre elle-même, mais elle ne saurait exister sans cet instrument matériel. Et si la lyre se brise, l'harmonie, l'âme ne s'évanouit-elle pas par le fait?

» Oui, dirai-je volontiers, il y a un instrument matériel de la pensée ; nous l'appelons le cerveau. Mais l'instrument ne rend pas par lui-même de mélodieux accords ; il faut qu'un artiste inspiré fasse vibrer la lyre entre ses doigts, pour que l'harmonie s'en échappe. L'âme, ce n'est donc pas cette harmonie, cette résultante des cordes cérébrales: l'âme, c'est l'artiste invisible qui se sert de l'instrument pour produire la pensée, l'harmonie. L'artiste n'est pas l'instrument, ni l'instrument l'artiste. Le cerveau n'est pas l'esprit ni l'esprit le cerveau ; mais il faut les deux pour mettre au jour l'harmonie, la pensée ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 10 février 1866.

Présents : MM. Abric, *président* ; Pagézy, de Labaume, Plagniol, Fontaines, de La Farelle, Teulon, Girard, Aurès, Ollive-Meinadier, Germer-Durand, Liotard, Tribes, Gaspard ; L. Maurin, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau :

1° Les *Mémoires de la Société des sciences médicales et naturelles* de Seine-et-Oise, 1863 à 1864. T. 9;

2° La *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société impériale de Valenciennes*. T. 19;

3° Le *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*. T. 11, nos 11 et 12, septembre et novembre 1865;

4° L'*Union magnétique, journal de la Société du magnétisme*. Paris, n° 26, octobre 1865;

5° *Compte-rendu des travaux de la Société médicale d'émulation de Montpellier*, par M. Martin, 1864-1865;

6° *Les Annales de la Société d'agriculture de la Rochelle*. 1864, n° 29;

M. Emile Causse lit un mémoire sur la théorie des terrains salés et sur les moyens pratiques de les rendre à la fertilité.

Après avoir fait une description du phénomène, l'auteur en recherche les causes :

Il y en a deux, selon lui :

1° Une couche d'eau salée souterraine s'élevant à la surface du sol, par la loi mystérieuse de la capillarité;

2° La nature trop compacte, trop argileuse du sol.

La connaissance du mal indique la nature du remède.

Tout ce qui interceptera les effets de la capillarité souterraine, tout ce qui divisera le sol, le rendra plus perméable, produira un bon résultat.

L'auteur indique comme remèdes efficaces : les amendements, les labours profonds, les arrosages naturels et artificiels, l'engrais surtout, qui a pour effet de transformer la nature du sol, d'y fixer les influences atmosphériques.

Un bon système de dessalement donnerait pour résultat, selon l'auteur du mémoire, sur la côte septentrionale de la Méditerranée, depuis Perpignan jusqu'à Nice seulement, un revenu annuel de plus de trente millions.

Pourquoi n'entre-t-on pas dans cette voie ?

Les deux causes principales sont : 1° Les préjugés locaux ; 2° l'état fâcheux de l'agriculture.

L'auteur entre ensuite dans des considérations d'un ordre plus élevé, qui touchent, non-seulement à l'agriculture, mais à l'ensemble de la société, à son avenir. Nous ne croyons pas devoir le suivre dans cette voie où l'économie sociale domine.

M. Germer-Durand examine à nouveau quatre inscriptions nimoises, déjà publiées par Ménard, et qui sont inscrites sur quatre cippes funéraires que M. *Eug. Brun*, avocat, associé-résidant, vient de donner au Musée de la ville.

A propos de l'une de ces inscriptions, tracée sur la pierre funéraire élevée par une mère (Vératia Valentina) à son fils, L. Atilius Vératianus, M. Germer-Durand essaie de restituer la généalogie de ces deux personnages.

« Une inscription de Beaucaire, dit-il, nous fournit des données qui, combinées avec celles du *titulus* que nous examinons et de quelques autres antérieurement découverts à Nimes, nous permettent de reconstituer en partie la généalogie de de *L. Atilius Veratianus* et de sa mère. Cette restitution, qui ne nous a été possible que parce qu'il s'agit de personnages de condition libre, appartenant à deux familles distinguées, est en même

temps incontestable, puisqu'elle s'appuie sur la loi en vertu de laquelle avait lieu la transmission héréditaire — du nom de famille et du surnom du père à la fille d'un côté, — du nom de famille du père et de celui de la mère au fils de l'autre.

Aulus Vératius Sévérus, eut, de son mariage avec N., Vératia Sévéra, qui, de son mariage avec *L. Atilius Valérillus*, eut L. Atilia Valérilla.	*Aulus Vératius Valens* eut, de son mariage avec N., Vératia Valentina, qui, de son mariage avec L. Atilius Victor, eut L. Atilius Vératianus.

On voit que ce sont deux cousines germaines, *Vératia Sévéra* et *Vératia Valentina*, qui ont épousé deux frères, *L. Atilius Valérillus*, et *L. Atilius Victor*.

Du premier mariage naquit une fille, *Atilia Valérilla*, qui, ayant perdu sa mère à *Ugernum*, lui éleva le *titulus* conservé aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville de Beaucaire. A cette époque, *Atilia Valérilla* n'avait déjà plus son père, puisque le nom de celui-ci ne figure pas sur le *titulus*.

Du second mariage naquit un fils, *L. Atilius Vératianus*. Il reçut les honneurs de la sépulture à Nimes, où sa mère, déjà veuve, lui éleva le tombeau dont nous donnons l'inscription ci-dessus et dont la pierre vient d'entrer au Musée.

AVLVS. VERATIVS. SEVERVS, le père de *Vératia Sévéra* et le grand-père maternel d'*Atilia Valérilla*, occupait à Nimes une haute position : il y avait parcouru successivement toutes les dignités de l'ordre administratif, ainsi que nous le fait connaître son *titulus*, ou du moins ce qui nous en reste : *Omnibus honoribus in colonia sua functi.*

VERATIA. SEVERA, en se mariant avec *L. Atilius Valérillus*, alla sans doute habiter *Ugernum*, puisqu'elle y mourut, et que nous y retrouvons le cippe que sa fille fit dresser sur sa tombe.

L. ATILIVS. VALERILLVS OU VALERIVS. Ce nom ne nous a été conservé par aucun de nos monuments funéraires ou autres ; mais je retrouve le nom et le surnom du père dans le nom et le surnom de sa fille, l'*Atilia Valérilla* de l'inscription de Beaucaire. — Il ne faudrait pas trop s'étonner de voir le *gentilitium* VALERIVS devenir ici *cognomen ;* nous en trouverions de nombreux exemples, sans sortir de notre épigraphie locale.

ATILIA. VALERILLA. Des enfants qui avaient pu naître du mariage de *L. Atilius Valérillus* avec *Vératia Sévéra*, *Atilia Valérilla* était le seul survivant ou habitant *Ugernum* à l'époque où mourut sa mère, puisque aucun autre nom n'est inscrit à côté du sien sur le *titulus* trouvé à Beaucaire.

AVLVS. VERATIVS. VALENS. Puisque la mère de L. Atilius Vératianus s'appelait *Vératia Valentina*, elle devait le jour à un membre de la famille *Vératia* portant le surnom de *Valens* ; mais, pas plus que celui de *L. Atilius Valérillus*, nous n'avons retrouvé ce nom sur les pierres découvertes jusqu'ici.

VERATIA. VALENTINA, fille du précédent, épousa un membre de la famille *Atilia* portant le prénom de *Lucius*, puisque le fils auquel elle a élevé le cippe qui nous a fourni l'occasion de cette étude, s'appelle *Lucius Atilius Vératianus*. Or, une inscription de Nimes, que Ménard donne sans aucune indication d'emplacement, nous révèle le nom d'un

LVCIVS. ATILIVS. VICTOR. Nous supposons que ce fut le père de notre *Lucius Atilius Veratianus* ; et, comme il ne participa point, avec *Vératia Valentina*, à l'érection de notre cippe, nous sommes en droit de conclure qu'il était mort.

L. ATILIVS. VERATIANVS fut sans doute l'unique fruit du mariage de *L. Atilius Victor* et de *Vératia*

Valentina ; il y a lieu de penser qu'il mourut jeune, puisque, contrairement à la loi de la nature, ce fut sa mère qui lui rendit les derniers devoirs. On remarquera que, selon l'usage, *L. Atilius* fait suivre le prénom et le nom de famille paternels du nom de famille maternel adjectivé, *Vératianus*.

M. Emile Teulon termine la séance par la lecture de la traduction du dernier acte du *Prométhée* d'Eschyle, qu'il fait précéder de quelques réflexions sur le caractère des vers tragiques de ce poète.

Et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 24 février 1866.

Présents : MM. Abric, *président ;* Pagézy, Aurès, de Daunant, Germer-Durand, Courcière, abbé Azaïs, Liotard, Bigot, Gaspard, Deloche, Liquier, Em. Causse ; L. Maurin, *secrétaire-perpétuel*.

MM. Eug. Brun, Quesnault-Desrivières, *associés-résidants*.

Le procès-verbal de la séance du 10 février est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants adressés à l'Académie :

1° *Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 10e volume, 1864-1865 ;

2° *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère*, tome XVI, décembre 1865 ;

3° *L'Avviso di Dio*, etc. — Opuscules italiens, dédiés à tous les peuples du monde, par « il filantropo italiano Salvatore Fenicia »;

4° N°s 1, 2, 3 de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, publiée à Paris par Franck;

5° *L'Analyse, compte-rendu mensuel des Institutions scientifiques, littéraires, artistiques et agricoles de la France et de l'Etranger*, par M. le comte Achmet d'Héricourt, n° 2, 15 février 1866.

M. Révoil met sous les yeux de l'Académie les estampages des deux inscriptions de T. CRISPIVS REBVRRVS, trouvées dans les substructions de l'arène de l'Amphithéâtre romain; il montre également à ses confrères les objets antiques découverts dans les déblais de ces substructions. Parmi les plus intéressants, on remarque des fragments de grandes et petites flûtes en os, de petites spatules en bronze, des épingles à cheveux de femme, un fragment de vase en albâtre oriental, un sifflet de théâtre et quelques beaux fragments de poterie. M. Révoil promet à l'Académie de la tenir au courant des nouvelles découvertes qui pourront se faire dans ces fouilles intéressantes.

Notre confrère met en même temps sous les yeux de l'Académie le dessin d'une grande mosaïque qu'on vient de découvrir dans la sacristie de l'Oratoire protestant, nouvellement construit à la place de l'ancien Marché-aux-Bœufs.

M. Germer-Durand lit une note détaillée sur trois médailles romaines trouvées dans la piscine des Fumades :

« Les eaux sulfureuses dites des *Fumades*, ou *Fémades* (1) ou *Font-Pudente*, situées sur le ter-

(1) C'est ainsi que ce nom est écrit sur la carte du diocèse d'Uzès publiée, vers 1745, par H. Gautier et J.-B.

ritoire de la commune d'Allègre, délaissées depuis de longs siècles, recommencent, depuis quelque temps, à être visitées par les malades. Des fouilles ont été exécutées, dans ces dernières années, aux environs de la source ancienne, soit pour bâtir des locaux destinés au service des baigneurs, soit pour chercher de nouvelles sources et pouvoir mettre à la disposition du public un plus grand nombre de bains (1).

» Ces fouilles ont donné lieu à la découverte d'une piscine antique, où l'on voit encore deux rangs de gradins taillés dans le rocher. En curant cette piscine, on y a trouvé un certain nombre de médailles romaines, qui ont été en grande partie dispersées. Trois d'entre elles, recueillies par un amateur de Montpellier, m'ont été soumises par notre honorable secrétaire-perpétuel. C'est de ces trois médailles que je viens vous entretenir, en regrettant qu'il ne m'ait pas été donné d'examiner toutes celles qui ont été trouvées dans la piscine. Heureusement les trois seules qui nous sont parvenues sont d'époques assez différentes pour me permettre d'établir que les bains sulfureux des Fémades ont été fréquentés par les Gallo-Romains pendant plus de quatre siècles. Ajoutons que, à 1 kilomètre de *Font-Pudente*, se trouve un hameau du nom d'*Arlinde*, qui paraît avoir été, à l'époque gallo-romaine, la principale localité des *Segustones* (2),

Nolin. (Bibliothèque de Nimes, n° 2595 du Supplément au Catalogue.)

(1) Par suite de ces travaux, l'établissement des Fumades, qui n'avait pu jusqu'ici fournir que 120 bains par jour, pourra, dès cette année, en donner (m'assure-t-on) plus de 1200.

(2) Voir, sur les *Segustones*, le travail de feu Ach. Colson, *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1851, p. 120-125.

comme le hameau voisin de *Saxon* aurait été l'*oppidum* de cette même peuplade, à l'époque celtique. On a découvert, de tout temps, sur le territoire d'Arlinde, des inscriptions, des médailles et autres objets antiques. C'est évidemment le voisinage de nos eaux sulfureuses qui avait créé là ce centre de population.

« L'usage antique de jeter des pièces de monnaie » en offrande dans les lacs et les fontaines était, » comme on sait, très-répandu chez les Gau- » lois (1) », dit M. de La Saussaye, en s'appuyant sur le témoignage de César, de Diodore de Sicile et de Strabon (2). Nous ajouterons que cet usage n'était point particulier à la Gaule, et que, dès la plus haute antiquité, les peuples de l'Italie le pratiquaient aussi. Nous n'en voudrions pour preuve que les précieuses découvertes faites, en janvier 1852, aux bains de Vicarello (Etats-Romains, délégation de Viterbe), les *Aquæ Apollinares* des Itinéraires romains. On sait que c'est en curant le bassin de cette source thermale qu'on a trouvé les trois vases itinéraires en argent, connus aujourd'hui sous le nom de *Vases Apollinaires*, et qui ont déjà rendu et rendront encore tant de services à la science de la géographie antique, pour ce qui concerne l'Espagne, la Gaule méridionale et l'Italie; mais ce qu'on sait moins peut-être, c'est qu'on a retiré plus de 500 kilogrammes d'*æs rude*, plus de 100 kilogrammes d'*æs grave signatum*, et plusieurs centaines de kilogrammes de monnaie frappée, qui, partant de l'origine de l'art, descend presque jusqu'à l'extinction du paganisme. Le R. P. Marchi, dans la dissertation par laquelle il a fait

(1) *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 174.

(2) Cæs., *de Bell. gall.*, l. VI, c. 17; — Diod. Sic., *Bibl. hist.*, l. V, p. 305; — Strab., *Geogr.*, l. IV, p. 188.

connaître au monde savant ces importantes découvertes (1), en tire avec raison cette conclusion : « Si l'on considère que l'*æs rude*, qui fut le premier tribut jeté dans ces eaux, quoique englouti » dans le gouffre plus aisément que l'*æs grave signatum* et que la monnaie battue, qui trouvaient » un lit déjà préparé pour s'y ranger, a été cependant retrouvé en si grande masse, nous ne » croyons pas exagérer en avançant que, plusieurs » siècles avant la fondation historique de Rome, » les Eaux Apollinaires étaient renommées et fréquentées parmi les Etrusques, et qu'il n'y a pas » de bains qui puissent nous fournir leurs annales » écrites sur des monuments plus authentiques » que la longue série de monnaies qu'on a extraites des Eaux Apollinaires ».

» L'établissement thermal d'Arles en Roussillon, connu aujourd'hui sous le nom d'*Amélie-les-Bains*, a donné lieu, en 1846, à des découvertes analogues. En escarpant la roche granitique à travers laquelle coule la principale source, dans le but d'en augmenter le volume, ces eaux, en sortant avec plus d'abondance, entraînèrent avec elles des médailles romaines et celtibériennes, des inscriptions sur lames de plomb encore indéchiffrées, etc.

» En 1835, aux eaux minérales de Niedernau, près Rottenbourg (Wurtemberg), en creusant dans un endroit voisin de la source actuellement exploitée, on découvrit, à six ou huit pieds de profondeur, une série de monnaies romaines dont la date descendait depuis Trajan jusqu'à Valens, et une statuette d'Apollon, qui semblait montrer du doigt la place où la source antique devait se trouver. On

(1) *La stipe tributata alle divinità delle Acque Apollinari, scoperta al cominciare del* 1852, di G. M., d. c. d. G. — Roma, 1852, in-4°.

y parvint en effet bientôt (1). Les mêmes faits ont été plus ou moins observés dans tous nos établissements d'eaux minérales, célèbres ou non, dans tous ceux qui ont été connus des Gallo-Romains, tels que Vichy, Plombières, Bains (Vosges), Niederbronn (Haut-Rhin), Bourbon-Lancy, Bourbonne-les-Bains, Bagnères-de-Luchon, etc. Les vertus bienfaisantes de ces eaux avaient été, de la part des Gaulois d'abord, puis de la part de leurs descendants civilisés, les Gallo-Romains, l'objet d'un même culte, et la forme ordinaire de leurs offrandes faites à la divinité qui présidait à ces eaux salutaires, à Bélinus-Apollon, était aussi la même, savoir : une pièce de monnaie jetée dans la source.

» Dans ce coin reculé de nos Cévennes, où coulent les sources sulfureuses appelées aujourd'hui *les Fumades*, les choses se sont passées comme ailleurs ; les baigneurs ont aussi jeté des pièces de monnaie dans la source. Et nous sommes convaincu qu'on les y trouverait en grand nombre, si l'on recreusait ou si l'on élargissait la source antique, celle qui sort du flanc du rocher. Les pièces qui se sont rencontrées dans la piscine, et dont trois sont en ce moment sous vos yeux, ont dû y être entraînées par le cours des eaux plutôt que jetées originairement dans la piscine elle-même.

» Nous allons les examiner et les décrire, en suivant l'ordre chronologique.

» Disons tout d'abord qu'elles ne présentent aucun intérêt au point de vue numismatique, toutes trois étant communes ; et que deux d'entre elles, la plus ancienne et la plus récente, ont été, l'une frappée et l'autre coulée, dans la Gaule. La seule raison qui nous les rende précieuses, c'est que de leur

(1) Max. de Ring, *Etabl. rom. sur le Rhin et sur le Danube*, etc. ; Paris, Didot, 1846.

présence dans la piscine des Fumades, nous pouvons conclure que ces eaux, exploitées déjà vers l'année 724 de Rome (30 ans avant J.-C.), ont continué de l'être jusqu'en 383 et sans doute encore au-delà.

» La première est une coloniale-impériale de Nimes, du premier type :

» IMP—DIVI. F. Têtes jeunes et adossées d'Octave à droite et d'Agrippa à gauche ; l'une nue, l'autre avec la couronne rostrale.

» ℞. COL NEM. Crocodile à droite. Dans le champ, une tige de palmier ornée de bandelettes ; deux rejetons partant à droite et à gauche de la tige.

» D'après M. de La Saussaye, les coloniales-impériales du premier type ont été frappées entre les années 721 et 726 de Rome.

» La seconde pièce est du règne de Néron (54-68 après J.-C.)

» IMP. NERO. CAESAR. AVG. P. MAX. TR. POT. P. P. Tête laurée de Néron, à droite.

℞. S. C. Victoire ailée passant à gauche, portant un bouclier où est écrit : S. P. Q. R.

» La troisième pièce est de la première année de l'usurpateur Magnus Clémens Maximus, proclamé empereur en 383, et que Théodose fit décapiter près d'Aquilée, le 28 juillet 388.

» D. N. MAG. MAXIMVS. P. F. AVG. Tête diadémée de Maxime, à droite, avec le paludamentum.

» ℞. REPARATIO. REIPVB. L'empereur, en habit militaire, debout, à gauche, tenant de la main gauche un globe surmonté d'une victoire, et relevant de la droite une femme tourelée à genoux ».

M. Aurès communique à l'Académie les résultats d'une course à Aubussargues où, sur les indications de M. de Daunant, il s'est transporté pour

visiter un monument celtique. Il a constaté l'existence d'un dolmen, et la présence de casse-têtes mêlés à des ossements humains. Il a même rapporté de son excursion un très-beau crâne qui, soumis à l'examen physiologique d'un de nos confrères, paraît avoir appartenu à un jeune homme de 20 à 22 ans, lequel aurait eu l'un des côtés du visage fracturé par l'une de ces armes de guerre dont un spécimen a été déposé sur le bureau. Par-delà le dolmen, on lui a affirmé qu'il existait une grotte dans l'épaisseur du rocher, où l'on peut se tenir debout. Il a reconnu sur la cime de la montagne des débris de poteries celtiques, indiquant le voisinage d'un *Oppidum* gaulois.

L'Académie, en remerciant M. Aurès de sa communication, le prie de la tenir au courant des découvertes que pourraient amener les fouilles ultérieures.

M. L. Maurin a lu une notice sur M. Auguste Pelet, le confrère éminent que nous avons perdu l'an dernier.

M. Liquier a lu une pièce de vers, où, rappelant l'hospitalité dont l'un de ses confrères fut l'objet, il y a bien des années, dans son château de Beauvoisin, il présente une description des plus pittoresques et des plus vraies de la vallée de Nant et et des plateaux qui la dominent, et adresse, à cette occasion, à son vieil ami les témoignages de la plus sincère et de la plus cordiale amitié. L'Académie applaudit avec vivacité à ces sentiments si affectueusement et si bien exprimés.

Et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 10 mars 1866.

Présents : MM. Abric, *président* ; Fontaine, Pagézy, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Bousquet, Azaïs, Maurin, Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Causse ; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants.

M. Ginoux, associé-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 24 février est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, demande un aperçu des travaux de l'Académie pendant l'année 1865-1866. L'Académie charge son bibliothécaire d'envoyer à M. Hippeau les procès-verbaux imprimés depuis le mois de novembre.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

1. *Mémoires de la Société Impériale archéologique du midi de la France*, établie à Toulouse en 1831. — Tom. VIII. — 7me et 8me livraisons.

2. *Etude archéologique et historique sur l'Afrique française*, par M. A. de Crozant-Bridier. — broch. in-8°, 1865.

3. *Revue des Sociétés savantes des départements*. — 4me série, tom. II, novembre et décembre 1865.

4. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société Impériale de l'arrondissement de Valenciennes*. — Janvier 1866.

5. *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. — 4me trimestre de 1865.

6. *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*—nos 48, 49, et 50, 2me 3me et 4me trimestres de 1865.

7. *Bulletin de la Société académique de Boulogne*, année 1865 — no 4.

8. *Bulletin de la Société protectrice des animaux.* — Janvier 1866.

9. *Notice sur M. Alphonse Perrier*, par M. Chabaud Latour. —

10. *Les dernières années de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier*, par M. A. Germain, professeur d'histoire et doyen de la faculté de Montpellier, broch. in-4°.

11. *Un Psaume en l'honneur de Louis XIV*, publié avec introduction et notes explicatives, par le même, broch. in-4°.

12. *Compte-rendu des opérations et résultats du concours agricole de Nimes en 1863*, offert par MM. Liotard frères, avec un supplément.

M. Aurès annonce à l'Académie la continuation des fouilles entreprises à Aubussargues, à l'aide de la subvention accordée par la Commission de la topographie des Gaules.

Il signale, parmi les objets extraits des grottes sépulcrales, deux crânes dolichocéphales ou *crânes allongés*, du type le plus pur, qui ont été transmis à la Société d'anthropologie de Paris, une pointe de lance en silex, et un assez grand nombre de fragments de poterie celtique dont la réunion lui a déjà permis de déterminer les formes de quelques vases.

M. Germer-Durand lit une note sur un fragment d'inscription chrétienne qui vient d'être trouvé dans cette même maison de la place du Château où s'était déjà rencontrée l'inscription de *M. Casurius*, dont il a entretenu l'Académie dans la séance du 27 janvier. Il essaie de restituer cette inscription, d'après le fragment retrouvé, qui ne donne

que le milieu des cinq dernières lignes. La barbarie des caractères, grossièrement gravés à la pointe, et les fautes d'orthographe lui paraissent devoir faire reporter ce fragment aux premiers siècles du moyen-âge.

Le même M. Germer-Durand a trouvé matière, dans le dernier numéro de la *Revue des Sociétés savantes*, à deux observations qu'il demande la permission de formuler devant l'Académie :

I

« Et d'abord, je voudrais, dit il, empêcher qu'une désignation géographique inexacte, pour ne pas dire ridicule, résultat d'une méprise, ne vînt à prévaloir dans l'usage, et surtout qu'elle n'acquît cette espèce de consécration que pourrait lui donner un recueil officiel, rédigé par les maîtres de la science, sous les auspices du ministre de l'instruction publique.

» Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 1865 du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'Archéologie), en accusant réception d'une note de notre confrère M. Révoil, relative à la découverte faite, dans la crypte de l'église abbatiale de Saint-Gilles, du tombeau du saint patron de cette localité, a soin d'ajouter entre parenthèses : *Saint-Gilles-les-Boucheries*, sans doute pour distinguer notre *Saint-Gilles* des vingt et-un villages de France qui ont pris pour vocable le nom de l'ermite du VIIe siècle.

» Mais qui de vous, Messieurs, a jamais entendu désigner par cette bizarre appellation la petite ville si célèbre dans l'histoire, et qui n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nimes ?

» Je n'accuse pas le savant secrétaire de la section d'Archéologie d'avoir inventé « Saint-Gilles-

les-Boucheries ». Il a trouvé ce nom tout fait dans certains dictionnaires classiques de géographie. L'inventeur de cette désignation est M. J.-G. Masselin, ancien chef d'institution de l'Académie de Paris. Ce laborieux compilateur, qui a travaillé longtemps pour la librairie Delalain, a publié en 1843, à cette librairie, un *Dictionnaire universel de géographie*, fort consciencieusement fait et fort utile (je le reconnais), malgré les erreurs qu'il renferme et les omissions qu'on peut y signaler, surtout dans les articles relatifs à la géographie ancienne et à la géographie étrangère.

» En relevant les cartes de Cassini, ou celles des vingt-deux diocèses du Languedoc dressées en 1788 par ordre des Etats, Masselin a cru lire, sur celle du diocèse de Nimès : *Saint-Gilles les-Boucheries*, et il a enregistré ce nom, en se félicitant sans doute d'avoir conquis cet ἐπίθετον à l'aide duquel on pourrait désormais distinguer la petite ville languedocienne de tous les autres *Saint-Gilles* ; mais c'était une *bévue* (je prends ce mot dans son sens étymologique). En effet, quoique tracés à côté l'un de l'autre sur la carte, les deux noms ne sont pas joints ; de plus, ils sont écrits en caractères différents, l'un plus gros, l'autre plus fin. Le premier désigne la ville qui doit sa naissance à l'abbaye, et le second indique l'emplacement de l'abattoir de cette petite ville, à quelque distance de ses murs, du côté du Petit-Rhône. Un examen trop rapide de la carte et l'ignorance des lieux n'ont pas permis à Masselin de faire cette distinction. Et, comme tous les faiseurs de dictionnaires, suivant l'usage antique, se copient l'un l'autre, il est peu de dictionnaires des communes de France qui, depuis 1843, n'aient pas répété : *Saint-Gilles-les-Boucheries*. Voilà aujourd'hui le ministère de l'instruction publique qui adopte cette désignation !

» Mon humble réclamation suffira-t-elle pour qu'on y renonce, au moins dans les régions officielles ? J'ose à peine l'espérer, moi qui sais que les démarches persévérantes faites par notre confrère, M. Ch. Liotard, auprès du ministère de l'intérieur et de l'imprimerie impériale, pour faire supprimer l'accent circonflexe dans le nom de notre ville n'ont abouti à aucun résultat. C'est ainsi ; les Parisiens prétendent savoir mieux que nous l'orthographe des noms de nos localités, et nous imposer, au nom de la centralisation, les erreurs qu'il leur plaît d'adopter.

II

» Dans le même numéro de la *Revue des Sociétés savantes*, à la page 465, je trouve un compte-rendu, par M. L. de L., d'un volume de nos procès-verbaux, déjà fort ancien, celui de l'année 1861-62 (trois autres ont paru depuis). A propos d'une note de M. Pelet sur une inscription trouvée en 1810 dans l'Amphitéâtre et retrouvée par M. Révoil, dans le même monument, en 1861, celle de COLVMBVS SERINIANVS, publiée pour la première fois dans nos *Mémoires* de l'année 1810 (page 387) et interprétée alors par M. Trélis comme une inscription chrétienne, M. L. de L., préférant l'explication donnée par notre secrétaire-perpétuel de 1810 à celle que nous proposait, il y a quelques années, notre regretté et savant confrère M. Pelet, croit voir, dans les trois lettres MVR qui composent la première ligne, l'indice d'une inscription chrétienne, déclare inadmissible l'explication du chiffre XXV mise en avant par M. Pelet, et décide carrément que ce chiffre signifie que Columbus « avait » atteint seulement sa 25e année, quand il est » mort ».

» J'ai en préparation un mémoire sur cette inscription de Columbus et sur quelques autres monu-

ments analogues, également trouvés dans l'Amphithéâtre, mémoire que j'espère pouvoir soumettre prochainement au jugement de mes confrères. Mais, en attendant, je crois devoir saisir cette occasion pour dire dès-à-présent que l'explication tentée par M. L. de L., bien qu'il ait prétendu la mettre sous le patronage du maître actuel de l'épigraphie française (M. Léon Renier), est aussi erronée que celle de MM. Trélis et Pelet. Les trois lettres MVR de la première ligne signifient que cette épitaphe est celle d'un gladiateur *Murmillon* ou mirmillon, et le chiffre XXV exprime le nombre des victoires qu'il avait remportées, et dont la dernière fut celle dans laquelle il trouva la mort, sur l'arène de notre amphithéâtre.

» Permettez-moi encore de relever, en finissant, deux fautes typographiques :

PVSSIM pour PIISSIM, p. 467, l. 26 ;
Pont-d'Arquiers pour « Font-d'Arquières », p. 468, l. 3 ;

qui certainement doivent être mises au compte des protes de l'imprimerie impériale, si savants (dit-on) et si soigneux ».

M. Révoil dépose sur le bureau des dessins, grandeur naturelle, des mosaïques trouvées aux fouilles de l'Oratoire, et dans une maison voisine, dont il a déjà été question dans la précédente séance.

M. Ollive-Meinadier a la parole pour une communication sur la résolution algébrique de l'équation générale du cinquième degré :

Il s'exprime en ces termes : « Nous avons eu l'honneur de présenter, dans le temps, à l'Académie un travail relatif à la possibilité d'obtenir algébriquement la résolution de l'équation générale du cinquième degré à une seule inconnue, et nous

faisions reposer nos démonstrations sur les principes que nous avions émis dans le mémoire que nous avons publié sur la résolution générale des équations algébriques ; mais cette résolution de l'équation du cinquième degré peut être obtenue *a priori*, et c'est ce que nous nous proposons de démontrer.

» Le mémoire que nous avons rédigé à cet effet n'étant pas de nature à pouvoir être lu en séance académique, il nous suffira d'en faire une courte analyse.

» Après avoir démontré que les racines d'une équation du cinquième degré à une seule inconnue privée seulement de son second terme, $x^5 + ax^3 + bx^2 + cx + d = 0$, sont égales à la somme de quatre fonctions de ses coefficients ; que ces fonctions sont des radicaux du cinquième degré et dépendent en conséquence d'une équation du vingtième degré pouvant être résolue à la manière de celles du quatrième, nous avons établi que l'une des valeurs de l'inconnue était égale à la somme des quatre fonctions de ses coefficients qui entrent dans la composition de toutes ses racines combinées avec l'unité, et que les autres valeurs étaient égales à la somme des mêmes radicaux, composée toutefois de manière que chacun des radicaux dans la même racine et le même radical dans chacune d'elles fût combiné avec une différente racine imaginaire de l'unité.

» Faisant remarquer ensuite que, en élevant successivement, aux diverses puissances dont les degrés seraient marqués par les nombres consécutifs de la suite naturelle des nombres, une racine cinquième primitive de l'unité, on reproduit indéfiniment, et toujours dans le même ordre, les cinq racines cinquièmes de l'unité ; nous avons conclu que, connaissant l'une quelconque des quatre valeurs de l'inconnue dans la formation de laquelle

on peut employer les racines cinquièmes imaginaires de l'unité, il suffira, pour obtenir les quatre autres valeurs de l'inconnue, de remplacer dans celle là chaque racine cinquième imaginaire de l'unité; ou (ce qui revient au même) si l'on a exprimé les quatre racines cinquièmes imaginaires de l'unité en fonction de l'une d'elles, la racine cinquième imaginaire de l'unité dont on aura fait usage, par son carré, son cube et ses puissances successives jusqu'à la cinquième.

» Mais, quelle que soit la racine cinquième imaginaire de l'unité dont on veuille faire usage, il y aura nécessairement une racine de l'équation à résoudre dans laquelle cette racine de l'unité sera combinée avec l'un des radicaux qui entrent dans la composition de toutes les racines que l'on peut désigner d'avance, et cette racine peut être considérée comme pouvant servir à déterminer les autres. Mais, tandis que cette première racine est parfaitement déterminée par la condition que nous venons d'énoncer, lorsque le degré de l'équation à résoudre est exprimé par 3, cette première racine, disons-nous, cesse de l'être, lorsque le degré de l'équation dont la solution est recherchée est exprimé par un nombre plus grand. Il semblerait, en effet, au premier coup-d'œil, que, les fonctions des coefficients dont se composent les racines étant au nombre de 4, on pourrait compléter cette première racine de six manières différentes, puisqu'on peut combiner d'autant de manières les trois autres radicaux qui entrent dans la composition des racines avec les trois racines cinquièmes imaginaires de l'unité dont on n'a point fait encore usage ; et qu'ainsi il serait possible de former un pareil nombre de systèmes de valeurs de l'inconnue; tandis que, l'équation ne pouvant avoir que cinq racines, on ne doit en admettre qu'un.

» Cette multiplicité de valeurs a été jusqu'ici, il faut le reconnaître, la pierre d'achoppement contre laquelle sont venus échouer tous les efforts des géomètres ; mais, quelque grave que soit la difficulté, elle peut cependant être résolue au moyen de la considération suivante : Les racines de l'équation du cinquième degré que nous nous sommes proposé de résoudre doivent être égales, avons-nous dit, à la somme de quatre radicaux, fonctions de ses coefficients, et ces radicaux doivent être combinés dans celles de ces racines qui admettent dans leur composition les racines cinquièmes imaginaires de l'unité, avec ces racines de l'unité dans des conditions que nous avons indiquées. Ces racines de l'équation en sont donc des fonctions symétriques, et, sans porter atteinte à leur valeur, on peut attribuer tour-à-tour à chacune des parties dont elles se composent la valeur de chacune des autres, et réciproquement. Mais, pour opérer ce changement, il ne suffit pas de permuter entre eux les radicaux qui entrent dans la composition des racines, il faut encore que chacun d'eux se retrouve combiné avec la même racine de l'unité. Parmi les différentes manières de former les valeurs de l'inconnue, nous devons donc rechercher et n'admettre qu'un système qui satisfasse à cette condition.

Pour atteindre ce but, convenons d'appeler *racines correspondantes de l'unité* par rapport aux quatre racines de l'équation du vingtième degré, résolue à la manière de celles du quatrième degré de laquelle dépendent les fonctions qui entrent dans la composition des valeurs de l'inconnue, les racines cinquièmes imaginaires de l'unité auxquelles deviennent respectivement égales ces quatre racines, lorsque cette équation du vingtième degré est considérée et résolue comme une équation du quatrième degré ; et qu'on suppose tous

ses coefficients égaux à l'unité, et il sera facile de reconnaître que le *seul* système de valeurs de l'inconnue que nous puissions admettre est celui dans lequel la première racine se compose de la somme des quatre radicaux qui entrent dans sa formation, combinés respectivement avec la racine cinquième imaginaire de l'unité correspondante à leur cinquième puissance ; de sorte que, si nous désignons par α l'une quelconque des quatre racines cinquièmes imaginaires de l'unité, ce qui nous permettra de représenter ces quatre racines par α, α^2, α^3 et α^4, et si nous supposons que ces racines sont respectivement correspondantes aux cinquièmes puissances des radicaux qui entrent dans la composition des racines de l'équation à résoudre, que nous désignerons par P^5, Q^5, R^5 et S^5, nous aurons, pour la première racine de l'équation proposée :

$$x = \alpha P + \alpha^2 Q + \alpha^3 R + \alpha^4 S ;$$

et, pour les quatre autres :

$$x = \alpha^2 P + \alpha^4 Q + \alpha R + \alpha^3 S ,$$

$$x = \alpha^3 P + \alpha Q + \alpha^4 R + \alpha^2 S ,$$

$$x = \alpha^4 P + \alpha^3 Q + \alpha^2 R + \alpha S ,$$

$$x = P + Q + R + S ,$$

en observant que, à raison de l'égalité $\alpha^5 = 1$, tout exposant de α supérieur à 4 peut être abaissé et remplacé par le reste de sa division par 5; et dès ce moment nous pouvons établir cette proposition importante, à savoir, que les racines de l'équation proposée sont égales à la somme des quatre fonctions de ses coefficients qui entrent dans leur composition, combinées respectivement dans chacune d'elles avec une égale puissance pouvant varier de la première à la cinquième de la racine de

l'unité correspondante à leur cinquième puissance.

On tire de l'expression de ces valeurs :

$$x - (\alpha P + \alpha^2 Q + \alpha^3 R + \alpha^4 S) = 0,$$
$$x - (\alpha^2 P + \alpha^4 Q + \alpha R + \alpha^3 S) = 0,$$
$$x - (\alpha^3 P + \alpha Q + \alpha^4 R + \alpha^2 S) = 0,$$
$$x - (\alpha^4 P + \alpha^3 Q + \alpha^2 R + \alpha S) = 0,$$
$$x - (P + Q + R + S) = 0;$$

et, si l'on multiplie entre eux les premiers membres de ces égalités, on parviendra à former un polynome qui, ordonné par rapport aux puissances décroissantes de x, devrait nécessairement reproduire le premier membre de l'équation dont il s'agit de fournir la solution, si, à la place de P, Q, R et S, on substituait les valeurs que ces fonctions représentent. On peut donc égaler chacun des termes de ce polynome au terme correspondant du premier membre de l'équation à résoudre; ce qui donnera (en ayant égard, pour opérer les réductions, à la relation $\alpha + \alpha^2 + \alpha^3 + \alpha^4 + \alpha^5$ ou $1 = 0$, et en continuant à observer que, à raison de l'égalité $\alpha^5 = 1$, tout exposant de α supérieur à 4 peut être abaissé et remplacé par le reste de sa division par le nombre 5) les quatre équations suivantes :

$$-5PS - 5QR = a,$$
$$-5P^2R - 5PQ^2 - 5QS^2 - 5RS^2 = b$$
$$-5P^3Q + 5P^2S^2 - 5PQRS - 5P^3R$$
$$-5QS^3 + 5Q^2R^2 - 5RS^3 = c,$$
$$-P^5 + 5P^3RS - 5P^2Q^2S - 5PQ^2R^2.$$

$$+5PQ^3R+5PQ^3S-5PR^2S^2-Q^5$$
$$-5Q^2R^2S+5Q^3RS-R^5-S^5=d,$$

dont les trois premières peuvent être ramenées à une forme plus simple. En posant en effet :

$$a=-5A,\ b=-5B \text{ et } c=-5C,$$

elles deviennent :

$$PS+QR=A,$$
$$PR^2+PQ^2+QS^2+RS^2=B,$$
$$PQ^3-PS^2S^2+PQRS+PR^3+QS^3$$
$$-QR^2+RS^3=C.$$

Ces équations présentent cette particularité, qu'elles ne sont point symétriques par rapport aux fonctions P,Q,R et S prises isolément, mais seulement par rapport aux deux couples de valeurs que l'on peut former en n'admettant, dans chaque couple, que deux fonctions dont les cinquièmes puissances ont pour racines correspondantes deux racines conjuguées de l'unité; de sorte que ces équations resteraient les mêmes, quand même on multiplierait chacune des fonctions P,Q,R,S par la racine de l'unité avec laquelle elle est combinée dans l'une quelconque des valeurs de x, mais la même pour toutes.

Il reste maintenant à éliminer, entre les quatre équations que nous avons fournies, trois des fonctions P,Q,R,S qu'elles renferment, pour obtenir la résolvante de l'équation du cinquième degré que nous nous sommes proposé de résoudre; mais quoique, faute de temps, il ne nous ait pas été donné d'obtenir encore cette résolvante, il nous a paru convenable de faire connaître les équations

qui doivent y conduire, dans l'espoir que des géomètres plus habiles ou plus heureux achèveront ce que, jusqu'à ce jour, nous n'avons pas terminé nous-même, et que nos recherches, si elles sont exactes, comme nous aimons à le penser, ne seront pas perdues pour la science ».

M. Ginoux lit la traduction suivante de l'ode d'Horace : *A la Fortune :*

Du riant Antium ô puissante déesse,
Toi qui peux élever du fond de la détresse
Au faîte enivrant des grandeurs;
Qui changes d'un regard la face des batailles,
Et soudain convertis en tristes funérailles
La gloire des triomphateurs.

C'est toi qu'un laboureur poursuit de sa prière,
Tremblant de sa moisson que tu fasses litière;
Et c'est toi, maîtresse des flots,
Toi qu'un navigateur audacieux supplie,
Lorsque, sur son vaisseau parti de Bythinie,
Il court la mer de Carpathos.

Le Scythe vagabond et le farouche Dace,
Les peuples, les cités, jusqu'à l'altière race
Du Latium, craignent ta loi.
Tyrans dans leur palais, mères des rois barbares,
Ont connu tour-à-tour tes caprices bizarres
Et savent qu'il dépend de toi,

Du revers de ton pied, d'abattre leur colonne,
D'ameuter leurs sujets et de briser leur trône
A ce cri deux fois répété :
Aux armes! Devant toi, suppôt de ta justice,
Marche, les pleines mains d'instruments de supplice,
La cruelle nécessité.

Là, sont d'énormes clous, là, le coin redoutable,
Là, c'est le plomb fondu, le croc inexorable
Qui traîne un cadavre à l'égout.
L'Espérance te suit. Aussi rare que franche,

La Fidélité seule, avec sa robe blanche,
Ose t'accompagner partout ;

Même lorsque des grands tu quittes les demeures,
Même lorsque du deuil viennent les longues heures ;
Mais la foule des courtisans,
Objet de tes faveurs, la parjure matrone
A ton joug de malheur lâchement t'abandonne
Et tu n'as plus de partisans.

Ils ont bu cependant ton vin jusqu'à la lie !
Fortune, en ce moment son peuple te confie
César, qui va partir demain,
Pour chercher les Bretons aux limites du monde ;
Veille sur lui, Fortune, en même temps seconde
L'épouvante du nom Romain,

Que notre jeune armée en Orient promène
Des rivages du Nil à la mer Indienne.
De nos fratricides fureurs
Nous voudrions cacher les honteuses blessures !
De quel crime avons-nous conservé les mains pures
Hélas ! dans ces temps de malheur !

Et quels sont les autels sauvés du sacrilége !
Est-il un seul fléau duquel par privilége
Nous n'ayons pas été frappés !
Nos fers sont émoussés ; mais la forge s'allume :
Que le Parthe et l'Arabe, à la nouvelle enclume,
Trouvent nos glaives retrempés !

M. L. Maurin, touché de l'agréable et obligeant témoignage qu'il a reçu de M. Liquier dans la dernière séance, lui adresse ses remercîments sous la même forme d'une épître en vers dans laquelle il se plaît à rappeler les titres qui assurent à la fois à son confrère et sa vive amitié et l'estime publique. L'Académie accueille avec une sympathie marquée cet élégant échange de sentiments vrais et délicats.

Voici les deux épîtres :

M. Liquier à M. Maurin.

Te souviens-tu quand, pleins d'une ardeur entraînante,
Aux premières lueurs du jour,
Des monts nous gravissions la pente;
Lorsque la meute haletante
Des sons de sa voix éclatante
Remplissait les bois d'alentour?
Du sommet du roc qui domine
Les prés et les champs florissants,
De l'aube, à la cime voisine (1),
Nous admirions les feux naissants.
L'air frais enflait notre poitrine;
Nous étions libres et contents.
Que nos cœurs étaient palpitants,
Quand le lièvre, chassé de colline en colline,
Venait enfin s'offrir à nos coups foudroyants!...
Qu'est devenu cet heureux temps?
Hélas! la vieillesse chagrine
A grands pas vers nous s'achemine...
Ami, nous n'avons plus vingt ans!
Tu vois encor ces hautes plaines (2)
Dont les extrémités lointaines
Vont se perdre dans l'horizon,
Ces hêtres touffus, ces grands chênes,
Dont jamais les têtes hautaines
Ne fléchirent sous l'Aquilon,
Ces bois, rivaux en étendue
Des vastes champs ensemencés,
Ces pins l'un par l'autre pressés,
Arbres géants qui, dans la nue,
Cachent leurs sommets élancés!
Tu connais la brise légère

(1) Le mont Saint-Guiral.
(2) Le Larzac et le Causse-Noir.

Qui fait frissonner leurs rameaux ;
Tu te plaisais sur la bruyère
A voir se jouer les chevreaux.
Du lieu la légende naïve,
Que le traqueur te racontait,
Tenait ton oreille attentive,
Et son récit te captivait.
Il te montrait l'herbe foulée
Sur une clairière isolée,
Où, dans l'hiver, à la veillée,
Les sorcières tiennent leur bal,
Et l'empreinte au rocher laissée
Du pied du coursier infernal,
Sur la colline traversée,
Après sa révolte insensée,
Par l'ange ténébreux du mal (1).
Puis venait l'histoire émouvante
Du fermier de loups entouré,
Et sauvé par l'aide puissante
Du Saint au pays honoré.
De temps en temps, ta main savante
Interrogeait sur ton chemin
Ou le calice d'une plante,
Du grès la paillette brillante,
Ou le caillou diluvien.
Là, c'était un bloc erratique,
Des temps monument solennel,
Te rappelant ce monde antique
Où rien n'était que l'Eternel.

Plus loin, au centre de la plaine,
Pour tout explorer plein d'ardeur,
D'une cavité souterraine
Tu calculais la profondeur.
En vain à ton regard avide

(1) Ce lieu est appelé dans le pays : *Le pas de la mule du diable.*

Le gazon cachait du Druide
Le dolmen noirci par le temps;
En vain, de ses bras serpentants,
La ronce semblait le défendre ;
Ta main au jour savait le rendre
Et le dévoiler aux savants.
C'est ainsi que, dans ton printemps,
Tu n'étais jamais las d'apprendre.
De ce zèle aujourd'hui laisse-moi te reprendre ;
Au besoin de repos il faut enfin se rendre :
Ami, nous n'avons plus vingt ans !

Au sortir de l'adolescence,
Tu conquérais des prix flatteurs ;
Et bientôt à des auditeurs
Tu faisais part de ta science.
Des profonds penseurs de nos jours
Tu leur exposais les systèmes ;
Par toi les plus obscurs problèmes
A leurs yeux s'éclairaient toujours.

La liberté fut ton idole,
Non cette liberté frivole
Dont les traits ne respectent rien ;
Non cette liberté farouche
Ayant la menace à la bouche,
Au front le bonnet phrygien ;
Mais la liberté vertueuse,
Humaine, grande, généreuse,
Et qui de l'ordre est le soutien.
Pour cette liberté chérie,
Pour les lois de notre patrie
Et pour leurs défenseurs fervents,
Nous aurions donné notre vie...
Ami, qu'ils sont loin nos vingt ans !!

Longtemps, dans une œuvre commune,
La justice nous réunit ;

Mais un jour l'aveugle fortune
Du temple des lois te bannit.
De cette cruelle disgrâce
Quand l'Empire effaçant la trace
A tes collègues te rendit,
Plus sage que la république,
Avec feu la raison publique
A cet acte juste applaudit.
Depuis lors, auprès d'une mère,
Que ton cœur chérit et révère,
Entre les Muses et Thémis,
Ta famille et d'anciens amis,
Tu partages ta vie entière.

De nos fraternels sentiments,
Dans l'âge mûr ou le jeune âge,
Tu le sais bien, aucun nuage
N'altéra les rapports constants.
Ami, j'ai l'espoir légitime
Que, jusqu'à mes derniers instants,
J'aurai ton cœur et ton estime...
Moi, je t'aime comme à vingt ans !!...

—

M. Maurin à M. Liquier.

RÉPONSE.

Ami, nous n'avons plus vingt ans ;
Mais de nos vingt ans il nous reste
Ce sentiment dont la flamme céleste
Est à l'abri des injures du temps.

Ta voix a rappelé dans mon âme attendrie
Des souvenirs lointains, mais non pas effacés,
Cette hospitalité bénie
Que je reçus dans tes foyers,
Alors que Sirius dévorant nos campagnes,
Tu m'avais emmené dans tes fraîches montagnes,

Et que, pour y semer sur mes pas l'agrément,
Ton cœur ne s'épargnait nul effort complaisant.

Je n'ai rien oublié... ni la poursuite ardente
Du lièvre que forçait la meute haletante,
Ni tes hêtres touffus, les pins à rangs épais,
Les chênes vigoureux, orgueil de tes forêts,
Ni la bruyère en fleurs aux couleurs purpurines
Sur la roche celtique au dolmen en ruines,
Ni le frugal repas, sans nappe et sans couvert,
Où le traqueur contait la légende au dessert :
Ici, c'était le pas de la mule infernale,
Là, le saint qui du loup domptait la dent fatale.

Mais réponds-moi, que sont-ils devenus
Ces joyeux compagnons, partis avant l'aurore
Pour chasser avec nous... hélas ! ils ne sont plus.
Le temps à l'aile qui dévore
A fait le vide dans leurs rangs.
Donnons-leur une larme... ils n'avaient plus vingt ans,
Alors que, nous guidant de colline en colline,
Pour lancer la perdrix ils fouillaient la ravine.
C'est notre tour à nous de n'avoir plus vingt ans,
Ami ; mais encore il nous reste
Ce sentiment dont la flamme céleste
Est à l'abri des injures du temps.

Quand a fui la jeunesse, aux ailes éperdues,
Qu'on aime à remonter les pentes descendues !
Ah ! si des jours de soie et d'or filés,
Sous ton toit si vite écoulés,
Je me montre inhabile à dérouler la trame,
D'un ingrat souvenir n'accuse pas mon âme.
Je n'ai pas tes pinceaux... et mon humble crayon
Ne peut que devant eux mettre bas pavillon.

Dans un vallon où coule, avec un doux murmure,
En nappe de cristal une onde fraîche et pure,
A demi-pente du coteau,

S'élève un antique château
Qu'enveloppe un épais ombrage.
Deux tourelles marquent son âge,
C'est le dehors ; et le dedans
Répond à ce signe des temps :
La gigantesque cheminée,
La salle immense, écussonnée,
Aux murs tout de damas tendus
Des aïeux vénérés les portraits suspendus....
Mais mieux que tout cela quelque chose m'attire :
C'est, vieil ami, permets-moi de le dire,
Le flot respectueux qui, du matin au soir,
Autour de toi circule en ton manoir.
Là, je vois ta mère entourée
Des hommages de la contrée;
Son âge autant que ses vertus
Expliquent ces honneurs rendus.
Pour toi, si jeune encor, qui donc les sollicite,
Si ce n'est pas ton précoce mérite ?
Car le donjon seigneurial,
En qualité de puissance déchue,
Ne connaît plus que l'outrage brutal :
C'est le bon grain qui lève, en toi, que l'on salue.
Ah ! si je retournais à Nant, quand parmi nous
Le bon grain a mûri, sans faire de jaloux,
(Car tu fus toujours simple et par ta modestie
Tu désarmas tous ceux qu'aurait piqués l'envie),
Je n'y trouverais pas ceux que j'avais connus ;
Mais je n'y trouverais rien de changé non plus:
Si ce n'est un degré plus haut de sympathie,
Car tout pays est fier de qui le glorifie.
Ils ne savent pas tout tes bons voisins, je croi ;
Qui le leur eut appris ? certes ce n'est pas toi.
Ils ignorent qu'un jour ton nom fut de lui-même
Proposé pour la Cour de justice suprême ;
Et que toi, plus surpris que séduit de l'honneur,
Tu négligeas de faire éclore la faveur.

Ce bonheur orgueilleux qu'on ressent en soi-même
De voir à ses côtés grandir l'homme qu'on aime,
Ont-ils été les seuls à l'éprouver ?... Oh ! non,
Quiconque te connaît l'éprouve à l'unisson.
Ta seule ambition à demi-dévoilée
Etait de nous appartenir ;
A l'heure où parmi nous elle fut révélée,
On s'empressa de l'accueillir ;
Mais ceux qui t'appelaient songeaient à la conquête
Du légiste, de l'orateur
Et de l'habile prosateur ;
Ils ne se doutaient pas des talents du poète,
Qu'à connaître étaient seuls tes amis les plus chers.
Il n'en est plus de même, aujourd'hui que tes vers
Sont applaudis de tes confrères.
En te prêtant l'oreille, il me semblait, naguères,
A l'ardeur de tes sentiments,
Qu'ils auraient pu se dire : Il a donc ses vingt ans ?
Moi, j'aurais pu répondre :
Il est bien vrai qu'on peut confondre ;
Mais c'est son cœur qui passe dans ses chants
Et qui n'a pas plus de vingt ans.
Heureux si, l'amitié me tenant lieu de muse,
On pouvait de mes vers en dire presqu'autant.
Alors je te dirais, plus que jamais content,
(Que ma témérité trouve là son excuse) :
Ami, nous n'avons plus vingt ans;
Mais de nos vingt ans il nous reste
Ce sentiment dont la flamme céleste
Est à l'abri des injures du temps.

Séance du 24 mars 1866.

Présents : MM. Abric, *président* ; Teulon, Fontaines, Pagézy, Alph. Dumas, Aurès, Germer-Durand, Olliye-Meinadier, Bousquet, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Gaspard, Causse; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants.

MM. E. Brun, Ir. Ginoux, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre que M. A. Harel a écrite, d'Alais, à l'Académie, pour lui faire part de la mort de M. Marette, son proche parent, membre non-résidant. L'Académie charge son secrétaire d'exprimer à M. Harel les regrets que lui inspire la perte d'un collaborateur qu'avaient recommandé à ses suffrages ses savants travaux sur l'histoire de la ville d'Alais.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1. *Mémoires* lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues les 19, 20 et 21 avril 1865. — Histoire, Philologie et Sciences morales. — Impr. impér., in-8° de 926 pages.
2. *Travaux de l'Académie Impériale de Reims*, — année 1863-1864, — n°s 1 et 2.
3. *Revue des Sociétés savantes des départements.* — 4me série. Tom. III. Janvier 1866.
4. *Bulletin de la Société protectrice des animaux.* — Février 1866.

5. *Revue archéologique du Midi de la France*, — Janv. et févr. 1866 — nos 1 et 2.

6. *Catalogue des Brevets d'invention*, — année 1865 — n° 11.

7. *Exposition internationale de Pêche et d'Aquiculture*, — en juillet 1866. (*Société scientifique d'Arcachon.*)

M. le baron de Rivière sera prié de faire un rapport sur cette dernière publication, dont le sujet a fait récemment l'objet de ses recherches. L'Académie charge en même temps son secrétaire de remercier M. de Rivière de l'envoi qu'il lui a fait de son Mémoire imprimé sur ce même sujet de l'Aquiculture, dont il avait donné lecture dans une précédente séance. Les exemplaires déposés sur le bureau seront distribués entre les membres de la Compagnie.

M. Alphonse Dumas, ayant eu l'occasion de recueillir de la bouche même de M. Demetz, l'un des deux fondateurs de la colonie pénitentiaire de Mettray, des renseignements sur un plus récent établissement, dû également à la chrétienne initiative de M. Demetz, a trouvé là le sujet d'une communication qui a vivement intéressé l'Académie.

Cette création nouvelle, dont l'origine remonte néanmoins aujourd'hui à une dizaine d'années, a pour destination de ramener au devoir les fils de famille qui, bien jeunes encore, se sont laissé entraîner à de graves désordres. Les heureux résultats constamment obtenus dans cette utile maison, désignée sous le nom de *Maison paternelle*, sont pour M. Demetz un encouragement à continuer et développer son œuvre.

M. Dumas a fait précéder son exposé de la Maison paternelle de Mettray de quelques réflexions générales sur l'esprit actuel des jeunes générations.

M. Bousquet lit une fable nouvelle en vers, de sa composition, intitulée : *Le Papillon et la Chenille.*

M. Aurès dépose sur le bureau le plan des fouilles d'Aubussargues et l'accompagne d'explications détaillées.

A cette occasion, M. Germer-Durand informe l'Académie que, dans l'excursion qu'il a faite à Aubussargues avec son confrère, plusieurs habitants de ce village se sont empressés de mettre sous leurs yeux divers objets d'antiquité, trouvés, à diverses époques, dans le territoire de cette commune. M. Germer-Durand a pu acquérir de l'un deux une coloniale-impériale de Nimes, contremarquée IMP. Un autre a mis à la disposition de M. Aurès, pour être offerte à l'Académie, la matrice en bronze d'un sceau du moyen-âge. Ces messieurs proposent d'accorder en retour, à ce dernier, un jeton d'argent. Ils demandent, en outre, que ce jeton d'argent soit donné dans la séance publique du mois d'août, ainsi que ceux qui ont été décernés, dans des cas analogues, par suite de délibérations précédentes. L'Académie décide qu'il sera adressé à cet égard les invitations nécessaires.

L'Académie procède à la nomination de deux commissions : l'une, pour rechercher et préparer le sujet à mettre au concours pour le prix à la fin de l'année ; l'autre, pour régler le choix de celles des lectures faites dans le courant de l'année 1864-1865, qui devront former le volume des *Mémoires* de cette période.

La première de ces deux commissions est composée de MM. de La Farelle, Pagézy, Maurin et Courcière.

La seconde, de MM. de Daunant, Teulon, Maurin, Aurès, Germer-Durand et de Clausonne.

Aux termes du réglement, M. le président fera partie, de droit, de ces deux commissions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 7 avril 1866.

Présents : MM. Abric, *président*; Plagniol, de Labaume, Teulon, Fontaines, Deloche, Pagézy, Ollive-Meinadier, Bousquet, Ch. Liotard, Liquier; Maurin, *secrétaire-perpétuel*; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants;

MM. Em. Im-Thurn, E. Brun, associés-résidants.

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 24 mars et de la séance administrative du 31 mars sont lus et adoptés.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1° *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.* — Tome IX, 1865;

2° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.* — 3me et 4me trimestres de 1865;

3° *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.* — 1864-1865, 1re livr.

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* — Année 1865, n° 4;

5° *Revue des sociétés savantes des départements.* — 4me série, tome III, février 1866;

6° *Bulletins des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France.* — Nos 1, 2 et 3 du tome 1er, 3me série;

7° *Bulletins de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.* — Novembre et décembre 1865;

8° *Bulletin de la Société protectrice des animaux.*— Mars 1866 ;

9° *Rapport sur un mémoire manuscrit de M. le docteur Dumont, relatif à la maladie des sucreries*, par M. le baron Larrey (commission scientifique du Mexique) ;

10° *Congrès scientifique de France.* — 33me session — Amiens — 1er août 1866 ;

11° *Instruction sur les vers-à-soie.* — *Un conseil pratique aux éducateurs*, signé Limagne, instituteur.

M. Plagniol lit une notice sur M. *Grangent*, ancien membre de l'Académie, décédé depuis longues années. Ce travail avait été assigné à M. Vinard, lui-même décédé. C'est pour remplir une lacune regrettable que M. Plagniol a songé à présenter à la compagnie un résumé de la vie et des travaux de M. Grangent.

L'Académie écoute cette communication avec un intérêt marqué, et, en remerciant M. Plagniol d'avoir payé ce pieux tribut à la mémoire d'un ancien collègue, elle décide que la notice sera comprise au nombre des lectures qui devront remplir la séance publique du mois d'août.

M. Maurin, au nom de M. le baron de Rivière absent, donne lecture du rapport suivant rédigé par celui-ci sur l'exposition internationale de pêche et d'aquiculture d'Arcachon :

« Lorsque je crus devoir vous entretenir (le 13 janvier dernier) de l'Aquiculture, j'osais à peine me servir de ce mot que je considérais comme un néologisme fort hasardé; le programme de l'exposition d'Arcachon, sur lequel vous avez désiré que je vous fisse un rapport, m'a prouvé, au contraire, que non seulement le mot, mais la science qu'il représente avaient jeté de puissantes racines parmi

les hommes qui s'occupent des produits aquatiques, et même dans les hautes régions gouvernementales ; car cette exposition aura lieu sous les auspices de M. le ministre de la marine, qui en est le président honoraire et a souscrit pour vingt mille francs.

» Ce programme est si bien fait, le rédacteur, M. Lacoin, directeur de l'exposition, y montre une connaissance si approfondie de toutes les questions qui se rattachent à la culture des eaux ; il est si complet, si instructif, que je crois que l'Académie en entendrait la lecture, d'un bout à l'autre, avec plaisir et profit.

» Dans mon petit travail sur l'aquiculture, je demandais des écoles et des fermes-modèles. L'exposition ouverte par la société scientifique d'Arcachon vaut incomparablement mieux ; ce sera une école d'enseignement mutuel, où chacun viendra enseigner ce qu'il sait, apprendre ce qu'il ne sait pas. En aquiculture, *chacun* sait peu de chose, mais *tous* savent beaucoup.

» C'est une très-utile, très-féconde pensée. Le ministre, en la patronant aussi énergiquement, montre une haute intelligence des besoins actuels de la société sous ce rapport.

» Je n'en persiste pas moins à penser que des écoles et des fermes-modèles d'aquiculture pourraient rendre d'importants services. Je crois que leur utilité ressortira, avec évidence, des faits et documents produits à l'exposition.

» Jusqu'ici, depuis l'antiquité, on ne s'est généralement occupé des poissons, des mollusques, des crustacés que pour les pêcher, c'est-à-dire les détruire. Le nombre des consommateurs augmentant, les instruments de pêche se perfectionnant sans cesse, leur rareté deviendrait telle qu'on ne pourrait presque plus s'en procurer, si l'on ne s'occupait enfin sérieusement des moyens de les conserver, de les reproduire ».

M. Teulon lit une imitation en vers du 1er et du 2e actes du *Prométhée* d'Eschyle.

Cette lecture excite l'intérêt de l'Académie au double point de vue de l'œuvre du poète grec en elle-même et de la manière heureuse dont M. Teulon l'a reproduite dans sa traduction.

M. *Eug. Brun* fait une lecture sur Saint-Point, village des environs de Mâcon, où M. de Lamartine possède, comme on sait, un château dont il est fait mention plusieurs fois dans ses ouvrages. M. Brun a eu la curiosité d'aller visiter cette demeure, pendant un séjour qu'il a fait récemment dans cette ville. Dans un court préambule, il fait connaître quelques particularités intéressantes sur le caractère et la vie de l'illustre poète, qu'il a recueillies auprès de ses compatriotes. Il décrit le site pittoresque du château, dont il n'a pu visiter que le dehors, parce qu'il le trouva fermé, mais dont le délabrement extérieur lui fait peu regretter d'avoir été privé de la vue de l'intérieur. Il raconte les tristes impressions que firent naître en lui la vue de ce vieux château tombant en ruine faute d'entretien et la tentative de sa restauration demeurée inachevée par la pénurie des ressources de son propriétaire. Après en avoir dessiné, en quelques traits, les dispositions extérieures, il fait la description d'une chaumière élevée dans le fond du parc et des meubles rustiques qui la garnissent. « Des piliers en pierre de taille, qui supportent sa toiture, sont chargés, dit-il, d'une infinité d'inscriptions et de dates, attestant le nombre incalculable de visiteurs qui se sont succédé à Saint-Point pour rendre hommage à son hôte illustre, et si serrées les unes contre les autres qu'il serait impossile d'y en intercaler de nouvelles. Quel témoignage éloquent de l'admiration générale inspirée par le poète, que toutes ces

inscriptions, qui sont comme autant de cartes de visite venues de tous les pays et comme les échos du retentissement de sa gloire ! »

M. E. Brun termine sa lecture par les strophes suivantes, qu'il laissa pour adieux au poète absent qu'il avait eu l'espoir de rencontrer, mais qui venait de partir pour se rendre à sa terre de Manceau :

Où donc, noble poète, étais-tu, Lamartine,
Lorsque je suis venu te voir,
Et lorsque de ton seuil la sonnette argentine
T'appelait pour me recevoir!
Etais-tu couché dans la plaine
Sous l'ombrage écarté d'un chêne,
En rêvant quelque chant de ton grand *Jocelyn* !
Suivi de ton levrier rapide,
Sur les monts, d'un pas intrépide,
Chassais-tu le chevreuil, gibier du châtelain!

On dit que d'Apollon tout fils était prophète,
Et qu'il lisait dans l'avenir;
Pourquoi donc n'as-tu pas, ô sublime poète,
Deviné que j'allais venir !
N'étais-je pas un hôte digne
De boire le jus de ta vigne
Qui grimpe en échalas sur les flancs du coteau,
Ou de broyer le biscuit d'orge
Que tu récoltes dans la gorge
Du vallon sur lequel est assis ton château !

Comme toi, cependant, j'aime la poésie,
Les chants du poète divin,
Et je sais, comme toi, savourer l'ambroisie
Des bons vers comme du bon vin.
Nous aurions célébré la gloire,
Par un hommage à sa mémoire,
De Reboul, qui te doit son immortalité;
Et peut-être un son de ta lyre
Que le souffle du ciel inspire
M'eût tiré, comme lui, de mon obscurité.

Reviens ; fais sur ses gonds crier la vieille porte
De ton hospitalier manoir.
J'ai fait un long voyage ; ordonne qu'on apporte
Du miel, du lait et du pain noir.
Comme l'oiseau que Dieu fit naître
Pour chanter et non point pour paître,
Le poète frugal se contente de peu.
Assaisonne ces mets modestes
De quelqu'un de ces chants célestes
Que ta muse couvait sous son aîle de feu.

Mais non, de tous côtés vainement je t'appelle.
Le vent emporte au loin ma voix,
Et dans toute la plaine où perche ta tourelle,
Je ne t'entends ni ne te vois.
Déjà la muette vallée
Des ombres du soir s'est voilée,
Et le pâtre descend de la cîme du mont.
Je reprends mon bâton de route ;
Je penche l'oreille, j'écoute,
Et du vallon désert l'écho seul me répond.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 21 avril 1866.

Présents : MM. Abric, *président* ; Teulon, Fontaines, de Daunant, Pagézy, Salles, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Bousquet, Azaïs, Viguié, Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Tribes, Gaspard ; Maurin, *secrétaire-perpétuel*, de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants.

Eug. Brun, associé-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1° *Bulletin de la Société académique de Laon*, tome xv;

2° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes*, février 1866 ;

3° *Mémoire sur l'emploi médical des eaux minérales de Vals* (*Ardèche*), par M. le docteur Tourrette.

M. l'abbé Azaïs lit une notice qu'il a intitulée : *Un ancien maître du collége de Nimes*. « Le nom de ce maître pieux et dévoué, qui fut, dit-il, en 1645, recteur du collége de Nimes, est peu connu et a eu peu de retentissement parmi nous, et sa biographie est comme celle de tant d'hommes modestes et dévoués, dont la vie a été sans éclat dans ce monde et dont les œuvres ne sont connues que de Dieu. Et cependant le P. Besson (Joseph) fut à la fois une belle intelligence et un noble cœur, et son talent, autant que ses vertus, lui donne droit à un souvenir d'admiration et de reconnaissance. Il a droit surtout à un témoignage de sympathie de la part de ceux qui ont recueilli son héritage, dans la cité où il enseigna. Pour les maîtres comme pour les élèves du lycée de Nimes, le nom du P. Besson est un souvenir de famille. C'est un de nos éminents ancêtres, et nous aimons à le saluer comme une de nos gloires domestiques.

» Pour moi, Messieurs, c'est un nom qui m'est doublement cher. C'est celui d'un prêtre qui vécut sous le même toit qui m'abrite, et qui consacra à l'éducation de la jeunesse un zèle et un dévouement qui doivent servir de modèle à ses succes-

seurs. C'est aussi le nom d'un pélerin de Terre-Sainte qui visitait il y a deux cents ans, avec une foi ardente, les lieux bénis qui rappellent les grands souvenirs de l'Ancien et du Nouveau Testaments, et qui, prenant la plume, retraçait les impressions de son pélerinage dans des pages pleines de charme et de naïveté. C'est l'ancien recteur du collége de Nimes, c'est l'auteur de l'excellent ouvrage sur la *Syrie et la Terre-Sainte*, que nous allons essayer de faire connaître dans cette étude.

» Joseph Besson naquit à Carpentras, en 1607, fit ses études au collége de cette ville dirigé par les Jésuites, et entra, à l'âge de 16 ans, au noviciat de la Compagnie de Jésus, déjà répandue dans le Midi de la France. Après avoir achevé ses études de théologie, il se livra à la prédication et fit entendre avec succès sa parole dans les principales villes de nos contrées. Il quitta la chaire pour se consacrer à l'éducation de la jeunesse ; et, après quelques années de professorat, il fut envoyé, en qualité de recteur, au collége de Nimes, vers l'an 1645.

» Déjà l'ordre des Jésuites, qui avait embrassé le premier les idées de la Renaissance sur l'étude de l'antiquité et donné pour base à l'éducation de la jeunesse les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome, dirigeait avec succès la plupart de nos colléges. Après de nombreux obstacles, quelques Pères de la Compagnie étaient parvenus, en 1634, sur la demande de l'évêque Cohon et par ordonnance de Louis XIII, à obtenir le partage de l'enseignement avec les Réformés, dans le collége des Arts de Nimes ».

M. l'abbé Azaïs nous fait connaître les principaux réglements qui fixaient ce partage. Ils portent l'empreinte d'un grand esprit de sagesse et de conciliation. Une décision de la chambre de l'Edit de Languedoc, en déterminant ce partage, avait fixé le chiffre du traitement de chaque pro-

fesseur. « Le collége de Nimes vivait encore sous ce régime, lorsque le P. Besson fut placé à sa tête en qualité de recteur. C'était à la fois un orateur distingué et un habile administrateur. Il avait, ainsi que nous pouvons en juger par l'ouvrage qu'il a composé, un esprit cultivé, une parole élégante et un admirable dévouement pour faire le bien. Il était bon, affectueux, plein de zèle et d'activité, et la douceur paternelle de son gouvernement le fit aimer de tous.

» Je voudrais pouvoir faire revivre ici quelques traits de la physionomie que présentait le collége de Nimes, sous l'administration du P. Besson. L'enseignement des sciences y avait alors sa chaire spéciale comme celui des lettres. Les classes consacrées à l'étude de la langue latine, à laquelle les Jésuites attribuaient avec juste raison une si grande importance, avaient les mêmes divisions que de nos jours. Les bons Pères plaçaient entre les mains de leurs élèves les mêmes auteurs que l'Université; et, pour initier ces jeunes intelligences à l'amour du beau, ils leur offraient les grands orateurs, les écrivains illustres et les poètes de l'antiquité profane, dont le culte s'est fidèlement perpétué dans l'enceinte de notre lycée. Nous n'hésitons pas à dire, lorsque nous rencontrons la mémoire de ces modestes et savants professeurs du XVIIe siècle : Ce sont nos maîtres et nos modèles.

»J'ai vainement cherché la trace des élèves distingués qui sortirent, à cette époque, de cet établissement et qui furent formés par les soins éclairés du P. Besson. Je suis réduit à des conjectures, et j'aime à me persuader que cette phalange d'esprits d'élite qui jeta, en 1682, les fondements de notre Compagnie, les La Baume, les Graverol, les de Trimond, les Guiran, les Roverié de Cabrières, les Cassagne, avaient senti le contact de cet homme

éminent et avaient puisé auprès de lui l'amour de l'étude et des lettres. J'aime à placer le souvenir du P. Besson auprès de notre berceau, comme le maître bien-aimé de ceux qui furent nos pères.

»Je me demande maintenant ce qui nous reste de l'ancien collége qu'habita le P. Besson. La chapelle actuelle, avec son élégante architecture, et la façade qui est contiguë sont d'une époque postérieure au P. Besson. La première pierre de la chapelle fut solennellement posée, le 23 octobre 1673, par Séguier, évêque de Nimes; et, cinq ans après, en 1678, l'église fut consacrée. A cette occasion, le régent de rhétorique prononça un discours qui fut admiré.

»Le P. Besson n'a donc pas vu cette église ni les constructions régulières qui entourent la première cour. Mais les hautes et solides constructions qui s'élèvent au Nord et à l'Ouest de la cour des grands, près du boulevard, étaient déjà debout à l'époque du rectorat du P. Besson. Cette partie du lycée occupe la place de l'ancien hôpital de Saint-Marc, qui fut cédé par le Chapitre de la cathédrale pour l'agrandissement du collége. J'aime à croire que cette cour, ces murs, ces vastes dortoirs ont vu le bon P. Besson paraissant au milieu de ses chers élèves, qui se plaisaient à l'entourer de leur amour et de leur respect.

» Son administration dut se prolonger jusqu'en 1650, et il devait être encore à la tête du collége lorsque, en 1649, la peste éclata dans la ville de Nimes et y fit de nombreuses victimes. L'historien Ménard raconte que les religieux des diverses communautés de la ville se vouèrent généreusement au soin des pestiférés et que quelques-uns périrent victimes de leur dévouement. Le P. Besson dut préluder alors à ces soins généreux qu'il devait plus tard prodiguer aux pestiférés d'Alep, et se former, en face du fléau, à cette admirable et

touchante charité qu'il devait faire bientôt éclater en Syrie. Aussi, pour cette âme dévouée et ardente, la vie du collége ne pouvait suffire ; il fallait un plus vaste théâtre à son zèle, et il soupirait après les fatigues et les périls des missions étrangères. Ses pieux désirs allaient bientôt être exaucés, et le chemin d'un lointain apostolat allait s'ouvrir devant lui ».

M. l'abbé Azaïs nous montre le P. Besson obtenant, après de vives instances, la faveur de se consacrer à l'œuvre des missions, s'embarquant à Marseille, abordant à Jaffa, visitant Jérusalem, parcourant la Terre Sainte, évangélisant les populations catholiques du Liban, et allant s'enfermer dans la ville d'Alep ravagée par la peste, afin de se vouer aux soins des pauvres pestiférés. Il tomba victime de son dévouement, et cette mort héroïque fut le digne couronnement de son apostolat.

Notre confrère apprécie, en terminant, la valeur littéraire de l'ouvrage du P. Besson : *La Syrie et la Terre-Sainte.* C'est la description fidèle des lieux saints de la Palestine et des missions du Liban. Le style est plein de charme et de naïveté ; l'on y sent déjà la grâce, la correction, l'élégance et la noblesse de la langue du siècle de Louis XIV ; et, quoique ce livre ne soit pas l'œuvre d'un littérateur, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître un vrai mérite littéraire, qui a d'autant plus de prix qu'il s'ignore complètement lui-même.

M. L. Maurin, autorisé par le Bureau, donne lecture de la première partie de l'*Avant-propos d'un Dictionnaire analogique et étymologique des idiomes méridionaux*, qui sont parlés de Nice à Bayonne et des Pyrénées aux départements du Centre.

L'auteur de ce travail a désiré jusqu'à-présent garder l'anonyme, et le soumettre, en cet état,

au jugement de l'Académie. La lecture de la seconde partie est ajournée à une autre séance.

M. Bigot lit à l'Académie une imitation en vers patois de la fable du *Savetier et du financier* de Lafontaine. Cette pièce sera comprise au programme des lectures de la prochaine séance publique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance publique du 28 avril 1866.

Cette séance a eu lieu, à huit heures du soir, dans la grand-salle de l'Hôtel-de-Ville, en présence d'un public nombreux et choisi.

En l'absence de M. le Préfet, président d'honneur, qui a adressé à l'Académie l'expression de son regret d'être retenu par les opérations et les tournées du conseil de révision, la séance a été ouverte par M. Abric, *président*. Etaient présents: MM. Teulon, Fontaines, de Daunant, Plagniol, Salles, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Viguié, Liotard, Révoil, Bigot, Liquier, Gaspard, Causse; Maurin, *secrétaire-perpétuel*; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants;

Canonge, membre honoraire;

Quesnault-Desrivières, Ern. Roussel, Eug. Brun, Ginoux, Lenthéric, associés-résidants;

Ludovic de Vauzelles, conseiller à la Cour impériale d'Orléans, associé-correspondant.

M. Balmelle, premier adjoint à la Mairie, assistait à la séance.

M. le président a lu un discours, dans lequel il a exposé les raisons qui ont engagé l'Académie à se mettre deux fois au lieu d'une, dans le courant de l'année, en communication avec le public, et il a fait ressortir le prix qu'elle attachait à ces rapports plus fréquents avec lui. Il a ensuite passé rapidement en revue les diverses sortes de connaissances scientifiques et littéraires qui forment le champ ordinaire de ses études et de ses travaux.

M. Em. Teulon a lu une imitation en vers d'un fragment de la tragédie de *Prométhée*, d'Eschyle.

M. J. Salles a fait part à l'assemblée de quelques détails extraits de la relation d'un voyage récent en Espagne. Il lui communique plus particulièrement ses observations sur un tableau du célèbre peintre Murillo, qui l'a extrêmement frappé au musée de Madrid, et il s'attache à définir le caractère du talent qui distingue ce grand artiste.

M. L. Maurin a donné lecture, à la place de M. J.-C. Bousquet, retenu chez lui par un deuil de famille, d'une fable intitulée : *Le Papillon et la Chenille*.

M. Ch. Liotard a intéressé l'assemblée par la lecture de ses Observations philologiques sur diverses incorrections et abus de langage, dont il a été déjà rendu compte dans le procès-verbal de la séance du 8 avril 1865.

Enfin, M. A. Bigot a terminé la séance par une imitation piquante, en vers patois, de la fable du *Savetier et du Financier*, de La Fontaine.

Séance du 5 mai 1866.

Présents : MM. Abric, *président*; Deloche, Fontaines, Pagézy, Salles, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Bousquet, Viguié, Liotard, Bigot, Courcière, Gaspard, Causse; Maurin, *secrétaire-perpétuel*; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants;

Quesnault-Desrivières, associé-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 21 avril et celui de la séance publique du 28 sont lus et adoptés.

Il est donné lecture de la correspondance :

Le rédacteur de la *Revue des Provinces* informe l'Académie que le numéro d'avril de ce périodique contient un long article sur ses *Mémoires*, et il demande en retour notre sympathie pour sa publication. M. Germer-Durand est chargé de répondre, et de se procurer un exemplaire de ce numéro.

M. le docteur G. Brouzet, de Nimes, adresse à l'Académie un Mémoire ayant pour titre : *Des indications et des contre-indications de la réunion immédiate, après les amputations des membres et les opérations en général.*

M. Pons, de Montpellier, conseiller municipal à Bès, près le Vigan, a écrit à l'Académie pour lui envoyer une pièce de vers, intitulée : *Esmeralda.*

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1° *Mémoires de l'Académie impériale de Caen.* — année 1866 ;

2° *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*;

3° *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France*, publié par les Sociétés d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége. — Janvier, février et mars 1866 ;

4° *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France.* — 3e et 4e trimestres de 1865 ;

5° *Un mot sur l'éducation de la jeunesse*, par M. Benoid-Pons;

6° *Revue archéologique du Midi de la France* — numéro 3.— Mars 1866 ;

7° *Annuaire de la Société libre d'émulation de Liége.* — année 1866.

En outre, MM. *Causse* et *Bigot* ont fait hommage à l'Académie :

Le premier, de son *Mémoire sur la théorie des terrains salés et des moyens pratiques de les rendre à la fertilité*, lu dans la séance du 10 février dernier;

Le second, de la deuxième édition de son recueil de poésies patoises, ayant pour titre : *Li Bourgadieiro.*

M. le président adresse les remercîments de l'Académie à MM. Causse et Bigot, présents à la séance.

M. Ollive-Meinadier rend compte d'une instruction sur les vers-à-soie, qui avait été soumise à son examen :

«Au moment où les propriétaires et les fermiers vont se livrer à l'éducation des vers-à-soie, M. *Limagne*, instituteur, croit devoir leur donner quelques conseils pratiques. Passant en revue ce qui est arrivé depuis l'invasion du cruel fléau qui

ravage en France l'industrie séricicole, il fait d'abord remarquer que les éducateurs ont renoncé à faire eux-mêmes leurs graines, persuadés, jusqu'à un certain point avec raison, que, dans les endroits infestés par la maladie, le grainage ne devait produire que de mauvais résultats; que, par suite naturelle, le commerce et l'industrie se sont donné la main pour aller chercher dans des contrées lointaines la précieuse semence que refusait le sol natal; qu'on a d'abord préconisé et débité les graines d'Italie, puis celles de la Grèce, de l'Anatolie, de la Macédoine, de la Thessalie, d'Andrinople, de Bukarest, etc.; mais que toutes ces graines, ou presque toutes, n'ont abouti qu'à deux résultats certains : à enrichir les spéculateurs et à ruiner bon nombre d'éducateurs.

» Plus tard, ajoute M. Limagne, des négociants se sont imaginé de faire des essais avec des graines précoces, toujours puisées à des sources étrangères ; mais les résultats, qui devaient être magnifiques, ont été presque nuls. Les industriels qui avaient fourni ces graines ont insinué qu'elles étaient mal menées par les éducateurs ; et, en fin de compte, ils ont déclaré qu'elles ne pouvaient s'acclimater en tels ou tels endroits.

» Après avoir fait passer les éducateurs par l'Italie, la Grèce et l'Anatolie, ils veulent les entraîner vers l'extrême Orient, jusque dans le Céleste-Empire, et ils viennent leur proposer la graine de la Chine, qui a été introduite en France par une grande maison de Lyon. Bien que l'insuccès de cette graine ait déjà été constaté et ait été attribué, à tort ou à raison, au mode d'importation, soit par la voie de terre soit par la voie de mer, d'autres maisons sérieuses vont tenter de nouvelles expériences sur elle, en la faisant arriver par la Sibérie, et doivent, dit-on, donner le dernier mot sur la possibilité d'acclimater la race chinoise. Il est

probable que ce dernier mot sera, comme les premiers qui ont été donnés, c'est-à-dire : *échecs sur échecs.*

» Une autre société en commandite, loin d'être effrayée de la déconfiture de ses devancières et de la ruine de toutes les races de l'Orient que l'on avait tant vantées, est en train d'organisation pour importer de nouvelles graines de Chine ; mais une maison séricicole du département de Vaucluse, que M. Limagne s'abstient de nommer, a déjà jugé l'avenir de cette société; et elle fait observer avec raison qu'une trop grande entreprise de grainage, ou une expérience en grand, ne doit pas être plus heureuse que celles qui ont été déjà faites sur des échelles fort restreintes.

» Mais voici encore, d'après M. Limagne, des spéculateurs d'un nouveau genre. Les uns proposent d'employer, à la place des races qui s'éteignent, une nouvelle race de vers-à-soie qui se nourrissent de feuilles de ricin ; les autres vont essayer l'acclimatation de vers-à-soie qui s'accommodent parfaitement de la feuille de chêne. La société impériale, qui s'est chargée de cette dernière race, vient de confier à M. Guérin-Méneville, l'un de ses membres, une certaine quantité d'œufs de vers-à-soie de chêne, pour en suivre les phases diverses et en étudier le développement.

» Il est à désirer que la Société impériale réussisse dans les essais qu'elle va entreprendre ; mais il est fort douteux qu'on obtienne des résultats satisfaisants, surtout dans les contrées méridionales, où la variabilité du climat et les perturbations atmosphériques auront sur tous ces essais une influence désastreuse. Pour conjurer un état de choses si désespérant, quel remède peut-on employer ? M. Limagne en voit deux seulement : ils sont simples et bien faciles à employer; mais, pour réussir, ils ont besoin que l'agriculture s'arme de patience et de courage.

» Avant de les indiquer, M. Limagne croit devoir entrer dans quelques préliminaires, qui sont, selon lui, de la plus haute importance et fort instructifs pour tout éducateur qui désire son intérêt et l'intérêt de tous.

» Il rappelle que l'année dernière, à l'époque de la montée des vers-à-soie, il avait fait connaître, par la voie des journaux, les tristes résultats qu'avait donnés l'éducation régulière, intelligente et parfaitement soignée de plusieurs fermiers au quartier de la Jullienne. Pour son propre compte, il avait dit que ses vers-à-soie, après être bien éclos, avoir bien mué et surtout bien mangé, étaient devenus magnifiques; mais que leur état de prospérité n'avait été qu'apparent, et qu'au moment de la montée ils étaient restés au bas de la bruyère, livrés à l'inertie la plus complète. Il ajoutait que ceux que l'on avait partagés en deux n'offraient dans l'intérieur qu'un liquide verdâtre et pas un brin de soie. D'un commun accord avec un de ses amis, habile physionomiste en pareille matière, il n'a pas hésité à attribuer l'impuissance de ces insectes à la mauvaise qualité de la feuille, ou, pour mieux dire, à la dégénérescence du mûrier, qui ne produit plus que de larges feuilles, bonnes et nutritives pour le développement du ver-à-soie, mais totalement dépourvues de l'élément soyeux.

» L'opinion de M. Limagne a été partagée par un savant botaniste et consciencieux sériciculteur, qui, tout en s'occupant de sciences à Alger, a également observé de près la maladie des vers-à-soie. M. Poirier écrit d'Afrique, et prétend, comme M. Limagne, que le mal n'est pas dans le mauvais agencement des magnaneries, mais plutôt dans le principe nutritif; que, par suite de la taille intempestive imposée tous les ans aux mûriers, pour avoir ce qu'on appelle des branches gourmandes,

on altère insensiblement la constitution des arbres. Ces branches nouvelles, en donnant aux feuilles un large développement, les rendent plus herbacées et plus chargées d'eau de végétation. La feuille ne contient pas alors les sucs nourriciers dont l'insecte a besoin pour exsuder cette soie dont la nature l'a si richement pourvu, et il périt alors sans rien produire. Pour remédier au mal, M. Poirier conseille de laisser pousser les mûriers en liberté ; on obtiendra ainsi une feuille plus petite, qui, en raison de sa petitesse et de sa mince surface, est très-substantielle, très-favorable à la santé des vers-à-soie et propre à leur faire rendre le plus de soie de bonne qualité.

» En attendant que l'on puisse suivre le conseil de M. Poirier, voici ce que se propose d'entreprendre, ce printemps, M. Limagne, et ce qu'il engage les agriculteurs à imiter, si cela leur convient.

» Il va prendre deux qualités différentes de graines, l'une française, l'autre étrangère. Après les avoir mises à éclore le même jour, il formera pour chacune cinq échantillons distincts :

» Le premier sera conduit avec de la feuille de mûrier sauvage ;

» Le second avec celle de mûriers taillés depuis huit à dix ans ;

» Le troisième avec celle de mûriers taillés depuis trois à quatre ans ;

» Le quatrième avec la feuille de mûriers petite et mince de l'année courante ;

» Le cinquième avec des feuilles larges et épaisses de cette même année, prises au hasard sur toutes sortes d'arbres.

» Les échantillons, étant ainsi placés et menés à part, M. Limagne conduira le reste des deux graines comme par le passé ; en suivant les règles adoptées

par son fermier, dont les soins ne laissent rien à désirer.

» Si d'autres agriculteurs veulent bien se donner la peine d'imiter son exemple, il pense qu'on aura, à la fin de la campagne, six termes de comparaison bien établis pour les deux catégories de graines, et que, quand le moment de la montée sera venu, on verra quel est l'échantillon qui aura le mieux réussi. Serait-ce par hasard, comme il y a lieu de le croire, celui qui aura été mené avec la feuille dont l'arbre n'a pas été taillé? Il n'y aurait plus à balancer; dès ce moment, coûte que coûte, il faudrait se résoudre à ne plus tailler les arbres et à les laisser pousser en liberté.

» Voilà le premier moyen; le second n'est ni moins important ni moins décisif, et demande encore plus de courage que le premier. C'est de prendre la ferme résolution de faire soi-même sa graine, et une fois pour toutes de fermer sa porte et ses yeux à tous ces marchands de graines, à tous ces colporteurs ambulants qui abusent de la confiance publique.

» M. Limagne ne se lasse pas de le répéter, il n'y a plus que ces deux moyens pour régénérer la sériciculture : ne plus tailler les arbres après la cueillette de la feuille, et faire soi-même sa graine. Hors de là, point d'amendement, plus d'espoir, rien que d'amères déceptions et tôt ou tard la ruine complète du commerce de la soie, à moins que, dans un avenir prochain, la Providence ne nous réserve quelque secours imprévu.

» Ainsi, dans quelques années, quand le canal de l'isthme de Suez sera achevé, des relations intimes s'établiront sans doute avec les Chinois. Alors les habitants du Céleste-Empire viendront, ou réformer notre industrie sericicole en nous apportant les lumières de leur expérience, ou la détruire complétement par la concurrence, en couvrant nos

marchés de leurs produits. Dans ce pays-là, on ne connait ni gattine, ni muscardine, ni aucune de ces maladies qui désolent les vers-à-soie, parce que les Chinois laissent croitre librement les mûriers et ne les soumettent point à l'horrible mutilation de la taille, qui a été inventée par quelques barbares de l'Europe.

» M. Limagne termine son opuscule par une notice historique du mûrier ».

M. Maurin reprend la lecture, commencée à la précédente séance, de l'avant-propos du *Dictionnaire étymologique des idiômes méridionaux*, par un anonyme.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 19 mai.

Présents : MM. Deloche, *vice-président*, occupant le fauteuil de la présidence en l'absence de M. Abric ; Teulon, Fontaines, Pagézy, Salles, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Bousquet, Viguié, Liotard, Bigot, Liquier, F. de Clausonne *secrétaire-adjoint*, membres-résidants;

Quesnault-Desrivières, Brun, associés-résidants; Guillaume Guizot, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 5 mai est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1° *Etude sur le littoral français de la Méditerranée au point de vue piscicole*, par M. Léon Vidal, membre actif de la Société de statistique de Marseille;

2° *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre de 1866;

3° *Extrait de la Revue de Toulouse contenant une notice sur Sulpicia*, par M. Edw. Barry.

Il est procédé à un scrutin secret dont le résultat est la nomination, comme associé-correspondant, de M. Ad. Cazalet, chef d'institution à Orthez, présenté à une précédente séance par MM. Viguié, Aurès et Bigot.

M. Teulon donne lecture de la partie d'un travail de M. Barry, extrait de la *Revue de Toulouse* de mai 1866, contenant des détails intéressants sur la vie et les ouvrages de Sulpicia, la même dont il a déjà entretenu l'Académie dans la séance du 2 décembre, en lui communiquant sa traduction en vers d'une satire composée par cette femme distinguée, à l'occasion d'un édit de Domitien qui exilait de Rome les gens de lettres el les philosophes.

M. Gaspard soumet à l'Académie une notice biographique et littéraire sur maître Adam Billaut, menuisier de Nevers. En racontant les faits principaux de cette existence singulière (1602-1662), il essaie d'éviter également les appréciations complaisantes et les sévérités injustes; et, s'il laisse à l'homme la responsabilité de ses actes, il en demande toujours l'explication, quelquefois l'excuse, aux mœurs de l'époque et aux circonstances, dont la critique ne peut se dispenser de tenir compte.

Il insiste sur l'humble naissance d'Adam Billaut, sur son éducation incomplète, sur son obscur métier, sur ses relations habituelles pour faire com-

prendre et les lacunes de son talent et les erreurs de sa conduite, mais aussi pour lui faire honneur de ses qualités littéraires et morales.

Le poète s'est déjà révélé dans le menuisier par diverses pièces, et surtout par une assez touchante *épitaphe* à sa mère, quand l'abbé de Marolles le découvre et le présente aux princesses de Gonzague. Admis familièrement au château de Nevers, Adam Billaut commence à former des projets ambitieux. Les éloges l'enivrent, et, dans un voyage à Paris, il sollicite et obtient une pension de Richelieu. Dès lors il oublie son pays, son métier, sa famille, pour vivre au milieu des grands, jusqu'au jour où, fatigué de cette existence agitée et dépendante, il revient au logis et reprend son travail avec sa liberté. Les *Chevilles*, son premier ouvrage, consacrent sa réputation (1644). Mais son génie poétique s'affaiblit avec les années, et la décadence est visible dans son nouveau recueil, le *Vilebrequin*. En proie à une vieillesse prématurée, il perd ses protecteurs les plus dévoués, se voit ravir les faveurs qu'il tenait de leur bienveillance, et ne peut survivre à la douleur que lui cause la mort d'un fils bien-aimé (1662).

En somme, malgré ses travers et ses défauts, l'homme mérite qu'on le juge avec indulgence. M. Gaspard l'établit dans cette première lecture, et il se propose de montrer prochainement qu'en dépit de son ignorance et de ses incorrections, le poète n'est pas toujours indigne de toute estime ni même de toute admiration.

M. Aurès dépose sur le bureau une certaine quantité de lames, pointes de flèches et autres instruments divers, en silex taillé, trouvés récemment dans un dolmen près de Grailles, commune de Campestre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 2 Juin 1866.

Présents : MM. Abric, *président*; Teulon, Deloche, de Daunant, Salles, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Liotard, Bigot, Liquier, Causse, F. de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants;

Eug. Brun, Ch. Lenthéric, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1° *Bulletin de l'Académie Delphinale.* — Un vol., 1866 ;
2° *Mémoires lus à la Sorbonne*, dans les séances des 19, 20 et 21 avril 1866.—*Archéologie* ;
3° *Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.* — 1866;
4° *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.* — Année 1865;
5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* — Année 1866.—n° 1 ;
6° *Revue des Sociétés savantes des départements.*—4e série,—tome III.—Mars 1866 ;
7° *Nouveaux Mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin.*—1866;
8° *Bulletin de la Société d'Agriculture du département de la Lozère.*— Janvier et février 1866;
9° *Bulletins de la Société académique d'agriculture de Poitiers.*— Janvier, février et mars 1866 ;

10° *Bulletin de la Société protectrice des animaux.*—Avril 1866 ;

11° *De l'armement des Romains et des Celtes à propos de la guerre des Gaules*, par Léon Fallue, lauréat de l'Institut ;

12° *Annales de la Société d'agriculture du département de la Charente* ;

13° *Vaste port de Refuge ouvert à tous les navigateurs à l'embouchure du Rhône*, par M. le baron de Rivière.

M. Germer-Durand informe l'Académie de la fin de l'impression du volume de ses *Mémoires*, année 1863-1864, qui contient la *Statistique* des travaux de l'Académie, de 1804 à 1860, dressée par M. Pagézy, et dépose en même temps sur le bureau le nombre d'exemplaires nécessaire pour la distribution aux Membres de la Compagnie.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. Dusan, directeur de la *Revue Archéologique du Midi*, écrit de Toulouse pour annoncer l'envoi des trois premières livraisons de cette récente publication, et pour exprimer le désir de recevoir, comme élément de son travail, une analyse des procès-verbaux de nos séances, en ce qui peut concerner l'archéologie. L'Académie charge M. Germer-Durand d'envoyer à M. Dusan le dernier volume de ses *Mémoires*, et de lui adresser au fur et à mesure les feuilles imprimées de nos *Procès-Verbaux*. M. Germer-Durand lui demandera, en retour, la continuation de l'envoi de son journal.

M. le Secrétaire-perpétuel L. Maurin a écrit une lettre où il annonce l'intention arrêtée de se démettre du titre et des fonctions dont il avait été investi. Il remercie l'Académie de la confiance qu'elle lui avait témoignée, et exprime son profond regret de ce que des motifs impérieux lui interdisent de sui-

vre ses travaux avec l'assiduité qui serait nécessaire pour pouvoir remplir la mission d'en rendre compte.

Cette communication est accueillie avec un sentiment de peine très-prononcé. Bien que la lettre de M. Maurin ne laisse guères d'espoir de le voir revenir sur sa détermination, l'Académie charge une députation, composée de son président, du vice-président et du secrétaire-adjoint, de se rendre chez lui pour lui exprimer le prix qu'elle attachait à son concours, et, en le remerciant des services rendus, obtenir encore celui de rédiger le compte-rendu de l'année courante et de le lire à la prochaine séance publique.

M. Liquier lit une pièce de vers ayant pour titre et pour sujet : *La délivrance de Prométhée.* L'idée lui en a été inspirée par les lectures que M. Teulon a faites à l'Académie de sa traduction en vers français de l'œuvre du poète grec. La scène de cette délivrance est placée, dans la pièce de M. Liquier, à l'époque de la mort du Christ. Elle suppose qu'elle s'est réalisée alors avec l'anéantissement des dieux du paganisme, selon les prédictions que, dans sa tragédie de *Prométhée enchaîné*, Eschyle a mises dans la bouche du Titan.

M. Germer-Durand remet à l'Académie le numéro de la *Revue des Provinces* qu'il avait été chargé, dans une précédente séance, de demander au rédacteur de cette publication, et il donne lecture de l'analyse qui y est insérée du volume de nos *Mémoires* pendant l'année 1863. La plupart des travaux de cette époque y sont mentionnés et favorablement appréciés.

Au nom de M. Eugène Arnaud, associé-correspondant, pasteur de l'Eglise réformée à Crest (Drôme), le même M. Germer-Durand termine

la séance par la lecture d'un savant et intéressant mémoire sur le *Caractère de la poésie hébraïque*, où l'auteur, résumant les ouvrages les plus célèbres écrits sur cette matière, Rob. Lowth, Herder, de Wette, Ewald et autres, démontre que le caractère spécial de cette poésie ne consiste pas dans la mesure ou le mètre, comme cela a lieu pour la poésie grecque ou latine, mais dans une certaine disposition symétrique de phrases et de périodes.

Quant à la langue même de la poésie, elle s'éloigne de la prose, soit par des formes et des significations de mots distinctes, soit par des tournures grammaticales particulières.

« La poésie hébraïque, dit M. Arnaud, se rencontre non-seulement dans les livres poétiques proprement dits, comme *Job*, les *Psaumes*, les *Proverbes*, le *Cantique des cantiques*, mais encore dans les livres historiques, où elle revêt la forme d'hymnes et de bénédictions, et dans les écrits des Prophètes.

» Elle est, en général, bien plus libre dans ses allures que la poésie grecque et la poésie latine. Son rhythme ne dépend point d'une mesure régulièrement déterminée, non plus que du nombre des syllabes qui composent le vers : il consiste uniquement dans l'harmonie symétrique des divers membres ou parties du vers. Ce rhythme, libre dans son originalité et sa diversité, et aussi riche qu'harmonieux, s'appelle le *Parallélisme des membres*. Il se traduit dans une opposition réciproque et régulière des vers hébraïques, ou dans l'alternance de groupes de deux vers exprimant une pensée complète, laquelle se développe en plusieurs membres ou parties de vers. Cette disposition parallèle des phrases et des périodes ne tient pas compte des lois ordinaires de la poésie métrique : elle est exclusivement subordonnée

à l'euphonie et au rapport symétrique ou logique que les idées ont entre elles ».

L'auteur distingue ensuite, avec Lowth, trois espèces de parallélismes : le *synonymique*, l'*antithétique* et le *synthétique*, et donne des exemples bien choisis pour faire distinguer chacune de ces variétés. Avec de Wette, il distingue un parallélisme *rhythmique*, que Lowth a fait rentrer dans le *synthétique*.

Quelques auteurs ont pensé que la poésie hébraïque, indépendamment de l'harmonie de la pensée et du parallélisme des membres, connaissait aussi la mesure et une cadence régulière ; M. Eugène Arnaud n'est point de cet avis. En revanche, il reconnaît, dans la poésie hébraïque, l'existence de la strophe.

Outre la spécialité de son rhythme, la poésie hébraïque a encore une langue qui lui est propre. « Elle a, dit M. Arnaud, des mots et des locutions à elle ; et, dans les expressions qui lui sont communes avec la prose, elle se permet des licences plus ou moins considérables, tant sous le rapport de la signification des termes que sous celui de leur disposition syntaxique. Le même fait se reproduit, il est vrai, dans toutes les langues ; mais dans aucune il n'est aussi saillant que dans la langue hébraïque ».

Le mémoire se termine par quelques notions sur le développement historique de la poésie hébraïque.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 16 juin 1866.

Présents : MM. Abric, *président* ; Fontaines, de Daunant ; Pagézy, J. Salles, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Bousquet, Azaïs, Viguié, Liotard, Révoil, Liquier, Causse, Maurin, *secrétaire-perpétuel*, de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres résidants ;

Al. de Lamothe, Eug. Brun, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Cazalet, qui remercie l'Académie de sa nomination en qualité d'associé-correspondant.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1° *Du désordre dans la science de l'homme et de la société*, par M. J.-M.-C. Prévost ;

2° *Actes de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.* — 27e année, 1865 ;

3° *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle du département de la Moselle.* — 10e cahier, 1866 ;

4° *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.* — 2me semestre de 1865 ;

4° *Mémoires d'Histoire naturelle.* — Tom. II ; *Catalogue des Lépidoptères du département de Saône et-Loire*, par A. Constant ; — *Publication de la Société Eduenne*, 1866 ;

6° *Bulletins de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.* — Octobre, novembre et décembre 1865 ; janvier, février et mars 1866 ;

7° *Bulletins des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, nos 4 et 5, compte-rendu mensuel, rédigé par M. Payen, secrétaire perpétuel ;

8° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2me semestre de 1865 ;

9° *Bulletin de la Société protectrice des animaux.* — Mai 1866 ;

10° *Bulletin de la Société académique de Boulogne.* — Année 1866, n° 1 ;

11° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société impériale de Valenciennes* — Avril 1866 ;

12° *Du goût et du charme des relations sociales*, par M. J. de Séranon. — Aix, 1866 ;

13° *Monographie de la façade de la cathédrale de Nimes*, par Adrien Peladan fils ;

14° *Droit municipal dans les temps modernes.* XVIe et XVIIe siècles. — Par M. Ferdinand Béchard.

15° *Catalogue des Brevets d'invention.* — Année 1865, n° 12 ;

16° *Description des machines et procédés, pour lesquels ont été pris des brevets d'invention*, tome 52me, 1 vol. in-4°.

M. le président, au nom de la commission chargée de s'occuper du concours pour le prix à décerner en 1867, propose le sujet suivant, qui est adopté par l'Académie, et qui sera porté à la connaissance du public dans la forme ordinaire : *Etudes historiques de l'établissement et de l'exploitation des chemins de fer ; de leur situation actuelle et de leur avenir ; de leurs résultats au point de vue de la richesse publique et privée ; enfin, de leur influence sur nos relations intérieures et inter-*

nationales, tant sous le rapport moral et intellectuel que sous celui de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

L'Académie a fixé, à la prochaine séance du 30 courant, la nomination d'un président et d'un vice-président pour le 2e semestre de 1866.

M. H. Révoil rend compte à l'Académie de la découverte de divers objets antiques trouvés près de Courbessac (Gard), dans deux auges sépulcrales.

Après avoir montré à l'Académie quelques-uns de ces objets, destinés à la toilette des femmes dans les thermes antiques, et mis sous les yeux de ses confrères les dessins des autres ustensiles réunis dans ces deux tombes, notre confrère donne quelques explications sur la destination de ces divers ustensiles.

« Ces trois vases en bronze, dit-il, sont des *scaphia;* ils appartiennent à la même catégorie d'ustensiles que les *pateræ* ou *philæ*. Le *scaphium* est énuméré par Juvénal parmi les objets qui servaient à la toilette d'une femme romaine. Quel rôle y jouait-il ? On a hésité longtemps à le déterminer jusques au jour où on découvrit, à Pompéï, un trousseau composé de vases semblables avec des *strigiles* et un *unguentarium*, enfilés dans un anneau en bronze.

» Les *scaphia* découverts à Courbessac, ayant à l'extrémité de leur poignée une entaille qui servait à les enfiler au trousseau, le *strigilis* en fer trouvé dans la seconde tombe et portant aussi les traces d'une rainure, le *strigilis* en ivoire et la petite fiole en verre (*unguentarium*), complètent la série des objets découverts à Pompeï et réunis sous le même anneau. C'est ainsi qu'on les portait en se rendant aux thermes.

« *La patère*, dit M. L. Barré, dans le texte explicatif de l'ouvrage sur Herculanum et Pompeï,

devait servir dans les thermes à verser l'eau chaude sur les membres du baigneur, pendant qu'il se lavait sur les bords de la vasque du laconium (placée à l'extrémité de la chambre du caldarium.)—Sans aucun doute l'étrille et la patère faisaient alternativement leur office, et l'on humectait la peau pour mieux la polir ».

» Ensuite avec l'élégante spatule en bronze que voici, on retirait les parfums de l'*unguentarium* pour se frictionner avec des préparations odoriférantes ».

Des observations qui précèdent, M. Révoil conclut que les deux auges de Courbessac renfermaient les cendres de deux femmes : l'une jeune fille et l'autre sans doute sa mère ou sa sœur. « Il est, en effet, démontré par la présence des *scaphia* dans ces deux sépultures, et en s'autorisant du texte de Juvénal, que ces ustensiles appartenaient à la toilette des femmes romaines.

» M. le Maire de Nimes vient d'acquérir ces objets précieux pour l'archéologie : le musée de Nimes n'aura plus à envier au musée de la ville d'Avignon ces spécimens curieux d'objets destinés au service des thermes : on les trouvera désormais réunis dans ses riches vitrines ».

M. E. Brun donne lecture d'une pièce de vers où il attaque avec vigueur les tendances matérialistes de l'époque. L'étendue de ce morceau ne nous permet pas de l'insérer en entier. Nous en extrayons les principaux passages. En voici le début :

Jouissons, jouissons, s'est écrié notre âge !
Car je n'ai pas de lendemain ;
Je suis né sous un ciel que sillonne l'orage ;
Les abîmes sont mon chemin.
Je n'ai pu me bâtir une demeure stable ;
La tempête emporte dans l'air
L'abri que je me dresse, en tremblant, sur le sable,

Comme la tente du désert.
J'ai rêvé vainement un nouvel évangile ;
J'ai scruté, d'un regard profond,
Le destin des humains sur ce globe d'argile.
Et n'en ai pu sonder le fond.
L'autre âge, mon aïeul, fatigué de détruire,
M'a légué, par son testament,
Difficile entreprise ! un monde à reconstruire,
Et je n'en suis qu'au fondement.
Je suis las de combattre et déserte la lice :
D'autres combattront après moi.
Je veux jouir, avant que l'on m'ensevelisse;
Le plaisir est ma seule loi !
Que le monde aille ou non au gré de mon envie,
Laissons-nous mener par le sort.
Jouir est le seul bien, le seul bien de la vie !
Il n'est plus rien après la mort !

L'auteur passe ensuite en revue les différentes formes qu'affecte le matérialisme de nos jours : le désir immodéré des richesses, la passion du jeu, l'amour effréné du luxe et des jouissances sensuelles, la prépondérance de la fortune sur le mérite et la naissance, le mouvement général qui emporte toutes les classes de la société vers le bien-être physique.

Le siècle, enivré de ses nombreuses découvertes dans le domaine de la matière, s'écrie :

Que tous les éléments confessent ma puissance !
Vents, écoutez ma voix avec obéissance.
La nature m'a révélé
De son livre profond les plus secrets arcanes ;
Et de l'œuvre divine à mes regards profanes
Le mystère s'est révélé.
J'ai pesé l'ange et Dieu, le monde et les atomes.
Des superstitions j'ai chassé les fantômes.
De mon compas audacieux

J'ai mesuré le cercle où roulent les planètes.
J'ai vu vagabonder de nouvelles comètes
Dans le vaste désert des cieux.
Je monte la vapeur et je vole avec elle.
Ma parole franchit l'espace en un coup d'aile.
Sous mon char à l'axe de feu,
J'aplanis les hauteurs, comme des cataclysmes,
Je transperce les monts, je disperse les isthmes,
Et de l'homme j'ai fait un Dieu !
Je suis le Démiurge et le frère de l'ange;
Pour embellir le monde, à mon gré je le change.
Je brave, pour me divertir,
L'enfer, le vieil enfer, avec ses vains supplices,
Et je métamorphose en un lieu de délices
La terre qui doit m'engloutir.

VIII

Siècle dur, siècle impie, arrête, tu blasphèmes !
Sur ton front orgueilleux fument les anathèmes.
Une implacable ardeur de lucre te poursuit.
La fortune est le dieu que ton vil cœur adore;
L'amour des voluptés tristement te dévore,
Et tu cherches sans cesse un bonheur qui te fuit.

Dans les désirs fougueux de gain qui te tourmentent,
Tu fraudes les dons purs du Ciel qui t'alimentent;
Tu trompes sans pudeur la foi du genre humain,
Et la Mort, débitant les poisons que triture
Ton coupable trafic pour notre nourriture,
S'assied à ton comptoir, la balance à la main.

De tes rudes sueurs la terre est inondée,
De funèbres chagrins ton âme est obsédée,
Mille besoins urgents t'assaillent à l'envi,
Tu tressailles au sein d'éternelles paniques,
Tu brises tes enfants entre tes mécaniques,
Et ton amour du gain n'est jamais assouvi.

Ton temple est une usine, et la houille enflammée
Te sillonne le front de sa noire fumée.
Ton génie est un jet des flammes de l'enfer;
Tu souffles les fourneaux, tu plonges dans les mines,
Du gaz pestiféré, la nuit, tu t'illumines,
Et tu ne dors jamais sur ta couche de fer.

Un malaise profond angoisse tout ton être,
Et tu sens dans ton cœur incessamment renaître
Les désirs dévorants dont il est embrasé.
La coupe du bonheur trompe ta soif avide,
Et nulle volupté ne peut combler le vide
Que l'absence de Dieu dans ton cœur a creusé.

De l'obscur avenir le spectre t'épouvante;
Tu ne peux reposer sous la tente mouvante
Que tu te construisis en un jour de terreur.
Le prolétariat menace tes richesses,
Et des ides de juin les hordes vengeresses
Te poursuivent encor de leur sinistre horreur.

Malheureux! que te sert cette science altière,
Qui te fait dominer sur la nature entière?
Le lendemain pour toi n'est pas même certain.
Sous leurs vices pompeux croulent tes vains systèmes,
Et tu n'as pu résoudre un seul des grands problèmes,
Que, lorsque tu naquis, te posa le Destin.

Tu désertes de l'art le culte magnanime;
Nul souffle inspirateur, nulle foi ne t'anime.
Tu rampes sous les pieds de maîtres absolus.
Ton génie affaibli tombe en décrépitude,
Et tu ressens au cœur la froide languitude
Qui précède la fin des mondes dissolus!

M. E. Brun trace ici le tableau des morts précoces et des infirmités qui suivent l'abus des jouissances physiques, puis il continue et finit de la manière suivante :

Ah ! vous voulez jouir ! Eh bien ! serrez vos rangs !
Le prolétaire aussi veut être de la fête.
Il veut de vos festons se couronner la tête
Et se rassasier à la table des grands.
Vous avez nié Dieu, le grand vengeur du crime,
Ce Dieu qu'on lui prêchait de craindre et d'adorer ;
Il n'est plus sur la terre aucun droit légitime,
Et vos biens sont à lui, s'il peut s'en emparer.
Vous avez excité ses ardeurs sensuelles ;
Il crève de travail et ne peut s'assouvir ;
Il convoite vos biens, richesses criminelles,
Et, pour les gaspiller, il veut vous les ravir.
Du banquet social il assiége les portes,
Il en dispersera les convives blasés,
Et, de vos garnisons repoussant les cohortes,
Il accourra s'asseoir sur vos siéges brisés.
D'un pouvoir chancelant le bras seul vous protége.
La crainte de sa chute est votre cauchemar.
On ne peut affermir un monde sacrilége ;
Vieux Romains, embrassez les genoux de César !

Foyer sacré des nobles flammes,
O Foi, descends du firmament !
Relève nos serviles âmes
De leur trop long abaissement.
Notre âge infortuné t'implore.
Comme un lumineux météore,
Eclaire la profonde nuit
Que les noires ombres du doute
Répandent au loin sur la route
Où le doigt de Dieu nous conduit.
Suscite-nous quelque messie,
Qui des sommets de la raison
A notre pensée obscurcie
Découvre un nouvel horizon.
Les dogmes antiques s'affaissent,
Les barrières du mal s'abaissent.

Les méchants sont démuselés,
La tempête au loin s'amoncelle
Et la société chancelle
Sur ses fondements ébranlés.
Raffermis sa base tremblante.
Change la tente vacillante
Qui nous sert d'abri passager
En monument impérissable,
Qui ne porte plus sur le sable
Et qui puisse nous protéger;
Où les grands et les petits s'aiment;
Où, sous les rayons d'un beau ciel,
Des peuples tranquilles essaiment
Comme dans une ruche à miel.
Que la Liberté, ton image,
Déchirant enfin le nuage,
Descende du Ciel comme toi,
Et de l'équité fraternelle
Inaugure l'ère éternelle
Sur notre monde plein d'effroi!

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 30 juin 1866.

Présents : MM. Abric, *président*; de Daunant, Pagézy, J. Salles, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Azaïs, Liotard, Viguié, Courcière, Liquier, de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants; Eug. Brun, associé-résidant; Guill. Guizot, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1° *Revue des Sociétés savantes des départements.* — Tome III, avril 1866 ;

2° *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.* — Tome 6me, 1er trimestre de 1866 ;

3° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.* — Tome X, 1865-1866 ;

4° *Bulletin de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche.* — N° 2, 1863-1864-1865 ;

5° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.* — 4me trimestre de 1865 ;

6° *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.* — Tome IX, année 1865, 3me et 4me livraisons. — Juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre ;

7° *Catalogue des Brevets d'invention.*

Il est procédé à la formation d'une commissoin pour l'examen des mémoires qui ont traité le sujet mis au concours, l'année dernière, pour le prix, et qui ont été adressés à l'Académie au nombre de six. Sont nommés membres de cette commission : MM. Pagézy, Germer-Durand, Azaïs, Viguié et Liquier, sans compter M. le président, qui en est membre de droit, aux termes du réglement.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un président et d'un vice-président pour le 2e semestre de 1866. MM. Deloche et Alphonse Dumas sont élus à l'unanimité des suffrages.

M. Liquier lit une traduction en vers de l'ode d'Horace : *Solvitur acris hiems*, à Sextius :

Devant les doux zéphyrs l'hiver fuit; les prairies,
Longtemps par les frimas blanchies,
Se parent de vives couleurs.
Le printemps de retour sème partout les fleurs
Sur nos campagnes rajeunies.
La plage rend aux flots les barques des pêcheurs;
Les troupeaux sans regret quittent leurs bergeries
Et le foyer plaît moins aux laboureurs.
L'astre des nuits planant à la voûte céleste,
Déjà Vénus préside aux danses de sa cour,
Et se joignant aux nymphes en ce jour,
Les Grâces, au maintien modeste,
Frappent d'un pied léger la terre tour à tour;
Tandis que le Cyclope, en sa caverne ardente,
Fait jaillir des fourneaux la flamme étincelante.
Ceignons nos fronts du myrte vert,
Ou de fleurs au brillant calice.
Au faune, qui nous est propice,
Des bois sous le sombre couvert,
D'agneaux ou de chevreaux offrons un sacrifice!
La pâle mort, égale dans ses lois,
Heurte aux portes de la chaumière
Et du palais altier des rois;
Mesure ton espoir sur ta brève carrière,
Heureux Sextius; chez les morts
Bientôt t'entraînera la Parque impitoyable;
Tu connaîtras ces sombres bords
Qu'en ses récits nous peint la fable;
Pour toi plus de banquets où, par les dés alors,
Tu sois fait le roi de la table.
Là, ton jeune ami Lycidas,
Que nos jeunes hommes admirent,
Que déjà nos vierges désirent,
A tes yeux ne s'offrira pas.

M. Viguié, à la place de M. Maurin retenu chez lui par un deuil de famille et par sa santé, achève

la lecture de la préface d'un *Dictionnaire étymologique des idiômes méridionaux*, par un anonyme. L'académie a écouté cette lecture avec intérêt et y a trouvé les traces d'un travail consciencieux.

M. Ch. Liotard donne lecture d'une étude dont le but est de faire connaître les sources où ont puisé les auteurs de quelques chefs-d'œuvre du siècle de Louis XIV.

A propos des reproductions ou réimpressions d'une foule d'écrivains oubliés du xve et du xvie siècles, il est amené à signaler l'intérêt et l'utilité des recherches littéraires rétrospectives pour remonter à l'origine de certaines œuvres modernes, et pour constater les transformations successives de la pensée et du langage.

« On est allé peut-être un peu trop loin ou un peu trop bas en popularisant, par de nouvelles éditions, Gaultier-Garguille et Tabarin; mais les beaux travaux de M. Guessard et de M. Littré démontrent, par d'heureuses compensations, les mérites et les avantages de ce genre de recherches.

» Le volume des poésies de Rivaudeau, sorti, en 1859, des presses d'Aubry, fournit à M. Liotard l'occasion d'une intéressante comparaison entre la tragédie d'*Aman*, du gentilhomme Poitevin, et la tragédie d'*Esther*, de Racine.

» La lecture de quelques scènes de la tragédie du xvie siècle permet, sinon d'affirmer, du moins de conjecturer fortement que cette œuvre ne saurait avoir été ignorée de Racine.

» Racine, dans sa préface d'*Esther*, donne, comme une innovation de sa part, l'introduction du chœur antique au milieu des péripéties de la tragédie moderne.

» L'emploi du chœur, les situations où il intervient, les idées qu'il exprime se rencontrent dans

l'*Aman*, de Rivaudeau, antérieur de plus de cent ans à l'*Esther*, de Racine.

» Jodelle n'avait-il pas d'ailleurs fait le même usage du chœur, dans les tragédies de *Cléopâtre* et de *Didon*.

» On a fait les mêmes rapprochements, au moins pour diverses scènes, entre plusieurs chefs-d'œuvre de Molière et certains chapitres de Rabelais ; on a retrouvé, dans le *Pédant joué* de Cyrano de Bergerac, la fameuse scène de la Galère, des *Fourberies de Scapin* ».

Mais c'est surtout à propos de La Fontaine que M. Liotard met en relief « les emprunts aux vieux auteurs, on pourrait dire, les heureux plagiats de l'illustre bonhomme, qu'il avoue du reste avec une complète franchise. L'édition avec commentaires de Ch. Nodier avait commencé de curieuses révélations à ce sujet. Un livre moins connu, publié par l'abbé Guillon, vingt ans à-peu-près avant le commentaire de Nodier, avait affiché la prétention d'indiquer toutes les origines des fables de La Fontaine. Ce livre a pour titre : *La Fontaine et tous les fabulistes, ou La Fontaine comparé avec ses modèles et ses imitateurs*.

» Ni l'un ni l'autre n'ont tout dit cependant : un des chapitres des *Récréations philologiques*, de Francis Génin, relève deux erreurs et quelques oublis dans Ch. Nodier ».

M. Liotard apporte encore d'autres indications sur le même sujet, qui paraissent avoir échappé à ses savants prédécesseurs.

Il signale notamment plusieurs reproductions des sujets traités par La Fontaine dans les *Emblèmes* d'Alciat, dans l'ouvrage macaronique de Merlin Coccaïe, et dans le livre, fort rare, attribué à Théodore de Bèze, intitulé : *Le Réveille-matin des François et de leurs voisins*, publié en 1594 à

Edimbourg, espèce de pamphlet historique sous forme de dialogues.

Enfin, après avoir restitué à Ch. Nodier la découverte de la fable : *Le Gland et la Citrouille* dans les *Facéties du baron de Gratelard*, un des émules de Tabarin, découverte dont s'est fait honneur M. Victor Fournel, dans une récente publication sur les *Spectacles forains* du vieux Paris, M. Liotard donne lecture d'une paraphrase du *Lion et du Moucheron*, insérée, à l'insu des commentateurs déjà cités, dans le roman peu connu : *Les Amours de Clitophon et de Leucippe*, de l'auteur grec Achille Tatius.

Il pense que ces trouvailles pourront réjouir, comme lui, les esprits délicats et les raffinés en bibliophilie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 14 juillet 1866.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Abric, de Daunant, Pagézy, Dumas, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Bousquet, Azaïs, Viguié, Liotard, Bigot, Liquier, Gaspard, Causse ; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants;

Quesnault-Desrivières, Eug. Brun, A. de Lamothe, associés-résidants ;

Guil. Guizot, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 30 juin est lu et adopté.

En prenant place au fauteuil, M. Deloche propose à l'Académie de voter des remercîments à M. Abric, qui l'a précédé dans la présidence, pour le zèle persévérant qu'il a mis à l'accomplissement de sa tâche. — Adopté à l'unanimité.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Brétignère, qui exprime sa satisfaction et sa reconnaissance d'avoir été placé dans la catégorie des membres titulaires non-résidants.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. de Cray, qui accompagne l'hommage à l'Académie d'une *Esquisse historique du plain-chant*. M. l'abbé Azaïs est invité à faire un rapport sur le travail de M. de Cray.

M. le président dépose sur le bureau les autres ouvrages, reçus depuis la dernière séance :

1° *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.* — 3e série, tom. II, 1865 ;

2° *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.* — Tom. XVIIe, mars et avril 1866 ;

3° *Le Breviari d'amor de Matfre Ermengaud*, suivi de sa *Lettre à sa sœur*, publié par la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. — *Introduction et Glossaire*, par Gabriel Azaïs, secrétaire, tome second ;

4° *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.* — 2e série, tom. IV, 1re livraison, 1866 ;

5° *Canto del cavaliere Fenicia. Napoli*, 1866 ;

6° *Catalogue des Brevets d'invention.* Année 1866, n° 2 ;

7° *Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été accordés*

sous le régime de la loi du 5 juillet 1844, publié par les ordres du Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Paris, 1866.

M. Pagézy, qui continue ses études sur le progrès contemporain, a soumis aujourd'hui à l'Académie celle qui a pour objet la *liberté commerciale*.

« Comme depuis longtemps, à l'égard du commerce, deux systèmes très opposés, la *protection* et *la liberté*, divisent les économistes, l'auteur a jugé nécessaire de faire connaître d'abord leur origine, leur véritable nature ; et cela dans l'intérêt de la clarté, attendu que, par un abus de mots, les applications sont par trop souvent incertaines, surtout lorsqu'il s'agit de la liberté.

» A cet égard, dans la deuxième partie de son mémoire, M. Pagézy fait connaître que c'est, il y a vingt ans, en Angleterre, alors que le gouvernement était livré à une crise intérieure par la misère des ouvriers et par l'habileté d'une faction ultra-libérale, qu'on fit abroger les lois sur les céréales, et qu'on établit ainsi les premiers éléments du libre échange, sans toutefois le mettre en pratique d'une manière complète, mais seulement pour améliorer, par l'abaissement des prix, la triste situation des travailleurs.

» Aussi voilà pourquoi, dans sa troisième partie, M. Pagézy démontre, par des citations à l'égard de l'Angleterre, et, pour la France, par un examen détaillé des traités de commerce conclus de 1860 à 1864 et par un accroissement du produit des douanes, que le libre-échange n'existe pas ; qu'il n'y a qu'un système mixte, avec lequel l'arbitraire et le monopole peuvent facilement cheminer à l'abri d'une liberté bâtarde. Et ce qui le démontre, c'est que le véritable créateur du libre-échange en Angleterre, le célèbre Cobden, a dit, avant de quitter ce

monde : *Que le libre-échange n'est encore que l'échange esclave.*

» Dans la quatrième partie de son étude, M. Pagézy ose réfuter un savant sénateur (1), qui n'a pas craint de présenter la liberté du commerce comme devant améliorer graduellement l'état moral et politique des nations, surtout en arrêtant les guerres et en constituant la paix, ce rêve séduisant de l'abbé de Saint-Pierre.

» Quant aux sympathies du commerce pour la paix, voici ce que pensait le savant Adam Smith, au XVIIIe siècle, très à l'inverse de M. Michel Chevalier : *Le Commerce qui, pour les nations comme pour les individus, devrait être un lien d'union et d'amitié, est devenu la source la plus féconde des animosités et de la discorde. L'ambition capricieuse des rois et des ministres n'a pas été plus fatale au repos de l'Europe que l'impertinente jalousie des commerçants et des manufacturiers.*

» Donc telle était la grave influence du commerce au siècle dernier, où il fut cause de deux grandes guerres ; et, pour prouver que sa volonté pacifique est encore dominée par ses intérêts, il suffit de faire connaître qu'il y a peu de temps que, dans divers pays, on a vivement regretté que la guerre fratricide des Etats-Unis fût à son terme, attendu que le coton allait devenir trop bon marché, car on en avait à vendre ».

Enfin pour démontrer, surtout par des faits, le peu d'influence de la la liberté commerciale dans l'intérêt du repos de l'Europe, M. Pagézy a dit : « Par la plus étonnante des contradictions politiques, il se trouvait qu'en pleine paix, il y a quelques mois, dans les divers Etats du vieux continent, l'effectif des armées était plus élevé que

(1) M. Michel Chevalier, en 1861.

quand, sous Napoléon 1er, cet immortel amant de la victoire, l'Europe était en feu et devenait sa conquête. Cette situation anormale, Napoléon III l'a parfaitement comprise; mais, en 1866, il en a vainement signalé les dangers, en proposant la réunion d'un congrès aux grands et aux petits Etats. Probablement il y en avait alors qui avaient intérêt à renouveler, au XIXe siècle, ces guerres des temps passés, dans lesquelles les prétentions dynastiques, les besoins de l'ambition, les haines, l'orgueil ou le dépit étaient les principales causes, mais où les intérêts réels des peuples n'étaient pour rien.

» Malheureusement, peu de temps après, l'Autriche et la Prusse nous en ont déjà donné l'exemple, en ravageant le Danemark, dans le prétendu intérêt de l'indépendance des duchés de l'Elbe, à l'égard desquels, au lieu de la liberté, on a reproduit les infamies politiques dont, au siècle dernier, la Pologne fut victime.

» Aujourd'hui, c'est bien pis encore; et ce qui vient démontrer que les prétentions et les inimitiés des princes tiennent souvent peu compte du maintien de la paix dans l'intérêt des peuples, c'est la grave situation dans laquelle se trouve l'Europe par des déclarations de guerre qu'il serait impossible de justifier.

» L'influence du commerce international et de ses nombreux traités a donc été, dans l'intérêt de la paix, complètement négative; et, quant à sa véritable liberté, les intérêts financiers de l'Angleterre et de la France sont si bien fortifiés par les grands produits des douanes qu'on les conservera longtemps. Ce qui crée également de nombreux obstacles au libre-échange, c'est la permanente contradiction des diverses puissances pour leurs intérêts matériels, civilisateurs et politiques; car, malgré la grande habileté diplomatique de Napoléon pour

arrêter la guerre, l'antagonisme continuera parmi les princes jusqu'au moment où les peuples, par l'heureuse influence des merveilleuses communications qui les rapprochent, feront progresser leurs sympathies dans l'intérêt de la paix; ce qui, un jour, pourra faire équilibre aux despotes de ces nouveaux temps ».

En terminant, M. Pagézy déclare que, malgré la gravité de sa critique à l'égard de ceux qui ont élevé l'influence du commerce au-delà de la vérité, il éprouve pour lui une sincère affection; car il connaît toute son importance dans l'intérêt de la France et de notre belle cité; et ce qui le prouvera, c'est qu'il fera un peu plus tard l'examen du monopole dans l'intérêt du plus grand nombre des commerçants et des industriels.

M. Guill. Guizot communique à l'Académie un extrait ou résumé des lectures qu'il a faites, cette année, au collége de France, sur *Montaigne*. Il signale le contraste qui existe entre la difficulté de sympathiser toujours avec le fond des idées, souvent contradictoires, de ce célèbre écrivain, et l'attrait incontestable qu'il a cependant si facilement inspiré de tout temps aux hommes des opinions les plus diverses. Il le représente comme insaisissable en quelque sorte dans sa pensée, si incertaine et si variable, mais s'emparant essentiellement de ses lecteurs par le charme d'un style auquel il attribue la principale cause de ses succès. Aussi bien, il regarde un tel charme comme ayant quelquefois ses dangers; et, après avoir fait un rapprochement à cet égard avec Rabelais, Bossuet et Voltaire, qui, chacun à leur tour, ont exercé, comme Montaigne, une si grande influence sur leur siècle par leur talent d'écrivain, quoique dans des genres assurément très-différents, il conclut qu'il est à propos de se tenir en garde, et de se défendre, en

creusant jusqu'au fond, du prestige de la forme qui souvent égare. Il finit en présentant Montaigne comme un enchanteur qu'il faut savoir exorciser.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 28 juillet 1866.

Présents : MM. Deloche, *président;* Pagézy, Azaïs, Germer-Durand, Aurès, Ollive-Meinadier, Bousquet, Viguié, Liotard, Bigot, Liquier; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants;

Eug. Brun, associé-resídant.

Le procès-verbal de la séance du 14 juillet est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

1° *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 4e trim., 1865;

2° *Bulletin de la Société archéologique de Nantes;*

3° *Académie de la Rochelle* :

4° *Journal d'agriculture pour le midi de la France;*

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie;*

6° *Bulletin de la Société protectrice des animaux;*

7° *Bulletin de la Société archéologique de Béziers;*

8° *Annales de la Société de la Charente;*

9° *Bulletin de la Société médicale d'émulation de Paris*;

10° *Discours*, par M. G. de Félice;

11° *Société d'émulation de Montbelliard*;

12° *Bulletin des travaux de la Société de Saint-Jean-d'Angély*.

M. l'abbé Azaïs lit le rapport suivant sur la brochure de M. de Cray, ayant pour titre : *Esquisse historique du plain-chant :*

« Un double mérite distingue l'*Esquisse historique du plain-chant*, dont un de nos compatriotes, M. de Cray, a fait hommage à l'Académie. C'est, d'abord, d'avoir su résumer en quelques pages ce qui, sous la plume des auteurs spéciaux, était devenu la matière de plusieurs volumes. C'est, en second lieu, d'avoir su rendre cette esquisse intéressante, en évitant la sécheresse et la monotonie qui sont l'écueil ordinaire des résumés.

» Le travail de M. de Cray sur le plain-chant, est à la fois historique et critique. C'est un tableau des principales phases par lesquelles est passée la musique religieuse à travers les siècles, et une appréciation intelligente des divers caractères qu'elle a revêtus et des travaux des grands maîtres sur cet art.

»Quelle est l'origine du plain-chant ? Il remonte au berceau même de l'Eglise. « Avec le christianisme, dit Lamennais (1), naquit un art nouveau, non pas quant aux principes généraux et inaltérables donnés par la nature même, mais quant au modèle idéal qui en déterminait la forme et le caractère. Quoi qu'on ait dit, il y a lieu de penser que les emprunts faits aux chants grecs et juifs furent très-peu nombreux. Les idées auxquelles ils se rapportaient et qui les avaient inspirés,

(1) *Esquisse d'une philosophie.* Tom. III.

différaient trop de celles que le Christ était venu répandre sur la terre. Il dut se produire, dès l'origine, des mélodies simples, austères, empreintes tout ensemble ; et du génie de la doctrine qui allait renouveler le monde, et des sentiments de foi, d'espérance, d'enthousiaste ardeur et de tristesse qu'éprouvèrent les premiers croyants, en butte à d'atroces persécutions et contraints de cacher au fond des catacombes les mystères de leur culte proscrit ».

»Ces mélodies primitives, qu'entendirent les catacombes, étaient d'abord spontanées, instinctives et sans aucune règle. Il fallait les soumettre à certaines lois qui fussent en rapport avec les croyances et le but moral de la religion chrétienne. C'est ce qu'entreprit S. Ambroise, à Milan. Il nous apprend lui même, dans une lettre écrite à sa sœur, qu'il règle la tonalité et le mode d'exécution des psaumes et des cantiques ; et S. Augustin nous dit la profonde impression que produisait sur son âme la grande voix du peuple chantant dans l'église de Milan les louanges du Seigneur.

» Voici S. Grégoire-le-Grand qui vient achever, deux siècles après, l'œuvre commencée par S. Ambroise. « Il ne s'occupa pas seulement de » rhythme, comme avait fait le saint évêque de Mi- » lan, mais il s'attacha à former un chant égal, » soutenu et grave ». Ce fut le plain-chant, *cantus planus*, ainsi appelé *plane* ou *ferme* à cause de son expression, et auquel la postérité a donné le nom de *chant grégorien*.

» A la même époque, vivait S. Isidore de Séville, auteur d'un ouvrage sur la musique, intitulé : *Sententiæ de Musica*, dans lequel il est fait mention, pour la première fois, de la symphonie ou harmonie des consonnances, et de la diaphonie, c'est à-dire de l'harmonie dissonante.

» Au IXe siècle, le moine Hucbalde composait un traité complet de musique élémentaire et inventait un système imparfait de notation, au moyen de huit signes diversement tournés ou inclinés pour indiquer l'élévation ou l'abaissement.

» Ce fut un autre moine, Gui d'Arezzo, qui substitua, deux siècles plus tard, aux neumes ou signes jusqu'alors en usage, les notes de la gamme moderne, dont il emprunta la dénomination aux premières syllabes de l'hymne de S. Jean-Baptiste :

Ut queant laxis
*Re*sonare fibris
*Mi*ra gestorum
*Fa*muli tuorum
*Sol*ve polluti
*La*bii reatum.

» On montre au voyageur qui visite la ville d'Arezzo, non loin de la maison où Pétrarque reçut le jour, celle où naquit le célèbre inventeur de la gamme. On a tracé sur le marbre une portée de quatre lignes noires avec les notes empruntées à l'hymne de saint Jean; ingénieux hommage rendu à la mémoire du moine qui fit faire un si grand pas au chant religieux.

» C'est à-peu-près à cette époque que remonte l'*Antiphonaire* de Montpellier, découvert par M. Danjou et qui a exercé la sagacité de plusieurs de nos savants, tels que MM. Vetel, Joseph d'Ortigue, Vincent, de l'Institut, et Félix Clément. Ce qui fait l'intérêt de ce manuscrit, c'est qu'il est bilingue, c'est-à-dire qu'il a une double notation sur deux lignes en signes différents, l'une en neumes et l'autre en lettres. Cette double notation a servi à jeter quelque jour sur la science si obscure des neumes.

» A dater du XIIIe siècle, le plain-chant entre dans une triste période de décadence. Il dépouille

son caractère grave et austère pour se faire léger, sensuel et profane. C'est l'époque des troubadours et des ménestrels, et avec eux le genre frivole fait irruption dans le sanctuaire. « Dans la plupart des églises, dit un écrivain, le chant grégorien avait disparu presque complètement, et une musique toute profane, bruyante, remplie de réminiscences mondaines, et sous laquelle il n'était plus question du sens des paroles, avait envahi les plus augustes basiliques. La voix humaine n'y paraissait plus que comme un instrument destiné à produire des sons plus ou moins habiles (1) ».

» Le Pape Marcel II, ému d'un si grave abus, songea à proscrire entièrement la musique des églises. Heureusement la Providence tenait en réserve, pour désarmer le rigide Pontife, un homme doué d'un génie profondément liturgique et dont les ressources étaient à la hauteur de sa mission. Louis Palestrina, que la postérité a proclamé le prince de la musique, fut chargé de composer une messe où la grandeur et la majesté du culte divin seraient conciliées avec les exigences de l'art. De cette épreuve dépendaient les destinées de la musique chrétienne. Palestrina se mit à l'œuvre avec une ardeur égale à sa foi dans l'avenir de l'art religieux. Sa messe achevée, il la fit exécuter en présence du Souverain-Pontife, qui fut ravi de la simplicité, de l'onction et de la beauté saisissante de cette composition. La cause de la musique sacrée était désormais gagnée. Palestrina venait de démontrer que, non-seulement le genre musical pouvait créer encore des merveilles dans les régions mystiques de la liturgie, mais que les mélodies grégoriennes étaient susceptibles de s'enrichir en majesté, en onction suave, développées par de nouveaux moyens puisés dans les mêmes inspirations ».

(1) Rohrbacher, *Histoire de l'Eglise.*

Après avoir fait quelques citations, le rapporteur ajoute :

« Je me borne à indiquer les principaux traits de cette intéressante esquisse. Je ne connais point le langage de la science musicale, et j'ai dû m'attacher à la portée historique de ce travail. Quant à l'auteur, on le reconnaît aisément, le domaine de la musique lui est familier; il en connaît les mystères et il en parle parfaitement la langue. Il est surtout un admirateur éclairé de la musique religieuse, et son esquisse n'est autre chose qu'une appréciation intelligente et pleine d'intérêt de l'art chrétien.

» En rendant hommage au travail de M. de Cray, qu'il me soit permis de m'associer à toutes ses sympathies pour la Maîtrise de la Cathédrale, cette œuvre de prédilection de notre Evêque, qui sait si bien interpréter les compositions des grands maîtres et qui initie le public aux chefs-d'œuvre de la musique sacrée ».

A la suite de ce rapport, MM. l'abbé Azaïs, Deloche et Germer-Durand présentent M. de Cray comme candidat pour le titre d'associé-résidant, et signent cette présentation sur le registre.

M. Pagézy termine sa lecture, commencée dans la séance précédente, sur la liberté commerciale. Dans cette cinquième partie, où il s'agit de l'action du gouvernement à l'égard du commerce, il expose combien l'exagération réglementaire pourrait nuire au libre-échange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 11 août 1866.

Présents : M. Abric, présidant la séance à la place de M. Deloche, absent : MM. Pagézy, Jules Salles, Aurès, Ollive-Meinadier, Viguié, Charles Liotard, Causse, de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants ;

Ern. Roussel, Eug. Brun, Ir. Ginoux, associés-résidants ;

Bosc, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet est lu et adopté.

M. le président communique à l'Académie la lettre d'invitation, qu'il a reçue pour elle, aux services religieux qui seront célébrés, le 15 courant, à la Cathédrale et au grand-Temple, à l'occasion de la fête de S. M.

Il est donné lecture :

1° D'une lettre de M. le secrétaire de la Société polymathique de Vannes, qui exprime le désir de recevoir les volumes de nos mémoires publiés depuis 1863 ;

2° D'une autre lettre du président de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, contenant l'envoi d'un *bon* pour retirer le bulletin des travaux de cette société, année 1865.

Ces deux objets seront recommandés par M. le secrétaire aux soins de M. Germer-Durand.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1° *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, revue;

2° *La Civilisation*, journal;

3° *Bulletin de la Société d'agriculture, belles-lettres et sciences de Poitiers*, nos 106 et 107, avril et mai 1866;

4° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, deuxième trimestre 1866;

5° *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, deuxième trimestre de 1866;

6° *Coup-d'œil général sur la langue sémitique*, par Eug. Arnaud, pasteur, associé-correspondant;

7° *Misère et Charité dans une petite ville de France*, de 1560 à 1862, essai historique et statistique sur les établissements et institutions de bienfaisance de la ville de Bourg, par le docteur E. Ebrard, associé de l'Académie, Bourg, 1866.

M. Pagézy est invité à faire un rapport sur ce dernier ouvrage.

M. Causse communique à l'Académie le discours qu'il se propose de prononcer à la prochaine distribution de prix de l'école primaire d'Aiguesvives.

M. Eug. Brun donne lecture d'une pièce de vers le *Pont-du-Gard*. Ce morceau est réservé pour la prochaine séance publique.

M. de Clausonne, au nom de MM. Alphonse Dumas et Maurin, communique à l'Académie l'allocution que le premier se propose de prononcer à la séance publique, où il est appelé à occuper le fauteuil de la présidence, en l'absence de M. Deloche, et le compte-rendu, rédigé par le second, des travaux de l'Académie pendant l'année 1865-1866.

M. Viguié lit le rapport de la commission chargée d'examiner les mémoires envoyés au concours pour le prix. Ces mémoires sont au nombre de six, contenant les monographies des communes de Re-

moulins, de Beaucaire, de Sauve, d'Aimargues, de Pont-Saint-Esprit, et des recherches historiques sur l'ancien évêché d'Arrisitum. M. le rapporteur exprime la satisfaction que la commission a retirée du résultat général du concours. Les mémoires envoyés méritent tous des éloges pour le travail studieux dont ils portent l'empreinte. De semblables études présentent un intérêt véritable et jettent un jour utile sur l'histoire de nos contrées.

La commission a distingué particulièrement la notice sur Remoulins, à laquelle elle propose d'accorder le prix, et celles sur Pont-Saint-Esprit et sur l'ancien évêché d'Arrisitum, qui lui ont paru l'une et l'autre mériter une mention honorable.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées. Il est procédé, en conséquence, à l'ouverture des trois plis cachetés relatifs à ces trois mémoires. Celui sur Remoulins a pour auteur M. Charvet, agent-voyer dans cette commune, dont il est originaire.

Le mémoire sur Pont-Saint-Esprit, M. L. de Villeperdrix ;

Le mémoire sur Arrisitum, M. Clamens, instituteur communal, à Sauve.

M. Bosc, informe l'Académie de l'achèvement du buste de M. Auguste Pelet, dont l'exécution lui avait été confiée par le conseil municipal. Il invite les membres présents à venir examiner son ouvrage et à lui présenter leurs observations.

L'Académie reçoit cette communication avec l'intérêt que méritent le souvenir d'un membre qui a tenu une si excellente place dans son sein, et le talent de celui qui a été chargé d'en reproduire et graver les traits sur le marbre. Elle exprime le vœu que sa prochaine séance publique puisse servir d'occasion à l'inauguration du buste, et décide que

cette idée sera soumise à l'agrément de l'autorité municipale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 25 août 1866.

Présents : MM. Pagézy, président la séance en l'absence de M. Deloche, Liotard, Causse, Bigot, de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres résidants;

Ern. Roussel, Eug. Brun, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 11 août est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Revue des sociétés savantes des départements, 4e série, tome III, mai 1866;

Distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes, le 7 avril 1866;

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1re année, 1866, 2e livraison;

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie sciences et arts du département de la Lozère, tome XVII, 1866, mai et juin :

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France, 3e série, tome 1er, nos 6 et 7;

Annales de la Société littéraire scientifique et

artistique d'Apt (Vaucluse), 2e année, 1864-1865 ;

Bulletin de la Société protectrice des animaux, juillet 1866 ;

Sujets mis au concours pour 1867 par la Société académique de Saint-Quentin.

M. Liotard informe l'Académie que M. le Maire s'est associé pleinement à la pensée de faire entrer l'inauguration du buste de M. Auguste Pelet dans le programme de la prochaine séance publique.

Vu l'absence des membres du bureau pendant la semaine prochaine, MM. Aurès et Causse sont chargés de la démarche officielle qu'ils convient de faire auprès de M. le Maire pour cet objet. Ils le sont aussi de porter à MM. les membres du Conseil général, dans la personne de son président, le vœu de l'Académie de les voir honorer la séance publique de leur présence, et de s'entendre avec lui pour la fixation du jour et de l'heure.

Le programme des lectures est arrêté comme suit :

1. *Allocution* de M. Alphonse Dumas, *vice-président* ;

2. *Compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année* 1865-1866, par M. L. Maurin ;

3. *Notice sur la maison paternelle de Mettray*, par M. Alphonse Dumas ;

4. *La délivrance de Prométhée*, pièce de vers, par M. Liquier ;

5. *Notice sur M. Grangent*, par M. Plagniol ;

6. *Le Pont-du-Gard*, pièce de vers, par M. E. Brun ;

7. *Rapport sur le concours*, par M. Viguié ;

8. *Lecture du programme pour le prix de 1867 ;*

9. *Inauguration du buste de M. Auguste Pelet* exécuté par M. Bosc.

La lecture d'un travail de M. *Caxalet*, associé correspondant, à Orthez, sur la vie de Reboul et sur ses œuvres, est ajournée au mois de novembre.

M. Causse lit le fragment suivant d'un travail non encore terminé, relatif à un épisode qui se serait passé au château de Saint-Privat, dans le XIIe siècle:

« Guillaume Capestaing, célèbre troubadour du XIIe siècle, avait été appelé, à la suite d'Alphonse Ier, roi d'Aragon et comte de Provence, dans une fête qui se donnait à Saint-Privat; il devint subitement amoureux de Marguerite, fille de Raymond V, comte de Toulouse; dans cette situation morale, il chante, en s'accompagnant de sa mandoline, des couplets en l'honneur de la Provence, sa patrie d'adoption, et des Hautes-Alpes, son pays natal. On aperçoit dans le dernier morceau une déclaration d'amour habilement voilée; j'ai essayé de traduire cette œuvre poétique de la manière suivante :

PREMIER CHANT

En l'honneur de la Provence.

Provence bien-aimée! Dieu a jeté sur toi un regard d'amour; ton ciel est bleu; tes montagnes sont bleues; la mer baigne tes côtes embaumées; des fleuves, des rivières, des fontaines jaillissantes te pressent mollement de leurs ceintures d'azur et semblent s'éloigner de toi à regret; des maisons semblables à des palais, des églises somptueuses, des clochers dont la cime touche le ciel se mirent dans tes eaux; tes champs se couvrent d'une verdure luxuriante; que te manque-t-il, ô ma Provence bien-aimée?

Douze siècles se sont écoulés depuis que tu as reçu dans ton sein sainte Marthe, sainte Marie, sainte Magdelaine, les glorieuses compagnes du Christ, échappées,

par un miracle d'en-Haut, à la fureur des Pharisiens, et douze siècles n'ont pu lasser la vénération des peuples !

Tes rois, tes comtes, tes guerriers ont refoulé dans les sables du désert, d'où ils n'auraient jamais dû sortir, les féroces sectateurs de Mahomet.

Tu as donné l'hospitalité à un pauvre troubadour, enfant déshérité du monde, descendu dans tes plaines du haut des Alpes glacées. Que ma langue se dessèche, que mon salut éternel périsse, le jour où je cesserai de te témoigner ma reconnaissance, de t'entourer de mon amour !

Que Dieu veille sur toi et te préserve des fléaux, ô ma Provence bien-aimée !

DEUXIÈME CHANT.

En l'honneur des Alpes.

Mont Vésule, mont Genèvre, géants de mon pays natal, salut ! que les accents du troubadour, portés sur les ailes de la reconnaissance, arrivent jusqu'à vous à travers l'espace !

Quelle est la main puissante qui vous a dressés vers le Ciel ?

De vos fronts blanchis par les neiges descendent des fleuves qui vont porter au loin l'abondance et la vie ;

Sur vos flancs ravinés a été déposé mon berceau ;

C'est là où vivent mon vieux père et ma bonne mère ;

Hier encore j'aurais pu dire : *C'est là où je veux mourir !*

Ce vœu ne m'est plus permis !

J'espère, du moins, que, lorsque mon cœur aura cessé de battre, une main pieuse mêlera ma cendre à votre cendre, ô mon père et ma bonne mère bien aimés !

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance publique du 1er septembre 1866.

Cette séance a eu lieu, à quatre heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, en présence de MM. les membres du conseil général du département et du conseil municipal, spécialement invités.

La séance a été présidée par M. le préfet, président d'honneur. Etaient présents : MM. Alphonse Dumas, vice-président, Ollive-Meinadier, Aurès, Bousquet, Révoil, Bigot, Causse, de Clausonne, secrétaire-adjoint, membres résidants;

Canonge, membre honoraire;

Quesnault-Desrivières, Eugène Brun, Ginoux, associés-résidants;

Bosc, associé-correspondant.

M. Balmelle, premier adjoint à la mairie, assistait à la séance.

M. Alphonse Dumas, vice-président, a ouvert la séance par le discours d'usage.

M. de Clausonne a lu le compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année, rédigé par M. L. Maurin, qu'un deuil récent de famille et un état un peu souffrant de santé retiennent chez lui en ce moment. « Cette dernière circonstance, a dit » M. de Clausonne, a malheureusement influencé » M. Maurin au-delà de ce que nous eussions » voulu ; et, tout en restant attaché de cœur à l'Aca- » démie, il a cru devoir se démettre des fonctions » de secrétaire-perpétuel, qu'il a craint de ne pas

» pouvoir remplir avec assez de suite. Cet héri-
» tage de M. Nicot nous avait paru lui être dévolu
» à juste titre, et nous regretterons longtemps que
» nos instances ne lui aient pas persuadé d'avoir
» plus de confiance en ses forces ».

M. Alphonse Dumas a lu une notice intéressante sur la maison paternelle de Mettray, nouvel appendice de ce remarquable établissement pénitentiaire, où M. Demetz prodigue depuis longtemps tant de dévouement intelligent et de généreuse philanthropie. La maison paternelle est spécialement et heureusement destinée à recueillir et à former au bien les jeunes enfants auxquels pourraient être appliqués les moyens de correction autorisés par l'article 375 du Code Napoléon, en cas de sujets de mécontentement graves donnés à leurs pères.

M. Aurès a donné lecture, à la place de M. Liquier, absent, d'une pièce de vers intitulée : *La délivrance de Prométhée à l'avénement du christianisme.* Cette œuvre a été inspirée à M. Liquier par la traduction du *Prométhée* d'Eschyle, que M. Teulon avait lue à l'Académie. L'auteur représente la venue et la mort du Christ comme ayant réalisé les prédictions que le poète grec avait mises dans la bouche de son héros enchaîné.

M. de Clausonne a lu une notice de M. Plagniol, absent, sur *la vie et les travaux de M. Grangent*, ancien ingénieur en chef du département du Gard, qui a longtemps et honorablement compté dans les rangs de l'Académie, où il était entré dès l'époque de sa réorganisation, en 1801. Ce pieux hommage à la mémoire d'un de ses membres les plus distingués n'avait pu, par l'effet de circonstances particulières, prendre place à l'époque où M. Grangent lui fut enlevé. M. Plagniol a réparé avec bonheur cette lacune regrettable.

M. Eug. Braun a lu une pièce de vers sur le Pont-du-Gard, où l'on a remarqué plus d'une généreuse pensée et d'une patriotique inspiration.

M. Bigot a donné lecture d'un rapport très-complet de M. Viguié sur le concours pour le prix. La substance et les conclusions de ce travail ont été déjà consignés dans le procès-verbal de la séance du 11 août. M. *Charvet*, auteur du Mémoire sur Remoulins, a été invité à s'approcher du bureau pour entendre proclamer le succès qu'il a obtenu. Un retard, qui n'est pas le fait de l'Académie, a empêché de lui remettre, séance tenante, la médaille d'or de la valeur de 300 fr. qui lui est due.

M. le vice-président Dumas a lu le programme suivant pour le concours de 1867 :

« Étude historique et générale de l'établissement » et de l'exploitation des Chemins de fer ; de leur » situation actuelle et de leur avenir; de leurs ré- » sultats au point de vue de la richesse publique et » privée ; de leur influence sur nos relations inté- » rieures et internationales, tant au point de vue » moral et intellectuel qu'au point de vue de l'agri- » culture, du commerce et de l'industrie.

» Les œuvres des concurrents devront être adres- » sées, affranchies, au secrétariat de l'Académie, » avant le 1er juillet 1867, et porter une épigraphe » ou devise, reproduite dans un pli cacheté, » contenant le nom et la demeure de l'auteur.

» Le prix offert par l'Académie consiste en » une médaille d'or de la valeur de 300 fr. »

La séance de ce jour recevait un intérêt particulier de l'inauguration annoncée du buste de M. Auguste Pelet : « Messieurs, a dit M. le vice-président Dumas, en prenant une dernière fois la parole, à la solennité de sa séance publique l'A-

cadémie a désiré en joindre une autre qui lui tient fort à cœur, celle de l'inauguration du buste de feu M. Auguste Pelet, l'un de ses membres, dont elle déplore la perte qui lui semble encore toute récente.

» La pensée de perpétuer sa mémoire au milieu d'une ville dont les magnifiques antiquités avaient été l'objet de son étude constante et presque passionnée, s'offrit tout d'abord à l'esprit de ses confrères affligés ; ils la communiquèrent à l'autorité municipale, et le Conseil de notre cité, s'associant tout entier au vœu de l'Académie, en a rendu la réalisation possible par une généreuse allocation, spontanément accordée.

» M. Bosc, l'artiste choisi pour sculpter le marbre destiné à reproduire les traits de notre regretté confrère, a dignement répondu à l'attente de l'Académie et du Conseil municipal, qui ne doutent point que l'unanimité du sentiment public ne confirme leur favorable appréciation ; et c'est d'abord à vous, Messieurs du Conseil général, que nous nous empressons de venir la soumettre ».

M. le vice-président a alors invité M. Bosc à écarter le voile qui couvrait le buste, et une salve d'applaudissement a accueilli cette œuvre de notre compatriote, dont l'habile ciseau a buriné sur le marbre, avec une puissance de vérité et de vie qui a enlevé et enlèvera tous les suffrages, les traits qu'il avait pris la charge de reproduire.

NIMES, TYP. SOUSTELLE, BOULEVART ST-ANTOINE, 9.

78
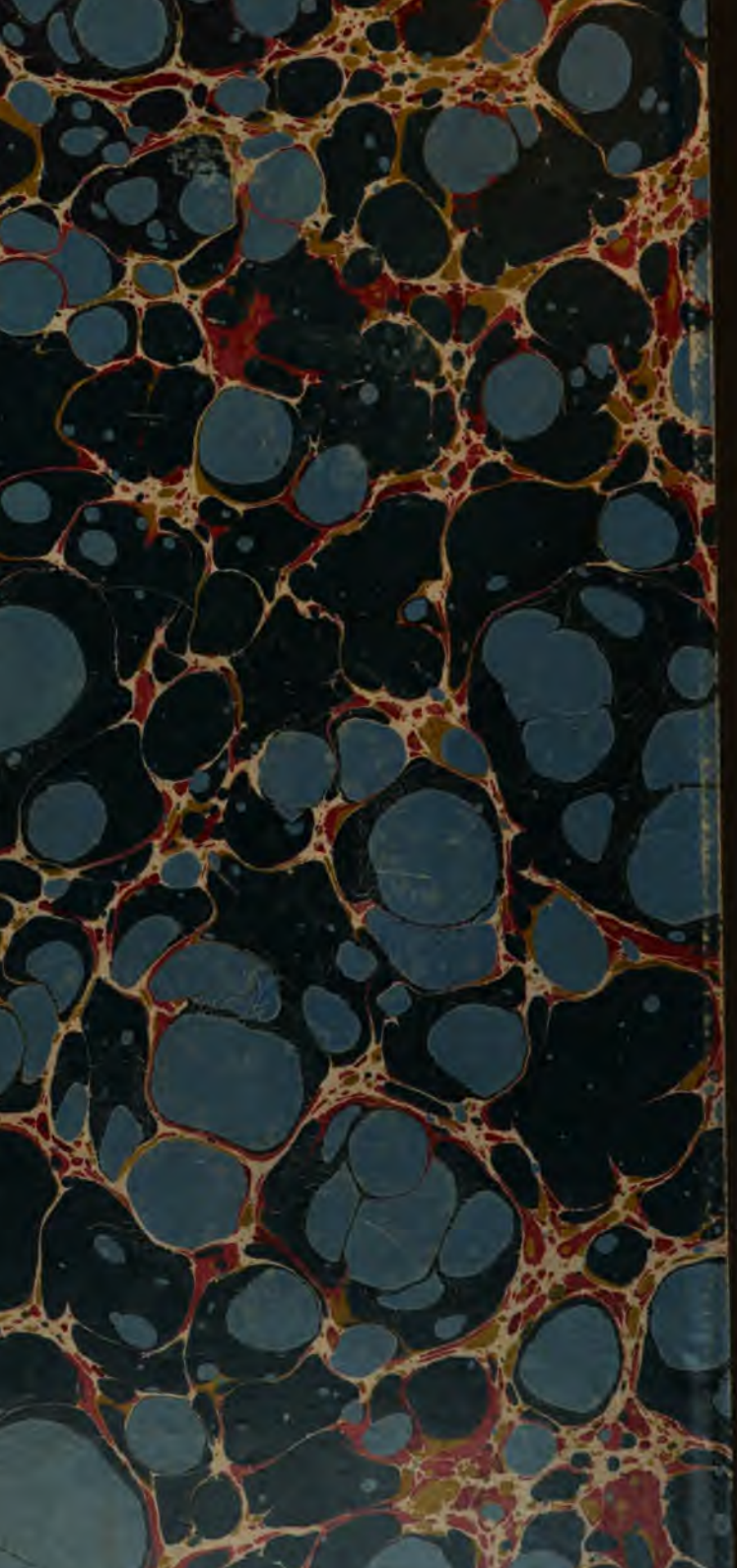
3 2044 019 034 305